

SCoT de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes



RAPPORT DE PRÉSENTATION VOL.1 - DIAGNOSTIC

Ayguatébia-Talau
Bolquère
Caudiès-de-Conflent
Eyne
Fontrabieuse - Espousouille
Font-Romeu-Odeillo-Via
Formiguères
La Cabanasse
La Llagonne
Les Angles
Matemale
Mont-Louis
Planès
Puyvalador - Rieutort
Railleu
Réal - Odeillo
Saint-Pierre-dels-Forcats
Sansa
Sauto

juin 2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Pyrénées
Catalanes**

Arrêté le :	17.06.2019
Approuvé le :	

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de communes des Pyrénées Catalanes
Col de La Quillane, 66210 La Llagonne

Maîtrise d'oeuvre :

Agence Folléa-Gautier, paysagistes urbanistes
dirigée par Bertrand Folléa et Claire Gautier
100 avenue Henri Ginoux 92 120 Montrouge
Tél : 01 47 35 71 33 fax : 01 47 35 61 16
Email : agence@follea-gautier.com

TRANS-FAIRE, agence environnement
3, passage Boutet 94110 Arcueil
tel : 01 45 36 15 00, fax : 01 47 40 11 01,
contact@trans-faire.net

Jean Marieu, urbaniste qualifié OPQU
46, avenue Victor Hugo 33120 Arcachon
Tél. : 05 56 83 60 27
Jean.marieu@wanadoo.fr

Nicolas MUGNIER, urbaniste
136 avenue Alsace
Lorraine, 33200 Bordeaux,
Email : nicolasmugnier@yahoo.fr

Société LMA, architecte du patrimoine
13 rue Chappe 75018 PARIS
lauremarieu.lma@gmail.com

PLACE groupereflex, urbaniste géographe
Bâtiment 19
Rue des Terres Neuves
33130 Bègles
place@place-reflex.org
Tél. : 05.56.31.29.28

SELARL BOISSY Avocats
74, rue Georges Bonnac, BP 50037,
33007 BORDEAUX CEDEX
secretariat@boissyavocats.com
Tél : 05.33.89.19.00 ; Fax : 05.56.11.01.34

Endless Projects, Agence de production audiovisuelle
13, rue Chappe 75018 Paris
contact@endlessprojects.fr

Crédits des illustrations

En dehors de celles dûment référencées, les clichés, les schémas et cartographies présents dans ce document ont été réalisés par les membres de l'équipe de maîtrise d'oeuvre.



SCoT de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Juin 2019
VOL. 1 - DIAGNOSTIC



Sommaire

Préambule

Le SCoT : un projet de territoire pour la Communauté de communes Pyrénées Catalanes 13

Qu'est-ce qu'un SCoT? 16

Un SCoT, c'est un projet de territoire 16

Un SCoT, c'est un projet partagé 18

Un SCoT, c'est un projet concret 18

Le SCoT par rapport aux autres documents d'urbanisme 18

Le contenu du SCoT 20

Un rapport de présentation 20

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables 20

Le Document d'Orientation et d'Objectifs 21

Le territoire de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes :
un espace en cours de constitution 22

A | Une unité géographique 22

B | Une unité historique 22

C | Une unité économique 23

D | Une unité administrative 25

E | L'appartenance à un système plus vaste : le Parc naturel régional 25

Pourquoi un SCoT dans la Communauté de communes Pyrénées Catalanes ? 27

A | Historique de la démarche 27

B | Les défis à relever 28

Introduction du diagnostic 29

#1. Le socle

Les fondements du territoire 31

1.1 | Un socle montagneux qui délimite clairement les bassins de vie 32

A | Un ensemble de hauts plateaux dans la chaîne pyrénéenne 32

1. Une histoire géologique marquée par deux principaux évènements 34

2. Des reliefs marqués par la période glaciaire 36

B | Un territoire encadré par des massifs montagneux 38

C | Des bassins versants organisant clairement le territoire 40

D | De l'eau sous toutes ses formes 44

Synthèse des enjeux 46

1.2 | Quatre unités de paysage 48

A | Le Capcir 50

1. Caractéristiques paysagères 50

a. Un plateau d'altitude cadré par les versants boisés des massifs montagneux 50



	<i>b. Des paysages remarquables de plaines agricoles</i>	50	
	<i>c. Un espace de loisirs de pleine nature et de sports d'hiver</i>	50	
2.	L'habitat dans le paysage	52	
	<i>a. Un développement urbain inégal</i>		52
3.	Les points forts de ce paysage		53
4.	Les points faibles de ce paysage		53

B | Le Haut-Conflent **54**

1.	Caractéristiques paysagères		54
	<i>a. Un plateau au carrefour de la Cerdagne, du Capcir et du Conflent</i>		54
	<i>b. Des paysages de plateau agricole ouverts sur les horizons montagneux</i>		54
2.	L'habitat dans le paysage		56
	<i>a. Une urbanisation diffuse dans la plaine agricole</i>		56
3.	Les points forts de ce paysage		57
4.	Les points faibles de ce paysage		57

C | La Haute Cerdagne **58**

1.	Caractéristiques paysagères		58
	<i>a. Une vaste plaine d'altitude, clairement encadrée de versants montagneux boisés</i>		58
	<i>b. Un vaste tapis de prairies et champs cultivés dessinant des paysages agricoles remarquables</i>		58
2.	L'habitat dans le paysage		61
	<i>a. Une pression d'urbanisation importante liée au tourisme</i>		61
3.	Les points forts de ce paysage		62
4.	Les points faibles de ce paysage		62

D | Les Garrotxes **63**

1.	Caractéristiques paysagères		63
	<i>a. Une vallée profonde confluant vers la Têt</i>		63
	<i>b. Une végétation variant suivant l'orientation et l'altitude</i>		63
2.	L'habitat dans le paysage		65
	<i>a. Des sites bâtis remarquables animant des vallées isolées</i>		65
3.	Les points forts de ce paysage		66
4.	Les points faibles de ce paysage		66

Synthèse des enjeux **68**

1.3 | Le socle naturel **70**

A | Un climat contrasté en lien avec la topographie et les expositions multiples **70**

1.	Une imbrication d'influences climatiques méditerranéennes, océaniques et montagnardes	70
2.	Des versants bien exposés pour le sud du territoire	72
3.	Le Capcir, plus largement ouvert aux perturbations océaniques que la Cerdagne	72
4.	Quelques données locales	72
5.	Une évolution contrastée des températures mais qui indique une tendance au réchauffement	73
6.	Une baisse du nombre de jour sans dégel	76
7.	Une diminution attendue de l'enneigement aux moyennes altitudes en début et fin de saison hivernale	77
8.	Les évolutions climatiques, une réalité : quelle logique d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique ?	79

B | Les milieux naturels, supports de la trame verte et bleue **80**

1.	Réseaux écologiques	81
	<i>a. Le Schéma de Cohérence Écologique de Languedoc-Roussillon : enjeux régionaux de la Trame Verte et Bleue à préciser à l'échelle du SCoT</i>	81



b. Un enjeu patrimonial traduit par une diversité de zonages de protection	88
c. 100 % du territoire couvert par les zonages d'inventaire	100
2. Habitats	104
a. Milieux aquatiques et humides : un patrimoine exceptionnel sous pression	104
b. Milieux ouverts et semi-ouverts en relation étroite avec une agriculture de montagne	108
c. Milieux forestiers : un équilibre à trouver	110
d. Milieux rocheux : support d'une biodiversité spécifique	112
3. Espèces	114
a. Un territoire caractérisé par sa flore remarquable et l'émergence des espèces invasives	114
b. Une diversité d'enjeux historiques et émergents	115
c. Une faune exceptionnelle pour sa diversité et sa patrimonialité	116
d. Une faune sensible aux activités anthropiques	117

Synthèse des enjeux 128

1.4 I Les ressources et les risques naturels 130

A I L'eau : une ressource exploitée, des consommations à maîtriser 130

1. Des politiques publiques et documents cadres	130
2. Des eaux souterraines mobilisées pour l'alimentation en eau potable	131
3. Un rôle de "Château d'eau" pour l'aval des bassins	134
4. Une nécessaire prise en compte des évolutions du climat et leurs incidences sur la ressource en eau	147

B I Des ressources énergétiques valorisées et valorisables 148

1. Le soleil : un réel potentiel et une tradition du solaire (four solaire, mur trombes)	148
2. Le vent : une variabilité rendant le territoire peu propice au développement de l'éolien	149
3. Les sols : une source d'énergie mobilisable pour la géothermie	150
4. Le bois-énergie, une filière à consolider	151
5. L'eau : l'hydro-électricité un usage historique sur le territoire	152
6. Des énergies de récupération	154

C I Des ressources minérales 156

1. Un Schéma Régional des Carrières attendu pour 2020, un Schéma Départemental des Carrières en vigueur	156
2. Des ressources minérales exploitées à Puyvalador	156
3. Une carrière en activité à Puyvalador, une activité achevée en 2015 pour la carrière des Angles	159

D I Une exposition aux risques naturels 165

1. Des documents cadres identifiant les risques pour le territoire	165
2. Un risque mouvement de terrain concernant l'ensemble du territoire	167
3. Un risque sismique moyen impliquant des règles de construction, d'aménagement et d'exploitation parasismiques	172
4. Un risque avalanche présent	172
5. Un territoire concerné par le risque inondation par débordement et par remontées de nappe	174
6. Le risque feu de forêt	176

Synthèse des enjeux 178



#2. Le bâti

Comment les hommes occupent ce territoire

181

2.1 I La géomorphologie urbaine	182
A I Une implantation des villages liée à la topographie	182
1. Les villages implantés au sommet d'un promontoire	183
2. Les villages perchés sur les versants abrupts	184
3. Les villages de piémont	185
4. Les villages de fond de vallée ou de talweg	186
B I L'importance des vues : co-visibilité entre villages et repère dans le paysage	187
C I Une évolution des silhouettes villageoises avec les extensions urbaines récentes	189
1. Un étalement urbain focalisé autour des grandes stations	189
2. Des extensions mesurées dans les villages	191
3. Quelques extensions diffuses le long des routes	193
D I Implantation du bâti dans la pente et dans la parcelle	195
1. Le respect de la topographie	195
2. L'adéquation des volumétries	196
3. L'orientation des façades bioclimatiques	197
Synthèse des enjeux	198
2.2 I Les paysages urbains	200
A I Formes urbaines et espaces publics	
l'évolution du maillage viaire en fonction des extensions urbaines	200
1. Un urbanisme villageois fédérateur	200
2. Des lotissements de maisons individuelles juxtaposés	203
3. Des ensembles collectifs touristiques sans composition urbaine	204
4. Des quartiers en forêt	206
B I Des espaces publics peu propices au piéton	207
C I Des bâtiments d'activité en périphérie ou à l'écart des villages	210
D I Des franges nettes entre espaces bâtis et espaces agricoles	212
E I Des entrées de villages encore très qualitatives, hormis quelques implantations d'activités et d'enseignes	213
Synthèse des enjeux	214
2.3 I Le patrimoine historique, culturel et immatériel	216
A I Le patrimoine urbain et architectural des villages	216
B I Le patrimoine défensif de la frontière franco-aragonnaise	220
1. Des sites stratégiques (à la frontière) : tours de guets, châteaux	220
2. Mont-Louis : un site insuffisamment valorisé	222
3. Les moyens mis en place pour la protection du site de Mont-Louis : focus sur l'AVAP intercommunale de Mont-Louis (suspendue à l'heure actuelle)	224
C I Le patrimoine religieux, récurrent sur tout le territoire	226
1. Les églises ou enclos paroissiaux maillent le territoire	226
2. Le cas de l'Ermitage est tout à fait à part et particulier dans l'histoire religieuse de ce territoire	226



D I Le patrimoine vernaculaire, à la source des paysages	228
1. Un parcellaire agricole souligné de lignes de pierres sèches	228
2. La condition à toutes cultures, c'est l'eau.	229
3. Le patrimoine végétal : La forêt de la Matte, une forêt au service du pouvoir	229
E I Le patrimoine des routes et des voies ferrées	230
1. Le patrimoine des routes : voies romaines, voie royale, voie Napoléon III, cami ramader	230
2. Le Train Jaune : ouvrages d'art et ligne touristique	232
F I Le patrimoine touristique : un attrait depuis plus de 100 ans	234
1. Le Grand Hotel de Font-Romeu	234
2. Les équipements liés au climatisme	237
3. Les résidences de tourisme	237
G I Le patrimoine technique, industriel et scientifique	238
1. L'eau	238
2. Le fer	238
3. Le soleil	238
H I Le patrimoine olympique : un nouveau souffle	240
Synthèse des enjeux	242

#3. Le cadre de vie

Comment les hommes vivent ce territoire ? 245

3.1 I L'armature territoriale 246

A I Centralité et polarités 246

1. Mont-Louis, une centralité historique et géographique ? 246
2. Font-Romeu, une notoriété reconnue au niveau national : la locomotive du territoire ? 246
3. Une forte attractivité des pôles extérieurs 248
4. Des relais dans le territoire 248
5. Des regroupements entre les communes 249

B I L'armature sociale et publique 250

1. Le schéma d'accessibilité aux services publics 252
2. Les Maisons de services au public, un atout pour les habitants 252
3. Le schéma départemental des solidarités 253
4. Le contrat local de santé des Pyrénées Catalanes 253
5. La Maison Sociale de Proximité de Cerdagne-Capcir 254

Synthèse des enjeux 256

3.2 I Habiter le territoire : quels logements et pour qui ? 258

A I Vers un essoufflement de la dynamique démographique : une nouvelle donne à prendre en compte ? 258

1. Longtemps remarquable, la dynamique démographique donne des signes de ralentissement : pour la première fois depuis longtemps, le territoire perd de la population 258
2. Dans la dynamique démographique du massif pyrénéen oriental, la Communauté de communes des Pyrénées Catalanes est aujourd'hui davantage en retrait 260
3. Un vieillissement perceptible 261
4. Une diminution de la taille des ménages 262
5. L'orientation forte vers l'économie « présenteielle » lie étroitement dynamique de l'emploi et



- attractivité démographique. Les ralentissements récents de la population et de l'emploi vont de pair 265
6. Le fléchissement démographique vaut pratiquement pour l'ensemble des communes mais il ne se manifeste pas partout avec la même intensité 266

B | L'habitat secondaire, marqueur du développement résidentiel 267

1. L'essor résidentiel du territoire s'est appuyé sur les résidences secondaires 267
2. Le parc des résidences secondaires est surreprésenté dans les stations de ski mais il a diffusé dans l'ensemble du territoire 269

C | L'offre permanente : entre tensions et fragilités 270

1. Les conditions d'accès à la propriété donnent des signes de tension 270
2. Le développement du parc HLM a été saisi comme outil de réponse à la consolidation de l'offre locative permanente 271
3. Le parc HLM est soumis à un positionnement complexe et fragile 273

Synthèse des enjeux 276

3.3 | Les mobilités 278

A | Un fonctionnement construit sur la mobilité 278

1. De grandes infrastructures de transport sont situées aux portes du territoire 278
2. La voiture individuelle, un modèle de transport toujours très privilégié 278

B | Un territoire aux portes d'axes structurants nationaux et européens 282

C | Un réseau de voirie dense, fortement sollicité par l'économie de la neige et qui demande un entretien important 284

D | Un trafic et un stationnement qui impactent le fonctionnement des communes : leur sécurité, leur qualité urbaine, les activités 288

1. Des cohabitations d'usages à faire valoir 288
2. La place de la voiture sur les sites touristiques 290

E | Les transports collectifs : un enjeu pour l'attractivité et la desserte du territoire 291

1. Le rail : future épine dorsale d'un PGD (plan global de déplacement) ? 291
2. Le transport passager : des lignes de bus appelées à réaffirmer leurs vocations, des bassins de vie qui voient leur accessibilité transformée 294

F | Le développement d'alternatives aux contraintes de mobilité 297

1. Le développement de l'intermodalité pour fluidifier les déplacements 297
2. L'écomobilité ou mobilité durable 298

G | Les itinéraires doux du territoire : connexions avec les autres réseaux, gestion des continuités 299

1. Les itinéraires 2 roues 299
2. Les randonnées pédestres 301

Synthèse des enjeux 304

3.4 | La gestion des ressources (production, distribution, utilisation) 306

A | L'énergie : consommation et production 306

1. Le contexte énergétique national 306
2. Le contexte énergétique régional 309
3. Le contexte énergétique local 312
4. Les sources d'énergies mobilisées sur le territoire 332
5. La vulnérabilité énergétique du territoire 337

B | L'assainissement : des enjeux de qualité 338



C I Une gestion des déchets efficace à pérenniser	342
1. La gestion des déchets : une compétence intercommunale	343
2. Une collecte majoritairement réalisée en Points d'Apport Volontaire	343
3. Des installations de traitement situées en dehors du territoire du SCoT	347
Synthèse des enjeux	350
3.5 I Risques technologiques et nuisances : un territoire préservé	352
A I Des risques technologiques modérés	352
1. Des risques technologiques répertoriés dans les documents cadres	352
2. Un risque lié aux ouvrages hydrauliques à prendre en compte	353
3. Une absence d'installation industrielle à risque majeur identifiée sur le territoire	356
4. Un risque Transport de Matière Dangereuse lié à la RN116	356
B I Un territoire relativement préservé des différentes formes de nuisances et pollutions	359
1. Un territoire non concerné par les nuisances aériennes	359
2. Des nuisances sonores localisées aux abords de la RN116	361
3. Un risque de pollution des sols et des sous-sols limité	369
4. Des sources de pollutions électromagnétiques	372
5. Pollution lumineuse : un enjeu de "trame noire" à préserver	376
6. Une qualité de l'air à préserver	380
Synthèse des enjeux	384
3.6 I Le territoire à l'heure du numérique	386
A I La révolution du Très Haut Débit	386
B I Les initiatives à l'oeuvre sur le territoire de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes	389
1. Le plan national « France Très Haut Débit »	390
2. Les avancées de la loi "montagne" dans l'aménagement numérique	390
3. Le schéma directeur territorial (SDTAN) de la Région	390
4. La mise en œuvre du SDTAN par le Département pour la Communauté de communes des Pyrénées Catalanes	392
C I Associer l'aménagement numérique au projet de territoire des Pyrénées Catalanes et aux besoins des stations de montagne	396
1. Les pratiques numériques et les besoins dans les stations de montagne	396
2. Les bénéfices dans les stations de montagne	397
3. Apporter un accès à l'internet Très Haut Débit et l'Internet mobile aux zones de développement économique et aux sites touristiques d'intérêt communautaires	397
Synthèse des enjeux	400



#4. L'économie

Une prospérité durement acquise, un avenir incertain

403

4.1 I Le tableau économique du territoire

404

A I L'emploi et le chômage

404

1. Un territoire relativement dynamique 404
2. Une tendance à la stagnation du nombre d'emplois 405
3. Un chômage faible mais une économie dépendante de l'emploi saisonnier 407

B I Un profil économique spécifique du fait de l'activité touristique et de la montagne

409

1. Un territoire marqué par l'économie présentielle 409
2. Une surreprésentation des emplois touristiques 410
3. Une économie «blanche» dominante 411
4. Un besoin de formation aux métiers de la montagne 411

C I L'importance de l'économie publique

412

D I Le Pôle santé-sport : un facteur de renommée

413

1. De la santé au sport de haut niveau, une bascule historique 413
2. Des équipements de haut niveau à Font-Romeu : le Lycée climatique et le STAPS 415
3. Le CREPS/CNEA à la veille d'une période faste ? 415
4. Des équipements très complets mais à rénover 416
5. Des activités et un positionnement à redresser 416
6. Le CREPS/CNEA et son insertion dans le territoire 416
7. L'hébergement et l'accueil des stagiaires et des dirigeants 416

E I Une activité artisanale dynamique

417

F I Le BTP, une économie importante

418

1. Le secteur de la construction représente près de la moitié de l'artisanat local 418
2. Une structure de production locale très atomisée 418
3. Une indéniable concentration des entreprises dans les stations de sports d'hiver 419
4. Une faible spécialisation 419
5. L'évolution du marché et de l'activité 420
6. Les obstacles au développement de l'activité « construction » 421

G I Une offre de foncier économique disponible mais une demande croissante

422

1. L'offre de foncier économique 422
2. Le foncier disponible et les projets 424
3. La demande en foncier économique 426
4. Services aux entreprises : un besoin de structures d'accueil 427

Synthèse des enjeux

428

4.2 I Le moteur touristique

430

A I Un territoire touristique

430

1. Le positionnement global : image et notoriété 431
2. Les facteurs de l'attractivité 432
3. Structuration de l'activité touristique / gouvernance 433

B I La fréquentation touristique

435

1. Évolution générale de la fréquentation de la montagne en France et dans les Pyrénées 435
2. La saisonnalité de la fréquentation touristique 437
3. La fréquentation hivernale 438
4. La fréquentation l'été et les autres saisons 443



C I Les capacités d'hébergement	446
1. La capacité d'accueil touristique et sa qualité restent largement dépendants du stock de lits « diffus » que propose le parc des résidences secondaires	446
2. Le parc des résidences secondaires présente des caractéristiques « typées » et parfois en décalage avec les préférences et standards actuels	447
3. Derrière des dominantes, le parc de résidences secondaires révèle une grande variété de formes, de produits et d'usages	448
4. L'hébergement touristique professionnel se transforme et se recompose	450
5. Occupation des différents modes d'hébergement touristique et évolutions à venir	451
D I Les produits touristiques	453
1. Les domaines skiables et les sports d'hiver	453
2. La montagne et les sports d'été	458
Synthèse des enjeux	466
4.3 I L'activité commerciale	468
A I Une couverture commerciale satisfaisante...avec des trous	468
B I Une emprise équilibrée des grandes surfaces	468
C I La difficile question de la saisonnalité	470
D I Marchés volants et tournées : une place centrale	470
E I L'offre spécifique des commerces de sport	470
F I Des évolutions à prendre en compte ou à encourager	471
Synthèse des enjeux	472
4.4 I Un univers agro-sylvo-pastoral en équilibre fragile	474
A I Une agriculture encore très vivante	474
1. Une plaine fertile : une activité au « centre » du territoire	474
2. Une agriculture dominée par l'élevage	476
3. Un foncier agricole peu structuré	480
4. Des évolutions récentes à prendre en compte	481
5. Des paysages agricoles emblématiques à protéger	484
B I Une exploitation forestière à consolider	490
1. Un territoire majoritairement occupé par la forêt	490
2. Des espaces forestiers reconnus pour leur beauté	493
3. Une exploitation de la ressource qui peut être améliorée aussi bien en forêts publiques que privées	495
4. Un fort potentiel en bois-construction et bois-énergie à structurer	497
C I La chasse, entre loisirs et économie	502
Synthèse des enjeux	504



Préambule

Le SCoT : un projet de territoire pour la
Communauté de communes
Pyrénées Catalanes



Parmi les outils les plus emblématiques de la loi SRU, le schéma de cohérence territoriale (SCoT) constitue désormais pour les collectivités locales l'outil privilégié pour la définition de l'organisation spatiale et des grandes orientations de développement durable à un horizon de 20 ans, à l'échelle très pertinente d'un bassin de vie regroupant plusieurs communes, voire plusieurs Communautés de Communes.

Le SCoT est ainsi un outil d'urbanisme et de planification, permettant à plusieurs collectivités de mener ensemble un projet commun, qui doit permettre au territoire de répondre aux défis de demain.

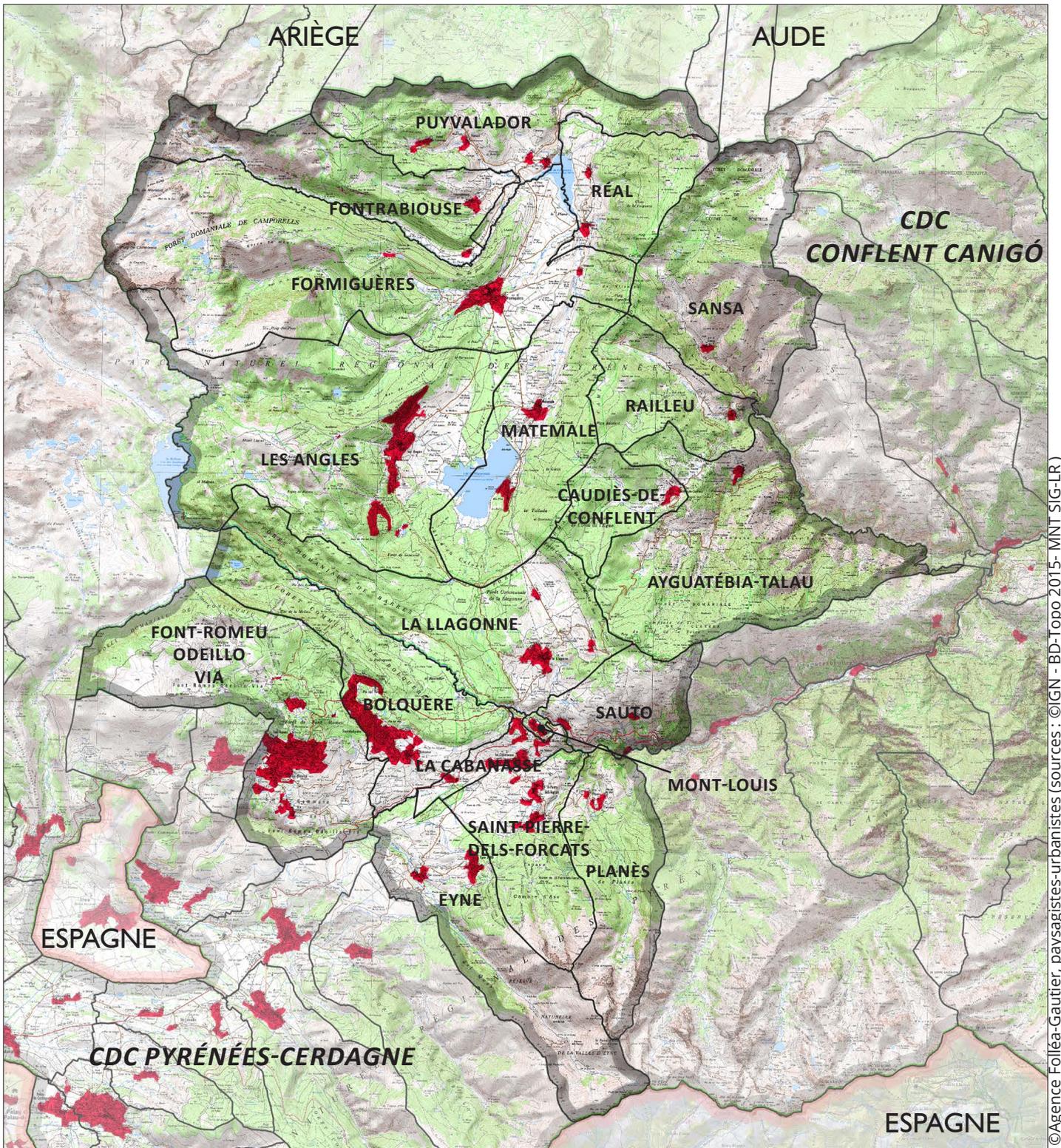
Le lancement du SCoT de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes a été prescrit le 9 mai 2016 par le Conseil Communautaire. Celui-ci, sous la responsabilité de son Président, a en charge la conduite de la démarche SCoT et sa validation.

Le SCoT des Pyrénées Catalanes couvre un territoire de 19 communes : Les Angles, Ayguatèbia-Talau, Bolquère, La Cabanasse, Caudiès-de-Conflent, Eyne, Fontrabieuse-Espousouille, Formiguères-Villeneuve de Formiguères, La Llagonne, Matemale, Mont-Louis, Font-Romeu-Odeillo-Via, Planès, Puyvalador-Rieutort, Railleu, Réal-Odeillo de Réal, Saint-Pierre-dels-Forcats, Sansa, Sauto-Fetges.

Il représente 352,7 km² et accueille 5 973 habitants en 2014 (Population municipale), ou encore 21 424 habitants en Population légale (DGF) en 2018, ce qui est la véritable mesure de la charge démographique du territoire. La Communauté de communes Pyrénées Catalanes ne représente cependant qu'une partie du « grand bassin de vie » des Pyrénées Catalanes, délimité par le territoire du Parc Naturel Régional du même nom. Celui-ci inclut en effet deux autres Communautés de communes : la Communauté de communes Pyrénées-Cerdagne et celle de Conflent-Canigó. Toutes deux réalisent actuellement un « PLUi valant SCoT » (Plan local d'urbanisme intercommunal).



LE PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



↑ N 0 1 2,5km

■ Urbanisation des villes et villages



Qu'est-ce qu'un SCoT?

Un SCoT, c'est un projet de territoire

Le Schéma de cohérence Territoriale (SCoT) est un **document d'aménagement et d'urbanisme** qui poursuit deux objectifs :

- **définir le projet de territoire à l'horizon d'une génération, soit à une échéance de 20 ans.** En ce sens, le SCoT est un document politique et stratégique
- **assurer la cohérence entre les politiques publiques d'aménagement du territoire** (espaces naturels, économie, logement, transport, équipements) et **servir de cadre de référence aux documents qui portent ces politiques** (Plan Local d'Urbanisme-PLU par exemple).

Ces schémas ont été créés par la loi de solidarité et de renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000, puis affirmés et modifiés par les lois successives Grenelle I et II de 2009 et 2010, la loi ALUR de mars 2014, la loi NOTRe du 7 août 2015 et la loi LCAP du 7 juillet 2016.

En tant que document d'urbanisme, ses objectifs sont principalement définis par l'article L. 101-2 du Code de l'Urbanisme :

"Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;*
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;*
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;*
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;*
- e) Les besoins en matière de mobilité ;*

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables."

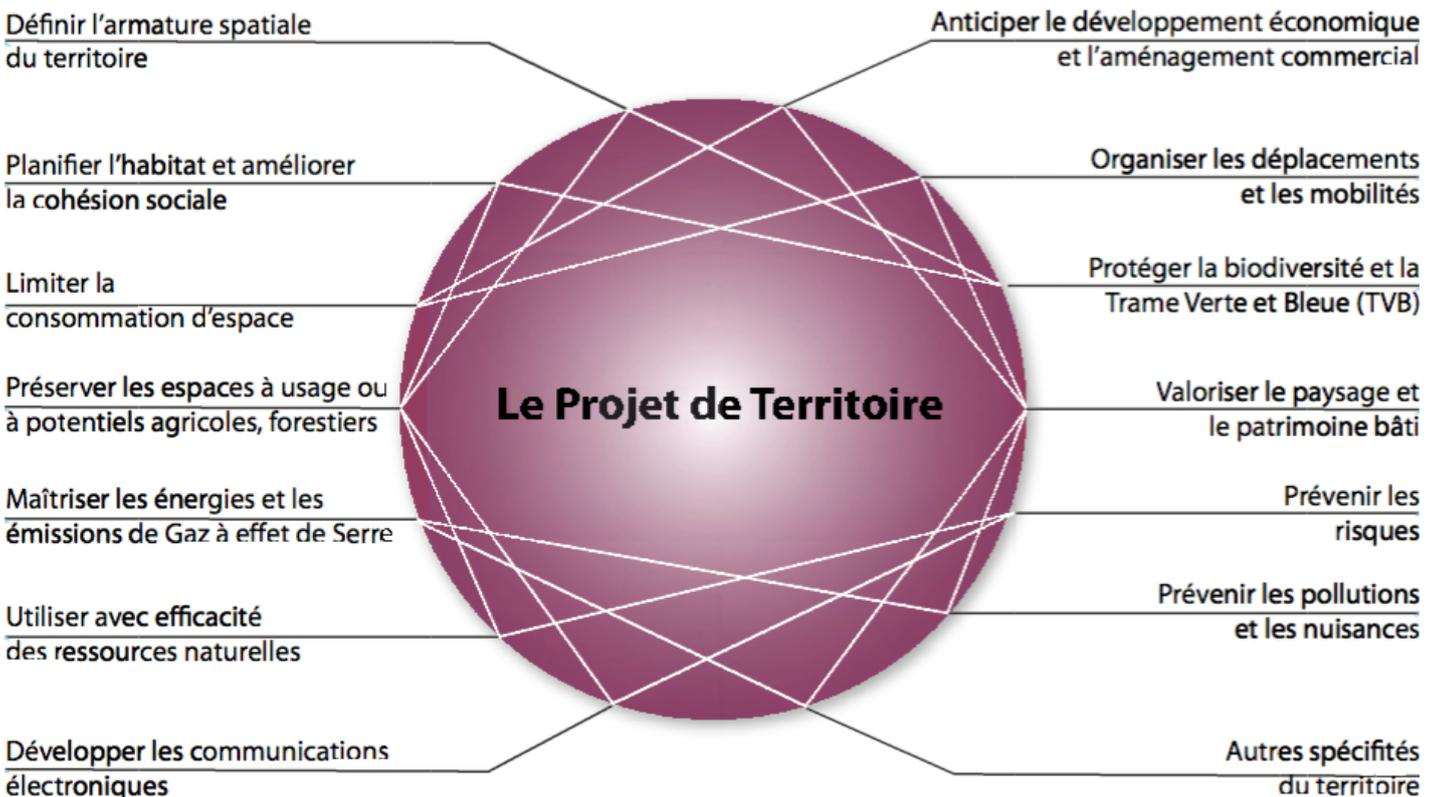


En résumé, le SCoT s'appuie sur des valeurs :

- paysagères,
- environnementales,
- économiques,
- humaines et sociales

... et engage des choix qui façonnent le territoire dans lequel vivront les générations à venir.

LES THÈMES À ABORDER DANS LE PROJET DE TERRITOIRE



Un SCoT, c'est un projet partagé

Il est co-construit avec les partenaires locaux et élaboré de façon participative.

La Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes, présidée par M. Demelin, maire de Font-Romeu-Odeillo-Via, pilote la démarche. Elle est juridiquement le porteur du projet.

Pour réaliser le SCoT, la Communauté de Communes a retenu un **groupement pluridisciplinaire** piloté par l'agence Folléa- Gautier pour l'accompagner dans son élaboration. Ce groupement est composé de plusieurs bureaux d'étude spécialisés dans les différents domaines que le SCoT doit traiter : urbanisme, paysage, économie, environnement, patrimoine, habitat, mobilités, ...

L'élaboration du SCoT se fait en **étroite collaboration avec les élus et les partenaires du territoire**. Différents ateliers de travail permettent cette collaboration autour du SCoT. Chacune des étapes (diagnostic, PADD et DOO) sera ponctuée de **présentations publiques** de l'état d'avancement du SCoT. Il est par ailleurs nourri par les démarches menées en parallèle par l'Etat et le PNR : l'Atelier des Territoires et les Ateliers locaux d'urbanisme et de paysage.

Un SCoT, c'est un projet concret

Centré sur la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes (ex-Capcir-Haut-Confient), il aborde des **problématiques spécifiques à ce territoire** :

- Evolution de l'économie touristique
- Renforcement de l'agriculture montagnarde
- Valorisation du patrimoine bâti
- Mise en œuvre d'un Plan de déplacements global intercommunal
- ...

Le SCoT par rapport aux autres documents d'urbanisme

Pierre angulaire de la planification et de l'aménagement du territoire, le SCoT est un **document d'urbanisme supra communal**. Il fait le lien entre les mesures nationales, régionales et locales et indique la règle du jeu qui doit être respectée et prise en compte au niveau local.

Le SCoT **visé à harmoniser et coordonner les projets des communes**, dans la mesure où ces projets peuvent avoir des conséquences sur les territoires voisins. Il traduit une **réflexion partagée, des orientations générales**, que les PLU devront concourir à mettre en œuvre en les précisant dans leurs projets et leurs règlements propres.



Le SCoT entre par ailleurs en interaction / articulation avec d'autres normes d'urbanisme selon **deux modalités** :

LA COMPATIBILITÉ : rapport de non-contradiction entre 2 normes. Cela signifie que la norme inférieure doit respecter la norme supérieure dans la mesure où elle ne doit pas la remettre en cause. Illustration du rapport de compatibilité : un fruit peut être une pomme ou une poire, mais pas un lapin.

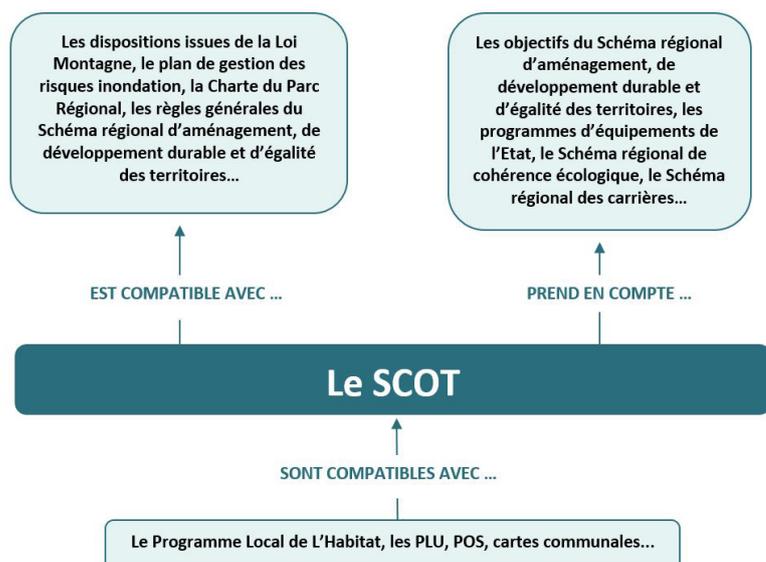
Le SCoT doit notamment être compatible avec :

- les dispositions particulières liées aux zones de montagne (Loi Montagne),
- les règles du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET des Pyrénées Orientales, en cours d'élaboration)
- la Charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes
- le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
- les directives de protection et de mise en valeur des paysages

LA PRISE EN COMPTE : a pour fonction d'assurer que les 2 normes d'origine différente ne s'ignorent pas, afin d'assurer la cohérence de l'ensemble. Cela signifie que la norme inférieure ne doit pas ignorer les orientations fondamentales de la norme supérieure. Illustration du rapport de prise en compte : une pomme fait partie d'un régime alimentaire « Manger cinq fruits et légumes par jour ».

Le SCoT doit notamment prendre en compte :

- les objectifs du SRADDET,
- les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE),
- les programmes d'équipements de l'Etat, des collectivités territoriales,
- ...



Le contenu du SCoT

Un schéma de cohérence territoriale est composé de trois principaux documents :

Un rapport de présentation (article L.141-3 du code de l'urbanisme)

Il comprend lui-même quatre principaux documents :

- Un **diagnostic du territoire** présentant le territoire et ses enjeux. On retrouvera dans ce document à la fois un « état des lieux », une évaluation des « atouts-faiblesses-opportunités et menaces » (AFOM), ainsi qu'une vision synthétique des enjeux. Ceux-ci préfigurent les orientations principales du SCoT notamment les difficultés à surmonter, les besoins à satisfaire ou encore les perspectives économiques et démographiques du territoire ;
- Un **état initial de l'environnement** (ressources naturelles, paysages, biodiversité, pollution..) ;
- Une **explication des choix retenus** pour établir le PADD et le DOO ;
- Une « **Évaluation environnementale** ».des conséquences des choix opérés par le SCoT.

A noter que pour faciliter l'appropriation du document, les parties du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, complémentaires, feront l'objet d'un unique document reprenant l'ensemble de leurs thématiques, mais permettant de dégager des conclusions de façon transversale et globale.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD – article L.141-4 du code de l'urbanisme).

Il fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

Le PADD constitue le document principal du SCoT puisqu'il fixe un cadre de référence. Il met en lumière le projet politique du SCoT en définissant la vision de l'aménagement du territoire choisie par la Communauté de communes.



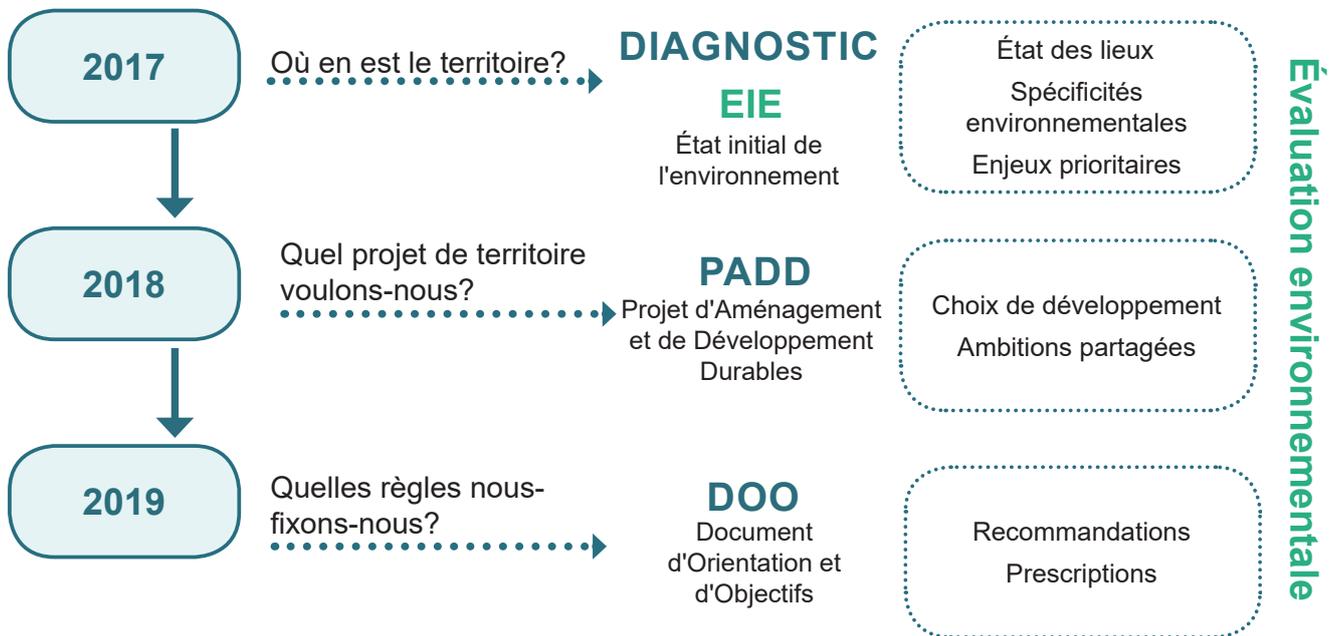
Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO – articles L.141-5 et suivants du code de l'urbanisme).

Il constitue l'aspect réglementaire du SCoT. Il est « opposable ».
Il détermine :

1° Les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers ;

2° Les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages et de prévention des risques ;

3° Les conditions d'un développement équilibré dans l'espace rural entre l'habitat, l'activité économique et artisanale, et la préservation des sites naturels, agricoles et forestiers et assure la cohérence d'ensemble des orientations arrêtées dans ces différents domaines.



Le territoire de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes : un espace en cours de constitution

Situé à l'est de la Chaîne des Pyrénées Françaises, au cœur de la nouvelle grande Région « Occitanie », association des anciennes régions « Languedoc-Roussillon » et « Midi-Pyrénées », au sein du Parc Naturel Régional Pyrénées Catalanes et à proximité de la frontière espagnole, le territoire de la Communauté de Communes accueille, sur 352,7 km² et 19 communes, 5 973 habitants (21 424 habitants DGF en 2018). C'est à la fois un territoire montagnard, un territoire rural et un territoire transfrontalier. Quatre « petits » bassins de vie, correspondant à des unités géographiques dominantes, le composent : le Capcir, la Haute-Cerdagne, le Haut-Conflent et les Garrotxes.

Un territoire n'est cependant pas donné une fois pour toutes, il se construit au cours de l'histoire, par l'effet conjugué des forces naturelles et de l'action des sociétés humaines. Le projet de territoire s'appuie ainsi sur la connaissance de ce processus, envisagé sous le double aspect de la physionomie du territoire et de l'édifice politico-administratif.

A I Une unité géographique

Au cœur des Pyrénées, le territoire de la Communauté de Communes est composé de deux hauts-plateaux montagnards, le Capcir (haute vallée de l'Aude) et la Haute-Cerdagne (tête de vallée du Sègre), situés à plus de 1 500 m d'altitude. Ils sont articulés entre eux par l'espace du Haut-Conflent, haute vallée de la Têt, au relief collinaire. Les massifs montagneux encadrant le territoire en constituent des limites naturelles évidentes : Massifs du Cambre d'Aze, du Carlit, du Madres...

Bien marquée pour le Capcir et le Haut-Conflent, la limite naturelle n'est cependant pas pertinente pour délimiter la partie sud du territoire : en effet, la Cerdagne constitue un ensemble morphologique et historique dépassant les frontières de la CDC, et se positionne comme une porte d'entrée vers la Catalogne espagnole.

Le territoire des Garrotxes est également un ensemble morphologique à part : il se compose de vallées encaissées dans le massif du Madres, séparées par une ligne de crête marquée, bien différentes des hauts plateaux du cœur du territoire.

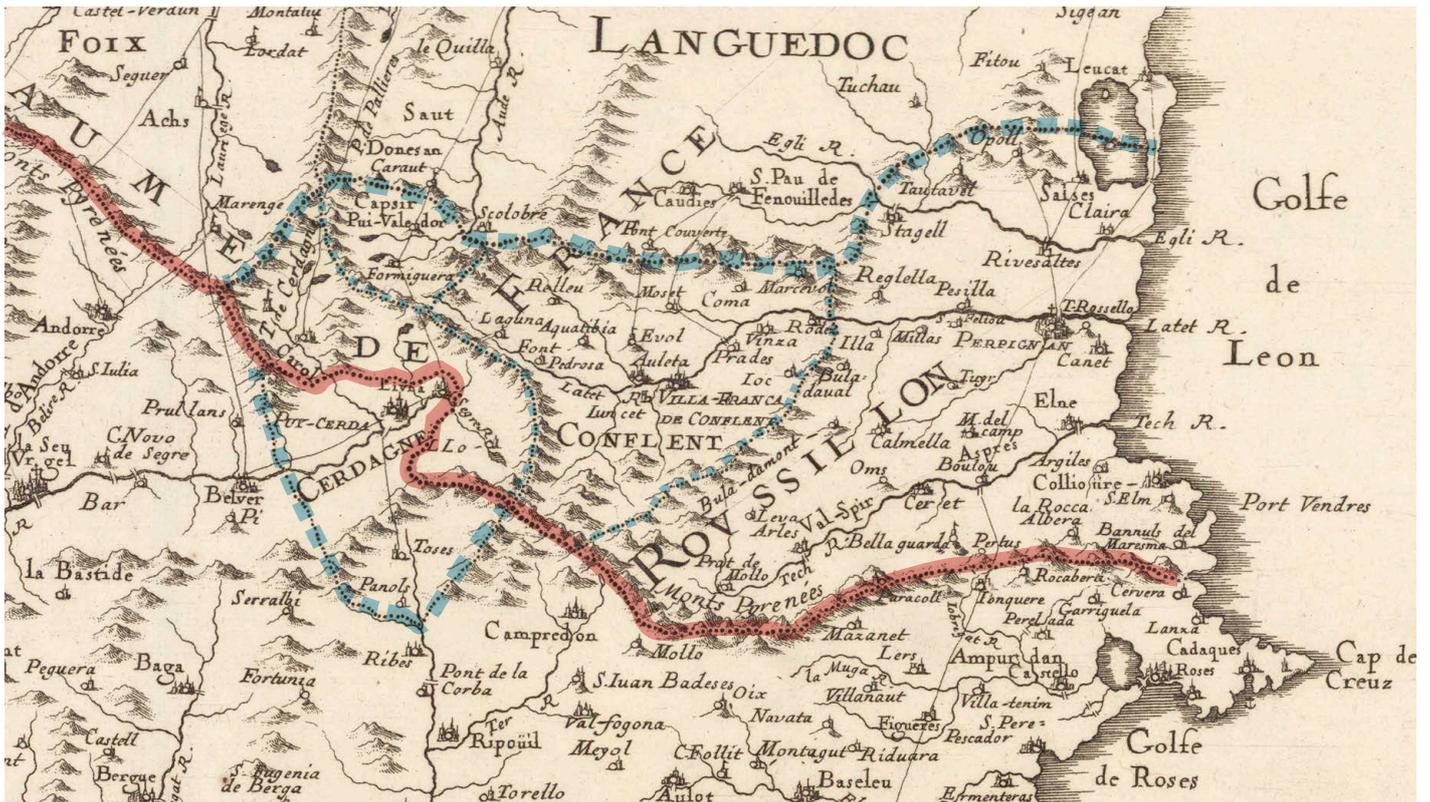
Dans cet espace de montagne, à la densité de population faible et aux ruptures géographiques marquées (vallées, crêtes, ...), les communes ont ainsi jusqu'à maintenant peu eu l'habitude de travailler ensemble.

B I Une unité historique

La Communauté de communes fait partie de la Catalogne française. Occupée depuis la Préhistoire, la Catalogne se structure progressivement au Moyen-Âge, sous forme de comtés, puis de vigueries à l'époque du royaume de Majorque. Ce territoire frontalier est finalement rattaché à la monarchie hispanique, qui s'oppose à la France.



L'ANNEXION DU ROUSSILLON, DU CONFLENT, DU CAPCIR ET DE LA CERDAGNE PAR LA FRANCE SUITE AU TRAITÉ DES PYRÉNÉES EN 1659



Source : Plan de la principauté de Catalogne et le comté de Roussillon avec les anciennes (en bleu) et les nouvelles (en rouge) bornes des royaumes de France et d'Espagne (...), par Pierre du Val, 1680, Gallica.fr

Le Traité des Pyrénées met un terme à la guerre entre les couronnes de France et d'Espagne en 1659, et scinde la Catalogne en deux, espagnole et française : Le Roussillon, le Conflent, le Capcir et la partie orientale de la Cerdagne reviennent alors à la France, à l'exclusion de l'enclave de Llívia.

Territoire frontalier, la Communauté de Communes appartient ainsi à une aire d'influence qui dépasse largement les frontières actuelles des états. Plusieurs projets ont ainsi été développés grâce à des partenariats transfrontaliers : hôpital transfrontalier de Puigcerda, abattoir à Ur. Enfin, porté par le Département des Pyrénées-Orientales côté français et la Province de Gérone côté espagnol, l'Espace catalan transfrontalier vise à développer une politique concertée d'aménagement du territoire et de développement durable.

C I Une unité économique

L'économie « agro-sylvo-pastorale méditerranéenne de montagne » qui a assuré la survie du territoire, et parfois fait sa fortune, est aujourd'hui passée au second plan, sans pour autant s'effondrer. Autarcique, cette économie se distinguait pourtant par sa capacité exportatrice, notamment de « chevaux de remonte » destinés aux armées.

Le territoire vivait aussi dans une situation d'enclavement profond, les routes n'étant pas dégagées en hiver jusque dans les années 1950 : les médecins, par exemple, étaient contraints à plusieurs heures de marche en ski pour se porter au chevet de leurs patients...quand ceux-ci parvenaient à prendre contact.



Pour le plus grand nombre, à l'exception des meuniers, des scieurs et de quelques fermiers opulents (qui se signalent par exemple par les grands mas de Cerdagne), les conditions de vie et de revenus étaient très sévères, et cette situation a duré jusqu'aux années 1960. D'autant que ces régions rurales ont payé un énorme tribut humain lors de la guerre de 1914-1918, qui a durablement affaibli l'économie traditionnelle, et engendré un puissant exode rural : capcinois, cerdans et conflentais ont alors massivement opté pour des emplois publics, la plupart en Occitanie. Ce sont eux qui ont été les premiers investisseurs immobiliers du territoire, et qui, la retraite venue, passent la moitié de l'année « là-haut » : une source puissante d'économie à la fois d' « attraction » et « résidentielle ».

Toutefois, depuis l'inauguration du « Train Jaune » en 1910, qui n'avait rien de folklorique et qui a désenclavé le territoire, l'économie touristique s'est développée au point de supplanter peu à peu l'ensemble des activités. Dès 1913 le Grand Hôtel de Font-Romeu a ouvert ses portes à une clientèle aisée, internationale, friande des bienfaits de l'exceptionnel climat d'altitude, de randonnées paisibles, et de vie mondaine : le développement de la ville de Font-Romeu, sur la commune d'Odeillo, a servi de support à une politique d'accueil étendue et diversifiée.

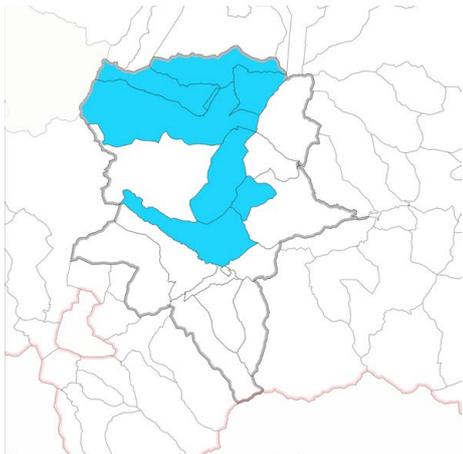
Les premiers équipements touristiques : chalets, hôtels, sanatorium se construisent (le Balcon de Cerdagne est inauguré en 1924). Les remontées mécaniques apparaissent en 1937. À partir de cette date, une florissante **économie de la santé** va se développer notamment en Cerdagne (sanatoriums, établissements de soins de suite, home d'enfants asthmatiques). Le site olympique, qui valorise lui aussi le climatisme d'altitude, est inauguré en 1967, près du centre du village, et devient le Centre national d'entraînement en altitude.

L'économie de la neige et du ski, le pilier le plus important de l'économie actuelle, fut à l'origine le fruit d'initiatives entrepreneuriales privées. Mais son développement ultérieur est au contraire sous **emprise publique**, l'exemple le plus frappant étant la création de la station des Angles en Capcir en 1964. À l'initiative du maire, l'aménagement de la station est confié à la **Compagnie d'aménagement du Bas-Rhône et du Languedoc**, principal outil d'aménagement du territoire dans le Sud-Est de la France. Son président Philippe Lamour, maire de Ceillac en Queyras, crée d'ailleurs à la même époque une station semblable dans son village. Cet engagement public reste un facteur fort de l'économie.

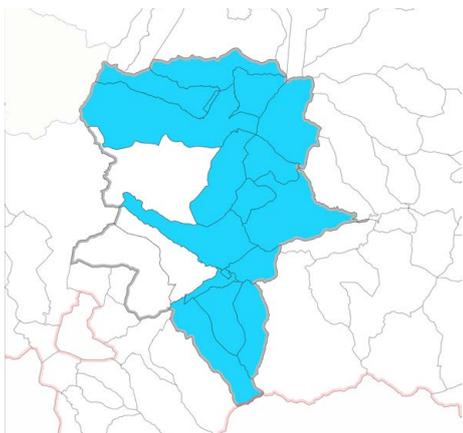
Si le développement de l'économie touristique tend à renforcer l'**unité du territoire** de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes, il n'en reste pas moins que l'on n'est loin d'un ensemble à la fois homogène et polarisé sur un seul centre urbain : les Garrotxes ne sont liés que par la consommation de biens et de services en Capcir et Cerdagne, la Haute-Cerdagne est marquée par un fort tropisme en direction de la Basse-Cerdagne (Saillagouse et Montlouis). Quant au Capcir, où les conditions de vie étaient naguère beaucoup plus dures qu'en Cerdagne, il a remonté la pente et s'est hissé à peu près au niveau de sa voisine.



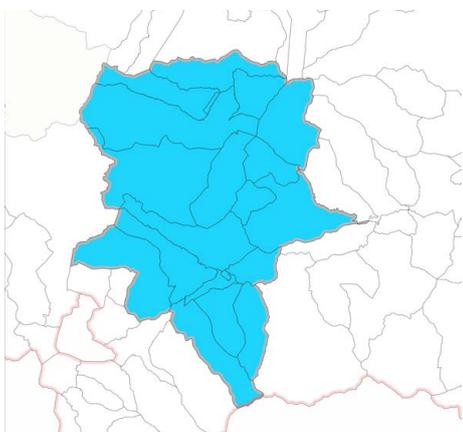
EVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Communes membres en 1999



Communes membres en 2006



Communes membres en 2013

©Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes

D | Une unité administrative

Ce territoire a donc une identité marquée, à travers les plateaux d'altitude, l'histoire commune de la Catalogne française, et l'économie basée essentiellement sur les sports d'hiver. Mais, comme partout en France, le regroupement des communes est également administratif et pas seulement basé sur une unité de fonctionnement. C'est ainsi une nouvelle philosophie qui se met en place avec la Communauté de communes et le projet de SCoT : la mise en œuvre d'une vision commune, à la fois administrative, politique, mais également dans les représentations du territoire pour les habitants et les visiteurs.

La Communauté de communes Capcir-Haut-Conflent a été créée en 1997 à l'initiative de cinq communes, localisées en Capcir et Garrotxes : Caudiès-de-Conflent, Fontrabieuse / Espousouille, La Llagonne, Matemale, Réal / Odeillo.

La Communauté de communes s'agrandit rapidement vers le sud, rejointe entre 1999 et 2001 par les communes de :

- Puyvalador, par arrêté préfectoral du 16 décembre 1999 ;
- Formiguères, par arrêté préfectoral du 31 décembre 1999 ;
- La Cabanasse, Sansa et Saint-Pierre-dels-Forcats, par arrêté préfectoral du 29 décembre 2000 ;
- Eyne, Mont-Louis, Planès, Railleu et Sauto, par arrêté préfectoral du 28 décembre 2001 ;

Puis par Ayguatébia-Talau, par arrêté préfectoral du 23 novembre 2006 ;

Elle est alors composée d'une quinzaine de petites communes à dominante rurale, alors que les communes-stations limitrophes (Les Angles, Bolquère et Font-Romeu) font partie de la Communauté de communes voisine : les Pyrénées-Cerdagne.

En 2011, Font-Romeu rejoint la Communauté de communes du Capcir-Haut-Conflent, rapidement rejointe par Bolquère et Les Angles en 2014. La Communauté de Communes atteint son périmètre actuel, tout en faisant évoluer les équilibres internes avec l'entrée des acteurs économiques majeurs que sont ces stations de montagne reconnues bien au-delà du territoire.

En juin 2016, la Communauté de communes du Capcir-Haut-Conflent prenait le nom de Communauté de communes Pyrénées Catalanes.

E | L'appartenance à un système plus vaste : le Parc naturel régional

Le Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes, où s'inscrit la Communauté de communes, a été créé en 2004 sur décret du Premier ministre et du ministre de l'Ecologie. C'est le premier Parc naturel régional du massif pyrénéen.



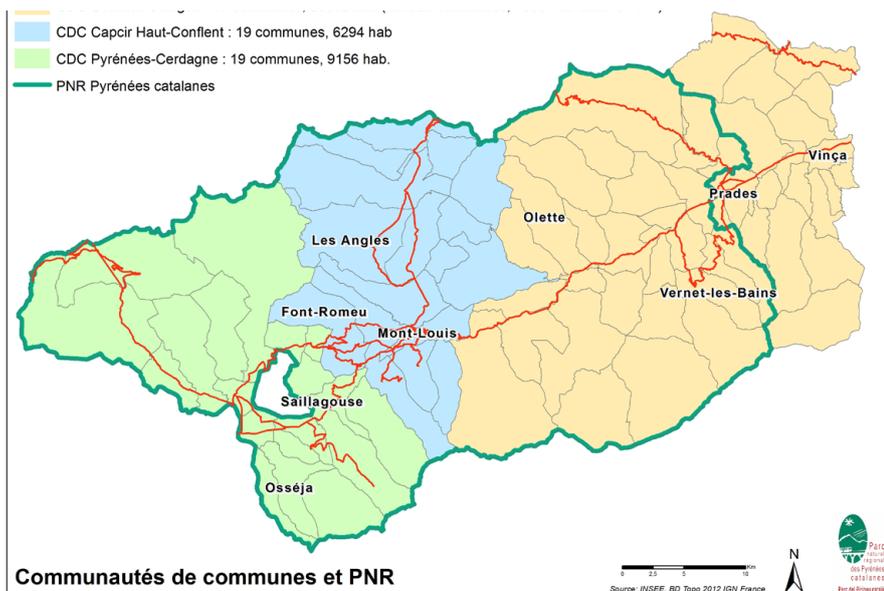
Il comprend 64 communes, réparties entre la Cerdagne, le Capcir et le Conflent, et se prolonge depuis la vallée de la Têt jusqu'à la frontière avec l'Andorre et l'Espagne. Il est marqué par l'appartenance commune à l'aire culturelle catalane, et à un territoire de montagne pyrénéenne soumis à l'influence méditerranéenne.

L'ensemble des communes du Parc se sont engagées autour d'un projet commun à travers la Charte du Parc approuvée par décret le 5 mars 2004 et renouvelée le 21 août 2014, notamment sur les thématiques suivantes :

- La réduction de la consommation de l'espace, la préservation des terres agricoles et des espaces naturels ainsi que la densification du bâti existant (objectif opérationnel 1.2.3 de la charte),
- La qualité paysagère des extensions de villages, le respect des coupures d'urbanisation du plan de Parc et des objectifs de qualité paysagère de la charte (objectif opérationnel 1.1.6 de la charte),
- L'identification et la préservation des espaces naturels, des trames vertes et bleues et des zones humides (objectifs opérationnels : 1.1.3 – 1.2.2 – 1.3.2 de la charte),
- La diversification et la rénovation de l'habitat (objectif opérationnel 3.1.1 de la charte),
- La prise en compte des mobilités et des énergies (objectifs opérationnels : 2.2.2 et 3.2.2 de la charte),
- Le traitement des espaces d'accueil et publics (objectif opérationnel 3.1.2 de la charte).

Le Parc Naturel Régional couvre trois communautés de communes :

- Communauté de Communes Capcir Haut-Conflent, qui devient le 27 juin 2016 la Communauté de communes des Pyrénées Catalanes
- Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne
- Communauté de Communes Conflent-Canigó



Les communautés de communes du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, source : PNR des Pyrénées Catalanes



Pourquoi un SCoT dans la Communauté de communes Pyrénées Catalanes ?

A I Historique de la démarche

Le lancement du SCoT de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes a été prescrit le 9 mai 2016 par la Communauté de Communes de Pyrénées Catalanes réunie en Conseil Communautaire.

Ce projet marque la volonté des communes membres de travailler ensemble à l'aménagement de leur territoire, et constitue l'aboutissement d'un long processus de structuration à travers la constitution de la Communauté de Communes.

La démarche d'élaboration du SCoT a été initiée en 2014 à l'issue de l'approbation de la charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes. Elles se sont alors engagées à travailler ensemble, dans le cadre du Parc, pour couvrir le territoire d'une démarche de SCoT. Cette démarche était d'autant plus importante à mettre en œuvre, qu'à l'issue de la Loi ALUR (pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) du 24 mars 2014, les communes non couvertes par un SCoT au 1^{er} janvier 2017 ne pourraient plus ouvrir de zones à l'urbanisation dans leurs documents d'urbanisme (PLU, cartes communales).

Un premier périmètre, couvrant les deux communautés de Communes Capcir-Haut-Conflent et Pyrénées-Cerdagne, a été délimité le 8 décembre 2014. En effet, la Loi ALUR obligeait alors à construire un SCoT à l'échelle au moins de deux Communautés de Communes.

Le 2 février 2015, la Communauté de Communes Capcir-Haut-Conflent a délibéré pour le lancement d'un SCoT sur son territoire et celui de la Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne. Le périmètre de ce SCoT intitulé « Pyrénées Catalanes » a été approuvé par la Préfecture des Pyrénées-Orientales le 18 mai 2015.

Avec l'adoption de la Loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) promulguée en août 2015, les SCoT pouvait désormais être élaboré sur une unique Communauté de Communes. Suite à la volonté de la Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne d'élaborer uniquement un « PLUi valant SCoT » sur son territoire, les élus du Capcir-Haut-Conflent ont décidé en Conseil Communautaire du 30 novembre 2015 de maintenir l'élaboration d'un SCoT à l'échelle de leur établissement Public de Coopération Intercommunale.

Un nouveau périmètre, réduit, a été approuvé le 22 mars 2016 par la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

La délibération de prescription du SCoT, déterminant la feuille de route et les modalités de concertation relatives à son élaboration, a été prise le 9 mai 2016 par le Conseil Communautaire.



Le 27 juin 2016, la Communauté de communes Capcir-Haut-Conflent délibérait pour le renouvellement de ses statuts et changeait de nom, devenant la Communauté de communes des Pyrénées Catalanes. Elle préfigure ainsi une évolution à long terme de son périmètre, à l'échelle de la Cerdagne, du Capcir et du Haut-Conflent, afin de réunir au sein d'un même projet les territoires appartenant à un même bassin de vie.

B I Les défis à relever

Afin de mettre en œuvre un développement équilibré du territoire, la Communauté de communes, à travers le SCoT des Pyrénées Catalanes, se donne pour objectifs de :

- Concilier le développement des activités économiques existantes (stations de ski, tourisme 4 saisons, agriculture, sylviculture, commerce, artisanat, ...) avec la préservation des richesses naturelles, paysagères et culturelles locales.
- Renforcer l'attractivité économique du territoire en assurant notamment l'installation d'entreprises nouvelles au sein des zones d'activités existantes et à venir du territoire
- Permettre le maintien et l'accueil de nouvelles populations par le biais d'un urbanisme maîtrisé et cohérent, et par le maintien des services de proximité de qualité et accessibles
- Favoriser l'émergence de modes de déplacements doux par la mise en place et l'utilisation d'infrastructures et moyens de transports adéquats en montagne
- Développer et valoriser les équipements sportifs et de loisirs à l'échelle de la Communauté de communes
- Pérenniser et accentuer les démarches engagées en faveur de la transition énergétique avec l'aide du Parc Naturel Régional des Pyrénées-Catalanes récemment lauréat du label national Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.



Introduction du diagnostic

Ce document constitue le diagnostic territorial du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté de communes des Pyrénées Catalanes. Il intègre les éléments nécessaires à l'évaluation de l'état initial de l'environnement (E.I.E.).

Il a pour objectif de présenter, à partir d'un état des lieux du territoire sur les thématiques abordées par le SCoT, une évaluation des situations, et ainsi d'identifier l'ensemble des enjeux à prendre en compte par la suite pour l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Il se compose de quatre parties, reprenant chacune une composante du territoire :

- Le socle, les fondements du territoire
- Le bâti, comment les hommes occupent le territoire
- Le cadre de vie, comment les hommes vivent ce territoire
- L'économie, une prospérité durement acquise, un avenir incertain



1

Le socle, les fondements du territoire

- 1.1 | Un socle montagneux qui délimite clairement quatre bassins de vie
- 1.2 | Quatre unités de paysage
- 1.3 | Le socle naturel
- 1.4 | Les ressources et les risques naturels



1.1 | Un socle montagneux qui délimite clairement les bassins de vie

Le territoire des Pyrénées catalanes est la réunion de trois hautes vallées (l'Aude, la Têt et la Sègre) que séparent trois massifs montagneux : le Carlit (2921 m), le Madres (2469 m) et le Puigmal (2909 m).

Parmi ces hauts massifs montagneux, deux vastes plateaux perchés à près de 1500 m d'altitude forment des paysages surprenants et inattendus.

Les plateaux d'altitude composent de vastes plaines agricoles encadrées de versants abrupts boisés. Au sud, la Cerdagne s'allonge en une dépression se prolongeant en Espagne. Au nord, le Capcir dessine une cuvette naturellement tournée vers l'Aude dont il constitue la haute vallée. Entre ces deux entités géographiques clairement délimitées par les reliefs, un petit plateau, situé entre la Têt et le col de La Quillane, forme un paysage de transition et offre des vues sur les deux dépressions d'altitude qu'il domine : le plateau du Haut-Conflent.

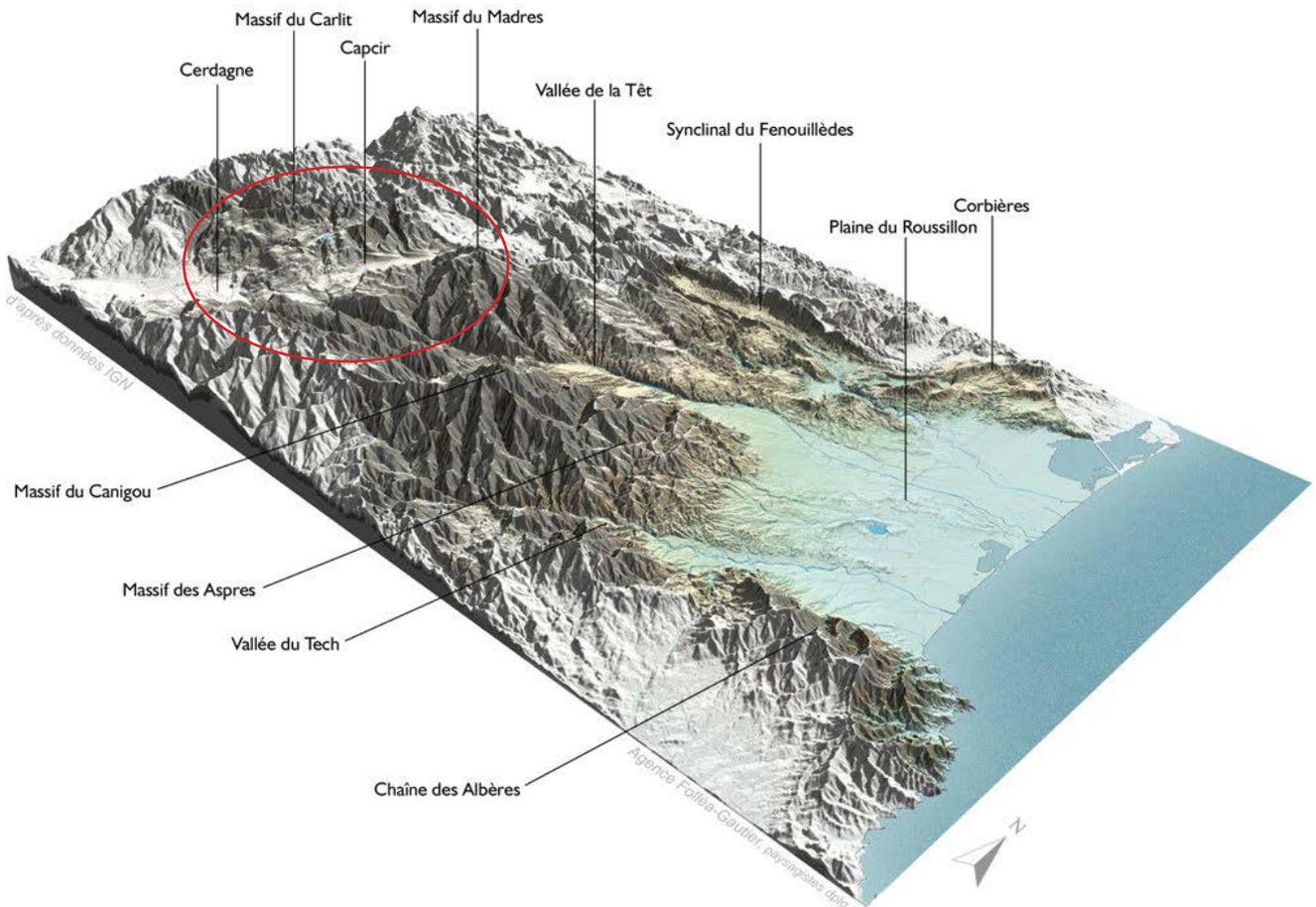
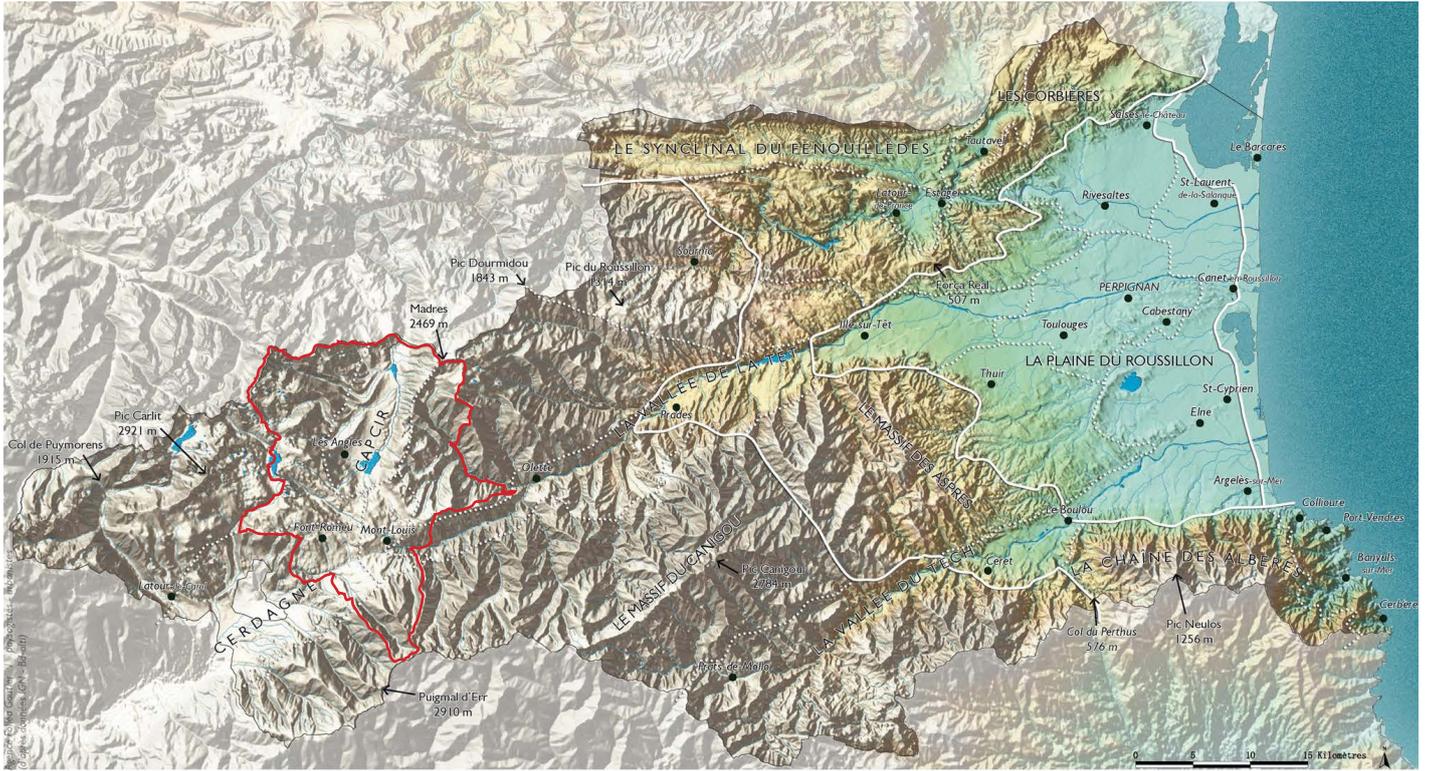
A | Un ensemble de hauts plateaux dans la chaîne pyrénéenne

L'histoire géologique, bien que lointaine, a toute son importance dans la fondation des paysages du territoire du SCoT des Pyrénées Catalanes. La succession d'évènements tectoniques, créant failles et fossés d'effondrement, a créé un paysage tout particulier et unique en Europe : un ensemble de plateaux d'altitude habités culminant à plus de 1 500 m, ou altiplano.

Les Pyrénées Orientales, dont les reliefs ont été moins érodées par la période glaciaire que d'autres massifs, sont dominées par une structure peu aérée, aux couloirs valéens assez étroits. Les dépressions constituées par le Capcir, la Cerdagne et le Haut-Conflent, engoncés dans un environnement montagnard, constituent des accidents remarquables. Les replats, favorables à l'agriculture, ont par ailleurs permis une occupation humaine ancienne. Ces dépressions couvrent moins de 20 % de la superficie totale des massifs du Madres, du Carlit et du Cambre d'Aze.



LES RELIEFS DU TERRITOIRE AU SEIN DES PYRÉNÉES ORIENTALES



Source : Atlas des Paysages du Languedoc-Roussillon, Dreal Languedoc-Roussillon - Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes



1. Une histoire géologique marquée par deux principaux événements : la formation de la chaîne des Pyrénées, et celle de la Méditerranée

La formation du Territoire du SCoT des Pyrénées catalanes suit les grandes étapes géologiques qui ont créé la chaîne pyrénéenne.

- **Histoire hercynienne : de -600 MA à - 300 MA**

L'érosion d'une ancienne chaîne de montagnes, couvrant une large partie de l'Europe, forme le socle du territoire.

- **Histoire alpine des Pyrénées : -240 MA à -65 MA**

La surrection de la chaîne pyrénéo-provençale, depuis l'Atlantique jusqu'à la Provence, résulte de la collision de la plaque tectonique de la péninsule ibérique avec celle de l'Europe du Nord.

Les mouvements d'écartement et de rotation entre les deux plaques entraînent la formation de grandes fractures parallèles qui tranchent le sol des Pyrénées d'est en ouest (Faille Nord-Pyrénéenne qui marque la limite entre le massif et le piémont), délimitant des compartiments étroits. Certains s'affaissent en profonds fossés où s'accumulent par la suite les matériaux sédimentaires, qui sont à l'origine de la formation des plateaux d'altitude du territoire.

- **Histoire méditerranéenne : -30 MA à -1,65 MA**

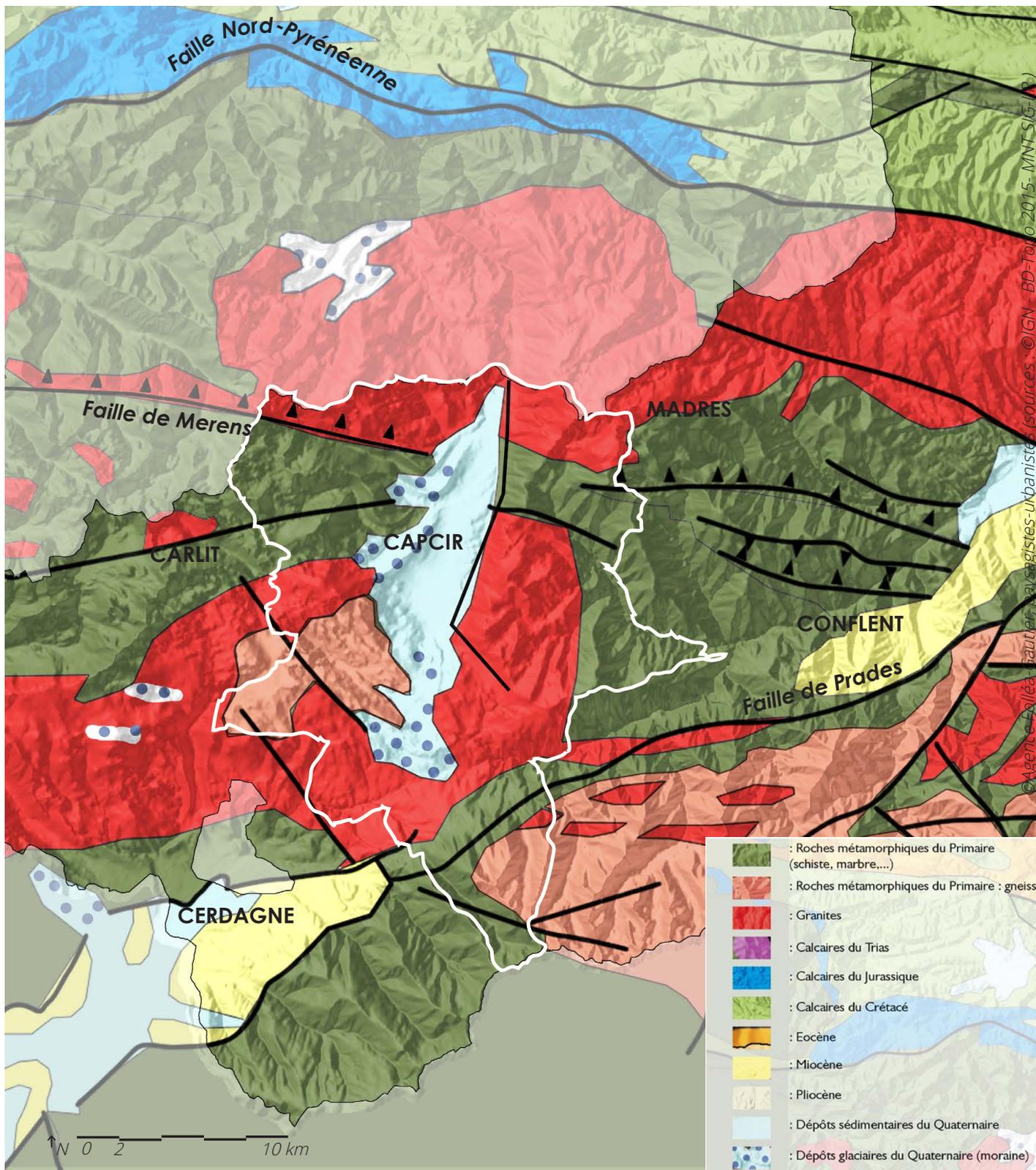
La dernière étape de formation de l'est des Pyrénées intervient avec l'ouverture du bassin méditerranéen et la création du Golfe du Lion.

Le rapprochement de l'Afrique et de l'Europe entraîne l'effondrement de la partie orientale de la chaîne des Pyrénées selon une orientation NE-SW, formant une série de failles. L'une d'elle, dénommée faille de Prades ou de Cerdagne, traverse le territoire et accueille aujourd'hui la vallée de la Têt. Les mouvements récents le long de cette faille créent plusieurs bassins d'effondrement, à l'origine de la Cerdagne et du Haut-Conflent.

Cette histoire tectonique se matérialise encore aujourd'hui dans le territoire, tout d'abord par la présence d'un risque sismique non négligeable. La présence de nombreuses sources, dont des sources thermales et d'eau chaude (Saint-Thomas-les-Bains, Thuès-des-Bains, dans la vallée du Conflent, Llo en Cerdagne) marque par ailleurs la proximité des failles.



GÉOLOGIE SIMPLIFIÉE



Source : Atlas des Paysages du Languedoc-Roussillon, Dreal Languedoc-Roussillon - Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes

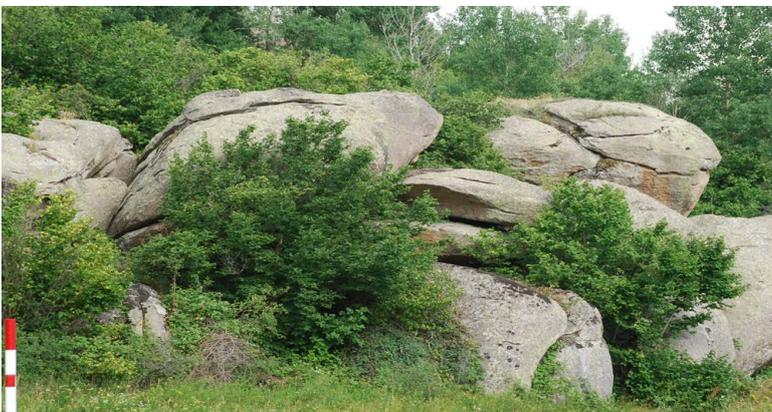
2. Des reliefs marqués par la période glaciaire

Le passé glaciaire a également laissé sa trace. Les glaciers qui se forment durant l'ère quaternaire ont fortement marqué les hauts reliefs des Pyrénées. Leurs empreintes caractéristiques sont facilement identifiables par la présence de moraines (débris rocheux) et par la forme en amphithéâtre des cirques qu'ils ont façonnés (sommets du Madres, du Cambre d'Aze).

L'ère quaternaire est une période courte (de -1,65 millions d'années à nos jours) durant laquelle l'alternance de périodes froides dites "glaciaires" et de périodes tempérées ou chaudes dites "interglaciaires" va finir de sculpter les reliefs des Pyrénées.

Au maximum de l'occupation par les glaciers, il y a 200 000 ans, le glacier le plus remarquable était celui qui occupait la vallée de l'Ariège, prenant naissance dans le haut massif du Carlit, alimenté par la confluence de nombreux glaciers qui occupaient les vallées affluentes de cette rivière. Sa longueur totale était de 52 km. Le relief du Capcir est ainsi particulièrement marqué par la présence de cet ancien glacier sur le Carlit à l'ère quaternaire, qui a profilé les vallées des affluents de l'Aude (Galbe, Carol).

L'action d'érosion des glaciers a par ailleurs dégagé le granit des montagnes hercyniennes plissé lors de la formation des Pyrénées, dégageant des chaos rocheux et des moraines. Encore visibles à proximité de certains villages (Font-Romeu, Mont-Louis, La Llagonne, ..) ces formations géologiques remarquables sont des événements très pregnants au coeur des tissus bâtis.

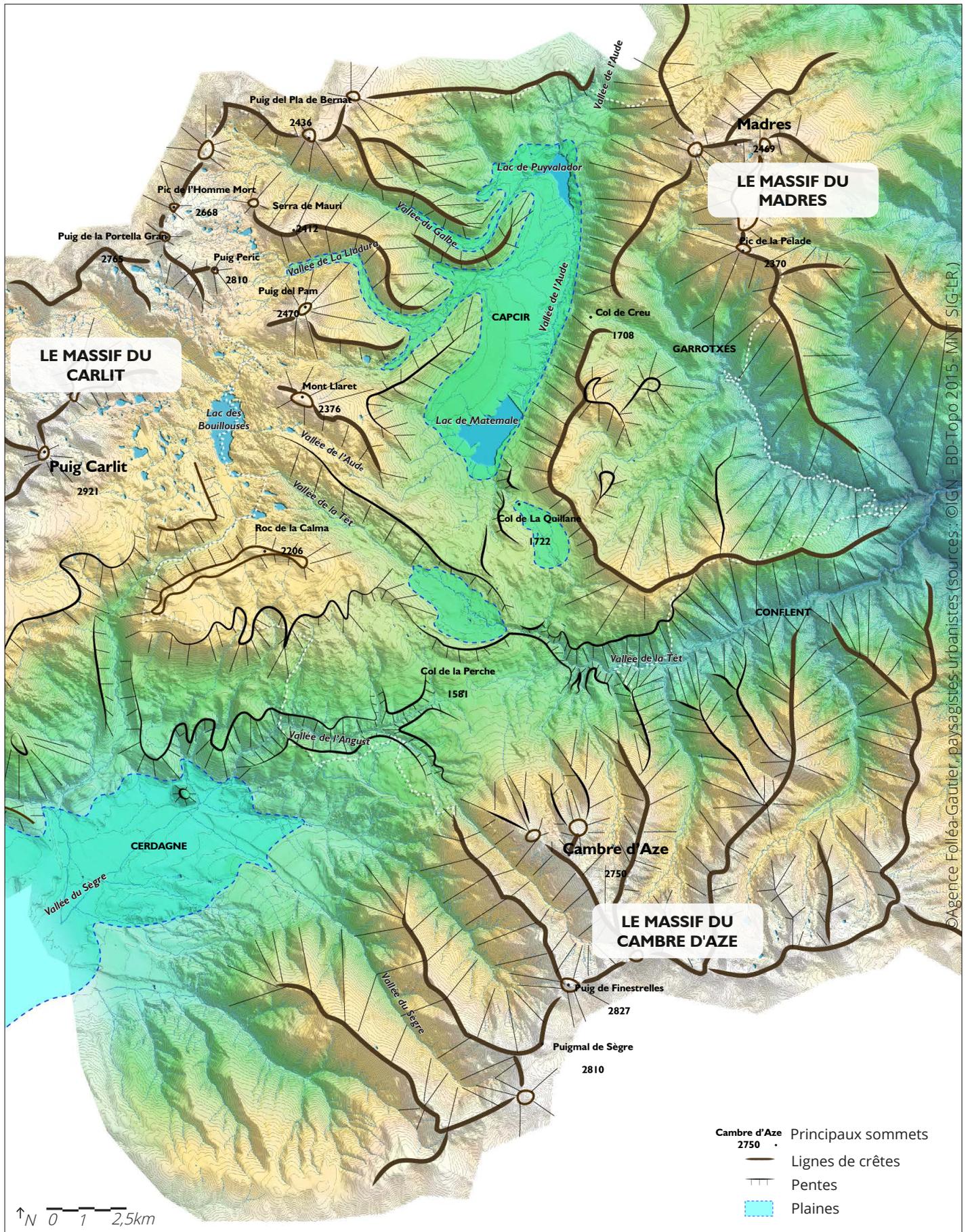


Chaos rocheux sur les pentes de Font-Romeu



La vallée glaciaire du Galbe : une large vallée à fond plat

GRANDS RELIEFS



B | Un territoire encadré par des massifs montagneux

Les plateaux des Pyrénées catalanes se logent dans un écrin montagneux, encadré par trois massifs aux altitudes dépassant les 2000 m, offrant un horizon de paysages préservés de vallées et lacs d'altitude, de versants couverts de forêts, de landes et pelouses alpines sur les sommets.

- **Le massif du Carlit**

Culminant à 2 921 m, (2810 sur le territoire de la Communauté de communes, au Puig Péric), il forme des territoires de nature "sauvage" de versants et vallées, de lacs et étangs d'altitude d'origine glaciaire (étangs des Camporells, des Bouillouses, désert du Carlit). Considéré comme le château d'eau des Pyrénées orientales, le massif donne naissance aux principaux cours d'eau du territoire : la Têt, l'Aude et le Sègre.

- **Le Cambre d'Aze**

Il fait partie d'un massif plus vaste connectant le Puigmal (2910 m) et le Canigou (2784 m), qui forme une chaîne se prolongeant en Espagne par la Sierra del Cadi. Il présente des versants abrupts creusés par des torrents, et des sommets rocaillieux ou couverts de landes et pelouses alpines. Le sommet du Cambre d'Aze, qui domine le cœur du territoire de la Communauté de Communes, atteint 2750 m. Le massif rejoint sa plus haute altitude en limite sud du territoire, au Pic de Finestrelles, à 2827 m.

- **Le massif du Madres**

En limite nord du territoire de la Communauté de Communes, il constitue un relief culminant à 2469 mètres et s'étendant sur une vingtaine de kilomètres de long. Il compose un ensemble nettement délimité à l'ouest par un versant abrupt, marquant l'existence d'une faille nord-sud créée par le soulèvement du massif. Il est modelé par 5 vallées étroites, des Garrotxes à l'Ouest jusqu'à la Castellane à l'est.

Ces massifs, qui ne sont pas forcément inclus dans le périmètre du territoire, sont néanmoins des repères majeurs, constituant les horizons montagneux en fond de tous les paysages de la Communauté de communes.





Le Cambre d'Aze depuis les hauteurs de la Llagonne



C I Des bassins versants organisant clairement le territoire

Le périmètre de la Communauté de communes comprend les têtes des bassins versants du Sègre, de la haute vallée de l'Aude et de la Têt.

Chacune de ses rivières, avec ses affluents, a progressivement creusé son sillon dans le sol depuis les sommets des massifs jusqu'à former de profondes vallées comme la Têt ou l'Aude, de petits vallons qui donnent aux paysages de montagne leur feston, ou encore des ondulations animant les plateaux.

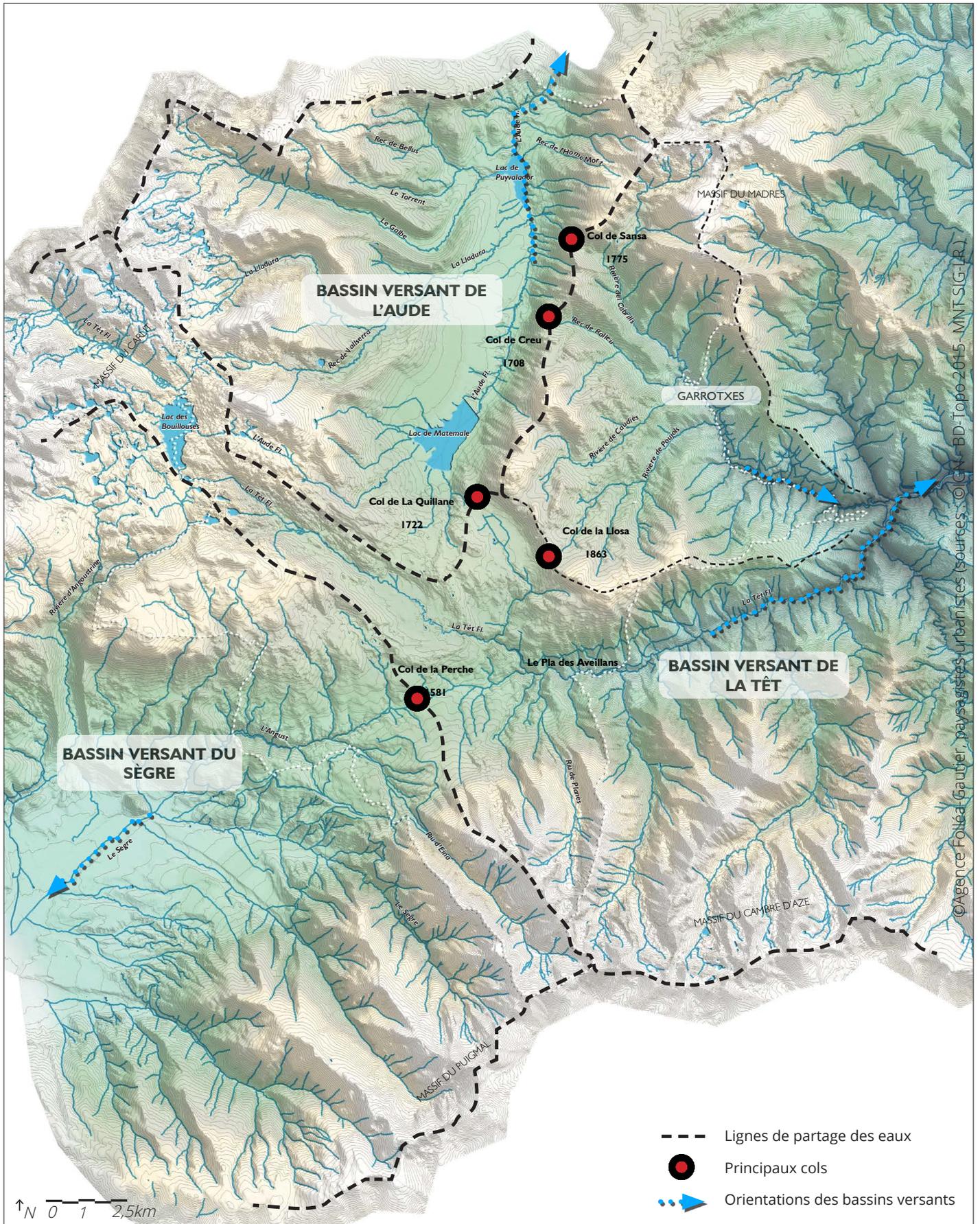
Au-delà des grands reliefs identifiés précédemment, entre massifs et fossés d'effondrement, des reliefs plus subtils ont ainsi été dessinés par l'écoulement immuable de l'eau.

L'importance du travail de l'eau est bien sûr perceptible dans la montagne, mais son rôle est particulièrement important sur les plateaux. En effet, ceux-ci, malgré leur nom, sont loin d'être plats. Dans ces fossés d'effondrement, progressivement remplis de matériaux sédimentaires, l'eau a sculpté, dessiné, orienté les pentes. L'ensemble du territoire de la Communauté de communes s'organise ainsi selon ces bassins versants, se tournant différemment dans le sens des vallées, les cols constituant des points de passage d'un territoire à l'autre.

- **La vallée de la Têt** relie les plaines du département aux hauts cantons. Les eaux concentrées par les versants des pics Carlit et Péric sont drainées jusqu'aux étangs et lacs du site des Bouillouses. Au débouché du barrage, les eaux forment la Têt, qui prend un régime torrentiel pour traverser du nord-ouest au sud-est un vallon étroit qui s'élargit progressivement, séparant les bassins de l'Aude et du Sègre : le Pla des Aveillans. Elle débouche au pied de la citadelle de Mont-Louis, où elle bifurque vers le nord est. Elle récupère alors de nombreux affluents descendant des massifs du Puigmal et du Cambre d'Aze (Riu de Planès). Continuant sa course à travers une vallée profonde aux versants vertigineux, formant le Conflent, la Têt longe alors le massif du Madres par l'est. Le massif présentant un pendage général d'ouest en est, l'ensemble de ses cours d'eau s'écoulent vers la Têt : les affluents de la Têt dans le massif du Madres forment les Garrotxes (Rivière de Cabrills, Rec de Railleu, Rivière de Caudiès, Rivière de Poujols).



COURS D'EAU ET BASSINS VERSANTS



- **L'Aude** prend sa source dans le massif du Carlit, au lac d'Aude situé sur la commune des Angles.

Après un passage dans une vallée étroite orientée nord-ouest/sud-est, elle rejoint le plateau du Capcir et se réoriente vers le nord. Elle s'écoule ensuite en longeant la limite est du plateau, délimité par un versant marqué du massif du Madres. Le fleuve est ici barré par deux ouvrages de retenue, à Matemale et Puyvalador. Ses principaux affluents, la Lladura, le Galbe, descendent également du Carlit dans des vallées à fond plat, et la rejoignent au niveau du lac de Puyvalador. Le plateau du Capcir constitue ainsi une large plaine alluviale connectant ces cours d'eau. L'Aude quitte ensuite le territoire de la Communauté de Communes et poursuit sa descente à travers des vallées étroites en traversant les départements de l'Ariège et de l'Aude.

- **Le Sègre** prend sa source dans le massif du Puigmal, hors de la Communauté de Communes, au Pic du Sègre à 2 810 m d'altitude.

Il parcourt 20 km sur le territoire français jusqu'à Bourg-Madame, récoltant les eaux de trois massifs distincts : le Carlit, le Puigmal et Font Nègre. Il poursuit sa course vers le sud-ouest à travers le plateau de Cerdagne en Espagne, prolongé par une large vallée à fond plat jusqu'à Bellver-de-Cerdanya. Son altitude est comprise entre 3000 et 800 m, induisant un régime hydrologique de type nival.

L'orientation des cours d'eau dessine ainsi le pendage général du territoire, qui s'organise en 4 grandes directions, suivant les bassins versants de l'Aude (vers le nord), Garrotxes (vers le sud-est), de la Têt (vers le nord-est) et du Sègre (vers le sud-ouest).



Le col de La Quillane, point de bascule vers le bassin versant de l'Aude et du Capcir





Vallée de la Tet depuis le Haut-Conflent

. Les lignes de partage sont plus ou moins marquées dans le paysage. Elles sont parfois issues de cassures du socle ayant créé des failles et modifié la pente des terrains, la plus visible étant celle séparant le Capcir du Madres par un versant rectiligne et pentu.

Ces lignes passent par les sommets du territoire, jusqu'aux cols qui en constituent les points les plus bas, et donc les points de passage privilégiés d'un bassin à l'autre. Ils sont traversés par les principales routes du territoire (RN116 au Col de la Perche, RD 118 au Col de la Quillane). Espaces de transition, ce sont des points nodaux, à la jonction des plateaux, les surplombant et les articulant entre eux : le col de la Perche sépare le la Cerdagne du Conflent, le col de La Quillane le Conflent du Capcir, le col de Creu le Capcir des Garrotxes et le col de la Llosa le Conflent des Garrotxes. Les cols constituent ainsi des sites d'une importance majeure pour la découverte des paysages de la Communauté de communes. Ces sites ne sont cependant pas aménagés pour valoriser les points de vue.

Leur position de carrefour a par ailleurs parfois entraîné le développement d'une urbanisation pas toujours de qualité (Col de la Perche surtout, col de La Quillane dans une moindre mesure). En position dominante dans la plaine, les constructions sont ici très visibles et les formes architecturales très prégnantes dans le paysage.



D | De l'eau sous toutes ses formes

Outre les principaux fleuves, l'eau est ici partout présente, sous des formes très diverses : torrents des montagnes, sources, neiges sur les sommets et les pentes en hiver, lacs et étangs d'altitude (Camporells, Carlit), lacs artificiels (Puyvalador, Matemale, Bouillouses), zones humides et tourbières des fonds de vallées...

Le Massif du Carlit est très représentatif : les Bouillouses et les Camporells se développent sur un replat de haute altitude (étage subalpin) avec de nombreux escarpements rocheux bordé d'éboulis au nord. Les cirques et vallées glaciaires abritent ici des zones humides et lacs qui sont autant de milieux naturels où abondent une flore et une faune riches et uniques : les étangs de Vive, Sec, de La Coumasse, Llat, Llong, Valell, Dougues, Castella, Trebens, Sobirans, de Camporells, du Récou, vallée du Rec de la Grava et haute vallée de la Têt, ...

Globalement, toutes les zones humides, espaces de transition entre la terre et l'eau, constituent un patrimoine naturel exceptionnel, en raison de leur richesse biologique et des fonctions naturelles qu'elles remplissent. Les tourbières offrent ainsi des milieux précieux : elles constituent un patrimoine biologique exceptionnel, avec une flore et une faune adaptées aux conditions contraignantes de basse température, d'acidité et d'humidité. Dans les Pyrénées-Orientales on compte environ 700 ha de tourbières en grande partie localisées dans les massifs du Madres, du Carlit et du Canigou : la Bouilloussette, Matemale, le Val d'Aude, le Val de Galbe...

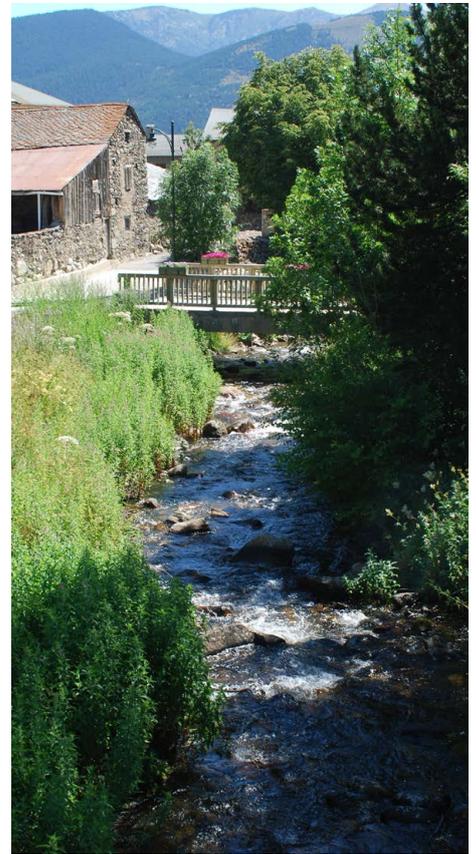
Outre les lacs naturels, quelques retenues artificielles, plus vastes, s'ajoutent aux paysages de montagne :

- les lacs de Matemale (construit en 1959, superficie 210 ha et capacité 20 600 000 m³) et de Puyvalador (construit en 1932, superficie 90 ha et capacité 10 000 000 m³) tous deux alimentés par l'Aude ;
- le lac des Bouillouses (construit en 1910, superficie 148 ha et capacité 17 500 000 m³) alimenté par la Têt ;

Ils alimentent des centrales hydroélectriques, servent de réservoirs d'eau, notamment pour l'agriculture, et permettent la régulation des cours d'eau, notamment de la Têt (lac des Bouillouses).

Ces ouvrages à l'origine techniques composent aujourd'hui des paysages attractifs. Les installations touristiques se sont multipliées sur les abords afin d'accueillir les activités de loisirs : randonnée, promenade équestre, vélo, ... Le lac de Matemale, dans le Capcir, est devenu une véritable base de loisirs de plein air : aviron, voile et planche à voile, centre nautique, centre équestre, ...

L'eau a par ailleurs orienté et dirigé les implantations humaines sur le territoire, comme en témoigne les sites de villages le long des cours d'eau (Fontrabouise, Matemale, Formiguères, La Cabanasse, Caudiès-lès-Conflet,...). Sa maîtrise a permis l'exploitation du territoire, à travers le drainage des terres humides des plateaux pour permettre la culture, la



La Lladura à Formiguères



constitution d'un réseau d'irrigation en Cerdagne, ou plus récemment la création de retenues collinaires pour stocker l'eau pour les périodes plus sèches ou pour la fabrication de neige de culture.

Elle est enfin à la source de la principale activité économique actuelle du territoire : la « neige ».

Quelque soit la forme qu'elle prend, l'eau est source d'attractivité : humaine (habitat, agriculture, énergie) ou touristique (neige, baignade, promenade, découverte). **Aussi est-elle un bien précieux dans sa diversité**, aussi bien pour les hommes que pour les paysages.

Le maintien de cette grande diversité sur l'ensemble du territoire est donc un enjeu important , et plus particulièrement sur les sites naturels les plus visités, comme le lac de Matemale, le lac des Bouillouses et les bords des cours d'eau (issues de retenues de barrages).



Lac gelé de Puyvalador



Lac de Matemale en été

Synthèse des enjeux

1.1 | Un socle montagneux qui délimite clairement les bassins de vie

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• de vastes plateaux d'altitude favorables à l'occupation humaine en montagne• des paysages témoignant d'une riche histoire géologique et glaciaire (failles, chaos rocheux, ...)• un horizon naturel de montagnes partout présent• des repères majeurs dans le paysage constitués par les massifs montagnards• des paysages de vallée remarquables et diversifiés• une grande richesse écologique, économique et paysagère des zones humides• une eau maîtrisée par l'homme, ressource du territoire : retenues d'eau, canaux d'irrigation, et surtout neige	<ul style="list-style-type: none">• des reliefs importants limitant l'implantation humaine et les échanges (80 % du territoire hors plateaux)• des points de passage entre les entités géographiques (bassins versants) limités à quelques cols : des sites peu mis en valeur
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• les cols comme sites stratégiques pour les échanges et la découverte du territoire• des vallées qui connectent le site aux territoires voisins	<ul style="list-style-type: none">• l'urbanisation peu maîtrisée sur les cols aux points de bascule entre les bassins versants



Paroles d'acteurs

"Il faut faire attention dans les grands projets à ne pas annihiler les richesses qu'offre le cadre naturel du territoire. (...) On sait combien coûtent des nouveaux équipements, des liaisons, mais on sous-estime la valeur (non-marchande) des milieux naturels. Pour accéder aux sommets, aux pics, il y a de belles vallées : il faut les préserver, pour ne pas handicaper l'avenir. "



Enjeux

- **Valoriser le cadre de vie exceptionnel offert par le territoire :**

*Un niveau d'ensoleillement important, des influences montagnardes, une configuration de plateau d'altitude, des conditions climatiques spécifiques associées à des paysages exceptionnels : **des atouts majeurs à valoriser pour attirer des habitants** (qualité du cadre de vie) **et des touristes** (domaine skiable positionné sur les soulanes, tourisme estival).*

- **Protéger et mettre en valeur la richesse naturelle du territoire :**

*Des paysages marqués par l'histoire géologique et glaciaire, une diversité des écosystèmes liée à des conditions climatiques variées (exposition, climat, relief, altitude) : **un attrait à valoriser pour un public naturaliste amateur et professionnel** (formation, observatoire, étude des évolutions liées au changement climatique...).*

- **Relier la structuration du territoire à sa géographie (cols, bassins versants, vallées, massifs...) :**

*Ces espaces constituent des points de repère, de passage, des limites naturelles, qui ont historiquement orientés la structuration du territoire, et ne doivent pas être oubliés dans les aménagements actuels : **ce sont des sites stratégiques pour ancrer le territoire dans sa géographie et ses paysages***



1.2 | Quatre unités de paysage

La délimitation des unités paysagères s'appuie sur celles des bassins versants définis précédemment. Ces ensembles cohérents en termes géographiques orientent également fortement l'occupation de l'espace où la forêt et les prairies naturelles prennent une grande part des pentes montagneuses. Les vallées constituent des axes de circulation privilégiés, les replats des plateaux des bassins de vie où les échanges sont privilégiés, les cols sont les rares points de passage d'un ensemble à l'autre.

On distingue ainsi quatre unités de paysage :

- **Le Capcir**
- **Le Haut-Conflent**
- **La Haute-Cerdagne**
- **Les Garrotxes**



LES UNITÉS DE PAYSAGE



© Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes (sources : IGN, BD Topo 2015 - MNT SIG-LR)



A | Le Capcir

Le Capcir s'organise autour d'une cuvette de 12 km de long sur 3 km de large environ, orientée nord-sud le long de la vallée de l'Aude, à une altitude située entre 1400 et 1700m. La plaine d'altitude du Capcir est dominée par les massifs montagneux du Madres-Coronat à l'Est et du Carlit à l'Ouest.

1. Caractéristiques paysagères

a. Un plateau d'altitude cadré par les versants boisés des massifs montagneux

Le Capcir est une plaine glaciaire intramontagnarde formée par l'accumulation de matériaux arrachés aux massifs montagneux lors des périodes glaciaires de l'ère Quaternaire (- 1,65 millions d'années). Bien que de taille plus réduite que le plateau cerdan, il dessine un paysage ample de plaine au fond aplani, clairement délimitée par les versants boisés des massifs du Madres à l'est et du Carlit à l'ouest. Les forêts sombres de pins à crochets soulignent nettement les pentes et mettent en valeur le fond cultivé vert tendre en été, animé par les lacs artificiels de Matemale et de Puyvalador, d'un bleu profond, ainsi que par la forêt de la Matte qui s'étend au centre de la plaine. Le pendage relativement faible du plateau favorise une circulation lente des eaux et la formation de nombreuses zones humides selon la microtopographie.

b. Des paysages remarquables de plaines agricoles

L'espace agricole couvre le fond de cette vaste cuvette d'un tapis vert tendre à la belle saison : les prairies et parcelles cultivées s'étendent largement sur toute la plaine et remontent sur les piémonts. Le paysage ainsi constitué reste largement ouvert, les arbres étant rares, à l'exception de la forêt de la Matte qui s'allonge entre le lac de Matemale et Formiguères et isole la plaine des Angles. L'activité agricole principale est l'élevage bovin, surtout orienté vers la production de viande (limousines, salers, croisées avec du charolais), et dans une moindre mesure la production de lait et de fromages (ovins, caprins et bovins). Le maraîchage et la culture de la pomme de terre sont en extension et se développent principalement dans la plaine des Angles.

Le " cirque " des Angles dessine un site remarquable, amphithéâtre adossé aux versants boisés du Mont Llet et tourné vers une plaine tapissée d'un damier de prairies de fauche et de parcelles de pommes de terre, bordant le lac de Matemale et la masse sombre de la forêt de la Matte.

Entre Matemale et Puyvalador, la plaine est plus vallonnée, avec des parcelles de prairies délimitées par des talus enherbés, parfois des murets de pierres sèches, et parsemés de rares arbres isolés. Sur le piémont du versant du Madres, exposé au nord-ouest, la forêt reconquiert peu à peu d'anciennes prairies et descend désormais jusqu'en lisière des villages accrochés à mi-pente.

Les communes concernées

- Puyvalador
- Réal
- Fontrabieuse
- Formiguères
- Matemale
- Les Angles

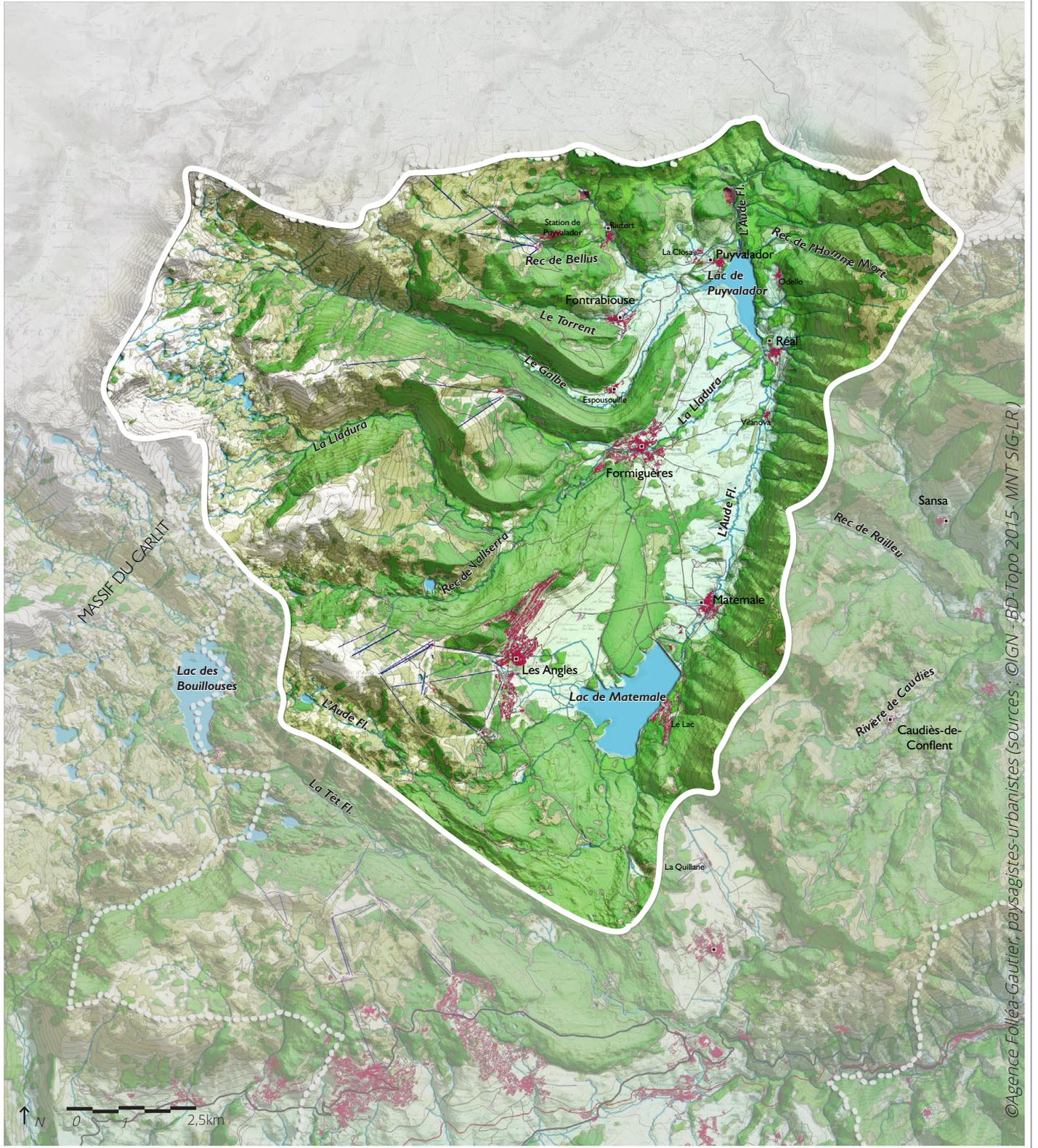
c. Un espace de loisirs de pleine nature et de sports d'hiver

Le Capcir s'est aujourd'hui orienté vers le tourisme et forme un vaste espace où se multiplient les activités de sports d'hiver et de pleine nature. Les villages de Puyvalador et Formiguères ont développé de petites stations de ski. En revanche, la station des Angles est beaucoup plus importante avec 24 remontées mécaniques et 32 pistes de ski de descente. D'autres activités sont aussi proposées comme le ski de fond, les randonnées en raquette, ... L'emprise des stations de ski se lit dans ce paysage ouvert par les entailles linéaires faites dans la forêt, sur les pentes proches des Angles et de Formiguères.

Durant la saison estivale, les sports de pleine nature prennent le relais, notamment autour du lac de Matemale avec l'aviron, les randonnées équestres, le VTT, ...



LE CAPCIR



©Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes (sources : ©IGN - BD-Topo 2015 - MNT SIG-LR)



2. L'habitat dans le paysage

a. Un développement urbain inégal

Implantés sur les bords du plateau ou sur des promontoires (Puyvalador), les villages du Capcir sont organisés pour être en relation intime avec les vastes espaces agricoles qui les entourent. Tous offrent la vue de leur silhouette urbaine depuis la plaine agricole.

Les Angles et Formiguères jouent un rôle de centralité à l'échelle du Capcir grâce à leurs commerces et services de proximité. Si la plupart des villages a conservé une taille modeste, une forme homogène, des typologies bâties de montagne bien lisibles dans le grand paysage, Les Angles a vu sa silhouette villageoise évoluer. Avec le développement de l'activité touristique, l'urbanisation s'est étendue, déconnectée du village historique avec des lotissements, des ensembles collectifs et des routes qui viennent mouvoir le relief (terrassements). Très visible depuis la plaine agricole et les routes qui la sillonne, l'urbanisation des Angles s'allonge sur près de 3 km sans que la centralité (le vieux village) soit clairement perceptible.



Le vieux village des Angles, depuis le seul point de vue où le village se détache dans son paysage



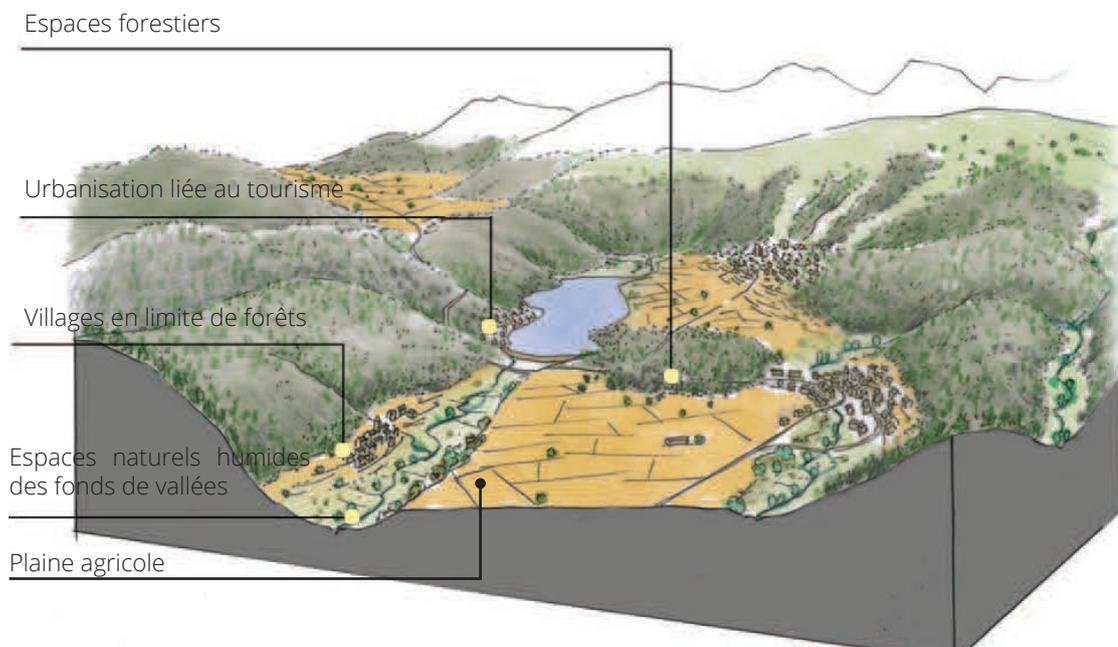
Grande ouverture du paysage du Capcir, avec en son coeur le lac de Matemale

3. Les points forts de ce paysage

- La plaine agricole : une mosaïque de parcelles qui composent des paysages remarquables
- La silhouette des villages implantés sur le piémont de pente (Réal, Puyvalador, Les Angles)
- Les vallées glaciaires à fond plat du Carlit
- Le lac de Matemale et la forêt de la Matte
- Le lac de Puyvalador
- Le petit patrimoine de pays : murets, ponts, arbres isolés
- Le paysage des rivières : l'Aude, la Lladura
- La route-paysage des Angles à la Llagonne, RD32

4. Les points faibles de ce paysage

- L'étalement urbain des Angles et son manque de cohésion
- La qualité de l'urbanisation des entrées nord et sud de Formiguères sur la RD 116
- Les terrassements des pistes de ski et les lisières forestières
- La grande surface minérale du parking du Pla del Mir
- Les espaces publics du lotissement de la Closa à Puyvalador
- La qualité des équipements touristiques du Lac de Matemale
- Les espaces publics des centres de village



Source : Charte du Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes, Cahier, Les paysages, Déclinaison des objectifs de qualité paysagère par unité, Mont-Louis, 2014 (légende simplifiée pour l'analyse)

B I Le Haut-Conflent

Les communes concernées

- Mont-Louis
- La Cabanasse
- Saint-Pierre-dels-Forcats
- Planès
- Sauto
- La Llagonne
- Bolquère

Se développant depuis le lac des Bouillouses autour de la vallée de la Têt et de ses affluents, le Haut-Conflent connecte les plateaux du Capcir et de la Cerdagne dont il est séparé par le Col de La Quillane (1713 m) au nord et le Col de la Perche (1584 m) au sud.

Le plateau est délimité au nord-Ouest par les versants abrupts du massif du Madres, et butte au sud sur le massif du Cambre d'Aze. A l'ouest, la vallée de la Têt constitue un accès vers le massif naturel du Carlit à travers une vallée profonde aux versants boisés, s'élargissant progressivement avant Mont-Louis. Le plateau débouche alors sur une vallée de la Têt réorientée et transformée, creusant profondément les reliefs et dessinant des versants abrupts du Conflent.

1. Caractéristiques paysagères

a. Un plateau au carrefour de la Cerdagne, du Capcir et du Conflent

Le plateau du Haut-Conflent surplombe la vallée de la Têt qui se creuse brusquement vers le Conflent au niveau de Mont-Louis. Il forme un sas situé au carrefour des plateaux d'altitude du Capcir et de Cerdagne auxquels on accède respectivement par le col de La Quillane (1713 m) et le col de la Perche (1584 m). Les deux routes principales qui desservent le Capcir (RD 118) et la Cerdagne (RN 116), se croisent à Mont-Louis. Vers le Capcir, la route est particulièrement rectiligne entre la Llagonne et le col de La Quillane, et traverse un paysage ouvert de plateau qui accentue l'effet de sas et de passage.

La place forte de Mont-Louis fut construite par Vauban au XVII^{ème} siècle, afin de verrouiller l'entrée de la Cerdagne et de surveiller les populations annexées à la suite du traité des Pyrénées. Située à 1600 mètres d'altitude, elle est aujourd'hui constituée d'une petite ville d'une centaine d'habitants encinte de remparts et dominée par la citadelle. Les constructions se sont multipliées hors les murs le long des routes, complexifiant les abords de la ville fortifiée.

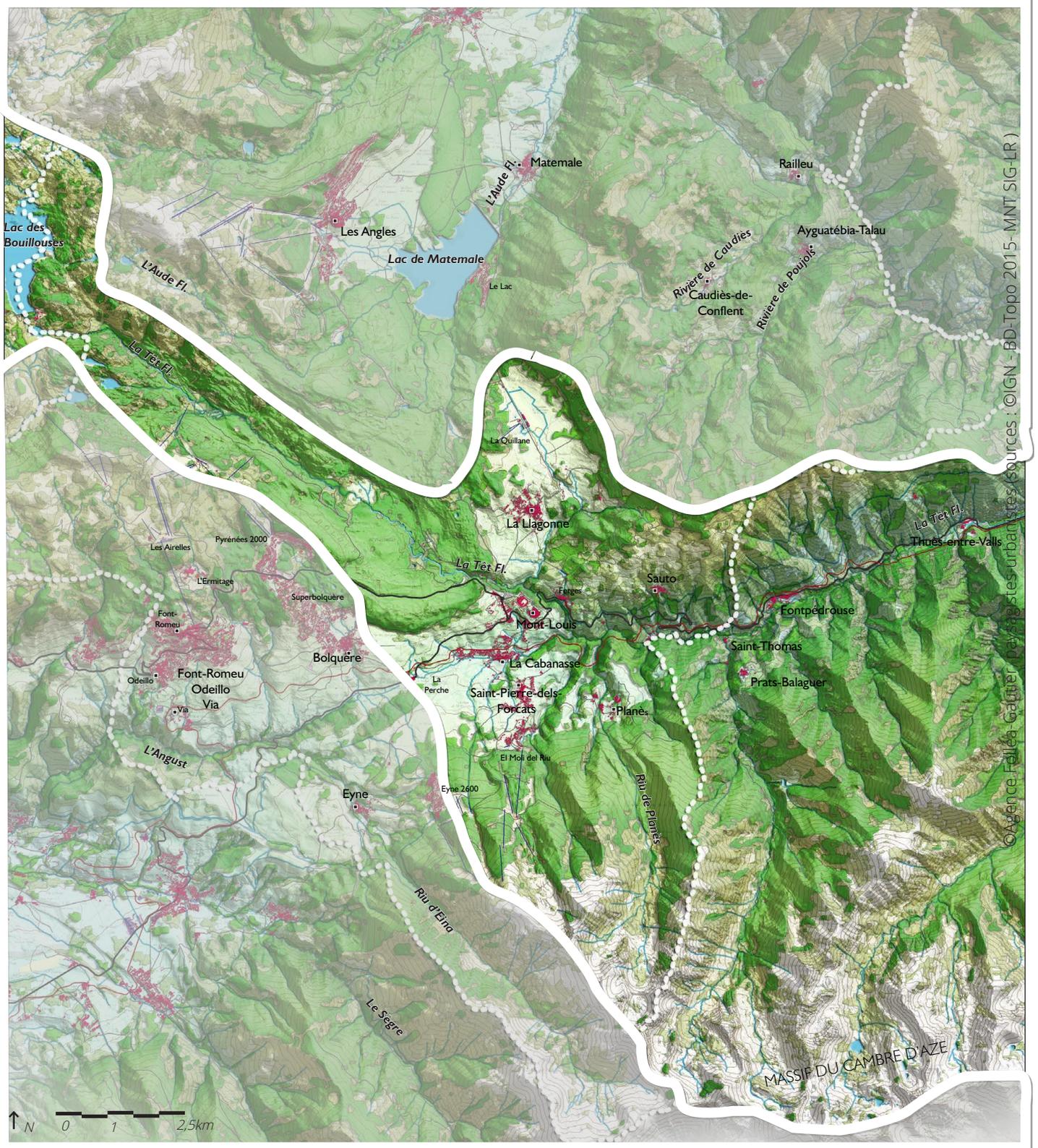
b. Des paysages de plateau agricole ouverts sur les horizons montagneux

Le plateau est cultivé en prairies de fauches non irriguées sur les espaces les plus aplanis et en estives sur le bas des pentes. L'élevage bovin domine, avec des exploitations à La Cabanasse, La Llagonne, Saint-Pierre-dels-Forcats et Planès.

Les panoramas sont aussi particulièrement remarquables depuis les cols de La Quillane et de la Perche d'où l'on perçoit les étendues des plateaux du Capcir et de Cerdagne, ainsi que depuis le rebord du plateau, avec l'ouverture offerte par la vallée de la Têt qui se creuse entre les versants montagneux jusqu'à la mer.



LE HAUT-CONFLENT



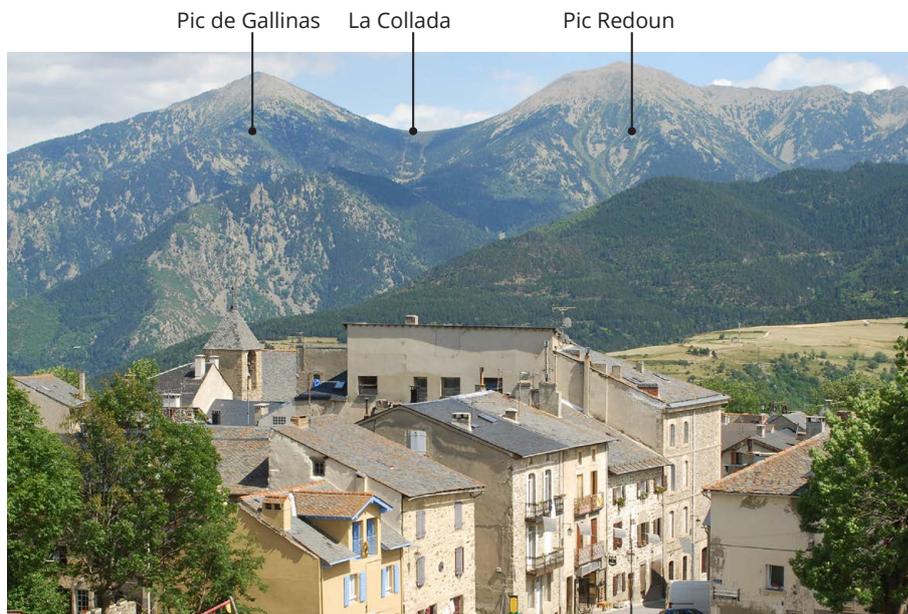
2. L'habitat dans le paysage

a. Une urbanisation diffuse dans la plaine agricole

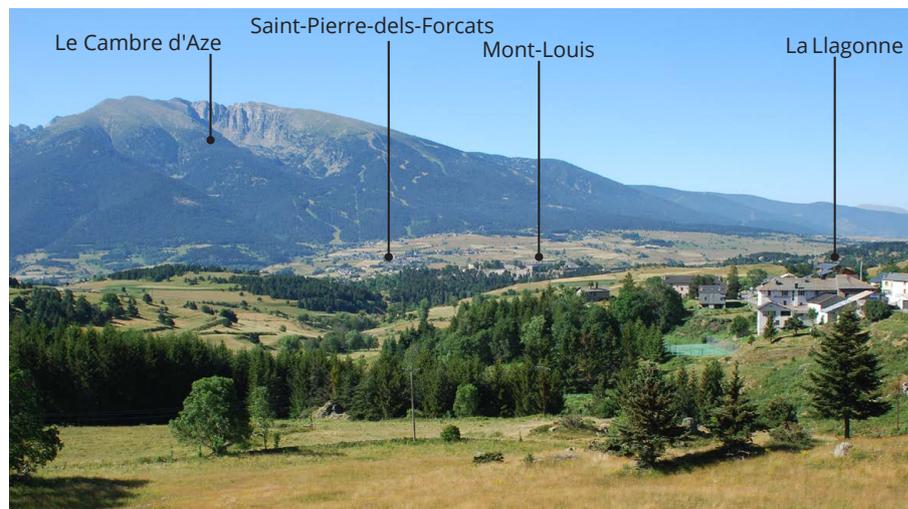
Les villages s'inscrivent au sein du relief (creux et promontoires), avec de nombreuses covisibilités avec la citadelle de Mont-Louis, située en position dominante. La Cabanasse s'implante en contrebas dans le pli de la rivière. Planès, Saint-Pierre-dels-Forcats et Sauto se développent sur les flancs de la vallée de la Têt. Enfin, La Llagonne, située à l'écart sur son plateau bosselé, est entourée d'un paysage ouvert de prairies, parsemées de chaos rocheux, encadrées de forêts de Pins à crochet.

Le Haut-Conflent est également un carrefour routier entre la RN116, la RD 118 et la RD 618. Si elles offrent des panoramas intéressants sur les massifs dominants le territoire, les infrastructures routières, routes et giratoires, s'imposent dans ce paysage. Elles font l'objet d'une urbanisation plus ou moins qualitative, notamment le long de la route nationale : extension des villages en linéaire et sous forme de lotissements, affaiblissant les unités villageoises, juxtaposition d'éléments urbains disparates, urbanisation diffuse, qui brouillent la lecture du site (abords de Mont-Louis à La Cabanasse, Col de la Perche).

La ligne du Train Jaune traverse le Haut-Conflent d'est en ouest, depuis le fond de la vallée de la Têt jusqu'au col de la Perche. Il marque ici plusieurs arrêts : à Sauto, puis près de Planès après le pont Gisclard, après le col de la Perche. Surtout, une gare est présente à La Cabanasse, à proximité directe du village.



Montlouis, depuis de la citadelle avec en fond la Collada entre le Pic de Gallinas et le Pic Redoun



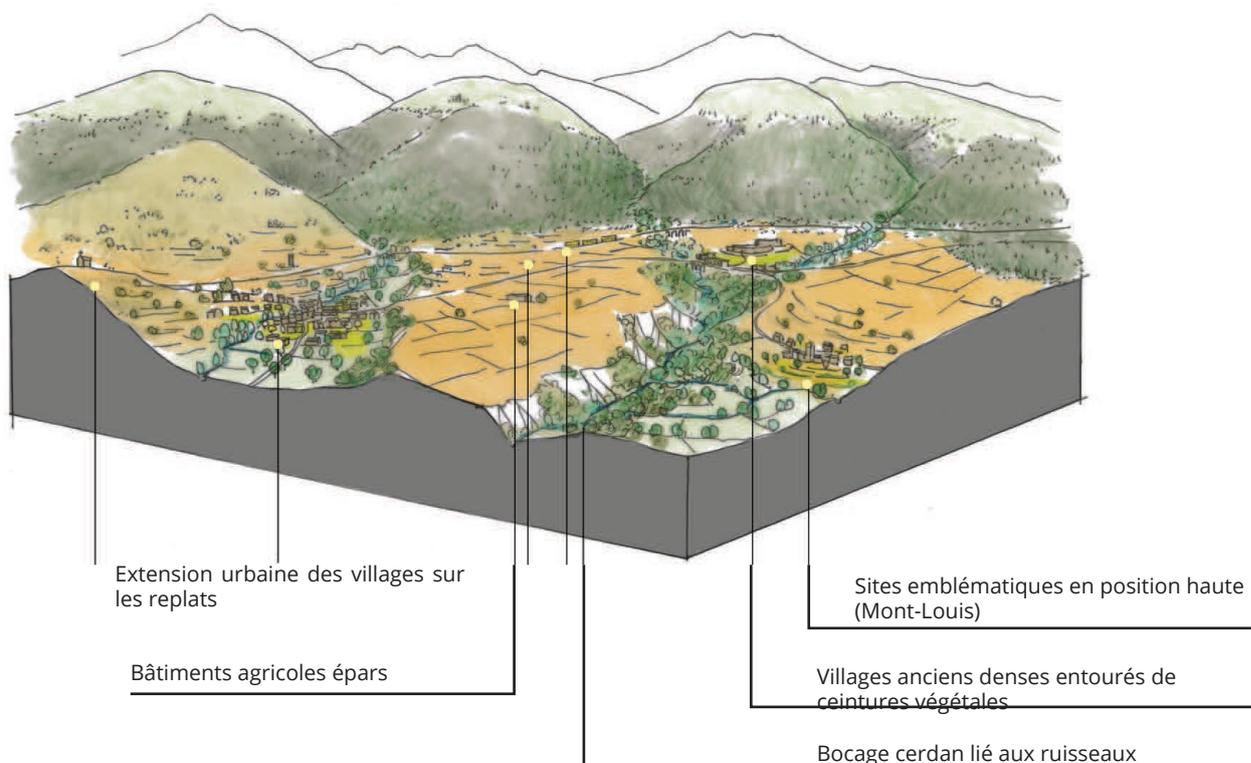
Le plateau tourmenté du Haut-Conflent depuis la Llagonne, au centre Montlouis avec en fond le Cambre d'Aze

3. Les points forts de ce paysage

- La position stratégique de la citadelle de Mont-Louis
- La vallée de la Têt et son enfilade jusqu'à la mer
- Le lac des Bouillouses et les étangs du Carlit
- Le Train Jaune et la gare de La Cabanasse
- La co-visibilité entre les hameaux de Planès
- Le village perché de Sauto
- La silhouette urbaine de La Llagonne dans son paysage

4. Les points faibles de ce paysage

- L'urbanisation diffuse autour de Mont-Louis et La Cabanasse
- Les constructions en bord de route du Col de la Perche
- Les espaces d'arrivée et d'accueil en pied de piste à Saint-Pierre-dels-Forcats



Source : Charte du Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes, Cahier, Les paysages, Déclinaison des objectifs de qualité paysagère par unité, Mont-Louis, 2014 (légende simplifiée pour l'analyse)

C I La Haute Cerdagne

Les communes concernées

- Bolquère
- Font-Romeu
- Eyne
- Saint-Pierre-dels-Forcats

Le plateau cerdan, situé entre 1200 et 1500 mètres d'altitude, est un fossé d'effondrement irrégulier, délimité au nord par le massif du Carlit (2921 m), à l'ouest par le Puig Pedros (2905 m) et au sud par le massif du Puigmal (2909 m). Il s'étend sur 40 km de long et 7 km de large suivant un axe sud-ouest nord-est, entre l'Espagne et la France depuis Bellver-de-Cerdanya jusqu'au Col de la Perche.

Une rupture de pente franche à Saillagouse (faille) marque la limite entre la Haute-Cerdagne, vallonnée et difficilement cultivable (surtout des prairies) et la Basse-Cerdagne, au relief beaucoup plus doux qui a pu voir se développer une agriculture irriguée.

La Haute-Cerdagne est délimitée au nord-ouest par la ligne de partage des eaux entre les bassins versants de la Têt et du Sègre, matérialisée par le col de la Perche. Elle est encadrée au nord-ouest par le massif du Carlit, d'où descendent des affluents du Sègre. Au sud-est, elle se termine sur le massif du Cambre d'Aze, entaillé par une succession de vallées parallèles.

1. Caractéristiques paysagères

a. Une vaste plaine d'altitude, clairement encadrée de versants montagneux boisés

Seule la Haute-Cerdagne se situe dans le territoire du SCoT.

La Haute-Cerdagne s'inscrit dans le long linéaire de la faille de Prades qui s'est formée lors de la surrection des Pyrénées à l'ère tertiaire, bordée par de hautes montagnes qui dessinent ses horizons : le massif du Carlit au Nord et le Cambre d'Aze au Sud. Avec leurs versants sombres couverts de pins à crochets et leurs crêtes acérées rocailleuses, chacun des deux massifs délimite nettement la plaine agricole lumineuse et ouverte. La Haute-Cerdagne est irriguée par un affluent du Sègre, l'Angust, qui creuse une vallée sinueuse au centre de la plaine.

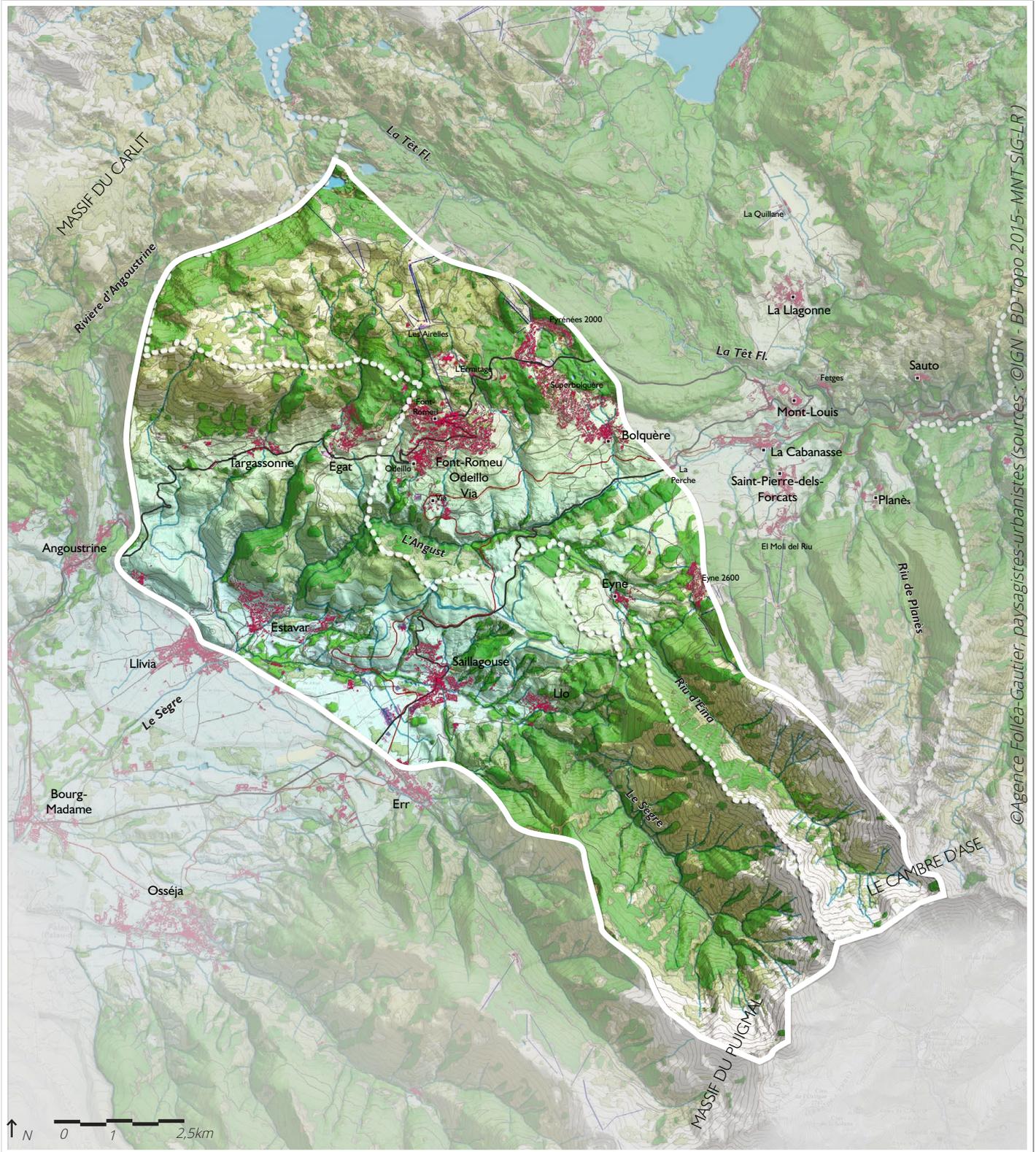
b. Un vaste tapis de prairies et champs cultivés dessinant des paysages agricoles remarquables

Les paysages de la plaine de Cerdagne restent essentiellement façonnés par l'agriculture, composant un tapis verdoyant de prairies et champs cultivés. Très perceptibles depuis les secteurs habités qui les dominent ou depuis les routes qui les traversent, ils composent des paysages ouverts et lumineux remarquables, majestueusement soulignés par la toile de fond des montagnes. Un patrimoine relativement important anime ce terroir agricole unique et rare à de telles altitudes : murets de pierres sèches entre les parcelles, arbres isolés, haies bocagères, mais aussi drailles (également appelées camins) et imposantes fermes isolées.

En Haute-Cerdagne, la plaine, plus vallonnée que dans la Basse Cerdagne, est principalement couverte de prairie de fauche et de pâturages en concurrence avec la forêt qui progresse sensiblement depuis les massifs vers les piémonts.



LA HAUTE-CERDAGNE





Les pentes urbanisées de Font-Romeu-Odeillo-Via



Le plateau agricole cerdan, avec son parcellaire souligné pas les murets et des lignes végétales arborées



Les pentes enneigées du Cambre d'Aze et la vallée d'Eyne classée en Réserve Naturelle



2. L'habitat dans le paysage

a. Une pression d'urbanisation importante liée au tourisme

Les villages se font face de part et d'autre du plateau. Ils sont sur cette portion de la Cerdagne implantés en piémont, à la transition entre la plaine et la montagne, au débouché des vallées (Eyne), soit accrochés à flanc de versant (Odelló, Bolquère).

La vocation touristique du plateau s'est affirmée depuis plusieurs décennies avec l'essor du climatisme (sanatorium) et du tourisme hivernal (Grand Hôtel à Font-Romeu, arrivée du Train Jaune). Aujourd'hui cette vocation touristique marque le paysage cerdan (pistes de ski, développement urbain de la plupart des villages). Ce développement s'est accéléré à partir des années 1970-1980 par l'implantation sur le territoire d'opérations immobilières : immeubles collectifs ou lotissements.

Ces opérations ne contribuent pas toujours à un développement harmonieux des villages. L'emprise urbaine s'est considérablement étendue, englobant les villages d'origine (Font-Romeu-Odeillo-Via et Bolquère). Étendue sur un grand dénivelé, cette urbanisation gagne sur les terres agricoles, faisant disparaître le bocage cerdan, et dans les massifs boisés.

Sur le versant de la Roc de la Calme, les immeubles et chalets s'étendent entre les villages d'Odeillo et Via qui ne constituent plus qu'une seule agglomération dominée par la silhouette du Grand Hôtel ; autour de Bolquère, les chalets se fondent plus discrètement dans la forêt de pins à crochets (station de Pyrénées 2000).



Les structures végétales du bocage cerdan : murets de pierres sèches et arbres taillés en "têtard"

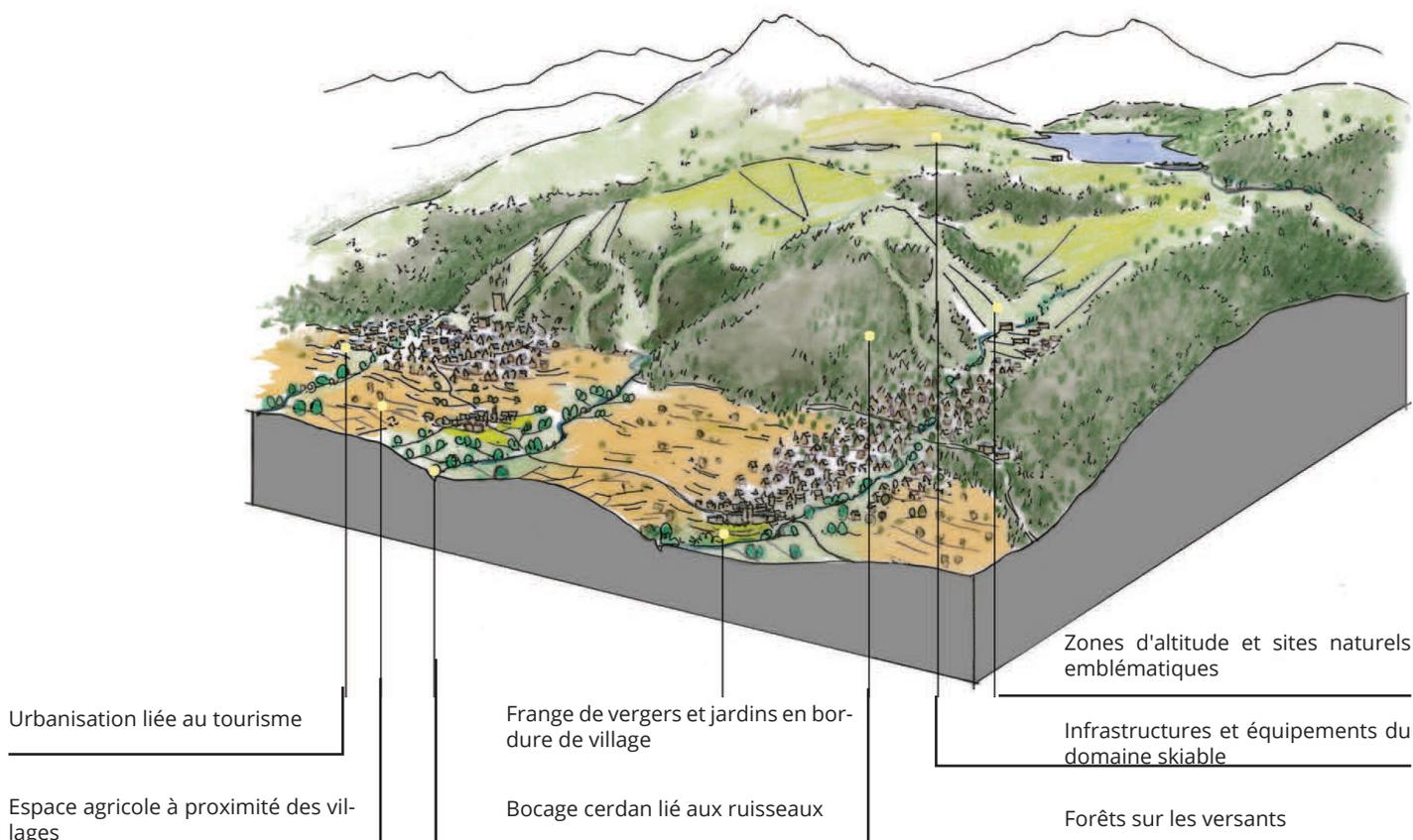


3. Les points forts de ce paysage

- Le bocage cerdan, son parcellaire et ses alignements d'arbres
- Les espaces naturels d'altitude : landes, pelouses, chaos rocheux, forêts
- Le petit patrimoine agricole : murets de pierres sèches, arbres isolés
- La vallée de l'Angust creusant le plateau
- L'ouverture vers la Cerdagne espagnole
- La silhouette du village d'Eyne dans son paysage
- La forêt habitée de Bolquère
- Le Train Jaune et la gare de Via
- Le site du Grand Hôtel de Font-Romeu

4. Les points faibles de ce paysage

- L'étalement urbain de font-Romeu et Bolquère
- Les espaces publics de pied de piste de Pyrénées 2000
- Les espaces publics des centres de village
- L'urbanisation du col de la Perche

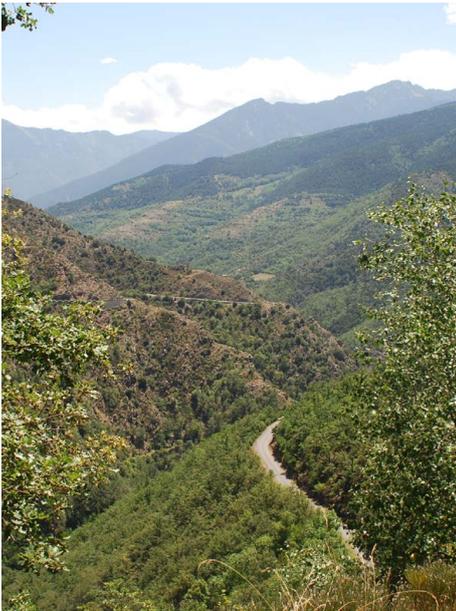


Source : Charte du Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes, Cahier, Les paysages, Déclinaison des objectifs de qualité paysagère par unité, Mont-Louis, 2014 (légende simplifiée pour l'analyse)



Les communes concernées

- Sansa
- Caudiès-de-Conflent
- Ayguatébia-Talau
- Railleu



Les routes paysage des Garrotxes

D | Les Garrotxes

Le territoire des Garrotxes se développe autour d'un ensemble de petites vallées entaillant le massif du Madres, toutes affluentes de la Têt sur laquelle elles débouchent par la rivière de Cabrils au niveau d'Olette. L'ensemble est délimité au nord par les sommets du Madres, à l'ouest par une rupture de pente franche descendant vers le Capcir, au sud par le sommet du versant de la Têt. Desservis par de petites routes sinueuses suivant les vallées, les villages des Garrotxes sont difficilement accessibles et sont un peu isolés par rapport aux plateaux d'altitude. Quelques cols permettent de connecter les Garrotxes au Capcir (Col de Sansa, col de Creu) et au Haut-Conflent (Col de la Llose).

1. Caractéristiques paysagères

a. Une vallée profonde confluant vers la Têt

Ces vallées profondes, au profil en V, accueillent une végétation à dominante montagnarde (pin sylvestre, pin à crochet) où pointe le caractère méditerranéen (présence de chêne vert notamment).

Ce territoire est en grande partie occupé par la forêt, qui couvre les versants à l'ombre. Les pentes sont également occupées par des landes et pelouses, qui couvrent les très nombreuses terrasses aménagées autrefois pour le développement des cultures vivrières. Ce territoire est aujourd'hui essentiellement dévolu au pâturage et à la chasse, avec des parcours passant par les terrasses, remontant vers les prairies d'altitude en estives.

Les cours d'eau, très encaissés et boisés, sont ici peu accessibles, excepté sur quelques replats où les paysages peuvent s'ouvrir, par exemple au niveau des traversées de route. C'est notamment le cas autour de Caudiès.

la vallée des Garrotxes, creusée par le ruisseau des Cabrils, est occupée par les villages de Railleu, Ayguatebia, Sansa, Talau et Caudiès-de-Conflent auxquels on accède par une route sinueuse qui rejoint le Capcir par les cols de Llose et Creu. Le paysage est aride, en particulier sur le versant sud-ouest d'où le nom de "Garrotxes" qui signifie "terres arides et pauvres". Seuls les abords de Caudiès-de-Conflent présentent un paysage plus frais avec des prairies de fauche et des pâtures ;

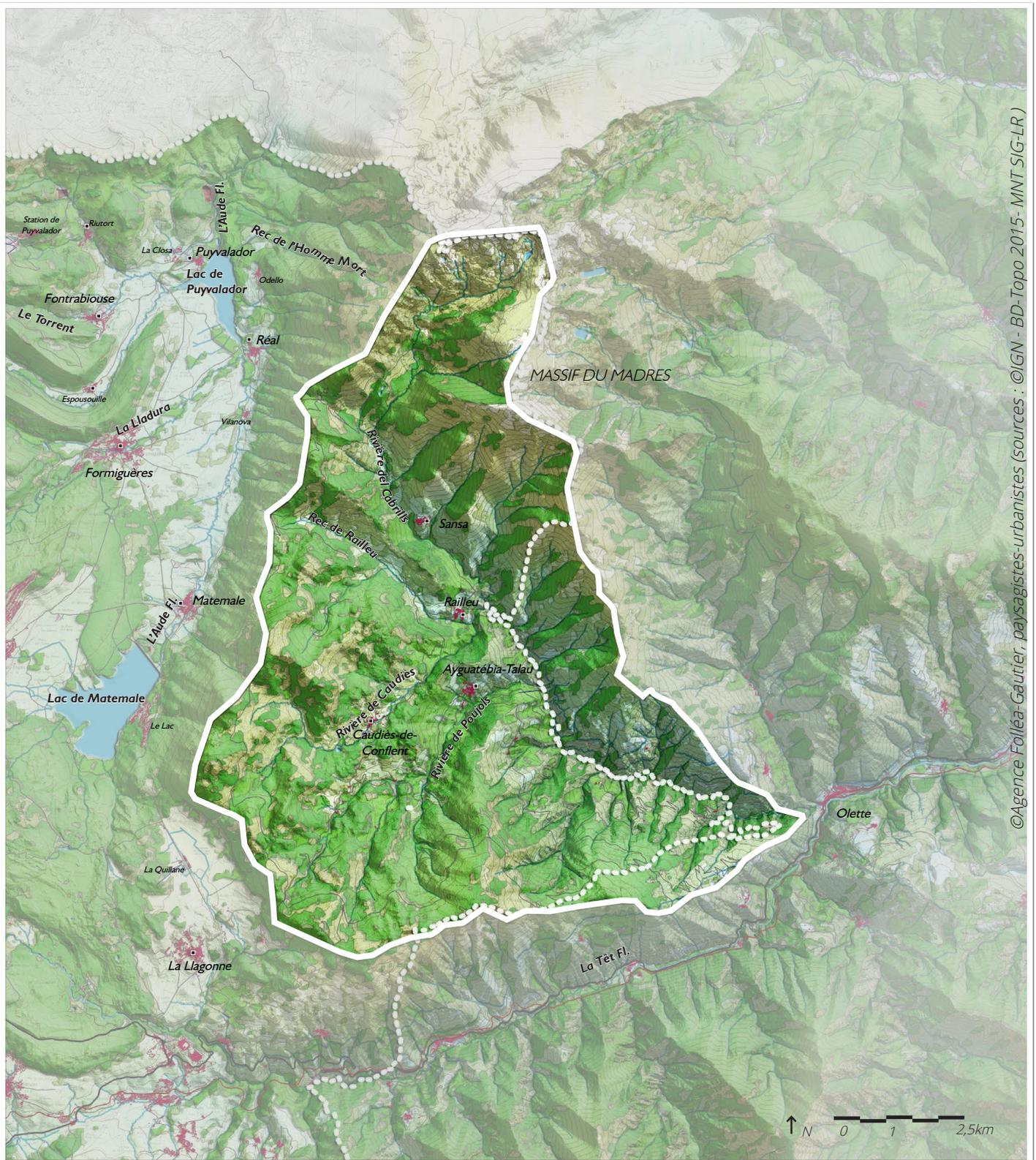
b. Une végétation variant suivant l'orientation et l'altitude

L'étagement de végétation est particulièrement sensible sur les versants du Madres puisque l'altitude passe de 300/600 mètres à plus de 1500 mètres d'un bout à l'autre des vallées. La végétation méditerranéenne du bas des vallées cède progressivement la place aux landes et boisements montagnards du sommet du Madres. La succession végétale est enrichie et complexifiée par le jeu des orientations des versants, entre les soulanes ensoleillées, arides et sèches, et les ombrées, davantage boisées.

On rencontre ainsi : des chênes verts et chênes pubescents au bas des pentes et sur les soulanes, des pins sylvestres entre 900 et 1700 mètres d'altitude, des hêtres sur les versants ombragés, des pins à crochets au-dessus de 1700 mètres d'altitude.



LES GARROTXES



©Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes (sources : ©IGN - BD-Topo 2015- MNT SIG-LR)



2. L'habitat dans le paysage

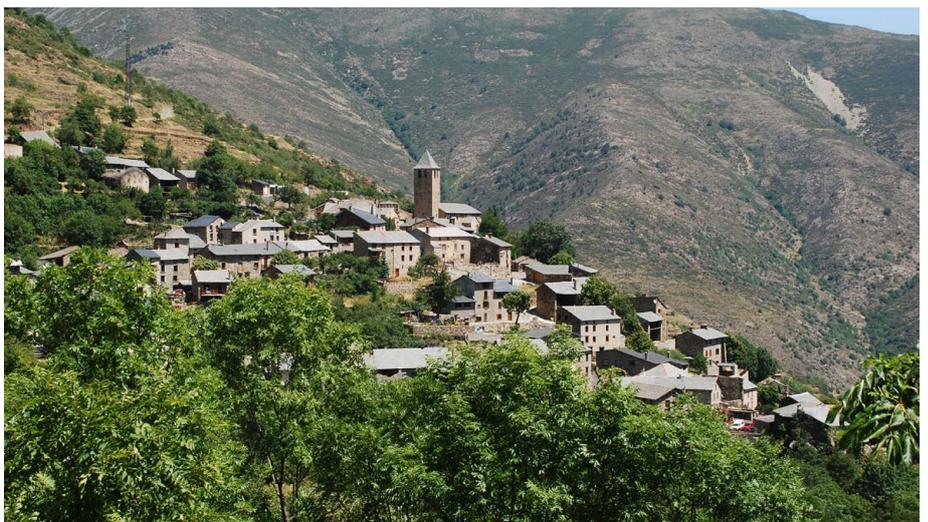
a. Des sites bâtis remarquables animant des vallées isolées

Les villages, de petite taille, sont isolés chacun dans une vallée. Ils surgissent dans le paysage, accrochés à flanc de montagne ou installés sur des replats. Ils participent à la construction d'un paysage montagnard, notamment par l'organisation du bâti : regroupement et étagement des habitations.

De nombreuses terrasses à proximité des villages, soutenues par des murets de pierres sèches sont le plus souvent à l'abandon mais sont parfois encore occupées et animées de vergers et de jardins.



Railleu



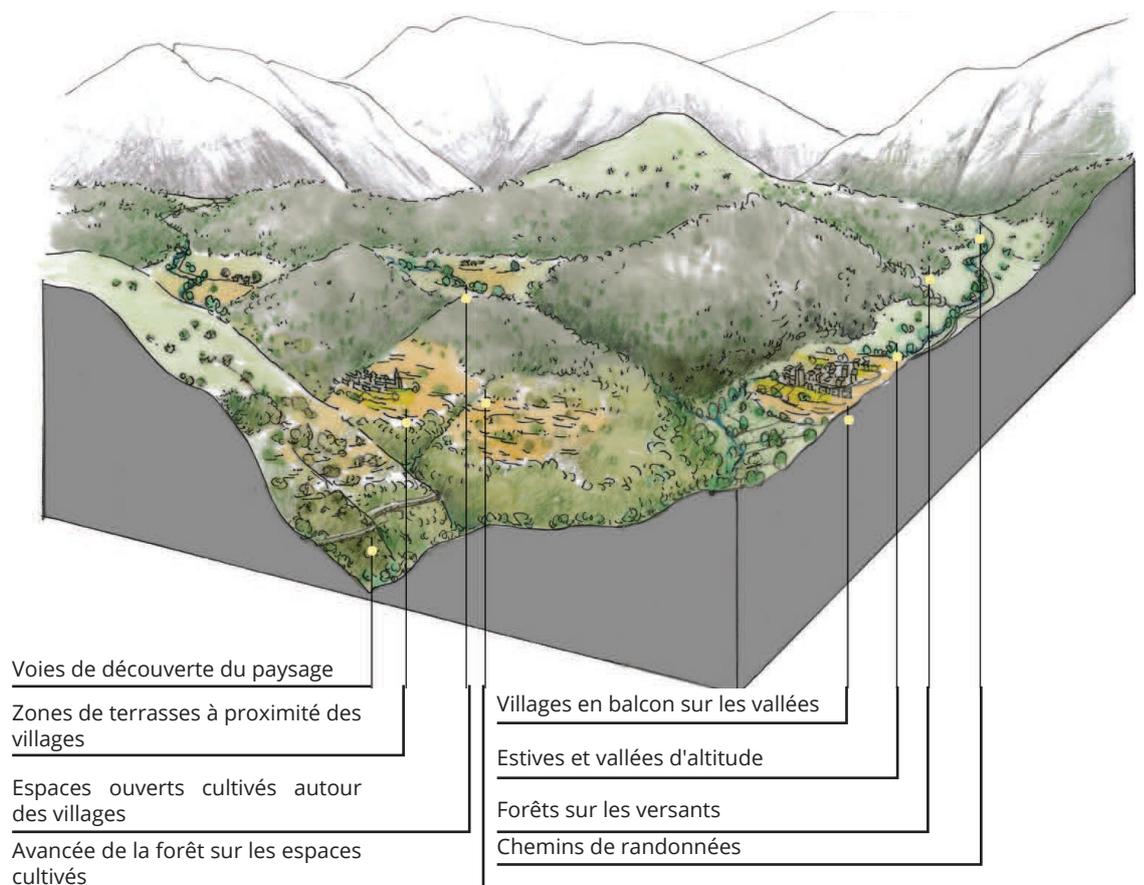
Le village accroché d'Ayguatébia

3. Les points forts de ce paysage

- Des villages perchés aux silhouettes spectaculaires : Sansa, Railleu et Ayguatébia
- Des espaces cultivés en terrasse
- Des routes paysage spectaculaires
- Des vues panoramiques très nombreuses
- Une végétation boisée très diverse : forêt mixte de conifères et de feuillus
- Les espaces ouverts et les replats au niveau des cours d'eau
- Le petit patrimoine bâti de pays : murets, ponts, abris,
- Les canaux et ouvrages hydrauliques

4. Les points faibles de ce paysage

- L'enfrichement de certaines terrasses autour des villages
- La fermeture des paysages des fonds de vallées



Source : Charte du Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes, Cahier, Les paysages, Déclinaison des objectifs de qualité paysagère par unité, Mont-Louis, 2014 (légende simplifiée pour l'analyse)



Synthèse des enjeux

1.2 | Quatre unités de paysage

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • des paysages identitaires témoignant de la tradition agro-pastorale du territoire : terrasses des Garrotxes, vallée d'Eyne • des paysages agricoles remarquables : plaine cultivée de Capcir, bocage cerdan • l'espace naturel de la montagne toujours présent dans le champ de vision • la présence de grands plans d'eau : Matemale, Bouillouses, Puyvalador • des espaces ouverts, des panoramas et des échappées visuelles : vallée de la Têt, ouverture de la Cerdagne, contraste de la plaine ouverte du Capcir avec les masses boisées, cols... • des vallées remarquables : vallées glaciaires, vallée vertigineuse de la Têt, vallée naturelle de l'Angust • des espaces forestiers variés et de grande qualité : la Matte et le pin sylvestre, les Camporells, mais aussi la diversité d'essences des Garrotxes,... • un habitat traditionnel relativement bien préservé • des villages aux silhouettes repère et spectaculaires, des covisibilités nombreuses • un petit patrimoine agricole présent sur tout le territoire (murets de pierre, canaux d'irrigation, haies, arbres isolés) 	<ul style="list-style-type: none"> • des constructions de bâtiments d'activité peu qualitatives sur certaines entrées de ville et en bord de route : Formiguères, col de la Perche, Fontrabieuse, Font-Romeu... • des aménagements touristiques très visibles dans les paysages (pistes de ski) et des pieds de piste à valoriser dans les stations de montagne (stationnements, accueil du public) • des espaces publics peu mis en valeur dans les coeurs de village : notamment à Mont-Louis (patrimoine UNESCO) • un étalement urbain qui empiète sur les terres agricoles et qui s'éloigne des centres de vie (Font-Romeu, Les Angles, ...)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Un paysage, à valeur économique, qui contribue à l'attractivité touristique du territoire • Le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, garant du maintien de la qualité des paysages du territoire, et son rôle de conseil 	<ul style="list-style-type: none"> • un étalement urbain et une diffusion de l'urbanisation qui porte atteinte à la qualité des paysages naturels ou urbains : La Cabanasse, les Angles, Font-Romeu, Bolquère, • l'avancée de la forêt qui fait disparaître les paysages traditionnels, notamment dans les Garrotxes • des aménagements de route et des équipements standardisés qui portent atteinte à la qualité des sites traversés (ronds-points, glissières de sécurité massives, panneaux, bas-côtés, ...)



Enjeux

Les secteurs à enjeux

- **La confluence constituée par Mont-Louis et La Cabanasse :**

Comment limiter l'urbanisation diffuse et restructurer une centralité urbaine?

- **Le Col de la Perche au Conflent**

Comment redonner une qualité paysagère à ce site majeur du territoire, lieu du basculement entre Cerdagne et Conflent?

- **Les terrasses cultivées des Garrotxes**

Comment maintenir ces espaces ouverts? Quelle gestion, comment préserver le patrimoine des murets, des terrasses?

- **Le bocage cerdan**

Comment pérenniser le parcellaire agricole au contact de la ville? Quelle gestion pour les arbres "têtards"? Comment préserver le patrimoine des murets?

- **La silhouette urbaine des Angles**

*Comment recomposer une unité urbaine à cette urbanisation en longueur?
Comment retrouver une centralité?*

- **Le développement touristique du lac de Matemale**

Comment concilier développement touristique et préservation de l'espace naturel?

Les thèmes à enjeux

- **Préserver les paysages agricoles dans les plaines d'altitude :**

L'activité agricole contribue à dessiner d'étonnants paysages agricoles ouverts d'altitude, rares et originaux dans le contexte national. Or les dynamiques d'urbanisation fragilisent ces espaces agricoles : consommation d'espace, spéculation foncière, ...

- **Préserver les paysages ouverts des massifs montagneux :**

par une gestion agro-pastorale du territoire. L'abandon de certains parcours conduit à la fermeture des paysages par la reconquête de la forêt. Ces espaces sont à la fois des sites remarquables par leur qualité paysagère et par leur riche biodiversité (cf. enjeux de la partie 1.3 - Le socle naturel)

- **Mettre en scène les points de vue sur les grands paysages :**

les ouvertures visuelles panoramiques sont très nombreuses mais certaines d'entre elles sont particulièrement saisissantes et méritent des aménagements légers pour accueillir le public (signalétique et information)

- **Identifier et préserver les structures paysagères qui animent les étendues agricoles (talus, arbres isolés, haies, ripisylves, murets, ...)**

- **Encourager la diversification des essences forestières dans la gestion agro-sylvicole des massifs boisés :**

Cet enjeu répond autant à la valorisation paysagère des massifs qu'à la valorisation économique (bois d'œuvre), qu'à un enrichissement de sa biodiversité

- **Préserver les silhouettes lointaines des villages avec leurs bâtiments repère (clocher, tour, château, ruines, citadelle, ...)**

- **Maîtriser l'extension de l'urbanisation qui fragilise les espaces ouverts où les covisibilités sont importantes**

Maintenir les coupures d'urbanisation entre les villages et les hameaux et stopper les constructions diffuses le long des routes

- **Améliorer la qualité paysagère et écologique des percées occasionnées par les pistes de ski dans le paysage des pentes boisées**

Recomposition des sols (terres végétale et ensemencement naturel); reconstitution des lisières forestières

- **Requalifier les sites d'accueil du public, excessivement minéralisés (stationnement)**

et maîtriser la qualité des équipements touristiques (activités de loisirs, billetterie, bar-buvette, ...) : pieds de pistes et bords de lacs (Matemale, les Bouillouses, ...)



1.3 | Le socle naturel

A | Un climat contrasté en lien avec la topographie et les expositions multiples

1. Une imbrication d'influences climatiques méditerranéennes, océaniques et montagnardes ¹

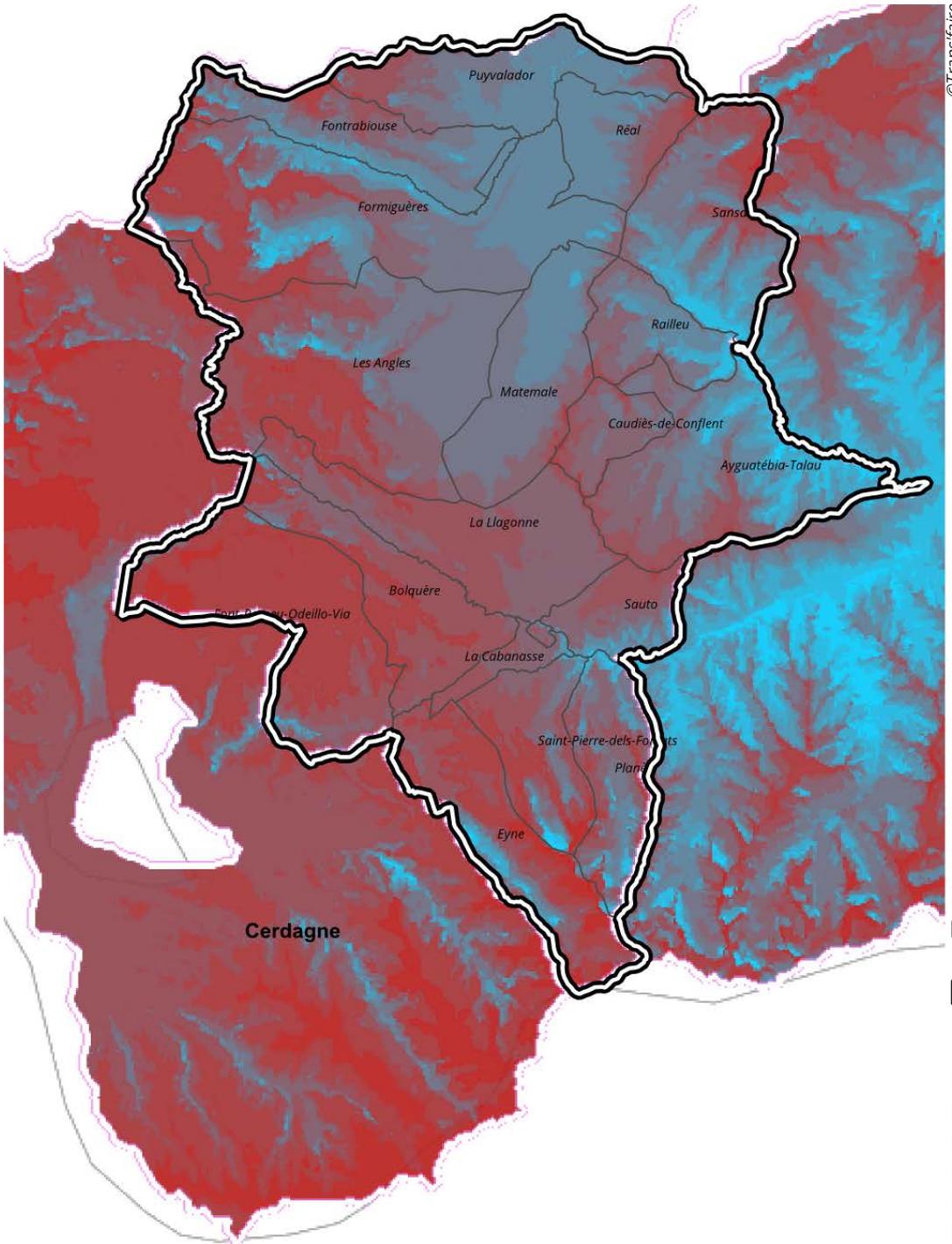
La Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes est un territoire particulier, c'est une montagne avec en son centre une plaine d'altitude. La topographie des lieux et les expositions variées font que le climat est loin d'être similaire et homogène sur le territoire. Les influences océaniques, méditerranéennes et montagnardes se juxtaposent :

- Le climat est de type méditerranéen et sec pour la plaine Cerdane (Font-Romeu), abritée par le Carlit et le Campcardos.
- Le climat est mixte, mélange d'influences méditerranéennes et océaniques pour le Capcir protégé à l'est par le Massif de Madrès et à l'ouest par le massif du Carlit, ouvert au sud sur la Cerdagne et le Haut-Conflent.
- A la jonction des bassins de la Têt, du Sègre et de l'Aude, Mont-Louis se trouve aux croisements du climat mixte et méditerranéen sec et connaît quelques influences océaniques.
- Les Garrotxes sur le versant est du massif de Madres.

D'une manière très générale, on peut dire que la hauteur annuelle moyenne des précipitations est faible au regard des altitudes assez élevées du territoire. La variation mensuelle et le nombre de jours de précipitations varient d'un site à l'autre, sans compter les effets des orages locaux et les variations inter-annuelles.



ENSOLEILLEMENT



©Trans'faire

Ensoleillement

Périmètre SCOT

Ensoleillement annuel

- 0 à 1200 kWh par m2
- 1201 à 1300 kWh par m2
- 1301 à 1350 kWh par m2
- 1351 à 1400 kWh par m2
- 1401 à 1450 kWh par m2
- 1451 à 1500 kWh par m2
- 1501 à 1550 kWh par m2
- 1551 à 1600 kWh par m2
- 1601 à 1700 kWh par m2
- 1701 à 1850 kWh par m2
- 1851 à 2000 kWh par m2



2. Des versants bien exposés pour le sud du territoire

Les communes situées au sud du territoire du SCoT de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes, (Font-Romeu-Odeillo-Via, Eyne, La Cabanasse, Saint-Pierre-dels-Forcats, Planès) sont soumises à un climat d'influence méditerranéenne caractérisé par :

- Une pluviosité générale faible marquée par une activité orageuse importante en été. La pluviosité peut toutefois atteindre 1000 mm/an sur les versants nord, vers 2000 mètres. La cuvette des Bouillouses reçoit beaucoup d'eau.
- Une insolation importante sur les soulans (versant sud) et globalement un ensoleillement important approchant les 2500 heures par an.
- Les températures moyennes sont de l'ordre de 3,4°C aux Bouillouses, 6,2°C à Font-Romeu. Ce sont des températures relativement élevées compte tenu de l'altitude des stations. Les amplitudes entre les moyennes des maxima et des minima sont importantes. La température hivernale est basse : -30°C aux Bouillouses, -20°C à -25 °C à Font Romeu. La température estivale est importante : 27°C à 28°C à Font Romeu.

Les communes de Font-Romeu, Bolquère et Sauto bénéficient d'une orientation plein sud.

3. Le Capcir, plus largement ouvert aux perturbations océaniques que la Cerdagne

Du fait de sa position géographique et de son orientation sud-nord, de la fréquence des vents du nord et d'une durée moindre de l'insolation, le Capcir est plus froid que la Cerdagne. On a donc là une variante plus fraîche et plus nébuleuse, pour des précipitations toujours relativement faible, avec une sécheresse estivale très épisodique.

L'humidité atmosphérique est nettement plus marquée et les brouillards y sont fréquents en toutes saisons. A altitudes sensiblement égales, les températures sont nettement décalées vers des valeurs plus faibles, notamment les températures maximales. Le Carcanet (vent du nord, froid et souvent brumeux) est fréquent.

4. Quelques données locales

Les données locales fournit pour la station de Mont-Louis sur la période 1971-2000, indique une pluviométrie moyenne annuelle de 766 mm (moyenne nationale 770 mm/an). Les données de la station des Airelles (alt. 1964m) à Font-Romeu indique pour la période 1984-2000 des précipitations moyennes annuelles de 712 mm). A Matemale, la moyenne annuelle des précipitations est de 806,5 mm et à Formiguères, de 758 mm. Pour une période quasi-identique, la région de Formiguères est plus arrosée que celle des Airelles, même si cette dernière se trouve 400 m plus haut.

Sur l'année on observe à Font-Romeu en moyenne 32 jours avec précipitations neigeuses (alt. 1710 m).

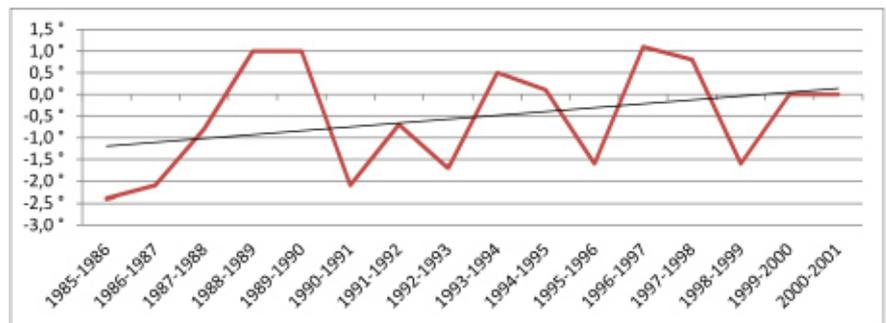


5. Une évolution contrastée des températures mais qui indique une tendance au réchauffement ¹

A l'échelle de la France et des massifs montagneux, le réchauffement observé au XX^{ème} siècle est d'environ 1,5°C. Il s'est accéléré sur les 30 dernières années et on observe une réduction de l'enneigement en moyenne montagne malgré de très grandes variations d'une année à l'autre².

Tous les modèles prévoient une poursuite du réchauffement planétaire. Sur la fin du siècle, l'ampleur du réchauffement dépend fortement de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre et donc des stratégies d'atténuation du changement climatique.

Les données disponibles pour la station de Font-Romeu (site des Airelles situé à 1964 m d'altitude représentatif pour la station de sports d'hiver Font-Romeu-Pyrénées 2000) sur la période 1985/1986 – 2000/2001, indique que la température moyenne sur la saison d'hiver (de décembre à mars) est à la hausse marquant une tendance au réchauffement.



*Évolution de la température moyenne saisonnière à Font-Romeu - Les Airelles (alt 1964 m)
(1985/1986 - 2000/2001)*

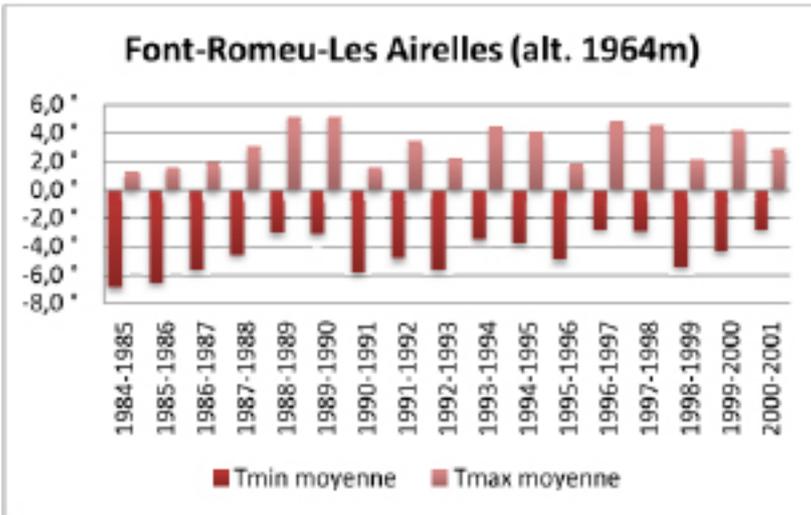
Il est possible d'observer un réchauffement plus marqué pour les mois de février et mars, un refroidissement sur le mois de décembre et une tendance à l'équilibre pour le mois de janvier.

Par rapport aux années 1960-1969, les années 1990-1999 ont vu un réchauffement de +1,8°C pour janvier (de -4,8°C à -3°C), +2,2°C pour février (de -4,7°C à -2,5°C), +1,3°C pour mars (de -2,3°C à -1°C) et +0,8°C pour décembre (de -3,3°C à -2,5°C).

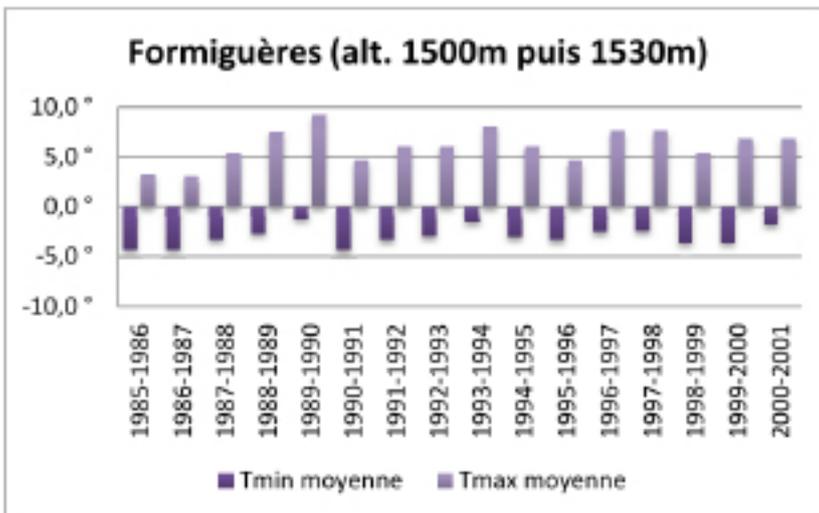
¹ Source : Mihaela Marc, Le dérèglement climatique. Analyse de ses représentations et pratiques dans les stations de sports d'hiver des Pyrénées-Orientales, 2011

² Source : Matthieu Lafaysse, Ingénieur-Chercheur au centre d'Etudes de la Neige de Météo France à Grenoble, animera cette conférence, 2015

Les minima moyens se réchauffent plus que les maxima moyens ce qui peut poser des problèmes pour la production de neige de culture qui, dans la plus part du temps se fait la nuit.



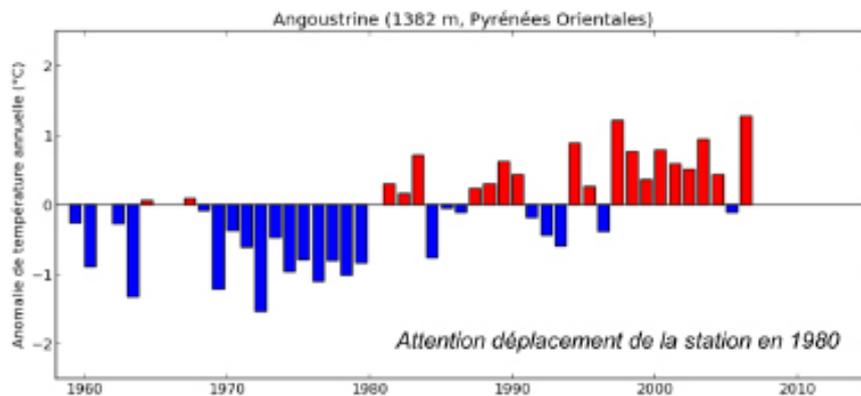
Évolution des températures moyennes maximales et minimales à Font-Romeu (source : Mihaela Marc, 2011)



Évolution des températures moyennes maximales et minimales à Formiguères (source : Mihaela Marc, 2011)



Malgré l'absence de longues séries dans les Pyrénées, il est possible d'observer un réchauffement sensible sur les 50 dernières années.

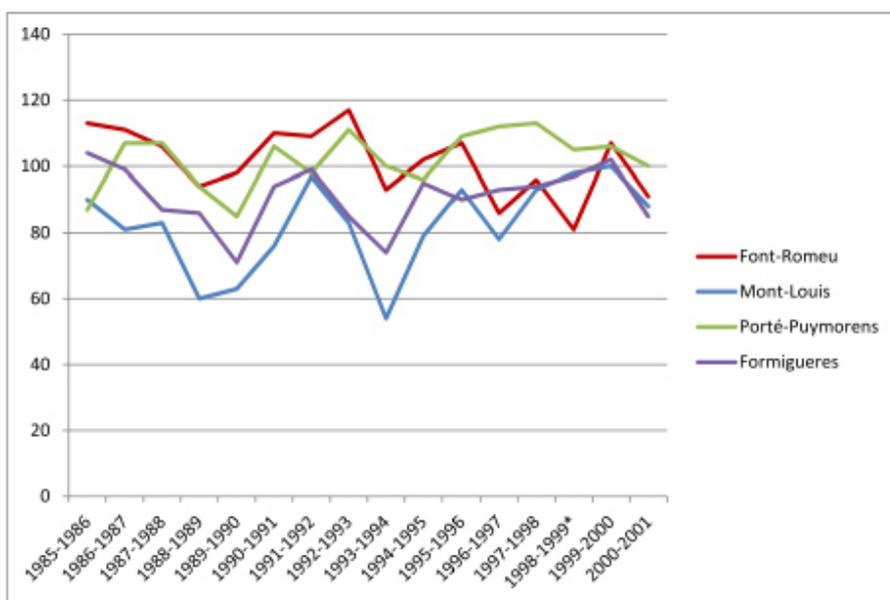


Anomalie de température annuelle (°C) à la station d'Angoustrine (Pyrénées-Orientales) (source Matthieu Lafaysse - Météo-France, 2015)



6. Une baisse du nombre de jour sans dégel

La production de neige de culture est conditionnée par la présence de températures négatives. Les données disponibles sur seize saisons (1985/1986 -2000/2001) indique 82 jours de gel en moyenne par an à Mont-Louis, 91 jours à Formiguères et 101 jours de gel aux Airelles à Font-Romeu (alt.1964m). Le nombre de jours de gel sur la saison d'hiver est en baisse à Font-Romeu. A Formiguères il n'y a pas d'évolution significative observée.

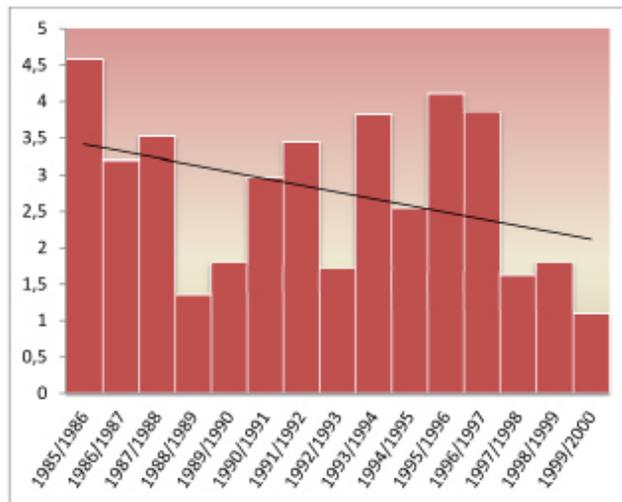


Évolution du nombre de jours de gel à Font-Romeu, Mont-Louis, Porté-Puymorens et Formiguères (source : Mihaela Marc, 2011)

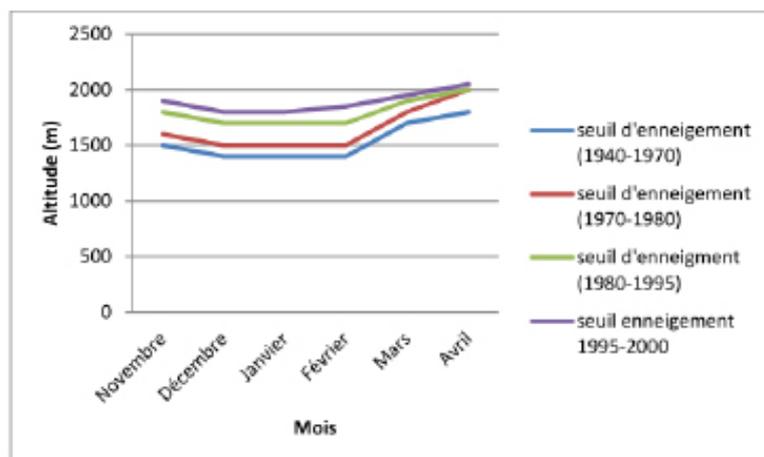
Concernant les nombres de jours sans dégel il est à la hausse à Mont-Louis (13 jours sans dégel). On observe une tendance au réchauffement pour la moyenne des températures minimales et au refroidissement pour la moyenne des températures maximales. Aux airelles, le nombre de jours sans dégel est en baisse (26 jours). La même tendance est enregistrée également à Formiguères (13 jours).

7. Une diminution attendue de l'enneigement aux moyennes altitudes en début et fin de saison hivernale

Aux Airelles (alt. 1964m), site de relevés météorologiques représentatif pour la station de sports d'hiver Font-Romeu-Pyrénées 2000, la quantité de précipitations neigeuses est en légère baisse (saisons 1985/1986 à 1999/2000) alors que le nombre de jours avec précipitations neigeuses est en légère hausse. Il faut comprendre par cela qu'il neige plus souvent mais en plus faible quantité. La part des précipitations neigeuses par rapport aux précipitations pluvieuses est en baisse. La quantité de précipitations pluvieuses est en augmentation même si le nombre de jours de pluie est en baisse. Cela signifie que, contrairement aux épisodes neigeux, ceux pluvieux sont en baisse alors que leur intensité s'accroît.

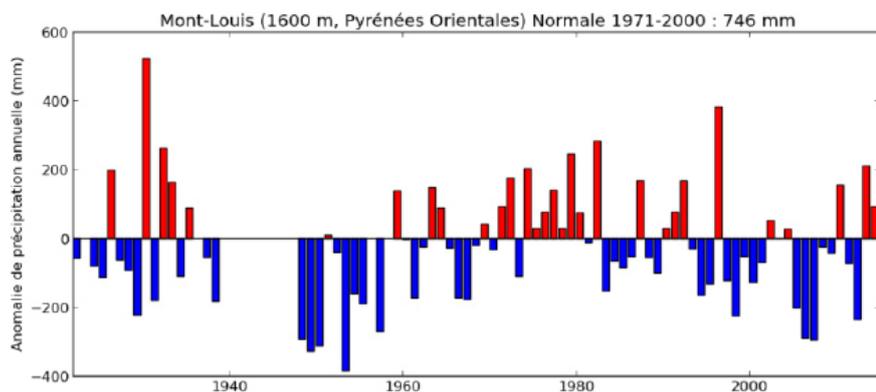


Évolution du cumul de neige (mètres) à Font-Romeu Les Airelles (alt 1964 m) sur la saison d'hiver (de 1985/1986 à 1999/2000) (source Fonds H.Péjouan, Archives Départementales 66)

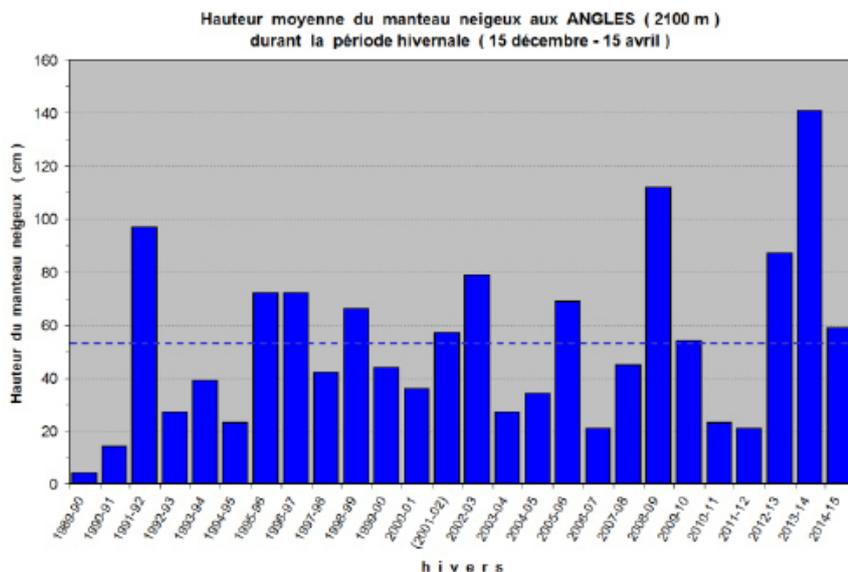


Évolution du seuil mensuel d'enneigement en Cerdagne-Capcir (1940-2000) (source Fonds H.Péjouan, Archives Départementales 66)

La forte diminution de l'enneigement depuis la fin des années 80 est observée sur la plupart des stations de moyenne montagne. Cela n'exclue pas que certaines années vivent un enneigement exceptionnel. Les observations disponibles permettent en effet d'observer des variations importantes de l'enneigement d'une année à l'autre.



Anomalie de précipitation annuelle (mm) à la station de Mont-Louis (Pyrénées-Orientales) (source Matthieu Lafaysse - Météo-France, 2015)



Hauteur moyenne du manteau neigeux aux Angles (2100 m) durant la période hivernale (15 décembre - 15 avril) (source Matthieu Lafaysse - Météo-France, 2015)



8. Les évolutions climatiques, une réalité : quelle logique d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique ?

Les changements climatiques observés (réchauffement des températures, diminution du nombre de jour de gel, augmentation des précipitations intenses) sont susceptibles d'avoir des impacts variés sur les milieux naturels, les hommes et les activités, qui peuvent à la fois être des contraintes et des atouts :

- **Tourisme** : Un niveau d'ensoleillement important, des influences montagnardes, une configuration de plateau d'altitude, des conditions climatiques spécifiques associées à un paysage exceptionnel : des atouts majeurs à valoriser pour attirer des habitants (qualité du cadre de vie) et des touristes (domaine skiable positionné sur les soulans, tourisme estivale). Des réinvestissements et une évolution / diversification des pratiques nécessaires au maintien d'une activité touristique hivernale (s'inscrivant dans une démarche durable).
- **Ressource en eau** : Concilier la production de neige de culture avec une gestion optimale de la ressource en eau (disponibilité sur le territoire, maintien de la ressource pour les différents usages, maintien de l'approvisionnement des bassins versants) et de la ressource en énergie (production / autoconsommation d'énergie renouvelable).
- **Energie** : Maintenir l'expertise technique et scientifique présente autour du solaire et du climatisme (Four solaire d'Odeillo et de Mont-Louis, Centre National d'Entraînement en Altitude) et développer un savoir-faire rayonnant sur l'ensemble du territoire (développement de l'énergie solaire encore peu mobilisée au regard des disponibilités de la ressource, animation, sensibilisation des partenaires, inscriptions dans les documents d'urbanisme).
- **Biodiversité** : Une diversité des écosystèmes liée à des conditions climatiques variées (exposition, climat, relief, altitude) : un attrait à valoriser pour un public naturaliste amateur et professionnel (formation, observatoire, étude des évolutions liées au changement climatique...).
- **Mobilités** : Réduire la vulnérabilité climatique du territoire en limitant les émissions de gaz à effet de serre : Travailler sur l'éco-mobilité dans un territoire fortement dépendant de la voiture. Renforcer et développer les actions d'ores et déjà engagées (valorisation du train jaune, développement des connexions intermodales, co-voiturage, parc électrique (vélo et voiture...), bus à 1 euro), Réhabiliter le parc bâti existant. Favoriser les énergies « propres ».
- **Agriculture** : Adapter le modèle agricole en prenant en compte l'évolution des rendements agricoles, les besoins en eau, la recrudescence des bioagresseurs, la santé des animaux, le déplacements des espèces et des terroirs et la pérennité des AOC, les conséquences d'événements climatiques intenses (épisodes violents de grêles observés)).



B | Les milieux naturels, supports de la trame verte et bleue

La méthodologie nationale de mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue propose 5 critères non hiérarchisés et pouvant se recouvrir en partie :

- Critère zonages existants.
- Critère de cohérence inter-régionale et transfrontalière.
- Critère milieux aquatiques et humides.
- Critère habitats.
- Critère espèces.

Sur cette base, nous organisons la présentation de la Trame Verte et Bleue existante en trois parties :

- Réseaux écologiques (zonages et cohérence supra-territoriale).
- Habitats (milieux aquatiques, humides et autres habitats).
- Espèces (flore, faune).



1. Réseaux écologiques

a. Le Schéma de Cohérence Écologique de Languedoc-Roussillon : enjeux régionaux de la Trame Verte et Bleue à préciser à l'échelle du SCoT

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de Languedoc-Roussillon a été adopté le 20 novembre 2015. Le SCoT de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes doit prendre en compte le SRCE, notamment en lien avec les enjeux et objectifs suivants :

- Intégration des continuités écologiques dans les politiques publiques.
- Ménager le territoire par l'intégration de la trame verte et bleue dans les décisions d'aménagement.
- Transparence des infrastructures pour le maintien et la restauration des continuités écologiques.
- Des pratiques agricoles et forestières favorables au bon fonctionnement écologique du territoire.
- Les continuités écologiques des cours d'eau et des milieux humides.

Dans le document régional, il apparaît que la majeure partie du territoire du SCoT constitue un réservoir de biodiversité, en lien notamment avec les espaces boisés, les zones d'altitude et les nombreuses zones humides.

Dans la cartographie du SRCE, les corridors écologiques se concentrent sur le Haut-Conflent autour de Mont-Louis. Il s'agit des corridors majeurs mis en évidence par l'analyse à l'échelle de la région. Cela ne signifie pas une absence de corridors ailleurs sur le territoire. L'identification locale des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques, en particulier, et des enjeux de biodiversité en général, nécessite une valorisation des données écologiques locales, en vue d'affiner le diagnostic régional du SRCE.

Selon les sous-trames et les espèces concernées, les infrastructures de transport, touristiques, les pratiques agricoles et l'urbanisation peuvent constituer une menace pour la fonctionnalité des continuités écologiques.



- **Des zones humides et lacs intérieurs essentiels et vulnérables**

La région est riche de mares temporaires, tourbières, prairies humides, bras morts, ripisylves, qui abritent un grand nombre d'espèces de faune et de flore et forment des habitats incontournables pour la fonctionnalité écologique des milieux aquatiques et humides.

En montagne, nombre de ces espaces en eau représente une ressource précieuse aussi support d'activités variées (agricoles, touristiques, pêche, production d'énergie, canons à neige...).

Le SRCE met en avant la vulnérabilité des lacs du Capcir, contraints par une empreinte humaine forte, notamment en période estivale (fréquentation touristique, exemple du lac de Matemale avec la base nautique).

L'urbanisation et le développement des activités autour des lacs entraînent l'artificialisation de leurs rives et une dégradation des milieux naturels associés. Certaines pratiques d'activités nautiques peuvent également contribuer à cette dégradation.

Suite à un épisode de pollution dû à un dysfonctionnement de la station d'épuration, la baignade et les activités nautiques ne sont pas autorisées dans le lac de Puyvalador.

- **Des milieux ouverts et semi-ouverts en régression avec la déprise agricole**

Les milieux ouverts frais à froid comprennent les prairies mésophiles et les prairies de montagne. Une partie de ces milieux sont « agricoles » et dépendent des activités agropastorales, c'est-à-dire que la biodiversité des milieux ouverts est entretenue par les activités humaines et l'agropastoralisme en particulier. Les surfaces pastorales abritent notamment des plantes remarquables, rares ou endémiques.

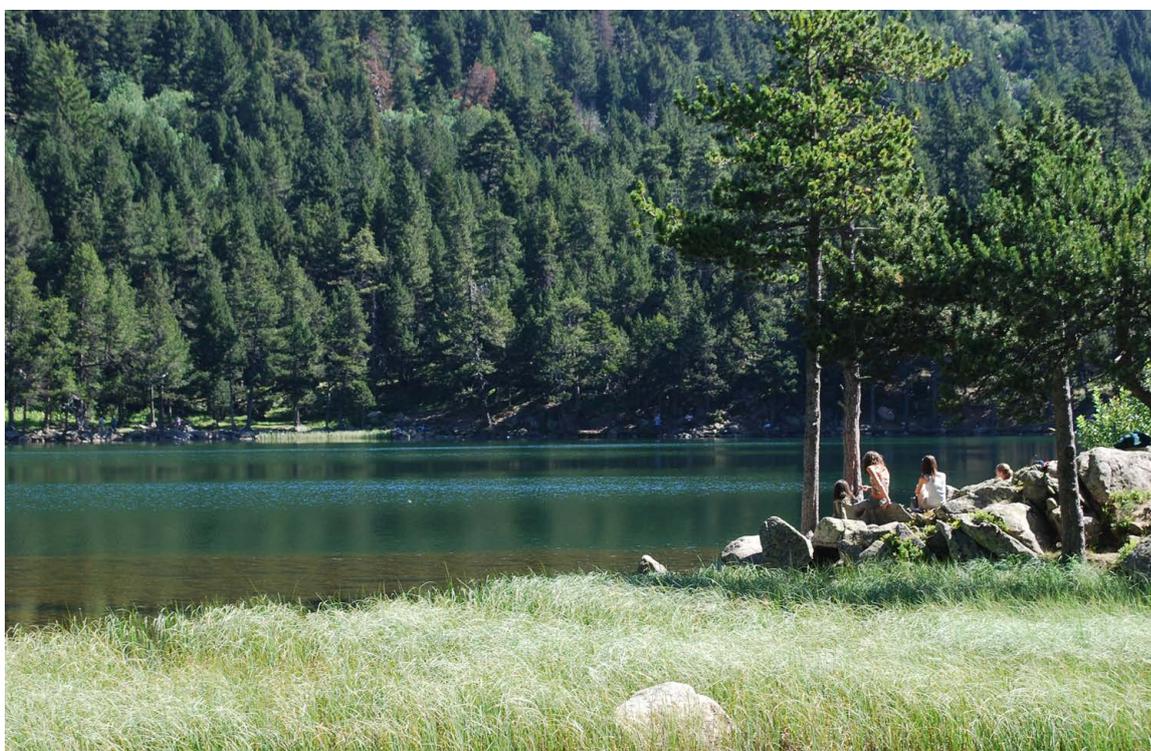
Les changements de pratiques et la déprise agricole entraînent une diminution de la diversité des espèces présentes.

Le massif du Carlit se distingue par ses espaces ouverts et semi-ouverts. Ces ensembles sont assez peu fragmentés, en dehors des infrastructures présentes dans la vallée de la Têt (N116). La déprise agricole participe également à la fragmentation de ces milieux et favorise l'avancée de la forêt, c'est notamment le cas dans les Garrotxes.



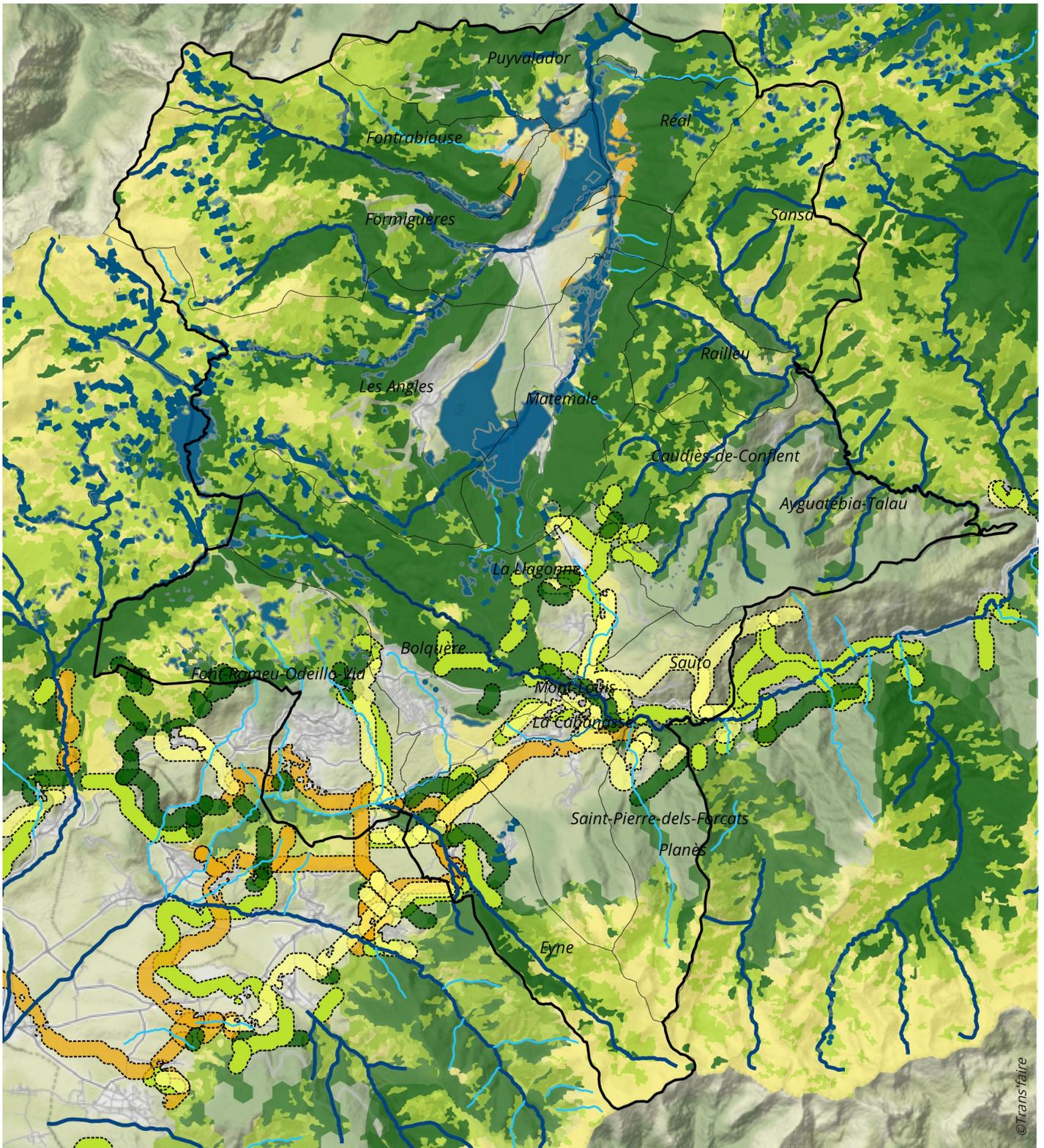


Zone humide à Formiguères

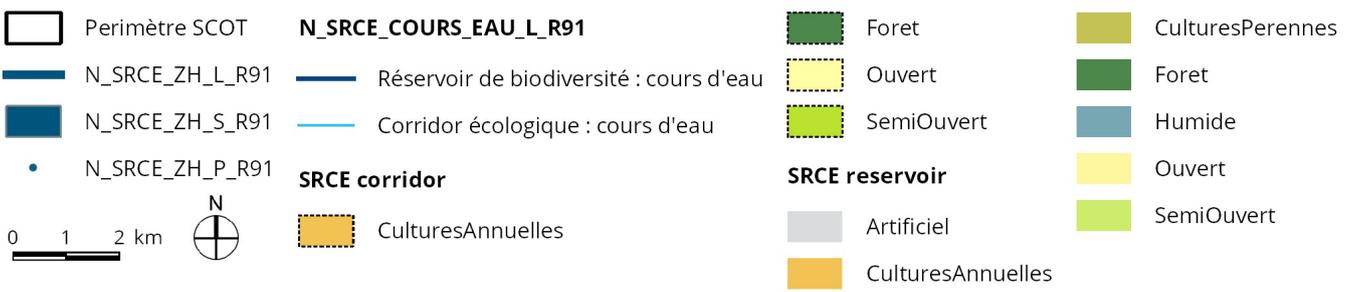


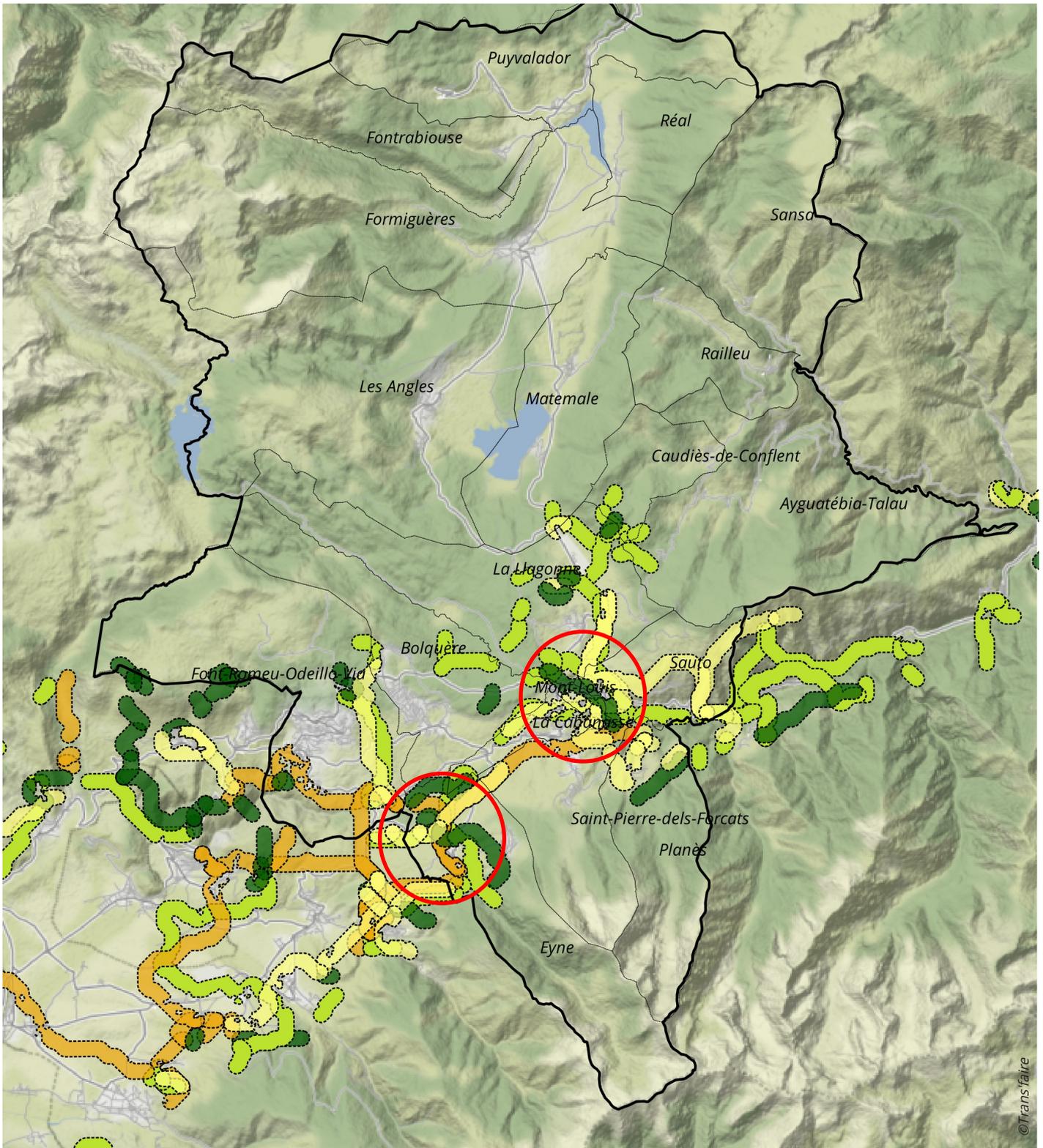
Lac de Matemale





©Transfairs





©Trans'faire

Perimètre SCOT

SRCE corridor

- Cultures Annuelles
- Forêt
- Ouvert
- SemiOuvert

Secteur de concentration multi-trames

Deux sites apparaissent particulièrement sensibles sur le territoire, regroupant une superposition de trames écologiques :

- le site de Mont-Louis dans la vallée de la Têt
- le site de Via dans la vallée de l'Angust



A l'échelle du Parc un travail d'identification des continuités écologiques a été réalisé. L'approche écopaysagère et biologique retenue, analyse les interactions entre les différentes tâches d'occupation du sol. Les continuités écologiques entre le territoire du Parc et les territoires limitrophes ont été définies par interprétation visuelle en identifiant l'ininteruption des zones d'une sous-trame d'origine naturelle ou semi-naturelle (zones humides, zones forestières, zones herbacées et prairiales, zones à landes, zones bocagères) par une sous trame considérée comme peu favorable pour la majorité de la faune sauvage (zones rupicoles, zones de cultures et anthropisées, zones artificielles).

Le schéma de fonctionnement écologique présenté ci-contre identifie pour le territoire du SCoT :

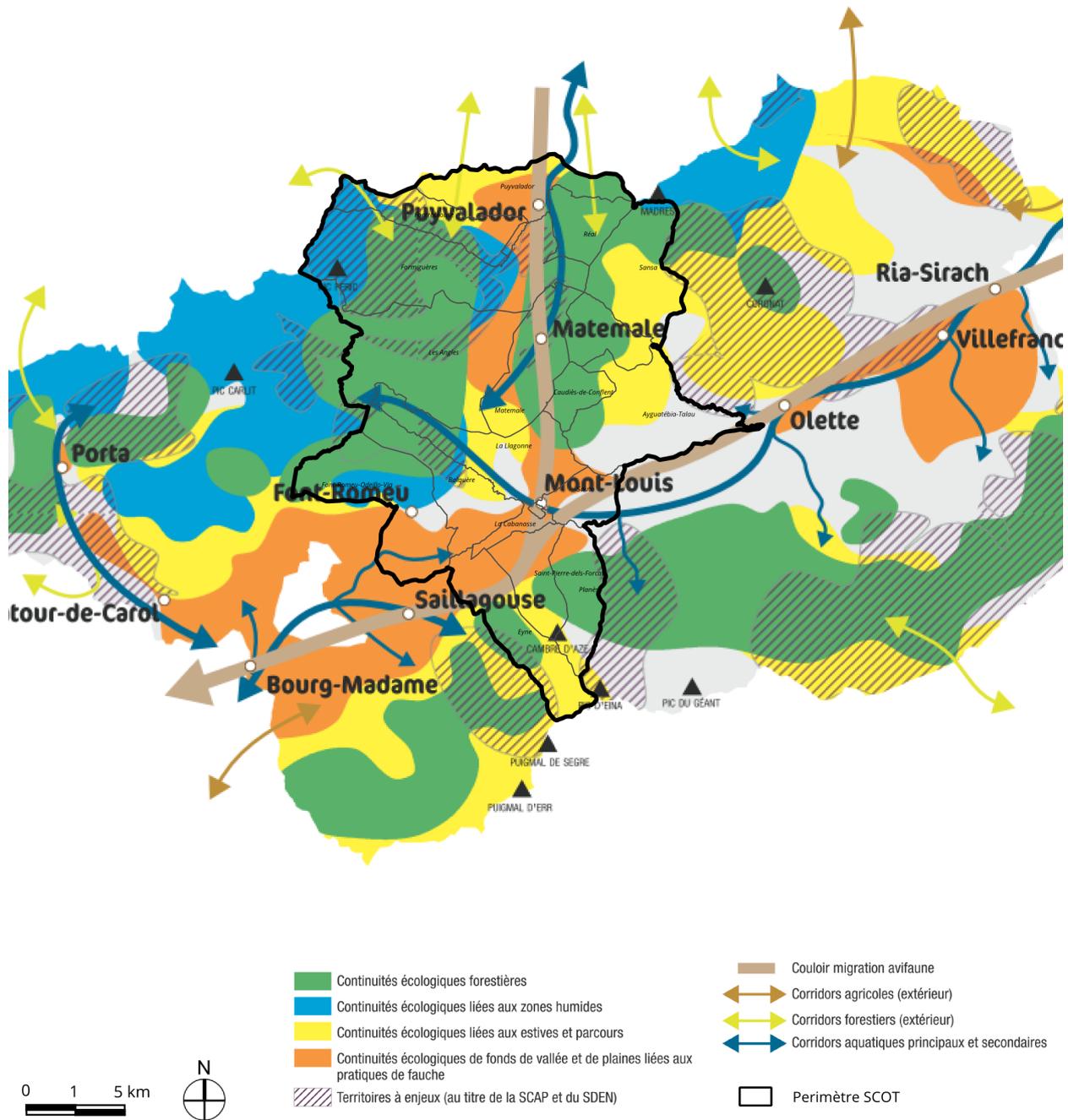
- Un important couloir de migration pour l'avifaune traversant le territoire du nord au sud (col de la Perche).
- Deux corridors aquatiques principaux suivants le cours de la Têt et celui de l'Aude.
- Des corridors forestiers connectant ensemble les forêts du Massif du Carlit, mais aussi connectant celles du Massif du Madres à celles situées au Sud de la vallée de la Têt (Forêts du Massif du Cambre d'Aze – Carança et du Massif du Canigou).
- Des corridors limitrophes au nord faisant le lien entre le territoire du PNR et le reste de la vallée de l'Aude, la vallée de l'Oriège et les vallées du Donezan.
- Des réservoirs de biodiversité des milieux humides (Réal, La Llagonne, Puyvalador et Fontrabieuse).
- Des réservoirs de biodiversité lié aux estives et parcours (Puyvalador, La Llagonne, Fontrabieuse, Matemale, Bolquère, Eyne).
- Des réservoirs de biodiversité en fonds de vallée (prairies de fauche) -.
- Des réservoirs de biodiversité des milieux forestiers.

Les principaux enjeux afférents à l'amélioration de la Trame bleue locale portent sur la reconstitution des continuités piscicoles, voire sédimentaires, contrariées par les ouvrages de prises d'eau d'usines hydroélectriques ou de canaux d'irrigation et la préservation de la fonctionnalité écologique des zones humides. Certaines zones humides ont été jugées prioritaires. Elles sont à restaurer, à protéger et à gérer. Ce sont les plus importantes au regard des critères suivants : rareté, intérêt patrimonial (diversité d'espèces, ex. : *Drosera intermedia*, *Galium trifidum*, *Eriophorum vaginatum*, etc.), intérêt fonctionnel et état de conservation.

Pour les milieux terrestres, la poursuite des activités pastorales assure le maintien d'espaces ouverts et l'expression de la biodiversité nécessaire à l'anticipation des évolutions liées notamment aux changements climatiques.



CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES À L'ÉCHELLE DU PNRPC



Fonctionnement schématique des continuités écologiques du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes (source PNRPC, 2014)



b. Un enjeu patrimonial traduit par une diversité de zonages de protection

Le territoire de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes détient un rôle essentiel dans le maintien d'habitats, de flore et de faune patrimoniaux. L'étagement altitudinal et le climat de transition génèrent un contexte abiotique très particulier, à l'origine de la richesse biologique du territoire. Cela se traduit par l'existence de nombreux sites identifiés à protéger par des zonages réglementaires.

- **Réserve naturelle de la Vallée d'Eyne**

La vallée d'Eyne, orientée nord-ouest/sud-est, permet la communication du plateau cerdan avec le territoire espagnol par le col de Nùria (2683 m). D'une surface de 1 177 ha, elle occupe 58 % de la surface commune d'Eyne entre 1 700 m et 2 800 m d'altitude.

La partie basse de la vallée est couverte d'une forêt de pins à crochets. Au dessus, les landes occupent une grande surface et présentent un fort contraste selon les versants. Dans les étages subalpin et alpin de la vallée, on ne compte pas moins de 26 associations végétales ou groupements.

La juxtaposition des microclimats et la succession des biotopes les plus divers favorisent la fixation d'une faune riche et variée. Pour les insectes, la vallée est unique au niveau européen notamment par la présence de 32 espèces de bourdons.



Vallée d'Eyne vue depuis la RD29 en venant d'Odeillo

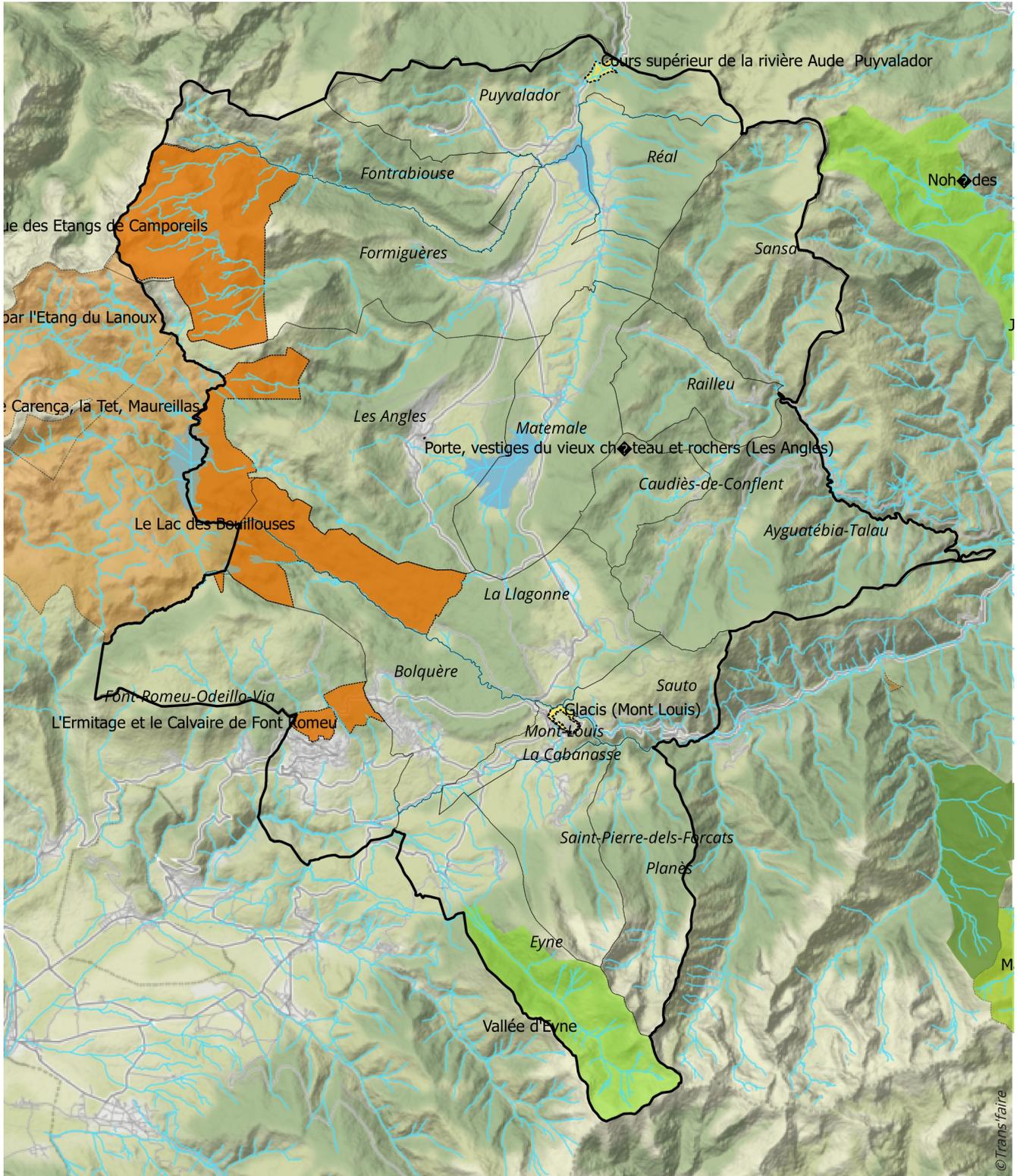
- **Arrêté préfectoral de protection de biotope (APB)**

L'APB "Rivières de Carença, la Têt, Maureillas" protège plusieurs tronçons de rivières, biotopes nécessaires à la reproduction, à l'alimentation, au repos et à la survie de la Truite fario et de la Truite arc-en-ciel.

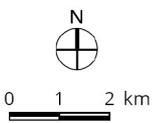
L'arrêté interdit notamment les activités de circulation, de travaux, d'exploitation... et en soumet d'autres à avis préalable des autorités.

L'article 4 prévoit que *"sous réserve des dispositions du présent arrêté, les activités agricoles, forestières, industrielles, sportives, cynégétiques et halieutiques continuent à s'exercer librement dans le respect des règlements et usages en vigueur"*.

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION HORS NATURA 2000



© Trans'faire



- | | | | |
|---|------------------------------------|--|--|
|  | Périmètre SCOT |  | Réserve Naturelle Régionale |
|  | Arrêté de Protection Biotope (APB) |  | sites classés (code de l'environnement) |
|  | Reserve Naturelle Nationale |  | Sites inscrits (code de l'environnement) |



- **Site classé / inscrit**

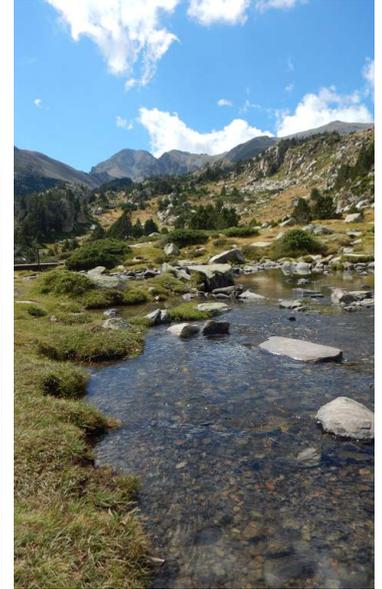
- *Lac des Bouillouses*

Le "Lac des Bouillouses et ses abords" est un site naturel classé depuis le 24 juin 1976. Il intègre l'ensemble du massif du Carlit, ses 27 lacs et étangs, sa faune et sa flore.

Depuis l'été 2000, le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, s'applique à réguler la fréquentation touristique. Pour limiter les impacts d'un nombre de véhicules en constante augmentation, l'accès par la route départementale est réglementée en juillet et août grâce à un système de navettes et de télésièges.



Lacs des Bouillouses vus depuis le Carlit



Sommet du Carlit vu depuis les Bouillouses

- *Cirque des Étangs des Camporeills*

Ce site est classé depuis le 12 septembre 1984.

- *Ermitage et calvaire de Font-Romeu*

Le site est classé depuis le 30 juin 1927.

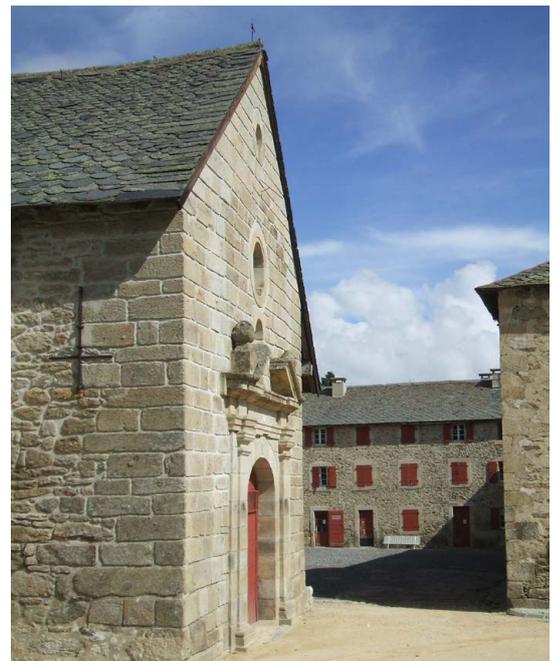
Il s'agit d'un ensemble monumental du XVII^e siècle, construit en murs de moellons de granit, de grandes dimensions, austère mais d'une indéniable grandeur qui n'a pratiquement pas été dénaturé et qui regroupe autour d'une tour rectangulaire un ancien hôpital sur trois côtés, le quatrième refermant la composition étant constitué par l'église. Un tel ensemble est rare en Cerdagne. Son austérité est celle de l'architecture de montagne. L'ensemble est classé pour son intérêt architectural, son homogénéité et pour les oeuvres remarquables de renferme l'église : le camaril, la Vierge à l'enfant et le rétable de Joseph Sunier.



Lacs des Camporeills



Ermitage de Font-Romeu



- › Le développement des pratiques sportives de plein air et des aménagements touristiques doit se faire en tenant compte des enjeux de biodiversité observés pour le territoire. Il s'agira d'éviter la fragmentation des habitats et la perturbation des individus afin de maintenir les espèces patrimoniales. Il s'agira par exemple de travailler la transition entre les forêts et les pistes les traversant en conservant des arbustes de hauteur différente, de mettre en place des corridors biologiques entre les zones naturelles, de restaurer au maximum la végétation naturelle sur les pistes en favorisant le retour des espèces indigènes, de réduire l'usage des machines pour tailler les buissons et favoriser le pastoralisme, de regrouper les nouveaux équipements pour éviter un "mitage" du paysage et des dérangements généralisés.
- › D'après le DOCOB, *"la chasse qui se pratique sur le site est globalement compatible avec la conservation des espèces figurant aux annexes de la Directive Habitats-Faune-Flore et des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire. La gestion des habitats des espèces chassables et d'intérêt communautaire devrait renforcer leurs populations et permettre des tableaux de chasse plus étoffés. Seuls quelques accords, localisés dans le temps et dans l'espace, seront nécessaires pour assurer le succès de la reproduction de certaines des espèces les plus sensibles, comme le Gypaète barbu"*.

- **Natura 2000**

Le territoire du SCoT est concerné par 4 sites d'importance communautaire (SIC) et Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et 3 Zones de Protection Spéciale (ZPS).

La cohérence transfrontalière prend ici tout son sens dans la mesure où les sites se prolongent sur le territoire d'autres régions de France et d'Espagne.

- *Massif de Madres-Coronat (SIC / ZSC et ZPS)*

Environ 21 400 ha de 400 m à 2 469 m d'altitude.

Le massif de Madres-Coronat culmine à 2469 m, au nord de la chaîne pyrénéenne.

Le périmètre du site concerne le versant sud du massif, inclus dans le département des Pyrénées Orientales. Le versant nord, qui appartient au bassin versant de l'Aude, a été rattaché au site contigu de la haute vallée de l'Aude (FR9101470).

Le site est localisé sur 2 domaines biogéographiques : 87% pour le domaine alpin et 13% pour le domaine méditerranéen. Soumis aux influences atlantiques au nord et à l'ouest, aux influences méditerranéennes au sud et à l'est, le massif offre une multitude de faciès de végétation et possède un cortège floristique remarquable.

Concernant la faune, 14 espèces de Chauves-souris dont 5 d'intérêt communautaire ainsi que 3 espèces de Lépidoptères dont 1 prioritaire, y vivent. La présence du Desman (*Galemys pyrenaicus*) endémique pyrénéo-cantabrique, indicateur de la qualité des eaux, est attestée.

Le massif du Madres-Coronat présente un fort intérêt écologique pour 17 espèces inscrites à l'annexe I de la directive oiseaux, dont le Gypaète barbu dont un couple se reproduit depuis 3 ans. D'autres espèces de grand intérêt, connues pour nicher sur le massif pyrénéen, le fréquentent épisodiquement et pourraient y trouver des sites favorables afin de nicher.

Le massif est en très bon état de conservation. Cependant certaines formations ouvertes (pelouses, landes claires) sont menacées par la fermeture du milieu liée à la grande dynamique des ligneux et à la diminution sensible de la pression pastorale. Il possède de fortes potentialités biologiques que l'amélioration des pratiques de gestion forestière pourra encore renforcer. Maintenir, voire étendre si possible, les milieux ouverts mais aussi repérer et conserver les îlots de vieilles forêts sont les objectifs prioritaires de conservation à retenir pour cette zone de protection spéciale.



- Capcir, Carlit et Campcardos (SIC / ZSC et ZPS)

Environ 39 700 ha de 1280 m à 2 897 m d'altitude.

Ce site est centré sur le massif du Carlit avec de nombreux étangs et des milieux tourbeux, et sur le Capcir, plateau au climat très rude d'orientation nord.

Ce site recèle de nombreux habitats naturels alpins (pelouses, landes) et des milieux rocheux majoritairement siliceux. Cependant on trouve des formations sur calcaire très originales avec des espèces très rares dans cette partie des Pyrénées, ou en disjonction d'aire.

Les milieux humides sont particulièrement importants pour les habitats naturels qu'ils recèlent et pour certaines espèces d'intérêt communautaire : *Botrychium simplex*, *Ligularia sibirica* pour les plantes, Desman et Loche de rivière pour les animaux. *Leucorrhinia pectoralis* (annexe II) a été signalée.

La pinède de Pin à crochets exploitée est bien représentée sur ce massif sous divers faciès.

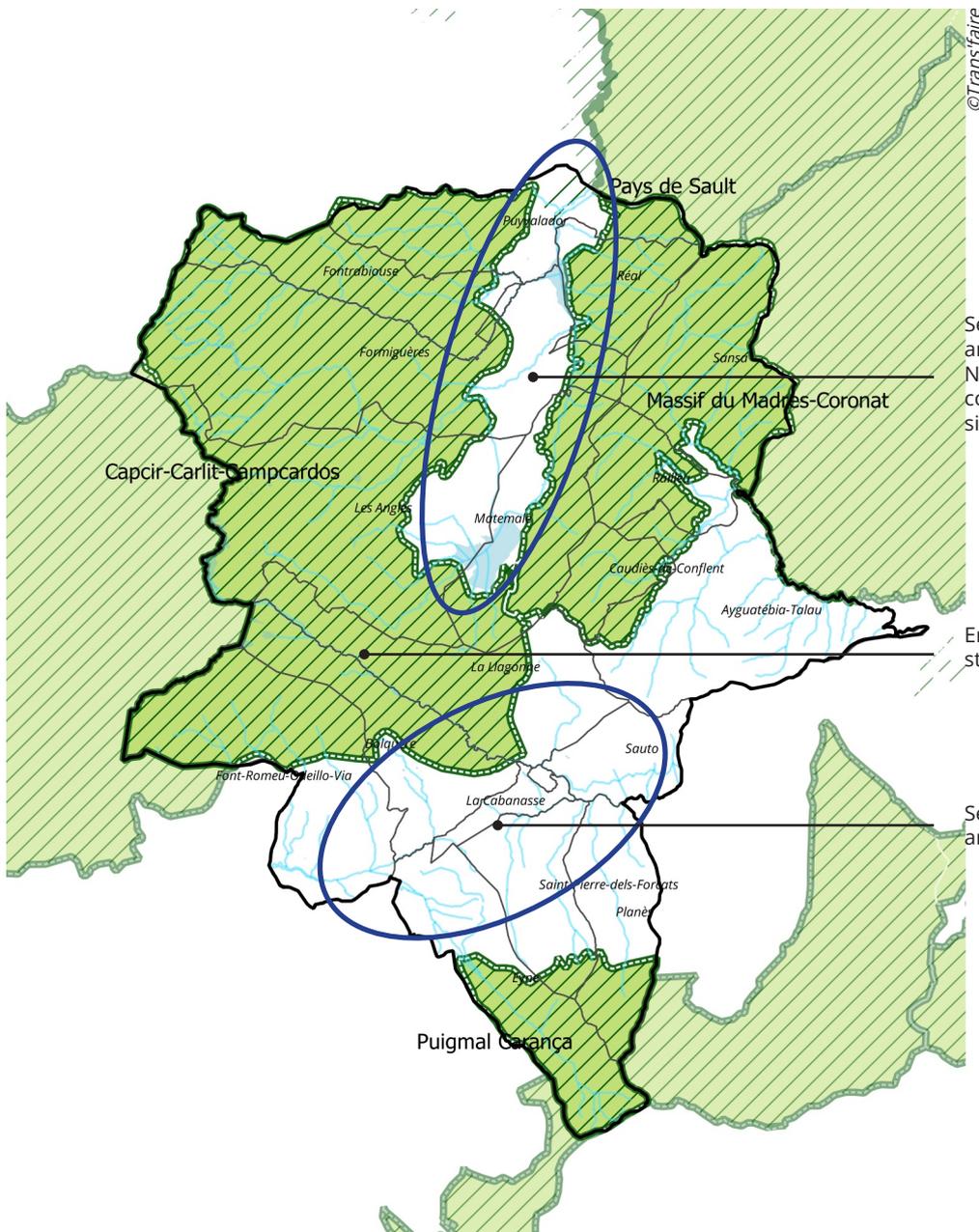
Cette variété de milieux se traduit également par un patrimoine ornithologique remarquable puisque le site accueille la plupart des espèces caractéristiques des zones de montagne, que ce soit parmi les rapaces (Gypaète barbu, Circaète Jean-le-Blanc, Aigle royal, Faucon pèlerin), les galliformes (Lagopède, grand Tétrás) ou les espèces forestières (Pic noir) et de milieux plus ouverts.

La vulnérabilité des milieux humides et des espèces qui leur sont associées est liée au drainage et aux éventuels comblements. Les milieux de haute montagne (pelouses et landes) se maintiennent par eux-mêmes sous les conditions très rudes du climat. La plupart des habitats des espèces d'oiseaux caractéristiques de la ZPS sont à ce jour en bon état de conservation.

- › Les prairies de fauche et les zones de pâture sont menacées par l'abandon des activités agricoles et pastorales ayant pour conséquence la fermeture des milieux.
- › Certains secteurs sont localement menacés par une affluente touristique non contrôlée.
- › Le développement des stations de sports d'hiver et l'accroissement de la fréquentation diffuse qui l'accompagne, sont des sources de perturbations, en particulier pour les espèces sédentaires comme les galliformes.



SITES NATURA 2000



Secteur de concentration des pressions anthropiques, non inclus dans un site Natura 2000, pourtant essentiel à la connexion écologique entre les deux sites

Enjeux liés au projet de liaison entre stations

Secteur de concentration des pressions anthropiques

Situation par rapport aux sites Natura 2000

-  Périmètre SCOT
-  Réseau hydrographique
-  Natura 2000 (ZPS)
-  Natura 2000 (SIC)



- *Puigmal- Carança (ZPS)*

- › **Le développement des activités de plein air, que ce soit d'été ou d'hiver, représente une cause de vulnérabilité du site, soit par la perturbation des espèces, soit par le morcellement des habitats que génèrent les équipements touristiques.**
- › **Les habitats ouverts (pelouse et landes) de l'étage subalpin sont menacés par la fermeture des milieux due à une modification des pratiques agricoles (diminution du cheptel, gardiennage moindre). Pour les habitats alpins et les espèces, la menace est davantage sur des phénomènes d'érosion à proximité des chemins de randonnées et le dérangement de la faune.**

10 260 ha de 700 m à 2 910 m d'altitude.

Le site se développe en rive droite de la Têt et correspond pour partie à un site d'importance communautaire (Massif du Puigmal).

Par son gradient altitudinal, le site présente tous les habitats caractéristiques des versants pyrénéens sur substrat calcaire. Il présente une bonne diversité d'espèces d'oiseaux des milieux montagnard et alpin. Il est complémentaire des autres ZPS (Canigou-Conques de la Preste, notamment).

La fermeture des milieux ouverts du fait de la régression du pastoralisme constitue une menace pour certaines des espèces d'oiseaux visées par la ZPS.

- *Haute Vallée de l'Aude et Bassin de l'Aiguette*

- › **Le maintien d'une activité agricole significative doit rester un objectif important dans ces territoires de montagne au regard de la conservation des habitats de pelouses et de prairies.**

17 055 ha de 390 m à 2 469 m d'altitude.

Le site englobe le cours de l'Aiguette et son bassin versant ainsi que la partie supérieure du cours de l'Aude, depuis la sortie de la retenue de Puyvalador (Pyrénées Orientales) jusqu'à Axat.

Le site présente un remarquable ensemble de milieux caractéristiques de l'ensemble des étages de végétation depuis le collinéen jusqu'à l'alpin.

Soumis globalement à des influences océaniques du fait de son orientation générale, il présente malgré tout des caractéristiques méditerranéennes marquées. Le site est ainsi localisé sur 2 domaines biogéographiques : 80% pour le domaine alpin et 20% pour le domaine méditerranéen.

Le site est particulièrement intéressant pour ses milieux aquatiques : outre un remarquable ensemble de milieux tourbeux sur le plateau du Madres, le site comprend de remarquables populations de Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*), de Barbeau méridional d'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) qui atteint sur le site une altitude exceptionnelle, et une population de Chabot (*Cottus gobio*) particulièrement intéressante par sa position altitudinale et son isolement.

Elle comprend aussi les gorges avec des falaises calcaires et des forêts de bas de pente du Tilio-Acerion. Il est à noter des enclaves de chênaie verte en position altitudinale remarquable.

Les études les plus récentes ont également mis en évidence une remarquable diversité d'espèces de chiroptères.

L'Aude connaît un ensablement important qui est préoccupant par rapport à la conservation des milieux aquatiques et des espèces qui leur sont liées, en particulier le Desman.



- *Le ski dans les sites Natura 2000*

Plusieurs domaines de ski accompagnés d'infrastructures lourdes concernent les sites Natura 2000.

Station	Date de création	Superficie totale	Nombre de remontées mécaniques	Activités possibles sur le site	Site Natura 2000 concerné
Cerdagne Puigmal 2900	1970 Fermée en 2013	320 ha de domaine skiable	télésièges : 2 téléskis : 8 télécordes : 2		Massif du Puigmal et Puigmal - Carança
Espace Cambre d'Aze	1999 (Saint-Pierre 1969) (Eyne 1973)	55 ha dont 22 km de pistes de ski alpin (23 pistes)	télésièges : 1 téléskis : 12 fil à neige : 3	Espace luge, sentier raquettes	Massif du Puigmal et Puigmal - Carança
Porté Puymorens	1937 - 1954	Environ 500 ha de domaine skiable dont 55 ha de pistes aménagées (33 pistes sur 50 kms)	10 remontées mécaniques dont 4 télésièges, 5 téléskis et 1 télécorde	Ski de fond et raquettes Snowparks Randonnée en raquettes et pédestre.	Capcir Carlit Campcardos
Font Romeu / Pyrénées 2000	1921	54 km ski alpin (34 pistes) ; 111 km ski de fond	télécabine : 1 télésièges : 8 téléskis : 12	Espace luge, sentier raquettes, sentier nordique, snowpark	Capcir Carlit Campcardos
Les Angles	1964	55 kms de pistes ski alpin (45 pistes) 36 kms de chemins nordiques	19 remontées mécaniques (dont 1 télécabine et 4 télésièges)	Ski de fond, surfpark, randonnée en raquettes ; randonnée pédestre et VTT descente (bike park).	Capcir Carlit Campcardos
Formiguères	1972	33 ha, 17 pistes	télésièges : 2 téléskis : 5	Raquette, ski de fond ; accès aux chemins de randonnée par le télésiège	Capcir Carlit Campcardos
Puyvalador	nc	19 pistes (32 km)	8	Piste de luge Snowpark Boardercross	Capcir Carlit Campcardos
Station nordique du Capcir	nc	5 sites, 110 km de pistes, 9 sentiers raquettes		Ski de fond, promenade à pied ou en raquettes, luge, chiens de traîneaux, biathlon	Capcir Carlit Campcardos



L'implantation des domaines skiables alpins ou nordiques (routes d'accès, bâtiments, pistes, remontées mécaniques, dispositifs de déclenchement des avalanches...) est préjudiciable à la faune et à la flore présente localement (en particulier rapaces nocturnes et galliformes de montagne tels que le Grand tétras¹ et le Lagopède alpin). Les principaux impacts étant :

- La fragmentation des habitats.
- Les collisions dans les câbles aériens et les clôtures.
- L'érosion des sols.
- Le dérangement par les activités humaines réduisant les possibilités d'utilisation optimale des zones favorables, et augmentant indirectement la fragmentation de leur territoire..

D'autres facteurs sont également responsable de la régression de la population d'espèces présentes :

- Perte et dégradation de ses habitats du fait des changements des modes de gestion forestière et pastorale.
- Augmentation de la prédation.
- Changements climatiques soupçonnés d'être responsables d'une baisse du succès de la reproduction.
- Braconnage et le tir illégal qui subsiste localement, dans tous les départements pyrénéens.

Le grand tétras est particulièrement sensible entre le 1er décembre et le 30 juin. Cette période couvre les deux saisons pendant lesquelles il a besoin du plus grand calme (hiver et reproduction au printemps). Les secteurs d'habitat encore potentiellement favorables, lorsqu'ils sont fréquentés de façon importante par l'homme, sont généralement évités par le grand tétras. Il est ainsi plus rare d'observer des individus à moins de 100 mètres de part et d'autre d'un chemin ou d'une route régulièrement utilisé que dans le reste de la forêt).

Des mesures de protections existent :

- Systèmes de visualisation sur les câbles (flotteurs, spirales, drapeaux).
- Zones d'hivernage protégées pour éviter le dérangement par les skieurs hors-piste.
- Ouverture des milieux par broyage, favorisant le maintien du manteau neigeux et la qualité d'accueil de la faune.

A noter, concernant le Grand Tétrás, le Syndicat Mixte du Parc s'est doté, avec ses partenaires, d'un plan local d'actions dont les objectifs recoupent ceux du plan national de conservation. Une des principales actions a été la création d'une base de données partagée, qui s'est accompagnée d'un guide spécifique à l'espèce à l'attention des porteurs de projet.

En parallèle, les actions ont porté sur des travaux d'amélioration des habitats, de sensibilisation des usagers, de prévention du risque de collision sur les câbles de téléski (source PNRPC, 2013).



Exemples de système de visualisation sur les câbles

- **Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)**

Il s'agit de sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne. Dans ces espaces doivent être prises "toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisantes d'habitats" pour les oiseaux en reproduction ou en migration.

Le territoire est concerné par 3 ZICO :

- Puig Carlit et environs.
- Massif du Madres et Mont Coronat.
- Massif du Canigou Carença.

- **La stratégie nationale de création des aires protégées (SCAP)**

La stratégie nationale de création des aires protégées (SCAP) vise à renforcer le réseau d'espaces protégés et permet de répondre aux enjeux prioritaires à l'échelle nationale en matière de protection de la biodiversité et de la géodiversité. Plusieurs de ces zones sont identifiées sur le territoire.

Les aires protégées de type réglementaire (protection forte) mis en avant par la SCAP sont les cœurs de parcs nationaux, les réserves naturelles nationales et régionales, les réserves biologiques dirigées ou intégrales (ONF) et les arrêtés préfectoraux de protection (biotope ou géotope). Les autres outils (Espaces Naturels Sensibles des départements, les sites Natura 2000, les forêts de protection, les sites classés...) sont intégrés à cette stratégie.

La stratégie repose sur des listes d'espèces et d'habitats menacés ou pour lesquels la France a une responsabilité patrimoniale forte, et dont la conservation par un outil spatial de protection est pertinente. Pour la région Languedoc-Roussillon une liste de 195 espèces et 92 habitats ont été retenus et répartis en 3 catégories de priorité afin de guider l'analyse régionale. La SCAP s'attache également au patrimoine géologique.

Les territoires définis par la SCAP et le Schéma Départemental Des Espaces Naturels (SDEN) sont ceux présentant, pour l'Etat et le Conseil Départemental, des enjeux environnementaux forts à très forts. Ils sont considérés comme des territoires à enjeux prioritaires pour le suivi, la gestion et la préservation des habitats et espèces patrimoniales du territoire. Ces espaces prioritaires sont repérés page suivante.

Afin de renforcer la protection des milieux naturels et notamment des zones humides, 4 projets de création ou d'extension d'aires naturelles protégées sont identifiés sur le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes dans le cadre du SCAP :

- Extension du site classé du Lanoux.
- Extension de la Réserve Naturelle de Jujols.
- **Création d'une réserve biologique dirigée sur la Vallée du Galbe** (concernant notamment les communes de Fontrabieuse et de Puyvalador).
- Création d'une réserve biologique dirigée sur le Canigou.



- **Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)**

La loi du 18 juillet 1985 a confié au Conseil Général la compétence d'élaborer et de mener une politique de protection et de valorisation du patrimoine naturel afin de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels. **Les zones de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles constitue un outil de mise en oeuvre de cette politique.**

La définition des périmètres des zones de préemption est élaborée en concertation avec les communes concernées et permet au Conseil Général de disposer d'une priorité d'achat sur les terrains mis en vente.

28 Espaces Naturels Sensibles sont recensés sur le territoire du SCoT.

Espaces naturels sensibles			
Num	Nom	Num	Nom
1	Val de Galbe	15	Cambre d'Aze
2	La Balladosa	16	Bac de la forêt domaniale de Fontpédrouse
3	Prairie de coste Guillem Eyne	17	Prairie du col de la Quillane
4	Zone agrico-pastorale Eyne-Llo	18	Forêt de la Matte
5	La Têt	19	Prairies humides de Matemale à Villanova
6	Vallée de Balcère	20	Prairies humides de la Plana
7	Vallée de Prat Balaguer	21	Prairies de Pinata
8	Haute Vallée de Planès	22	Prairies humides du lac de Matemale
9	Lac d'Aude et zones humides adjacentes	23	Haute Vallée de la Casteillane
10	Serres de Palmes	24	Tourbière de la Cabana
11	Versant sud de Lloumet	25	Biotope de poissons migrateurs
12	Coume de Ponteils	26	Site de l'Étang des Camporeills
13	Pla des Gourgs et Clos Rodon	27	Ermitage et calvaire de Font-Romeu
14	Pic de la Pelade et d'Escoutou	28	Lac des Bouillouses

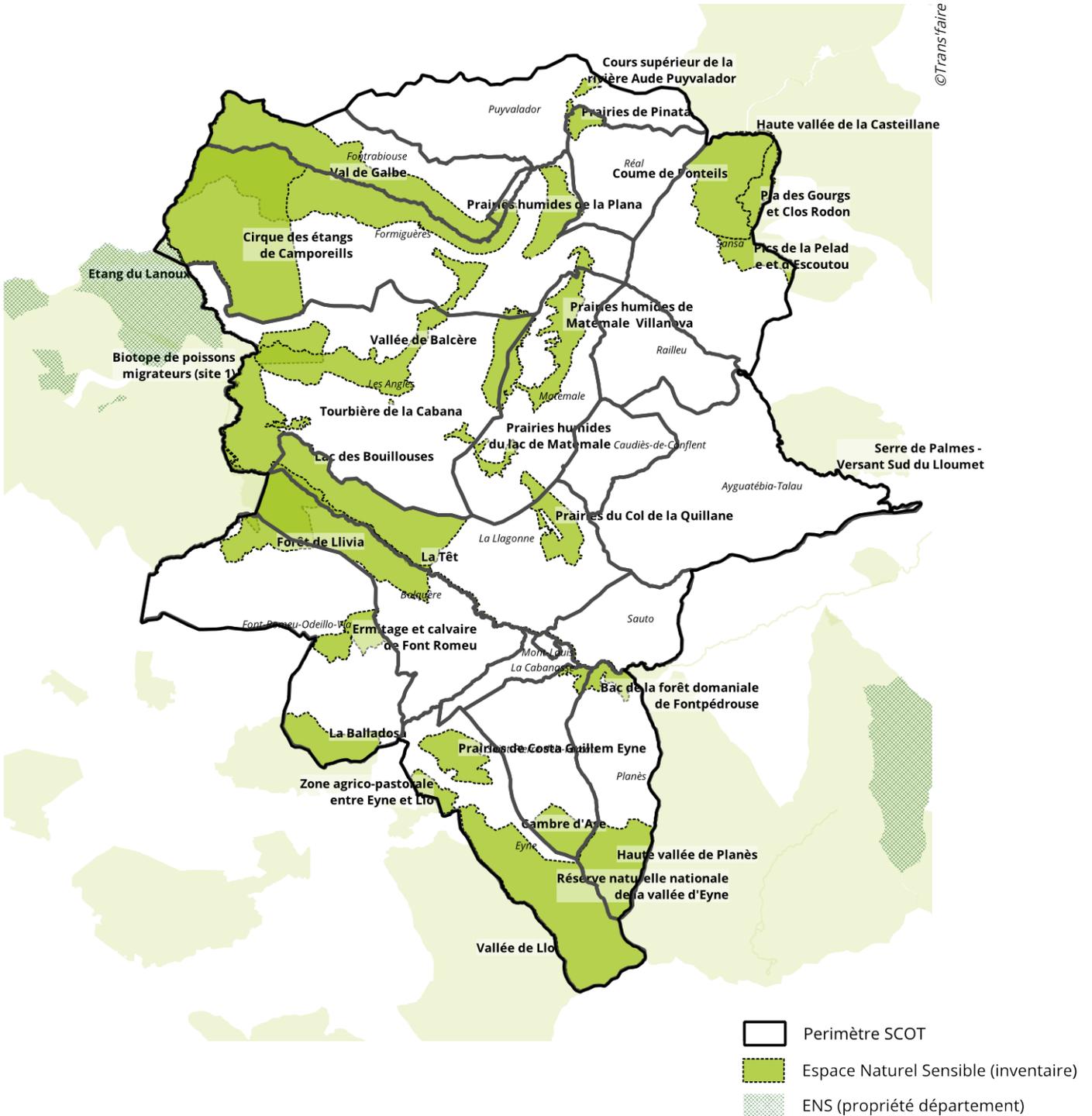
Le Conseil Général s'est doté d'un **Schéma Départemental des Espaces naturels (SDEN)** en 2009 qui constitue le pilier de sa politique environnementale. Ce schéma rassemble :

- Un inventaire du patrimoine naturel identifiant 117 sites naturels à préserver.
- Une stratégie d'intervention identifiant des axes d'actions prioritaires. (Poursuivre l'acquisition des connaissances, préserver les zones cœur de biodiversité et assurer les continuités écologiques, agir en lien avec les autres politiques (agriculture...) et mettre en cohérence les politiques du Conseil Général, faire découvrir au public la richesse du patrimoine départemental, sensibiliser le public).

Parmi les ENS cités ci-dessus, ceux figurant en gras sont identifiés en tant que secteur prioritaires au titre de la Stratégie de Création d'Aires Protégées SCAP et du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles.



LES ESPACES NATURELS SENSIBLES



©Transfaire



c. 100 % du territoire couvert par les zonages d'inventaire

- **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**

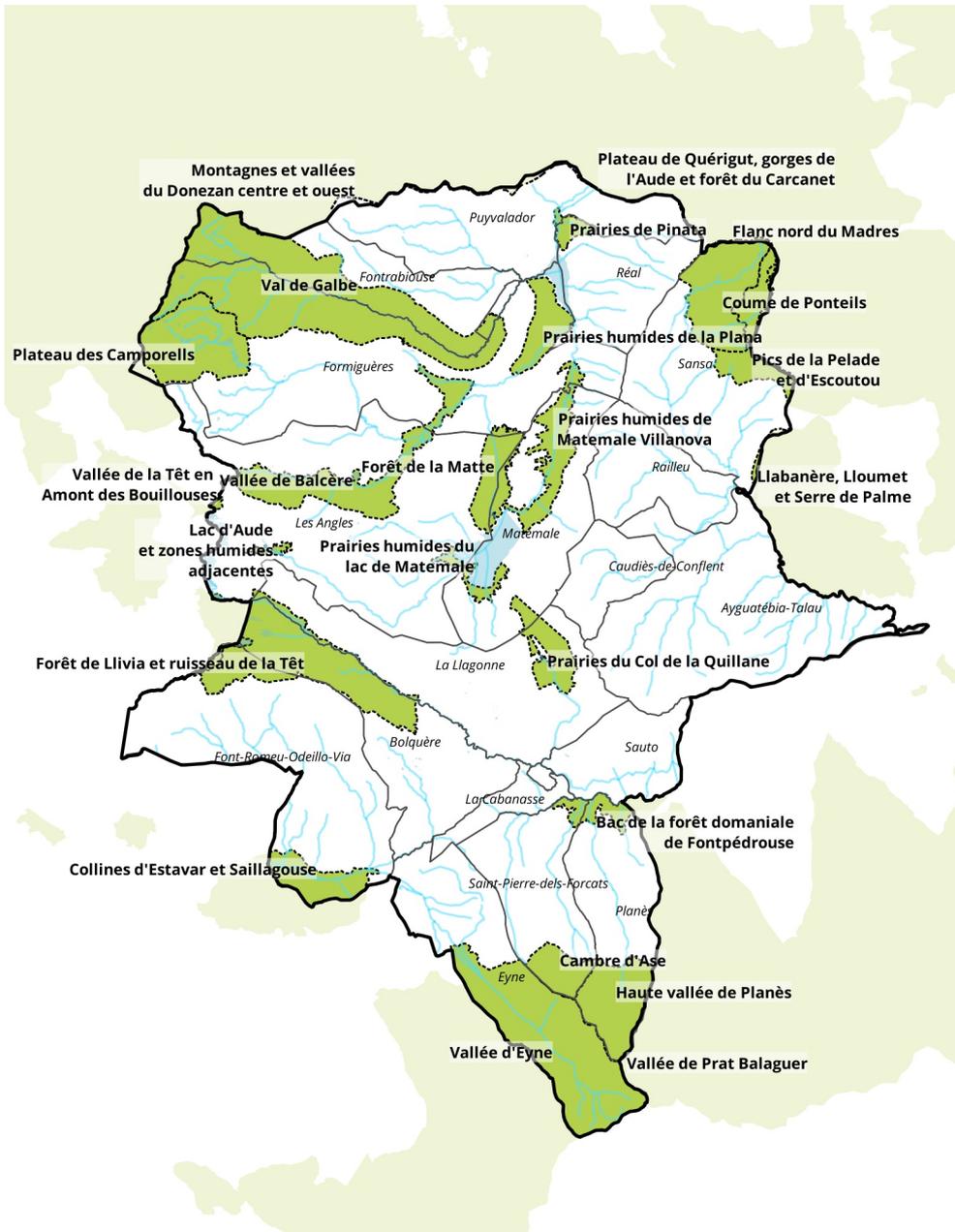
Les ZNIEFF ne constituent pas un dispositif de protection réglementaire. Ce sont des instruments de connaissance et d'aménagement du territoire, créés lors de la réalisation d'inventaires naturalistes dans le cadre de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel. Les ZNIEFF constituent une base pour la constitution de zones de conservation de la biodiversité ainsi que pour la prise en compte de l'environnement dans les projets d'aménagement.

Les ZNIEFF de type I correspondent à des secteurs d'une superficie généralement limitée et qui comportent des espèces, des associations d'espèces ou des milieux ayant un intérêt biologique remarquable. Ces ZNIEFF peuvent aussi avoir un intérêt fonctionnel important pour l'écologie locale. Le territoire compte 27 ZNIEFF de type I.

- Prairie de Pinata.
- Prairie humide de la Plana.
- Pics de la Pelade et d'Escoutou.
- Prairies humides de Matemale à Villanova.
- Val de Galbe.
- Plateau des Camporells.
- Vallée de Balcère.
- Vallée de la Têt en amont des Bouillouses.
- Prairies humides du lac de Matemale.
- Ruisseau de l'Angoustrine et ses prairies humides.
- Forêt de Llivia et ruisseau de la Têt.
- Colline d'Estavar et Saillagouse.
- Bac de la forêt domaniale de Fontpédrouse.
- Haute vallée de Planès.
- Vallée d'Eyne.
- Vallée de Prat Balaguer.
- Forêt de la Matte.
- Lac d'Aude et zones humides adjacentes.
- Prairies du Col de la Quillane.
- Haute Cerdagne.
- Coume de Portails.
- Pla des Gourgs et Clos Rodon.
- Llabanère, Lloume et Serre de Palme.
- Cambre d'Aze.
- Vallée et bassin versant de l'Oriège.
- Montagnes et vallées du Donezan centre et ouest.
- Plateau de Quérigut, gorges de l'Aude et forêt du Carcanet.



ZNIEFF DE TYPE 1



©Transfaire

Situation par rapport aux ZNIEFF

-  Périmètre SCOT
-  Réseau hydrographique
-  ZNIEFF Type 1



Les ZNIEFF de type II sont plus étendues et peuvent englober des ZNIEFF de type I. Elles constituent de grands ensembles naturels riches et peu modifiés par l'homme, ou offrant des potentialités biologiques importantes. 10 ZNIEFF de type 2 concernent 100 % du territoire.

- Massif de Quérigut et forêt du Carcanet (Donezan).
- Massif du Madres.
- Capcir.
- Bassin versant de l'Oriège et montagnes orientales d'Ax-les-Thermes.
- Massif du Carlit.
- Forêt de pins à crochets de la périphérie du Capcir.
- Serrat des loups.
- Haute Cerdagne.
- Versant sud du Massif du Madres.
- Chaîne du Puigmal et Vallées adjacentes.

- **Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes**

L'ensemble du territoire du SCoT est inclus dans le périmètre du PNR des Pyrénées Catalanes.

S'appuyant sur une charte et un plan de parc, le syndicat mixte de gestion du parc porte le projet de développement durable du territoire avec les missions suivantes :

- Protection du patrimoine naturel et culturel.
- Contrôle et accompagnement des activités.
- Valorisation des ressources.
- Accueil du public et promotion du patrimoine.
- Sensibilisation des acteurs.

Dans le PNR on dénombre 241 espèces protégées à l'échelle nationale, dont une vingtaine d'espèces animales bénéficient d'un Plan National d'Action.

Le taux d'endémisme est particulièrement élevé avec plus de 80 espèces faunistiques et 49 espèces végétales parmi 1000 espèces remarquables. Cette spécificité induit une responsabilité particulière du territoire à l'égard de la conservation d'habitats naturels favorables à la présence de ces espèces.

- **Plans Nationaux d'Actions (PNA)**

Les plans nationaux d'actions sont des documents d'orientation non opposables visant à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées afin de s'assurer de leur bon état de conservation.

Cet outil de protection de la biodiversité, mis en œuvre depuis une quinzaine d'année et renforcé à la suite du Grenelle Environnement, est basé sur 3 axes : la connaissance, la conservation et la sensibilisation.

Le territoire du SCoT est concerné par 8 PNA pour les espèces suivantes : Aigle royal, Milan royal, Vautour fauve, Loutre d'Europe, Gypaète barbu, Pies-Grièches, Desman des Pyrénées et Maculinea.



ZNIEFF DE TYPE 2



©Transfaire

Situation par rapport aux ZNIEFF

-  Périmètre SCOT
-  Réseau hydrographique
-  ZNIEFF Type 2



2. Habitats

a. Milieux aquatiques et humides : un patrimoine exceptionnel sous pression

- **Milieux aquatiques**

Le territoire est concerné par 3 bassins versants :

- Le bassin versant de la Têt.
- Le bassin versant de l'Aude.
- Le bassin versant du Sègre.

Hormis sur quelques tronçons limités, les rivières sont en bon état, voire en très bon état écologique.

Les rivières abritent des espèces rares et exigeantes sur la qualité des eaux comme le Desman des Pyrénées et l'Euprocte des Pyrénées et constituent un milieu favorable pour la reproduction naturelle des espèces aquatiques telle que la Truite fario.

Les cours d'eau abritent notamment des zones de frayères, réservoirs de biodiversité pour la faune piscicole.

Des accords sont passés entre le PNR, les fédérations de pêcheurs et les exploitants des barrages afin d'éviter les lâchures notamment en période de reproduction.

Les barrages représentent des obstacles infranchissables pour les espèces. Le barrage de Vinça est le premier obstacle rencontré en aval. De nombreux obstacles sont également constitués par les ponts, les moulins, les prises d'eau pour les canaux et bien sûr les autres barrages. Les poissons comme la Truite fario sont cantonnés à des tronçons de cours d'eau. Les poissons migrateurs comme l'Anguille et la Lamproie ne peuvent pas se déplacer naturellement.

En réponse aux enjeux de continuité longitudinale, certains cours d'eau ont été classés en liste 1 et/ou en liste 2 au titre de l'article L. 214-17 du Code de l'environnement :

- La liste 1 correspond à des cours d'eau en très bon état écologique et nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins. L'objet de cette liste est de contribuer à l'objectif de non dégradation des milieux aquatiques, la bonne qualité et fonctionnalité de ces cours d'eau sont donc à préserver.
- La liste 2 concerne les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique sédimentaire et piscicole.

Cette perte des fonctionnalités des milieux aquatiques (prélèvements en eau, ouvrages hydro-électriques, dégradation de la qualité de l'eau, etc.) pèse sur de nombreuses espèces sensibles.

› **En raison de la densité d'aménagements hydroélectriques et de nombreuses prises d'eau pour les canaux, la restauration de la continuité écologique est un enjeu particulièrement fort.**



La retenue de Matemale est formée par un barrage-digue de 33 m de hauteur sur le cours de l'Aude, construit en 1959. Ce plan d'eau de grande taille couvre 220 ha avec une profondeur maximale mesurée en 2012 de 24 m.

La retenue de Matemale est gérée par EDF pour l'alimentation de l'usine hydroélectrique d'Escoulobre et la régulation du débit de l'Aude.

La baignade est autorisée et diverses activités nautiques y sont pratiquées.

La retenue de Puyvalador a été créée par un barrage sur l'Aude en aval du barrage de Matemale. De taille moyenne, avec une surface de 91 ha, le lac s'étend sur 2 km de long et reçoit les eaux de l'Aude et du Galba. La profondeur maximale mesurée en 2013 est de 21 m.

Cette retenue artificielle classée masse d'eau fortement modifiée (MEFM) est exploitée par EDF pour l'hydroélectricité et sert à l'irrigation de la vallée de l'Aude.

La baignade et les sports nautiques ne sont pas autorisés.

	Matemale	Puyvalador
Campagne de référence	2012	2013
Masse d'eau	FRDL122	FRDL125
Origine	Anthropique	Anthropique
Tributaire	Aude et plusieurs ruisseaux	Aude et Galba
Exutoires	Aude, conduites forcées EDF	Aude
Objectif de bon potentiel	2015	2015
État écologique	Moyen	Moyen
État chimique	Bon	Bon
Qualité générale	Méso-eutrophe	Eutrophe



- **Milieus humides**

Le territoire compte une densité remarquable de zones humides, fruit d'un contexte hydrogéologique bien particulier. En effet, le pendage relativement faible du plateau favorise une circulation lente des eaux et la formation de nombreuses zones humides selon la microtopographie.

3 inventaires des zones humides ont porté sur le territoire (Inventaire des zones humides du territoire du PNR (2006), Atlas des zones humides du département des Pyrénées Catalanes (2014-2015), Inventaire du SMAR Haute Vallée de l'Aude).

La question des zones humides est essentielle, notamment au travers de la préservation des milieux tourbeux et para-tourbeux particulièrement patrimoniaux. Environ 1 600 tourbières sont recensées sur 21 communes du territoire du Parc Naturel Régional, la plupart couvertes par Natura 2000 sur les milieux tourbeux. Leur état de conservation global étant jugé non critique, leur protection ne nécessite pas de mesures de protections réglementaires particulières, en dehors de leur classement systématique en zone naturelle dans les documents d'urbanisme.

De nombreuses espèces floristiques patrimoniales s'y développent, très rares pour certaines : le Gaillardet trifide, la Spiranthe d'été, les Lycopodes et isoètes, la Ligulaire de Sibérie...

Le Lézard vivipare et des populations remarquables de Grenouilles rousses dépendent de ces zones humides.

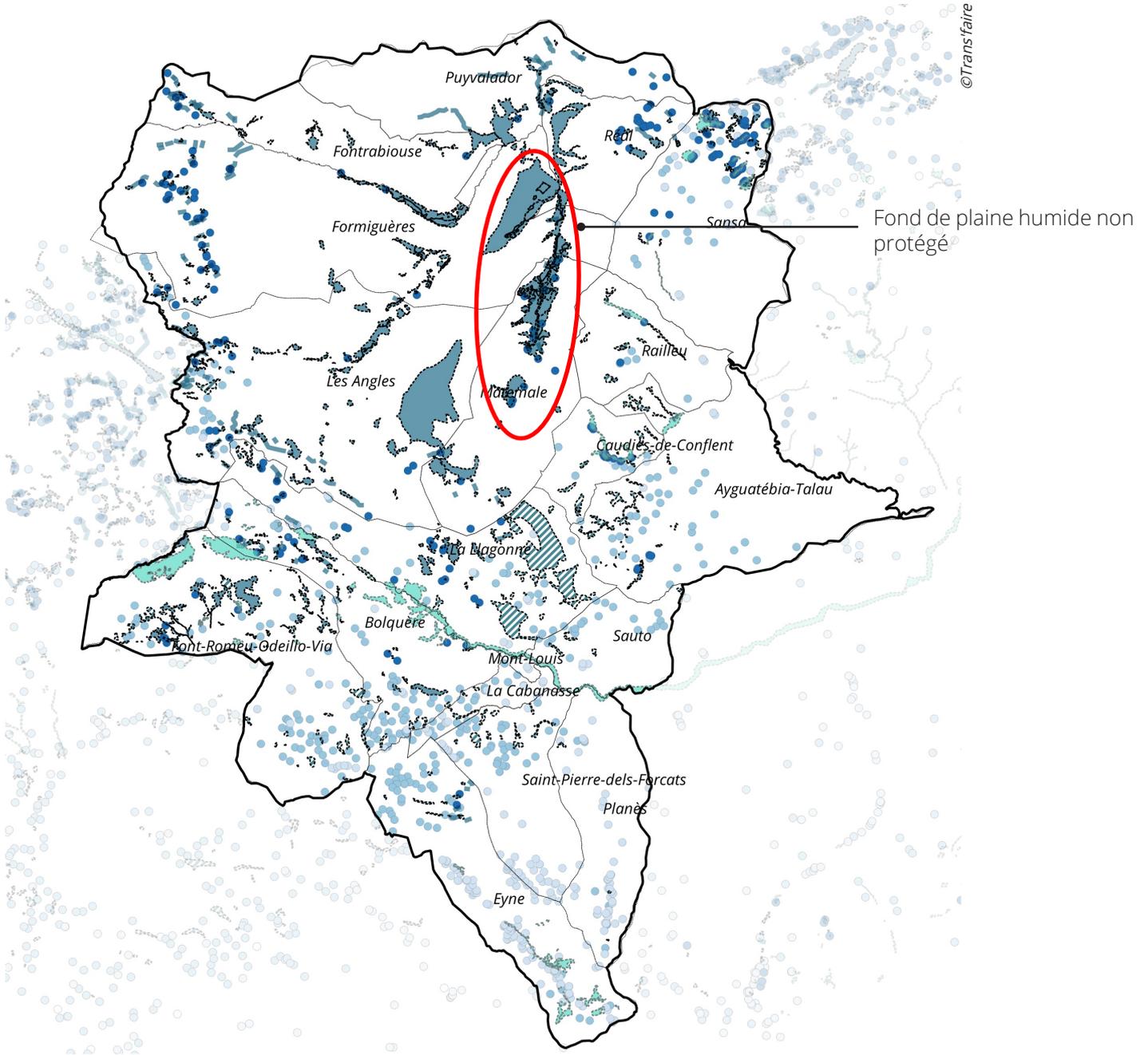
Entre les lacs de Puyvalador et de Matemale, le « fond de plaine » est constitué de nombreuses zones humides, non protégées par des zonages particuliers, à enjeux écologiques très forts en termes d'habitats, de flore, de faune (orthoptères, lépidoptères, avifaune) et de qualité des eaux. Dans ce secteur, les enjeux portent sur le maintien de continuités est-ouest et nord-sud pour la fonctionnalité de ces milieux et des habitats qui leurs sont liés. La préservation et la qualité des zones humides sont très liées aux activités agricoles.



- › **Les zones humides participent à la régulation des cours d'eau, la filtration l'épuration de la ressource en eau et la limitation du risque d'inondation. De plus, les chapelets de lacs et étangs de montagne participent, par leur présence, à la typicité des paysages. Ils attirent de nombreux pêcheurs et randonneurs dans les massifs concernés, participant ainsi à l'économie touristique.**
- › **Nombre de zones humides du territoire font l'objet d'un classement en zone de protection (type Natura 2000). Dans le cadre du SCoT, l'enjeu porte sur le devenir des zones humides ne bénéficiant pas de ces zonages (elles sont néanmoins protégées par la loi sur l'eau).**
- › **Le lien avec l'agriculture dans le contexte local est étroit. Les effets peuvent être négatifs lorsqu'il s'agit de drainage, mise en culture ou élevage intensif. Les pratiques agricoles extensives et diversifiées sont compatibles avec la présence et la préservation des zones humides.**



ZONES HUMIDES



©Transfaire

Fond de plaine humide non protégé

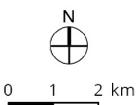
Inventaire zone humide PNR

-  ZH potentielle à confirmer
-  ZH reconnue au périmètre à préciser
-  ZH reconnue au périmètre délimité

Inventaire zone humide PNR

-  Mares de l'inventaire régional, à confirmer
-  ZH potentielle à confirmer - flore ZH CBN
-  ZH potentielle à confirmer - probabilité faible

-  ZH reconnue au périmètre à préciser
-  ZH reconnue au périmètre délimité
-  ZH_ATLAS_polyline



b. Milieux ouverts et semi-ouverts en relation étroite avec une agriculture de montagne

- **Pelouses et prairies**

Dans les milieux ouverts, on distingue les prairies, situées sur les zones basses, au fond des vallées ou sur le piémont, des pelouses, habitats ouverts plus ras, que l'on trouve plus en altitude.

Les prairies, dédiées à la production de foin et au pâturage en dehors des estives, sont essentielles au maintien de l'élevage. Elles peuvent s'insérer dans un réseau bocager favorable à de nombreuses espèces.

Le continuum de pelouses et prairies concerne principalement l'ouest du territoire (Plaine de la Cerdagne et le versant Sud du Carlit). Il est toutefois fortement fragmenté par la RN 116, les différentes infrastructures, par l'urbanisation et l'étalement urbain (Les Angles, Font-Romeu...).

L'agriculture joue un rôle important dans l'existence et le maintien des espaces ouverts, semi-ouverts et d'une trame bocagère. L'évolution des pratiques agricoles (déprise agricole, diminution du gardiennage, diminution du cheptel...) conduit à :

- La fermeture des milieux sous-pâturés ou non entretenus (progression de la lande sur les pelouses et prairies, progression de la forêt sur la lande).
- L'apparition de zones surpâturées ou piétinées.

Ce phénomène est prégnant dans le secteur des Bouillouses où le manque de conduite des troupeaux et la concentration des zones de coucher et de saline engendrent une trop grande hétérogénéité avec des zones surpâturées, et d'autres sous-pâturées avec des conséquences sur la pollution des eaux et des sols.

Par ailleurs, les évolutions du climat et de l'enneigement entraînent une évolution des couverts végétaux, les pelouses denses et couvrantes laissant la place à des pelouses clairsemées en lanières ou en touffes de végétation.



› **De manière générale, les pistes de ski ne constituent pas de milieux ouverts intéressants. Selon les procédés de mise en oeuvre et de gestion, elles sont surtout caractérisées par une faible diversité végétale avec un impact sur les populations d'insectes et, par conséquent sur l'ensemble de la chaîne alimentaire.**



La comparaison de ces deux vues illustre bien la pauvreté du couvert végétal sur les pistes de ski, dont le terrain naturel a été très remodelé. La non remise en place de terre végétale empêche tout développement spontané du couvert végétal herbacé.

› Une déprise agricole (en particulier pastoralisme) et un développement des monocultures entraînent la fermeture de certains milieux, et la perte de biodiversité associée.

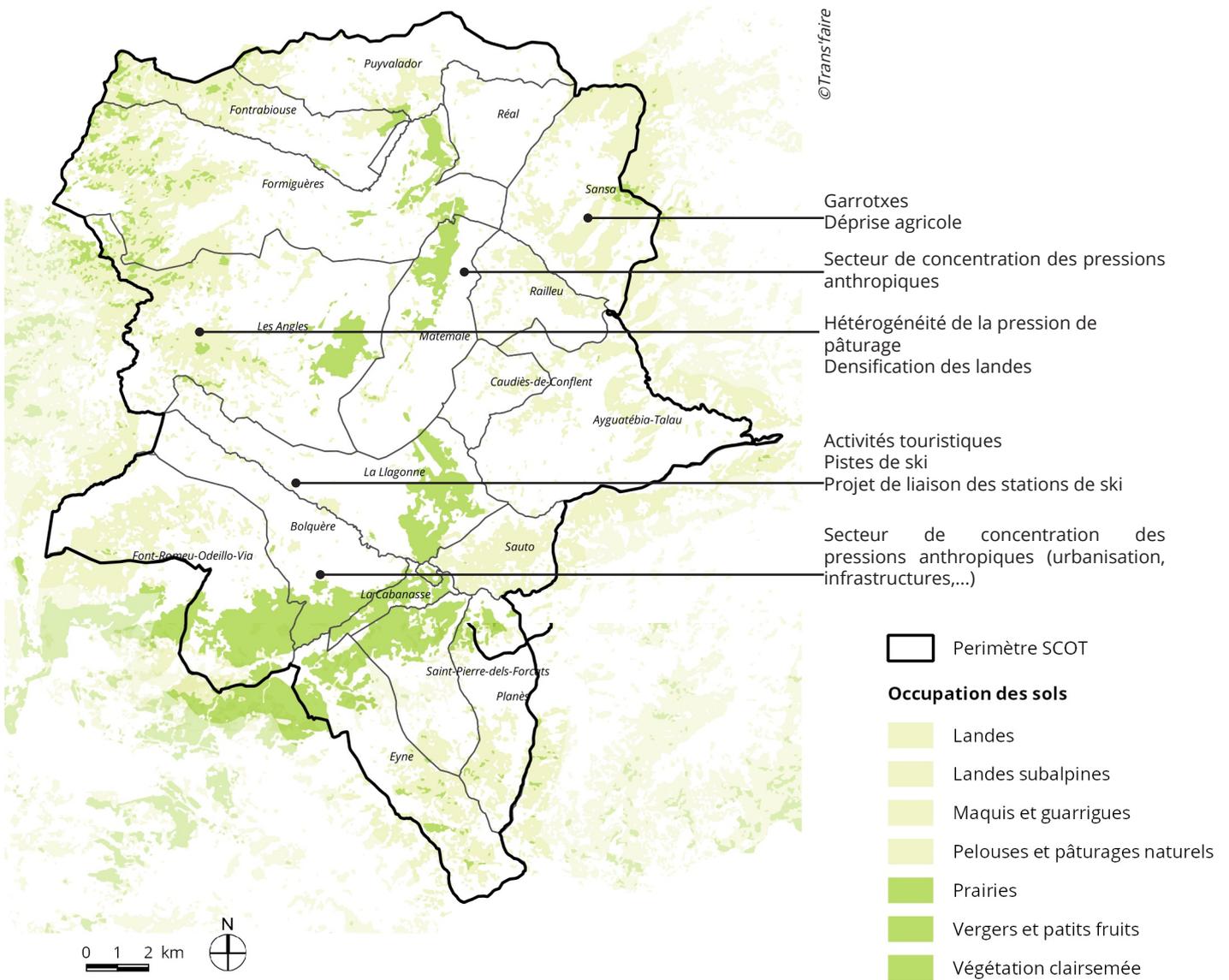
• **Landes**

Les landes sont des milieux très intéressants pour de nombreuses espèces (notamment les oiseaux), en particulier lorsqu'elles sont associées en mosaïque à des pelouses ou de la forêt.

Les landes d'altitude sont les plus stables car les conditions rencontrées à l'étage alpin limitent le développement de la forêt. L'enjeu porte sur les landes les plus dynamiques, stade évolutif entre les pelouses et les forêts, dont le maintien est lié au pastoralisme (landes à Genêt purgatif ou à Genévrier sur les soulanes, ou landes à Rhododendron ferrugineux sur les bacs).

La modification des pratiques pastorales a pour conséquence la densification des landes avec en particulier la perte progressive des landes à Myrtilles.

MILIEUX OUVERTS ET SEMI-OUVERTS



c. Milieux forestiers : un équilibre à trouver



Pins sylvestres de la forêt de la Matte



Les milieux forestiers sont bien représentés sur le territoire. Les cortèges d'essences évoluent en fonction de l'altitude et des conditions d'exposition. Essence à forte amplitude écologique, le Pin à crochets domine à l'étage subalpin et se retrouve en mélange avec le Pin sylvestre en soulane et le Sapin pectiné en ombree aux altitudes inférieures.

L'évolution du paysage forestier s'inscrit dans une dynamique de végétation où les formations progressent ou régressent en fonction de l'intensification, de l'extensification, de l'arrêt ou de la reprise d'une activité (sylviculture, urbanisation, tourisme, pastoralisme, etc.).

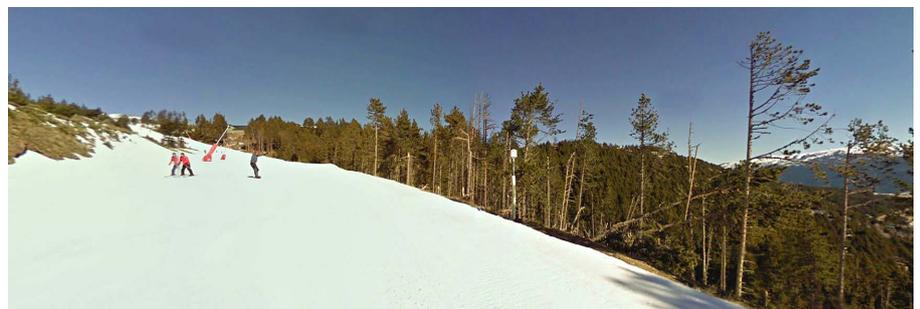
Ces forêts sont en progression à l'échelle régionale en lien avec le recul du pastoralisme.

Les milieux forestiers abritent de nombreuses espèces, dont certaines y sont inféodées comme : des chauves-souris, des coléoptères saproxyliques et d'autres espèces d'avifaune remarquables (Grand tétras, Pic noir ou Chouette de Tengmalm). D'autres espèces n'utilisent la forêt que pour une partie de leur cycle de vie. Les forêts pyrénéennes abritent des mammifères emblématiques comme le Loup et l'Ours.

Tout l'enjeu consiste à trouver un équilibre dans la gestion forestière avec des îlots de vieillissement (Trame vieux bois), des secteurs au stade pionnier tout en préservant les autres milieux que l'avancée de la forêt menace.

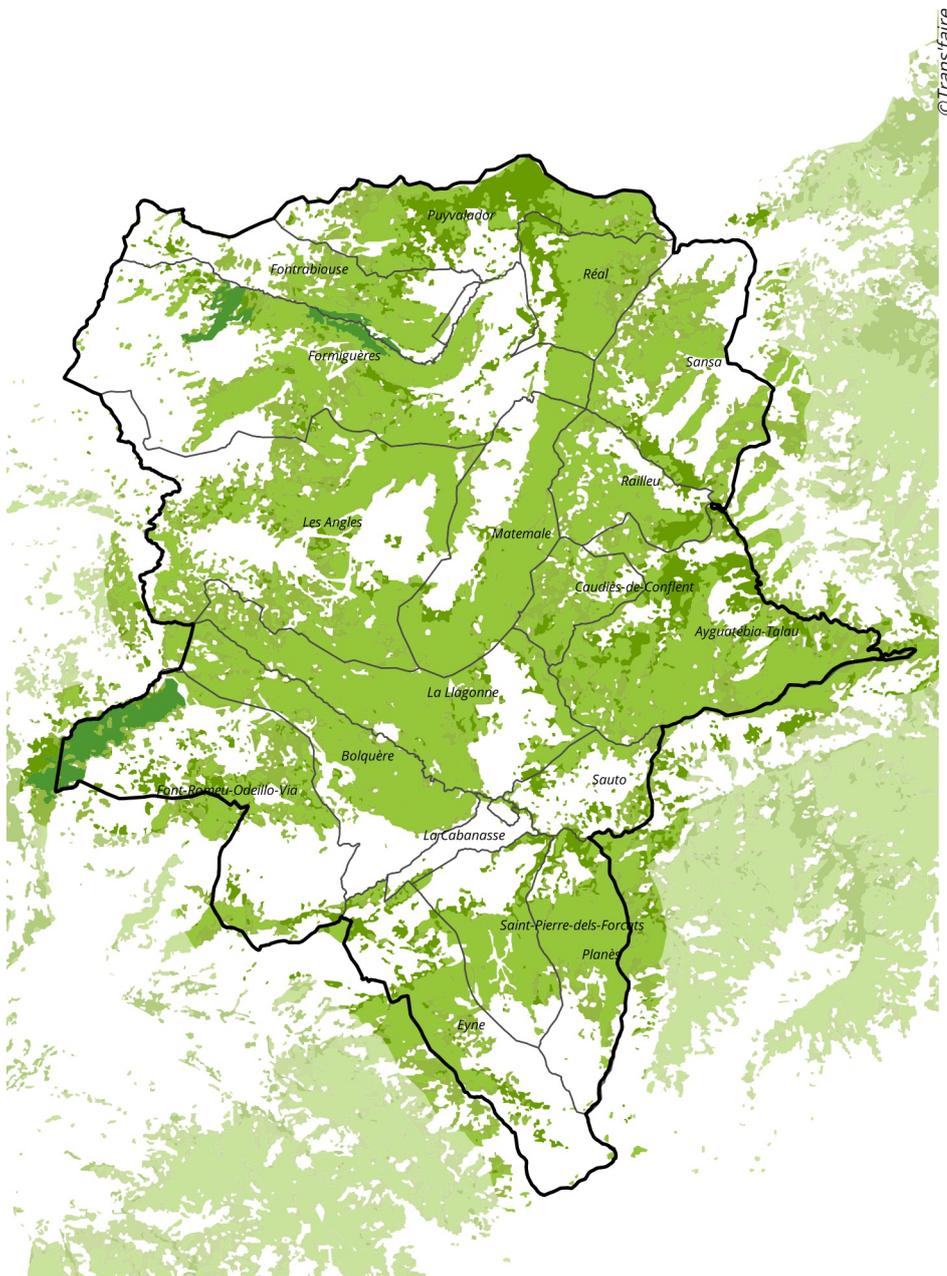
L'ouverture de pistes de ski a pour principaux effets de fragmenter les habitats forestiers et de faire reculer la faune. Les nivellements et les phénomènes d'érosion sont les plus délétères pour la végétation (banalisation du cortège végétal, endommagement des systèmes racinaires...) Pour limiter les effets négatifs, il faut préférer un débroussaillage simple à un nivellement et conserver un étagement de la lisière pour un passage progressif de la strate herbacée basse à la strate arborée.

- › La forêt supporte un mélange d'activités économiques, de loisirs et d'enjeux écologiques.
- › Les espaces forestiers, en plus de fournir une importante ressource en bois, jouent un rôle fort de lutte contre l'érosion dans ces massifs aux pentes abruptes.



Lisière forestière abrupte au contact d'une piste de ski (Les Angles)

MILIEUX FORESTIERS



© Trans'faire

-  Périmètre SCOT
- Occupation des sols**
-  Forêts mélangées
-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Forêts et végétation arbustive en mutation

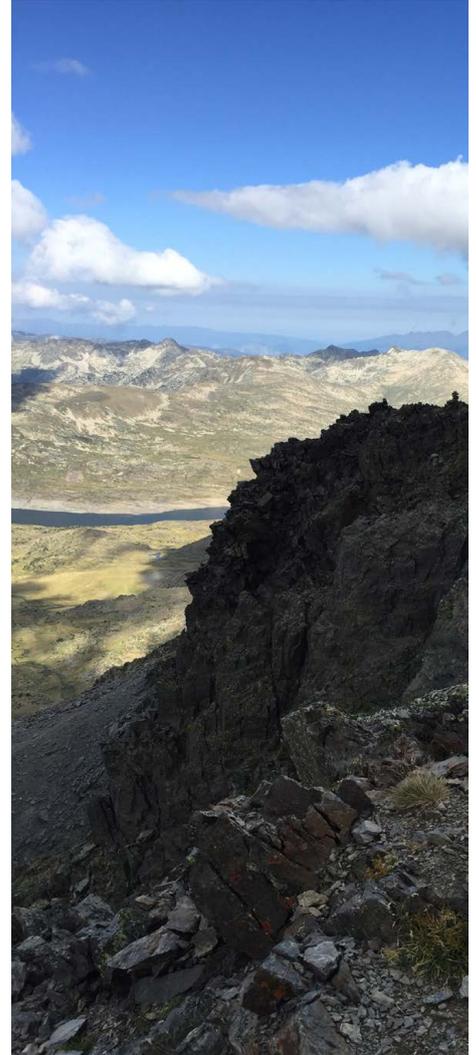


d. Milieux rocheux : support d'une biodiversité spécifique

Les faciès de milieux rocheux varient selon la roche mère et les phénomènes en cours : falaises et gorges, amas de blocs, éboulis, pierriers, grottes. Certains sont stables en terme de mouvement et de dynamique végétale, d'autres évoluent. Les grottes sont préférentiellement localisées dans les zones calcaires, situées pour l'essentiel sur un axe allant de Puyvalador à Ria-Sirach, le synclinal de Merens.

Ces milieux sont essentiels pour de nombreuses espèces végétales, les rapaces et les chiroptères.

› **La végétation et la faune des falaises est sensible à la pratique répétée de l'escalade. Les éboulis et pierriers peuvent être perturbés dans leur fonctionnement par la création de sentiers ou de pistes.**

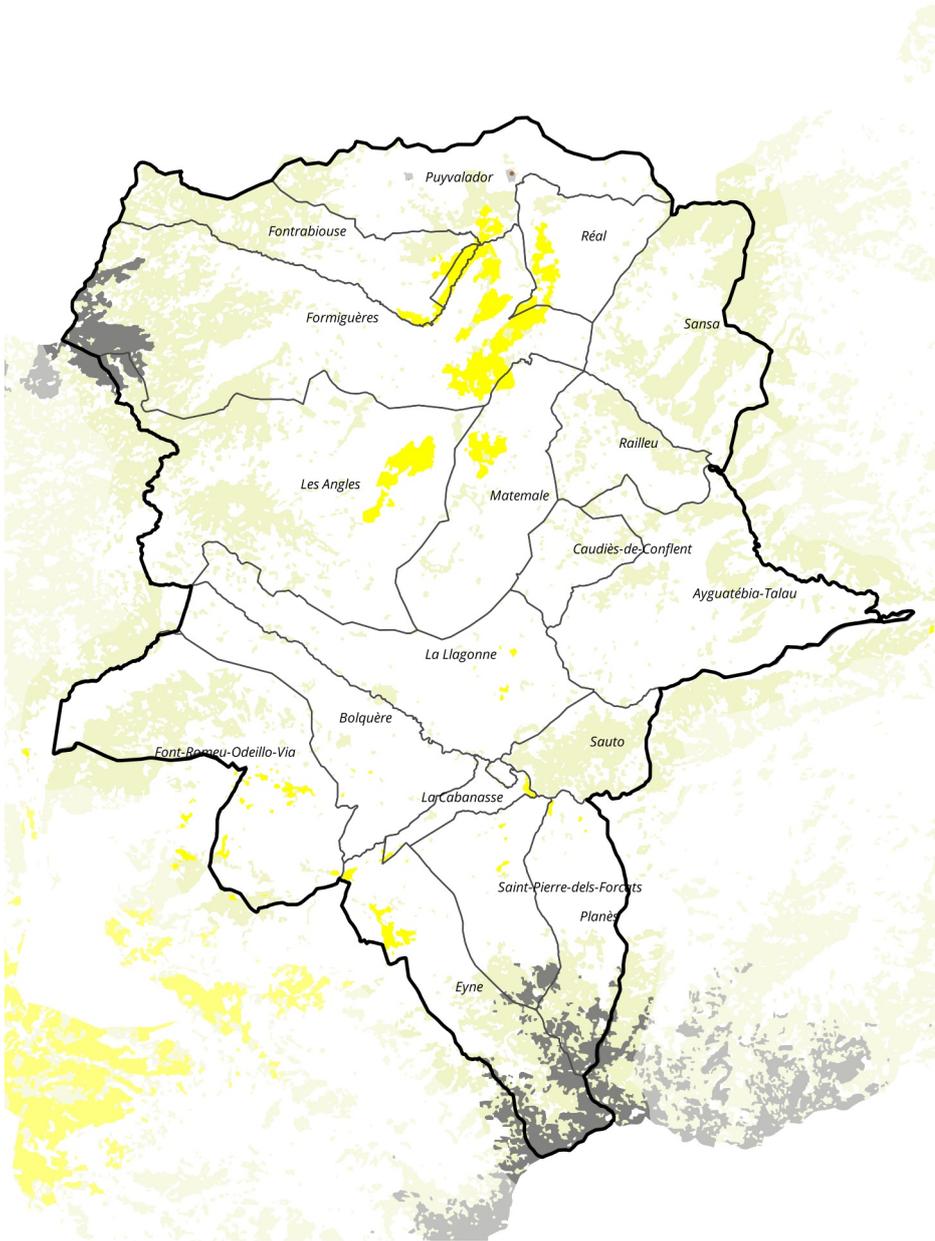


Sommet du Carlit



MILIEUX ROCHEUX ET TERRES AGRICOLES

©Trans'faire



-  Périmètre SCOT
- Occupation des sols**
-  Landes
-  Landes subalpines
-  Maquis et Garrigues
-  Pelouses et pâturages naturels
-  Roches nues
-  Exrction de matériaux
-  Territoires principalement occupés par l'agriculture avec présence de végétation naturelle
-  Terres arables hors périmètres d'irrigation
-  Systèmes culturaux et parcellaires complexes



3. Espèces

a. Un territoire caractérisé par sa flore remarquable et l'émergence des espèces invasives

- **Flore patrimoniale**

En lien avec la diversité des habitats, des expositions, et avec les gradients altitudinal et hydrique, le territoire présente une diversité floristique exceptionnelle.

Sa responsabilité est importante au regard de la présence de ces espèces patrimoniales à fort enjeu local (pour certaines espèces la population existant sur le territoire constitue l'unique station régionale voire française).

Les espèces de plantes prioritaires pour le Syndicat mixte du parc sont : *Botryche à feuilles de Matricaire*, *Buxbaumie verte*, *Doradille de Seelos*, *Gaillet trifide*, *Genêt ailé du Dauphiné*, *Inule fausse-aunée*, *Ligulaire de Sibérie*, *Petit Botryche*, *Tayloria splachnoides*, *Helodium blandowii*.

- **Flore invasive**

Les espèces exotiques envahissantes ou invasives ont des impacts négatifs sur la biodiversité, les services écosystémiques, la santé humaine et les activités humaines. Elles constituent la seconde cause de régression de la biodiversité au niveau mondial.

Le climat de montagne est encore aujourd'hui un facteur limitant fort mais la dynamique de changement climatique pourrait à l'avenir favoriser la prolifération de ces espèces. 21 plantes invasives avérées ou potentielles sont référencées sur le territoire du Parc. Sont à surveiller en particulier :

- Le Sénéçon du Cap : toutes les parties de la plante sont toxiques. La plante n'est normalement pas consommée par le cheptel sauf quand elle se retrouve dans les fourrages ce qui a des impacts forts sur les animaux et notamment les animaux reproducteurs. La toxicité semble aussi concerner les abeilles.
- La Berce du Caucase.
- Le Buddleia de David.
- L'Ailanthé.

Le cas du Lupin est particulier. Légumineuse riche en protéines, certaines variétés sont cultivées pour l'alimentation humaine ou animale et pour l'ornement. L'intérêt écologique est variable dans la mesure où les variétés, annuelles ou vivaces, n'ont pas les mêmes propriétés mellifères, toxiques... La présence du Lupin en contexte de milieux fragiles peut s'avérer problématique car cette plante fixe l'azote et enrichit les sols ce qui peut être délétère pour certains cortèges patrimoniaux. Si le Lupin n'est pas identifié comme espèce invasive, sa tendance à former des peuplements dense, implique souvent l'élimination des espèces locales par compétition.



Sénéçon du Cap



Lupins



b. Une diversité d'enjeux historiques et émergents

- **Fragmentation et uniformisation des habitats**

Comme évoqué plus haut, plusieurs phénomènes (déprise agricole, déséquilibres de la pression de pâturage, consommation des zones humides notamment) sont à l'origine d'une fragmentation et d'une uniformisation des habitats forcément défavorables à la diversité et à la viabilité des populations végétales en particulier des cortèges de milieux ouverts, de zones humides et de landes.

- **Changement climatique**

L'évolution du climat va modifier l'étagement et la distribution de la végétation. Les capacités d'adaptation diffèrent d'une espèce à l'autre et certaines espèces sont particulièrement vulnérables.

De plus, il est possible que le développement, ainsi favorisé, des espèces invasives se fasse au détriment de la flore locale, banale comme patrimoniale.

- **Tourisme**

Les pistes de ski sont à l'origine d'un appauvrissement du couvert végétal. Les activités de randonnées (à pied, à cheval, en vélo, avec du matériel motorisé...) peuvent avoir des impacts forts si elles ne sont pas suffisamment encadrées en lien avec le piétinement, l'endommagement des végétaux, la cueillette des fleurs...

Les activités nautiques ont quant à elles des conséquences sur la stabilité des berges et sur le maintien des cortèges végétaux de bords de plan d'eau.

- **Développement de la filière plantes aromatiques et médicinales**

Si la ressource existe, elle est fragile. En effet, certaines des plantes concernées ont un cycle de vie particulier et sensible qui implique qu'elles ne peuvent ni être cultivées, ni cueillies chaque année. Une exploitation de cette richesse du territoire est possible à condition de structurer une filière correctement dimensionnée et d'encadrer strictement les pratiques pour assurer la pérennité des populations végétales et de l'activité (Voir Focus).



c. Une faune exceptionnelle pour sa diversité et sa patrimonialité

Comme pour la flore, la diversité des conditions écologiques et des habitats implique une grande diversité faunistique, avec de nombreuses espèces à fort enjeu patrimonial.

La liste des espèces prioritaires de la Charte, sur lesquelles le Syndicat mixte du Parc concentre son action, notamment en termes d'études et de suivis comprend :

- Mammifères : Campagnol amphibie, Desman des Pyrénées, Grand Rhinolophe, Loup, Murin d'Escalera, Petit Rhinolophe,
- Oiseaux : Fauvette à lunettes, Grand Tétrás, Gypaète barbu, Pie-grièche méridionale, Lagopède alpin,
- Amphibiens : Crapaud accoucheur, Euprocte des Pyrénées,
- Reptiles : Lézard des souches, Lézard ocellé,
- Poissons : Truite fario souche locale,
- Crustacés : Écrevisse à pieds blancs,
- Insectes : Criquet des joncs, Cuivré de la Bistorte, Damier de la Succise, Sténobothre catalan, Oedipode cévenole,

En plus du Grand Tétrás, du Lagopède alpin, du Petit Rhinolophe, du Lézard ocellé et de la Truite fario, la Perdrix grise des Pyrénées, l'Isard, les Fauvettes méditerranéennes, l'Alouette lulu et la Leucchorine douteuse sont retenues pour l'élaboration de la Trame Verte et Bleue du Parc.

La dynamique des populations fait apparaître des enjeux supplémentaires pour les espèces suivantes :

- Busard cendré (déclin).
- Traquet oreillard (déclin).
- Pluvier Guignard (déclin).
- Vautour percnoptère (apparition sur le territoire comme nicheur).
- Loutre d'Europe (retour sur le territoire).
- Gypaète barbu (en progression).
- Traquet des prés (espèce prioritaire).
- Bruant ortolan (espèce prioritaire).
- Perdrix grise des Pyrénées (espèce prioritaire).

Les grands prédateurs occupent désormais le territoire :

- Zone de présence permanente du Loup (environs de Formiguères notamment).
- Présence occasionnelle de l'Ours.



Gypaète barbu



Truite fario



Damier de la Succise



Traquet oreillard

d. Une faune sensible aux activités anthropiques

- **Fragmentation des habitats**

Les routes sont à l'origine de nombreuses collisions :

- Amphibiens : forte mortalité en période de migration. L'enjeu concerne toutes les espèces d'amphibiens, et en particulier la Grenouille rousse.
- Cervidés : cerfs et chevreuils.

Au-delà du maintien d'habitats favorables de taille suffisante, la préservation des espèces dans de bonnes conditions dépend également de la connexion entre ces espaces. L'urbanisation, les infrastructures (transports et réseaux), certaines pratiques agricoles et les aménagements sportifs (pistes de ski et remontées mécaniques en particulier), sont autant de sources de fragmentation et de dérangement pour les espèces.

La voirie forestière et pastorale est souvent associée à une régression du grand tétras, car, outre une intensification de la sylviculture affectant parfois la qualité des habitats, elle entraîne une augmentation presque systématique des activités touristiques, et de la pression de chasse.

- **Tourisme**

Les paysages de montagne sont particulièrement fragiles et sont sensibles au changement et à la dégradation. Les activités touristiques impliquent le développement et l'usage intensif d'infrastructures diverses (pistes, chemins et pentes...). Une mauvaise organisation et une concentration des activités touristiques risquent de multiplier les effets négatifs comme la raréfaction de la végétation, l'érosion du sol, la destruction des habitats rares, la modification de terrains et cours d'eau, la pollution de l'eau et de l'air, le déplacement de la faune ou des changements de comportement.

Les domaines skiables (à la fois ski alpin et ski de fond) posent problème pour la préservation des gallinacés (en particulier Grand Tétrás, Lagopède alpin et Perdrix grise de montagne) en générant des dérangements fréquents et significatifs.

Dans tous les massifs concernés par des domaines skiables et les stations de ski, les aménagements portent potentiellement atteinte aux populations de Grand tétras et de Lagopède alpin qui partagent les mêmes sites. L'entretien des pistes de ski par gyrobroyage détruit l'habitat de prédilection du Grand tétras, myrtilliers et végétation associée entre 20 et 25 centimètres de haut. Le maintien et le développement du tourisme en montagne sont possibles si les pratiques évoluent vers des aménagements plus respectueux, réversibles et limités. Le dimensionnement des équipements touristiques, d'été comme d'hiver, est à réaliser au sein d'une réflexion globale sur la capacité optimale des sites utilisés c'est-à-dire sur leur niveau écologiquement compatible de fréquentation.

Il s'agit de se baser sur la connaissance des espèces présentes sur le territoire et de la fonctionnalité des milieux pour préserver les habitats structurants, les connectivités écologiques et les espèces.



- **Gestion cynégétique et la cohabitation de la faune sauvage et de la faune domestique**

La chasse est une activité importante sur le territoire. Les communes, les Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) et l'Office Nationale de la Forêt (ONF) sont impliquées dans l'organisation afin de prévenir les problèmes de sécurité et les conflits d'usage.

Face à l'abondance de certains gibiers (cervidés notamment), les acteurs locaux ont mis en place à partir de 2012 une filière de valorisation et de commercialisation de la venaison, en partenariat avec les établissements GUASCH et Fils. La formation des chasseurs à l'hygiène de la venaison et l'entrée en activité de deux chambres froides, une de collecte aux Angles, pour les cervidés (2012), une autre à Maureillas pour le sanglier (2014), assurent une valorisation de la viande en circuit court dans de bonnes conditions et un revenu aux associations de chasse.

Après les trois premières années de lancement, les établissements GUASCH et Fils ont écoulé la totalité de la venaison dans des restaurants locaux (80% dans les Pyrénées-Orientales et 20% dans l'Aude et l'Hérault). D'autres espèces pourraient intégrer le projet (mouflon, Lapin de garenne, ragondin...).

Les forêts domaniales des hauts cantons non louées aux ACCA sont chassées en battues organisées par l'ONF, de manière occasionnelle, pour maîtriser les densités de cervidés. L'effort de chasse est évalué à 2 ou 3 journées réparties entre la mi-octobre et la mi-novembre. Les sites n'étant définis que tardivement, une signalisation claire est mise en place les jours de chasse.

L'ONF propose également des activités payantes de chasse guidée. Les animaux sont prélevés dans le cadre d'un plan de gestion, avec des quotas à respecter. Les espèces chassables sont l'Isard, le Mouflon, le Cerf, le Chevreuil et le Sanglier.

Toutefois, pour certaines espèces comme le Mouflon, le plan de chasse n'est pas réalisé. Un manque de gestion cynégétique et la chasse au trophée créent des déséquilibres dans les populations.

Le Parc Naturel Régional (PNR) est favorable à la réintroduction du Bouquetin des Pyrénées, espèce mieux adaptée au milieu. Photogénique, sauvage mais peu farouche, cette emblème de la montagne pourrait attirer les touristes dans une stratégie de diversification touristique.

Les réserves nationales de chasse et de faune sauvage sont des espaces protégés terrestres ou marins dont la gestion est principalement assurée par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Celui-ci veille au maintien d'activités cynégétiques durables et à la définition d'un réseau suffisant d'espaces non chassés susceptibles d'accueillir notamment l'avifaune migratrice. A proximité du territoire on notera l'existence de



Isard dans le massif du Carlit



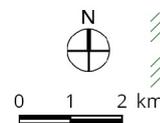
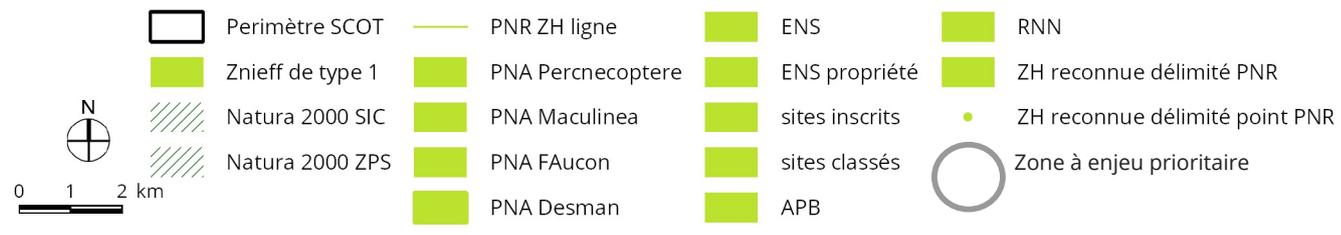
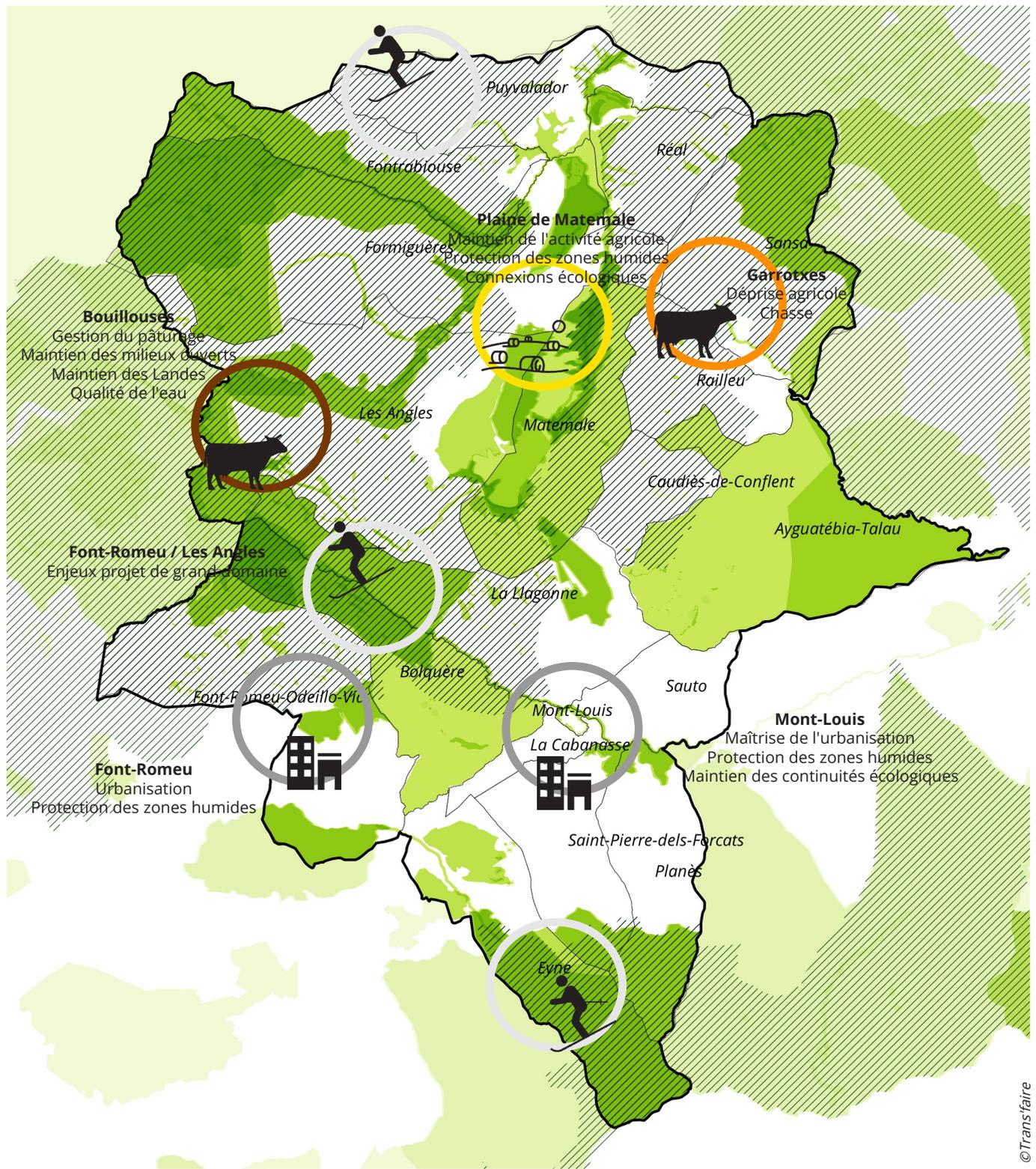
Mouflons dans le massif du Carlit



la réserve nationale de chasse et de faune sauvage d'Orlu, limitrophe à la commune de Fontrabieuse. Créée pour la protection du gibier de montagne et notamment de l'Isard (*Rupicapra pyrenaica pyrenaica*) et du Grand tétras (*Tetrao urogallus aquitanicus*). Il s'agit aussi d'un territoire de recherche scientifique. Les isards y sont étudiés depuis plus de vingt ans. Les domaines d'étude concernent la dynamique de population, l'expérimentation de techniques de comptage, l'écoéthologie, l'équilibre sylvo-cynégétique... L'arrêté préfectoral du 5 mai 1998 définit pour cette réserve cinq grandes missions : la protection de la faune sauvage, la recherche scientifique, la production d'animaux à des fins de captures pour repeuplement, la formation d'étudiants, la formation de chasseurs.



CUMUL DES ENJEUX BIODIVERSITÉ



© Trans'faire



- **Déclinaison des enjeux sur 5 communes du Capcir**

Une étude environnementale a été réalisée par Ecotone sur 5 communes du CapCir (Matemale, La Llagonne, Réal, Fontrabieuse et Puyvalador) dans le cadre de la révision de PLU / Cartes communales (étude portée par le Parc).

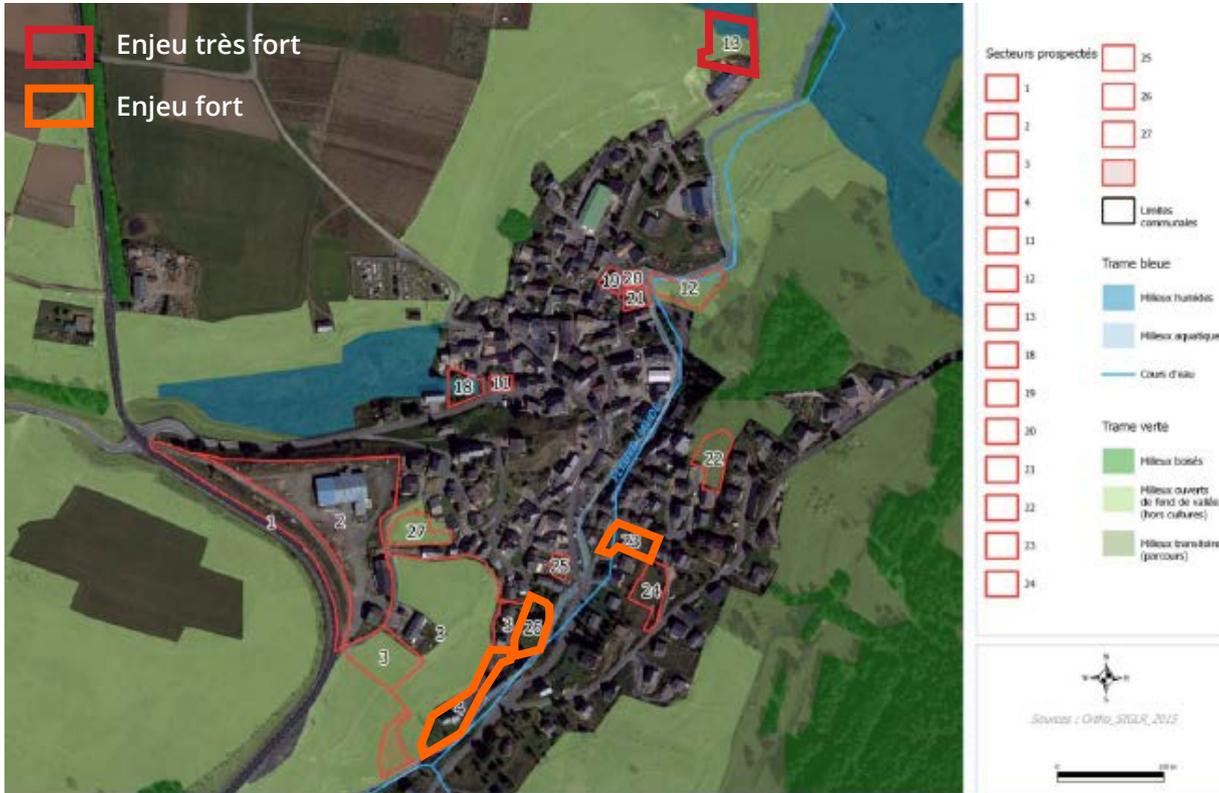
Les secteurs à urbaniser (zonage AU) présentant des enjeux forts à très forts au regard de la biodiversité sont repérés sur les cartes ci-après.

Les principaux enjeux relevés pour ces 5 communes par Ecotone sont les suivants :

- Conserver la biodiversité / limiter son érosion tout en permettant un développement raisonné des communes : proscrire l'étalement urbain et le mitage de milieux agricoles et naturels, maintenir les coupures d'urbanisation entre deux espaces bâtis, maintenir des espaces agricoles tampons entre les villages et la forêt, etc.
- Préserver les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques de la Trame verte et bleue locale par un zonage N (zone totalement inconstructible). Des exceptions peuvent toutefois être faites pour la réalisation d'aménagements légers de mise en valeur de ces espaces naturels.
- Protéger les zones humides dans les PLU par un zonage N voire par l'application de l'article L151-23 du code de l'urbanisme.
- Renforcer le réseau écologique dans le fond de vallée en restaurant / créant des ripisylves, murets de pierres sèches, des haies, ...
- Economiser la ressource en eau (gestion à la parcelle, systèmes économes, choix des formes urbaines...).
- Limiter le développement d'essences végétales invasives et préconiser une palette végétale locale pour les projets d'aménagement.
- Rétablir la continuité écologique des milieux aquatiques et humides.
- Favoriser la nature ordinaire et sa préservation.
- Prendre en considération la présence d'un axe de migration important pour l'avifaune dans les projets.
- Promouvoir des productions et des activités agricoles durables permettant le maintien des estives, des parcours et de l'ouverture des fonds de vallées (ex : élevage extensif).
- Mentionner des préconisations pour les travaux sur du bâti ancien afin de protéger la faune cavernicole.
- Encadrer et/ou améliorer la gestion de la fréquentation dans les espaces naturels sur les sites de loisirs déjà équipés jouxtant les pôles d'accueil des stations de fond ; les sites aménagés pour la pratique d'activités de pleine nature (espaces de loisirs du lac de Matemale et de la forêt de la Matte en Capcir, cols de la Llose et de la Quillane).



ENJEUX ÉCOLOGIQUES - MATEMALE



Diagnostic Volet Milieux Naturels - PLU(S) DE FONTRABIOUSE, PUYVALADOR, LA LLAGONNE, MATEMALE ET CC DE RÉAL (PYRENEES-ORIENTALES) (source Ecotone, 2017)



ENJEUX ÉCOLOGIQUES - MATEMALE



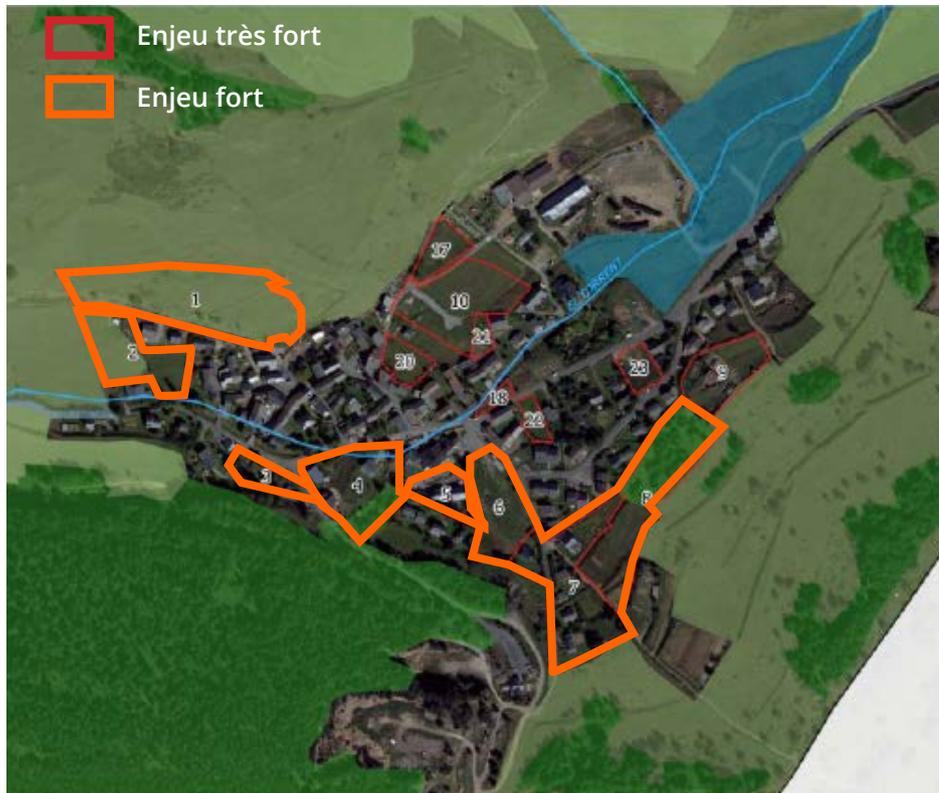
ENJEUX ÉCOLOGIQUES - LA LLAGONNE



ENJEUX ÉCOLOGIQUES - LA LLAGONNE



ENJEUX ÉCOLOGIQUES - FONTRABIOUSE



ENJEUX ÉCOLOGIQUES - RÉAL



Synthèse des enjeux

1.3 | Le socle naturel

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • un climat clément sous influence méditerranéenne • des conditions climatiques variées, notamment favorables à la diversité des écosystèmes • des versants ensoleillés surtout au sud du territoire • un territoire peu sensible aux incendies • un territoire qui constitue un réservoir de biodiversité à l'échelle régionale à travers les espaces boisés, les zones d'altitude, les zones humides, qui sont autant d'ensembles écologiques fonctionnels • une grande richesse de milieux naturels et d'espèces d'intérêt national voire communautaire (vallée d'Eyne, ...) • 100% du territoire couvert par des zonages d'inventaire • une pression foncière sur les espaces naturels, les forêts et les estives relativement limitée • un bon état écologique général des rivières • une densité de zones humides et de milieux tourbeux en bon état de conservation global • des espaces ouverts et semi-ouverts riches en biodiversité et dont le devenir est lié au maintien de l'activité agricole en particulier et à l'évolution du climat et de l'enneigement • des milieux forestiers bien représentés accueillant une faune spécifique • une activité de chasse structurée utile pour la régulation des populations d'herbivores • les milieux rocheux sont le support d'une biodiversité patrimoniale spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> • des hivers parfois rudes, notamment en Capcir • une grande amplitude thermique • un réseau hydrographique contraint par les aménagements humains, constituant des obstacles à la circulation piscicole et au transport sédimentaire : barrages, ponts, moulins, prises d'eau, ... • une forte concurrence pour l'utilisation du foncier en plaine et en fond de vallée : terres agricoles, urbanisation, milieux naturels, etc. • un fond de plaine humide non protégé entre les lacs de Matemale et de Puyvalador (excepté par la loi sur l'eau) • des continuums d'habitats (prairies, forêts, ZH, ...) fragmentés par les infrastructures, notamment en plaine et dans les domaines des stations de montagne • une sensibilité élevée des habitats et des espèces patrimoniaux à la pratique des activités de plein air en montagne. • une non réalisation du plan de chasse pour le Mouflon
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • trois zones Natura 2000, une réserve naturelle, un Parc naturel régional, couvrant une grande partie du territoire et visant une gestion optimale de la biodiversité en lien avec les territoires voisins • la réflexion à une échelle plus vaste avec l'élaboration de documents d'urbanisme limitrophes • une forte responsabilité du territoire à l'égard de la conservation d'habitats favorables à la présence d'espèces protégées et patrimoniales • des milieux aquatiques remarquables qui constituent une ressource d'attractivité pour la pêche loisirs • une tradition agro-pastorale pérenne qui permet un entretien de l'espace (prairies, landes) et le maintien de paysages de qualité • un couvert boisé participant à la lutte contre l'érosion • des forêts en progression accueillant des activités variées • trame vieux bois à développer • potentiel de réintroduction du Bouquetin des Pyrénées • diversification des activités agricoles extensives compatibles avec le maintien du patrimoine naturel 	<ul style="list-style-type: none"> • une évolution climatique en cours, impactant notamment les conditions d'exploitation de la neige, mais aussi les écosystèmes, la ressource en eau, les risques naturels, les rendements agricoles, ... • une évolution climatique qui pourrait entraîner la prolifération d'espèces envahissantes • une déprise agricole et une évolution des pratiques qui entraînent la fermeture des milieux ouverts et semi-ouverts et la perte de biodiversité associée • une affluence touristique mal contrôlée sur certains secteurs (lacs d'altitude, falaises, etc) entraînant un morcellement des habitats, une perturbation de la faune, ... • une vulnérabilité des lacs du Capcir liée à l'implantation humaine • une pollution lumineuse localisée mais présente : un enjeu de "trame noire" à préserver • un changement climatique pouvant favoriser l'apparition et l'expansion d'une flore invasive • une restauration des continuités écologiques des cours d'eau à encadrer en lien avec les enjeux paysagers



Paroles d'acteurs

"[Le Bouquetin des Pyrénées], Photogénique, sauvage mais peu farouche, cette emblème de la montagne pourrait attirer les touristes dans une stratégie de diversification touristique.."



"Une grande partie du territoire est couverte par des zonages d'inventaires et de protection, mais pas la totalité. Or, ces espaces interstitiels jouent un rôle essentiel dans la fonctionnalité des écosystèmes. Ce n'est pas parce qu'ils sont a priori sans protection réglementaire qu'ils ne présentent aucun enjeu."



"Dans le Cambre d'Aze, on favorise les plantes endémiques: les pistes servent de couloirs écologiques. Un travail est en cours sur l'ensemencement des pistes avec des essences végétales locales."



Enjeux

- **Prendre en compte le changement climatique dans les activités touristiques hivernales**

Le maintien des activités touristiques hivernales nécessitent des réinvestissements et une évolution des pratiques vers le développement d'un tourisme multi-saison, la poursuite d'une gestion durable et économe en énergie des stations de montagnes, une optimisation de la ressource en eau par une production raisonnée de neige de culture, etc.

- **Affiner les connaissances des fonctionnalités écologiques**

Une Trame Verte et Bleue à dessiner à l'échelle du SCoT pour préserver les réservoirs et corridors fonctionnels. Des espaces interstitiels à intégrer à la réflexion globale en prenant en compte leur rôle dans la préservation des écosystèmes. Un travail à effectuer également par sous-trame.

- **Envisager des zonages de protection pour les parties les plus vulnérables de la Trame Verte et Bleue.**

- **Identifier les zones potentiellement intéressantes pour la compensation, en lien avec les zonages spécifiques comme les ENS, Stratégie nationale de création d'aires protégées, ...**

- **Restaurer la continuité écologique des cours d'eau**

En raison de la densité d'aménagements hydroélectriques et des nombreuses prises d'eau pour les canaux, la circulation piscicole et le transport sédimentaire sont contraints. Cet enjeu est également à prendre en compte dans les futurs aménagements (micro-centrales, ...). Ces aménagements, souvent trop techniques, doivent tenir compte du contexte naturel et de la qualité des paysages des lieux.

- **Trouver un équilibre dans la gestion forestière entre activités économiques, loisirs et enjeux écologiques**

Maintenir la diversité des espaces forestiers (trame vieux bois, secteur de forêt pionnière), limiter l'avancée de la forêt sur des milieux menacés (espaces de prairies, espaces intermédiaires, ...) et favoriser les activités économiques liées à la forêt (loisirs, exploitation, chasse, ...)

- **Encadrer les pratiques touristiques dans les espaces naturels**

Lacs, spéléologie, escalade, randonnée, ski, etc. autant d'activités favorisées par le caractère attractif des espaces naturels et participent à la promotion du territoire, mais qui doivent être adaptées aux sites et à la période de l'année. Un tourisme encadrement responsable à promouvoir passant par une éducation des professionnels et des touristes

- **Intégrer des sensibilités écologiques dans les différents aménagements et notamment les éventuelles extensions / travaux des stations et des domaines skiables**

Le remodelage des pistes doit intégrer la recomposition des sols avec des terres végétales et l'ensemencement naturel.

- **Trouver un équilibre entre zones humides et agriculture**

Il s'agit d'éviter les impacts supplémentaires sur ces milieux essentiels, en restaurant des anciennes zones agricoles déjà irriguées ou drainées. Rechercher et adopter des pratiques respectueuses des zones humides pour les parcelles concernées afin de maintenir leur qualité et leurs fonctionnalités (pâturage ovin extensif par exemple).



1.4 | Les ressources et les risques naturels

A | L'eau : une ressource exploitée, des consommations à maîtriser

1. Des politiques publiques et documents cadres

- **Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021**

Document de planification pour l'eau et les milieux aquatiques à l'échelle du bassin, le Schéma Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2016-2021, entré en vigueur le 21 décembre 2015, fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 poursuit les 8 Orientations Fondamentales du SDAGE 2010-2015, auxquelles s'ajoute une orientation consacrée à l'adaptation au changement climatique. À chacune de ces orientations, sont associées plusieurs dispositions dont la mise en œuvre permet d'atteindre les objectifs de fond portés par chacune d'entre elles (programme de mesures).

L'ensemble des communes du SCoT est concerné.

- **Le SAGE de la Haute-Vallée de l'Aude**

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'État...) réunis au sein de la commission locale de l'eau (CLE). Ces acteurs locaux établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau. Le SAGE est constitué d'un plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD), dans lequel sont définis les objectifs partagés par les acteurs locaux, d'un règlement fixant les règles permettant d'atteindre ces objectifs, et d'un rapport environnemental.

Les communes de Matemale, Fontrabieuse-Espousouille, Formiguères, Réal-Odeillo, Puyvalador-Rieutort et partiellement la commune des Angles sont concernées par le SAGE de la "Haute Vallée de l'Aude" en cours d'élaboration.

- **Le Contrat de rivière du Bassin versant Têt et Bourdigou**

Un contrat de rivière est une démarche contractuelle qui prévoit de manière opérationnelle les modalités de réalisation des études et des travaux nécessaires pour atteindre des objectifs fixés en concertation et au regard des enjeux du territoire. Le contrat de rivière du bassin versant de la Têt et du Bourdigou a été signé fin 2018.

A l'échelle de la Communauté de communes des Pyrénées Catalanes, il concerne les communes de La Llagonne, Ayguatebia-Talau, Caudies-de-Conflent, Raïlleu, Sansa, Sauto, Planes, Saint-Pierre-dels-Forcats et Mont-Louis.



Les 4 volets retenus par les comités de rivière de décembre 2013 et février 2015 sont :

- Préserver, redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins.
- Qualité des eaux superficielles et souterraines.
- Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau.
- Animer, fédérer, communiquer et sensibiliser.

Chacun de ces volets est décliné en 12 objectifs. Le SCoT de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes est plus particulièrement concerné par les objectifs suivants :

- 1A : Gérer le risque inondation en tenant compte du bon état des cours d'eau.
 - 1B : Améliorer, restaurer la dynamique fluviale et la continuité écologique.
 - 1C : Préserver, valoriser et restaurer les milieux naturels
 - 2A : Améliorer la qualité des eaux.
 - 3B : Mettre en œuvre une gestion économe de la ressource en eau
 - 3D : Prévoir et anticiper pour assurer une préservation durable de la ressource
-
- **Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) du bassin versant de la Têt**

Le bassin versant de la Têt est concerné par une démarche de Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), dont l'élaboration se tiendra sur l'année 2018.

2. Des eaux souterraines mobilisées pour l'alimentation en eau potable

Plusieurs masses d'eau souterraines¹ sont présentes au droit du territoire :

- Domaines Plissé Pyrénées axiales dans le BV de l'Aude (FRDG614).
- Domaines Plissé Pyrénées axiales et alluvions dans le BV du Sègre (FRDG414).
- Calcaires primaires du Synclinal de Villefranche et Fontrabieuse (FRDG126).
- Domaines Plissé Pyrénées axiales et alluvions dans le BV de la Têt (FRDG414).



Chaque masse d'eau souterraine est constituée d'une ou plusieurs entités hydrogéologiques (ou systèmes aquifères)¹ décrites ci-après. Certaines sont mobilisées pour l'alimentation en eau potable.

Commune	Entités hydrogéologiques
Puyvalador-Rieutort	<ul style="list-style-type: none"> • Formations cristallines et métamorphiques (schistes, gneiss, granites) des Pyrénées axiales dans le bassin versant de l'Aude (620A6) • Colluvions et alluvions glaciaires du Capcir (372A) • Calcaires dévoniens du synclinal de Villefranche-Mérens (620B) • Massif de Querigut (404Q)
Matemale	<ul style="list-style-type: none"> • Formations cristallines et métamorphiques (schistes, gneiss, granites) des Pyrénées axiales dans le bassin versant de l'Aude (620A6) • Formations cristallines et métamorphiques (schistes, granites) du bassin versant de la Têt (620A4) • Colluvions et alluvions glaciaires du Capcir (372A)
Formiguères	<ul style="list-style-type: none"> • Formations cristallines et métamorphiques (schistes, gneiss, granites) des Pyrénées axiales dans le bassin versant de l'Aude (620A6) • Formations cristallines et métamorphiques (schistes, granites) du bassin versant de la Têt (620A4) • Colluvions et alluvions glaciaires du Capcir (372A) • Calcaires dévoniens du synclinal de Villefranche-Mérens (620B)
Fontrabieuse-Espousouille	<ul style="list-style-type: none"> • Formations cristallines et métamorphiques (schistes, gneiss, granites) des Pyrénées axiales dans le bassin versant de l'Aude (620A6) • Colluvions et alluvions glaciaires du Capcir (372A) • Calcaires dévoniens du synclinal de Villefranche-Mérens (620B) • Massif de Querigut (404Q)
Les Angles	<ul style="list-style-type: none"> • Formations cristallines et métamorphiques (schistes, gneiss, granites) des Pyrénées axiales dans le bassin versant de l'Aude (620A6) • Formations cristallines et métamorphiques (schistes, granites) du bassin versant de la Têt (620A4) • Colluvions et alluvions glaciaires du Capcir (372A)
La Llagonne	<ul style="list-style-type: none"> • Formations cristallines et métamorphiques (schistes, gneiss, granites) des Pyrénées axiales dans le bassin versant de l'Aude (620A6) • Colluvions et alluvions glaciaires du Capcir (372A) • Généralités
Font-Romeu-Odeillo-Via	<ul style="list-style-type: none"> • Formations cristallines et métamorphiques (schistes, granites) du bassin versant de la Têt (620A4) • Formations cristallines et métamorphiques (schistes, gneiss, granites) des Pyrénées axiales dans le B.V. du Sègre (620A5A) • Colluvions et alluvions glaciaires de la Cerdagne (372B)
Bolquère	<ul style="list-style-type: none"> • Formations cristallines et métamorphiques (schistes, granites) du bassin versant de la Têt (620A4) • Colluvions et alluvions glaciaires du Capcir (372A) • Formations cristallines et métamorphiques (schistes, gneiss, granites) des Pyrénées axiales dans le B.V. du Sègre (620A5A)
Sansa	<ul style="list-style-type: none"> • Formations cristallines et métamorphiques (schistes, granites) du bassin versant de la Têt (620A4) • Calcaires dévoniens du synclinal de Villefranche-Mérens (620B)
Sauto	<ul style="list-style-type: none"> • Formations cristallines et métamorphiques (schistes, granites) du bassin versant de la Têt (620A4)
Railleu	<ul style="list-style-type: none"> • Formations cristallines et métamorphiques (schistes, granites) du bassin versant de la Têt (620A4)
Réal-Odeillo	<ul style="list-style-type: none"> • Formations cristallines et métamorphiques (schistes, gneiss, granites) des Pyrénées axiales dans le bassin versant de l'Aude (620A6) • Formations cristallines et métamorphiques (schistes, granites) du bassin versant de la Têt (620A4) • Colluvions et alluvions glaciaires du Capcir (372A) • Calcaires dévoniens du synclinal de Villefranche-Mérens (620B)
Caudies-de-Conflet	<ul style="list-style-type: none"> • Formations cristallines et métamorphiques (schistes, gneiss, granites) des Pyrénées axiales dans le bassin versant de l'Aude (620A6) • Formations cristallines et métamorphiques (schistes, granites) du bassin versant de la Têt (620A4)
Ayguatebia-Talau	<ul style="list-style-type: none"> • Formations cristallines et métamorphiques (schistes, granites) du bassin versant de la Têt (620A4)
Saint-Pierre-dels-Forcats	<ul style="list-style-type: none"> • Formations cristallines et métamorphiques (schistes, granites) du bassin versant de la Têt (620A4) • Formations cristallines et métamorphiques (schistes, gneiss, granites) des Pyrénées axiales dans le B.V. du Sègre (620A5A)
La Cabanasse	<ul style="list-style-type: none"> • Formations cristallines et métamorphiques (schistes, granites) du bassin versant de la Têt (620A4) • Colluvions et alluvions glaciaires du Capcir (372A) • Formations cristallines et métamorphiques (schistes, gneiss, granites) des Pyrénées axiales dans le B.V. du Sègre (620A5A)
Mont-Louis	<ul style="list-style-type: none"> • Formations cristallines et métamorphiques (schistes, granites) du bassin versant de la Têt (620A4) • Colluvions et alluvions glaciaires du Capcir (372A)
Eyne	<ul style="list-style-type: none"> • Formations cristallines et métamorphiques (schistes, granites) du bassin versant de la Têt (620A4) • Formations cristallines et métamorphiques (schistes, gneiss, granites) des Pyrénées axiales dans le B.V. du Sègre (620A5A)
Planes	<ul style="list-style-type: none"> • Formations cristallines et métamorphiques (schistes, granites) du bassin versant de la Têt (620A4)

Entités hydrogéologiques présentes au droit de chaque commune du SCoT (source EauFrance, 2017)



- **Formations cristallines et métamorphiques (schistes, gneiss, granites) des Pyrénées axiales dans le bassin versant de l'Aude (620A6)**

Mobilisée pour la ressource en eau potable, cette entité comprend 46 captages AEP² pour des collectivités publiques avec **un prélèvement estimé à près de 1 million de m³/an**. Les points d'eau les plus importants se situent sur la commune des Angles (sources Font Grosse, Péborni, Jassettes, Font Bigorra, Pla del Mir et forages de Camp del Micalet). L'alimentation de la nappe est naturelle (précipitations et cours d'eau). Les eaux sont bicarbonatées-calciques très souvent agressives, chlorurées sodiques. Ces formations sont des sources d'eaux chaudes sulfureuses pour les sources thermales d'Usson, Carcanières et Escouloubre. **Cet aquifère est peu sensible à la pollution et à la sécheresse.**

- **Formations cristallines et métamorphiques (schistes, granites) du bassin versant de la Têt (620A4)**

Mobilisée pour la ressource en eau potable, cette entité comprend 90 captages exploités pour l'AEP de collectivités publiques. **Les prélèvements sur ces ouvrages ne dépassent pas 600 000 m³/an**, indiquant les potentialités limitée de cette entité et une productivité faible de chaque captage. La nappe est alimentée par les précipitations. Les eaux à faciès bicarbonaté calcique, sont très souvent agressives, avec une minéralisation faible à moyenne. Des sources thermales chaudes et sulfureuses sont présentes à Vernet les Bains, Moliyg-les-Bains, Thues et Saint-Thomas. La température de l'eau est élevée et peut même atteindre 75°C à Thues. La vulnérabilité de cette nappe est limitée. **Les ressources de cette nappe sont limitées et difficilement mobilisables. Le barrage des Bouillouses permet de compléter la ressource en eau pour le syndicat de la Haute Cerdagne (Font-Romeu).**

- **Colluvions et alluvions glaciaires du Capcir (372A) de la Cerdagne (372B)**

Quelques sources et puits prélève un faible volume d'eau (moins de 200 000 m³/an). **La ressource est mobilisée pour les communes de Matemale, Formiguères, et Puyvalador** et Bourg Madame en petite partie (puits du Sègre). Les eaux de surfaces alimentent la nappe. La ressource est vulnérable au tourisme hivernal et estival de masse. **Ces ressources sont peu exploitées du fait de leur position géographique haute et en raison d'une perméabilité réduite.**



- **Calcaires dévoniens du synclinal de Villefranche-Mérens (620B)**

La ressource est mobilisée pour l'eau potable essentiellement mais également pour l'irrigation. **Environ 1 million de m³/an sont prélevés, dont plus de 0,8 Mm³/an pour la partie extrême Est**, notamment la source En Gorner (rive gauche) pour Ria Sirach, la source En Gorner (rive droite) pour le Syndicat du Conflent (Prades, Codalet, los Masos), la source de l'Usine hydroélectrique et le puits des Racines pour Villefranche de Conflent, la résurgence de Réal pour Réal. La nappe est alimentée par les précipitations et les pertes de cours d'eau. L'absence de filtration des eaux du karst par des sédiments rend cet aquifère extrêmement vulnérable. La résurgence de Fontrabieuse a été abandonnée pour l'AEP de cette commune en raison de la vulnérabilité de cette source. **Un des enjeux pour cette ressource est d'éviter au maximum l'augmentation des sources de pollution qui risqueraient de contaminer la ressource. Par ailleurs cette ressource est mobilisable essentiellement dans la vallée de la Têt** (urbanisation), entre Fuilla et Ria en passant par Villefranche de Conflent.

- **Formations cristallines et métamorphiques (schistes, gneiss, granites) des Pyrénées axiales dans le B.V. du Sègre (620A5A)**

La ressource est mobilisée pour l'alimentation en eau potable. L'entité comprend une trentaine de captages AEP (sources Très Fonts à Dorres, la Soulane à Targassonne, la Soula à Ste Léocadie, las Tiras et Faytou à Valcebollère et surtout Fontanals à Eyne pour l'AEP du syndicat de la vallée du Sègre) et quelques forages. **Plus de 1 million de m³/an sont prélevés pour l'alimentation en eau potable.** L'alimentation de la nappe se fait par les précipitations et les cours d'eau. Les eaux sont faiblement minéralisées parfois fortement agressives. **La ressource est peu sensible à la pollution et à la sécheresse.**

3. Un rôle de "Château d'eau" pour l'aval des bassins

Au sein du territoire du SCoT, l'eau est présente sous différentes formes (cf partie 1.1.D) et ses usages sont multiples :

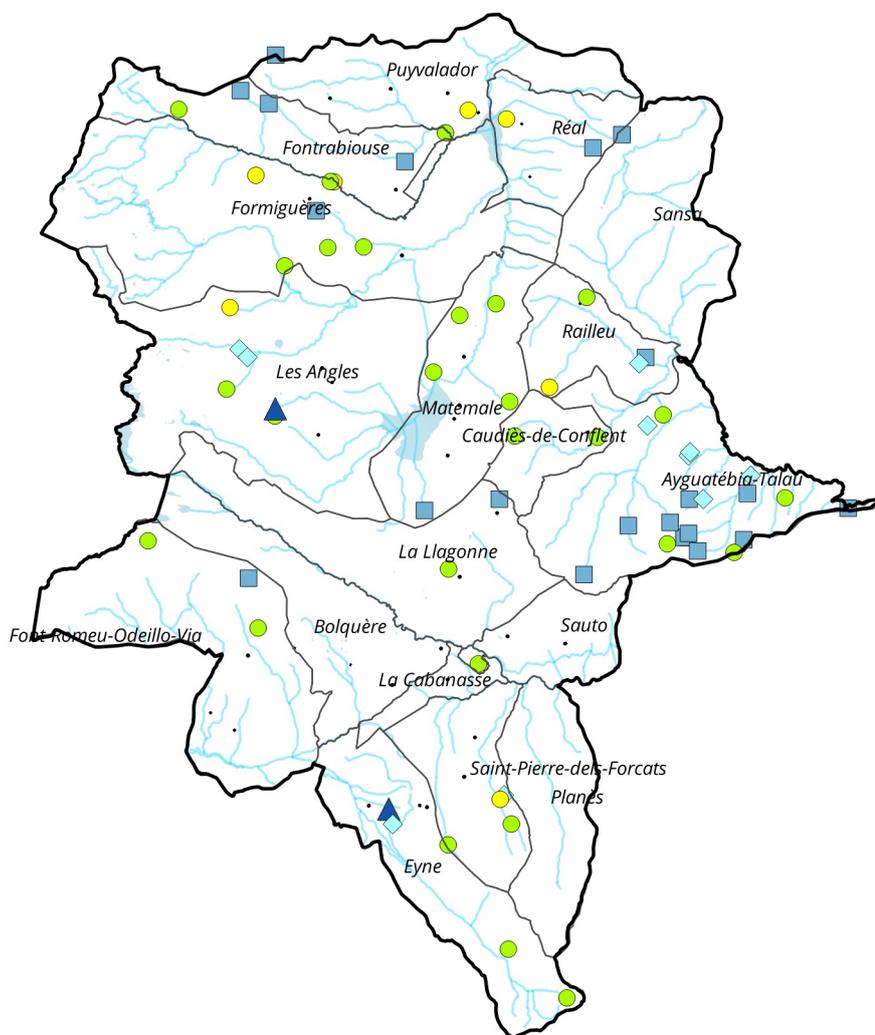
- Alimentation en eau potable.
- Tourisme et loisirs (neige de culture, base de loisirs de Matemale, pêche).
- Énergie (hydroélectricité).
- Agriculture (irrigation).

Situé en tête des 3 bassins versants de la Têt, de l'Aude et du Sègre, le territoire joue un rôle stratégique dans l'alimentation en eau de l'aval des bassins. Aussi, la question de la ressource en eau doit nécessairement s'inscrire à une échelle plus large que celle de la Communauté de communes des Pyrénées-Catalanes. En effet, si les ressources disponibles permettent de satisfaire les besoins du territoire du SCoT, leur mobilisation ne doit pas compromettre la disponibilité de la ressource en aval.



LOCALISATION DES POINTS D'EAU

©Transfaire



-  Périmètre SCOT
-  Réseau hydrographique
- Point d'eau**
-  Autre point d'eau
-  Citerne
-  Fontaine
-  Source
-  Source captée
-  Station de pompage
-  Réservoir

Localisation des points d'eau dans le territoire du SCoT de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes (source DREAL Occitanie, 2017)



- **Le bassin versant de la Têt**

La partie la plus amont du bassin versant de la Têt (amont de Mont-Louis) génère beaucoup d'eau malgré sa petite superficie : près de 11% des apports pour 3% de la superficie du bassin versant total. L'apport de la section en aval du barrage de Vinça est par contre quasiment négligeable bien que cette section représente près d'1/3 de la superficie totale du bassin versant de la Têt.

La ressource en eau sur le territoire du SCoT constitue donc un véritable enjeu pour l'alimentation du bassin versant aval.

Les usages principaux de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant sont l'alimentation en eau potable avec 23 millions m³/an consommés et l'irrigation avec 275 millions de m³ par an

Concernant l'eau potable, Il existe une variabilité annuelle pour la période de Juin à septembre pour laquelle les prélèvements sont en moyenne 15% plus élevés que le reste de l'année en raison notamment de l'afflux touristique (sur l'aval du bassin) qui caractérise cette période.

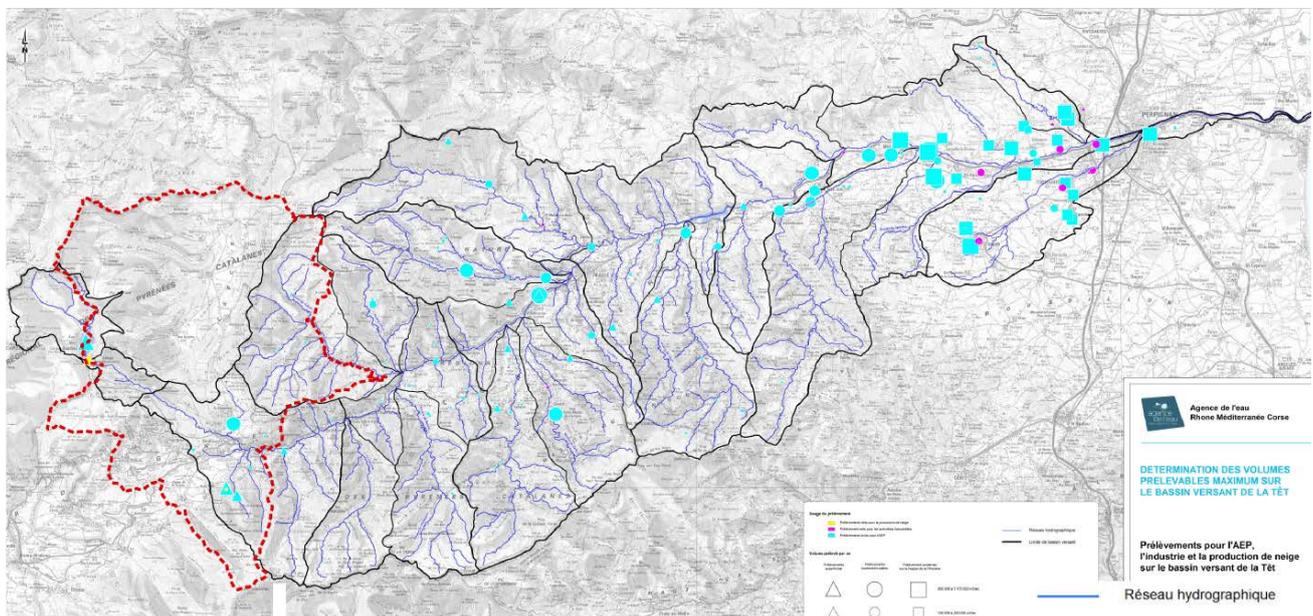
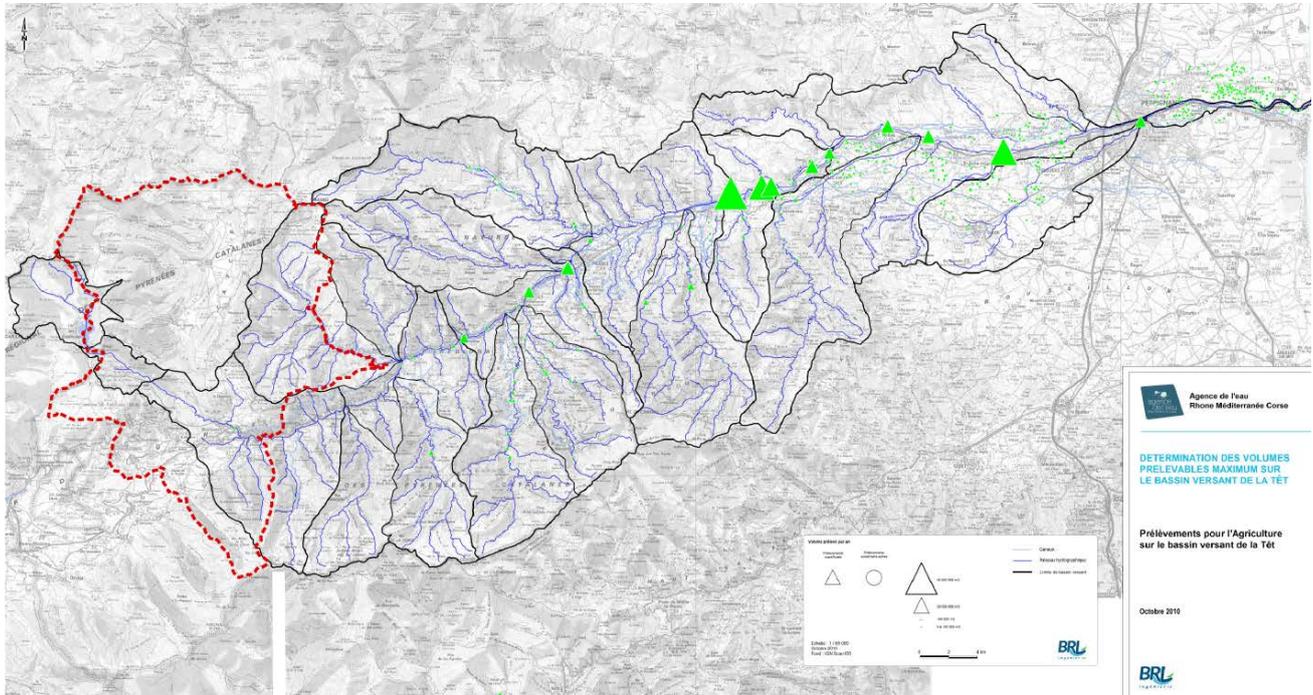
Pour l'agriculture, le pic de prélèvement est atteint en juillet.

Les prélèvements industriels représentaient à l'échelle du bassin versant 981 000 m³. en 2008. Ceux liés à la production de neige étaient de l'ordre de 500 000 m³.

La comparaison du débit naturel et des besoins des usages réalisée dans le cadre de l'étude des volumes prélevables sur le bassin versant montre que c'est dans la zone aval que l'allocation besoin - ressource est la plus tendue. Néanmoins, même si la situation est globalement plus équilibrée en amont de Vinça, les volumes prélevés ne sont pas partout compatibles avec le respect des débits minimums biologiques.

Une satisfaction des usages est aujourd'hui globalement possible grâce aux volumes de régulation des barrages et à la gestion concertée mise en place par le Comité Barrages piloté par le Conseil Général si l'on considère seulement certaines sous-vallées (affluents de la Têt). Le bassin versant de la Têt se trouve en situation de déséquilibre chronique pour les eaux de surface. Il est à ce titre concerné par une démarche de Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) dont l'élaboration est en cours. L'objectif étant de trouver collectivement une répartition pour garantir les besoins des milieux aquatiques et ceux des usages, dans une logique de solidarité amont-aval et dans les moments les plus critiques. Le PGRE concerne tous les usages de l'eau de surface : agricoles, eau potable, hydroélectricité, neige de culture.





Usage du prélèvement

- Prélèvements nets pour la production de neige
- Prélèvement nets pour les activités industrielles
- Prélèvements bruts pour l'AE
- Prélèvements pour l'agriculture
- Périmètre SCoT

Volume prélevé par an

Prélèvements superficiels	Prélèvements souterrains autres	Prélèvement souterrain sur la Nappe de la Pliocène	
			600 000 à 3 170 000 m ³ /an
			100 000 à 300 000 m ³ /an
			0 à 10 000 m ³ /an

- Canaux
- Réseau hydrographique
- Limite de bassin versant

Volumes prélevables pour le bassin versant de la Têt (source EauFrance, 2017)



- **Le bassin versant du Sègre**

Né sous le pic du Puigmal de Sègre (altitude 2 843 m NGF), le Sègre présente un bassin versant montagneux. Il s'écoule dans une vallée très encaissée jusqu'à Llo où le relief s'évase significativement jusqu'à rejoindre la cuvette de la Cerdagne (d'altitude moyenne de plus de 1 200 m).

Le Sègre connaît un régime nival avec un maximum hydrologique en mai et juin à la fonte des neiges et deux périodes d'étiage en été et en hiver (du fait de la rétention nivale). Les principaux usages de l'eau sont en majorité l'irrigation et dans une moindre mesure, l'alimentation en eau potable, l'hydroélectricité, la neige de culture et en dernier lieu l'industrie.

	Volume net prélevé en 2008 (en milliers de m ³)					
	Vanéra	Angoust	Sègre hors Angoust	Angoustrine	Carol	TOTAL
AEP	221	65	565 ⁽¹⁾	204	1 359 ⁽²⁾	2 414
Industrie	0	0	4	0	0	4
Neige de culture	0	46	0	0	34	80
Irrigation	4 500	4 400	2 900 ⁽³⁾	6 200 ⁽⁴⁾	23 300 ⁽⁵⁾	41 300
TOTAL	4 721	4 511	3 468	6 404	24 693	43 797

(1) dont 300 000 m³ prélevés au niveau de l'enclave de Livia

(2) dont 1 260 000 m³ exportés vers l'Espagne pour l'AEP de Puigcerdà (40 l/s)

(3) dont 1 534 000 m³ prélevés au niveau de l'enclave de Livia (245 ha irrigués avec restitution sur le BV)

(4) dont 2 937 000 m³ prélevés sur l'enclave de Livia (178 ha irrigués avec restitution sur le BV)

(5) dont 20 500 000 m³ exportés vers l'Espagne via les canaux de Ger et de Puigcerdà

Synthèse des prélèvements nets effectués sur chaque entité (source EauFrance, 2017)

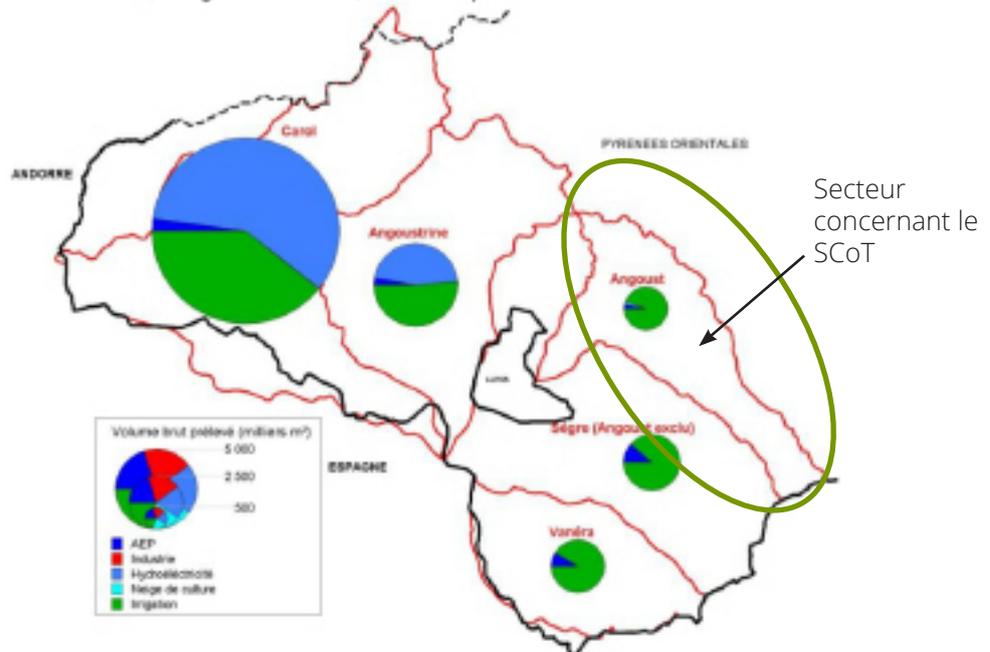
A noter, les communes du SCoT concernées appartiennent à l'entité Angoust et Sègre (Hors Angoust)

Prélèvements	Volumen bruts prélevés		Volumen nets restitués	
	Bassin Versant	Volume milliers de m ³ /an	Bassin Versant	Volume milliers de m ³ /an
SIAEP Haute Cerdagne (lac des Bouillouses)	Hors BV du Sègre	820	BV de l'Angoust	510
Prélèvement de Font Romeu (lac des Bouillouses)	Hors BV du Sègre	390	BV de l'Angoust	235
Canal de Lilo et Saillagouse et autres canaux sur l'Angoust	BV de l'Angoust	3 920	BV du Sègre	2 435
Canal de Livia et d'Angoustrine et autres canaux sur l'Angoustrine	BV de l'Angoustrine	4 525	BV du Sègre	2 650
Canaux inférieur et supérieur	BV de la Vanéra	2 800	BV du Sègre	1 740
Canal de Béna	BV de l'Angoustrine	250	BV du Carol	150
TOTAL		12 705		7 710

Synthèse des prélèvements et restitution (source EauFrance, 2017)



La figure ci-dessous illustre la répartition des prélèvements bruts par type d'usage (AEP, irrigation, hydroélectricité, neige de culture, industrie).



Répartition des volumes annuels bruts prélevés par usage et par entité (source EauFrance, 2017)

- Bassin versant de l'Aude

L'Aude prend sa source dans le massif granitique du Capcir à 2135 m d'altitude. Dans ce secteur les dépôts constituent une ressource locale, comme la source de Font Grosse qui délivre 10l/s à l'étiage. La première partie jusqu'à Quillan lui fait traverser les contreforts pyrénéens où les seules ressources en eaux souterraines notables sont représentées par les karsts du pays de Sault et de la forêt des Fanges.

Des solutions de partage équitable de la ressource en eau dans la haute vallée de l'Aude s'imposent et sont en permanence recherchées entre les divers usagers (monde agricole, sports d'eau vive, pêcheurs, eau potable, milieu aquatique, gestion du canal du Midi).

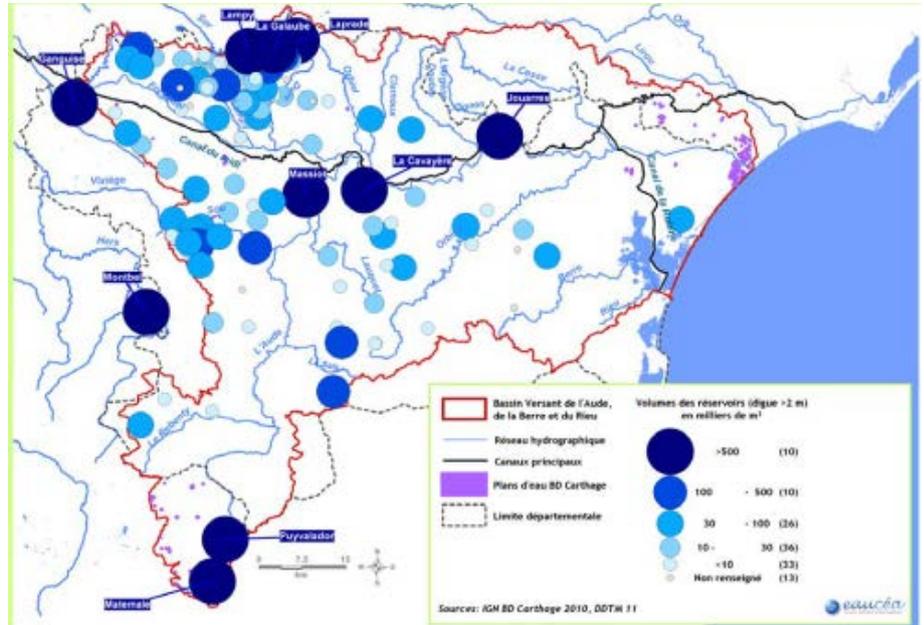
Le schéma ci-dessous montre l'importance du territoire du SCoT sur l'alimentation aval du bassin.

A l'échelle du SCoT, l'entreprises ARENY TP (travaux publics, béton et carrières) est consommatrice d'eau.



Schéma Hydraulique du bassin versant de l'Aude





Volumes des réservoirs sur le bassin versant

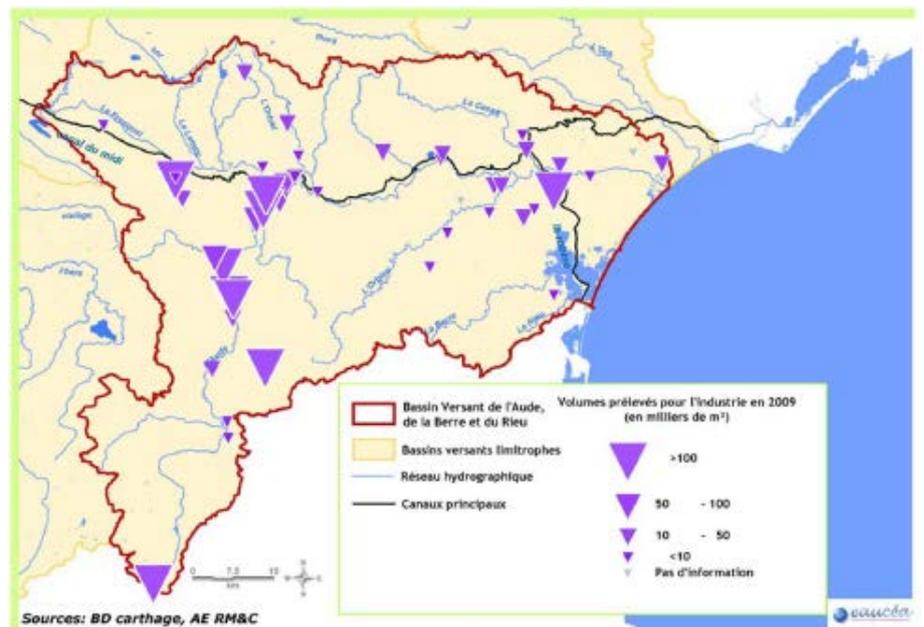


Figure 17 : Volumes prélevés pour l'industrie en 2009 – source BD Carthage et AERMC
Volumes prélevés pour l'industrie en 2009

- **L'alimentation en eau potable**

L'alimentation en eau potable sur le territoire est d'origine superficielle et souterraine. Le territoire compte 51 captages en eau potable répartis sur les différentes communes et faisant l'objet d'un périmètre de protection.

Le lac des Bouillouses constitue une ressource en eau potable pour les communes de Font-Romeu, de Bolquère et d'Egat. La commune de Font-Romeu-Odeillo-Via y est autorisée à prélever 390 000 m³/an.

L'alimentation en eau potable est gérée de différentes façons. Le mode de gestion le plus répandu est la régie directe (communale ou syndicale).

La consommation d'eau potable est fortement influencée par le tourisme et l'on observe des pics de consommation en été et en hiver. Les volumes distribués en haute-saison sont ainsi en moyenne 2 à 3 fois plus élevés qu'en basse-saison.

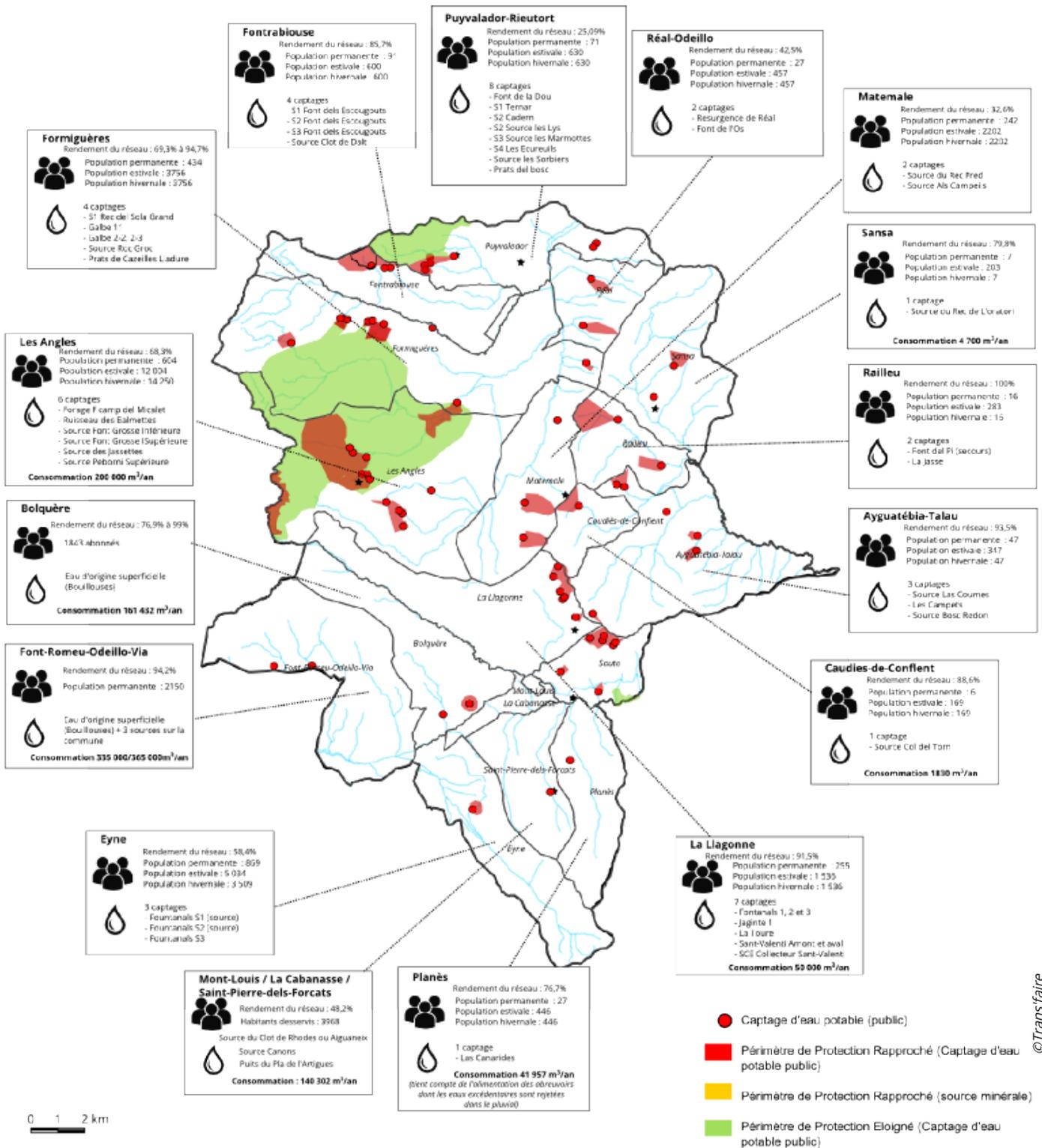
Les principaux dysfonctionnements observés correspondent à la vétusté du réseau. Plusieurs communes ont entrepris des travaux de modernisation de leur réseau (c'est le cas de Bolquère par exemple).

Trois types de profils de consommation sont identifiables :

- Les communes possédant des stations de sports d'hiver, connaissent un pic de consommation hivernal marqué, qui induit une consommation supérieure à la consommation hors saison (juin et septembre).
- Les communes connaissant, en plus du pic hivernal, un pic estival notable centré sur juillet et août.
- Les autres communes, qui ne possèdent pas de station de sport d'hiver, connaissent un pic relatif en été.

A noter, la loi NOTRe du 7 août 2015, prévoit le transfert obligatoire des compétences " eau et assainissement " vers les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à compter du 1er janvier 2020. L'alimentation en eau potable sera deviendra donc une compétence de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes.





©Trans'faire

Captage et périmètres de protection (source Porter à Connaissance de l'Etat et questionnaires communes, 2017)



- **L'hydroélectricité** ¹

Cette activité ne consomme pas d'eau à proprement parler mais chaque centrale dérive une partie de l'eau, ce qui réduit les débits des cours d'eau et de certains affluents entre le point de prélèvement et le retour dans le cours d'eau.

Le barrage des Bouillouses situé sur le haut bassin de la Têt, contrôle les 29 km² les plus amont du bassin versant. Ce barrage, mis en service en 1910, est sous la maîtrise d'ouvrage de la Société Hydroélectrique du Midi (SHEM). On dénombre une quinzaine de centrales réparties dans la section amont du bassin versant entre la retenue des Bouillouses et la confluence de la Castellane qui génèrent 61 813 kW toutes centrales cumulées.

La retenue de 17 500 000 m³ a été utilisée historiquement pour l'alimentation électrique du train jaune. Elle est aujourd'hui utilisée pour la production d'énergie par EDF, l'alimentation en eau potable et la production de neige de culture (Font-Romeu).

Le barrage joue également un rôle dans le soutien d'étiage. En effet, selon la convention du Lanoux du 10 février 1953, EDF met à disposition du département, entre le 1er juillet et le 15 octobre, un volume de 13 000 000 m³ pouvant être ramené à 15 000 000 m³ en condition de pénurie très marquée, sous un débit maximal de 3,08 m³/s.

Ces lâchers d'eau sont appelés lâchers agricoles et servent à minimiser les pénuries d'eau pour l'irrigation agricole dans la vallée de la Têt. Les possibilités de lâchers par les Bouillouses sont utilisés certaines années, mais rarement à leur maximum ce qui laisse une marge de manœuvre pour la satisfaction des besoins à l'aval.

Les retenues de Matemale (26 000 000 m³) et de Puyvalador (10 000 000 m³), assurent une partie de la production hydroélectrique du complexe EDF de la haute Vallée de l'Aude. Ils sont alimentés par l'Aude et le Galba.

Dans son cours supérieur, l'Aude présente un régime nivo-pluvial avec deux pics de débit bien marqués : un au printemps lié à la fonte des neiges, et le second en automne lié aux précipitations.

Les turbines maximales se font généralement en hiver et au début du printemps lors de la plus forte demande énergétique. Le renouvellement des eaux est important jusqu'en juin-juillet (apports importants associés à un volume réduit dans la retenue) puis faible en été (apports réduits associés à un volume quasi maximal dans la retenue). Par ailleurs, le lac est gelé en surface en période hivernale, de décembre à mars environ.



Retenue des Bouillouses



Retenue des Bouillouses



Retenue de Puyvalador



Retenue de Puyvalador





Retenue de Matemale



Retenue de Matemale

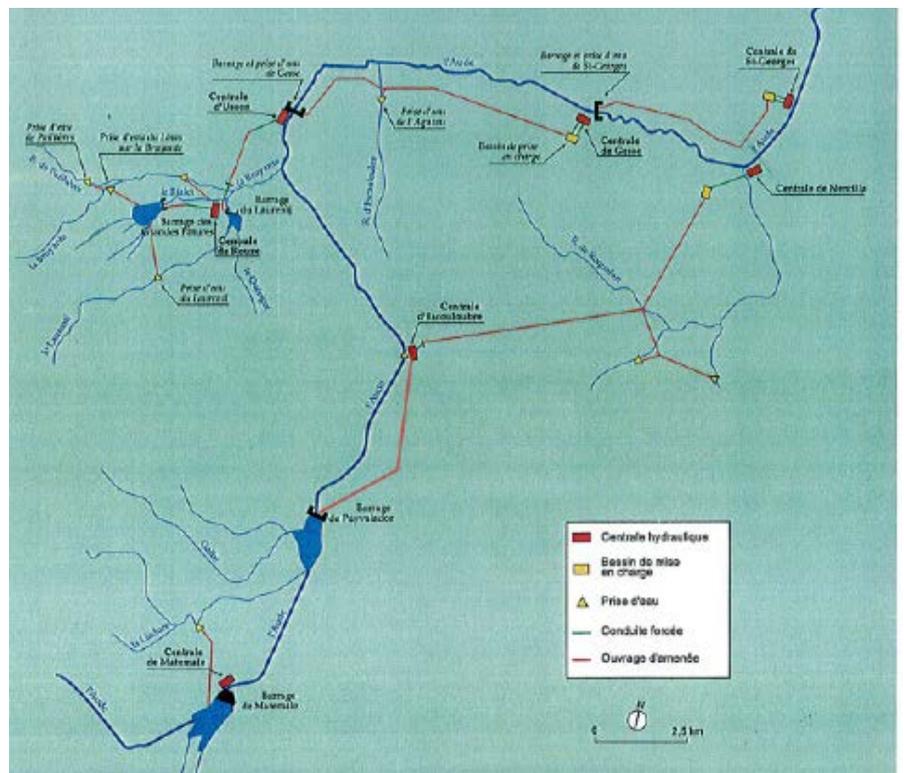
Ces retenues sont exploitées par EDF (GEH Aude-Ariège) pour l'hydroélectricité.

Les retenues de Matemale et de Puyvalador participent au soutien d'étiage de l'Aude l'été (du 1er juillet au 31 août), encadré par la convention Matemale. (depuis 1957) et la convention eaux vives (depuis 2005).

Chaque année le volume disponible est déterminé à partir du niveau de remplissage des ouvrages. La DDTM11 pilote les lâchers, permettant de tenir un débit à Axat, à la sortie du complexe hydroélectrique. La convention de Matemale garantit un débit minimum de 3m³/s en sortie du complexe (du 01/04 au 30/06) et 4,5 m³/s en période de soutien d'étiage (du 01/07 au 31/08).

A noter, en 2017, compte tenu de la sécheresse et malgré les déstockages liés aux travaux prévus par EDF sur ses ouvrages de la haute vallée, les possibilités de lâchers d'eau sont inférieures aux années précédentes d'environ 20 %. Ce qui a un impact sur le débit du fleuve et ses usages jusqu'à l'aval.

Sur demande du préfet de l'Aude et dans le cadre d'une large concertation menée sous l'égide du SAGE de la haute vallée de l'Aude et en association avec la profession agricole, VNF, la Fédération de pêche et les professionnels de sports d'eau vive, une convention adaptée avec EDF, en déclinaison de la convention Matemale a été signée entre l'État et EDF, le 6 juillet dernier, de façon à répondre, dans la limite des volumes disponibles cet été, aux attentes et besoins des différents usagers, ainsi qu'au milieu aquatique.



Infrastructures hydroélectriques EDF à l'amont d'Axat



• L'irrigation

Les ressources d'eau présentes sur le territoire sont utilisées en période d'étiage pour soutenir l'irrigation dans les parties avales des bassins où les besoins sont importants.

Le territoire est par ailleurs également alimenté par un système de canaux principaux et secondaires : le Parc en recense une vingtaine sur le territoire Cerdagne-Capcir.

L'irrigation est assurée ensuite soit gravitairement, soit sous pression. Ces canaux ont d'autres fonctions : l'évacuation des eaux pluviales, l'alimentation des sources ou des nappes, la conservation du paysage, la diversité du patrimoine naturel et culturel. Les canaux sont des éléments fondamentaux de la structuration des paysages et de l'économie des exploitations agricoles. Le fonctionnement des canaux est basé sur des droits ancestraux qui se heurtent aujourd'hui aux évolutions des fonctions, des pratiques et du contexte réglementaire.

L'irrigation est gérée de façon multiple : par des Associations Syndicales Autorisée (ASA) ou des Associations Syndicales Libres (ASL), par les communes ou par les irrigants eux-mêmes. Sur le territoire du SCoT on note l'existence de :

- L'ASL Boyer -Lacalme à Font-Romeu
- L'ASA du Canal d'Odeillo (Rec des Canalettes) à Font-Romeu
- L'ASA du canal de Bolquère (à régulariser)
- L'ASA du Canal d'Eyne
- L'ASA canal Rondole-Rohe à Eyne
- L'ASA canal de Caillastre à Eyne et Saillagouse
- L'ASA des canaux de Formiguères
- L'ASA canal la Cabanasse (à régulariser)
- L'ASA canal de la Llagonne (à régulariser)

Le réseau existant de canaux, et surtout son entretien, représente un enjeu pour le maintien d'une activité agricole durable.

• La neige de culture

La totalité des stations de sport d'hiver du territoire ont recours à la neige de culture, afin de maintenir et de préparer un enneigement de qualité pour la saison hivernale. La production de la neige de culture a ainsi lieu essentiellement entre novembre et janvier, et plus marginalement en février et mars. Selon les années et selon l'enneigement, les prélèvements peuvent varier.

L'eau utilisée provient de différentes sources (cours d'eau avec prise aménagée, trop-plein de réseau d'alimentation en eau potable, plan d'eau (lac des Bouillouses pour la station de Font-Romeu - Pyrénées 2000), retenues collinaires)



Réserve Naturelle de Eyne

L'espace Cambre d'Aze (Eyne - Saint-Pierre-dels-Forcats) disposent de 157 canons enneigeant environ 21 ha sur 35 ha. Les prélèvements s'effectuent pour Saint-Pierre-dels-Forcats, en partie sur le Riu du Moli (affluent de la Têt) où une retenue collinaire de 2 800 m³ a été aménagée et l'autre partie dans une retenue d'un ancien moulin, alimentée par ses propres sources. Un projet de retenue collinaire alimentée par le trop plein de captage d'eau potable est à l'étude. Pour Eyne, les prélèvements se font en partie sur la rivière d'Eyne (bassin du Sègre) et en partie par achat d'eau au syndicat du Sègre. Le prélèvement net pour la production de neige de culture sur l'Espace Cambre d'Aze s'élève à environ 100 000 m³/an¹(60 000 m³ pour Saint-Pierre et 40 000 m³ pour Eyne).

L'espace Font-Romeu Pyrénées 2000 peut prélever jusqu'à 540 000m³/an dans le barrage des Bouillouses (bassin versant de la Têt) pour alimenter ses canons à neige (83 ha sur 100 ha enneigé).

Les prélèvements ont donc lieu à la fois sur le bassin versant de la Têt et du Sègre et sont restitués sur ces deux bassins versants.

- **Les activités industrielles**

Le territoire est peu industrialisé. L'entreprise ARENY TP située sur la commune des Angles préleve de l'eau pour son activité (carrières, Béton).

- **Les activités de loisirs et sports nautiques**

Les activités de loisirs présentes sur le territoire du SCoT en lien avec la ressource en eau sont la pêche (dont l'activité reste néanmoins conditionné à l'amélioration de l'état des eaux et des milieux). Le site des Bouillouses constitue un des 10 sites les plus visités du département en 2010. La communauté de communes ne compte pas de station thermale. La baignade et les activités nautiques ne sont pas autorisées sur le plan d'eau de Puyvalador. Une base de loisirs est présente au bord du lac de Matemale.

4. Une nécessaire prise en compte des évolutions du climat et leurs incidences sur la ressource en eau

La ressource est disponible aujourd'hui sous différentes formes (retenue, cours d'eau, nappe souterraine, neige) et assure les différents besoins mais elle risque d'être fragilisée à plus long terme sous les effets du changement climatique :

- Réduction du stockage hivernal d'eau en altitude et donc les débits restitués l'été aux bassins versants.
- Précipitations printanières réduites posant des problèmes de remplissage des barrages qui à ce jour régulent la ressource en aval.
- Diminution des précipitations neigeuses modifiant les régimes des fleuves vers un régime de plus en plus méditerranéen, où le rôle tampon du stockage de l'eau sous forme de manteau neigeux serait de plus en plus faible.

¹ Espace Cambre d'Aze, 2017

BI Des ressources énergétiques valorisées et valorisables

1. Le soleil : un réel potentiel et une tradition du solaire (four solaire, mur trombes).

L'énergie solaire est mobilisable pour la production d'eau chaude sanitaire, de chauffage (panneaux solaires thermiques) ou d'électricité (panneaux solaires photovoltaïques) qui peut soit être utilisée en auto-consommation (consommation, en journée, sur le lieu de production) soit être réinjectée sur le réseau ERDF.

Le département des Pyrénées-Orientales bénéficie d'un très bon niveau d'ensoleillement avec en moyenne 2392 heures d'ensoleillement annuelles. A l'échelle du SCoT des disparités liées au relief existent.

Le gisement solaire annuel est compris entre 1470 et 1720 kWh/m² pour des panneaux installés en toiture (selon leur inclinaison) et est de l'ordre de 1150 kWh/m² pour des panneaux verticaux (façade). Le gisement disponible est 2 fois plus important au mois de juillet qu'au mois de décembre.

Le SCoT comprend sur son territoire deux fours solaires. Celui de Mont-Louis, premier four solaire témoignant de la recherche publique française et de l'activité d'un des pionniers de l'énergie solaire en France, le physicien et chimiste Félix Trombe. Le four d'Odeillo, encore en activité et actuellement laboratoire du CNRS. Par ailleurs, la commune de Raillou dispose d'un éclairage public alimenté via l'énergie solaire (voir page 373 - paragraphe sur la pollution lumineuse).

Aucune centrale solaire n'est présente dans les 19 communes du SCoT. Des projets existent ou sont en cours à proximité. La construction d'une centrale solaire thermodynamique au sol de 9 MW est en cours sur la commune voisine de Llo. Le site Thémis Solaire innovation sur la commune de Targassonne, après avoir fait l'objet d'un programme de reconversion important est aujourd'hui l'une des premières plate-formes européennes de recherche et de développement sur les technologies solaires concentrées thermodynamiques (CSP) et photovoltaïque (CPV).

La charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes vise à encourager le développement du solaire thermique et photovoltaïque en toiture pour la production d'eau chaude sanitaire et d'électricité (objectif opérationnel 3.2.2. Promouvoir la sobriété énergétique et soutenir un développement maîtrisé des énergies renouvelables).

Pour veiller à leur intégration paysagère, des guides de préconisation et une base de données des contraintes et potentialités d'implantation du photovoltaïque sont élaborées par le Syndicat mixte du Parc. Un enjeu particulier nécessitant une étroite concertation avec le STAP et le CAUE sont nécessaires pour définir les conditions à remplir pour favoriser la mise en œuvre de projets photovoltaïque et solaire thermique dans les périmètres soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.



Panneaux solaires en toiture



Centrale de LLo en construction



Mur trombe



Four solaire d'Odeillo

2. Le vent : une variabilité rendant le territoire peu propice au développement de l'éolien

Le grand éolien représente les éoliennes de hauteur supérieure à 50 m, développant des puissances de 2 à 3 MW. Ces éoliennes constituent la grande majorité de la capacité installée au monde. Les aérogénérateurs sont destinés à la production d'électricité pour le réseau. Il n'y a pas d'installation de ce type sur le territoire du SCoT. Le micro éolien désigne les éoliennes de petites et moyennes puissances, de 100 watts à 36 kilowatts, et de moins de 12 m de hauteur, raccordées au réseau ou bien autonomes en site isolé. Le gisement éolien est contraint sur le territoire : variabilité des vitesses de vent, vitesse moyenne de vent inférieure à 5m/s, zones d'altitude supérieures à 1 800 m, fortes pentes ... présence de zones protégées (réserve naturelle de Eyne par exemple). Le Schéma Régional Eolien (SRE) identifie pour le territoire :

- Des zones présentant des enjeux jugés très forts et où l'implantation d'éoliennes y est exclue pour des raisons réglementaires (zones rouges).
- Des zones ayant vocation à attirer l'attention des porteurs de projets sur les enjeux forts à prendre en compte pour l'étude de projets éoliens (zone jaune). Sur ces secteurs un examen plus approfondi des enjeux du territoire, tenant compte de l'hétérogénéité de ces enjeux au niveau communal est indispensable. L'aménagement éolien doit être construit avec le paysage, en respectant ses lignes de forces, ses éléments remarquables et ses lieux fréquentés en particulier les sites emblématiques.

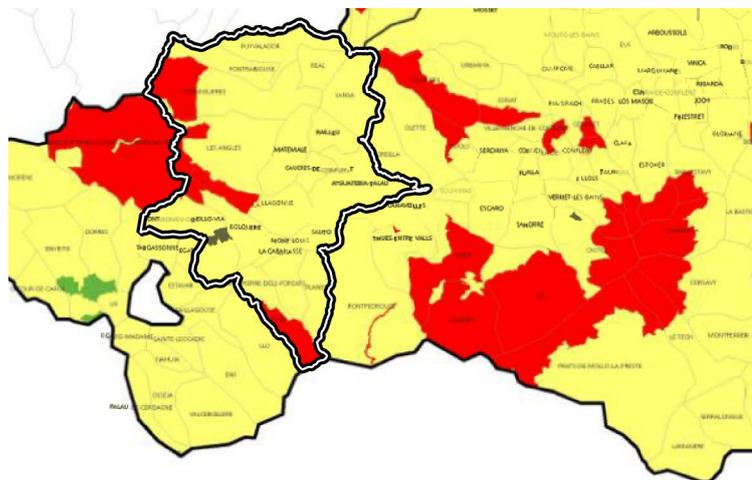
Le territoire n'apparaît pas propice au développement du grand éolien. L'installation de « petites éoliennes » peut cependant apparaître comme une solution ponctuelle, dans des sites isolés (refuges...).

Synthèse des enjeux

- Zones présentant des enjeux jugés faibles.
- Zones présentant des enjeux jugés moyens.
- Zones présentant des enjeux jugés forts.
- Zones présentant des enjeux jugés très forts. L'implantation d'éoliennes y est exclue pour des raisons réglementaires.

Statut des ZDE

- ZDE autorisées (territoire communal concerné)
- ZDE dont le dossier est déposé (territoire communal concerné)



Synthèse des enjeux Schéma Régional Eolien Languedo-Roussillon (source Région LR, 2013)

3. Les sols : une source d'énergie mobilisable pour la géothermie

La géothermie est l'énergie produite par la chaleur interne de la terre. La géothermie est une source d'énergie permanente dont la production ne dépend pas des conditions naturelles ou climatiques contingentes. Elle ne nécessite pas de stockage. La géothermie peut servir pour le chauffage et pour le rafraîchissement du bâtiment en période estivale.

Il existe plusieurs types de géothermie :

- La géothermie « sèche » qui consiste à prélever de la chaleur au sol par le biais d'un fluide adapté qui circule dans l'ouvrage enterré et vient alimenter une pompe à chaleur (PAC).
- La géothermie sur nappe (de faible profondeur ou profonde) qui consiste à prélever de l'eau dans une nappe du sous-sol, utilisée comme source de calories par une PAC eau / eau. Plus les nappes sont profondes, plus la température est élevée, mais le coût d'investissement également.

Les solutions de géothermie « sèche » peuvent être mises en œuvre à l'échelle d'un bâtiment ou d'un groupe de bâtiment et sont adaptées au territoire.

Outre le potentiel géothermique « classique » du territoire (géothermie peu profonde basse température avec utilisation de Pompe à Chaleur), il existe une configuration tout à fait particulière en Conflent et Cerdagne, lié à la géologie du site appelée la « géothermie haute énergie de surface ». Ce potentiel géothermique est lié à deux types de structures géologiques particulières qui jalonnent les Pyrénées catalanes :

- Des gisements de type faille : la longue faille de la vallée de la Têt est recoupée par des failles transverses, à l'intersection desquelles jaillissent les sources d'eaux chaudes (sources de Llo, Fontpédrouse, Nyer, Vernet -les-Bains).
- Des gisements de type « réservoirs de fissure » : ces réservoirs se situent dans les roches de type granitique ou gneiss, à proximité des bordures schisteuses de ces massifs magmatiques (sources de Dorres, Ayguatébia, Molitg-les-Bains).

La présence de ces « eaux chaudes » constitue un potentiel pour le territoire, qui a été largement exploité pour des activités thermales (Vernet-les-Bains, Molitg-les-Bains) ou thermoludiques (bains de Saint-Thomas, Llo, Dorres).

A l'échelle du SCoT, seule la commune d'Ayguatébia-Talau est potentiellement concernée.



4. Le bois-énergie, une filière à consolider

> Le bois est également valorisable en tant que matériaux de construction (voir paragraphe relatif à la gestion des forêts page 456). Cette filière constitue une opportunité de développement intéressante pour le territoire. Afin de favoriser l'utilisation en bois d'œuvre du Pin à crochets, principale essence forestière du territoire, le Syndicat mixte du Parc a engagé une démarche pour l'obtention de la certification du bois en construction, dans le cadre d'un programme de coopération transfrontalière entre l'Espagne et la France.

Le bois-énergie correspond à l'utilisation du bois en tant que combustible. Sous réserve d'exploitation durable des forêts, le bois est un matériau 100 % renouvelable. Le bois énergie est principalement disponible sous quatre formes : les bûches, les granulés de bois ou pellets, les briques de bois reconstituées, les plaquettes forestières.

L'association Bois-énergie 66 (BE66) a réalisé l'étude des gisements forestiers sur les Pyrénées-Orientales, à vocation énergétique. Le gisement disponible sur le territoire représente 12 000 à 13 000 m³ annuel. Il est estimé dans un périmètre élargi à 20 à 30 000 m³/an.

Le bois énergie représente la seconde source d'énergie renouvelable sur le territoire du parc. Elle représente en effet 28 % de la production d'origine renouvelable.

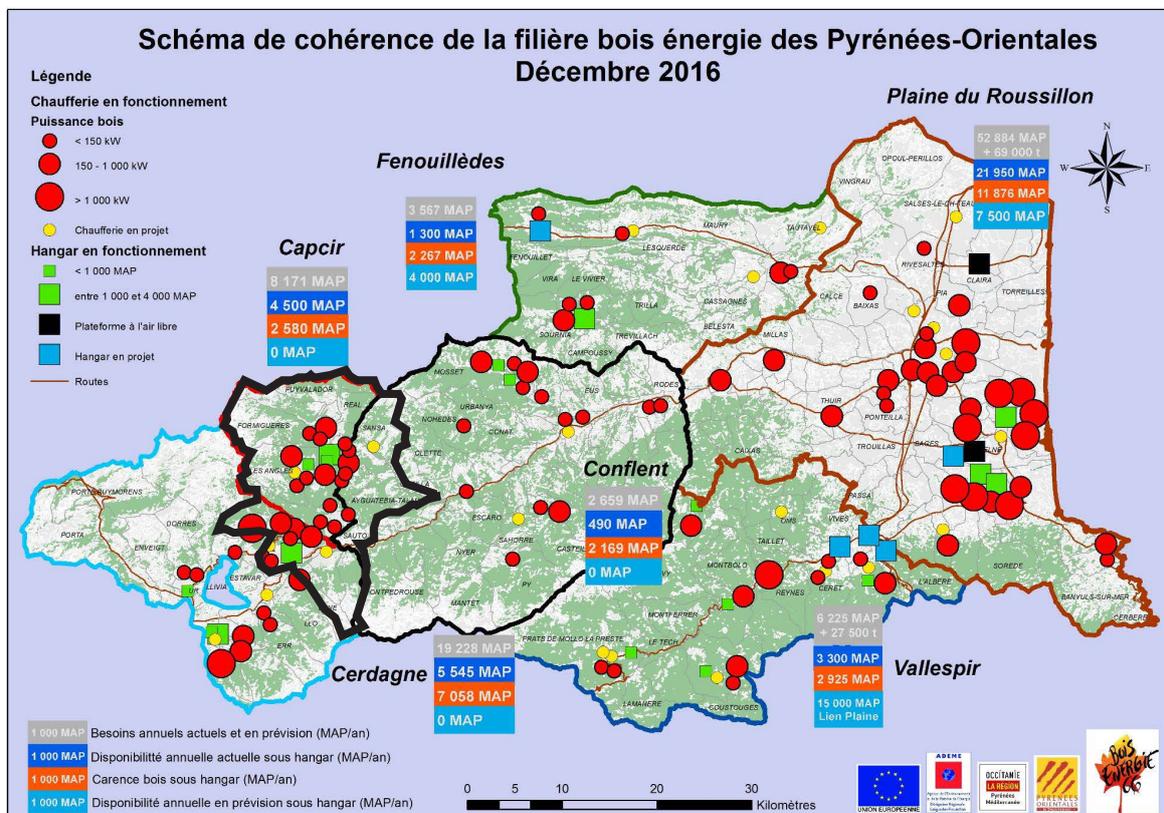


Schéma de cohérence de la filière bois énergie des Pyrénées Orientales - Décembre 2016 (source Bois Energie, 2016)





Barrage des Bouillouses



Barrage de Matemale



Barrage de Puyvalador

5. L'eau : l'hydro-électricité un usage historique sur le territoire

L'énergie d'un cours d'eau peut être valorisée en présence d'une chute d'eau (7 m minimum) par l'emploi d'une turbine hydraulique.

L'hydroélectricité est la source d'énergie qui contribue le plus à la production d'origine renouvelable sur le territoire.

Il existe une quinzaine de centrales hydroélectriques réparties dans la section amont du bassin versant de la Têt allant de la retenue des Bouillouses jusqu'à Villefranche-de-Conflent. La principale section exploitée concerne le tronçon de la retenue des Bouillouses à Joncet qui regroupe 9 centrales hydroélectriques exploitées par la SHEM.

Exploité par concession depuis un siècle, l'ouvrage des Bouillouses constitue l'élément essentiel du complexe hydro-électrique de la vallée. Notons que cette retenue des Bouillouses fût initialement motivée pour les besoins en alimentation électrique du Train Jaune mis en service en 1910 puis, via la convention du LANOUX de permettre de réguler le cours supérieur de la Têt en soutien pour l'irrigation.

Sur le bassin versant du Sègre, les aménagements hydroélectriques se situent principalement sur l'Angoustrine et le Carol qui compte 6 barrages à lui tout seul. Le territoire du SCoT n'est pas directement concerné.

Sur l'Aude, on recense deux centrales : Matemale et Puyvalador.

L'hydroélectricité constitue la principale source de production d'énergie renouvelable sur le territoire. Cependant, cela pose des problèmes en termes de continuité écologique notamment pour la circulation des espèces piscicoles et le transport des sédiments. En effet, sur le territoire du Parc, il existe de nombreux ouvrages infranchissables ou temporairement infranchissables liés à des ouvrages transversaux principalement composés des seuils (prises d'eau de canaux d'irrigation) ou de barrages non équipés de dispositifs de franchissement ou de dévalaison. Outre la problématique de la continuité écologique, de nombreux linéaires court-circuités ainsi que le fonctionnement à l'écluse de la plupart des centrales entraînent une modification du régime depuis la retenue des Bouillouses jusqu'à Prades.

La mise en place de structure de petite taille, du type micro/nano/picocentrales est possible (micro-hydroélectricité). Les ressources mobilisables sont les canaux d'irrigation, les réseaux d'eaux usées et pluviales, les réseaux d'eau potable, le réseau hydrographique sur d'anciens moulins, anciennes centrales, etc. La mise en place de tels systèmes se heurtent toutefois à la question des droits d'eau obligatoires pour exploiter la force motrice de l'eau.

6. Des énergies de récupération

L'énergie fatale est la quantité d'énergie intrinsèquement contenue dans les matériaux ou processus. Cette énergie potentielle se perd définitivement si elle n'est pas récupérée.

- **Incinération d'ordures ménagères**

Avec près de 130 usines réparties sur tout son territoire, la France possède le plus grand parc d'incinérateurs d'ordures ménagères d'Europe. La valorisation énergétique issue de l'incinération des déchets constitue un important gisement d'énergie de récupération.

Du fait de l'absence d'unité de traitement des déchets, cette filière n'est pas disponible pour le territoire du SCoT de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes.

- **Méthanisation**

La méthanisation permet de traiter des rejets aussi divers que les boues de stations d'épuration, les déjections animales, les déchets agricoles ou de l'industrie agro-alimentaire, les ordures ménagères pour la production de biogaz.

A noter des réflexions avaient été menées entre agriculteurs locaux, le PNR, l'ADEME sans aboutir. Les contraintes d'implantation sont importantes.

- **Récupération de chaleur sur les eaux usées**

Les canalisations d'assainissement véhiculent, dans les zones urbaines et péri-urbaines, des eaux dont la température se situe entre 12 et 20°C tout au long de l'année.

Cette ressource en énergie est disponible, continue et peut être utilisée pour le chauffage et le rafraîchissement de bâtiments via un échangeur de chaleur couplé à une pompe à chaleur.

En été, la pompe à chaleur est réversible et peut produire du froid pour la climatisation ou le rafraîchissement des locaux, en évacuant la chaleur du condenseur dans les eaux usées.

La performance du système dépend principalement du débit des eaux usées (au minimum 12 l/s), de la pente du réseau d'assainissement et de la demande en chaleur à proximité.

La longueur de l'échangeur doit être comprise entre 20 et 200 mètres linéaires maximum.

La puissance de production minimum doit être de 150 kW. La distance entre le réseau et le bâtiment doit être inférieure à 300 m.

Cette ressource est plus spécifiquement mobilisable dans le cas de rénovation/renouvellement des réseaux.



- **Data center**

Les centres de données (data center), constitués d'équipements informatiques puissants, consomment une grosse quantité d'énergie électrique, notamment pour être en permanence rafraîchis par des groupes de production de froid. La chaleur dégagée par les groupes froids, évacuée sous forme d'air chaud, peut être récupérée par des échangeurs thermiques et produire de l'eau chaude.

Il n'y a pas de data center sur le territoire du SCoT. Cette source de chaleur ne peut donc être utilisée¹.

1 Data center map, 2016



C I Des ressources minérales

1. Un Schéma Régional des Carrières attendu pour 2020, un Schéma Départemental des Carrières en vigueur

Le **Schéma Départemental des Carrières des Pyrénées-Orientales** (SDC 66), approuvé en juillet 2000, fixe les grandes orientations suivantes :

- Favoriser une utilisation rationnelle et économe des matériaux.
- Limiter les distances de transport pour les granulats.
- Respecter les contraintes environnementales.
- Réduire l'impact des exploitations sur l'environnement.
- Favoriser un réaménagement adapté des sites pendant et après les travaux d'extraction et chercher à réhabiliter les sites en vue de leur insertion optimale dans le contexte local.

A noter, le Décret n° 2015-1676 du 15 décembre 2015, fixe le cadre réglementaire applicable aux Schémas Régionaux de Carrières qui vont venir progressivement remplacer les actuels schémas départementaux. Les dispositions relatives aux schémas départementaux restent applicables jusqu'à l'adoption d'un schéma régional qui doit intervenir avant le 1er janvier 2020.

2. Des ressources minérales exploitées à Puyvalador

- **Les matériaux exploitables en granulats**

Les matériaux alluvionnaires : apportés par l'Agly, la Têt et le Tech, ils sont essentiellement localisés dans la Plaine du Roussillon. Les matériaux alluvionnaires sont également issus des opérations d'entretien ou d'aménagement des cours d'eau (150 000 à 200 000 tonnes de granulats extraits annuellement dont environ 50 000 à 100 000 tonnes dans les pièges à graviers du barrage de Vinça).

Les Moraines glaciaires : peuvent fournir des matériaux, sous réserve que la matrice ne soit pas trop argileuse. Anciennement exploitées dans les carrières de Latour de Carol (carrière de Quès – Roussillon agrégats) et des Angles (ARENY), l'autorisation d'exploitation de ces carrières est arrivée à échéance et n'a pas été renouvelée.

Les roches massives : principalement issues des formations calcaires du Crétacé-Jurassique ou du Dévonien. Les calcaires de la terminaison occidentale du synclinal de Villefranche-Mérens sont par exemple exploitées à la carrière de Puyvalador.



- **Les matériaux de démolition**

En la matière, il faut noter l'implantation de l'entreprise ARENY SAS sur le territoire du SCoT. Exploitant de la carrière de Puyvalador et des Angles (dont l'exploitation a arrêté en 2015), l'entreprise dispose d'un réseau de 3 plateformes de recyclage de matériaux issus du BTP. Elle y effectue un recyclage des matériaux inertes en vue d'une revalorisation.

- **Les substances industrielles**

Le territoire du SCoT n'est pas concerné. Il s'agit essentiellement de calcaires blancs pour charge minérale, les feldspaths¹ et accessoirement le gypse et les matériaux de construction-ornementation. Les feldspaths se rencontrent dans le massif granitique de l'Agly (Fenouillèdes) et dans certaines structures filoniennes du Massif des Albères. Le gypse est encore extrait à Lesquerde et l'était autrefois à Amélie où des faciès dolomitiques ont aussi été exploités.

- **Les matériaux de construction**

Les formations exploitables en matériaux de construction ou d'ornementation sont variées en nature et en qualité : marbres, schistes, granites, gneiss, ...

Les faciès granitiques s'avèrent très développés dans le département, notamment en Cerdagne-Capcir. Le Gneiss quant à lui est présent au nord de Font-Romeu et occupe tout le quart sud-est du territoire.

Les marbres se localisent essentiellement dans le Conflent et étaient autrefois exploités de manière plus intensive avec commercialisation sous plusieurs appellations : marbres de Baixas, de Py et de Corsavy. Les marbres ne sont pratiquement plus exploités dans le département, à l'exception du site de Baixas (environ 70 km de Font-Romeu-Odeillo-Via).

Le schiste ardoisier ou lauze se retrouve surtout en Cerdagne et Conflent. Il est principalement utilisé pour faire des parements ou des couvertures de lauzes. Les petites exploitations qui produisent des plaques et des lauzes pour la construction et le revêtement ont tendance à disparaître sur le département. La carrière des Ardoisières de l'est située sur la commune de Labassere (Hautes-Pyrénées) se situe à environ 170 km.

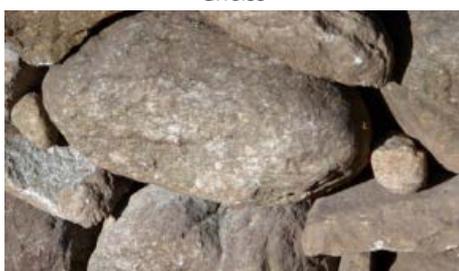
En dehors du territoire du SCoT, la SARL Fite Colomines exploite sur la commune de Vives, une petite carrière d'argile destinée à alimenter la briqueterie Sainte-Marcelle de Saint-Jean-Pla-de-Corts, spécialisée dans la production de briques anciennes pour la restauration des monuments historiques.



Schiste



Gneiss



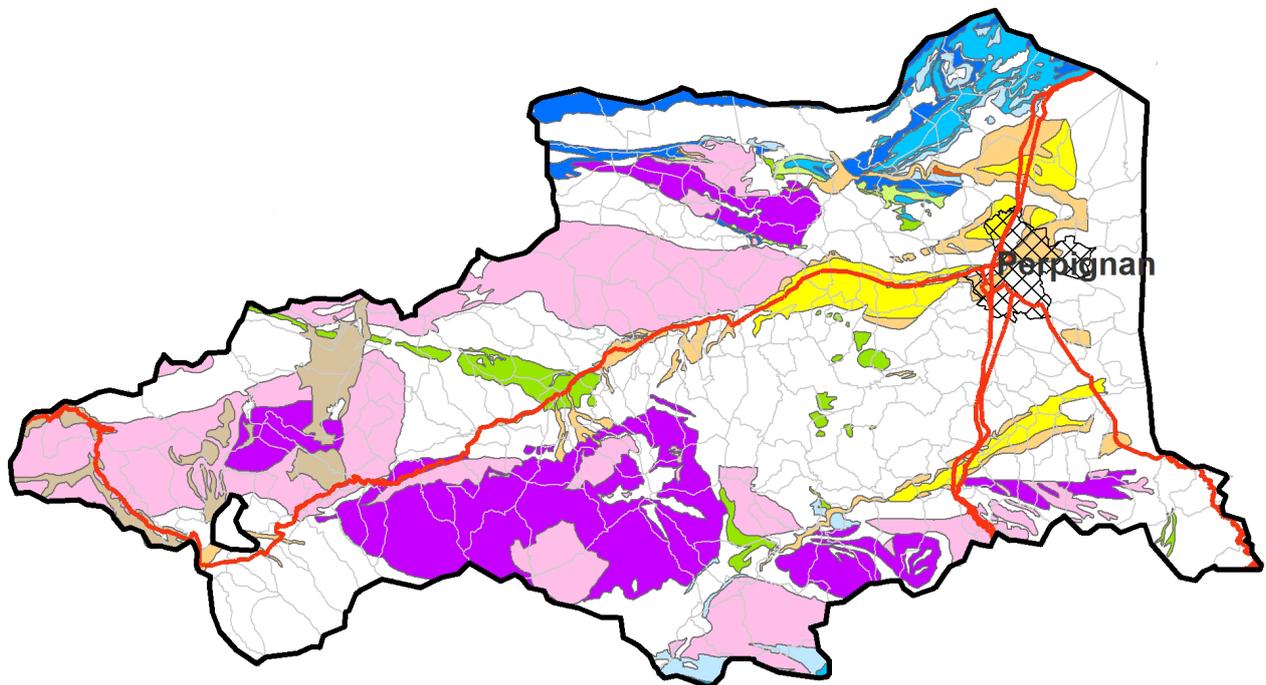
Granite



Calcaire



La construction en pierre sèche marque le territoire et se retrouve sous différentes formes : habitat (moellons, pierre de taille, toiture), murets de soutènement ou de séparation, cabanes pastorales, ponts... Technique de construction ancestrale, les ressources mobilisées étaient les pierres présentes sur site (pierres enlevées des terrains par les agriculteurs et rejetées en lisière des champs) et donc dépendaient de la géologie locale : granite, gneiss, schiste...



Les ressources en matériaux sur le département des Pyrénées-Orientales (source DREAL Occitanie, 2017)



3. Une carrière en activité à Puyvalador, une activité achevée en 2015 pour la carrière des Angles

En 2017, 21 carrières autorisées et actives sont recensées sur le département des Pyrénées-Orientales, dont 1 sur le territoire du ScoT. Il s'agit de la carrière ARENY SAS Puyvalador, située lieu-dit Bas de la Devesa de Camaratx sur la commune de Puyvalador.

En 1998, le département comptait 39 carrières en activité. La production maximale autorisée en matériaux exploitables pour la fabrication de granulats étaient de 4,8 millions de tonnes/an dont 3,8 millions de tonnes de roches massives et 1 million de tonnes en alluvionnaires¹.

En 2017, les autorisations permettent la **production maximale de 520 000 tonnes de sables et graviers** dans les carrières du département (hors barrage de Vinca ou autres travaux de déblais).

Concernant l'extraction de **roches massives**, la production autorisée atteint environ **4,8 millions de tonnes**.

Concernant les **Feldspath**, la production maximale autorisée par les carrières atteint **760 000 tonnes par an** (le SDC estimait la demande à l'horizon 2012 à 500 000 tonnes par an).

Pour le **gypse**, la seule carrière en activité à Lesquerde, est autorisée jusqu'en 2022, avec une production maximale de **100 000 tonnes par an**.

Les nombreux périmètres d'inventaire et de protection couvrant le territoire du SCoT limitent fortement les possibilités d'ouverture de carrières sur le territoire : lits mineurs de cours d'eau, périmètres de protection de captage d'eau potable, protection de biotope, sites classés, réserves naturelles, AVAP, ZNIEFF de type 1 et 2, sites inscrits, monuments historiques, zones inondables, zones humides, Natura 2000...



Commune	Nom de la carrière	Matériaux	Echéance	Volume autorisé
BAIXAS "Las Espereres"	CARRIERE TECHNIPIERRES ex GUINET	Marbre	23 mai 2023 (Arrêté du 23/05/2003 renouvelant pour 30 ans l'autorisation d'exploitation)	Production maximale : 2 800 tonnes/an Production moyenne : 1 400 tonnes/an
BAIXAS Lieux-dits : - "Sara de la Pieta" - "Palauque" - "Las Esperes" - "Le Fournas" - "Cami Ral"	LAFARGE GRANULATS FRANCE (Carr BAIXAS)	Calcaire	26 juillet 2021 (Arrêté du 26/07/1991 renouvelant pour 30 ans l'autorisation d'exploitation)	Production maximale : 2 000 000 tonnes/an Production moyenne : 760 000 tonnes/an
ESPIRA-DE-L'AGLY "Les Mirandes Basses et Altas"	LAFARGE GRANULATS FRANCE (Carr ESPIRA)	Calcaire	3 décembre 2029 (Arrêté du 03/12/1999 renouvelant pour 30 ans l'autorisation d'exploitation)	Production maximale : 600 000 tonnes/an Production moyenne : 500 000 tonnes/an
ESTAGEL "Coumeilles des Barrencs"	CARRIERE SATP ESTAGEL	Dolomie et calcaire	12 août 2025 (Arrêté du 12/08/2005 renouvelant pour 20 ans l'autorisation d'exploitation)	Production maximale : 200 000 tonnes/an
LANSAC "Le Castillet" "Prat del Barou" "Serrat Redoun" "Serrat del Cabridadou"	IMERYS CERAMICS FRANCE	Feldspath	2023 (Autorisation délivrée en 1993 pour une durée de 30 ans)	Production maximale : 300 000 tonnes/an
LATOURE DE CAROL "Roca de Riutes"	CARRIERE COLAS MIDI- MEDI-RIUTES	Roches massives : granite, calcaire, moraines	2040 (Autorisation délivrée en 2010 pour une durée de 30 ans)	Production maximale : 250 000 tonnes/an Production moyenne : 200 000 tonnes/an
LESQUERDE "Camp d'En Carri"	CARRIERE BOURNET Serge et Fille	Gypse	15 juin 2022 (Arrêté du 15/06/1992 renouvelant pour 30 ans l'autorisation d'exploitation)	Production maximale : 100 000 tonnes /an
NEFIACH "Bente Farine"	CARRIERE CUFI FRERES SARL NEFIACH	Sables et graviers	23 mai 2023 (Arrêté du 23/05/2003 renouvelant pour 20 ans l'autorisation d'exploitation)	Production maximale : 40 000 tonnes/an
PERPIGNAN "Les Graves" "La Colomina d'Oms"	SABLIERE DE LA SALANQUE SAS	Sables et graviers	12 juillet 2033 (Arrêté du 12/07/2013 renouvelant pour 20 ans l'autorisation d'exploitation)	Production maximale : 80 000 tonnes/an Production moyenne : 60 000 tonnes/an
PERPIGNAN "La Courragade" "Correc del Siur"	CARRIERE SMA TET AGLY	Matériaux de déblais liés à la réalisation de 2 bassins de 36 hectares	2027 (le Syndicat a déposé le 26/03/2014 en préfecture un dossier de demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière au titre des ICPE).	Volume de rétention d'environ 600 000 m ³ au terme de 20 ans d'exploitation
PUYVALADOR "Bas de la Devesa de Camaratx"	CARRIERE ARENY SAS PUYVALADOR	Roches massives : calcaire, granite	21 février 2044 (Arrêté du 21/02/2014 renouvelant pour 30 ans l'autorisation d'exploitation)	Production maximale : 148 500 tonnes/an

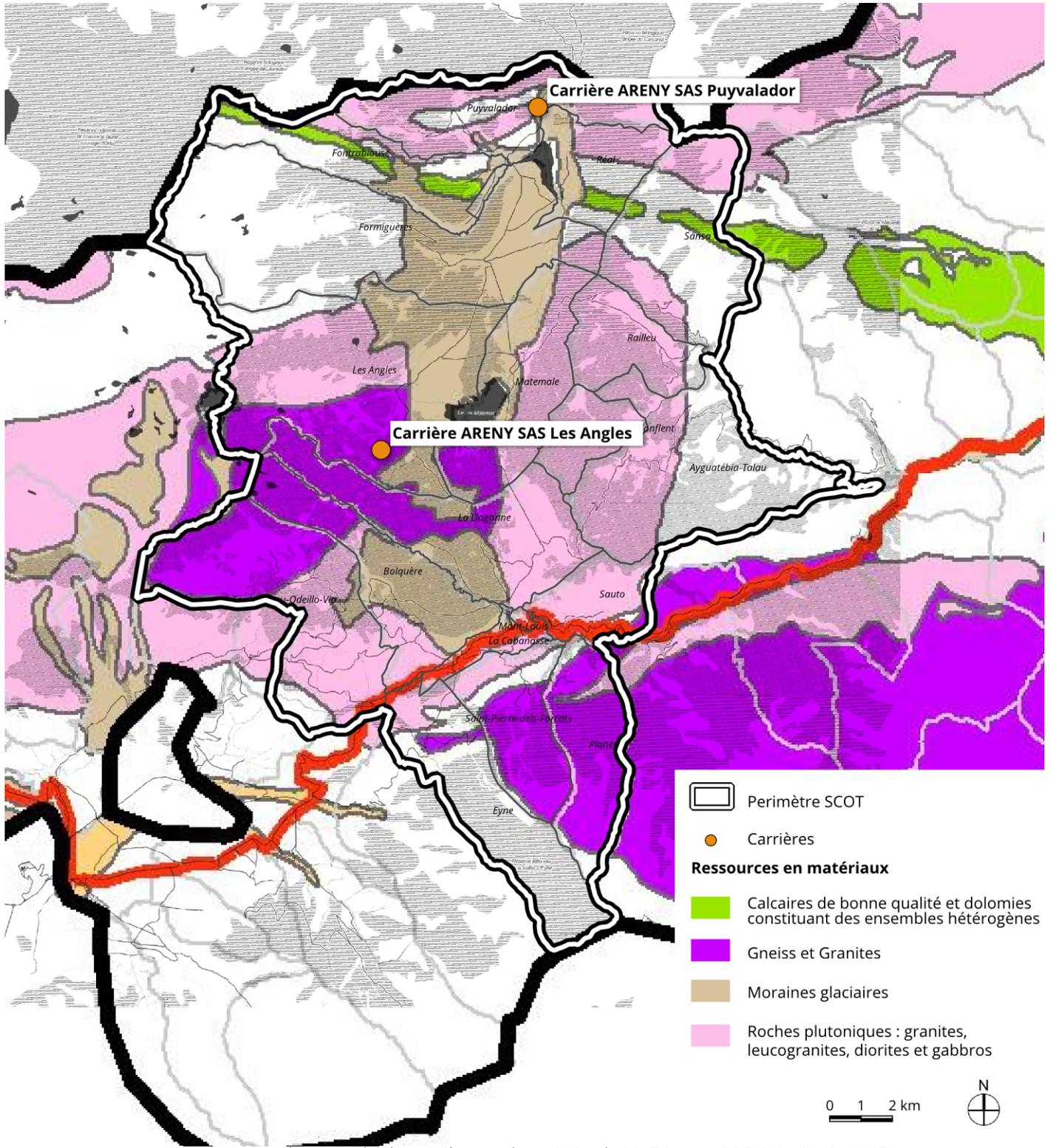


Commune	Nom de la carrière	Matériaux	Echéance	Volume autorisé
SAINT-ARNAC "Camps de la Mele"	IMERYS CERAMICS FRANCE	Feldspath	21 novembre 2020 (Arrêté du 21/11/1990 renouvelant pour 30 ans l'autorisation d'exploitation)	Production maximale : 10 000 tonnes/an
SAINT-ARNAC "Lansac"	IMERYS CERAMICS FRANCE	Feldspath	03 août 2023 (Arrêté du 03/08/1993 renouvelant pour 30 ans l'autorisation d'exploitation)	Production maximale : 300 000 tonnes/an
SAINTE-COLOMBE-DE-LA-COMMANDERIE "Le Causse"	CARRIERE COLAS MIDIMED (STE COLOMBE)	Calcaire	28 juin 2047 (Arrêté du 28/06/2017 renouvelant pour 30 ans l'autorisation d'exploitation)	Production maximale : 1 200 000 tonnes/an Production moyenne : 800 000 tonnes par an
SAINT-JEAN-PLA-DE-CORTS "Valmagne Sud - Puig Sangly"	CARRIERE VALLS SAS LES SABLONS - ISDI	Argile	9 octobre 2035 (Arrêté du 09/10/2015 renouvelant pour 30 ans l'autorisation d'exploitation)	Production maximale : 20 000 tonnes/an Production moyenne : 10 000 tonnes/an
SALSES LE CHATEAU "Sarrat de la Traverse"	SABLIERE DE LA SALANQUE SA	Sables et graviers	21 janvier 2020 (Arrêté du 21/01/2000 renouvelant pour 20 ans l'autorisation d'exploitation)	Production maximale : 400 000 tonnes/an
TARERACH "Valat de la Gracia"	IMERYS CERAMICS FRANCE	Feldspath	11 avril 2027 (Arrêté du 11/04/1997 renouvelant pour 30 ans l'autorisation d'exploitation)	Production maximale : 150 000 tonnes/an
TAUTAVEL "La Naredé"	CARRIERE PROVENCALE LA NAREDE		2035 (Autorisation d'exploitation pour 30 ans en 2005)	Production maximale : 420 000 tonnes/an
VINGRAU "Coum Roujou Vingrau"	CARRIERE OMYA VINGRAU- ISDI	Calcaire	4 novembre 2024 (Arrêté du 04/11/1994 renouvelant pour 30 ans l'autorisation d'exploitation)	Production maximale : 450 000 tonnes/an
VINGRAU "Nau Bouques"	CARRIERE PROVENCALE NAU BOUQUES	Calcaire	25 mars 2044 (Arrêté du 25/03/2014 renouvelant pour 30 ans l'autorisation d'exploitation)	Production maximale : 145 000 tonnes/an La réserve globale du gisement est de l'ordre de 3,5 millions de tonnes.
VIVES "Soula de L'Armade"	CARRIERE FITE COLOMINE VIVES	Argile	13 octobre 2046 (Arrêté du 13/10/2016 renouvelant pour 30 ans l'autorisation d'exploitation)	Production maximale : 5 000 tonnes/an

Carrières en activités dans le département (source Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, 2017)



LES RESSOURCES MINÉRALES ET CARRIÈRES SUR LE TERRITOIRE DU SCOT



Les ressources du sous-sol et les carrières sur le territoire du SCOT (source DREAL Occitanie, 2017)



- **La carrière de Puyvalador**

La carrière ARENY SAS Puyvalador se situe au lieu-dit "Bas de la Devesa de Camaratx" sur la commune de Puyvalador. Le gisement exploité est composé de 3 roches massives : granite, calcaire marmoréen et cornéenne. Les matériaux produits sont utilisés comme granulats pour le bâtiment et les travaux publics ou comme enrochements.

Cette carrière a fait l'objet en 2013 d'un projet d'extension afin de faciliter la poursuite de l'exploitation et d'optimiser la gestion de la réserve en matériaux sur ce site.

L'autorisation initiale de cette carrière a été accordée par arrêté du 7 février 1980 pour une durée de 1 an renouvelée par arrêté du 26 mars 1981 pour une durée de 9 ans. Il s'agissait de la reprise d'une ancienne carrière mise en exploitation lors de la construction du barrage de Puyvalador entre 1925 et 1932. La société CABECAP devenue société ARENY a ensuite été autorisée par arrêté du 20 octobre 1989 à poursuivre l'exploitation de cette carrière pour une durée de 30 ans (soit jusqu'en 2019) et une production maximale de 120 000 tonnes par an.

Une demande de renouvellement et d'extension d'exploitation a été accordée le 21 février 2014 autorisant l'exploitation de la carrière pour une durée de 30 ans (soit jusqu'en 2044) pour un tonnage maximal de 148 500 tonnes/an et une production moyenne de 120 000 tonnes/an.

La majorité des matériaux sont emmenés dans les Pyrénées-Orientales.



Vue aérienne de la carrière de Puyvalador (source Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, 2017)



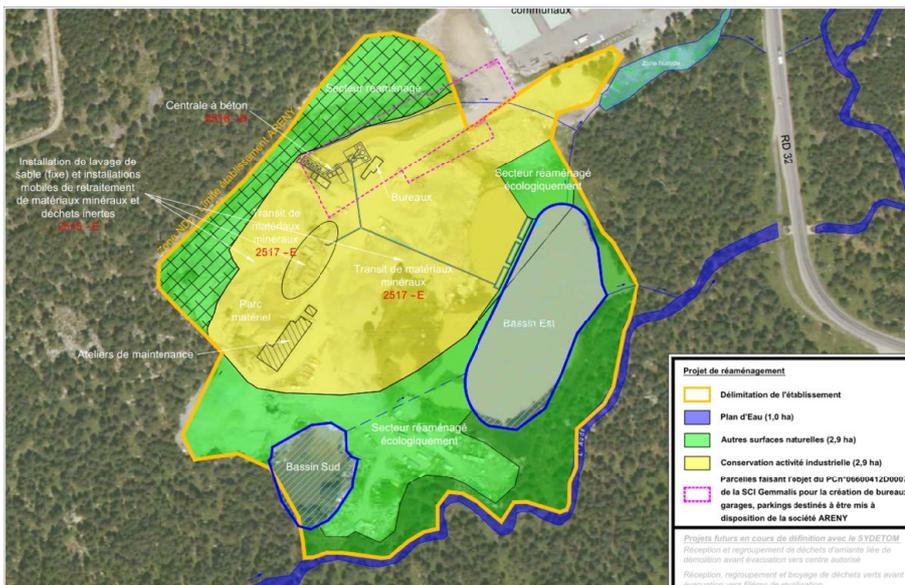
Vue aérienne du site des Angles (source Géoportail, 2015)

- L'arrêt de l'activité d'extraction de la carrière des Angles

La carrière située au lieu-dit "Pla de Saillens" sur la commune des Angles et exploitée par la société ARENY, a cessé son activité en 2015. Il s'agissait d'une carrière de sables et graviers.

L'autorisation initiale avait été délivrée le 11/05/1973. La poursuite de l'exploitation de la carrière avait été autorisée par arrêté du 09/08/1995, pour le compte de la société CABECAP, pour une durée de 20 ans (soit jusqu'au 09/08/2015) et pour une production annuelle maximale de 18 000 tonnes. Le changement d'exploitant avait été acté par arrêté préfectoral le 10/04/2012.

Si l'extraction de matériaux a définitivement cessé en 2015, une partie d'une partie des activités a été conservée sur site : le centre administratif de la société, le traitement de matériaux minéraux de carrières, le recyclage des inertes du BTP, le tri, transit, négoce de matériaux minéraux de carrière et recyclés, la fabrication et le négoce de béton (centrale à béton de 2012) et l'entretien courant des engins de la société. La surface associée à une restitution de milieu naturel (plans d'eau et autres surfaces naturelles) est évaluée à 3,9 ha.



Réaménagement du site suite à la cessation de l'activité d'extraction (source Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, 2017)

En partenariat avec le SYDETOM 66, ARENY envisage 2 axes de développement en parallèle des activités conservées, à savoir :

- La réception et le regroupement de déchets d'amiante liée avant transfert vers un site d'enfouissement autorisé.
- La réception et le broyage de déchets verts avant évacuation vers les filières de réutilisation.



D | Une exposition aux risques naturels

1. Des documents cadres identifiant les risques pour le territoire

Les risques naturels sont liés aux caractéristiques physiques du territoire. Ils peuvent être aggravés par les activités humaines qui s'y développent.

- **Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) pour les Pyrénées-Orientales**

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) Pyrénées-Orientales a été approuvé en 2012. Il a été mis à jour en 2017, a été approuvé par arrêté préfectoral n°2018057-0002 le 26 février 2018. L'ensemble des communes de la Communauté de Communes a obligation de réaliser un Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM). Seules les communes de Bolquère, Font-Romeu-Odeillo-Via, Formiguères, Eyne, Saint-Pierre-del-Forcats, Mont-Louis et Planes ont réalisé leur DICRIM. Dans le cadre de l'information préventive les autres communes ont obligation de s'acquitter de cette obligation dans les meilleurs délais.

Les risques naturels identifiés pour le territoire du SCoT concernent :

- Le risque mouvement de terrain.
- Le risque inondation.
- Le risque Feu de forêt.
- Le risque Avalanche.
- Le risque sismique.

Aucune des communes du territoire n'est concernée par l'application ou la prescription d'un Plan de Prévention des Risques (PPR).

- **Le plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) 2016-20211**

Le PGRI bassin Rhône-Méditerranée est applicable et opposable depuis le 23 décembre 2015. Outil de mise en œuvre de la directive européenne inondation sur le territoire. Il vise à :

- Encadrer l'utilisation des outils de la prévention des inondations à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée.
- Définir des objectifs prioritaires pour réduire les conséquences négatives des inondations.

En compatibilité avec les objectifs du PGRI approuvé en décembre 2015, des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) sont à élaborer d'ici fin 2016. Les plans d'actions associés sont à mettre en œuvre sur 2017-2021. Sur le bassin Rhône-Méditerranée 31 Territoires à Risque Important d'Inondation (TRI) et 41 Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation ont été définies. **Le territoire de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes sera concerné par les SLGRI "Têt et Bourdigou" et "bassin de l'Aude"**. La SLGRI de la Têt est en phase d'approbation. La SLGRI de l'Aude a été approuvée le 23 février 2017.

1 EauFrance, 2017



Le PGRI définit 5 grands objectifs déclinés en 52 dispositions de gestion des risques d'inondation pour le bassin Rhône-Méditerranée. Le SCoT de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes est plus particulièrement concerné par les dispositions suivantes :

- D1-1 Mieux connaître les enjeux d'un territoire pour pouvoir agir sur l'ensemble des composantes de la vulnérabilité : population, environnement, patrimoine, activités économiques...
- D1-6 Éviter d'aggraver la vulnérabilité en orientant le développement urbain en dehors des zones à risque.
- D1-9 Renforcer la prise en compte du risque dans les projets d'aménagement.
- D2-1 Préserver les champs d'expansion des crues.
- D2-3 Éviter les remblais en zones inondables.
- D2-4 Limiter le ruissellement à la source.
- D2-8 Gérer la ripisylve en tenant compte des incidences sur l'écoulement des crues et la qualité des milieux.

- **Le PAPI Têt**

Créés en 2002, les **Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** visent à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque portée par un partenariat réunissant services de l'Etat, Conseil Général, Conseil Régional, Agence de l'eau et acteurs locaux. Le programme d'actions du PAPI Têt est composé de 31 actions planifiées sur 5 ans (2013-2018) selon 7 axes de travail :

- Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque.
- Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations.
- Axe 3 : alerte et gestion de crise.
- Axe 4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme.
- Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.
- Axe 6 : ralentissement des écoulements.
- Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydrauliques.

La convention du PAPI Têt, qui couvrait initialement la période 2013-2018, a été prolongée de deux ans par avenant du 4 mai 2018, soit jusqu'au 31 décembre 2019.



2. Un risque mouvement de terrain concernant l'ensemble du territoire

Les mouvements de terrain regroupent les phénomènes liés aux déplacements du sol ou du sous-sol. Ils peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour). La probabilité de tels événements est fonction de la nature de la roche, de la disposition des couches géologique, de l'action de l'eau (dissolution, érosion, gel et dégel). L'intervention humaine favorise parfois ces processus.

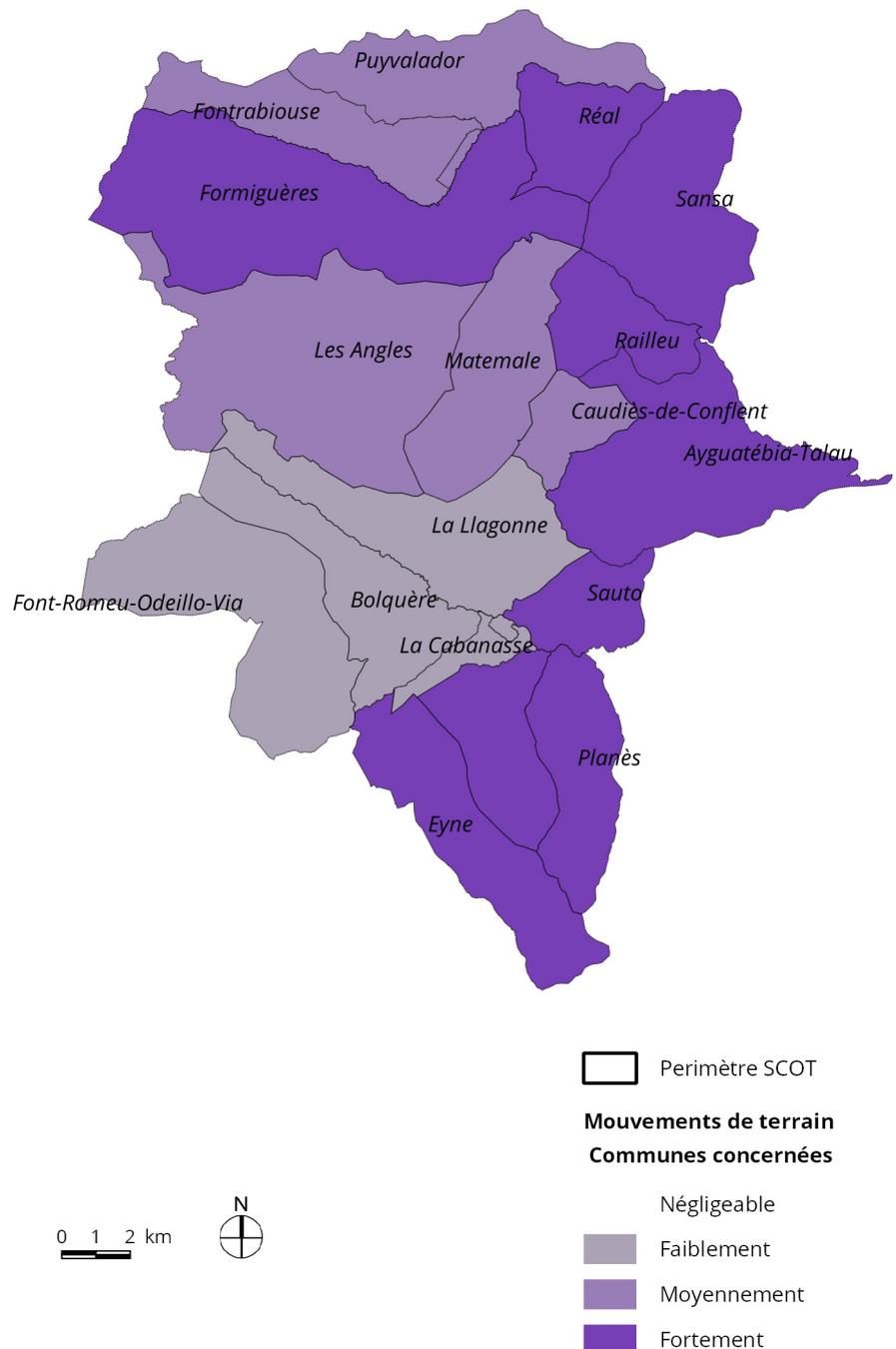
Les dommages occasionnés par des mouvements de terrain d'importance et de type très divers peuvent avoir des conséquences humaines et socio-économiques considérables. Le risque mouvement de terrain doit être pris en compte pour orienter le projet d'aménagement et définir les conditions de développement du territoire afin de limiter l'exposition des populations.

Le territoire du SCoT est concerné par le risque mouvement de terrain lié :

- Au retrait gonflement des argiles.
- Aux glissements de terrain.
- Aux affaissements ou effondrement d'origine non anthropique.
- Aux chutes de blocs/ éboulement rocheux.

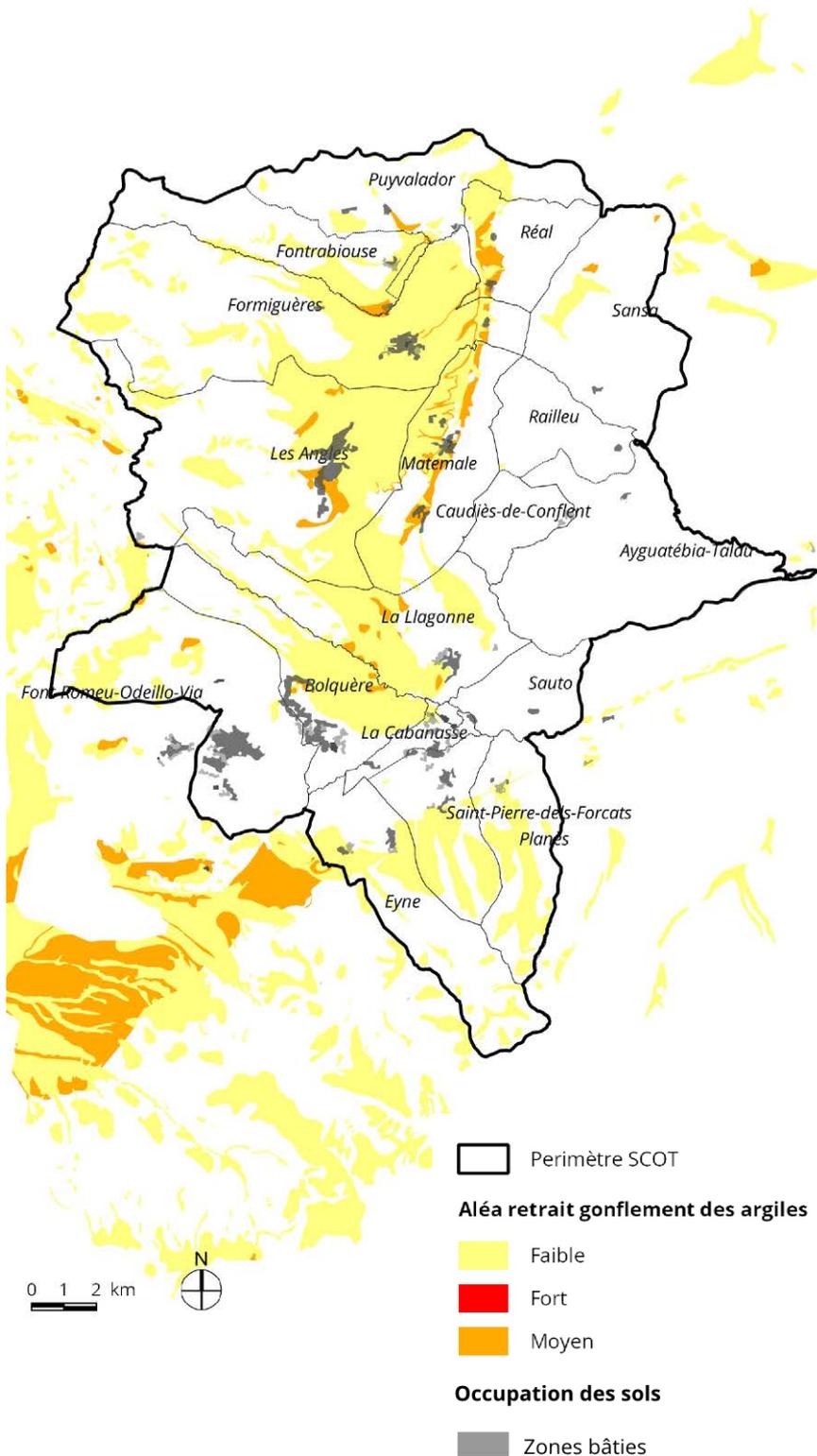
L'ensemble des communes est concerné, avec une sensibilité plus ou moins forte selon les secteurs. Les communes de Formiguères, Eyne, Planès, Saint-Pierre-dels-Forcats, Sauto, Aygautébia-Talau, Railleu, Caudiès-de-Conflent, Sansa, Réal sont les plus fortement exposées au risque mouvement de terrain.

RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



Communes concernées par le risque mouvement de terrain (source DDRM, 2012)

ALÉA RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES



Aléa retrait gonflement des argiles (source BRGM, 2017)

©Transfaire

- **Un aléa "retrait et gonflement des argiles" faible à moyen**

Le territoire du SCoT Communauté de communes Pyrénées-Catalanes est localement exposé à un aléa "retrait et gonflement des argiles" variant de faible à moyen. Aucune zone d'aléa fort n'est recensée pour le territoire. Des hétérogénéités peuvent exister à une échelle plus locale.

A l'intérieur des secteurs d'aléa fort et moyen, des précautions sont à prendre pour limiter les effets des phénomènes de retrait gonflement des sols argileux lors de toute nouvelle construction ou d'aménagement de biens existants qui seraient envisagés dans ces secteurs.

- **Un aléa "glissement de terrain" très faible à fort**

Le territoire du SCoT Communauté de communes Pyrénées-Catalanes est localement exposé à un aléa "glissement de terrain" variant de très faible à fort. Les communes Sansa, Ayguatèbia-Talau, Formiguères et Eyne sont particulièrement concernées.

- **Un aléa "éboulement rocheux" très faible à fort**

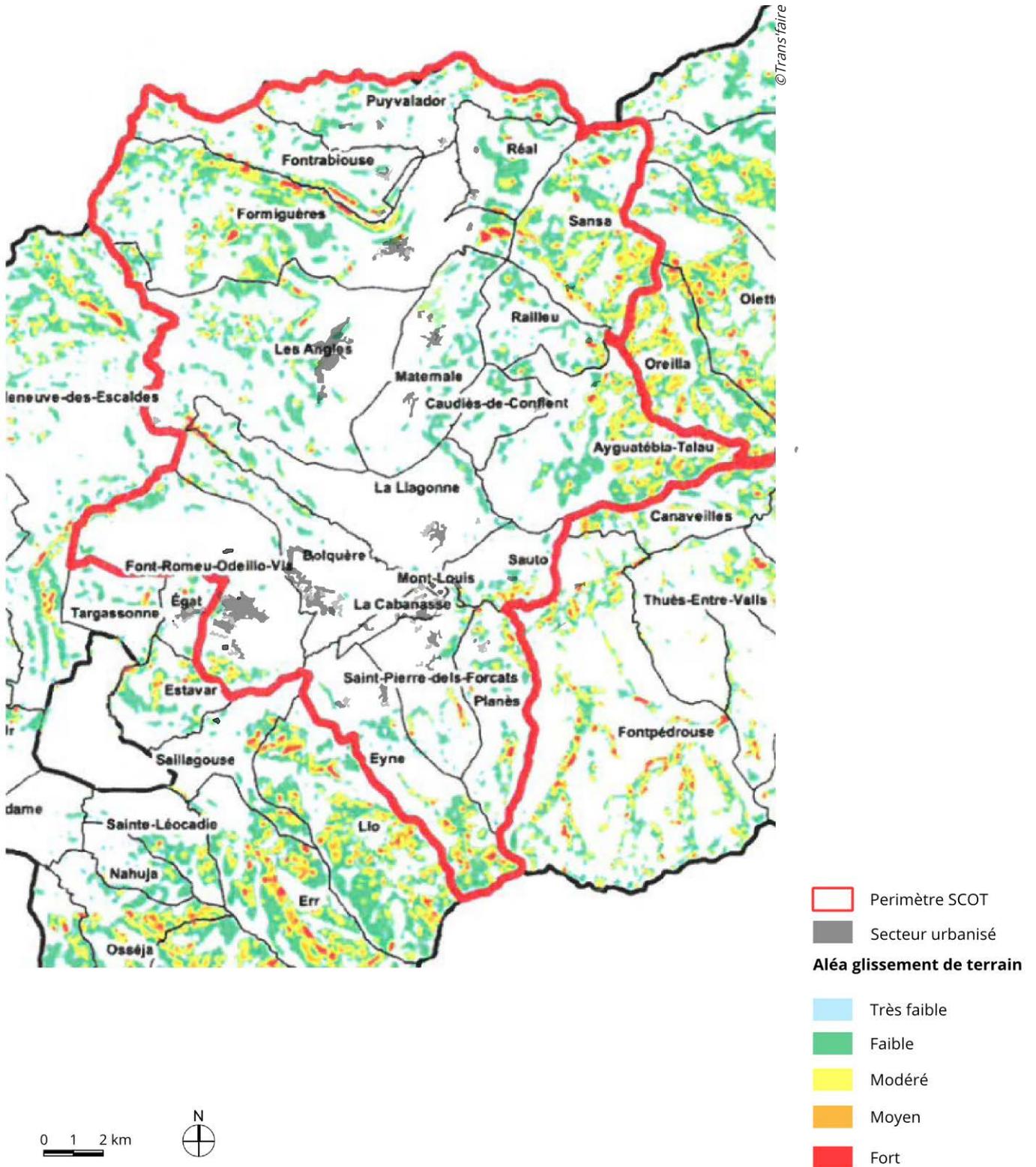
Le territoire du SCoT Communauté de communes Pyrénées-Catalanes est localement exposé à un aléa "éboulement rocheux" variant de très faible à fort. Les communes Sansa, Frontabieuse, Formiguères, Saint-Pierre-dels-Forctas, Planès et Eyne sont particulièrement concernées.

- **Un risque d'effondrement de cavités souterraines non anthropiques très faible à modéré**

Le territoire du SCoT Communauté de communes Pyrénées-Catalanes est localement exposé à un risque d'effondrement de cavités souterraines non anthropiques variant de très faible à modéré. Les communes de Fontrabieuse-Espousouille, Réal-Odeillo et Sansa sont plus particulièrement concernées. Des cavités souterraines d'origine naturelle sont localisées par le BRGM dans ces communes..



ALÉA "GLISSEMENT DE TERRAIN"



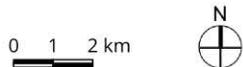
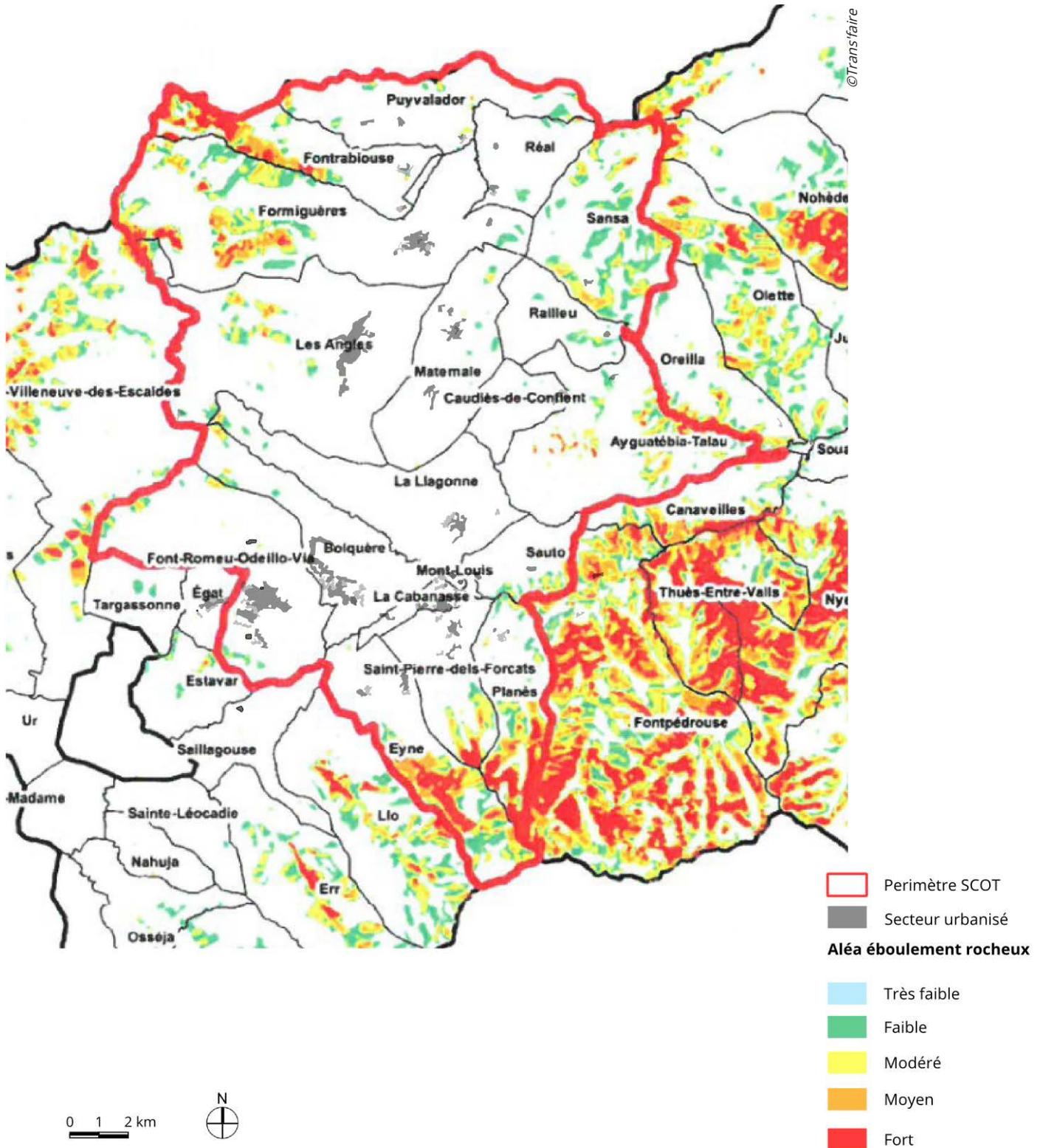
0 1 2 km



Aléas mouvement de terrain - Glissement de terrain (source BRGM, 2013)



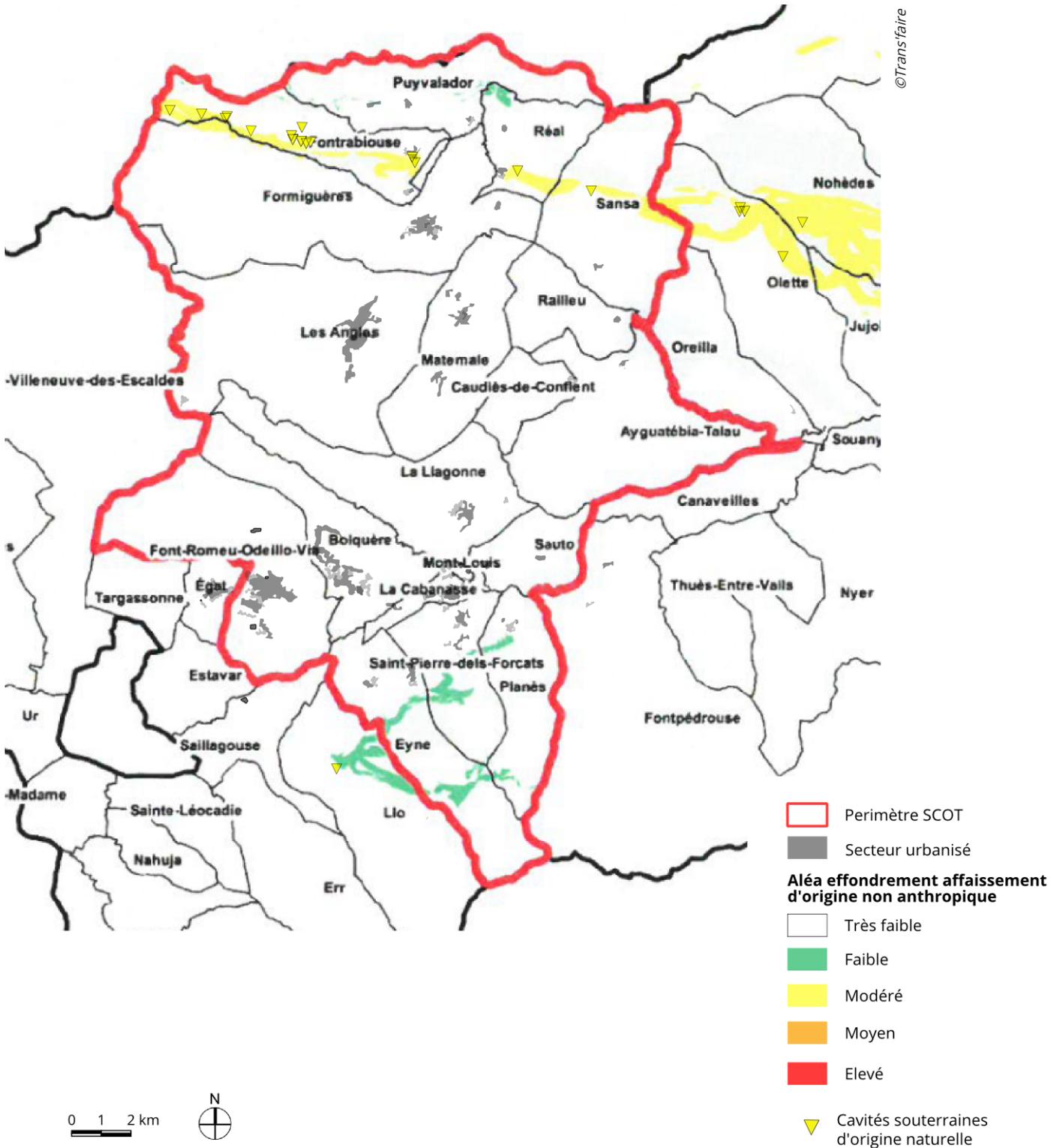
ALÉA "ÉBOULEMENT ROCHEUX"



Aléas mouvement de terrain - Éboulement rocheux (source BRGM, 2013)



ALÉA EFFONDREMENT ET AFFAISSEMENT



Aléas mouvement de terrain - Effondrement ou affaissement d'origine non anthropique (source BRGM, 2013)



3. Un risque sismique moyen impliquant des règles de construction, d'aménagement et d'exploitation parasismiques

La terre tremble régulièrement sans que cela ne soit forcément ressenti par la population. Depuis 1980, ce sont environ 700 séismes de magnitude faible (inférieure à 3 sur l'échelle de Richter) qui ont été enregistrés dans les Pyrénées-Orientales ou à proximité immédiate. La magnitude maximale mesurée dans le département est de 5,6 (séisme de Saint-Paul de Fenouillet en février 1996).

Le territoire national est divisé en cinq zones de sismicité croissante allant de 1 (zone d'aléa très faible) à 5 (zone d'aléa fort). Les 19 communes du SCoT y apparaissent en zone 4, zone de sismicité moyenne impliquant l'application de règles de construction, d'aménagement et d'exploitation parasismiques pour les bâtiments, équipements et installations dits « à risque normal ».

Aucun épicer de séismes d'intensité supérieur à 4 n'est recensé dans le périmètre du SCoT.

4. Un risque avalanche présent

Le programme Sites Sensibles, conduit par le Ministère de l'Ecologie et mené par l'IRSTEA (ex-CEMAGREF), a permis de dresser un inventaire des sites d'avalanches présentant un risque sur les enjeux de bâtiments et de communication. Ils sont classés dans 3 catégories de sensibilité : forte, douteuse, faible. Les domaines skiables (remontées mécaniques, pistes, grenouillères...) et les domaines de montagne non aménagés ne sont pas concernés par cette étude.

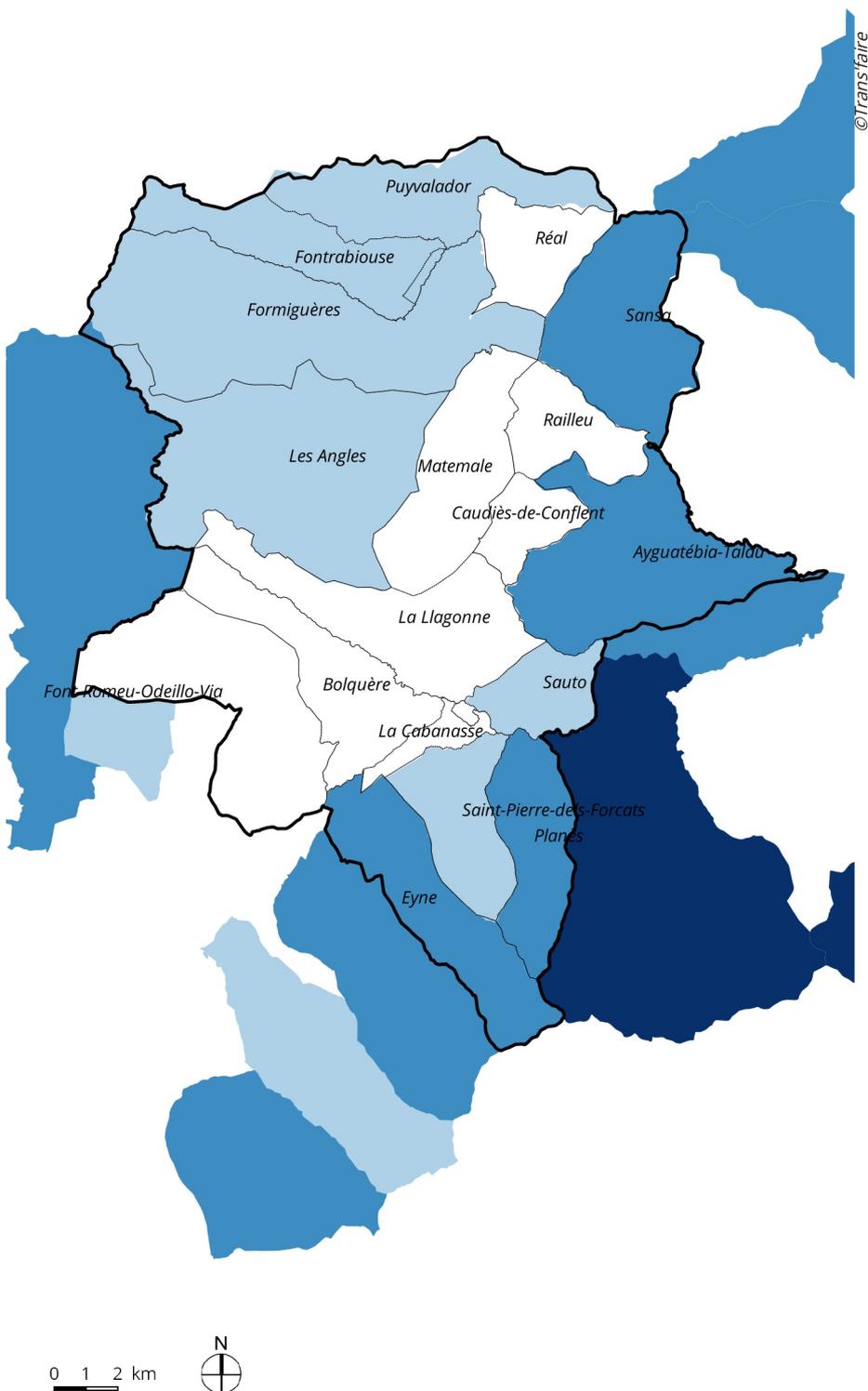
Sur les 19 communes du SCoT, 11 sont concernées par le risque avalanche.

5. Un risque lié aux aléas climatiques

En lien avec les évolutions du climat, les phénomènes climatiques intenses sont de plus en plus fréquents (vents forts, précipitations intenses, orages, chute de grêle). Ils sont susceptibles de provoquer des dégâts. L'été 2017 a été marqué par plusieurs épisodes intenses de ce type (orage de grêle).



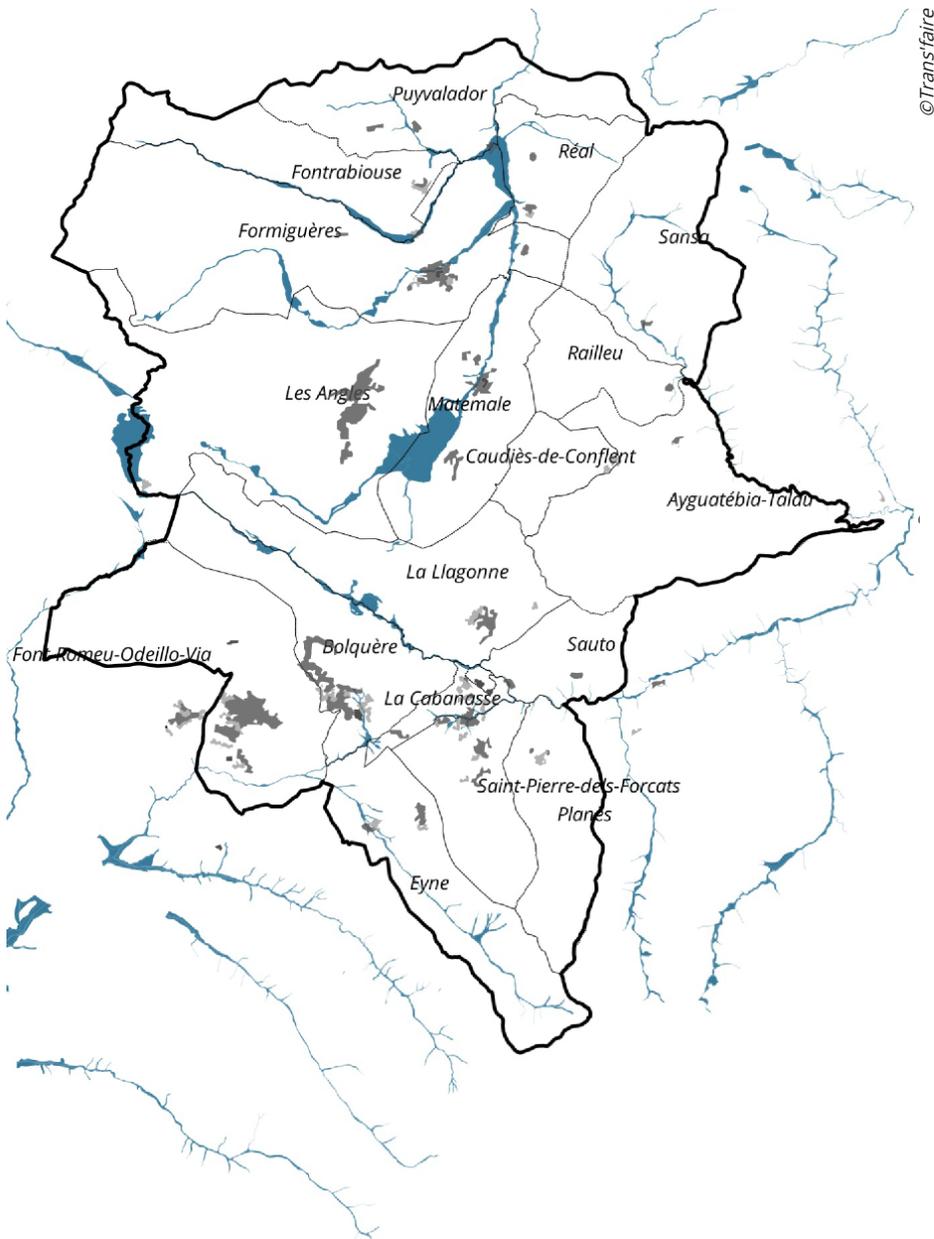
RISQUE AVALANCHE



Risque avalanche (source DREAL Occitanie, 2017)



ALÉA INONDATION PAR DÉBORDEMENT



©Trans'faire

5. Un territoire concerné par le risque inondation par débordement et par remontées de nappe

- Inondation par débordement

Le risque inondation par débordement est identifié au travers des Atlas des Zones Inondables (AZI) qui couvrent le territoire (voir carte ci-contre).

Réalisés via une approche hydrogéomorphologique, ils permettent la connaissance de la totalité des zones susceptibles d'être inondées par débordements des cours d'eau hors phénomènes non naturels et pérennes (issus de la présence d'ouvrages par exemple).



Aléas inondation par débordement (source DREAL Occitanie, 2017)

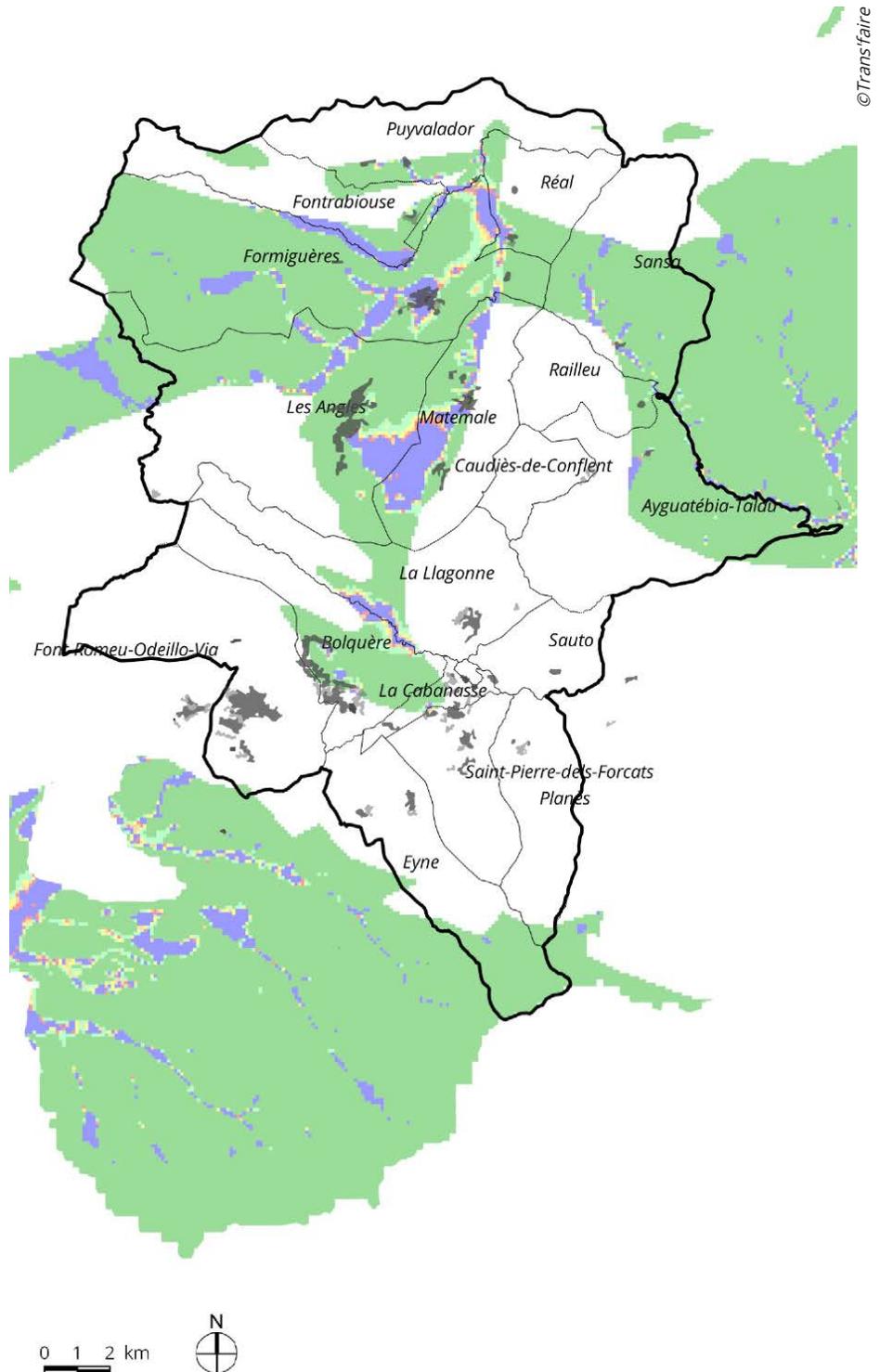


RISQUE REMONTÉES DE NAPPE

- **Inondation par remontées de nappe**

Lorsque le sol est saturé d'eau, il arrive que la nappe affleure et qu'une inondation spontanée se produise. Ce phénomène concerne particulièrement les terrains bas ou mal drainés et peut perdurer.

Le BRGM identifie un risque fort voire la présence d'une nappe sub-affleurante sur certains secteurs du territoire.



© Trans'faire

Perimètre SCOT

Remontées de nappe

- Très forte, nappe affleurante
- Forte
- Moyenne
- Faible
- Très faible
- Très faible à inexistante

Occupation des sols

- Zones bâties

Remontées de nappe (source BRGM, 2017)



6. Le risque feu de forêt

L'ensemble des communes du SCoT sont soumises à la réglementation DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies). Le territoire de la Communauté de communes se répartit entre deux massifs à risque (défini par le Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie (PDPFCI)) : la Cerdagne-Capcir et le Haut-Conflent.

Le bassin Cerdagne-Capcir est considéré comme un bassin à risque incendie peu sensible, le Haut-Conflent est par contre moyennement sensible, notamment en raison de son accessibilité limitée du fait du relief¹.

Le risque incendie est plus élevé en Cerdagne pour des raisons liées au climat plus chaud et plus sec et aux formations végétales présentes sur les versants exposés (soulane). Les enjeux liés au risque incendie sont à mettre en relation avec la vocation touristique marquée du secteur aussi bien l'hiver avec les sports d'hiver que l'été avec le tourisme vert. Les espaces boisés et semi-boisés sont donc particulièrement fréquentés.

Les deux bassins du Conflent et de Cerdagne-Capcir sont couverts par des Plans d'aménagement de la Forêt contre l'incendie (PAFI) déterminant à moyen terme les travaux à effectuer pour limiter le risque. Le PAFI du Conflent a été actualisé en 2013.

La communauté de communes Pyrénées Catalanes a pris la compétence Défense de la Forêt Contre l'incendie (DFCI).

Le territoire présente un bon niveau d'équipement en pistes de Défense de la forêt contre l'incendie (DFCI)² : le réseau est relativement dense (en moyenne 0,5 km/ha (CEMAGREPH)) au vu du risque faible. Leur entretien et leur mise aux normes (débroussaillage des abords des voies, entretien de la chaussée, ...) est par contre difficile à mettre en oeuvre, en raison du potentiel financier réduit ajouté à l'important linéaire de voies. La recherche de solutions de financements, pouvant se baser sur la multifonctionnalité du réseau (desserte du territoire, tourisme, valorisation des produits du débroussaillage, ...) est un enjeu important pour le maintien de l'efficacité et de la sécurité des interventions en cas d'incendie.

Quant aux points d'eau DFCI, ils correspondent sur le territoire essentiellement à des prises directes sur les cours d'eau permanents, nécessitant des aménagements de cuvettes d'aspiration à proximité d'un axe routier. Le PDPFCI relève un nombre insuffisant de points d'eau sur les bassins de Cerdagne-Capcir et du Conflent. On en dénombre 9 sur le territoire de la Communauté de Communes. Leur nombre doit donc être renforcé.

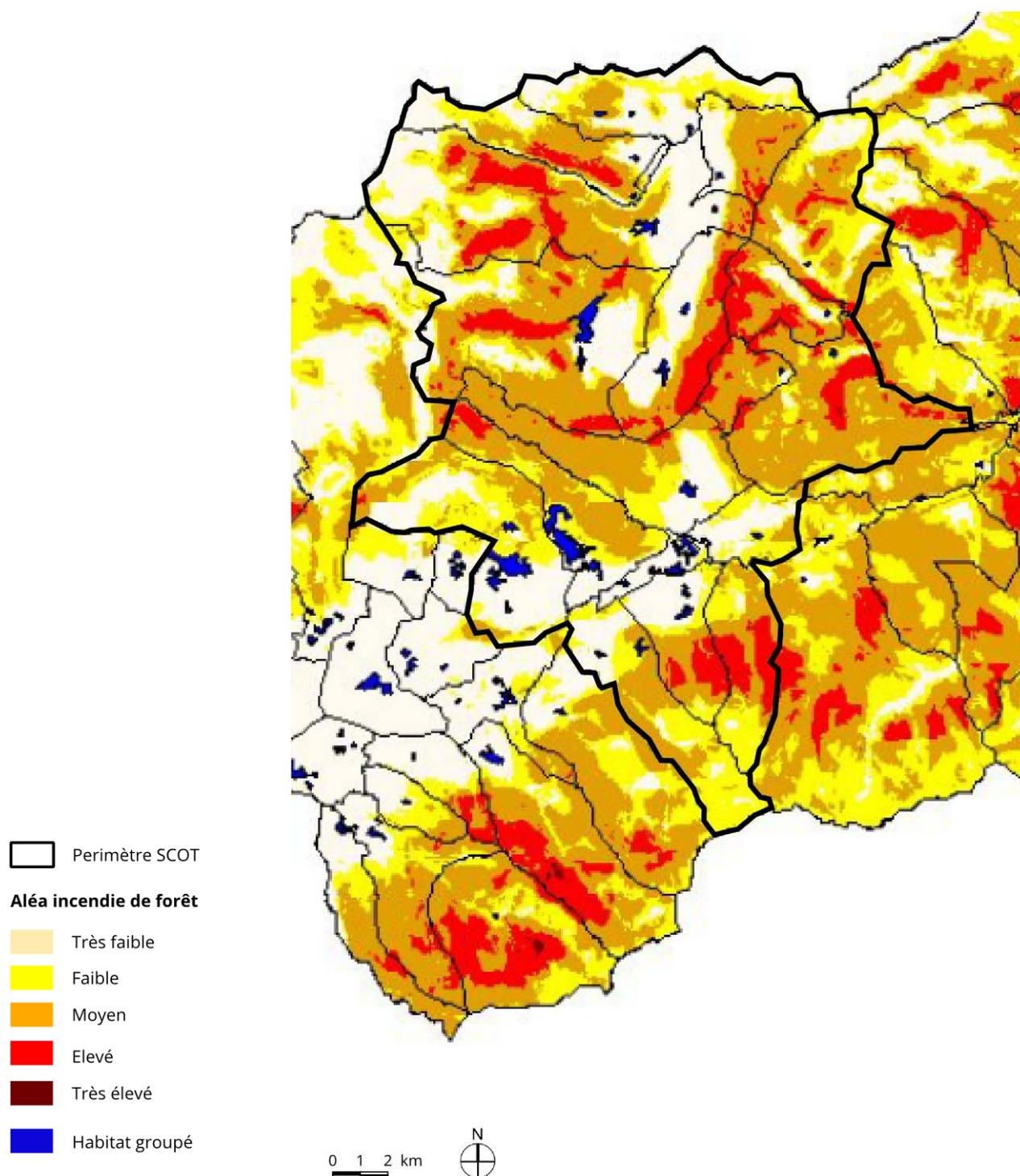
Le territoire relève de deux plans d'aménagement de la forêt contre l'incendie (PAFI) dans lesquels figurent des principes de choix d'aménagements adaptés destinés à limiter l'aléa sur ce territoire : « Haut Conflent » et « Cerdagne Capcir ». Il est à noter que le PAFI doit être actualisé en 2018/2019.

¹ Source : Diagnostic de l'organisation de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) dans le département des Pyrénées Orientales

² source : PDPFCI



RISQUE INCENDIE DE FORÊT



Aléa incendie de forêt (source Département des Pyrénées Orientales, 2017)



Synthèse des enjeux

1.4 | Les ressources et les risques naturels

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • des ressources en eau importantes sous différentes formes : retenue, cours d'eau, nappe souterraine, neige • le soleil : un réel potentiel et une tradition du solaire (four solaire, mur trombes) • l'hydro-électricité, un usage historique sur le territoire et la principale source de production d'énergie renouvelable sur le territoire. • les sols : une source d'énergie mobilisable pour la géothermie • une activité d'extraction de matériaux localisée restreinte sur le territoire (seule la carrière de Puyvalador est aujourd'hui en activité) • un territoire peu sensible aux incendies 	<ul style="list-style-type: none"> • une énergie solaire (photovoltaïque et thermique) encore très peu exploitée • un manque d'infrastructure de stockage et de séchage du bois pour la consolidation sur le territoire de la filière bois-énergie • un réseau d'irrigation agricole insuffisamment entretenu • une variabilité au vent rendant le territoire peu propice au développement de l'éolien • une hydroélectricité posant des problèmes en termes de continuité écologique • des ressources en matériaux de construction limitées sur le territoire (peu de carrières produisant des matériaux de construction pierre de taille, lauzes...) • un risque sismique non négligeable (zone 4) impliquant des règles de construction parasismiques • un risque de mouvement de terrain sur l'ensemble du territoire • 11 communes concernées par le risque avalanche • un risque inondation par débordement et remontées de nappe • une urbanisation présente en zone inondable (plaine du Capcir) • un entretien des pistes DFCI difficile à mettre en oeuvre • un nombre réduit de points d'eau DFCI
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • une ressource en eau bénéficiant à un territoire beaucoup plus large que celui du SCoT : le château d'eau des Pyrénées Orientales • un fort potentiel de développement de l'énergie solaire • la présence d'« eaux chaudes » constituant un potentiel pour le territoire, largement exploité pour des activités thermales (Vernet-les-Bains, Molitg-les-Bains) ou thermoludiques (bains de Saint-Thomas, Llo, Dorres) mais ne concernant potentiellement que la commune d'Ayguatèbia-Talau à l'échelle du SCoT • la présence d'une association dynamique pour la promotion du bois-énergie (Bois-Energie 66) • un potentiel de développement de micro-centrales hydroélectriques • des pistes à développer en matière d'énergie de récupération : méthanisation, récupération de chaleur sur les eaux usées 	<ul style="list-style-type: none"> • une évolution climatique qui a un impact sur la ressource en eau (réduction du stockage hivernal, précipitations printanières réduites, diminution des précipitations neigeuses) • un développement du solaire à encadrer en lien avec des enjeux paysagers (intégration, périmètre monuments historiques) • une complexité de montage des projets de géothermie



Paroles d'acteurs

"Un certain nombre de stations sont labellisées pour la mise en œuvre de démarches durables. On ne communique peut-être pas assez sur ces engagements qualité. On est un territoire d'excellence dans les démarches engagées."



Enjeux

- **Maîtriser la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau**

Les usages de l'eau sur le territoire, et au-delà, sont multipliés : agriculture (irrigation), tourisme et loisirs (neige de culture), base de loisirs de Matemale, pêche), énergie (hydroélectricité), alimentation en eau potable, ... La ressource en eau nécessite une gestion optimale, à la fois quantitative et qualitative, et dans une échelle plus large que le territoire de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes.

- **Intégrer les évolutions du climat et leurs incidences sur la ressource :**

La ressource est disponible aujourd'hui sous différentes formes (retenue, cours d'eau, nappe souterraine, neige) et assure les différents besoins mais elle risque d'être fragilisée à plus long terme sous les effets du changement climatique : réduction du stockage hivernal d'eau en altitude et donc les débits restitués l'été aux bassins versants, précipitations estivales réduites.

- **Le bois-énergie, une filière à consolider**

La filière bois d'œuvre et bois-énergie est présente sur le territoire. Elle reste encore timide (scieries, menuiseries, formation des jeunes) et doit être consolidée dans les débouchés : pistes, stockage, et débouchés locaux.

Développer des structures de stockage et de séchage pour permettre le développement de la filière (ressource disponible).

Des objectifs à définir pour les forêts publiques : plans de gestion, objectifs à court terme et à long terme, équilibre entre bois d'œuvre et bois-énergie, voies d'accès non-adaptées au transport de bois.

Une exploitation à développer dans les forêts privées.

- **Permettre le développement de l'énergie solaire (thermique et photovoltaïque) sur le territoire tout en l'encadrant (paysage, patrimoine...).**

Développer une expertise, des pratiques innovantes, un savoir-faire sur le territoire. Mobiliser une ressource locale au bénéfice du territoire. Exporter un savoir-faire ?

- **Mobiliser le potentiel géothermique**

Permettre le développement des projets de géothermie pour des installations individuelles et collectives (animation, sensibilisation, documents d'urbanisme).

- **Protéger les populations des risques existants et anticiper leur accroissement lié aux évolutions climatiques**

En montagne, les effets du réchauffement (modification des précipitations, des températures de l'air et du sol) risquent d'accroître les risques naturels : hausse d'épisodes pluvieux l'hiver pouvant engendrer des crues et des glissements de terrain, assèchement du sol l'été amplifiant la progression du risque d'incendie dans des massifs forestiers jusque-là épargnés, déstabilisation des sols par dégel et par érosion (assèchement). On peut limiter la vulnérabilité en interdisant l'urbanisation dans les zones d'aléas, en évitant leur aggravation (limiter l'imperméabilisation des sols, éviter l'érosion des sols, gérer les forêts...), en améliorant la connaissance des risques (DICRIM non réalisé pour certaines communes), en réalisant des opérations de sécurisation (pour éviter les chutes de bloc, pour anticiper des glissement de terrain, en maintenant des éléments de soutènement...).



#2 Le bâti

Comment les hommes occupent ce territoire

2.1 | La géomorphologie urbaine

2.2 | Les paysages urbains

2.3 | Le patrimoine historique, culturel et immatériel



2.1 | La géomorphologie urbaine

- **Comment la géographie du territoire a conditionné le bâti**

Les trois critères principaux du paysage que sont le relief, la géologie et l'hydrographie, ont donné naissance à des unités paysagères diversifiées et fortes. Ces conditions ont déterminé et influencé l'implantation, la nature et le développement des activités humaines en fonction que l'on se situe dans le Haut-Conflent, le Capcir, les Garrotxes ou la Haute-Cerdagne. Ces unités paysagères ont donné naissance à des typologies particulières de village.

A. Une implantation des villages liée à la topographie

Le patrimoine bâti raconte l'inscription de l'homme sur son territoire. Il nous raconte l'adaptation progressive des hommes à leur milieu naturel et à ses ressources.

Jusqu'au XXème siècle, le mode d'implantation des maisons dans un village se fait au gré des besoins, en fonction du relief, de la rigueur du climat, de la présence d'éléments structurants tels que cours d'eau, voies ou édifices particuliers : église, moulin, château, d'éventuels besoins défensifs, et de l'organisation sociale de la communauté. Cette implantation relative des bâtiments les uns par rapport aux autres procure au village sa physionomie générale, reflet de l'ensemble de ses particularités topographiques et sociales.

L'habitat dispersé, bien que limité, est également historiquement présent : mas, cortals et fermes isolées se rencontrent notamment dans les Garrotxes, le long des affluents de la rivière de Pujols.

La grande majorité des villages et des éléments bâtis au début du siècle, répondent à un principe d'implantation groupée mais aérée, n'adoptant que rarement le resserrement des maisons en front bâti défensif.

Cette faible densité bâtie s'explique par le besoin de jardins ou de cultures vivrières proches des maisons, implantés pour cela en cœur de village. En Cerdagne, des parcelles de jardins et vergers situées en bordures de village font la transition avec le bocage occupant les versants de vallées. Dans les Garrotxes et la vallée de la Têt, les villages sont entourés d'une ceinture de terrasses cultivées permettant de valoriser les pentes.

Parmi cet habitat groupé aéré il est possible de distinguer quatre types bien distincts d'organisation de l'habitat traditionnel, fortement lié à sa topographie :



1. Les villages implantés au sommet d'un promontoire

Les villages concernés :

Haut-Conflent : La Llagonne - Mont-Louis - Planès

Capcir : Puyvalador

Ils sont peu nombreux mais ils occupent des positions stratégiques au sommet d'une éminence. Utilisant les buttes naturelles, ils sont en position de vigie par rapport à leur territoire et ont une visibilité périphérique élargie. Ces villages ont eu au cours de leur histoire un caractère de place forte : ils possèdent des vestiges de système défensif : Puyvalador et son château, La Llagonne et sa tour de guet, et surtout Mont-Louis et sa citadelle.

Pour chacun d'eux, leur positionnement stratégique est encore aujourd'hui bien visible, par leur silhouette facilement repérable depuis les voies d'accès. Cependant, le développement anarchique de l'urbanisation le long de la RN116, aux abords de Mont-Louis, tend à faire "disparaître" la position de vigie de la ville de Vauban, notamment depuis Saint-Pierre-dels-Forcats.

L'enjeu pour ces villages est de maintenir leur position prédominante et leur statut de repère dans le paysage. La maîtrise des extensions urbaines doit se faire au regard des points de vue majeurs sur chacun des sites bâtis.



La Llagonne avec au sommet sa tour de guet et son église

2. Les villages perchés sur les versants abrupts

Les villages sont implantés à flanc de versant abrupt, développant une visibilité accrue sur leur territoire et les routes d'accès. On les retrouve majoritairement dans les Garrotxes et en Conflent. Leur caractère défensif est parfois marqué par un patrimoine spécifique : vestiges de châteaux notamment. L'implantation est nettement liée à l'ensoleillement : les versants en soulane, orientés vers le sud, sont systématiquement privilégiés. Pour les vallées les plus profondes (la Têt), les villages montent sur les pentes, comme à Sauto, pour un ensoleillement maximum. Ces villages présentent également une ceinture agricole caractéristique, constituée de terrasses étagées en gradins soutenues par des murets de pierre sèche, où l'on retrouve des cultures vivrières et des prairies.

L'enjeu ici porte plus sur la gestion des terrasses qui ceinturent les villages que sur les extensions urbaines. Celles-ci restent très limitées en raison de la pente très forte et de l'accessibilité difficile de ces villages.



Le village perché de Raillou en situation de vigie

Les villages et hameaux concernés :

Garrotxes : Ayguatébia-Talau - Sansa - Raillou

Conflent : Sauto - Fetges



Le village accroché d'Ayguatébia

3. Les villages de piémont

Les villages et hameaux concernés :

Cerdagne : Odeillo – Via (Font-Romeu)
- Bolquère

Haut-Conflent : Saint-Pierre-dels-
Forcats – Eyne - Planès

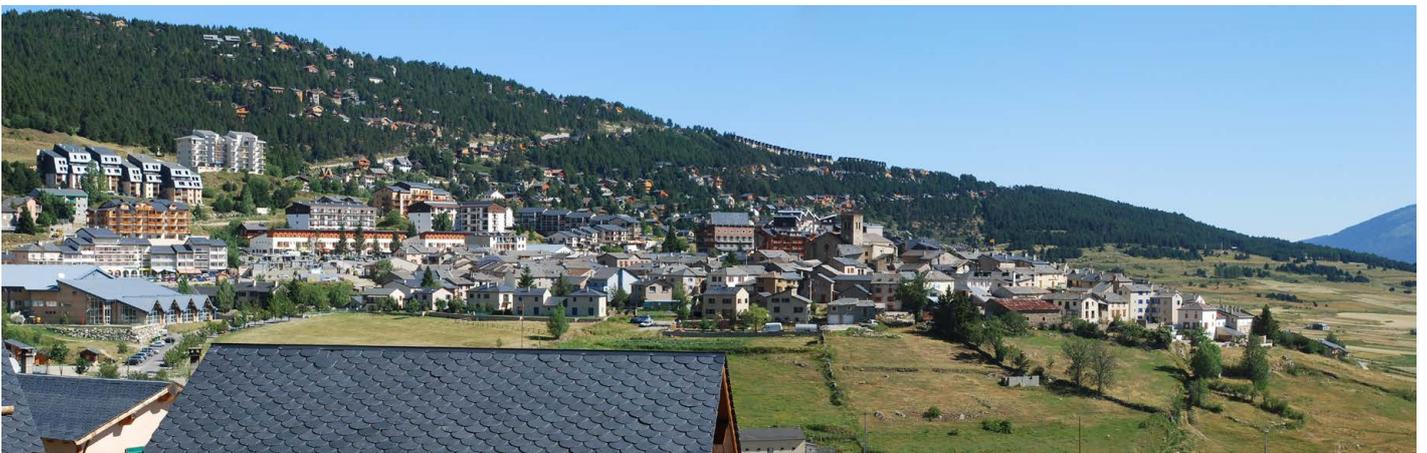
Capcir : Les Angles - Réal – Villanova -
Odeillo de Réal

Ce sont les plus nombreux. Ces villages sont implantés à flanc de montagne, en balcons ouverts sur des paysages de plateaux.

On les retrouve prioritairement au Capcir et sur le flanc du Cambre d'Aze ou du Carlit. Ces villages ne sont pas en position de défense par rapport à leur territoire mais plutôt en situation d'observateur, dominant leurs terres agricoles. Répartis de part et d'autre des rebords de plateau, ces villages se font souvent face, dans un système de co-visibilité, et leurs silhouettes sont particulièrement repérables depuis l'ensemble du territoire.

Les villages sont situés sur le bas des pentes (Capcir) ou à mi-pente (Cerdagne), à la transition entre la plaine et la montagne. L'implantation au pied des versants boisés laisse ainsi le fond des plateaux aux espaces agricoles. Les villages s'implantent le plus souvent au débouché de petites vallées montagnardes qui rejoignent les plateaux.

Souvent dotée d'une église romane, ils présentent rarement de vestiges de système défensif, en dehors des Angles où sa tour participait au système défensif de la frontière franco-aragonnaise. En fonction de la topographie, leur organisation se fait sous forme de pôle ou de façon linéaire, mais toujours étagée dans la pente.



Les pentes urbanisées des Angles en limite de la plaine cultivée



Le village de Réal, confortablement installé au pied des pentes du massif des Madres

L'enjeu sur ces villages et ces bourgs de piémont est de contenir l'étalement urbain. Les pentes douces, étagées en terrasses, sont propices au développement urbain, gagnant aussi bien les pentes boisées en amont que les terres agricoles en aval. Très visibles depuis l'espace agricole, leur silhouette s'allonge, se distend, sans toujours composer un ensemble cohérent.

4. Les villages de fond de vallée ou de talweg

Ils sont généralement implantés au bord d'une rivière qu'ils enjambent "aimablement". On les retrouve beaucoup dans la partie ouest du Capcir, profitant des larges fonds de vallées glaciaires. Ils peuvent présenter un caractère de vigie, à l'entrée d'une vallée, contrôlant tout le territoire en amont (Fontrabiouse, Espousouille, Formiguères). Ils ne possèdent pas tous de vestiges de système défensif. Leur patrimoine historique reconnu comprend une église romane, un moulin et parfois un vestige de tour ou de château. Le village disparu de Creu n'a pour seul vestige aujourd'hui qu'une tour de guet et des restes de cultures en terrasses.

L'enjeu ici est la place du cours d'eau dans le village ou le bourg. Sa mise en valeur, comme espace public structurant, est un point fort de la composition urbaine : il en est la colonne vertébrale.

Les villages et hameaux concernés :

Garrotches : Caudiès-de-Conflent

Conflent : La Cabanasse

Capcir : Fontrabiouse - Espousouille - Matemale - Formiguères - Rieutort

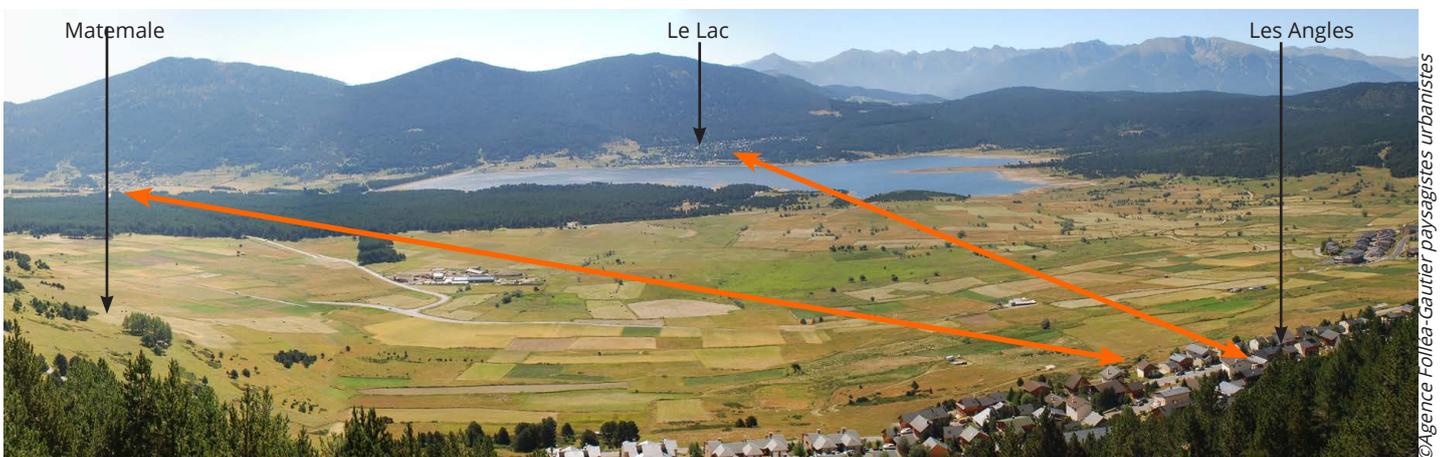


La Cabanasse au creux de son vallon del Jardo

B | L'importance des vues : co-visibilité entre villages et repère dans le paysage

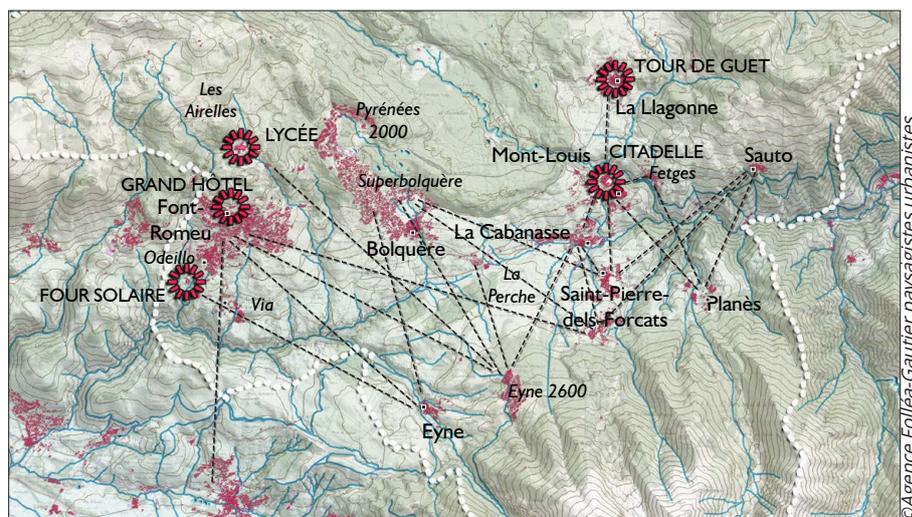
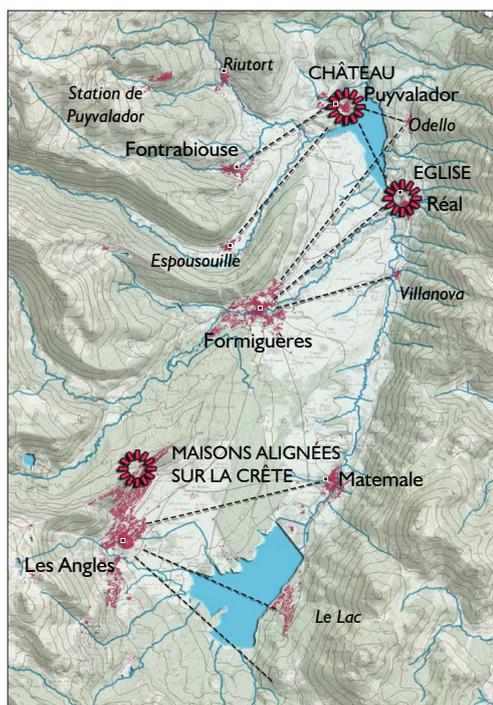
L'étendue des plaines d'altitude et la position des villages sur les pentes et promontoires sont à l'origine d'une caractéristique paysagère essentielle du territoire : les villages se trouvent très souvent soit en situation de covisibilité - c'est le cas des villages de piémont du Capcir ou de Cerdagne - ou bien en situation de vigie dans le paysage - c'est le cas des villages perchés des Garrotxes, de Puyvalador, La Llagonne.

Les silhouettes des villages, à l'origine denses et groupées et le plus souvent dominées par leurs clochers, sont particulièrement marquantes dans le paysage et permettent de se situer dans le territoire. Elles couvrent une butte, s'étagent le long d'une pente, marquent un replat sur un versant montagnard, se logent dans le creux d'une vallée, ponctuent sur un front montagneux la limite entre boisement et agriculture ... toujours sur fond de montagne. Depuis les routes des plateaux ou des flancs de vallées, les villages s'offrent ainsi tout entier à la vue : Réal, Puyvalador, Ayguatèbia, ...



Certains ensembles ou bâtiments, visibles en différents points du territoire, font office de points de repères pour différencier les villages. C'est le cas des clochers, points culminants, dont la forme donne sa spécificité à chaque village. On remarquera notamment le cas des clochers dissociés, à Réal ou Rieutort, qui s'affirment face au paysage comme repères symboliques. Ou de la silhouette des remparts de Mont-Louis, marquant l'entrée sur les plateaux, en position de vigie. Plus récemment, d'autres bâtiments symboliques se sont imposés dans le panorama : ainsi par exemple l'Hôtel de Font-Romeu, la « cathédrale » de Cerdagne, que l'on distingue depuis les versants du Cambre d'Aze de l'autre côté du plateau. Ou encore l'ensemble constitué par le lycée de Font Romeu et le centre d'altitude. Enfin, le four solaire d'Odeillo, implanté de par sa fonction dans un espace dégagé à l'écart des habitations, signe également le paysage cerdan

LES COVISIBILITÉS DE VILLAGE À VILLAGE



↑ N 0 1 2,5km

 Bâtiment repère dans le paysage
 ----- Co-visibilités

© Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes



C I Une évolution des silhouettes villageoises avec les extensions urbaines récentes

1. Un étalement urbain focalisé autour des grandes stations

Après une diminution importante de la population entre 1911 et 1946 en raison d'un exode vers la plaine du Roussillon, le développement des sports d'hiver dans la seconde moitié du XXe siècle a fortement fait évoluer les formes urbaines.

Les stations de ski se sont développées, et avec elles les zones d'hébergements. Les quartiers de résidences secondaires constituent l'essentiel de l'expansion urbaine de ces 40 dernières années. L'enveloppe de l'espace urbain s'est accrue de façon très importante ces dernières décennies, en comparaison à d'autres territoires montagnards, notamment en raison de la facilité d'extension sur les replats du plateau, mais également et surtout avec l'explosion du tourisme hivernal.

Se développant au pied des pistes, puis redescendant en nappe par les routes vers les villages, ces extensions ont profondément transformé les silhouettes des villages d'origine (Font-Romeu, Bolquère, Les Angles). L'urbanisation des stations a progressivement englobé les villages, fabriquant des continuums urbains très visibles dans ce territoire de pente. Sur le versant du Roc de la Calme, les immeubles et chalets s'étendent entre les villages de Font-Romeu et Odeillo, qui forment, à présent, une seule agglomération dominée par la silhouette du Grand Hôtel ; Entre Bolquère et Pyrénées 2000, l'urbanisation est aussi continue, s'étageant sur près de 3km, même si les chalets se font plus discrets sous couvert de la forêt de pins (quartier de Superbolquère).

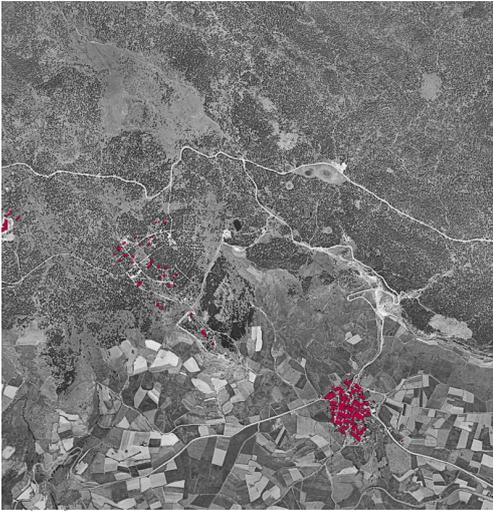
Aux Angles, l'extension s'est faite en continuité du village, couvrant un versant entier de la Serra. De nombreux immeubles occupent le bas des pentes à la lisière de la forêt alors que les chalets alignés en rangées occupent le versant boisé de l'amphithéâtre, atteignant par endroits la ligne de crête. Si le site naturel en forme de cirque ouvert sur la plaine et le lac de Matemale constitue encore un arrière-plan remarquable, l'ampleur de cette urbanisation, longue de plus trois kilomètres, est considérable et très présente dans le paysage notamment depuis la route RD118 au-dessus du lac de Matemale.



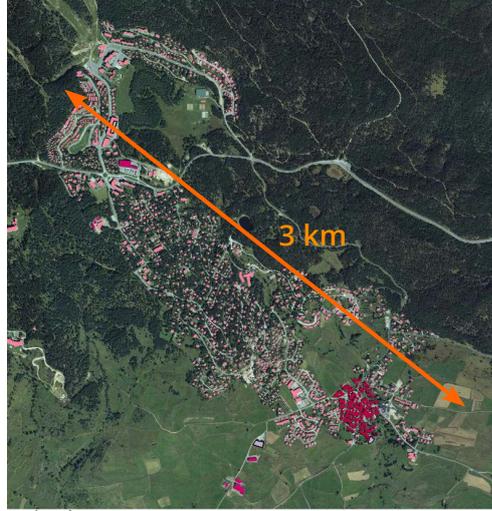
L'enjeu sur ces communes porte sur la maîtrise de leur expansion urbaine qui, au-delà de la consommation importante de terres agricoles, génère également un "déroulé" considérable de routes qu'il faut entretenir et déneiger chaque hiver. En outre, ce type d'urbanisation très étalée pousse chaque habitant à prendre sa voiture pour se déplacer sur la commune : un usage bien éloigné de la notion de village au cœur de la nature.



L'EXPANSION URBAINE AUTOUR DES GRANDES STATIONS



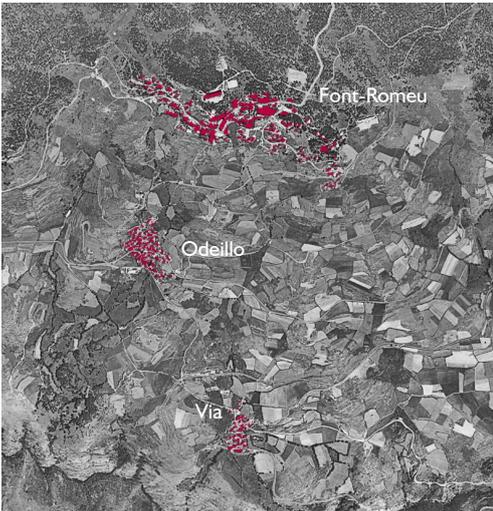
Bolquère 1950



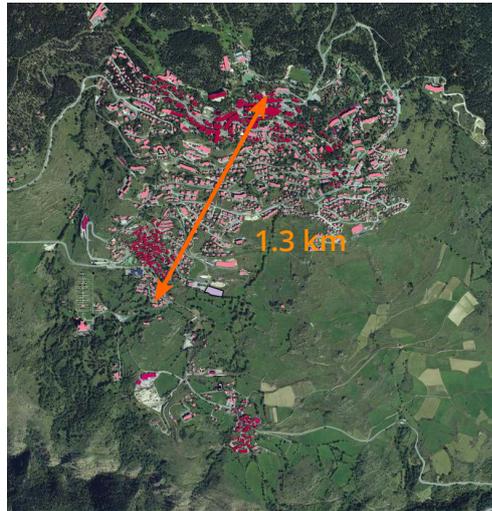
Bolquère 2017

- village historique
- extensions urbaines
- bâtiments d'activité

500 m



Font-Romeu 1950

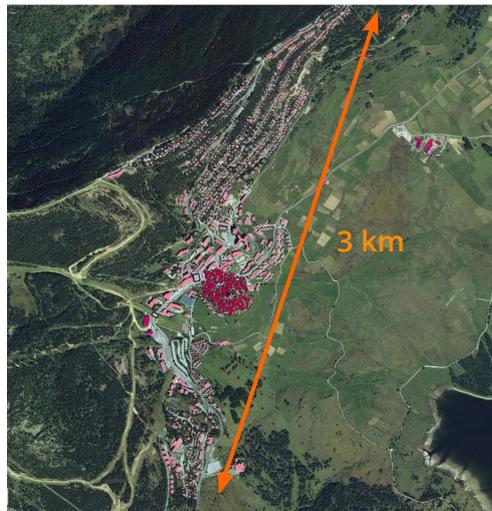


Font-Romeu 2017

500 m



Les Angles 1950



Les Angles 2017

500 m

Source: © IGN, Géoportail



2. Des extensions mesurées dans les villages

Sans commune mesure avec les extensions importantes des villages stations des Angles, de Bolquère et de Font-Romeu, la plupart des villages ont aussi vu apparaître de nouveaux quartiers à leur périphérie, pour accueillir une nouvelle population ou quelques résidences secondaires. Ces extensions ont pris différentes formes, que l'on peut associer à la typologie et à la topographie et qui ont eu un impact plus ou moins fort sur l'évolution des silhouettes villageoises :

- **Nouveaux quartiers dissociés du village existant :**

La commune de Eyne a choisi de développer sa station de ski dans un nouveau hameau dissocié du village d'origine. Il en est de même sur la commune de Puyvalador, pour qui la préservation de la silhouette du village d'origine a aussi milité pour la création d'un hameau nouveau, La Closa, de l'autre côté de la RD 32. Groupées et limitées dans l'espace, ces extensions dessinent de nouvelles silhouettes urbaines dans le paysage, sans impacter le village d'origine.

La loi Montagne encadre aujourd'hui fortement ce type de création de hameau nouveau. **L'enjeu porte à présent sur la silhouette urbaine du hameau et sa relation avec son paysage environnant.**



Eyne : son village et sa station



Le nouveau hameau de La Closa à Puyvalador : comment lui donner une cohérence et comment le "raccorder" à son paysage environnant?

- **Quartiers en continuité du village existant :**

Maison par maison ou sous la forme de petites opérations, les villages s'étendent et s'épaississent. Certaines extensions, reprenant le vocabulaire du village d'origine, ont pu parfaitement s'intégrer à leur silhouette. Ces extensions peuvent cependant avoir un impact visuel important dès lors qu'elles s'imposent et transforment la volumétrie et les caractéristiques du tissu urbain existant.

L'enjeu est ici de maintenir la cohérence du village en imaginant à chaque étape le développement mesuré de la commune. L'objectif étant qu'une nouvelle construction ne puisse dénaturer l'ensemble du village parce qu'elle serait mal placée ou parce que son architecture serait inadaptée au contexte local.



Matemale 1950

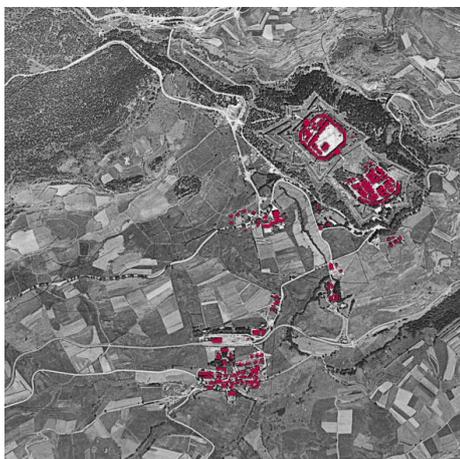
Matemale 2017

- village historique
- extensions urbaines
- bâtiments d'activité

100 m

Source: © IGN, Géoportail





La Cabanasse 1950



La Cabanasse 2017

- village historique
- extensions urbaines
- bâtiments d'activité

100 m

Source: © IGN, Géoportail

3. Quelques extensions diffuses le long des routes

Les constructions diffuses restent rares sur le territoire de la Communauté de communes. La loi Montagne et la tradition de l'habitat groupé ont sans doute limité son expansion. Toutefois, la « facilité » de s'implanter le long de la route a encouragé certaines constructions à s'installer, prolongeant les villages bien au-delà de leur limite et fragilisant le paysage naturel.

- **Extensions linéaires le long des routes :**

Ces extensions se sont le plus souvent faites sans réel contrôle, s'implantant de façon pratique le long des axes de communication prolongeant le village. Bâtiments d'activités, maison d'habitation, équipements techniques se succèdent sans former de tissu cohérent. Ainsi se constitue un continuum bâti le long des routes, pouvant par la suite rejoindre d'autres villages. On rencontre ce processus actuellement entre La Cabanasse et Mont-Louis, le long de la route RD 118 et RN 116 ou sur la RD10.

Cette urbanisation linéaire tend à noyer les abords de la citadelle. Entre Saint-Pierre-dels-Forcats et La Cabanasse, l'urbanisation est diffuse le long de la route RD 32, où se sont implantées quelques chalets et maisons isolés. Les coupures vertes entre Saint-Pierre, La Cabanasse et Montlouis tendent à disparaître.

L'enjeu est, ici, de préserver les coupures d'urbanisation qui restent entre les villages et les hameaux. C'est grâce à cela que les villages resteront en relation avec leur paysage.



Une urbanisation diffuse autour de Saint-Pierre-dels-Forcats : les parcelles cultivées entre le village et les hameaux sont essentielles pour maintenir la qualité des paysages de la commune.



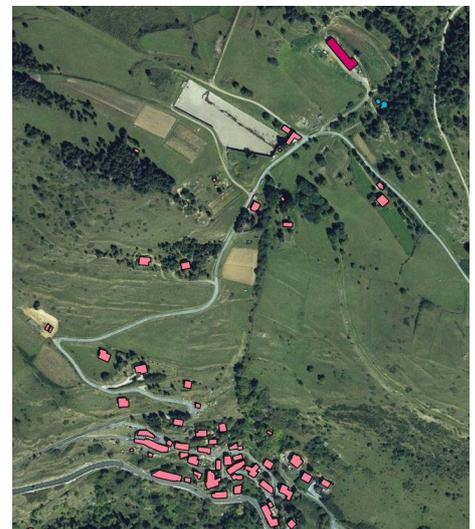
- **Extensions isolées :**

En zone de Loi Montagne, les constructions isolées restent encore très limitées. On constate cependant la présence de quelques constructions dissociées des villages d'origine, à Fetges, la Llagonne, La Cabanasse... Elles répondent à différentes logiques : recherche de point de vue, ou tout simplement d'un terrain constructible dans les villages les plus pentus (Fetges). Leur multiplication peut être problématique, donnant lieu à des situations de mitage du paysage, la limite entre espace bâti et espace naturel n'étant plus perceptible.

L'enjeu dans ce cas est de stopper ces extensions diffuses qui jamais ne réussissent à créer des paysages de qualité et qui conditionne tout déplacement à la voiture.



Maisons isolées au-dessus de Fetges



Fetges, 2017

D | Implantation du bâti dans la pente et dans la parcelle :



A Sauto, les constructions anciennes s'étagent dans la pente sans chercher à l'effacer, et le village s'intègre dans son environnement, témoignant subtilement de la topographie.

La particularité des constructions de montagne tient aussi à la prise en compte de la topographie. Les pentes imposent non seulement de travailler une implantation soignée et la plus adaptée possible du bâtiment dans le terrain naturel mais aussi de composer en élévation la volumétrie des nouvelles constructions en fonction des bâtiments existants. Trop souvent pensés sur un plan et sans mise en situation générale dans le paysage, les nouveaux bâtis s'imposent et déséquilibrent l'harmonie qui préexistait entre l'implantation des villages et la topographie.

1. Le respect de la topographie

L'adaptation au terrain naturel est une de plus grosse contrainte pour les nouvelles constructions, tant sur le plan architectural que sur le plan fonctionnel. C'est pourtant une opportunité d'enrichir le traitement architectural du bâtiment en travaillant chacune des façades individuellement **sans oublier la « cinquième » façade, le toit, qui est très souvent perçu depuis les hauteurs environnantes.** L'état des lieux montre que trop souvent, ce travail n'a pas été réfléchi à l'échelle du bâtiment ou à l'échelle de l'opération. **Le pied des bâtiments est souvent mal fini** et les accès aux immeubles sont peu commodes. En outre, la très grande variété de toitures (tant dans les matériaux que dans leur forme) donne une image bien peu homogène des bourgs.

Savoir construire dans la pente sans la martyriser, savoir "jouer" avec les niveaux, les façades et les toitures sont des enjeux essentiels à la bonne intégration d'un bâtiment en montagne.



Les pignons aveugles qui s'offrent à la vue posent un vrai problème de qualité. A moins qu'une nouvelle construction ne vienne s'y accoler ? (Formiguères)



Un bon exemple de prise en compte de la topographie dans le projet aux Angles:
- cela évite de trop grands terrassements
- toutes les façades sont travaillées avec qualité



2. L'adéquation des volumétries :

L'implantation dans la pente d'un bâtiment, et plus particulièrement un immeuble collectif à plusieurs niveaux, oblige à travailler sa hauteur et sa volumétrie en fonction des bâtiments existants. L'étagement du bâti dans la pente assure ainsi une lecture possible de la pente au cœur d'un tissu urbanisé ; cela permet aussi à tous de profiter de la vue. Le maintien de ces vues doit aussi être maintenu depuis l'espace public. Cet étagement très respecté dans les tous villages d'origine a été bousculé dans les nouvelles extensions urbaines et plus particulièrement aux Angles où immeubles de grande hauteur côtoient des chalets individuels.

L'enjeu est d'étudier les différentes volumétries du village et du bourg; savoir identifier les éléments repères (clocher, tours de guêts, centre ancien) et composer le nouveau quartier ou la nouvelle opération sans faire "disparaître" ces repères et sans masquer les ouvertures visuelles existantes.



Une construction trop élevée en haut d'une pente s'impose à la vue (Mont-Louis)



Village

Groupe d'immeubles dominant largement la volumétrie du village

Une volumétrie très disparate entre les différents quartiers des Angles



Un bon exemple d'étagement des bâtiments dans la pente : cela permet de bien respecter la vue pour tous, y compris depuis l'espace public (Font-Romeu)

3. L'orientation des façades bioclimatiques :



Maison traditionnelle à Railleu



Les constructions récentes tirent peu profit des énergies disponibles (peu d'ouvertures au sud). L'intégration des panneaux solaires n'a pas été traitée



Mur trombe



façade serre



murs capteurs

Construire avec le climat implique de tirer profit des énergies disponibles (chaleur, lumière naturelle, ventilation en été, apports en hiver) ou de s'en protéger (dispersion des polluants, ombrage et protection solaire en été, obstacle au vent en hiver). La forme du bâtiment, sa performance thermique, sa capacité à capter les apports solaires et à éviter les surchauffes sont privilégiés avant tout système technique.

Les constructions traditionnelles se sont adaptées aux spécificités du climat local (hiver froid s'accompagnant de chute de neige et été doux marqués par des orages et des pluies importantes), en développant des toitures à pente et de petites ouvertures au nord offrant peu de prise aux vents froids tout en assurant l'éclairage naturel et la circulation de l'air. Les constructions exposent une façade plus largement percée au sud où l'ensoleillement est maîtrisable, été comme hiver.

Tout en s'adaptant aux besoins contemporains les principes de l'architecture bioclimatique peuvent être partie intégrante de l'architecture contemporaine :

- **Le soleil** : protections solaires extérieures adaptées, façades exposées, production d'énergie solaire, choix d'essence à feuilles caduques pour profiter des apports gratuits en hiver.
- **La lumière naturelle** : optimisation des ouvertures en fonction de leur localisation pour capter un maximum de lumière naturelle, offrir des vues de qualité, limiter les déperditions.
- **Le vent** : permettre la circulation d'air en été, s'en protéger en hiver

La végétation existante et les mouvements de terrain peuvent offrir des protections naturelles aux vents froids et à la chaleur estivale.

Parmi l'expertise présente sur le territoire, on peut notamment citer les maisons à mur trombe : un vitrage extérieur est placé devant un mur en béton, pour provoquer un effet de serre. Entre les deux, la lame d'air est réchauffée. Des ouvertures sont pratiquées dans les parties basses et hautes du mur de manière à créer une circulation d'air par thermosiphon entre la lame d'air et les locaux à chauffer. L'air chauffé dans la lame d'air pénètre ainsi par les ouvertures supérieures dans les locaux. En chauffant la pièce, il se refroidit au contact de l'air du local et, une fois rafraîchi, revient par les ouvertures inférieures dans la lame d'air pour se réchauffer à nouveau.

Des applications dans l'architecture contemporaine sont possibles (murs capteurs, serres, mur absorbant).

Synthèse des enjeux

2.1 | La géomorphologie urbaine

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • une implantation traditionnelle des villages liée à la topographie • des coeurs de villages denses mais accueillants des espaces jardinés • un territoire structuré par des covisibilités de village à village • des bâtiments repère nombreux dans chaque village 	<ul style="list-style-type: none"> • des villages historiques disparaissant parfois dans les extensions urbaines récentes • un étalement urbain très important entraînant une perte de cohérence du village et un éloignement par rapport aux centres-villes • un impact de l'urbanisation diffuse sur la qualité des paysages et la perception du patrimoine (Mont-Louis, cirque des Angles, ...) • une visibilité accrue des implantations urbaines en raison du relief • des pentes fortes contraignant les constructions • des volumétries bâties disparates bousculant l'étagement des villages d'origine
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • des extensions urbaines encore limitées dans les petits villages • un territoire soumis à la Loi Montagne qui limite les extensions diffuses • une intégration de la topographie, du climat, dans la conception architecturale participant à l'identité du territoire et développant la créativité • un étagement existant des constructions qui permet à tous de profiter de la vue, surtout depuis l'espace public 	<ul style="list-style-type: none"> • des formes d'extension urbaines consommatrice d'espace aujourd'hui répandues (maison isolée sur sa parcelle, importance des emprises de voirie, ...) • des coupures d'urbanisation peu à peu consommées par les extensions urbaines le long des routes • un étagement des constructions qui est de moins en moins appliqué dans les nouvelles opérations urbaines



Paroles d'acteurs

"Il n'y a jamais eu de plan d'urbanisme dans la construction des stations. Elles se sont développées au fil de l'eau, elles ont aujourd'hui besoin de construire une cohérence."



Enjeux

• Maîtriser l'expansion urbaine autour des grandes stations :

Se développant depuis le pied des pistes jusqu'aux villages d'origine, les extensions récentes des villages-stations couvrent des territoires importants et sont très visibles dans le paysage. Elles sont par ailleurs consommatrices de terres agricoles, et représentent un coût considérable pour les communes, à travers l'entretien des linéaires de voirie ainsi créés. Essentiellement dédié aux résidences secondaires, ces extensions se poursuivent, bien que leurs surfaces prévisionnelles aient été fortement réduites dans les plans locaux d'urbanisme en cours d'élaboration.

• Maintenir la cohérence des villages selon leur typologie à travers des extensions mesurées :

Des extensions limitées se sont développées depuis les différents villages, en continuité ou sous forme de hameau nouveau s'intégrant plus ou moins bien au paysage et au tissu existant. Ces extensions doivent se faire de façon réfléchie, l'objectif étant qu'une nouvelle construction ne puisse dénaturer l'ensemble du village par son emplacement ou son architecture inadaptée au contexte local.

• Stopper les extensions diffuses :

Ces extensions se développent essentiellement le long des routes en prolongement du village, constituant dans certains cas un continuum bâti dans un territoire à dominante pourtant naturel. Quelques constructions isolées sont également présentes, pouvant donner lieu à des situations de mitage du paysage. Elles ne constituent pas des modes d'extension souhaitable, créant des paysages peu qualitatifs et conditionnant l'ensemble des déplacements à la voiture.

• Prendre en compte la topographie et le climat dans la conception architecturale et urbaine :

L'adaptation des nouvelles constructions au terrain naturel représente une contrainte mais également une opportunité d'enrichir le traitement architectural du bâtiment : limitation des terrassements, traitement qualitatif de l'ensemble des façades, y compris le toit, accès et traitement du pied de bâtiment, ... La réflexion sur l'étagement des constructions, présent dans les villages historiques, doit être également poursuivie dans les nouvelles opérations, afin de maintenir la lecture de la pente dans les espaces urbanisés.

• Mettre en valeur le site UNESCO de Mont-Louis :

La citadelle et ses remparts sont « noyés » dans un urbanisme peu qualitatif (habitat et équipements à l'extérieur du rempart, station-service) qui s'est développé en prenant appui sur la RN116. Dans ce contexte, il y a une perte de la lisibilité du site de la citadelle dans son environnement.



2.2 | Les paysages urbains

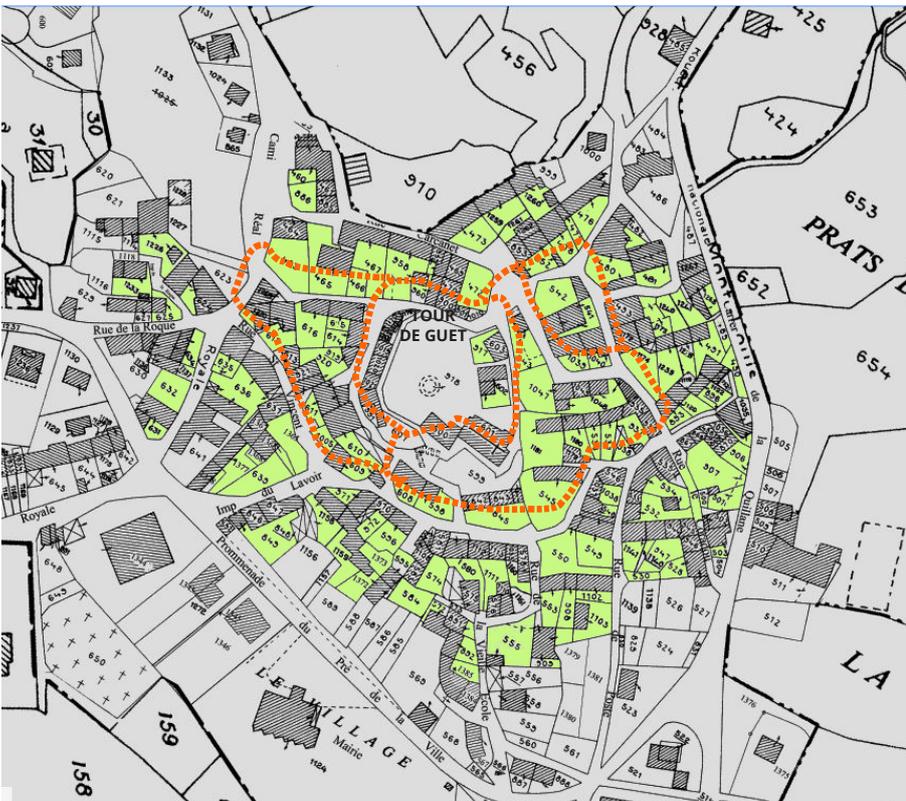
A | Formes urbaines et espaces publics : l'évolution du maillage viare en fonction des extensions urbaines

L'évolution des modes de déplacement vers l'usage de l'automobile, concomitante à l'explosion du tourisme et à la construction de résidences secondaires, a conduit à une évolution franche des formes urbaines. De l'urbanisme villageois très fédérateur, les communes-stations ont accueilli des lotissements, des ensembles collectifs ou des maisons individuelles qui tranchaient fortement avec leur tissu d'origine.

A ces nouvelles formes urbaines, plus étalées dans le territoire communal, l'espace public qui leur est associé, a fait plus de place à la voiture et moins au piéton et aux circulations douces.

On distingue quatre catégories de formes urbaines dans les bourgs, villages et stations de la Communauté de communes. Des formes urbaines très différentes les unes des autres, qui se juxtaposent sur le territoire communal sans vraiment chercher à composer un ensemble cohérent.

1. Un urbanisme villageois fédérateur :



Plan cadastral de la Llagonne : un jeu de petites voies circulaires autour de la tour de guet ; un ensemble bâti compact mais préservant des parcelles de jardins.



Une ruelle du village des Angles



A Raïlleu et Ayguatèbia, le réseau des rues s'étage dans la pente.





L'espace public découle de l'implantation bâtie : Puyvalador

Les villages ruraux initiaux, formés à l'époque où l'essentiel des déplacements se faisaient à pied, présentent une urbanisation regroupée autour de quelques rues. Celles-ci sont plutôt étroites, laissant le passage à une charrette. Les constructions se faisaient au fur et à mesure, sans plan initial, en prenant en compte les potentiels du terrain naturel (pentes, orientation, protection des vents dominants) mais toujours au plus près de l'espace urbanisé existant.

L'espace public est celui de la rue, de la venelle et de la place où se retrouvaient les commerces et le marché. Les formes sont ainsi très diversifiées d'un village à l'autre, donnant à chaque village une physionomie spécifique liée à son environnement. Les maisons y sont néanmoins toujours accolées, laissant le plus de place possible à des jardins vivriers qui s'implantent en cœur d'îlot où s'intercalent entre des ensembles bâtis.

Peu adaptés au passage des voitures et encore moins à leur stationnement, les espaces publics des villages n'ont pourtant pas fait le choix d'un usage exclusivement piéton. Parce qu'ils vivent toute l'année - un tiers des résidents permanents vivent dans les villages - et que certains conservent des commerces, l'usage de la voiture est encore indispensable au cœur des villages.

L'enjeu est donc de concilier le passage des voitures avec le confort des piétons par le partage de la voirie et la création d'espaces de rencontre (placette, jardin), comme a su le faire la commune de Formiguères sur la place de l'Eglise.



L'espace public est restreint mais concentre les usages : piéton, voiture, entreposage, ... (Ayguatébia-Talau)



Aux Angles, piétons et voitures partagent l'espace public de façon spontanée.

Mont-Louis fait exception en termes de formes urbaines. Ensermée entre ses remparts, la citadelle est très densément bâtie, conçue comme une ville nouvelle au XVIII^e siècle. Les implantations suivent un plan orthogonal, avec des constructions de maisons de ville accolées à l'alignement, dessinant des rues rectilignes. Quelques petits jardins, dissimulés depuis la rue, se développent en cœur d'îlot ou dans les douves.

Les espaces publics, très fréquentés par les touristes du patrimoine UNESCO, sont aujourd'hui en ruine : chaussées défoncées, stationnements sauvages.

Une action communautaire est en cours pour financer une première restauration des voiries. Mais l'enjeu est de taille : ce patrimoine historique d'intérêt communautaire constitue une des portes d'entrée du tourisme sur le territoire.

La qualité des espaces publics et la vie commerciale qui en découle doit être une des priorités de la Communauté de communes.



Plan cadastral de Montlouis



Rue principale de Montlouis

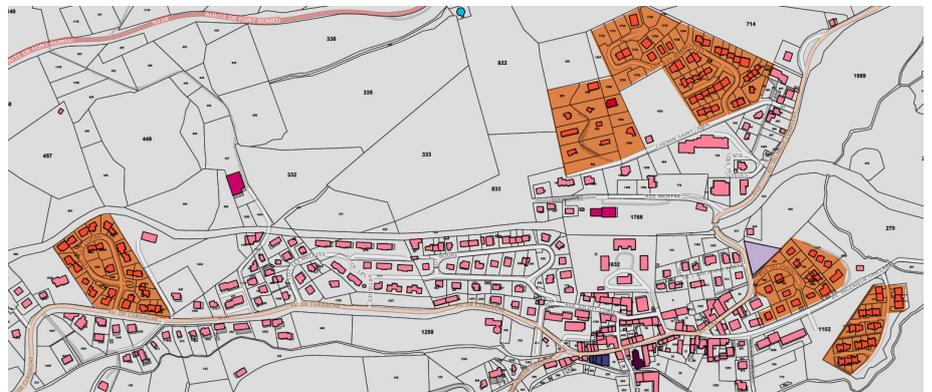


2. Des lotissements de maisons individuelles juxtaposés



La grande majorité des extensions urbaines de ces quarante dernières années est composée de maisons individuelles. Prenant souvent la forme d'opérations groupées, ces habitations s'organisent autour de routes circulaires ou en impasse et composent des quartiers le plus souvent dissociés des centres de vie. Les implantations sont variées (orientation diversifiées, disposition dans la parcelle, isolement ou accollement des maisons, ...) mais le point commun est une taille de parcelle très réduite (en moyenne 400 m²). Les espaces libres, notamment pour les plantations, y sont donc souvent réduits, d'autant que l'implantation des maisons se fait au centre de la parcelle. Si les formes architecturales évoluent avec le temps et les modes, la composition d'ensemble de ces nouveaux quartiers est le plus souvent limitée, sans prise en compte de l'orientation ou de l'environnement direct (relief, lisière agricole, etc...). Les quartiers se juxtaposent les uns aux autres, ne cherchant pas forcément à se connecter entre eux. En outre, l'évolution et la transformation de ces quartiers est très difficile à entreprendre. Les voiries créées pour desservir toutes les parcelles (boucles, voies en peigne, raquettes de retournement...), représentent un linéaire très important (15 à 20 % de la surface totale du lotissement) et leur traitement est le plus souvent minimal. Réduits à une simple route de desserte, aux trottoirs réduits, voire absents et sans plantation, ils ne constituent pas des lieux de vie appropriables par les habitants, pour ces quartiers pourtant éloignés des centres-bourgs. Ces voiries, financées par les promoteurs de l'opération reviennent au final dans la gestion de la collectivité, notamment en ce qui concerne leur déneigement.

Le principal enjeu de ces quartiers est de retrouver des liens entre eux et avec les quartiers limitrophes. La reconstitution de passages, de venelles, d'espaces publics entre les lotissements et le village est aussi **le gage de renouer des liens sociaux indispensables à la vie de ces communes.** Au-delà de ces connexions, un autre enjeu porte sur les espaces publics: la grande largeur des voiries de desserte pourrait être mieux exploitée si on y retrouvait des plantations ou même des espaces de rencontre ou de jeux pour les habitants : **l'objectif étant de se ré-approprier l'espace public comme bien au service de tous.**



La Cabanasse compte plusieurs opérations de lotissements isolées du reste du village aménagés autour de voies en impasse



3. Des ensembles collectifs touristiques sans composition urbaine

Les principales stations concentrent l'essentiel des immeubles collectifs du territoire. Le village de Font-Romeu, construit à partir des années 20, est aménagé en contrebas des pistes : le Grand Hôtel est le premier immeuble collectif construit, puis d'autres se construisent autour d'une rue commerçante bordée d'arcades dans les années 1960. En dehors de cette rue composée et structurée par des immeubles collectifs, les autres ensembles collectifs s'implantent sans composition d'ensemble, au gré des opportunités foncières, se mélangeant aux constructions individuelles. Aucune règle ne semble organiser ces bâtiments plus imposants (règle d'alignement des façades, harmonie des volumétries, ouverture et transparence).

Les immeubles s'étirent ainsi le long des routes ou au pied de piste (aux Angles, à Bolquère, à Eyne, un unique immeuble à Puyvalador), avec pour seul espace public la route et les espaces de stationnements.

Des aménagements récents sur la rue principale des Angles ont néanmoins permis de créer une large promenade piétonne longeant le pied de piste, en balcon sur la plaine du Capcir et le lac de Matemale. Grâce à cet espace public, les immeubles qui le bordent retrouvent une image plus cohérente, une composition d'ensemble.

La reconquête des espaces publics au pied de ces immeubles est donc un enjeu majeur pour ces stations car au delà de l'image quelquefois vieillissante des immeubles, c'est l'espace ouvert en pied de bâtiment qui se voit le plus, c'est là qu'est la vie de quartier, c'est là que l'animation peut se faire.



Font-Romeu, une des seules rue urbaine de la Commuanuté de communes



Pyrénées 2000 : les immeubles collectifs sont implantés de manière disparate, sans constituer une façade urbaine cohérente.



Des immeubles collectifs implantés sans continuité, avec la route et les espaces de stationnements pour seuls espaces publics (les Angles)



La rénovation des espaces publics en pied d'immeuble a permis d'améliorer considérablement l'image et le fonctionnement du pied de piste des Angles

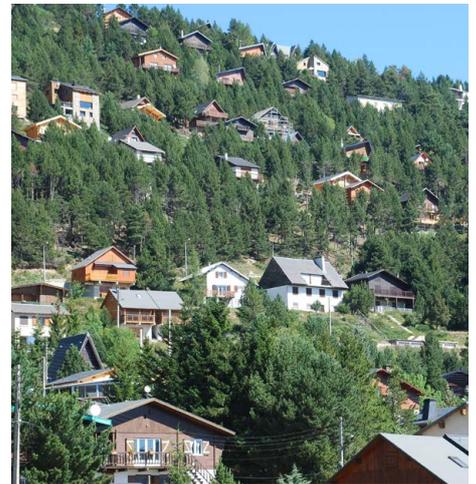
4. Des quartiers en forêt

Le développement du tourisme s'est par ailleurs accompagné d'une construction massive de résidences secondaires. Reprenant les formes du lotissement, ces constructions présentent des styles architecturaux assez divers, suivant leur période de construction, les modes (chalet savoyard, nordique) et la clientèle visée.

Leur densité est de manière générale moins grande que les lotissements traditionnels, et l'on rencontre plusieurs secteurs de chalets parsemés dans la végétation (Puyvalador, Les Angles, Superbolquère, Eyne). Ayant souvent maintenu une partie des arbres en place, mais également les rochers, certains de ces quartiers témoignent d'une véritable intelligence d'implantation par rapport au relief et à l'environnement.

Leur étendue est, en contrepartie de leur diffusion, plus importante, et le recours à la voiture est alors indispensable pour rejoindre la station ou le cœur du village. Les espaces publics sont, comme dans les lotissements, limités à une simple route de desserte, mais la présence de jardins plantés ou d'arbres issus des anciennes forêts permet d'améliorer agréablement le paysage.

La végétation et plus particulièrement les arbres sont donc des éléments majeurs dans la qualité de ces quartiers. C'est aussi ce qui en fait leur attractivité. Les quartiers en forêt consomment néanmoins une grande surface d'espace boisés (super Bolquère et Pyrénées 2000 notamment), et augmentent considérablement le risque incendie (Les Angles) dans cette interpénétration entre habitations et zones forestières.



Les Angles, Puyvalador et Superbolquère : ces quartiers de chalets offrent une image très végétale



B I Des espaces publics peu propices au piéton

De ces quatre types de formes urbaines, seule celle de l'urbanisme villageois est économe en linéaire d'espaces publics. Les trois autres (lotissements, collectifs, quartiers jardinés) sont très dispendieux, générant des kilomètres de routes.

Or, une grande partie du budget des communes est dédié aux espaces publics. En effet, en territoire montagneux et enneigé une bonne partie de l'année, la réfection des chaussées est un travail de longue haleine qui doit être renouvelé très régulièrement (tous les 15 ans minimum à Font-Romeu). En contrepartie, le traitement des espaces publics des centres-bourgs, qui constituent les lieux de vie des habitants du territoire, est partiellement délaissé. Il reste le plus souvent minimal et fonctionnel, privilégiant la voiture au piéton, et assurant le passage du chasse-neige en hiver (largeur de chaussée, profil en long adapté, réduction des trottoirs, ...). Ainsi, Mont-Louis a pu procéder à l'enfouissement de ses réseaux. Mais la ville manque cruellement de moyens pour requalifier ses espaces publics.

Formiguères fait figure d'exception : la réfection récente de la place centrale, autour de la mairie et de l'église, par une réorganisation du stationnement et un traitement spécifique des sols et du mobilier urbain, a permis de recréer un espace qualitatif et confortable pour les piétons, valorisant pour les commerces, et affirmant cet espace comme lieu de rencontre.

La place de l'église de Formiguères (2007)



La place de l'église de Formiguères après réaménagement (2017) : les voitures en stationnement ont disparues de la place, au profit d'espaces larges et confortables pour les piétons



Dans les formes récentes d'extension urbaine, on peut par ailleurs constater un réel oubli du piéton et de la dimension urbaine de ces quartiers.

Dans les quartiers de lotissements, construit pour une accessibilité en voiture, les espaces publics se réduisent à la route, le plus souvent dépourvue de trottoirs. A Font-Romeu, les circulations piétonnes sont extrêmement malaisées, allongées par l'obligation d'emprunter l'unique voie en lacets. Des venelles et sentiers ont cependant été aménagées par endroits, permettant de couper dans la pente, ou prolongeant les voies en impasse, mais elles sont encore rares et ne constituent pas un réseau complet.

Le besoin de liaisons douces a par ailleurs été constaté auprès des habitants lors de l'ALUP du Capcir mené par le PNR. Ceux-ci notaient **le manque de chemins praticables entre les villages, ainsi que de pistes cyclables aménagées**, et un encadrement nécessaire de la voiture dans les cœurs de villages. L'amélioration de la desserte des lotissements, aussi bien routière que par les modes doux, a également été abordée.

Dans les stations de ski, les espaces publics sont le plus souvent limités à la route de desserte et à de vastes espaces de stationnement. On assiste cependant à une dynamique de développement des circulations piétonnes au sein des stations, par l'aménagement de liaisons douces (Pyrénées 2000, Les Angles) et de cœur de station sans voitures (Font-Romeu).

La question des stationnements liés à l'activité touristique constitue une problématique majeure du territoire. Le dimensionnement des aires de stationnement (adapté pour les pics de fréquentation) et leur traitement majoritairement en enrobé (plus pratique dans un territoire enneigé une bonne partie de l'année) créent un paysage peu qualitatif dans un espace qui est le plus souvent la vitrine et la porte d'accès aux sites touristiques. C'est particulièrement le cas en été quand la neige n'est plus là pour masquer une partie des sols. Très prégnant dans les stations de ski (Les Angles, Pyrénées 2000, Eyne 2000, Les Airelles, Formiguères, Puyvaldor, espace Cambre d'Aze) on retrouve également ce problème à Mont-Louis. La ville connaît un gros problème de stationnement, nécessaire à la fréquentation touristique, qui a été positionné dans les douves faute de place sur le territoire communal réduit.



Les Angles : des espaces publics sans trottoirs ou occupés par des voitures en stationnement





Le stationnement est le seul lieu d'accueil au départ des pistes, les Angles



Même problème de qualité à Pyrénées 2000 : l'espace public est envahi par les voitures et les cars



En été, les parkings de pied de piste sont quasiment inoccupés : portes d'entrée des grands espaces naturels (randonnées), les stations présentent un visage peu avenant avec ces vastes espaces bitumés en premier plan



L'enjeu, ici, est une question d'image. Les stationnements sont indispensables mais leur emplacement est-il bien choisi ? Quel type de revêtement privilégier ? Pourquoi n'y a-t-il aucun arbre ou plantation sur ces surfaces ? Comment leur redonner une image qualitative, même en plein été ?



Ces stationnements en terrasses intercalées avec des plantations diminuent considérablement l'impact des sols minéralisés dans le paysage (Les Angles)

C I Des bâtiments d'activité en périphérie ou à l'écart des villages

Fortement liées aux conditions de desserte, l'implantation des activités s'est essentiellement faite le long des routes, en périphérie des villages (Font-Romeu, Le col de la Perche), en entrée de ville (Formiguères), voire complètement dissociée (Les Angles).

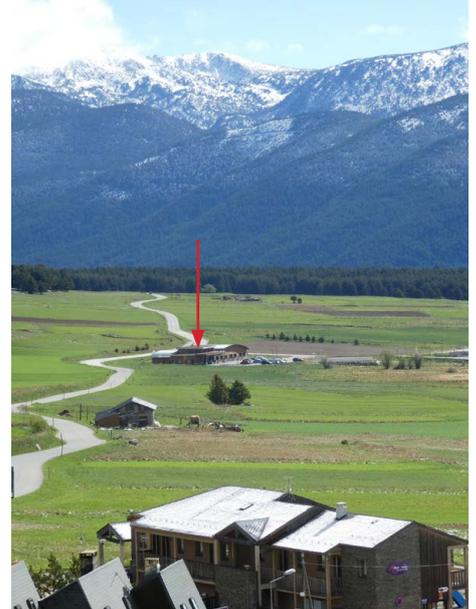
Si certaines activités doivent nécessairement être isolées des lieux de vie, en raison des nuisances qu'elles peuvent engendrer, certaines fonctions pourraient être conservées au cœur des villages : c'est par exemple le cas aux Angles, où le poste de secours et le centre de santé ont été construits à l'écart du village, en continuité d'une zone d'activité existante, contribuant au mitage de l'espace agricole.

La prise en compte du site d'implantation pour l'aménagement des grandes surfaces nécessaires aux zones d'activité est également primordiale, pour éviter la dénaturation des paysages du territoire. La ZAE de Font-Romeu se construit actuellement dans un vaste espace anciennement agricole constituant une coupure d'urbanisation entre les village de Odeillo et Via, donnant lieu à des terrassements importants pour faciliter la construction dans la pente, et supprimant les arbres têtards caractéristiques du bocage cerdan.

Les bâtiments d'activités sont parfois isolés, mais le plus souvent ce sont quelques bâtiments qui se sont regroupés au fil du temps, constituant de petites zones d'activité. Elles sont souvent dépourvue de véritable plan d'ensemble, se constituant progressivement en fonction des opportunités.

Le traitement architectural et des abords, souvent disparate et limité, n'est pas toujours à la hauteur du cadre exceptionnel dans lequel s'insèrent ces bâtiments : c'est notamment le cas des bâtiments agricoles, nécessairement isolés et donc particulièrement visibles : volumes "boîtes", implantation sans ligne directrice, couleurs tranchant avec le paysage, matériaux peu qualitatifs, espaces minéralisés et absence de plantation, espaces de stockage non dissimulés, Concernant le choix des couleurs, la prise en compte des variations des paysages entre l'hiver et l'été est particulièrement importante pour permettre une intégration de qualité tout au long de l'année.

S'avérant au mieux banales en termes de paysage, ces zones d'activités peuvent ainsi surtout dégrader la perception des abords des villages, des entrées de ville et des espaces agricoles. L'enjeu est double : il s'agit en premier lieu de prendre en compte le lieu d'implantation des activités, notamment dans le cadre de la création de grandes surfaces, pour limiter leur impact sur les paysages ruraux. En second lieu, le renforcement de la qualité architecturale peut participer à leur meilleure intégration.



L'implantation du centre médical du Capcir, réalisée en dehors du village pour améliorer la desserte, contribue cependant au mitage des espaces agricoles, malgré un traitement architectural de qualité



La zone d'activité de Font-Romeu met en oeuvre des terrassements importants, soutenus par des murets voulant rappeler les murets de pierres sèches traditionnels mais dont la taille est beaucoup trop importante.



Le traitement architectural des bâtiments d'activités et de leurs abords est souvent réduit au minimum



A Fontrabieuse, un choix de couleur malheureux, pour un bâtiment agricole par ailleurs intéressant (volumétrie et toiture solaire) impacte fortement la perception du village.



Le bâtiment de la station d'épuration de la STEP, situé à Formiguères présente une intégration réussie par la variation des volumétrie et la dominante des façades en bois.

DI Des franges nettes entre espaces bâtis et espaces agricoles

La limite entre les villages et leur espace agricole est traditionnellement très nette, notamment en Capcir. Le caractère groupé des habitations, construites généralement de façon accolée, permet de marquer une limite franche à l'emprise du village. Les plantations étant limitées dans les zones de plateau, ainsi que dans les villages, les maisons et jardins s'ouvrent directement sur l'espace agricole. La saison joue ici un grand rôle. En hiver, les structures végétales sont quasi invisibles, et le contraste entre bâti et espace agricole est très net.

En Cerdagne et Conflent, la présence de vergers autour des villages a pu créer des lisières végétales raffinées, intercalant jardins plantés et bâti.

Enfin, dans les Garrotxes et sur les pentes du Conflent, la ceinture de terrasses cultivées autour des villages constitue un écrin jardiné marquant la transition avec les espaces naturels souvent boisés.

Les extensions récentes peuvent mettre en place des confrontations brutales entre espaces urbanisés et cadre agricole ou naturel. Les limites des villages ne sont pas toujours organisées en fonction de l'espace agricole et le font apparaître comme une réserve foncière : limite abrupte constituée par des murs, voies en impasse appelant à être prolongées, absence de transition par des plantations (dans les jardins ou à l'extérieur), maisons tournant le dos à l'espace agricole... construisant des villages déconnectés de leur environnement.

Les formes urbaines en lisière jouent également un rôle primordial : la taille des parcelles, l'implantation des maisons et la position des jardins par rapport à l'espace agricole peuvent fortement modifier leur perception.

La confrontation entre le bâti et les espaces naturels peut également être très forte, notamment dans les stations, aux pieds des pistes. En été, cette limite est particulièrement sensible avec ces immeubles entourés d'espaces minéralisés pour les stationnements, sans aucune plantation, directement au contact avec les pentes enherbées.

L'implantation des constructions nouvelles en limite de village ou de bourgs est donc un enjeu important pour la commune. C'est sa capacité à établir une relation avec l'espace naturel ou agricole, autant qu'avec l'espace bâti existant, qui dictera si le nouveau quartier est bien intégré au territoire et à son paysage.



La Cabanasse - centre de village : une belle lisière végétale

E I Des entrées de villages encore très qualitatives, hormis quelques implantations d'activités et d'enseignes



Les villages ramassés sont bien identifiables depuis les routes (La Llagonne)

La perception des villages depuis les routes reste encore remarquablement qualitative sur le territoire. Leurs silhouettes ont dans leur majorité peu évolué. Les constructions sont le plus souvent regroupées en hauteur face à un grand espace dégagé, permettant une perception lointaine depuis les routes qui embrassent l'ensemble du village avant de s'en rapprocher.

Les coupures d'urbanisation sont le plus souvent tenues, par exemple entre Bolquère et Font-Romeu par la RD618 où la route en balcon prend des allures de route paysage. **Ces coupures d'urbanisation sont essentielles au maintien de l'unité visuelle des villages.**



A La Cabanasse, le maintien d'espaces ouverts en entrée de ville (face à des lotissements) met en valeur la silhouette de l'Eglise et du village.

La qualité des arrivées sur les villages depuis les routes doit ainsi être préservée. Elle peut être mise à mal notamment par des extensions urbaines et des implantations de bâtiments d'activité non maîtrisées, comme c'est le cas ponctuellement aux abords de Mont-Louis, de Formiguères, du Col de la Perche ou des Angles.

station-service /
restauration

RD 116

citadelle de Mont-Louis



L'intégration des activités implantées en entrée de village, qui en sont la première image, est primordiale, notamment ici à Mont-Louis (site UNESCO).



L'arrivée sur le Col de la Perche est marquée par la présence d'un garage peu qualitatif



Une entrée peu valorisée par l'absence de soin apporté aux bâtiments d'activités et à leurs abords (Formiguères)



Synthèse des enjeux

2.2 | Les paysages urbains

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • des villages anciens concentrés favorisant les déplacements doux • des exemples de requalification de centres-bourgs remarquables (Formiguères) • une limite entre le bâti et l'espace agricole qualitative dans les villages historiques • des entrées de villages encore relativement bien préservées 	<ul style="list-style-type: none"> • de nouveaux quartiers construits autour de la voiture, peu connectés entre eux et avec les villages • des coeurs de stations sans composition urbaine, peu favorables au piéton • des espaces publics de coeur de village peu travaillés du fait du manque de moyens • des aires de stationnement couvrant des surfaces importantes pour accueillir les touristes • une vitrine peu qualitative des sites touristiques en raison des nappes de parkings enrobées et non plantées • des contraintes fortes d'entretien et de gestion des espaces publics du fait de la situation en montagne (déneigement) • un manque de moyen des communes pour investir sur les espaces publics • des espaces publics majoritairement peu propices au piétons et peu accessibles aux personnes à mobilité réduite • quelques bâtiments d'activités et enseignes disqualifiant certaines entrées de villages • des bâtiments d'activités isolés s'intégrant mal dans les paysages
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • une requalification de certains coeurs de station (Font-Romeu, Les Angles, ...) qui vise à redonner une place au piéton • une demande des habitants pour le développement des circulations douces • l'existence de cheminements piétons à renforcer (pentes de Font-Romeu notamment) 	<ul style="list-style-type: none"> • des confrontations parfois brutales entre bâti et espaces agricoles ou naturels • des coupures d'urbanisation fragiles menacées par de nouvelles constructions le long des routes • le développement de zones d'activité dissociées des villages mitant les espaces agricoles • un développement d'activités ou de bâtiments d'habitations non maîtrisé en entrée de certains villages



Paroles d'acteurs

"Nos vieux villages sont très largement piétons, mais par contre ils sont difficiles d'accès en voiture et donc moins attractifs."



"Depuis quelque temps, les stations essaient de faire revenir les skieurs au coeur de village, pour étendre l'activité économique induite par les domaines skiables. Par exemple avec le projet "coeur de station" de Font-Romeu."



"Les petites communes de la CDC ont peu de moyens, autant humains que financiers, pour l'entretien des espaces publics. Cet aspect doit être intégré pour ne pas arriver à un échec des futurs projets d'aménagement."



"L'attractivité de la commune fait partie de l'économie du territoire. Il faut des communes agréables à vivre pour que les gens viennent : services, commerces accessibles, promenades, ..."



Enjeux

• Favoriser la qualité des déplacements dans les cœurs de village

L'espace public des cœurs de village est restreint mais concentre les usages, sans pour autant être aménagé pour faciliter la circulation confortable et sécurisée de tous. On y constate par ailleurs une difficulté d'accès aux véhicules, qui nuit à leur attractivité. L'enjeu est de concilier le passage des voitures avec le confort des piétons par le partage de la voirie et la création d'espaces de rencontre.

• Améliorer les espaces publics des lotissements périphériques et les connecter aux cœurs de villages

Souvent construit autour de voies en impasse, nécessitant un usage quasi exclusif de la voiture, ces quartiers sont isolés de la vie de village et offrent peu d'espaces de rencontre pour les habitants. .

• Créer un cadre de vie de qualité dans les stations pour les habitants et les touristes

Les villages-stations doivent répondre aux attentes de touristes d'origine urbaine et constituent de véritables villes à l'échelle du territoire : équipements, commerces, services, ... Leurs espaces publics sont cependant peu favorables à la circulation des piétons et à l'animation qui en découle. De stations de montagne, ils doivent désormais se penser "ville" de montagne, à travers une réflexion sur la qualité des espaces publics et la cohérence des formes urbaines, sans pour autant contraindre le fonctionnement des stations de ski.

• Permettre une accessibilité pour tous :

La question de l'accessibilité des PMR aux espaces publics et commerces doit être intégrée à cette réflexion sur les espaces publics.

• Trouver un équilibre entre piéton et voiture :

Le partage de l'espace public entre voitures et piétons, et la réduction de l'impact visuel des aires de stationnements (recul, traitement qualitatif), peut décupler l'attractivité d'un lieu (pieds de pistes, espaces naturels, ...).

• Mettre en œuvre une gestion économe des espaces publics :

Les moyens sont limités, en termes humains et financiers, leur gestion doit donc être économe et innovante.

• Limiter l'implantation d'activités hors agglomération et améliorer leur qualité architecturale

• Maintenir la qualité des franges et des entrées de village :

L'implantation des constructions nouvelles en limite de village ou de bourg doit prendre en compte la relation avec l'espace agricole ou naturel pour permettre une intégration qualitative du quartier au territoire et au paysage. L'enjeu est particulièrement important le long des routes d'accès et dans les coupures d'urbanisation, qui permettent la perception du village dans son environnement.



2.3 | Le patrimoine historique, culturel et immatériel

A | Le patrimoine urbain et architectural des villages

Les villages traditionnels ne sont souvent pas perçus et reconnus comme un véritable patrimoine à part entière, en comparaison avec les vestiges archéologiques ou encore les édifices inscrits ou classés Monuments Historiques, qui pendant longtemps ont fait de l'ombre à ce patrimoine, pourtant complexe et surtout représentatif de l'histoire et des activités passées d'un territoire.

- **Une présence humaine depuis le néolithique**

Dans ce territoire de plateaux d'altitude cernés de hautes montagnes, on trouve trace des premières occupations humaines dès le néolithique (-2200) comme en témoignent la présence de roches gravées, de dolmens (dolmen d'enveitg et d'Eyne) et de menhirs. Pour exemple, la commune d'Eyne, qui possède le plus riche patrimoine archéologique (et naturel) de la communauté de communes, possède sur son territoire dolmens, menhirs, pont mégalithique, roches à cupules, voie romaine, rocher gravé (graphie médiévale).

- **Des noyaux villageois historiques constitués au Moyen-Âge**

Beaucoup de villages aujourd'hui ont conservé comme héritage de l'époque médiévale leur structure viaire et parcellaire, ainsi que des éléments emblématiques comme les églises, les châteaux, les tours, les maisons fortes...

- **Le bâti s'est construit dans sa forme et ses matériaux traditionnels jusqu'à la première guerre mondiale.**

Ces villages ont été construits patiemment grâce aux hommes qui ont su au fil des générations exploiter les matériaux fournis par le milieu naturel, en affinant leur mise en œuvre et en adaptant la forme bâtie :

- aux conditions climatiques et topographiques locales, qui peuvent être très diverses,
- au mode de vie de l'habitant, à sa profession (éleveur, agriculteur, artisan..), aux usages sociaux et aux croyances.

- **Un tournant amorcé au début du XXe siècle**

L'industrialisation et le manque de main d'œuvre du à la guerre en sont les principaux acteurs. Le savoir-faire traditionnel s'est alors érodé laissant place à des procédés liés à des matériaux industriels qui ne réclamaient plus la même mise en œuvre. Changement de matériau, abandon progressif des ressources locales, perte de savoir-faire. Les extensions urbaines se greffent peu à peu autour des villages

Les parpaings, les briques creuses et les enduits ciments tout-prêts ont remplacé les maçonneries en pierre, les enduits traditionnels. Les menuiseries standards se sont invitées à la place des menuiseries traditionnelles. Des constructions nouvelles ont émergé - au mieux en lieu et place des ruines, ou dans le tissu existant - au pire en périphérie des villages - rompant la relation traditionnelle du bâti à la topographie, au site, aux vues, à l'exposition solaire. Très vite - les villages - qui reposent sur un équilibre fragile entre leur relation au site, la densité du bâti, la nature des matériaux, ont perdu leur qualité.



Eglise d'Ayguatèbia



Village de Raillou



Porte de la chapelle de Talau
XIème siècle



Couverture en lause de la grange,
près de la chapelle de Talau

Avec le tourisme et le "retour à la terre" des dernières décennies, des restaurations ont été entreprises, parfois dans les règles de l'art, parfois maladroitement, utilisant des matériaux modernes non adaptés, transformant les proportions des ouvertures (fenêtres en baies vitrées) ou revêtant les façades d'un enduit ciment.

Les matériaux traditionnels, pierre, ardoise, terre, fer, bois, pastel ("bleu charroi"),... durables et locaux :

La pierre * :

- . granit, gneiss, schiste pour les moellons
- . granit pour la pierre de taille
- . ardoise pour les couvertures
- . terre, chaux aérienne, mortier de sable et chaux plus récemment pour le hourdage

La terre pour les briques en terre cuite (cayrous)

Le bois : pins à crochets, sapins, pins sylvestre, hêtre

Le fer : de nombreuses forges fabriquaient les éléments de serrurerie qui ornent les façades

Le pastel : plante historiquement cultivée pour sa couleur "bleu indigo

Aujourd'hui la question se pose du réinvestissement des villages traditionnels par :

- le recyclage du bâti traditionnel,
- la réintroduction des matériaux locaux et des savoir-faire traditionnels pour la restauration et la construction neuve,
- le respect de la topographie et des règles qui ont présidé à l'établissement des villages,
- l'innovation avec les matériaux locaux.

De fait l'implication des porteurs de projets et la connaissance de l'ensemble des dispositifs et des leviers financiers destinés à favoriser le recyclage du bâti ancien, est fondamental.

Dans ce cadre là il est important de rappeler l'implication de la Fondation du Patrimoine, dont le rôle est précisément de soutenir les porteurs de projets publics et privés dans le cadre de la réhabilitation du patrimoine ne bénéficiant d'aucune protection. La fondation est sur ce point scientifiquement accompagnée par l'UDAP66 (services de l'Architecte des Bâtiments de France) qui donne les prescriptions générales pour les travaux. Une convention liant la délégation régionale de la Fondation du Patrimoine et le Conseil départemental permet d'intervenir en investissement sur ce patrimoine.

Concernant les labels non fiscaux la Fondation du Patrimoine et le Conseil Départemental participent à hauteur identique sur la base de 20% du montant des travaux subventionnables dans la limite de 20 000 euros.

* : Le PNR Pyrénées Catalanes développe un programme de formation spécifique concernant la technique de la construction pierre sèche (programme soutenu par la Fondation du Patrimoine). Un chantier va d'ailleurs être lancé à Sansa.





Grange à Talau

Cette grange n'a subi aucune transformation depuis sa construction - elle a été entretenue - elle offre un beau témoignage de la qualité et de la durabilité du bâti traditionnel



Grange à Talau

Couverture en lause pose traditionnelle



Mise en œuvre traditionnelle d'un mur en moellons - bloqués par des cailloux - sans hourdage

Maison récente

maison récente construite sur les hauteurs de Matemale - en harmonie avec le bâti traditionnel



Maison récente

maison récente construite sur les hauteurs de Matemale - en rupture avec le bâti traditionnel



B I Le patrimoine défensif de la frontière franco-aragonaise

De nombreux vestiges de constructions défensives, comme les tours à signaux, donjons et châteaux, témoignent d'une activité militaire soutenue depuis le Moyen Age jusqu'au 18ème siècle.

Les premiers châteaux furent édifiés à l'époque carolingienne : Charlemagne et ses descendants instaurèrent le système féodal, qui se traduit par la présence d'une habitation seigneuriale fortifiée ou d'une tour.

Au XIIème siècle, les conflits entre la France et l'Aragon sont à l'origine de la construction d'une véritable stratégie de défense à l'échelle du territoire : En 1117, le Comté de Cerdagne tomba sous la domination des comtes de Barcelone.

Le Roi Alfons, comte de Barcelone, autorisa en 1181 l'abbé de Saint Michel de Cuixà à fortifier la frontière au nord en construisant des châteaux aux points de passage.

Des châteaux sont érigés à la frontière. C'est ainsi que fut fondé au siècle suivant le château des Angles (XIIIème siècle), ainsi que la première série de tours à signaux destinées à protéger le territoire. Ces tours étaient en relation les unes avec les autres et maillent aujourd'hui le territoire de manière plus ou moins visible. C'est le cas de Creu dont il ne subsiste aujourd'hui qu'un vestige de tour, très érodée - récemment restaurée.

1. Des sites stratégiques (à la frontière) : tours de guets, châteaux

Ces dispositifs de défense se situaient sur des sites stratégiques : éminence, butte, voie, passage, vérou... Le château de Puyvalador fut construit pour couvrir le col d'Arès, celui de la Llagonne protégeait le col de La Quillane. Le château de Puyvalador a pratiquement disparu - à l'exception de quelques murs de pierres. Le château fut érigé en 1195 par le comte de Cerdagne. Le Mont-Royal, nom qu'il conserva jusqu'au XIIIème siècle où il prit celui de Puig-Valados, se mua en Puyvalador. La châtellenie de Puyvalador s'étendait au XIVème siècle sur Espousouille, Galba, Villeneuve, Real, Odeillo de Réal, Carramat et bien sûr Puyvalador. Le château protégeait le village lui même fortifié. Jusqu'en 1260 Puyvalador était le seul village fortifié du Capcir, le château de Formiguères et des Angles ne couvrant pas les maisons.

Ces châteaux, établis en des sites stratégiques pour contrôler et défendre le territoire, se situent au cœur du village, qui s'est massé autour de lui.

C'est le cas du château des Angles, de Puyvalador, de la Llagonne.

Ces villages possèdent encore les vestiges de leur château - souvent très "érodés".

L'enjeu est ici la restauration ou "l'évocation" des vestiges par une mise en valeur des sites et une protection de leur visibilité à l'échelle large du paysage en libérant des cônes de vue. Au-delà de leur restauration, c'est aussi leur mise en réseau qui permettra comprendre la stratégie défensive de cette ancienne frontière.



La tour de Creu

La frontière franco-aragonaise se trouvait alors plus au nord, au col, juste après Puyvalador. La tour avait un rôle d'alerte, elle était le maillon central d'un dispositif qui était complété par la tour des Angles, celle de Prats-Balaguer, celle de Fedges, celle de la Quillane et celle d'Ovansa.





Les villages disparus, ruines, vestiges...

Beaucoup de villages ont été délaissés, souvent en raison des épidémies (peste noire), et aussi des épisodes de guerres. En effet, les habitants des villages dépourvus de système de défense ont fui leur village vers les châteaux dans l'enceinte desquels ils se sont réfugiés.

Le vieux villages des Angles

Un premier village se trouvait autrefois à 700 m plus à l'ouest, au lieu-dit « Iglesia Vella », mentionné dans le cadastre de 1834 où se trouve encore un antique sanctuaire. On suppose ainsi que le village disparu des "vieilles églises" aurait été délaissé au XIIIème siècle par ses habitants fuyant l'ennemi pour se réfugier dans l'enceinte du château fort qui se trouvait un peu plus haut, et fondèrent ainsi le village actuel des Angles.



La Llagonne

L'histoire du village débute en 811 à la conquête du Roussillon par Charlemagne. En 866 est fondée l'église Saint-Vincent. En 942, La Llagonne (le vilar de La Llagona) et son église Saint-Vincent, sont donnés par le comte de Cerdagne Sunifred à l'abbaye Saint-Michel de Cuxa qui conserve les lieux comme fief jusqu'à la Révolution. Cette donation est confirmée par le pape Serge IV en 1011 («Villam Lacunam cum eglesia sancti Vincentii»).

En 1267, on retrouve la mention d'un castrum de la Laguna, désignant une fortification. La tour circulaire de l'église fortifiée en est probablement un vestige. La tour la surplombant est nommée « le Capil ». Elle fut construite en 1267 en même temps que les fortifications de la ville dans le but de prévenir les invasions françaises.



2. Mont-Louis : un site insuffisamment valorisé

Mais le dispositif aujourd'hui le plus remarquable dans le paysage est celui hérité de Vauban pour protéger la frontière espagnole, alors très instable avant que le traité des Pyrénées en 1659 ne fixe définitivement la frontière. La forteresse de Mont-louis est construite en 1679, suite au Traité des Pyrénées, à la demande du roi Louis XIV, qui souhaite sécuriser ce territoire nouvellement restitué par l'Espagne. Vauban, Commissaire général des fortifications, conçoit cette place-forte ex nihilo en 1679. La situation stratégique privilégiée, au carrefour des territoires du Conflent, du Capcir et de la Cerdagne, détermine le choix définitif du site. De plus, cet emplacement permet d'avoir à proximité matériaux, pacages, moulins, bois et cultures. Dès lors, Mont-Louis marque l'ultime frontière militaire méridionale et permet de garder un œil sur la place-forte de Puigcerdà en Cerdagne espagnole.

La citadelle a traversé ensuite de nombreux épisodes de guerre - mais sa valeur défensive apparaît alors plus liée à la topographie qu'à la citadelle elle-même. C'est pourquoi des travaux pour revaloriser son organisation défensive, en particulier sur les alentours sont ré-entrepris en 1887.

En 1946, la citadelle retrouve sa fonction première de place-forte militaire, avec l'installation du 11^{ème} BPC, puis en 1964, du Centre National d'Entraînement Commando. Ce pôle d'expertise français dans le domaine de la formation commando, instruit les cadres (officiers, sous-officiers et militaires du rang) des armées de terre et de l'air, de la gendarmerie nationale ou des armées étrangères, mais c'est aussi un centre de formation avec des compétences spécifiques pour les journalistes reporters de guerre, étudiants STAPS, sportifs de haut niveau et personnel des ministères de la justice ou de l'intérieur...

La fin de l'installation du BPC dans les années 2000 signe la fin de la citadelle dans sa fonction première. Celle-ci peine alors à retrouver un second souffle malgré le label UNESCO en 2008.

Aujourd'hui, la ville est en pleine déprise. La population décroît et les commerces périclitent. La commune n'a pas les moyens d'entretenir et de restaurer les espaces publics. Les habitations à l'intérieur de la citadelle se vident faute de pouvoir être aménagées et faute de moyen de la part des propriétaires.

La Communauté de communes qui finance depuis plusieurs années la restauration des murs de fortification, a décidé de basculer cette année 2017 son financement vers la rénovation des espaces publics, ce qui constitue un enjeu majeur pour le développement touristique. La rénovation de l'habitat est aussi un enjeu important de la Communauté de communes notamment dans l'adaptation aux nouveaux besoins et nouvelles conditions d'hébergement vis à vis de la préservation historique du bâti. Ces transformations nécessaires doivent être encadrées dans le respect du patrimoine et de l'esprit des lieux, sans pour cela empêcher les porteurs de projet d'agir. Une sensibilisation des propriétaires est indispensable en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France, garant de ce patrimoine.

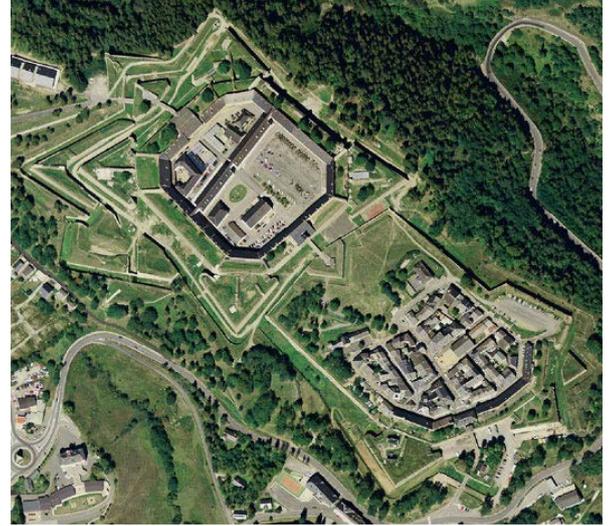


La citadelle conserve un élément d'architecture unique, le Puits des Forçats, avec son immense roue permettant l'alimentation en eau de la place. Les murs de la ville renferment également le premier four solaire à double concentration construit en 1949. Son église, dédiée au vocable de St Louis, est construite à partir de 1733, sur le modèle de la chapelle de la citadelle. A l'intérieur se trouve une série de retables baroques roussillonnais des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles avec un très beau Christ en bois peint polychrome (XVII^{ème} siècle) d'inspiration rhénane.

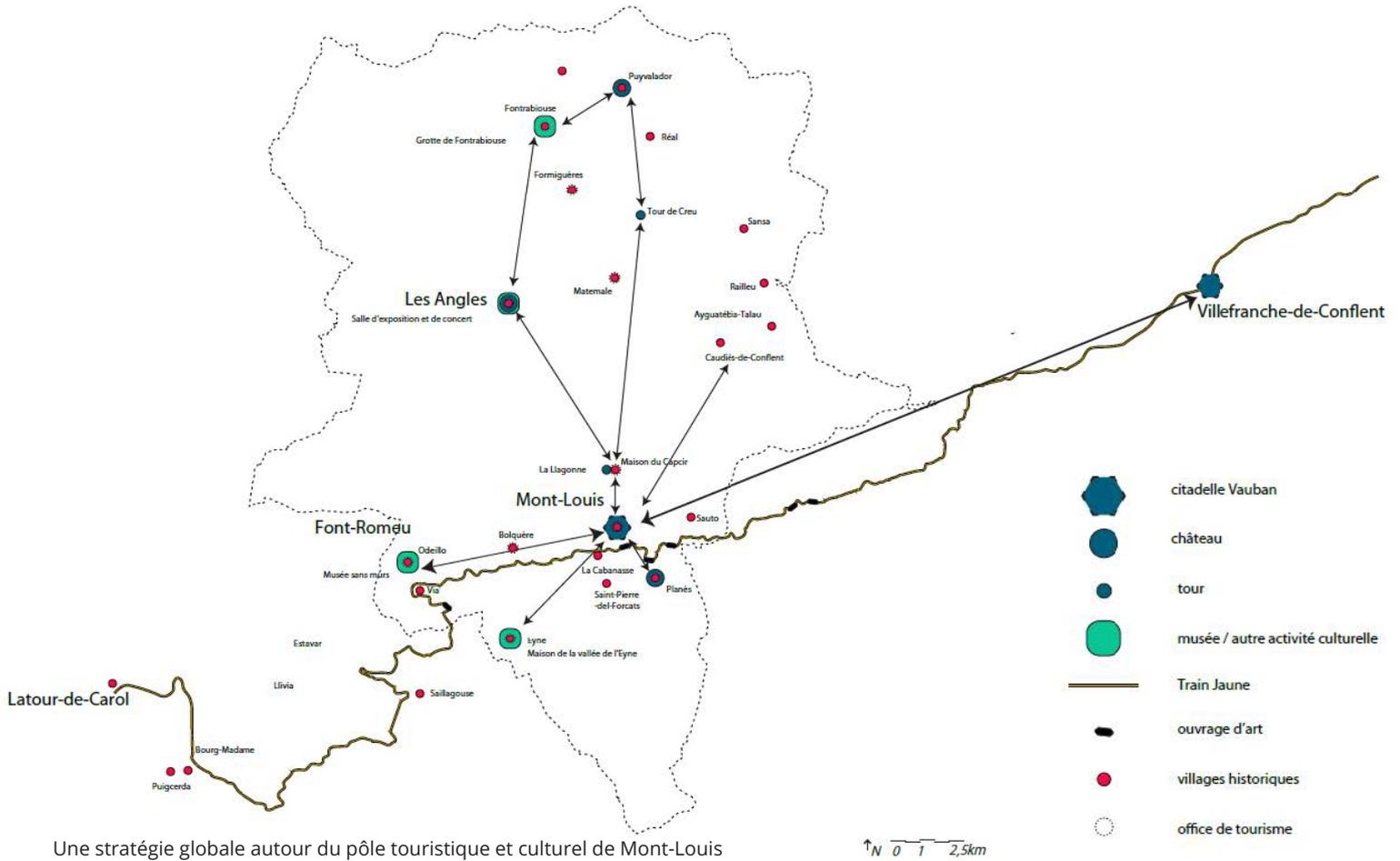
> Ancienne plate-forme militaire, élément clé du système de protection mis en place suite au traité des Pyrénées, la Citadelle de Vauban doit retrouver aujourd'hui son rayonnement et son rôle de polarité.

Hier plate-forme militaire - demain plate-forme touristique et culturelle - inervant le territoire - et fonctionnant en relation étroite avec le train jaune et la gare de La Cabanasse - Font-Romeu - le Cambre d'Aze - la Llagonne.





La citadelle de Mont-Louis



Une stratégie globale autour du pôle touristique et culturel de Mont-Louis



3. Les moyens mis en place pour la protection du site de Mont-Louis : focus sur l'AVAP intercommunale de Mont-Louis (suspendue à l'heure actuelle)

Rappel de l'AVAP :

"Synthèse des enjeux et des objectifs - cônes de vues - approche par fronts
L'étude du site met en évidence des caractéristiques paysagères, urbaines et architecturales différentes selon la nature des territoires environnant Mont-Louis.

Par soucis de clarté et de logique, à la fois militaire et d'approche, la synthèse des enjeux et objectifs de l'AVAP sont présentés selon les fronts de la place forte.

Chacune de ces approches sera animée par un cheminement vers le site : les vues lointaines précédant les vues proches. Ainsi les caractéristiques des enjeux et objectifs seront déterminés selon la distance par rapport à la place forte et l'impact visuel des éléments constitutifs du paysage.

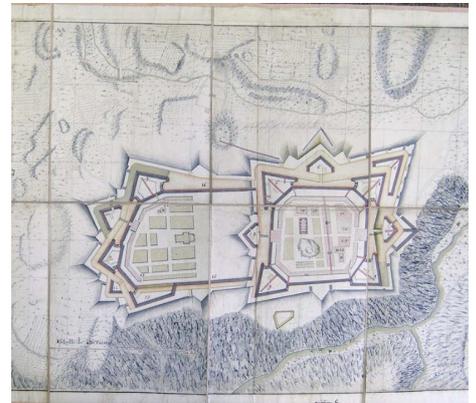
Arrivée à proximité de la place, la notion de front sera progressivement nuancée par une vision plus enveloppante du site avec les abords immédiats de Mont-Louis et ses glacis. Ce mouvement s'achèvera avec l'approche de Mont-Louis intra- muros, la ville et la citadelle.

Même si la place forte est le point de focal de cette étude, la dynamique du paysage de montagne induit des vues croisées et réciproques entre tous les éléments constitutifs de ce paysage, au-delà de la place forte seule. Ainsi les vues depuis les environs de Mont-Louis impliquent les éléments paysagers situés en premier plan et en arrière plan de la place.

Il est à signaler que l'impact de certains éléments du paysage peuvent varier, voire s'inverser, selon les distance et les cônes de vues embrassés."

Le diagnostic de l'AVAP a mis en avant la protection des grands cônes de vue sur la Citadelle comme principaux enjeux et objectifs de valorisation du site UNESCO.

Cette réflexion sur les aménagements nécessaires à la dynamisation de la citadelle de Mont-Louis devra nécessairement s'articuler avec le SCoT. En effet, ce document fonctionne "en complémentarité" avec les outils de protection dédiés au Patrimoine préexistants (classement MH, AVAP intercommunale de Mont-Louis) sous le contrôle de l'ABF et en relation avec l'Association des biens français du Patrimoine Mondial qui pourrait également apporter des conseils en matière de bonne gestion intégrée conciliant protection et aménagement/développement du territoire.

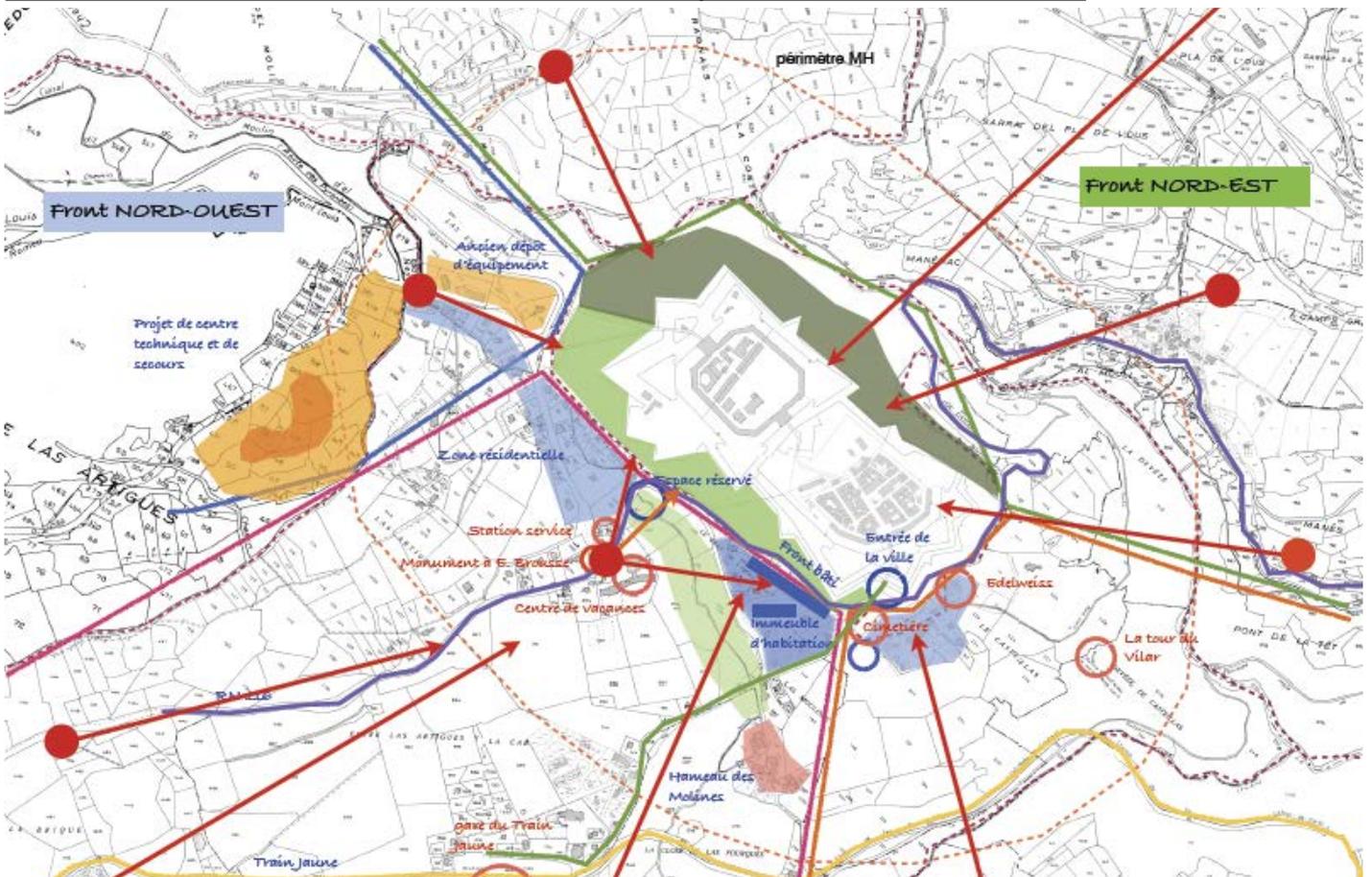


Plan de 1680
S.H.A.T. Direction de l'Armée de Terre
1VH1202



Synthèse des protections sur le territoire intercommunal concerné par l'AVAP :

PROTECTIONS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES :	PROTECTIONS AU TITRE DES SITES
<p>Bolquère - aucun.</p> <p>La Cabanasse - aucun.</p> <p>La Llagonne inscrit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vestige de castrum, 15/03/2010. <p>Mont-Louis classé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ensemble des remparts de la ville (avec les défenses et leurs fossés), 28/07/1922 ; site inscrit 25/11/1933. <p>inscrit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - four solaire de Mont-Louis, 14/05/2008. - Église paroissiale Saint-Louis, située dans la ville, 08/10/2010. - puits de la ville, situé dans la ville, 22/09/2010. <p>Saint-Pierre-dels-Forcats - aucun.</p> <p>Sauto classé et inscrit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pont Gisclard et stèle commémorative, inscrit partiellement 11/04/1995, classé 29/04/1997. pont suspendu de la Cassagne (classé), stèle située en bordure de la route nationale 116 (cad b 283) (inscrite). 	<p>Bolquère - aucun.</p> <p>La Cabanasse - aucun.</p> <p>La Llagonne site classé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lac des Bouillouses, 24/06/1976. <p>Mont-Louis site inscrit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - glaciaire de Mont-Louis, 25/11/1933. <p>Saint-Pierre-dels-Forcats - aucun.</p> <p>Sauto - aucun.</p>



synthèse des enjeux et des objectifs - cones de vues - approche par fronts

C I Le patrimoine religieux, récurrent sur tout le territoire

1. Les églises ou enclos paroissiaux maillent le territoire

L'influence religieuse, dans ces territoires de montagne, se traduit par un habitat pratiquement dépourvu de caractère défensif, mais groupé afin de libérer les terres exploitables, et une église souvent située en périphérie de l'agglomération - c'est le cas de Réal.

En fond de vallée ou sur les voies principales, plus exposées, le village est massé autour de l'église, protectrice depuis l'instauration par les abbayes de la "Paix de Dieu" en 989. Ces vestiges restent les éléments visibles d'un territoire fortement marqué par le féodalisme et par l'influence religieuse des abbayes telles que l'abbaye de Saint-Michel-de-Cuxa et l'abbaye de Saint-Jacques de Jocou, qui fut notamment à l'origine de la création des églises du Capcir - L'idée étant de fédérer les populations montagnardes autour des édifices religieux.

2. Le cas de l'Ermitage est tout à fait à part et particulier dans l'histoire religieuse de ce territoire.

L'Ermitage de Font-Romeu fut construit à partir du XVIIe siècle, à l'emplacement d'une fontaine (d'où le nom de Font-Romeu, la fontaine du pèlerin) qui aurait fait l'objet d'un miracle : un taureau, grattant le sol de ses pattes, y aurait découvert une statue de la Vierge.

On pense en effet qu'à l'origine se trouvait le lieu d'un culte d'anciennes divinités païennes. Les « inventions » de Madones, pour la plupart à l'origine d'un sanctuaire ou d'un pèlerinage, peuvent être la forme dans laquelle a été christianisé les lieux de culte païen. De nombreux sanctuaires sont en effet liés à une source.

L'ermitage de Font-Romeu, composé d'une chapelle mentionnée pour la première fois en 1324, et de deux corps de logis pour les pèlerins, a pendant longtemps constitué l'essentiel des constructions que l'on pouvait rencontrer au milieu de la vaste forêt de pins.

Le site de l'ermitage a connu différents usages - les dernières années en liaison avec l'université de Font-Romeu. Aujourd'hui le site est à la recherche d'une nouvelle vocation.

L'enjeu est en premier lieu de conserver/protéger l'écrin autour des églises : rapport d'échelle, de matériaux, de distance, de couleur, de qualité ... avec les constructions avoisinantes.

On pourrait par ailleurs envisager la mise en réseau des églises et chapelles romanes.



L'église Saint-Romain, à l'écart du village de Réal.
La grande qualité du village de Réal repose sur la relation entre le village groupé et son église légèrement à l'écart.



Le village de la Llagonne massé autour du vestige de son château - et de son église.



L'Ermitage à Font-Romeu
La chapelle Notre-Dame :
Construite au XVIIe siècle, et remaniée au XVIIIe siècle



DI Le patrimoine vernaculaire, à la source des paysages

L'ensemble du territoire était autrefois cultivé - le plateau comme la pente. Il en résulte une exploitation de la pente par des terrasses plantées de vignes, de cultures vivrières, de vergers, la subsistance d'un réseau de canaux d'irrigation, de bâtiments d'élevage, de cabanes pastorales, ... qui sont autant de témoins de la tradition agro-pastorale du territoire.

1. Un parcellaire agricole souligné de lignes de pierres sèches

Partout, sur les espaces cultivés (ou anciennement cultivés) subsistent ces traces d'un parcellaire extrêûment soigné. Ces petits murets de pierres sèches, qui ne sont parfois qu'un agglomérat de pierres alignées sans structure, témoignent du dépierrage systématique des parcelles et fixent les limites du parcellaire. Dans les pentes, les murets se transforment en murs de soutènement pour dégager des terrains plats à cultiver.

Avec la déprise agricole sur les terres les plus difficiles d'accès, ces murets disparaissent sous la végétation ou s'éboulent par manque d'entretien. L'urbanisation récente qui s'étend sur les terres agricoles fait aussi disparaître les structures patrimoniales qui sont parfois accompagnées d'arbres taillés (saules têtards) dans le bocage cerdan.

Tout comme les cabanes pastorales, orri, ces structures simples constituent un patrimoine indissociable de la vie des hommes de la montagne. **L'enjeu est ici de les identifier, d'en repérer les plus significatifs et d'entreprendre des travaux de consolidation avant qu'ils ne disparaissent totalement.**



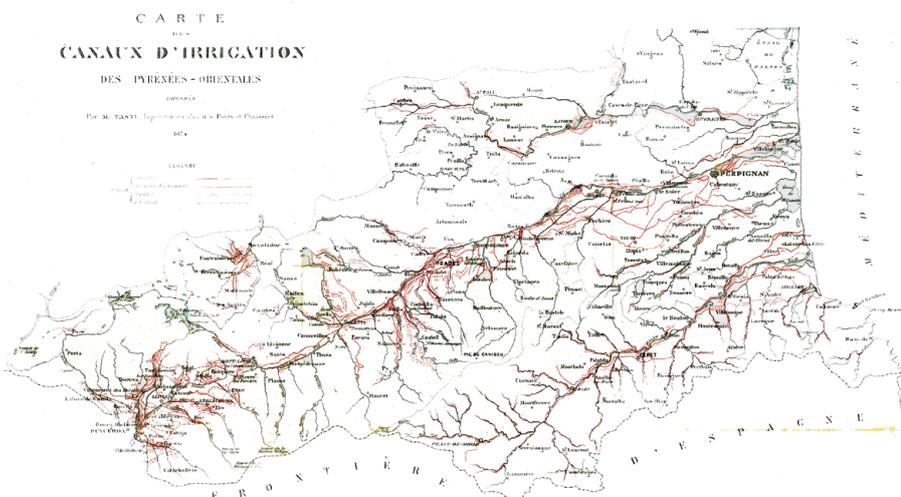
Cultures en terrasses au-dessus de Railleu



L'orri de Sansa : cabane pastorale en pierre sèche dont les ancêtres sont attestés dès le néolithique final (- 4000ans), en Méditerranée occidentale



Les cami ramader : Ces chemins pastoraux existent depuis le néolithique - et maillent le territoire.



Carte des canaux d'irrigation des Pyrénées Orientales



> La forêt, le bocage (saules têtards), les canaux d'irrigation, les ponts, les orri (bergerie), les murs en pierre sèche, les refuges de montagne, sont les éléments du pastoralisme à réinscrire et à valoriser dans un maillage du territoire. Ce patrimoine nous raconte l'anthropisation du paysage au fil du temps.

2. La condition à toutes cultures, c'est l'eau.

Les terres éloignées des sources d'eau sont alimentées par tout un réseau de canaux d'irrigation. Ces petits canaux étroits, construits en pierre, dérivent l'eau des rivières pour alimenter notamment les moulins, et par la suite l'industrie et notamment les forges. A présent les canaux servent à l'irrigation des terres maraichères ou fruitières (surtout depuis le XIXe siècle).

Les tous premiers canaux d'irrigation datent du début du Moyen Age. Ils ont d'abord été la propriété des seigneurs qui accordaient des concessions aux meuniers et aux agriculteurs, l'usage de l'eau étant réglementé par la puissance publique. La mise en place des canaux s'accélère à partir du XVIIIe siècle, constituant l'essentiel du réseau actuel. La construction des derniers canaux s'est achevée durant la seconde moitié du XX^{ème} siècle.

Progressivement, suite à l'abolition de la féodalité, les canaux sont devenus la propriété des tenanciers, déjà constitués en association, afin de les entretenir. Ces Associations Syndicales Autorisées d'irrigation (ou dans certains cas Associations Syndicales Libres) sont régies par l'ordonnance n° 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et par le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de ladite ordonnance. Au début du XX^{ème} siècle, on comptait 400 ASA gérant plus de 5000 Km de canaux pour l'irrigation de 30 000 hectares. Aujourd'hui il existe environ 220 ASA, ce qui représente 3 000 km de canaux principaux et toujours 30 000 ha irrigués (dont 6 000 ha de sous-pression) : arboriculture, maraîchage, fourrage.

Les canaux font parti du patrimoine vernaculaire - qu'il est important de protéger et de faire connaître. Ils peuvent aussi être le support d'itinéraires particuliers, permettant une autre lecture du territoire.



Les pins sylvestres de la forêt de la Matte

3. Le patrimoine végétal : La forêt de la Matte, une forêt au service du pouvoir

La forêt de la Matte (parfois qualifiée "forêt royale de la Matte") a été exploitée et entretenue depuis très longtemps, puisqu'elle aurait retenu l'attention des rois de Majorque, d'Aragon, puis de France, notamment de Louis XIV pour ses navires et pour la construction de la Citadelle de Montlouis. Elle est composée de pins sylvestres qui ont des troncs élevés et très droits.

L'enjeu est de promouvoir la spécificité de ce territoire en matière de richesse des ressources naturelles - avec des objectifs croisés et imbriqués de mise en valeur économique, touristique, scientifique, patrimoniale du territoire.

Il s'agit également de communiquer cette richesse : favoriser la mise en réseau de la connaissance.

Par exemple exploiter le glacis, le jardin du gouverneur, les douves de Mont-Louis en conservatoire de plantes aromatiques en lien avec la réserve naturelle d'Eyne



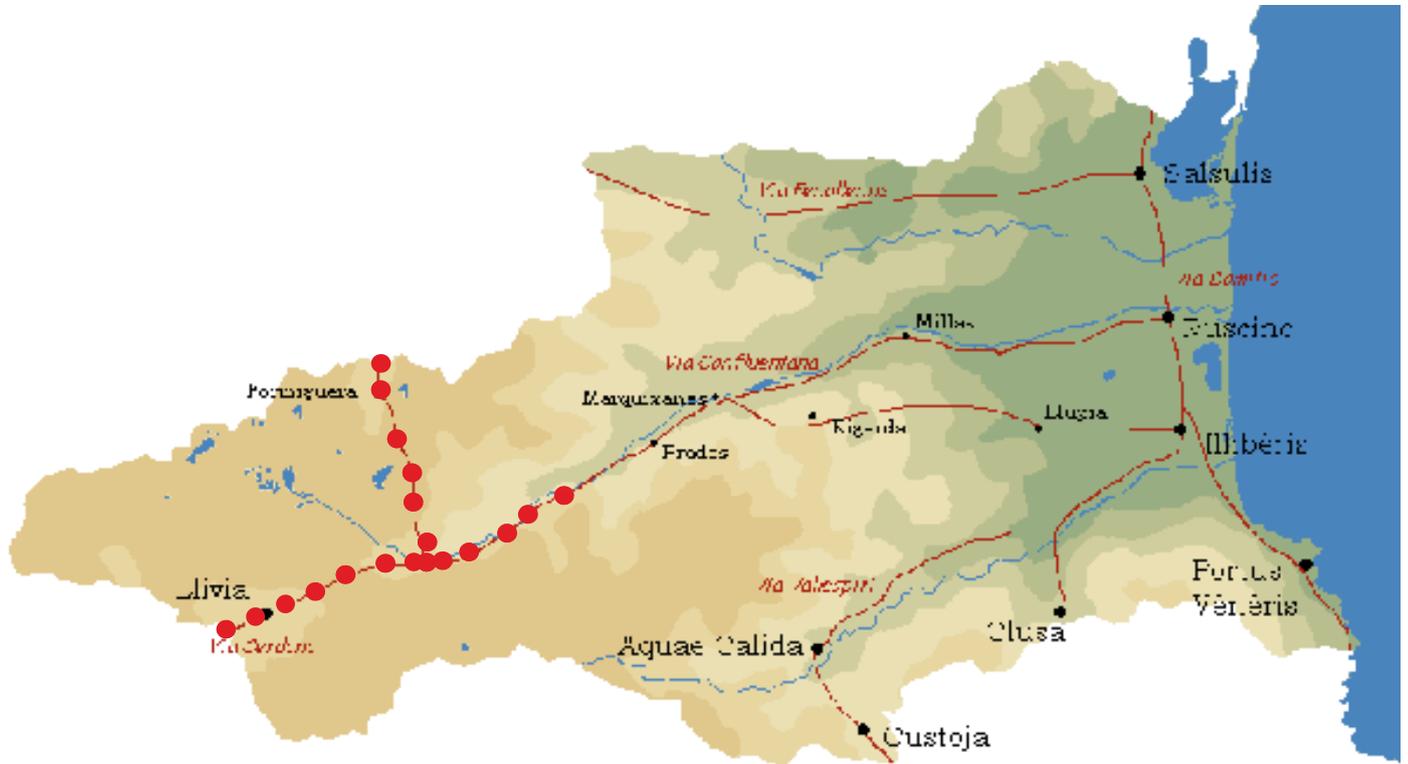
E I Le patrimoine des routes et des voies ferrées

1. Le patrimoine des routes : voies romaines, voie royale, voie Napoléon III, cami ramader

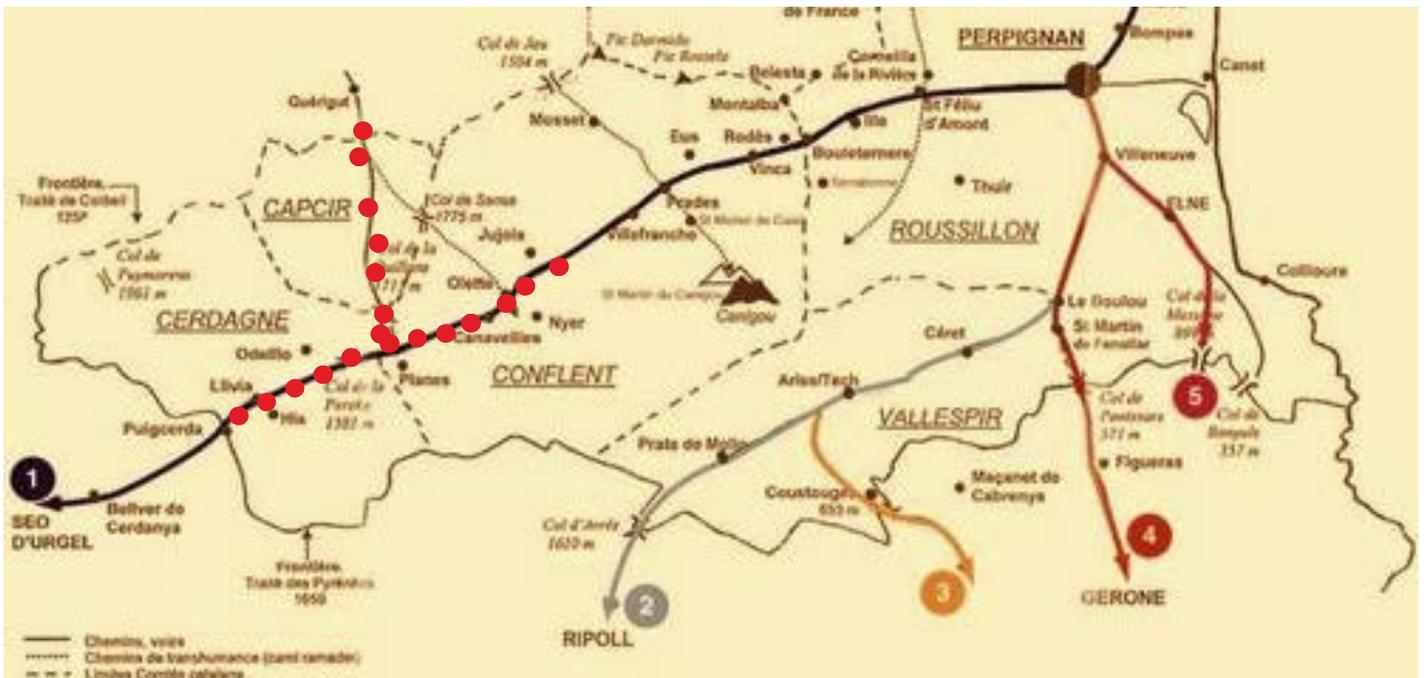
Avec trois entrées principales, le territoire de la communauté de communes se situe au cœur d'un triangle formé par Perpignan, Toulouse et Barcelone. Le territoire, en position de carrefour, est en effet innervé par tout un réseau de voies, aux stratégies et desseins très distincts, voies romaines (voie romaine de Eyne), route royale (au-dessus de Puyvalador), voie thermale (La RN 116), cami ramader (chemins pastoraux)...

- **La voie royale** existe depuis l'antiquité romaine, car elle servait de voie de communication entre le Donnezan et les Pyrénées espagnoles. Plus tard, elle a vu passer un convoi royal à l'époque de Louis XIV et les canons qui ont équipé la forteresse de Mont-Louis. L'ancienne voie royale du Capcir se détachant de celle de Perpignan à La Cabanasse et construite sous Louis XIV traversait le bourg et l'actuelle station de ski de La Quillane.
- **La route des cols** est l'appellation de la route thermale des Pyrénées entamée sous Napoléon III. La route thermale était déjà une route à vocation touristique, créée à une époque où les « villes d'eaux », alors très à la mode, attiraient une clientèle aisée. Ces routes ont aujourd'hui un caractère très banalisé - elles sont très peu valorisées.
- **Les cami ramader** sont les chemins pastoraux destinés à amener le bétail à l'estive. Ces chemins avec les routes forestières irriguent la montagne et constituent un maillage très intime du territoire qu'ils permettent de découvrir et surtout d'entretenir.
- **Le chemin de Compostelle** : El Cami Real ou le Chemin Nord Catalan de Compostelle. Il s'agit de l'axe perpignan/bourg-madame sur la RN116 (accès à Notre-Dame de Nuria par Eyne) : Situé entre Perpignan et bourg-madame, ce chemin constitue une variante des principaux Chemins de Compostelle. Il remonte la vallée de la Têt pour rejoindre le plateau Cerdan et la ville frontalière de Puigcerda. Le chemin de Saint Jacques poursuivait alors vers la Seu d'Urgell, Balaguer puis deux routes, la route nord vers Huesca et Jaca ou plus au Sud vers Lleida et Zaragoza. Ces chemins rejoignent le Camino Francés à Logrono.
- **L'Ermitage de Font-Romeu** témoigne de l'engouement du pèlerinage catalan qui fut l'un des plus célèbres lieux de pèlerinage des Pyrénées depuis la découverte de la Vierge noire. Un oratoire fut d'abord bâti sur les terres données à Saint-Martin du Canigou, par Guifred, comte de Cerdagne, en 1035. En 1525, l'oratoire est remplacé par une chapelle.
- **La valorisation du maillage routier - et de ses abords immédiats (bordure, traversée...), peut passer par une signalétique sur l'historique de ces voies**





Voies romaines en Roussillon



Carte des chemins de Compostelle



2. Le Train Jaune : ouvrages d'art et ligne touristique

L'histoire de ce train commence en 1903 avec la promulgation de la loi autorisant la compagnie du Midi à construire une ligne Villefranche de Conflent - Mont Louis. Les premiers coups de pioche eurent lieu dans la foulée, en 1903/1904. L'ouverture de ce tronçon eut lieu en 1910. Puis les travaux se poursuivirent et le 28 juin 1911 on put inaugurer la partie Mont Louis - Bourg-Madame. La guerre de 1914/18 ralentit les travaux, le dernier tronçon Bourg-Madame - Latour de Carol ne put ouvrir qu'en août 1927. Latour de Carol est le terminus du petit train jaune.

Cette ligne ferroviaire eut une très grande importance jusque dans les années 1960. A partir de cette époque le développement de la voiture individuelle et l'amélioration des routes, surtout de la RN116 commença à menacer le train de fermeture. Dans les années 70 et 80, la ligne est menacée pour cause de non-rentabilité, mais elle fut sauvée par les cheminots eux-mêmes, les élus locaux et les usagers. Finalement le train jaune redevient peu à peu rentable en devenant touristique, et en 2004 la vocation touristique est marquée définitivement par l'arrivée des nouvelles rames à grandes vitesses. Ces rames sont hélas un facteur de dysfonctionnement de la ligne par leur non-conformité aux conditions de la ligne.

Construit il y a 100 ans, le Train Jaune, désormais Train Express Régional (TER) est un des derniers trains en France fonctionnant en voie métrique et unique par son système d'alimentation électrique : sa construction a nécessité la création complète d'un système de production hydroélectrique. Au-delà de la ligne et du matériel roulant, le barrage des Bouillouses, toutes les centrales hydroélectriques de la vallée de la Têt ainsi que les ouvrages d'art (pont Séjourné, pont Gisclard) et les gares (notamment la gare internationale de Latour-de-Carol) font partie de ce patrimoine.

Techniquement la ligne est une prouesse, sur à peine 60kms, les ingénieurs ont conçu 650 ouvrages d'art, dont 19 tunnels et deux ponts tout à fait remarquables dans la mesure où ils traversent la vallée de la Têt de part en part : le pont Séjourné et le pont Gisclard. Le pont Séjourné (du nom de l'ingénieur Paul Séjourné, 1851-1939) est un viaduc en pierre long de 217m et culmine à 65m au dessus de la Têt. Le pont Gisclard, lui, est un pont suspendu, inscrit au titre des Monuments Historiques. Cette ligne a pour particularité d'avoir la plus haute gare d'Europe : Bolquère, située à 1952 m d'altitude.





Le Train Jaune dans la vallée de la Têt



Le pont Gislard



F I Le patrimoine touristique : un attrait depuis plus de 100 ans.

1. Le Grand Hotel de Font-Romeu

Entre le village d'Odeillo et la forêt dite de la Calme se trouvaient des terrains vagues, qui s'étageaient et dominaient la plaine de Cerdagne à 1800 m d'altitude. C'est précisément sur ces terrains que la station va se développer. L'histoire commence en 1903 lorsque le Maire d'Odeillo achète une grande superficie de terrains à la lisière de la forêt et y construit deux chalets.

Suivant son exemple, quelques amis en font autant créant ainsi la future station climatique et d'altitude de Font-Romeu. En 1920 Albert Lapargue de Perpignan, professeur au lycée Condorcet à Paris, conçoit alors le projet de construire à côté des chalets un immense hôtel ; une société se constitua et commença les travaux mais dut s'arrêter faute de fonds. C'est alors que M. Moffre, Directeur de la Compagnie des Chemins de fer du Midi et M. Paul, chef de l'Exploitation décidèrent de reprendre la construction du grand Hôtel.

En 1911, MM. Moffre et Paul créent la "Société des chemins de fer et Hôtels de Montagne aux Pyrénées" (filiale de la Compagnie du Midi) qui termine les travaux de l'édifice dessiné par l'architecte Henri Martin.

Le grand hôtel de Font-Romeu ouvre alors ses portes en juin 1914.

La politique touristique de la Compagnie des chemins de fer du Midi a été ainsi de pair avec la mise en place de dessertes ferroviaires : en 1898 fut créée la ligne Elne/Arles-sur-Tech donnant accès aux stations du Vallespir, Le Boulou et Amélie-les-Bains, et en 1910-1911 la haute plaine de Cerdagne fut reliée par la première ligne électrifiée du réseau du Midi, la ligne du "Petit-train-jaune" de Villefranche de Conflans à Bourg-Madame, ligne à vocation essentiellement touristique basée sur l'attrait d'un train miniature humanisé, intégré dans la nature - ajoutons à cela la création en 1913 du Paris-Font-Romeu (14 H), train de luxe composé de voitures lit-toilettes et couchettes.

La première guerre mondiale devait stopper net l'essor de la nouvelle station. Ce n'est vraiment qu'à partir de 1925 que la vocation touristique de Font-Romeu reprit son essor.

L'exploitation de l'Hôtel se poursuit jusqu'à la fin des années 1950 date à laquelle la "Société des chemins de fer et Hôtels de Montagne" vendit une partie de l'Hôtel à la Société anonyme immobilière du Grand Hôtel composée d'actionnaires propriétaires de lots. Cette même société anonyme fit l'acquisition de l'ensemble du bâtiment en 1970.

L'édifice n'ayant plus sa fonction d'hôtel, les salles de réception et espaces communs ont été sacrifiés au profit de logements : ce fut le cas du hall mais aussi du restaurant et de la salle des fêtes.





Le grand-Hôtel - inscrit MH en 1988

Hôtel de 200 chambres conçu en 1910 par Albert Lafargue de Perpignan, professeur au lycée Condorcet à Paris. Faute de fonds, les travaux s'arrêtent, repris en 1911 par l'architecte Henri Martin pour la Société des chemins de fer et hôtels de Montagne aux Pyrénées. Dirigée par Jean-Raoul Paul, cette filiale de la Compagnie des chemins de fer du Midi est très active dans la promotion des stations thermales et climatiques des Pyrénées. Construit en pierre de taille, l'hôtel est inauguré en juin 1914. Son utilisation comme hôtel reprendra avec l'essor de la station à partir de 1925. Il comporte des salles de jeux, un casino, des salles de sport et un restaurant. Sa façade est ornée d'une décor en céramique. Sur la terrasse, s'aligne une série de réverbères en fonte. Depuis les années 1970, l'hôtel est transformé en appartements individuels.





Résidences de tourisme inachevées et abandonnées au Cambre d'Aze

Font-Romeu compte un grand nombre d'équipements "de caractère".

Architecture de pierre, grands volumes, signaux forts dans le territoire, ces "objets volumineux" représentent un enjeu de taille, car il s'agit de se positionner sur leur devenir.



Ancienne dépendance du Grand Hôtel, propriété de la ville de Font-Romeu

Le bâtiment de la "fédération générale des pupilles de l'école publique" - gigantesque paquebot de pierre - à fort caractère patrimonial - présente un grand enjeu : recyclage? découpe?...



2. Les équipements liés au climatisme

La grande époque du climatisme depuis les années 20/30, a engendré sur le territoire de Font-Romeu la construction d'un grand nombre d'équipements destinés à accueillir les patients - en particulier des enfants, souffrant de maux nécessitant de l'air pur et du soleil. Aujourd'hui ces équipements sont pour la plupart à l'abandon. Gigantesques paquebots de pierre pour certains, architecture à fort caractère, ces "monuments" représentent à la fois un grand potentiel de surface à recycler - et sont des signaux forts dans le territoire. Il s'agit de se positionner sur leur devenir.

3. Les résidences de tourisme

Sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes, le tourisme d'altitude a entraîné la construction d'un grand nombre de résidences de tourisme - en lien avec les stations de ski.

Ces constructions sont pour la plupart moins "patrimoniales" que les équipements liés au climatisme - constructions plus récentes - elles présentent des problèmes d'isolation thermique, acoustique, de confort, mais aussi elles présentent un "déficit d'image".

Ainsi la réflexion sur le devenir des résidences de tourisme pose aussi bien des questions techniques que des questions "d'image".

L'enjeu est ici le recyclage de manière qualitative des "objets patrimoniaux" et des résidences de tourisme - pour une nouvelle cible étudiante - et sportifs?



G I Le patrimoine technique, industriel et scientifique

1. L'eau

. les barrages ... support d'un autre maillage

Les barrages des Bouillouses, Matemale et Puyvalador alimentent grâce aux eaux de l'Aude et du Têt tout un réseau de centrale hydroélectriques qui permettent l'alimentation en électricité de la vallée. On doit aussi au barrage des Bouillouses le fonctionnement électrique de la ligne du train jaune.

Au-delà de l'aspect technique, les lacs de barrage sont à la source de sites touristiques d'exception - le lac des Bouillouses - "site naturel classé" - est aujourd'hui un des sites d'attraction touristique majeurs des Pyrénées.

2. Le fer

. le patrimoine minier : ce patrimoine est particulièrement présent dans le Conflent, la « Route du Fer », rassemble une multitude de cheminements liés à l'activité minière et forgeronne, de l'Antiquité au 20ème siècle.

Un réel potentiel de valorisation culturelle et touristique demeure, vu l'historique et l'attachement du territoire à cette histoire.

3. Le soleil

. le patrimoine solaire : fours solaires, maisons trombes : des leçons à en tirer Premier four solaire de taille semi-industrielle construit au monde. Sa parabole est inscrite depuis 2009 au titre de monument historique. Il abrite le laboratoire PROMES*, une Unité Propre de Recherche du CNRS de renommée internationale.

Ce four, construit entre 1962 et 1968, est l'aboutissement d'une démarche scientifique commencée en 1946 par le Professeur Félix Trombe. Des premiers essais à l'observatoire de Meudon validèrent l'efficacité de la lumière du Soleil concentrée pour obtenir des hautes températures, dans des conditions de grande pureté, destinées à l'étude de matériaux. Potentialité confirmée avec la construction du Four Solaire de Mont-Louis en 1949.

Actuellement à Odeillo les travaux concernent :

Axe 1 - L'étude et l'élaboration de matériaux soumis à des conditions extrêmes. (Espace, aéronautique, industries de pointe, fusion nucléaire ...).

Axe 2 - La conversion, le stockage, le transport de l'énergie, "avec la mise au point de matériaux et de procédés ayant un impact potentiel dans le domaine du développement durable", comme l'évaluation globale d'une micro centrale solaire à concentrateurs cylindro-paraboliques, ou l'étude d'une centrale solaire de nouvelle génération : PEGASE, testée sur le site de THEMIS.

L'énergie solaire pourrait être plus exploitée dans la construction, associé à un encouragement à l'innovation.

Le patrimoine solaire est aussi un vecteur de tourisme : Thémis Solaire Innovation est un haut lieu du tourisme industriel et scientifique, situé à proximité immédiate du territoire de la communauté de communes.





http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/dapamer_fr?ACTION=...

Cet immeuble, construit en 1974, en collaboration avec l'architecte Jacques Michel et à l'initiative de l'ingénieur Félix Trombe, repose sur l'utilisation du système du « mur Trombe » conçu pour se servir de l'énergie solaire comme chauffage domestique. L'édifice se compose de trois unités indépendantes mais solidaires: la maison Trombe, à l'ouest, la maison Armas, au milieu, et enfin, la maison Ducarroir, à l'est. L'élément constructif essentiel est un mur massif, exposé plein sud, donc au soleil, derrière un vitrage. Ce mur est destiné à capter, accumuler puis diffuser la chaleur solaire grâce à des orifices aménagés dans le mur et en communication avec l'intérieur de l'habitat. Les fondations de l'immeuble sont ancrées sur le rocher, en escalier, et sa structure est en béton armé.

Cet ensemble architectural est considéré comme la première démonstration, en France, de l'emploi du système du solaire passif.

La Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine
 ARCHITECTURE Base Mérimée : Immeubles protégés au titre des Monuments Historiques

Réponse n° 100



Immeuble des maisons solaires Trombe-Michel
 Auteur phototype François, Michèle - © Monuments historiques
 Localisation Languedoc-Roussillon ; Pyrénées-Orientales ; Font-Romeu-Odeille-Via
 Adresse Cami-del-Sol (rue) 6
 Date protection 2011/05/25 : inscrit MH
 Préc. Protection L'immeuble, à savoir les façades et toitures ainsi que le système du mur Trombe (cad. AY 51) : inscription par arrêté du 25 mai 2011
 Dénomination immeuble
 Siècle 3e quart 20e siècle
 Date(s) 1974
 Auteur(s) Michel Jacques (architecte) ; Trombe Félix (ingénieur)
 Historique Cet immeuble, construit en 1974, en collaboration avec l'architecte Jacques Michel et à l'initiative de l'ingénieur Félix Trombe, repose sur l'utilisation du système du « mur Trombe » conçu pour se servir de l'énergie solaire comme chauffage domestique. L'édifice se compose de trois unités indépendantes mais solidaires: la maison Trombe, à l'ouest, la maison Armas, au milieu, et enfin, la maison Ducarroir, à l'est. L'élément constructif essentiel est un mur massif, exposé plein sud, donc au soleil, derrière un vitrage. Ce mur est destiné à capter, accumuler puis diffuser la chaleur solaire grâce à des orifices aménagés dans le mur et en communication avec l'intérieur de l'habitat. Les fondations de l'immeuble sont ancrées sur le rocher, en escalier, et sa structure est en béton armé. Cet ensemble architectural est considéré comme la première démonstration, en France, de l'emploi du système du solaire passif.
 Statut propriété propriété privée
 Contact service producteur
 © Monuments historiques
 PA66000030

[1-50] [51-100] [101-150] [151-200] [201-250] [251-300] [301-302]

51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77
 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100



H | Le patrimoine olympique : un nouveau souffle

Lorsque le Comité International Olympique attribue à Mexico l'organisation des Jeux Olympiques de 1968, les fédérations sportives du monde entier recherchent des lieux d'entraînement réunissant les conditions (notamment l'altitude élevée) dans lesquelles vont se dérouler les compétitions.

En France, après les mauvais résultats sportifs obtenus aux JO de Tokyo de 64, le Général de Gaulle souhaite lui aussi que la France retrouve son rang de grande nation. L'idée d'un centre d'entraînement pré-olympique germe et se concrétise très rapidement avec le choix de Maurice Herzog, alors Ministre des sports, pour Font-Romeu. Son altitude de 1850 m (quasi-similaire à celle de Mexico), son climat et sa latitude (la plus basse de France) semblent avoir été déterminants dans cette décision.

L'architecte Roger Taillibert est choisi pour donner corps au projet. Il se présente sous la forme d'un vaste amphithéâtre, protégé des vents dominants et largement ouvert sur le panorama grandiose de la Cerdagne. En février 1967, le tout nouveau Centre National d'Entraînement en Altitude est inauguré et les installations sportives accueillent leurs premiers sportifs. La préparation pré-olympique peut commencer... Les plus grands champions, français et internationaux, vont dès lors, fréquenter régulièrement ce haut lieu de l'entraînement sportif.

Peu après, le lycée Climatique et Sportif Pierre de Coubertin est créé, pour accueillir les collégiens et les lycéens (et aujourd'hui les universitaires) de toute la France. Les élèves asthmatiques y ont également une place de choix étant donné les qualités climatiques de Font-Romeu.

Ces installations de très haut niveau pourraient être valorisées en lien avec les "objets patrimoniaux" en quête d'usage de Font-Romeu.



Le patrimoine olympique a très largement contribué à la renommée de Font-Romeu.

Vue ancienne de la piscine - telle qu'elle a été conçue avant d'être couverte.





Synthèse des enjeux

2.3 | Le patrimoine historique, culturel et immatériel

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Un patrimoine architectural et urbain dans tous les villages de la Communauté de communes• Mont-Louis, une citadelle Vauban en position stratégique et centrale pour le territoire• Un patrimoine religieux qui se voit de loin : un élément repère dans le paysage• un patrimoine de murets et de canaux qui accompagne les paysages agricoles• la présence d'un patrimoine spécifique lié au tourisme et au climatisme• un patrimoine technique, industriel et scientifique exceptionnel à l'échelle nationale• un patrimoine olympique qui contribue à la renommée du territoire	<ul style="list-style-type: none">• Une perte des savoirs-faire et des matériaux pour la restauration du bâti traditionnel• un patrimoine défensif un peu oublié et pas toujours mis en valeur• un habitat en mauvais état à l'intérieur de la citadelle de Mont-Louis• un abandon des anciens bâtiments et équipements touristiques qui ne sont plus adaptés aux usages actuels• anciens bâtiments et équipements touristiques inadaptés aux usages actuels en cours de réappropriation
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• Mont-Louis, un site au cœur d'une stratégie patrimoniale• la restauration en cours de la ligne du Train Jaune et de ses gares• valorisation du patrimoine architectural des villages• des équipements touristiques possédant une grande valeur patrimoniale et qui constituent un réservoir de surfaces à recycler et à adapter à de nouveaux usages	<ul style="list-style-type: none">• des contraintes trop fortes en matière de restauration du patrimoine historique qui risquent de figer toute envie d'agir• un patrimoine vernaculaire lié à l'agriculture qui disparaît avec l'abandon des terres agricoles et les extensions urbaines



Paroles d'acteurs

Mont-Louis c'est avant tout un carrefour de l'histoire. Il faut traduire cette dimension historique dans la modernité. Il faut bien s'appuyer sur un symbole fort. Mais la citadelle est complètement oubliée par les habitants et les touristes. C'est presque comme si on ne la voyait pas, il n'y a pas de dynamique visible.



Il y a deux aspects patrimoniaux qui peuvent renforcer l'offre patrimoniale à partir de Mont-Louis : le patrimoine médiéval, qui est fabuleux, et le patrimoine des anciennes routes et chemins. Il existe un potentiel pour relier ces éléments de patrimoine, à travers une offre en sentier de découverte culturelle et de randonnées. Il y a de plus en plus une clientèle intéressée par ce patrimoine culturel : sur Font-Romeu et Bolquère, 52 % des touristes ne skient pas.



Pour développer les savoir-faires et les matériaux locaux, le problème principal est la ressource : il n'y a qu'une seule carrière de llose à Olette. Souvent, on réutilise les matériaux issus d'anciens bâtiments en ruine. Le groupement de la Pierre Catalane existe, mais a peu accès à la ressource.



Enjeux

- **Créer une stratégie de « pôle touristique culturel » autour du site « UNESCO »**

Mont-Louis constitue une "plateforme" culturelle et touristique à l'échelle du territoire et pourrait être le support d'un projet patrimonial vivant et commun pour innover le territoire et redonner à la citadelle son rayonnement - à l'échelle de la communauté de communes d'abord et ensuite à l'échelle régionale. Il s'agit de poursuivre la mise en oeuvre de protections patrimoniales (finalisation de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) notamment) et d'assurer un "suivi de proximité" de la restauration du site. Des problématiques spécifiques portent sur la gestion et la valorisation de "l'écrin" de la citadelle (flux, stationnement, construction, signalétique, ...)

- **Mettre en oeuvre des itinéraires touristiques-culturels**

Le territoire présente un patrimoine riche et varié, mais disséminé et souvent méconnu. C'est notamment le cas pour le patrimoine défensif (sites stratégiques de la frontière, tours de guets, châteaux, forteresses Vauban, ...), le patrimoine vernaculaire (refuges de montagne, orris, canaux, murets, ... réinventer le tourisme d'altitude), le patrimoine routier, le patrimoine climatique et solaire, ... La mise en réseau des ces patrimoines, sous la forme de parcours thématiques, permettrait de mieux les identifier et favoriser leur découverte par le public. C'est par ailleurs un enjeu essentiel pour le développement des activités touristiques complémentaires à celles des stations de montagne, dans une optique de développement quatre saisons.

- **Recycler, restaurer, construire**

La valorisation du patrimoine passe par le renforcement de la chaîne de production immobilière (le BTP), qui constitue une activité majeure du territoire et une locomotive du « développement » - dans une logique responsable :

- Des savoir-faire - des matériaux locaux et une identité à relancer et à promouvoir
- Des processus de conception et de contrôle à mettre en place
- Un circuit court des matériaux à installer durablement (bois, pierre, sable, chaux, fer, pastel...)
- L'innovation dans la construction à encourager, dans le respect du patrimoine architecturale et l'esprit du lieu



#3

Le cadre de vie

Comment les hommes vivent ce territoire ?

- 3.1 | L'armature territoriale
- 3.2 | Habiter le territoire : quels logements et pour qui?
- 3.3 | Les mobilités
- 3.4 | Gestion des flux d'énergie, d'eaux, de déchets, de communication
- 3.5 | Risques technologiques et nuisances : un territoire préservé
- 3.6 | Le territoire à l'heure du numérique



3.1 | L'armature territoriale

A | Centralité et polarités

La question de la centralité dans le territoire de la Communauté de communes est complexe.

1. Mont-Louis, une centralité historique et géographique ?

Historiquement, la ville de Mont-Louis a pu occuper cette fonction en tant qu'ancien chef-lieu de canton. La ville était d'ailleurs la plus peuplée du territoire jusqu'au milieu du XIXe siècle. Elle accueille toujours le Trésor Public, desservant la majorité des communes du territoire.

C'est également un centre géographique, situé à proximité du carrefour majeur entre la RN 116, reliant le Conflent à la Cerdagne, et la RD 118, desservant le Capcir. Le Haut-Conflent, autour de Mont-Louis, La Llagonne et La Cabanasse, est ainsi un espace d'articulation pour le territoire de la Communauté de Communes. Celle-ci ne s'y est pas trompé en installant ses locaux au Col de La Quillane, en position centrale.

Mais cette centralité géographique et historique n'a pas entraîné de polarité forte. Le développement des stations de ski a entraîné un basculement des polarités, l'essentiel de la population, des emplois, des commerces, des services et équipements, se concentrent aujourd'hui aux Angles, à Bolquère, et surtout à Font-Romeu. Cette polarité des stations de ski s'est par ailleurs renforcée récemment avec l'élargissement du territoire de la communauté de communes à Font-Romeu et Bolquère.

2. Font-Romeu, une notoriété reconnue au niveau national : la locomotive du territoire ?

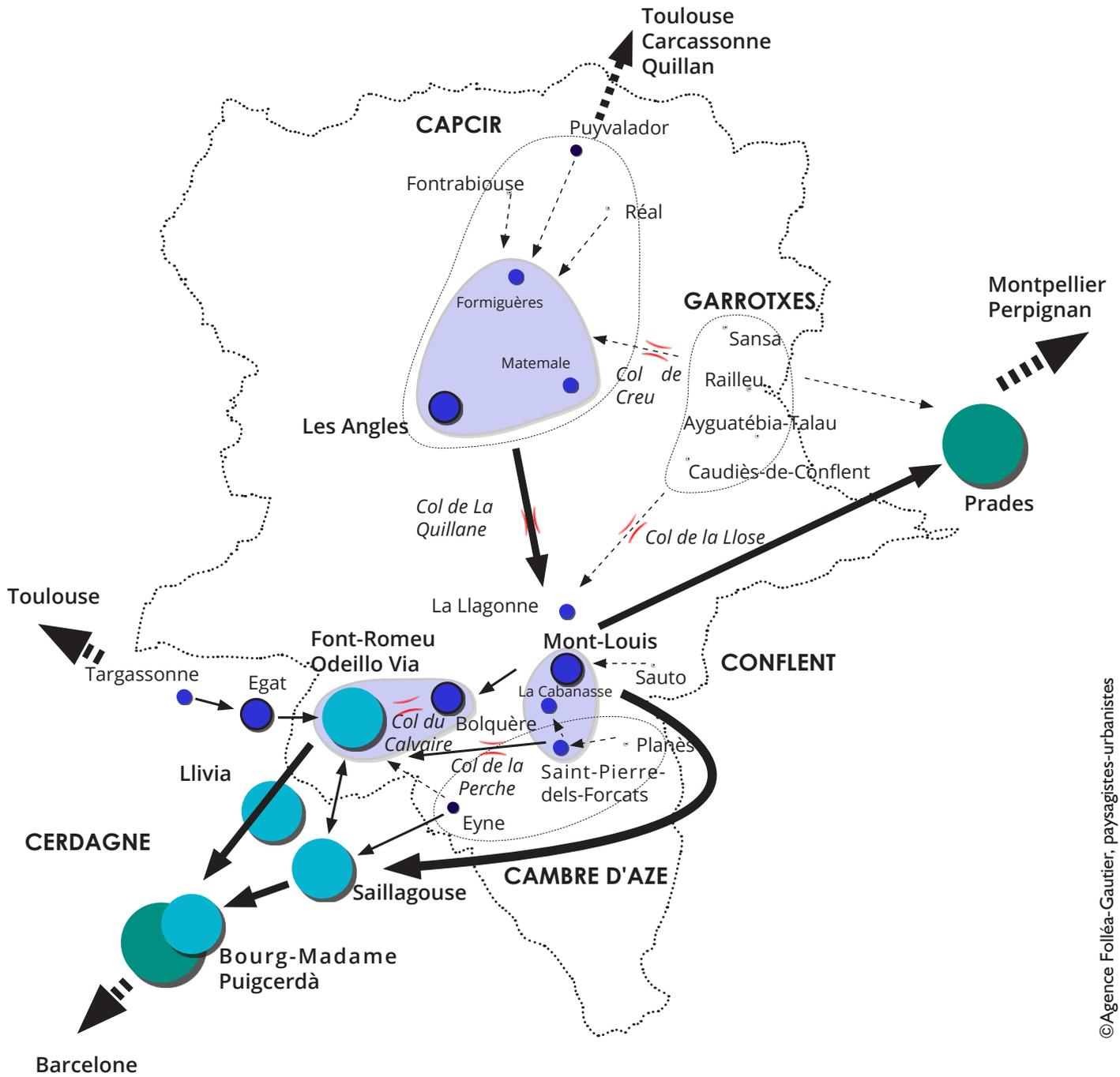
Regroupant des équipements phares (collège/lycée, CREPS/CNEA), des commerces variés, des services publics, des établissements de santé, concentrant la majorité des emplois et bénéficiant surtout d'une notoriété reconnue bien au-delà du territoire, Font-Romeu possède une dynamique propre. Elle peut être considérée comme la locomotive du territoire, entraînant les communes voisines dans son mouvement, à défaut d'être un centre effectif.

Font-Romeu est en effet déportée à l'ouest du territoire, plutôt ouverte sur la Cerdagne, et maintient des liens forts avec des communes hors communauté (Targassonne, Egat). Cette position décentrée rend difficile pour les communes du territoire les plus éloignées (communes des Garrotxes, nord du Capcir, ...) de suivre la dynamique de Font-Romeu. Les distances peuvent être importantes, allongées par la situation en montagne (30 minutes en voiture pour Puyvalador, 45 minutes pour Sansa) et le réseau de transports en commun limité ne permet pas d'y pallier.

Font-Romeu reste tout de même le principal pourvoyeur d'emplois du territoire (près de 1000 emplois), suivi par les Angles, à la situation plus centrale.



ARMATURE TERRITORIALE



© Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes

© Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes

- Pôles urbains :**
 - grandes et moyennes surfaces commerciales
 - équipements régionaux et départementaux
- Pôles territoriaux :**
 - pôles d'emplois et de population
 - commerces variés
 - équipements locaux
- Pôles relais :**
 - attractivité touristique
 - pôles d'emplois et de population
 - commerces de proximité
 - présence d'équipements intercommunaux
- Bourgs locaux :**
 - quelques petits commerces de proximité
 - petites stations de ski pourvoyeuses d'emplois
- Villages dépendants :**
 - absence d'équipements hors mairie
 - absence de commerces

- Pôles intercommunaux :**
 - répartition des équipements et des commerces sur plusieurs communes
- Identité de "pays"**
 - appartenance marquée à une entité géographique partagée
- Attractivité**
- COL :** point de passage obligé d'un bassin à l'autre



3. Une forte attractivité des pôles extérieurs

Font Romeu fait partie d'un réseau plus vaste de polarités, à l'échelle de la Cerdagne, qui se répercute sur la frange sud du territoire.

- Saillagouse montre une certaine dynamique, avec notamment la présence de services publics et médicaux, qui se diffuse sur la Haute-Cerdagne. En particulier, son école primaire accueille les enfants de Eyne.

- Livia, enclave espagnole, est également attractive de par la présence de commerces.

- En « tête de pont », Bourg-Madame et Puigcerdà, constituent à elles-deux une véritable ville et la centralité majeure de cet espace pyrénéen, accueillant des commerces importants, des services publics et surtout l'hôpital transfrontalier.

- L'ouverture du territoire au sud se poursuit vers la Catalogne, avec Barcelone comme pôle métropolitain majeur.

A l'est, Prades constitue un autre centre attractif, notamment pour les communes du Haut-Conflent et des Garrotxes, avec également de grandes surfaces commerciales, une clinique et des services médicaux, un collège, ... Par la RD 116, il est ensuite facile de rejoindre Perpignan, puis les grandes villes du Languedoc : Béziers, Montpellier,, ...

Au nord, Quillan est accessible en 1 heure depuis Puyvalador, et permet de connecter le territoire à Carcassonne et Toulouse.

4. Des relais dans le territoire

L'organisation du territoire montre une structure à plusieurs niveaux, se dirigeant vers le sud-est, dont Font-Romeu constitue la tête de proue. On remarque par ailleurs des polarités secondaires, ou « relais », qui structurent le territoire en plusieurs sous-ensembles.

Bolquère, commune voisine de Font-Romeu, suit de près sa dynamique, partageant notamment son domaine skiable, et offre au territoire des équipements variés, et notamment un pôle commercial important autour du Casino.

Viennent ensuite des pôles relais de proximité, organisés autour de plusieurs communes, où l'on peut trouver des équipements intercommunaux et des petits centres commerciaux :

- **Les Angles – Formiguères – Matemale :**

Portées par le pôle d'activité des Angles, ces trois villes constituent un ensemble, se répartissant différents éléments d'attractivité : emplois et commerces, école de musique intercommunale aux Angles, équipement scolaire intercommunal (en projet), centre aquatique (en projet), complexe sportif à Matemale, petits commerces et centre-ville vivant hors saison à Formiguères.

- **Mont-Louis – La Cabanasse – La Llagonne**

Autour de Mont-Louis, accueillant un petit pôle commercial et de services, La Cabanasse et La Llagonne constituent des pôles relais, avec des équipements intercommunaux (bureaux de la Communauté de communes à La Llagonne) et des commerces de proximité.



Certains bourgs ruraux accueillent également quelques équipements locaux et des commerces de proximité (type épicerie, boulangerie, ...) desservant essentiellement leur territoire, mais se raccrochent fortement aux pôles de proximité. Ce sont par ailleurs des petites stations de ski (Eyne, Saint-Pierre dels-Forcats, Puyvalador).

Enfin, un certain nombre de communes ne possèdent ni commerces, ni équipement, et dépendent fortement des communes voisines. Elles peuvent être particulièrement isolées comme celles du Capcir et des Garrotxes : Réal, Fontrabieuse, Planès, Sauto, Caudiès-de-Conflent, Ayguatèbia-Talau, Railleu, Sansa.

5. Des regroupements entre les communes

Certaines communes ont mis en œuvre des rapprochements pour renforcer leurs capacités, notamment dans le domaine touristique et économique. Ainsi, les stations de Font-Romeu et Pyrénées 2000 sont réunies au sein d'une même gestion, de même que celles du Cambre d'Aze. Un projet de fusion des régies de gestion des stations entre Les Angles et Formiguères est également évoqué. Ces rapprochements permettent de mettre en œuvre des stratégies de développement plus pérennes et d'alléger les charges d'exploitation. Les activités nordiques sont par ailleurs gérées au niveau intercommunal par la Communauté de Communes. Enfin, l'ensemble des stations de ski du territoire sont réunies au sein de l'association des « Neiges Catalanes » qui propose notamment un forfait unique permettant l'accès à l'ensemble des domaines skiables.

Au-delà de ces regroupements de gestion et de fonctionnement, un rapprochement « physique » a été envisagé par **un projet de liaison entre les stations de ski**. Celui-ci permettrait de mutualiser les domaines skiables afin de créer le plus grand domaine des Pyrénées françaises : il relierait les domaines de Font-Romeu/Pyrénées 2000 et celui des Angles (petite liaison) et de Formiguères (grande liaison).

Ce fonctionnement commun des stations de ski se reporte peu sur les autres dynamiques urbaines, gérées le plus souvent de façon autonome, en dehors des compétences transférées à la Communauté de communes (développement économique, gestion des déchets, maisons de services au public, valorisation du patrimoine, maisons de santé pluridisciplinaire, activités périscolaires, exploitation forestière, ...). Le diagnostic territorial du PLU de Bolquère note ainsi « l'absence de cohésion dans les actions touristiques et territoriales (qui) risque de générer une perte économique et identitaire pour les deux entités urbaines ».

Dans cette optique, les communes de Saint-Pierre-dels-Forcats, Eyne, Planès, La cabanasse, Mont-Louis et Sauto envisagent un rapprochement autour **d'un projet culturel et touristique commun, associant le ski au patrimoine culturel et naturel** (citadelle de Mont-Louis, espace naturel du Cambre d'Aze, Train Jaune, ...).

On constate par ailleurs une notion forte d'appartenance à un "pays", une identité territoriale, pour les communes du Capcir et des Garrotxes. Ces entités géographiques marquées par leur topographie et leur histoire commune induisent des échanges privilégiés entre les villages.



B | L'armature sociale et publique

L'armature de services et de commerces de la communauté de communes des Pyrénées Catalanes se transforme. Elle était indexée initialement sur les bassins des vies, où tout était au même rang et dans la même gamme. Les villages concentrant des fonctions de proximité ont vu leur gamme de services « augmentée » avec le développement de l'économie de la neige et des commerces et services spécialisés liés à cette économie spécifique, les villages-stations se dotant d'équipements sportifs et récréatifs majeurs dans un territoire alors peu équipé.

L'offre de services se déclinait ainsi dans un maillage assez fin, réparti sur l'ensemble du territoire.

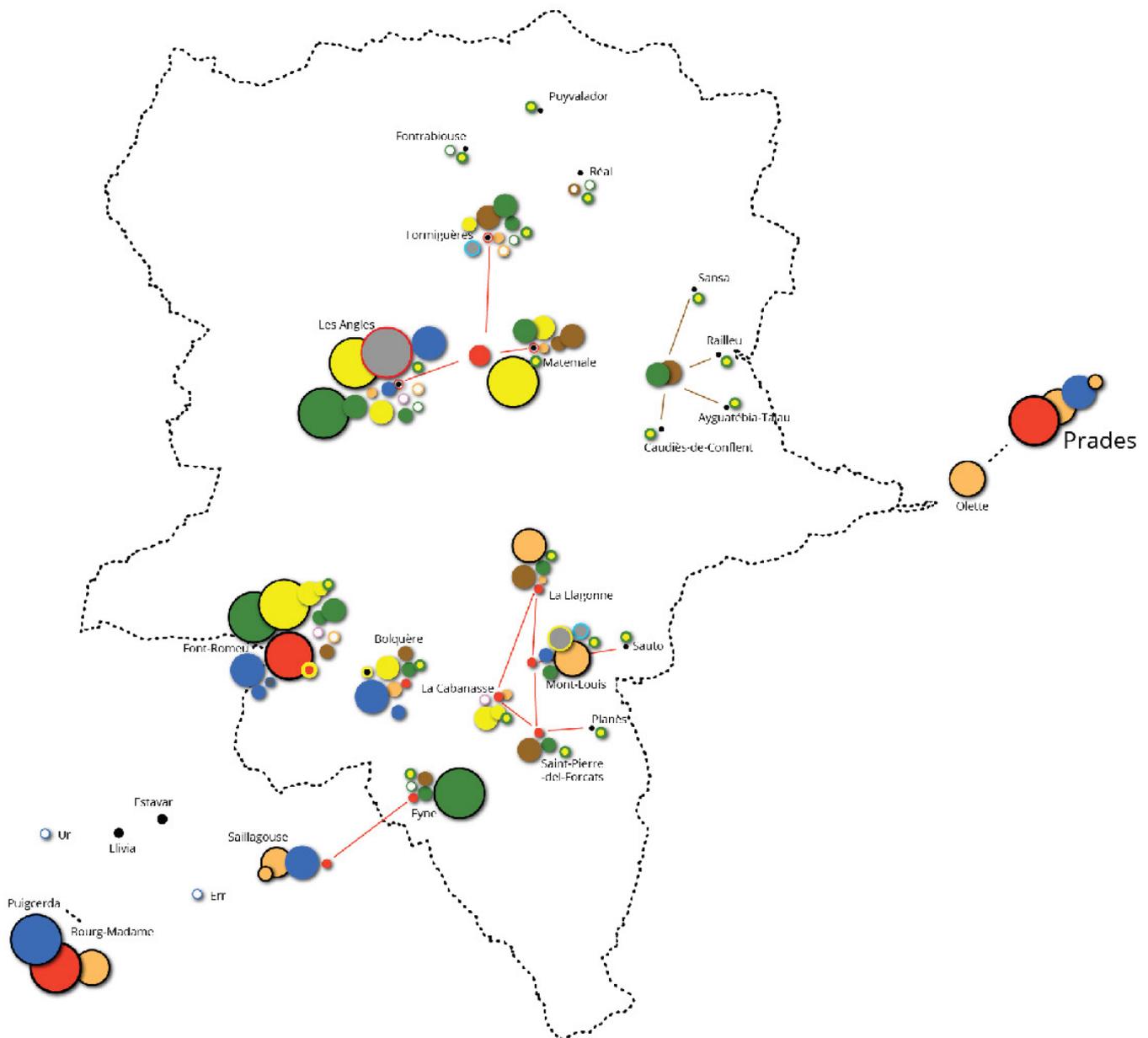
Ce modèle est aujourd'hui mis à l'épreuve face aux pratiques des habitants, à la vitalité des stations de ski et de l'offre saisonnière, aux logiques des investisseurs, aux politiques publiques toutes marquées par les exigences d'optimisation... Face à ces vulnérabilités, devant les risques de désertification - de fracture territoriale - le territoire intercommunal se mobilise : du regroupement scolaire intercommunal aux multiples ruraux, du logement locatif social aux Maisons de Santé Pluridisciplinaire, de l'aménagement numérique à la couverture en téléphonie du territoire... L'intercommunalité, en lien avec les grands partenaires est aujourd'hui plus que jamais sollicitée pour assurer une offre équitable à la population.

Mais, la proximité n'est pas le seul défi posé au territoire. Il doit consolider et élargir l'attractivité de son offre de services pour disposer des standards incontournables qu'un territoire de montagne, centré sur l'économie de la neige, est tenu de proposer. En difficulté pour accéder aux nouveaux attendus des offres de services liées aux stations de ski, les Pyrénées Catalanes sont aussi confrontées à la nécessaire montée en gamme de certaines prestations de services ou d'équipements afin de rester dans le jeu, tenir son rang et le faire valoir.

L'aménagement éducatif, sanitaire, numérique du territoire, le déploiement et la vitalité de l'offre commerciale composent le socle des fonctions à investir, maintenir ou conforter. **Cet enjeu invite à s'inscrire dans des changements d'échelles pour refondre les solidarités et stimuler les complémentarités.** Il invite aussi à explorer ce qui pourrait procéder d'une « accessibilité à double sens » afin d'assurer un meilleur accès aux services publics : des ménages vers les services, mais aussi des services vers les ménages. Il demande la prise en compte du fonctionnement des territoires vécus et des relations qu'ils entretiennent entre eux.



LES PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS DU TERRITOIRE



Ecoles

- De la maternelle au lycée
- École primaire / groupe scolaire
- Regroupement scolaire intercommunal
- Crèche / Halte Garderie
- Université (STAPS)

Services administratifs

- Pôle de service (Trésorerie, Pôle Emploi, Maison de Services au Public, ...)
- Mission Locale Jeune
- Agence postale
- Services bancaire, DAB

Santé

- Hôpital international
- Maison de santé pluridisciplinaire / centre médical
- Pharmacie
- Maison de retraite
- Maison Social de Proximité

Commerces spécifiques

- Multi-rural Commerce ambulant
- Bistrot de Pays
- Guinguette

Sport & Loisirs

- Complexe sportif Base de loisirs
- Centre de vacances Centre de loisirs
- Terrains de sport / de jeux
- Associations sportives
- Chasse

Sécurité / Secours

- Centre de secours et d'incendie
- Service technique départemental
- Gendarmerie

Culture & fêtes

- Equipement culturel spécifique : musée, cinéma...
- Festivités : foire annuelle, fête locale, festival de musique...
- Bibliothèque / Médiathèque
- Salle des fêtes
- Salle polyvalente



Plusieurs documents de planification encadrent l'offre de services et équipements au public qui constituent en partie l'armature sociale du territoire des Pyrénées catalanes

1. Le schéma d'accessibilité aux services publics

Le Département des Pyrénées-Orientales et les services de l'État ont initié début 2015 une démarche visant à établir un Schéma d'Accessibilité des Services au Public (SDASP). Il vise le renforcement de l'offre de services notamment dans les territoires présentant un déficit d'accessibilité des services.

En matière d'accueil, les enjeux de pérennisation des services au public sont prépondérants pour favoriser l'implantation de nouvelles populations sur le territoire et proposer ainsi une offre de vie de qualité et attractive ainsi qu'un bouquet de services répondant à l'ensemble des besoins de la population des Pyrénées catalanes.

Dès lors, afin d'améliorer la coordination et la présence des services au public sur le territoire, la mise en cohérence des stratégies territoriales des opérateurs publics et privés, des services des collectivités territoriales et de l'État, devient une nécessité absolue.

L'élaboration du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDASP) vise donc à :

- assurer et pérenniser cette cohérence,
- éviter que les organisations des services décidés par les opérateurs ne soient déconnectés des territoires et ne mènent à des désertifications territoriales accentuant le sentiment d'abandon des populations.

2. Les Maisons de services au public, un atout pour les habitants

Espaces mutualisés des services au public et action phare du schéma départemental, les Maisons de Services au Public (MSAP) sont créées à destination des habitants et notamment des territoires ruraux. Elles sont constituées autour d'une structure porteuse (ici la Communauté de commune).

Elles réunissent depuis 2010 plusieurs opérateurs, en moyenne 7 par MSAP. Les opérateurs peuvent être nationaux ou locaux, chargés d'une mission de service public mais aussi de services privés. La maison de services au public de la communauté de commune fonctionne en partenariat avec les services CAF, CPAM, MSA, CARSAT, Pôle Emploi, Finances publiques.

Les objectifs sont :

- d'améliorer l'accès à tous les services de proximité,
- de regrouper en un lieu unique, une gamme de services élargie,
- de permettre à tout un chacun de trouver écoute, aide et accompagnement personnalisé dans les démarches de la vie quotidienne

Afin d'éviter d'aboutir à une multiplicité de guichets uniques dont le contenu et la localisation ne seraient pas optimaux, il semble aujourd'hui nécessaire, tout en prenant en compte l'existant, d'unifier la présentation de ce point d'accueil polyvalent afin d'offrir un maillage efficace et pertinent du territoire.



3. Le schéma départemental des solidarités

Le département en tant que chef de file de l'action sociale et médico sociale est chargé de définir la politique d'action sociale et médico-sociale et de veiller à la cohérence des actions menées sur le territoire par les différents acteurs compétents (État, organismes de sécurité sociale, collectivités territoriales, associations) en assurant leur coordination.

Pour ce faire, il dispose d'un outil : le schéma d'organisation sociale et médico-sociale intitulé Schéma des Solidarités adopté en 2011. Ce document est en cours de renouvellement pour la période 2017-2021.

4. Le contrat local de santé des Pyrénées Catalanes

En vigueur depuis 2015, le contrat local de santé est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS), le département des Pyrénées Orientales et deux communautés de communes, à savoir Pyrénées Cerdagne et Pyrénées Catalanes. Cette convention signée illustre la consolidation du partenariat local sur les questions de santé dans les Pyrénées catalanes autour de plusieurs actions :

- Promotion et prévention de la santé dont problématiques de santé-environnement et de santé au travail
- Soins ambulatoires et hospitaliers
- Accompagnement médico-social
- Au besoin veille et sécurité sanitaire.

Ce contrat local de santé permet de mieux répondre aux besoins spécifiques de santé des habitants du territoire. Pour cela, l'ensemble des acteurs de santé se mobilise pour permettre un meilleur accès aux soins et aux droits, à la prévention, à l'accompagnement médico-social auprès de toute la population et plus particulièrement auprès des publics prioritaires.

Le contrat local de santé vise à favoriser la coordination et la cohérence des actions de santé menées sur son territoire, dans une démarche partagée avec l'ensemble des acteurs de la santé concernés. Il se décline en un programme d'actions coordonnées autour de 3 axes stratégiques :

- Garantir l'accès de la population aux services de santé
- Développer la prévention
- Améliorer la cohérence des interventions et la fluidité du parcours de prise en charge.

La coordination du contrat local de Santé a été confiée à l'Association Chemin Faisant en lien étroit avec les signataires. Ce contrat de santé permet de poursuivre le dynamisme partenarial avec les acteurs concernés par la santé (établissements et services sanitaires et médicaux-sociaux, associations, professions libérales, hôpital de Cerdagne notamment) qui se sont engagés dans cette démarche de co-construction d'une politique de santé qui réponde au plus près aux besoins des habitants.



La Communauté de commune a pris la compétence « actions sociales » en juin 2016 sur le territoire. Elles concernent notamment les actions suivantes:

- la gestion des activités de petite enfance, périscolaire et jeunesse
- l'aide au maintien à domicile des personnes âgées.
- la création et la gestion de logement pour personnes âgées
- les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP)

La Communauté de communes a un niveau d'équipements et de services à la population en corrélation avec sa taille et sa population comprenant à la fois une population permanente et les visiteurs touristiques. Ce niveau d'équipement est donc complété par une gamme de services et équipements propres aux stations de montagne mais qui bénéficie à l'ensemble du territoire. **L'analyse quantitative de la position géographique des différents équipements montre un déséquilibre entre les principales stations de montagne et certains villages du Capcir et des Garrotxes, peu dotés en équipements et services.**

De même, certains services et équipements ne sont présents que dans les grandes villes voisines : hôpital transfrontalier de Puycerdà, maison de retraite à Ur et Err, Pôle Emploi à Prades, Mission locale des jeunes à Saillagouse et Prades.

La majorité des équipements sportifs sont liés aux stations de montagne. Des équipements en faveur de la vie de village pourraient être développés en les adaptant à la typologie de la population notamment en anticipant le vieillissement de la population.

Les équipements de santé se renforcent sur le territoire à travers la création récente de maison de santé pluridisciplinaire regroupant différentes spécialités médicales. Ce renforcement souligne l'évolution des équipements de santé sur le territoire afin de pallier le phénomène de désertification rural.

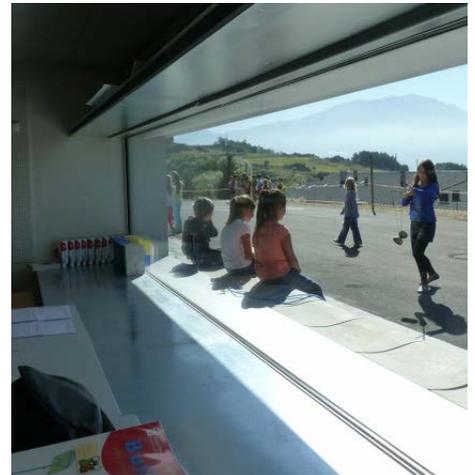
Pour les activités culturelles, le choix est beaucoup plus limité et se concentrent dans les principales communes-stations : cinéma aux Angles et à Font-Romeu, musée à Eyne.

Les communes des Garrotxes, avec peu d'habitants, sont très dépendantes des communes voisines (Prades, Olette, Capcir) en terme de services et d'équipements.

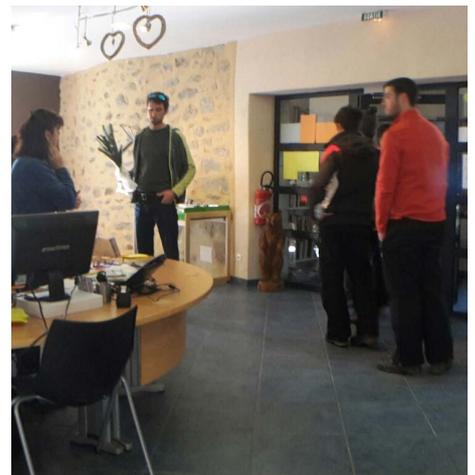
Sur ce territoire isolé, **la chasse** est une pratique qui fonctionne toute l'année: elle a donc **un rôle d'animation sociale majeure pour le territoire des Garrotxes.** Les associations communales de chasse agréée (ACCA) sont parfois les dernières associations locales dans les villages : elles participent à ce titre au maintien de la vitalisation des bourgs.

5. La Maison Sociale de Proximité de Cerdagne-Capcir

Située à Font-Romeu, elle participe à la mise en place de la politique de prévention dans le domaine du social et de la santé publique. Les équipes pluridisciplinaires de la Maison Sociale se répartissent sur le terrain pour répondre aux besoins de la population en matière d'accès aux droits à l'information et aux prestations sociales et médicosociales, à travers des permanences dans les communes des Angles, de Formiguères et de Mont-



Le nouveau groupe scolaire de Font-Romeu



la Salle Polyvalente de Formiguères



Local de chasse à Réal

Louis. Plusieurs missions lui sont dévolues à travers des consultations et du suivi du public : la protection maternelle et infantile, l'aide sociale à l'enfance, l'aide aux personnes âgées handicapées, l'instruction des demandes du RSA, l'accompagnement social lié au logement, le traitement des situations de précarité).

Les enjeux sont donc multiples :

- Un enjeu d'adaptation des équipements aux attentes des habitants et des touristes pour pérenniser les emplois et renforcer l'attractivité de la Communauté de communes
- Un enjeu social pour la population permanente d'aide au maintien à domicile des personnes âgées et d'amélioration de l'offre de santé existante et en matière de petite enfance
- Un enjeu de desserte des équipements publics (par un service de transport intercommunal ?)
- Un enjeu de mutualisation des équipements emblématiques du territoire
- Un enjeu de maintien et de développement des équipements en faveur de la jeunesse.

**TABLEAU
NON-EXHAUSTIF
DES PRINCIPAUX
EQUIPEMENTS
DU TERRITOIRE**

Bassins de vie	Type d'équipements / services				
	Equipements éducatifs	Equipements de santé	Equipements / services sociaux	Equipements culturels	Equipements sportifs / loisirs
Capcir	-Regroupement scolaire (école primaire et maternelle) -Crèche	-Maison de santé pluridisciplinaire		-Cinéma -Bibliothèque -Médiathèque Salle polyvalente -Maison des associations -Salle des fêtes	-Base de loisirs et nautique du lac de Matemale -Centre de vacances -Centre de loisirs -Complexe sportif et aquatique : piscine, patinoire, bowling ; gymnase ; stade -Association de chasseurs (ACCA/AICA)
Garrotxes				-Association Garrotxes Conflent	-Association de chasseurs (ACCA/AICA)
Haut - Conflent	-Ecole maternelle et primaire -Crèche			-Bibliothèque -Four solaire Citadelle Vauban	-Centre de loisirs -Association de chasseurs (ACCA/AICA)
Haute - Cerdagne	-Collège -Lycée climatique -CREPS/CNEA -Ecole	-Pharmacie -Centre médical -Maison de santé pluridisciplinaire	-Maison Sociale de Proximité Cerdagne-Capcir (Font-Romeu) -Centre de planification familiale	-Cinéma -Salle des fêtes -Bibliothèque -Médiathèque -Fête de l'Ermitage -Maison de la Vallée d'Eyne -Le Musée sans mur -Four solaire	-Centre de vacances -Complexe sportif : CNEA ; stade ; gymnase -Association de chasseurs (ACCA/AICA)
	Commerces spécifiques	Services administratifs	Services de secours et de sécurité	Evènementiel	
Capcir	-Guinguette -Commerce multi-rural -Bistrot de pays	-Agence postale -Services bancaires	-Gendarmerie -Centre de secours	-Triathlon des Angles -Trail sur neige et Trail d'été -Festival de l'aventure aux Angles -Festival de musique et glisse Garosnow -Fête de la patate -Les Musicales de Matemale	
Garrotxes	-Commerce ambulant			-Festival musical des Garrotxes	
Haut-Conflent	-Commerce multi-rural	-Agence postale -Trésor public	-Gendarmerie		
Haute-Cerdagne	-Bistrot de pays			-Coupe du Monde de Free Style à Font-Romeu -Trail sur neige Romeufontaine ; Trail d'été ; Ultra trail 100 miles -Festival transfrontalier du roman et du film policiers « Pyrénées polar » -Festival Nature (Réserve naturelle d'Eyne)	



Synthèse des enjeux

3.1 | L'armature territoriale

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• une centralité historique et géographique autour de Mont-Louis• une centralité économique et de notoriété autour de Font-Romeu• des pôles de proximité bien constitués (Les Angles, Formiguères)• des associations de chasseurs actives sur le territoire des Garrotxes et du Capcir qui participent à l'animation sociale du territoire	<ul style="list-style-type: none">• une position décentrée de Font-Romeu, polarité majeure effective du territoire• un déclin important de la polarité historique de Mont-Louis• des communes particulièrement isolées et non pourvues en équipements, commerces, services, ...• des équipements essentiellement tournés vers l'économie touristique et peu vers la vie de village• un manque d'espaces d'accueil et de services pour les jeunes entreprises
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• une forte attractivité des pôles extérieurs à la Communauté de communes• des regroupements à l'oeuvre entre les communes• une volonté de développer le processus intercommunal au-delà de la CDC (vers la Cerdagne et le Conflent)• un projet intercommunal de développement culturel et touristique autour de Mont-Louis, La Cabanasse, Saint-Pierre-dels-Forcats, Planès, Eyne• une identité territoriale marquée pour le Capcir et les Garrotxes• des équipements sportifs des stations de montagne à mieux valoriser pour les populations permanentes	<ul style="list-style-type: none">• des équipements et des services peu mutualisés et de moins en moins accessibles participant à la désertification rurale des bassins de vie• un manque d'activités culturelles à destination des locaux hors saison touristique• un manque d'équipements et d'activités à destination des jeunes du territoire, facilement accessibles en transport en commun• des équipements de loisirs et culturels beaucoup moins présents hors saison touristique, qui nuisent à l'attractivité résidentielle



Paroles d'acteurs

"Il ne faut pas oublier qu'il y a une solidarité dans notre pays de montagne. C'est important dans notre fonctionnement et dans notre organisation territoriale. "



"Nos bassins de vie fonctionnent comme des îles séparées : c'est une faiblesse. Il faut que l'on fonctionne en réseau, comme un archipel "



"Egat et Targassonne sont très imbriquées dans le fonctionnement quotidien de Font-Romeu et Bolquère, en raison de leur voisinage. Et cela représente un poids de population non négligeable. Il y a également une relation forte de la Cerdagne avec Saillagouse.



Il faut noter l'importance du lycée et du centre d'entraînement d'altitude : ils participent à une notoriété internationale olympique autour du sport.



Enjeux

• Rechercher une complémentarité sur le territoire

Les singularités des différents bassins de vie, et les déséquilibres en termes démographiques, économiques, d'équipements, peuvent être perçus comme une contrainte. Il s'agit de faire de ces différences un atout, en travaillant sur la complémentarité (sans pour autant mettre en oeuvre une équité qui impliquerait un même fonctionnement et niveau d'équipement sur l'ensemble des communes, et qui serait difficile à mettre en oeuvre).

• Inscrire l'armature territoriale dans une dimension élargie

Il s'agit d'étendre la réflexion aux communautés de communes voisines pour certaines problématiques comme l'emploi, le tourisme ou la mobilité notamment. En effet, la structuration du territoire est très liée avec la basse Cerdagne et le Conflent-Canigó dans ses échanges. C'est un territoire sous l'influence de 2 pôles urbains extérieurs (Prades et Bourg-Madame/Puigcerdà). Cet ensemble territorial est lui-même situé dans un triangle de relation entre Toulouse, Montpellier et Barcelone.

• S'appuyer sur les richesses communes pour construire un territoire équilibré

Il s'agit des richesses naturelles du territoire à travers la variété des paysages présents (lacs, forêts, plateaux, pics), de l'économie avec des secteurs traditionnels (économie de la neige, économie touristique, pastoralisme, agriculture), et des secteurs innovants (sport de haut niveau, énergies renouvelables, plantes médicinales, ...) etc. La CDC est un territoire de nature et de loisirs pour la Basse-Cerdagne, un territoire d'attractivité pour les entreprises du Roussillon, un marché de producteurs agro-alimentaires, ...

• Développer une polarité touristique et culturelle autour de Mont-Louis

Carrefour des axes de circulation, porte d'entrée et symbole du territoire avec le label UNESCO, la centralité commerciale et administrative de Mont-Louis a fortement décliné ces dernières années. Le réinvestissement est en cours avec des projets intercommunaux et une AVAP, et peut-être poursuivi par la création d'un pôle touristique et culturel.

• Adapter les équipements aux attentes des habitants et des touristes pour pérenniser les emplois et renforcer l'attractivité du territoire

Il s'agit d'un enjeu d'adaptation mais aussi un enjeu social pour la population permanente avec l'aide au maintien à domicile des personnes âgées, l'amélioration de l'offre de santé existante et le développement d'activités à destination des jeunes.

- Rendre accessible ces services et équipements par une desserte intercommunale efficace
- Mutualiser les équipements emblématiques du territoire
- Le renforcement de l'offre culturelle et un accompagnement des actifs par la création d'espaces d'accueil (tiers-lieux)

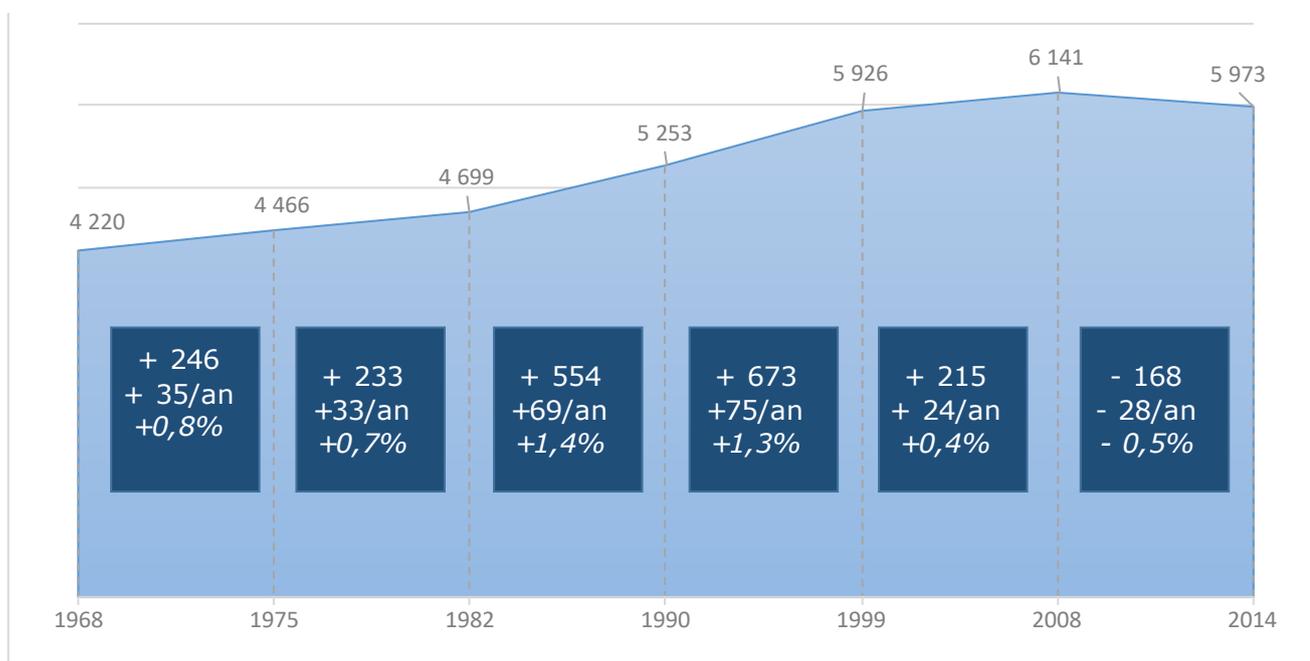


3.2 | Habiter le territoire : quels logements et pour qui ?

A | Vers un essoufflement de la dynamique démographique : une nouvelle donne à prendre en compte ?

1. Longtemps remarquable, la dynamique démographique donne des signes de ralentissement : pour la première fois depuis longtemps, le territoire perd de la population

EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PYRÉNÉES CATALANES SUR LA PÉRIODE 1968-2014



Source : INSEE

La population prise en compte pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est forfaitairement majorée d'un habitant par résidence secondaire. L'intégration de cette spécificité forte du territoire hisse sa population à plus de 21 000 habitants (population DGF 2018 : 21 424).

Dans un espace à vocation touristique et récréative comme celui des Pyrénées catalanes, la population permanente ne reflète donc que partiellement l'attractivité et les usages du territoire. Mais les habitants qui l'habitent tout au long de l'année, sont fondateurs autant que révélateurs de son dynamisme. Leur présence n'a cessé de progresser, passant de 4 220 habitants en 1968 à 5 973 en 2014 (+1 753 / +42%). Le territoire a d'abord résisté à l'exode rural des années 1960-70. Il s'est même inscrit dans une

Remarque : L'INSEE et la DGFIP diffèrent dans la définition et les méthodes de calcul de la population :

- les populations des recensements successifs de l'INSEE concernent uniquement la « population municipale » (soit les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune)
- la DGFIP ajoute à la « population municipale » les personnes dites « comptées à part » (étudiants dont la résidence familiale est sur la commune mais qui résident ailleurs pour leurs études - idem pour des personnes âgées qui ont toujours leur résidence principale sur la commune mais sont hébergées dans une maison de retraite située ailleurs. Résidents secondaires comptabilisés comme 1 habitant par logement non vacant). Elle recensait 21 424 habitants en 2018 sur la Communauté de communes.

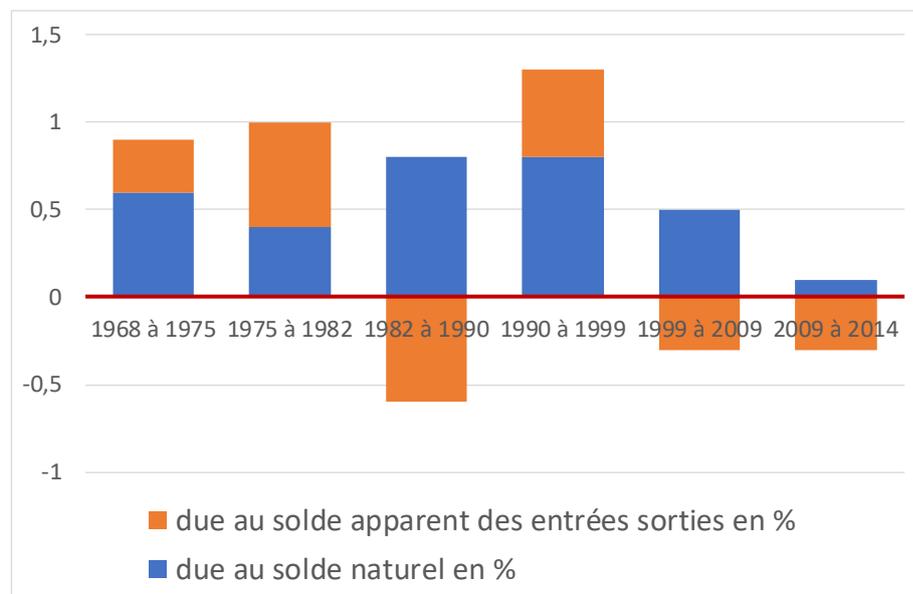


dynamique d'accueil plutôt soutenue dans les deux dernières décennies du XXème siècle. La période récente amorce des changements :

- au début des années 2000, la population a commencé par ralentir son rythme de croissance ;
- elle a fini par diminuer légèrement au cours des 6 dernières années (- 168 habitants entre 2008 et 2014, soit une perte de 28 habitants par an sur cette période).

On constate que cette diminution s'est stabilisée depuis avec une baisse de 7 habitants par an entre 2009 et 2015. Depuis 2013, la démographie repart par ailleurs à la hausse, avec 49 habitants gagnés entre 2013 et 2015 (de 5 941 à 5 990 hab.).

PART DE L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION DUE AU SOLDE NATUREL ET AU SOLDE MIGRATOIRE (EN %)



Source : INSEE

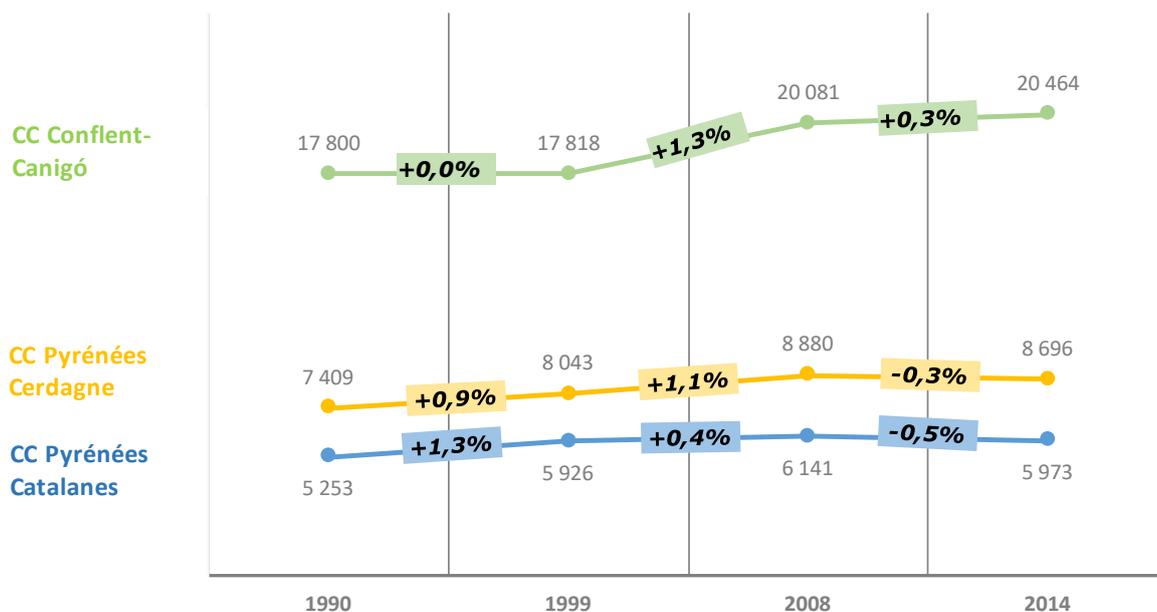
Le solde des entrées/sorties, couplé à un ralentissement de la natalité, est le principal moteur de ce ralentissement de population. **Depuis 1999, le territoire souffre d'un déficit d'attractivité, que la natalité ne parvient plus à compenser à partir de 2009.**

Aujourd'hui, la Communauté de Communes amorce sans doute une nouvelle période de son développement, davantage marquée par une tendance à la stabilisation de sa population. Le niveau des besoins en logement mais aussi leur nature s'en trouveront modifiés, avec des impacts à anticiper : **il s'agira moins de produire pour produire et répondre quantitativement à la pression des besoins, que d'asseoir la montée en gamme qualitative de l'offre et sa capacité à faire émerger l'envie de venir ou de rester dans les Pyrénées catalanes.**



2. Dans la dynamique démographique du massif pyrénéen oriental, la Communauté de communes des Pyrénées Catalanes est aujourd'hui davantage en retrait

EVOLUTION DE LA POPULATION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU MASSIF PYRÉNÉEN ORIENTAL SUR LA PÉRIODE 1990-2014



Source : INSEE

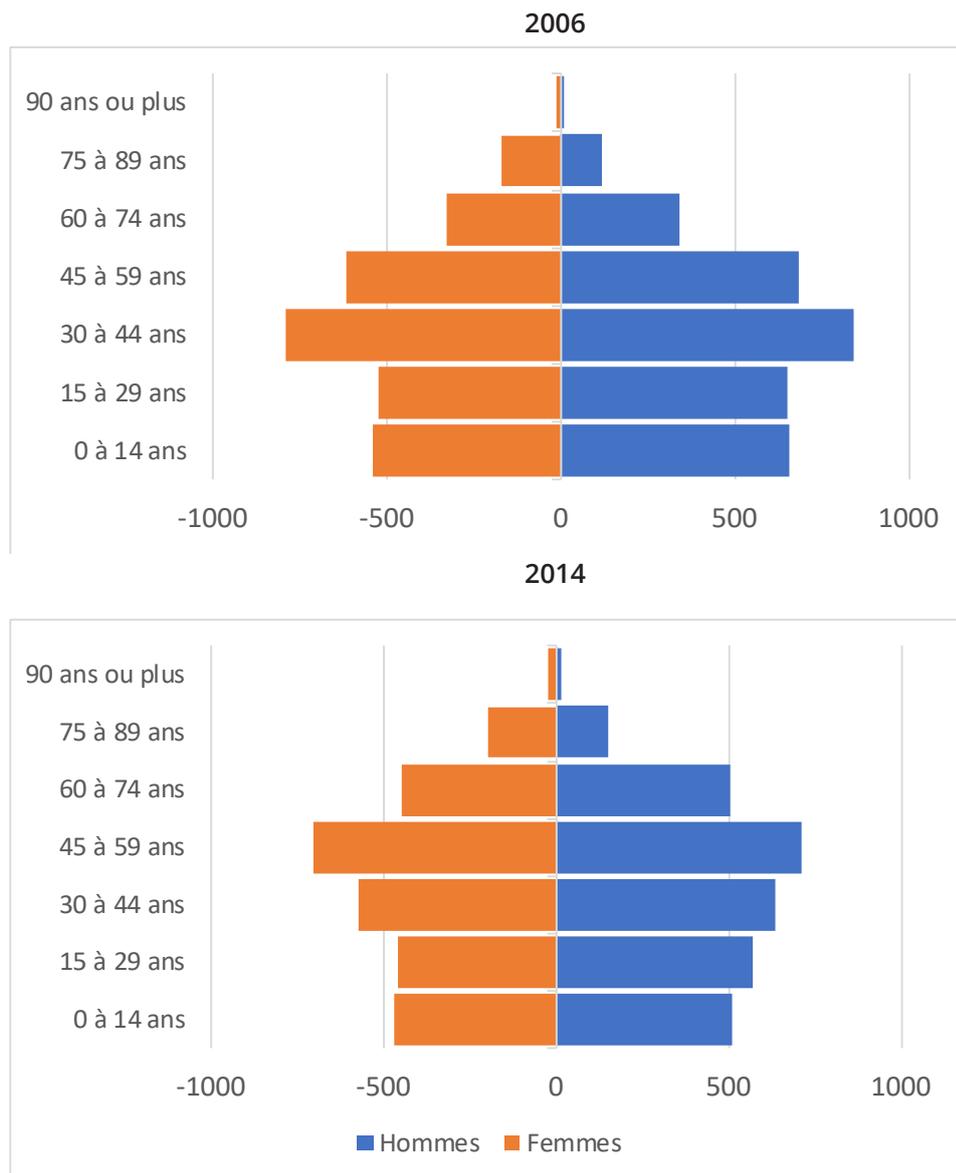
La Communauté de communes des Pyrénées Catalanes voit s'essouffler son rôle moteur dans la dynamique démographique du massif pyrénéen oriental.

Entre 1990 et 1999, elle enregistrait le taux de croissance le plus élevé des trois communautés de communes et captait la moitié des gains démographiques de la période, soit bien plus que son poids démographique (19% de la population du piémont en 1999).

Au cours des 6 dernières années, sa population diminue (-0,5% par an). C'est aussi le cas de la Communauté de communes Pyrénées Cerdagne mais à un rythme plus faible (-0,3%). Longtemps en retrait, la Communauté de communes Conflent-Canigó tire aujourd'hui la croissance démographique : ses pourtours tournés vers la plaine du Roussillon s'inscrivent progressivement dans la dynamique de desserrement résidentiel de l'agglomération perpignanaise.

3. Un vieillissement perceptible

ÉVOLUTION DE LA PYRAMIDE DES ÂGES ENTRE 2006 ET 2014



Source : INSEE

nota : en raison de l'évolution du périmètre de la communauté de communes, les données de l'INSEE pour 2006 ne comprennent pas les communes des Angles, de Bolquère et de Font-Romeu. Leurs effectifs ont été ajoutés à partir des données communales (INSEE RP2006).



La répartition de la population de la Communauté de communes montre une évolution de l'équilibre générationnel. D'une population relativement jeune (parts importantes des moins de 45 ans), on assiste aujourd'hui à **une diminution des tranches d'âge de moins de 40 ans et à une augmentation des tranches supérieures**. Cela est dû au vieillissement de la génération des 30-44 ans, mais aussi à l'apport d'une population de retraités, revenant ou s'installant sur le territoire.

Cette évolution est notamment à prendre en compte dans **l'adaptation de l'habitat** : accessibilité, localisation des services, possibilité de maintien à domicile, peuvent représenter des difficultés notamment dans les villages les plus isolés.

Le renouvellement de la population n'est cependant plus assuré, les moins de 15 ans, susceptibles de rentrer en activité étant aujourd'hui moins nombreux que les plus de 60 ans, susceptibles d'en sortir. **Sans renforcement de l'attractivité du territoire, la stabilisation de la croissance de population risque donc de se maintenir.**

Les 15-29 ans quittent le territoire principalement à cause des temps de trajets trop importants et du manque de logements en location à des prix abordables. Pour la population jeune, aux revenus faibles et incertains, la tendance à l'enchérissement du marché immobilier (car il cible une population plus âgée et plus aisée) et la rareté des locations de petites tailles (T1 ou T2) sont des freins majeurs à l'installation sur le territoire.

De plus les locations touristiques (notamment à proximité des stations de montagne) augmentent le prix des loyers notamment des locations saisonnières, au dessus de leurs ressources. Bien qu'ils ne représentent qu'une faible part de la population locale, **les étudiants ou les jeunes en décohabitation n'ont donc que très peu de solutions pour se loger à des prix abordables.**

4. Une diminution de la taille des ménages

De 3,1 personnes par ménage, c'est-à-dire par résidence principale, en 1968, la composition des ménages a diminué d'environ 1/3 pour atteindre aujourd'hui 2,1 personnes. Cette évolution est similaire à la tendance nationale.

La configuration de la courbe d'évolution de la taille des ménages laisse à penser qu'elle va tendre vers un équilibre autour de 1,9 si les comportements sociaux (couples, enfants, divorce,...) ne changent pas de façon trop importante.

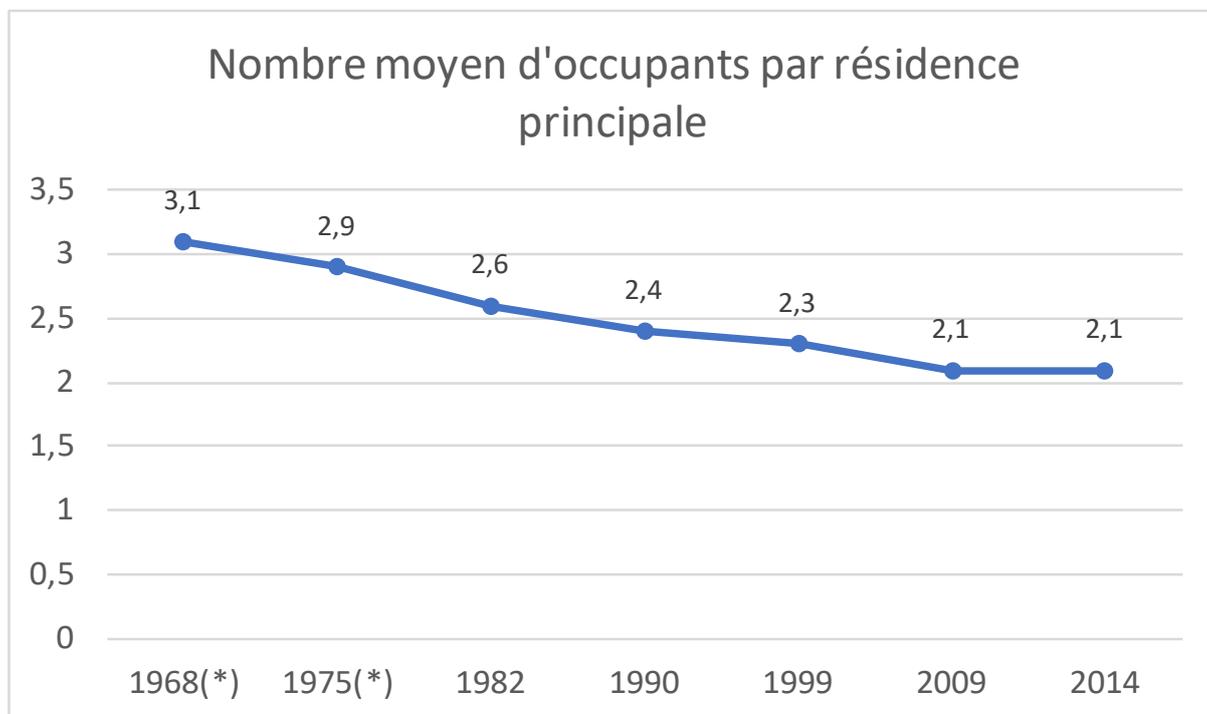
Cette diminution de la taille des ménages a pour conséquence directe une augmentation du nombre de ménages plus rapide que la dynamique de population, puisqu'elle résulte à la fois de la croissance mais aussi du desserrement des ménages.

RENOUVELLEMENT DE LA POPULATION 2006-2014

	2006	2014
Moins de 15 ans	1195	982
Plus de 60 ans	979	1342
	122%	73%



ÉVOLUTION DE LA TAILLE DES MÉNAGES ENTRE 1968 ET 2014



Source : INSEE

Ainsi, malgré le ralentissement de population observé ces dernières années, le nombre de ménages a cru régulièrement, nécessitant par conséquent des logements supplémentaires.

La diminution de la taille des ménages s'accompagne d'autre part d'une élévation assez importante du nombre de personnes vivant seules. Les

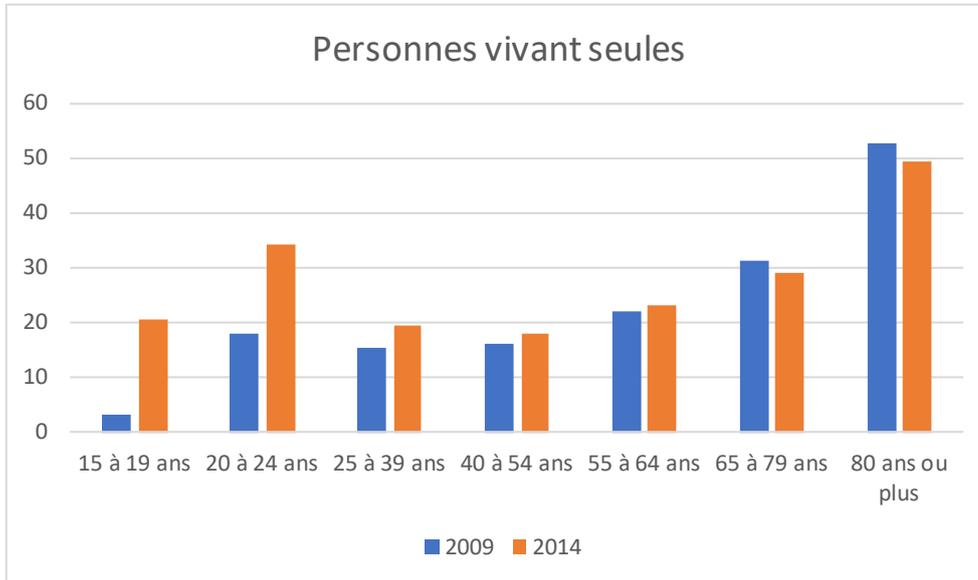
ÉVOLUTION COMPARÉE DE LA POPULATION ET DES MÉNAGES ENTRE 1999 ET 2014

	1999	2014	augmentation	en %
Population	5 926	5 973	+ 47	+ 0,8 %
Ménages	2 576	2 854	+ 278	+ 10,9 %
Taille des ménages	2,3	2,1		

Source : INSEE



PERSONNES VIVANT SEULES SELON L'ÂGE



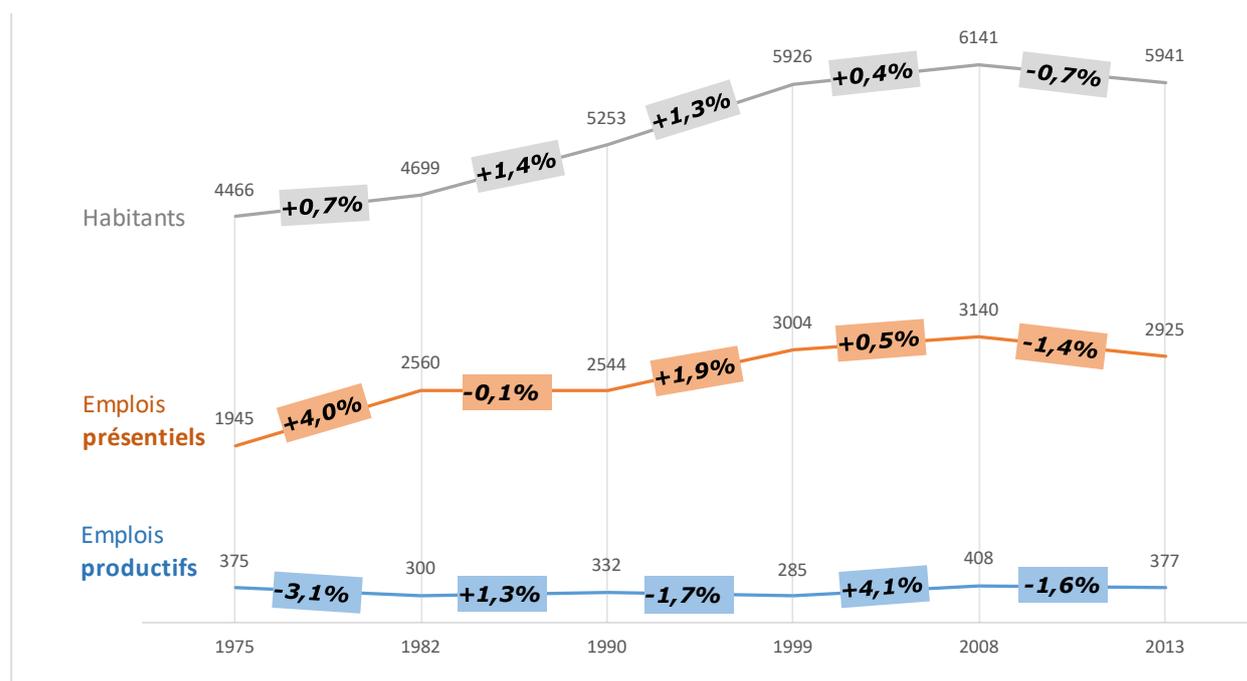
ménages de 1 personne sont les plus nombreux parmi les personnes âgées. Mais on constate une évolution marquée chez les populations jeunes, qui quittent plus tôt le domicile familial (études, premier emploi) et ont ainsi besoin de logements abordables pouvant les accueillir.

Cette problématique porte notamment sur Font-Romeu, où la présence du pôle universitaire nécessite une offre de logements adaptés à la population étudiante.

L'évolution de la structure des ménages joue un rôle important sur les besoins en résidence principale du territoire. Ainsi, les besoins de nouveaux logements restent importants, malgré le ralentissement de la population, pour maintenir sur place une population notamment jeune, indispensable au développement du territoire. Ces besoins concernent le nombre de logements, mais également leur adaptation aux attentes : taille, configuration, localisation, services, ...

5. L'orientation forte vers l'économie « présenteielle » lie étroitement dynamique de l'emploi et attractivité démographique. Les ralentissements récents de la population et de l'emploi vont de pair

EVOLUTION DE LA POPULATION ET DE L'EMPLOI DE LA CC PYRÉNÉES CATALANES SUR LA PÉRIODE 1975-2013



Source : INSEE

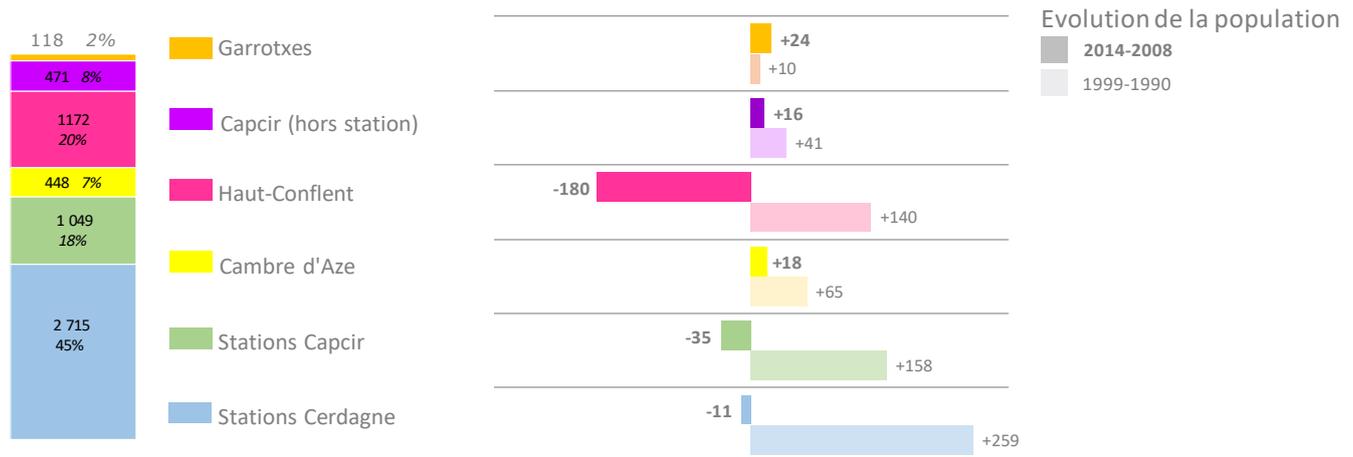
La vocation économique du territoire est résolument tournée vers les activités de loisirs sportifs et de « bien-être » proposées en direction des habitants qui séjournent ponctuellement ou fréquentent plus régulièrement les Pyrénées catalanes. L'essor de cette fonction à partir des années 1960-70 a tiré la croissance démographique du territoire. La dynamique de cette économie « présenteielle »¹ permet aussi au territoire de bénéficier d'un rapport « emplois / population » plutôt équilibré (1,7 habitants pour un emploi en 2013).

Mais ces liens étroits entre l'orientation « présenteielle » de l'économie locale et la capacité du territoire à maintenir des habitants sur place tout au long de l'année ont une contre-partie : les fragilités de l'emploi enregistrées sur la toute dernière période (215 perdus entre 2008 et 2013) se sont mécaniquement traduites par une baisse de la population permanente quasiment dans les mêmes volumes (200 habitants de moins).

¹ Selon la définition de l'INSEE, l'économie « présenteielle » recouvre les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes ». Les activités « productives » sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

6. Le fléchissement démographique vaut pratiquement pour l'ensemble des communes mais il ne se manifeste pas partout avec la même intensité

RÉPARTITION DE LA POPULATION ENTRE LES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DE LA CC PYRÉNÉES CATALANES (2014)



Source : INSEE, population 2014

Les communes qui accueillent les principales stations de ski de la Cerdagne et du Capcir mais aussi l'essentiel de l'offre d'équipements et de services, ont longtemps été les moteurs de la croissance démographique : la dynamique d'accueil qui a marqué la décennie 1990 a eu tendance à diffuser sur l'ensemble du territoire mais elle a continué à bénéficier en priorité à ces communes. Dans le contexte actuel de ralentissement démographique, ces communes pourvoyeuses d'emplois et de services marquent le pas ; elles parviennent tout juste à stabiliser leur population (une dizaine d'habitants gagnés par Bolquère entre 2008 et 2013) voire en perdent (- 21 hab. à Font-Romeu-Odeillo-Via / -32 hab. aux Angles).

L'attractivité touristique des communes supports des stations de ski a sa contrepartie : la pression forte exercée sur les prix du foncier ou encore les prestations très inégales des produits proposés à la revente ou à la location fait que ces communes ont du mal à retenir les habitants qui souhaitent s'y loger à l'année. La fiscalité est par ailleurs plus élevée dans les communes stations.

Ce phénomène de « report » des candidats à l'accession ou à la location joue au bénéfice des autres composantes de la Communauté de communes. Dans les années 1990, le Haut-Conflent a notamment su faire valoir l'attractivité de ces prix du foncier et sa position de carrefour entre la Cerdagne et le Capcir pour capter la diffusion de l'accueil (gain de 140 habitants entre 1990 et 1999). La tendance actuelle révèle un tassement de cette dynamique : dans une évolution d'ensemble qui s'est ralentie, les facteurs d'attractivité du Haut-Conflent ont mécaniquement moins d'effet.

Surtout, ce territoire a été impacté par la restructuration de la base militaire située à Mont-Louis. Sous l'effet de la combinaison de ces éléments, le Haut Conflent vient d'enregistrer une baisse de sa population, avec la perte de 180 habitants entre 2008 et 2014. Mont-Louis retient l'attention par l'intensité problématique de sa perte de population (une centaine d'habitants perdus au cours des 6 dernières années, soit plus du tiers (38%) de sa population de 1999).

Les communes rurales faiblement peuplées du Capcir, du Cambre d'Aze et des Garrotxes s'en sortent mieux et continuent à gagner des habitants dans des volumes modestes. Elles tirent bénéfice de leur offre de grands espaces ouverts pour résister davantage aux signes de tassement de la dynamique d'accueil.

B I L'habitat secondaire, marqueur du développement résidentiel

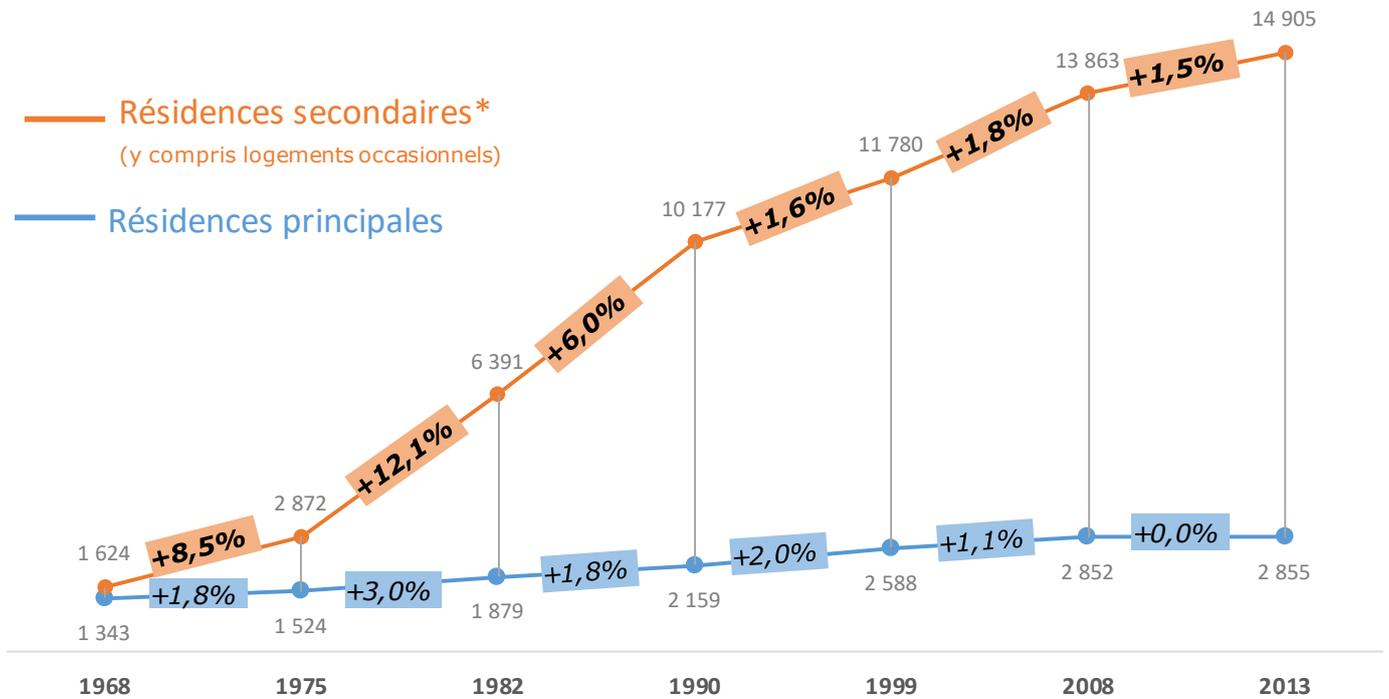
1. L'essor résidentiel du territoire s'est appuyé sur les résidences secondaires

Comme de nombreux territoires ruraux et touristiques en secteur de montagne, la dynamique de populations, d'emplois et de création de richesses des Pyrénées catalanes a reposé sur le développement extensif de l'hébergement touristique secondaire. L'accroissement de son nombre a été posé comme moyen de capter une capacité d'investissement et d'équipement venue d'ailleurs, et en particulier issue de la métropole économique de Barcelone.

Depuis 1968 et l'affirmation de la vocation touristique du territoire avec le développement des stations de ski, le parc des résidences secondaires n'a cessé de progresser pour concerner près de 15 000 logements aujourd'hui. En 45 ans, le volume de ce parc a été multiplié par 9 ! Les années 1970 à 1990 ont connu des rythmes d'expansion très soutenus : le taux de croissance est allé jusqu'à atteindre 12,1% par an entre 1975 et 1982. La progression s'est depuis ralentie (en deçà des 2% depuis 1990) mais les volumes restent conséquents (+ 8 705 résidences secondaires entre 1990 et 2013).



CC PYRÉNÉES CATALANES - EVOLUTION DU NOMBRE DE RÉSIDENCES ENTRE 1968 ET 2013



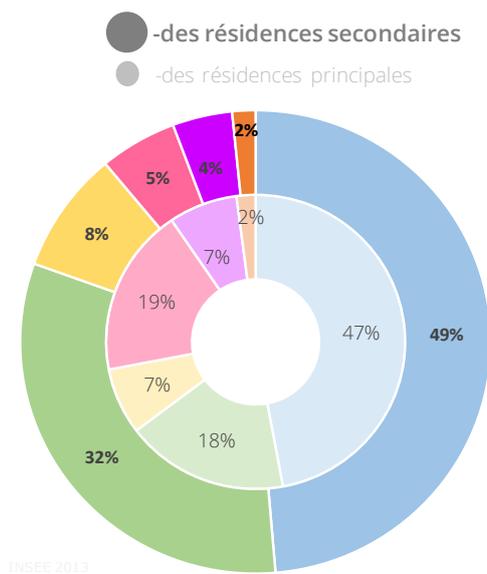
Source : INSEE

Ces rythmes soutenus de construction ont eu des conséquences sur la mobilisation du foncier et la modification des paysages. Face à la pression de la demande mais aussi celle des propriétaires fonciers, la capacité à peser sur la localisation des opérations, les formes d'habitat ou encore les rythmes de livraison s'est exercée inégalement selon les communes et les programmes.

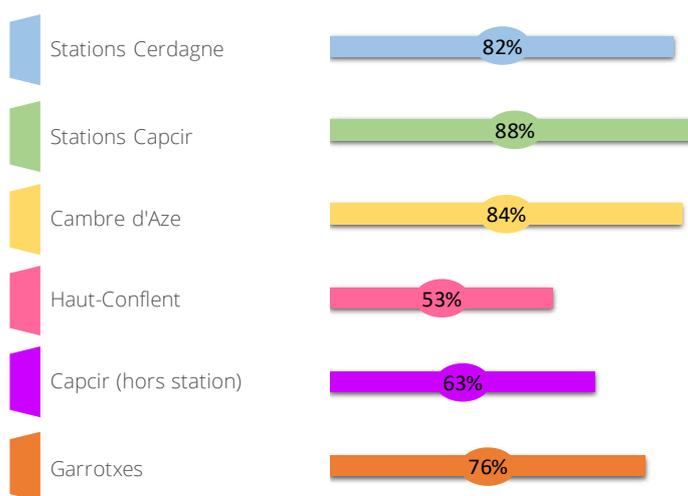
Les taux de croissance du parc de résidences principales sont restés bien plus modestes (+ 1,5 % par an sur la période contre +5% pour les résidences secondaires). Si les parcs respectifs des résidences principales et secondaires se situait dans des volumes proches en 1968, les logements occupés à l'année sont désormais 5 fois moins nombreux que ceux mobilisés à l'occasion de séjours plus ou moins longs et fréquents.

2. Le parc des résidences secondaires est surreprésenté dans les stations de ski mais il a diffusé dans l'ensemble du territoire

La répartition géographique entre les composantes de la CC Pyrénées Catalanes :



Le poids des résidences secondaires dans les composantes de la CC des Pyrénées Catalanes (2013)



Source : INSEE 2013

A l'échelle des Pyrénées catalanes en 2013¹, 81% du parc de logements est constitué de résidences secondaires. Ces dernières représentent donc un levier majeur dans l'économie du territoire. Dans toutes les communes, leurs proportions dépassent la moitié, pour atteindre jusqu'à 90% dans celles dotées d'une station de ski. A elles seules, les communes-stations de Cerdagne et du Capcir proposent plus de 8 résidences secondaires sur 10 des Pyrénées catalanes.

RÉPARTITION DE LA POPULATION

	hab	%pop
Cerdagne	2715	45%
Capcir / Garrotxes	1638	28%
Haut-Conflent	1620	27%
Total	5973	

La répartition du parc des résidences principales accuse un peu moins ces effets de concentration géographique. Le pôle Font-Romeu / Bolquère accueille aussi bien la moitié des résidences principales que secondaires du territoire. Ce facteur contribue à expliquer que sa fonction de centralité structurante soit considérée comme ressortant davantage hors période touristique qu'en pleine saison.

Les stations du Capcir ne sont pas dans la même situation : leur parc est très largement spécialisé sur l'immobilier de tourisme (88% de résidences secondaires) et elles pèsent beaucoup moins dans l'offre des résidences principales du territoire (18% de la totalité, pour 32% des résidences secondaires).

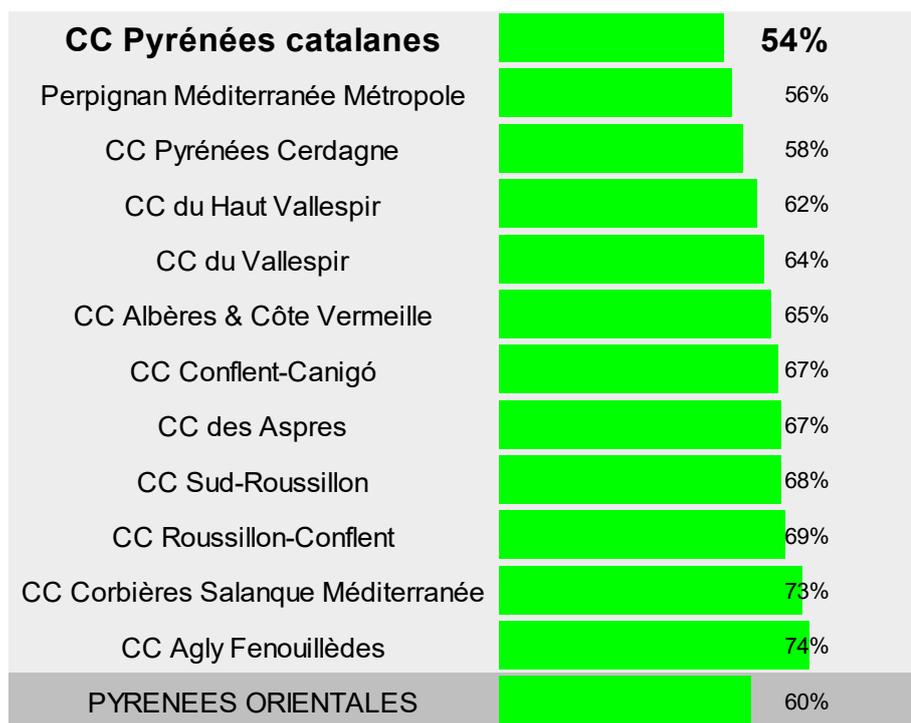
A l'inverse, le parc du Haut-Conflent est relativement moins marqué par le poids des résidences secondaires (53%). Cette composante des Pyrénées catalanes joue un rôle significatif dans l'accueil des ménages qui vivent à l'année dans la Communauté de communes (presque un ménage sur 5).

¹ Cette répartition continue de s'accroître, 85 % des logements étant des résidences secondaires en 2015 selon l'INSEE.

C | L'offre permanente : entre tensions et fragilités

1. Les conditions d'accès à la propriété donnent des signes de tension

POIDS DES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS EN 2013



Source : INSEE

54% des habitants qui habitent en permanence sur le territoire sont propriétaires de leur logement. **De l'ensemble des intercommunalités du département, c'est dans les Pyrénées Catalanes que le poids des propriétaires occupants est le plus faible.** C'est significatif du niveau de tension qui s'exerce sur les prix des terrains à bâtir. Le même constat vaut pour les ventes de biens proposées sur le « marché de seconde main ». La gamme de propositions est étendue mais pour des biens de qualité très variée. Les maisons / chalets et les appartements dont la surface, la qualité des prestations et le confort les rendent attractifs, atteignent vite des niveaux de prix élevés.

Dans ces conditions, **la pression exercée par la demande pour de la résidence secondaire rejaillit sur la capacité de la population locale à accéder à la propriété.** Par ailleurs, le constat est fait que les primo-accédants privilégient l'acquisition de terrains constructibles plutôt que la rénovation d'un logement ancien, souvent plus coûteux (prix immobilier et rénovation), ce qui va paradoxalement à l'encontre de certains principes de la Charte du Parc et des lois actuelles pour limiter l'étalement urbain¹.

¹ Parc Naturel Régional, Diagnostic partagé - Les enjeux de l'habitat à l'échelle du territoire du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, 2017

2. Le développement du parc HLM a été saisi comme outil de réponse à la consolidation de l'offre locative permanente

Nombre de logements HLM (2016) Source Répertoire du Parc Locatif Social		Nbre de résidences principales (2013 INSEE)	Taux HLM
Font-Romeu	105	986	10,7%
La Cabanasse	99	291	34,0%
Formiguères	56	199	28,1%
Matemale	29	129	22,4%
Angles (Les)	24	266	9,0%
Puyvalador	14	38	36,8%
Bolquère	6	358	1,7%
Fontrabieuse	5	54	9,2%
Mont-Louis	5	85	5,9%
CC Pyrénées Catalanes	343	2 855	12,0%
Pyrénées orientales	21 308	211 502	10,1%

Dans un territoire où le parc locatif privé privilégie les locations saisonnières, le secteur public vient consolider l'offre locative « à l'année ». Le parc HLM des Pyrénées catalanes compte 343 logements. Son poids s'élève à 12% des résidences principales. C'est deux points de plus que la moyenne départementale. Sa localisation géographique apparaît relativement disséminée. La ville-centre de Font-Romeu réunit un peu plus d'une centaine de logements HLM mais La Cabanasse quasiment autant. Formiguères affiche aussi un taux de logement social élevé.

Les formes architecturales recouvrent une gamme variée, qui s'étalent de l'immeuble collectif de 3 ou 4 étages, aux pavillons récents juxtaposés « en bande », en passant par des opérations d'acquisition-amélioration du bâti ancien situé en cœur de village.

Si la proportion de logements sociaux sur le territoire est importante par rapport au département, il est à noter que beaucoup des personnes qui pourraient en bénéficier n'en font pas la demande. En effet, **61,2% de la population présente des revenus modestes et pourraient être éligible à un logement social or seulement 12% des logements sont sociaux.**

La faible demande en logements sociaux est en partie liée à la longueur et la méconnaissance des démarches et à une offre parfois inadéquate (trop petit, mal isolé, ...). Cela mène parfois les habitants à vivre dans un parc privé peu qualitatif, notamment ancien. Ce parc ancien, qui représente une proportion importante des logements permanents (35% < 1970), est souvent moins bien entretenu et possède un fort taux de vacance, contribuant à sa dégradation.



Cette population se retrouve contrainte de vivre dans une situation de précarité énergétique, avec des logements peu confortables et mal adaptés à leurs besoins. De plus la dégradation du parc ancien contribue à l'érosion du patrimoine bâti.

Les coûts de rénovation, que ce soit en secteur patrimonial ou pour la mise niveau énergétique sont souvent rédhibitoires pour la population locale qui privilégie la construction neuve. **Ce sont donc les plus démunis qui vivent dans le parc dégradé et énergivore entraînant des situations de précarité énergétique.**



3. Le parc HLM est soumis à un positionnement complexe et fragile

LES DEMANDES DE LOGEMENTS HLM

RATIO nbre de demandes HLM pour 100 logements HLM		Demandes HLM SNE 2016	Logements HLM RPLS 2016
CC Agly Fenouillèdes	17%	40	234
CC Pyrénées catalanes	24%	83	343
CC Pyrénées Cerdagne	30%	81	270
CC des Aspres	41%	374	903
CC du Haut Vallespir	47%	129	277
CC Conflent-Canigó	47%	252	536
CC Albères & Côte Vermeille	53%	1 145	2 179
Perpignan Méditerranée Métropole	54%	7 916	14 541
CC du Vallespir	64%	387	607
CC Corbières Salanque Méditerranée	67%	309	463
CC Roussillon-Conflent	71%	251	353
CC Sud-Roussillon	76%	459	602
Pyrénées Orientales	54%	11 426	21 308

Source : site Office 66 / SNE

LA TAILLE DES MÉNAGES DEMANDEURS D'UN LOGEMENT HLM PAR RAPPORT À LA TYPOLOGIE DU PARC

PARC HLM	T1	T2	T3	T4	T5	T6 et +
305	21 7%	57 19%	93 30%	91 30%	39 13%	4 1%
DEMANDES HLM	1 pers	2 pers	3 pers	4 pers	5 pers	6 pers
83	37 45%	23 28%	16 19%	6 7%	0 0%	1 1%

Source : site Office 66 / SNE

DEMANDES HLM	T1	T2	T3	T4	T5	T6
	7%	25%	40%	20%	3%	0%

Source : Atlas du logement social de la DDTM, 2015



L'expression de la demande sociale est peu pressante, au regard de son volume (81 ménages demandeurs au 1er janvier 2016) comme du niveau de pression exercée sur l'offre : **avec un ratio de 24 demandes pour 100 logements, la Communauté de communes Pyrénées Catalanes affiche parmi les degrés de tension les plus faibles du département.**

On constate cependant un fort décalage entre la part des demandeurs et les ménages modestes pouvant potentiellement en bénéficier (**61,2% des ménages ont des revenus inférieurs ou égaux aux plafonds HLM, alors que 12 % du parc locatif est aidé**)¹. Au-delà de leur taille, la configuration des logements, les modes de chauffage, l'isolation, l'accessibilité mais aussi la méconnaissance ou la méfiance vis-à-vis du parc social peuvent expliquer cette désaffection.

Le territoire connaît ainsi un report des ménages modestes vers le parc privé (propriétaires occupants ou locataires), sur les logements les moins chers, soit des logements anciens, avec d'importants coûts énergétiques, et pas toujours adaptés aux attentes des occupants.

Les besoins sociaux apparaissent aussi en décalage avec la typologie du parc : près de la moitié des besoins émanent de personnes seules, tandis que la vocation familiale de cette offre fait qu'elle propose très peu de petits logements (20% de T1-T2). Le même décalage est constaté sur le parc public, avec notamment un déficit de logements abordables pour les jeunes étudiant ou travaillant sur le territoire, ne permettant pas d'absorber la décohabitation, ou encore les saisonniers.

La demande en logements sociaux porte cependant essentiellement sur des logements médians (T3 à 40%), malgré la petite taille des ménages². L'offre de logements sociaux du territoire semble à ce titre plus équilibrée. Ce phénomène de demande sur logements plus grands que les besoins peut être dû au fait que les petits logements du territoire, peu nombreux, ne correspondent pas aux aspirations locales en termes de configuration ou encore de performance énergétique (studio-cabines, maisons de village scindées en appartements, ...)³.

Les caractéristiques de la demande sociale (son faible volume, son orientation vers des ménages de petite taille...) fragilisent le positionnement du parc HLM. **Ce constat pose l'enjeu des conditions à réunir pour optimiser la capacité du parc HLM à répondre aux attentes et parcours résidentiels des habitants.**

1 Parc Naturel Régional, Diagnostic partagé - Les enjeux de l'habitat à l'échelle du territoire du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, 2017

2 Atlas du logement social de la DDTM, 2015

3 Parc Naturel Régional, Diagnostic partagé - Les enjeux de l'habitat à l'échelle du territoire du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, 2017

En ce qui concerne les étudiants, ils représentent 7,7% de la population du PNR en présentant un profil hétérogène (lycéens, étudiants, stagiaires non rémunérés, ...). Leur demande en logement se concentre sur les locations de petites surfaces à des loyers abordables. Or, ils ont des difficultés à trouver des logements saisonniers du fait notamment de la concurrence avec les hébergements touristiques répondant à une clientèle présente de manière plus intermittente sur l'année et aux revenus plus importants. Cela contribue à une hausse des loyers et à la mise sur le marché de ces logements sur de trop courtes périodes.

Les étudiants partagent un profil similaire aux travailleurs saisonniers, ils ont peu de revenus et cherchent à louer sur des périodes plus longues (année scolaire) que les touristes.

Le territoire est par ailleurs caractérisé par l'importance des travailleurs saisonniers (30% des emplois). Une partie d'entre eux résident à l'année sur le territoire, enchaînent contrats estival et hivernal, ou multiplient les activités (agriculteurs). Ce sont des saisonniers sédentaires.

Cependant un certain nombre sont itinérants, et ne résident sur le territoire qu'une partie de l'année. Des logements leur sont destinés, mais boudés car trop chers (on rencontre par exemple un immeuble vide qui leur est destiné à Puyvalador) ou par une offre méconnue et peu relayée. Ces saisonniers itinérants sont nombreux à loger dans leur véhicule (camion, caravane), dans des espaces qui n'y sont pas dédiés.

Face à cette situation, on constate qu'il y a un besoin de logements abordables et adaptés en station ainsi qu'un besoin d'aires d'accueil pour les itinérants.



Synthèse des enjeux

3.2 | Habiter le territoire : quels logements et pour qui?

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• La contribution équilibrée du pôle principal Font-Romeu / Bolquère à l'offre d'habitat aussi bien secondaire que permanent (accueil de la moitié des résidences principales comme secondaires de la Communauté de communes)• A l'échelle de la Communauté de communes, les complémentarités et l'équilibre d'ensemble trouvés dans la répartition géographique de l'offre de logement, avec :<ul style="list-style-type: none">- une part de résidences secondaires largement majoritaire dans les stations de ski,- un poids davantage conséquent de l'habitat permanent dans les autres communes• La présence significative (12% des résidences principales) et disséminée géographiquement du parc HLM qui propose des « locations à l'année » à des loyers abordables	<ul style="list-style-type: none">• La forte pression de la demande pour l'habitat secondaire qui pèse sur les parcours résidentiels, par rapport à la capacité de la population locale :<ul style="list-style-type: none">- à accéder à la propriété (54% de ménages propriétaires, soit le plus faible taux des intercommunalités des Pyrénées orientales).- à se loger en locatif dans de bonnes conditions (dans un parc accessible, et proposant des logements de qualité)• Le différentiel de rentabilité qui oriente structurellement le marché vers les « locations saisonnières » au détriment de l'offre locative permanente ; les parcours locatifs des ménages à ressources modestes ou en contrats courts subissant tout particulièrement ces effets sélectifs• Le processus de desserrement résidentiel qui se nourrit du manque d'offre accessible et de qualité à proximité des principaux pôles d'emplois et de services que représentent les stations de ski• Le décalage de certains programmes HLM à l'égard des préférences et standards résidentiels actuels (en termes de typologie des logements, de performance énergétique...)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• Les efforts de « mise en lisibilité » des possibilités d'hébergement touristique du territoire, notamment relayés par les offices du tourisme• Les projets de requalification des programmes HLM qui donnent des signes de « décrochage »• La volonté partagée de conforter l'habitat permanent	<ul style="list-style-type: none">• Le développement des hébergements touristiques et secondaires plus ou moins maîtrisé selon les communes et les programmes, avec des impacts sur les rythmes de consommation du foncier• Les signes d'essoufflement de la dynamique économique et démographique qui interrogent l'attractivité résidentielle du territoire (dans son aptitude à donner envie de fréquenter et revenir sur le territoire comme à permettre à ses habitants d'y vivre et travailler)



Paroles d'acteurs

L'habitat permanent nous préoccupe. On est attentif à ce que les habitants du territoire, et notamment les jeunes, puissent devenir propriétaires de leur logement. Certains lotissements communaux ont proposé des lots qui n'étaient cédés qu'à condition que les propriétaires soient là toute l'année. Mais sur le long terme, c'est plus compliqué de le maîtriser : des reventes ont eu lieu à la faveur de résidences secondaires et l'on n'a rien pu faire.



Le rôle de l'Office 66 sur le territoire passe par l'amélioration des fractions « vieillissantes » de son parc locatif social, notamment en termes de performance énergétique. On développe aussi une politique attractive des loyers parce que le coût de la vie en montagne est plus cher, en termes de charges de chauffage, de transport... Enfin, l'ouverture cet été d'une antenne de gestion locative à Saillagouse va nous permettre de gagner en réactivité et en qualité d'écoute par rapport à la demande.



Enjeux

• Valoriser l'habitat permanent comme pilier du développement équilibré du territoire

La concurrence et la pression du marché nourri par l'activité touristique contraind la capacité des habitants à se loger dans de bonnes conditions. Elle pèse sur l'attractivité du territoire. Quantitativement, la place accordée à l'habitat gagnera à être confortée dans le développement à venir de l'offre. L'enjeu est de calibrer son dimensionnement à hauteur des besoins, ceux alimentés par la croissance démographique et ceux générés par la transformation de la structure des ménages (vieillessement...).

• Diversifier et améliorer l'habitat permanent

Qualitativement, l'offre d'habitat permanent doit pouvoir favoriser le déroulement « sur place » des parcours résidentiels. Les leviers sont ici à rechercher du côté de :

- la promotion de sa diversité
- l'attention portée à la prise en compte de besoins spécifiques (saisonniers, étudiants...)
- l'accompagnement dans la recherche de solutions logement (accueil, information, orientation, « captation » de locations à l'année...)
- l'amélioration de sa qualité dans le parc privé comme public (performance énergétique, adaptation à la perte d'autonomie liée à l'avancée en âge...)
- la maîtrise de son coût et de son accessibilité financière (location et accession à la propriété)
- l'orientation de ses implantations (consolidation des liens habitat / services / déplacements – limitation des impacts fonciers et paysagers...)

La reprise du parc de résidences secondaires est la question qui soulève les plus vifs débats dans les PLU. La quantité de logements offerts au tourisme a dépassé la demande, et ces logements ont vieilli.



3.3 | Les mobilités

A | Un fonctionnement construit sur la mobilité

Les mobilités ont toujours participé au développement social et aux dynamiques économiques du Massif des Pyrénées qui offre un cadre naturel d'exception.

Quelle peut être aujourd'hui l'organisation des réseaux de transports et des mobilités des habitants et touristes à l'heure de la transition énergétique ?

Quelles sont les solutions de la grande accessibilité pour venir dans les stations des Pyrénées Catalanes, ou plus locales pour la mobilité quotidienne, et selon quelles innovations à l'œuvre ?

Malgré sa position géographique souvent considérée comme un obstacle aux déplacements, le Massif pyrénéen reste un point de passage-clé à l'échelle européenne depuis sa façade méditerranéenne. Le développement du chemin de fer au XIX^{ème} siècle puis des routes au XX^{ème} siècle (route des cols, tunnels) ont successivement permis le développement des vallées, des stations thermales et d'altitude.

Considéré comme isolé sinon enclavé sur certains bassins de vie (Garrotxes), le territoire de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes est inscrit dans la trame de mobilité des Pyrénées Orientales.

1. De grandes infrastructures de transport sont situées aux portes du territoire :

- **A l'échelle nationale**, avec le tunnel autoroutier de Porté-Puymorens sur l'axe de la N-20 depuis Toulouse et la gare internationale de Latour-de-Carol - Enveitg, qui accueille le terminus des trains intercity de nuit depuis Paris-Austerlitz, les TER vers et depuis Toulouse-Matabiau ainsi que le Train Jaune vers et depuis Villefranche-de-Conflent (gare de Villefranche-Vernet-les-Bains), qui est la ligne de chemin de fer historique du territoire.

- **A l'échelle européenne**, avec le tunnel du Cadi, côté Catalogne espagnole sur l'axe C-16 qui est aussi l'axe européen menant vers Barcelone depuis Toulouse et Orléans).

Ce premier panorama est à compléter avec la nouvelle donne engagée sur le rail à travers le Train Jaune, qualifié en Train Express Régional, qui confirme l'inscription du territoire au cœur des flux touristiques, en même temps qu'elle interroge le rôle de ses gares.

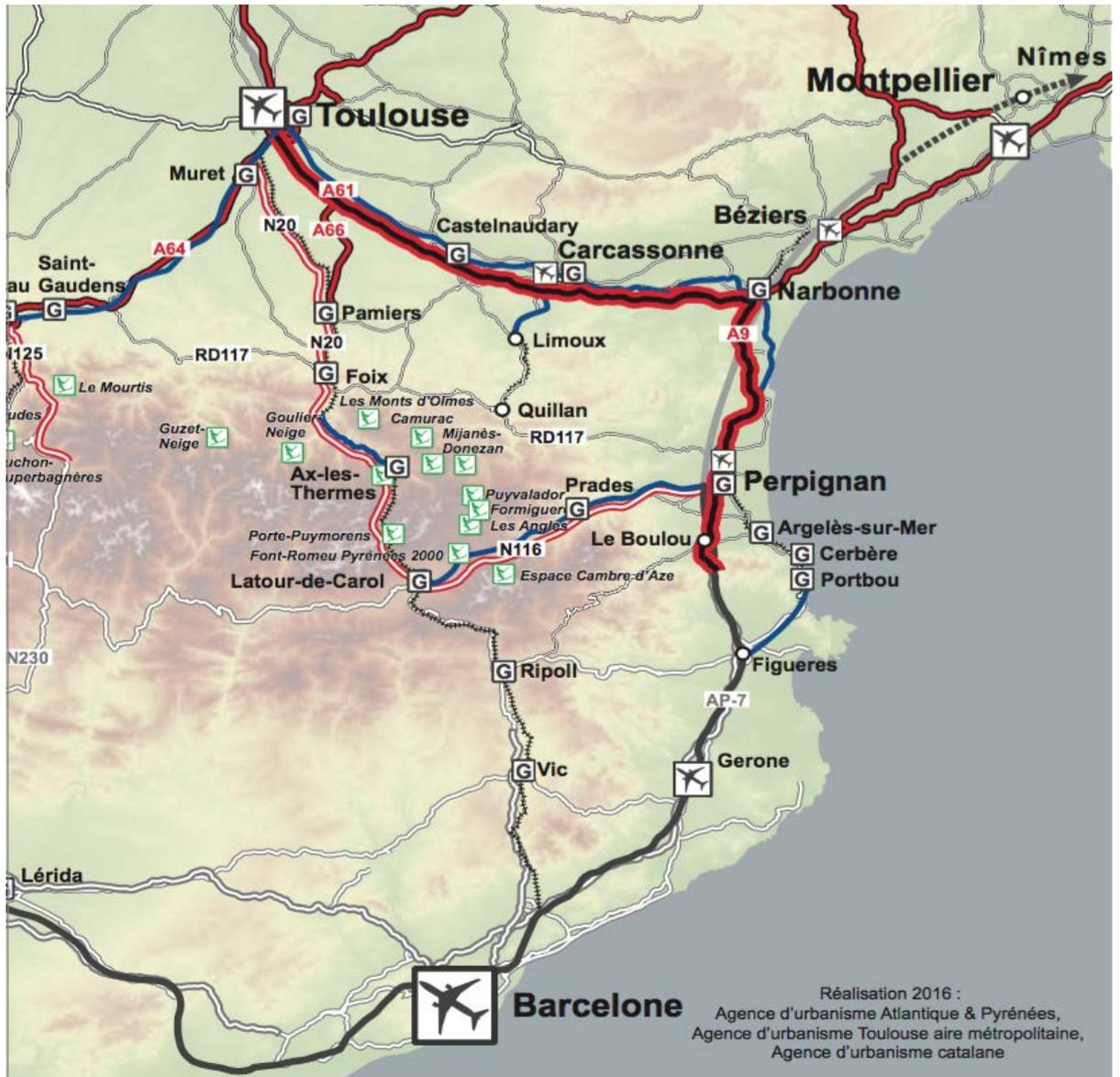
Enfin, le système routier de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes associe 3 types de fonctions :

- les fonctions productives en tout point du territoire
- le fonctionnement résidentiel
- le fonctionnement touristique lié à l'économie de la neige (stations de ski, domaines nordiques)

La cohabitation de ces trois fonctions est un défi.



SYSTEME ROUTIER A L'ECHELLE NATIONALE ET EUROPEENNE



Réseau ferré

- LGV en service (Madrid-Perpignan)
- LGV en travaux (SEA, CNM, YBasque)
- LGV à l'étude (LNMP, GPSO)
- Ligne existante : modernisation réalisée, en cours ou programmée
- Lignes existantes

Réseau routier

- Élargissement des autoroutes (mise à 2x3 voies) réalisée, en cours ou programmée
- Réseau autoroutier
- Aménagement capacité et sécurisation du réseau national

Station de ski

- ✈ Aéroport
- G Gare



2. La voiture individuelle, un modèle de transport toujours très privilégié

Vivre ou travailler dans la Communauté de communes Pyrénées Catalanes nécessite d'être mobile et implique une capacité à pouvoir être mobile. La gestion des modes de déplacements passe en premier lieu par la voiture qui est le mode de transport de référence, très souvent la seule solution possible (hors navettes en direction des domaines skiables l'hiver) :

- Il offre souplesse, réactivité, indépendance.
- Il coûte, mais il s'inscrit dans un territoire de montagne où la distance se parcourt avec de nombreux obstacles : fortes déclivités, routes en lacets, passage de cols, routes de fond de vallée qui sont des contraintes fortes lors d'un déplacement car cela représente de vraies limites géographiques, naturelles et psychologiques.
- Enfin, il permet de se rendre de « porte à porte » de son lieu de départ et d'arrivée, de prendre en compte la pluralité des besoins de déplacement qui sont loin d'être rythmés uniquement par la mobilité domicile/travail : l'évolution des modes de vie et des trajectoires des publics accroît la démultiplication des besoins et des motifs de déplacement.

Ce modèle de la voiture individuelle demande à être optimisé au regard des exigences énergétiques et environnementales, et de ses effets sur la solvabilité des ménages. Il convient aussi d'analyser la place de la voiture dans les domaines skiables durant la saison touristique hivernale (une forte fréquentation s'accompagnant de la présence d'un nombre important de véhicules à gérer).

USAGE DE LA VOITURE

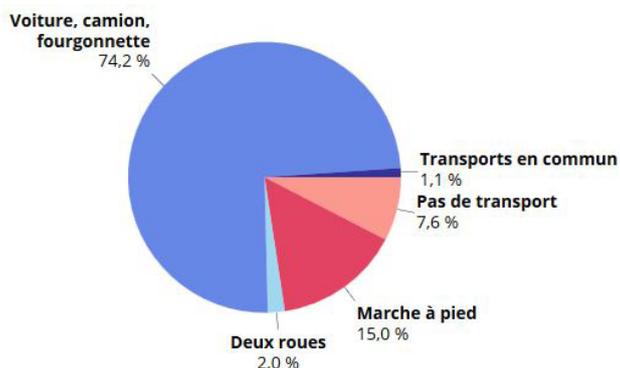


74,2 %
des habitants utilisent leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail

source : INSEE 2014



MODE DE TRANSPORT PRIVILEGES POUR LES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL



source : INSEE 2014



FLUX DE MOBILITE PROFESIONNELLE LES DEPLACEMENTS DOMICILE - TRAVAIL DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Définition

Les navetteurs sont les actifs ayant un emploi qui ne travaillent pas dans leur commune de résidence. Dans cette publication, les actifs effectuant des trajets de plus de 200 kilomètres n'ont pas été pris en compte. En effet, au-delà de cette distance, les déplacements ne sont que rarement quotidiens ; l'actif ne rentrant, la plupart du temps, que le week-end dans sa résidence principale.

Ils permettent cependant de comparer les territoires entre eux

Chiffres Clefs

Près de 56 % des navetteurs résident et travaillent au sein de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes, notamment en Capcir et Haute-Cerdagne (63%).

Les échanges les plus nombreux entre 2 communes se situent entre Bolquère et Font-Romeu, soit 175 navetteurs par jour.

Au sein de la Communauté de communes, ce sont plus de 2000 navetteurs qui se croisent sur le territoire quotidiennement. Et ils sont un peu plus de 4500 actifs à se déplacer.

Communes	Actifs travaillant dans leur commune de résidence		Actifs travaillant hors de leur commune de résidence		Total actifs ayant un emploi
	nombre	%	nombre	%	
Les Angles	295	85	52	15	347
Fontrabieuse	18	42	25	58	43
Formiguères	110	55	90	45	201
Matemale	78	43	102	57	180
Puyvalador	24	56	20	47	43
Réal	7	23	23	77	30
Capcir	532	63	312	37	844

Ayguatébia-Talau	0		20	100	20
Railleu	0		8	100	8
Sansa	4	36	7	64	11
Garrotxes	4	10	35	90	39

La Cabanasse	80	27	219	73	299
La Llagonne	47	37	79	63	126
Mont-Louis	96	62	59	38	155
Planès	12	41	16	55	29
Saint-Pierre-dels-Forcs	44	39	68	61	112
Sauto	19	41	27	59	46
Haut-Conflent	298	39	468	61	767

Bolquère	159	40	243	60	402
Font-Romeu-Odeillo-Via	640	76	200	24	840
Eyne	29	39	46	61	75
Haute-Cerdagne	828	63	489	37	1317

TOTAL	2467	56	2073	44	4542
--------------	-------------	-----------	-------------	-----------	-------------

source : insee, recensement de la population 2013

Commune de résidence	Commune du lieu de travail	Actifs ayant un emploi
Bolquère	Font-Romeu-Odeillo-Via	175



B I Un territoire aux portes d'axes structurants nationaux et européens

Le territoire de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes se situe au cœur d'un triangle formé par Montpellier, Toulouse et Barcelone : par transport routier à 2H de la région de Barcelone - 5 millions d'hab. ; 1H de l'aire urbaine de Perpignan - 286 000 hab. ; 3H de Montpellier -500 000 hab. ; 2H de Toulouse - 860 000 hab.

Les autoroutes encadrent les Pyrénées sans y pénétrer, côté français comme côté espagnol. La grande vitesse ferroviaire, partiellement en service sur la façade méditerranéenne, fait l'objet d'une programmation ambitieuse d'ici 2032 dont la diffusion des effets dans le Massif est à bâtir. Les grandes infrastructures d'accès au massif sont quant à elles en cours de consolidation.

De manière rapprochée, trois axes « d'entrée » principaux permettent de rejoindre et d'accéder au territoire de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes :

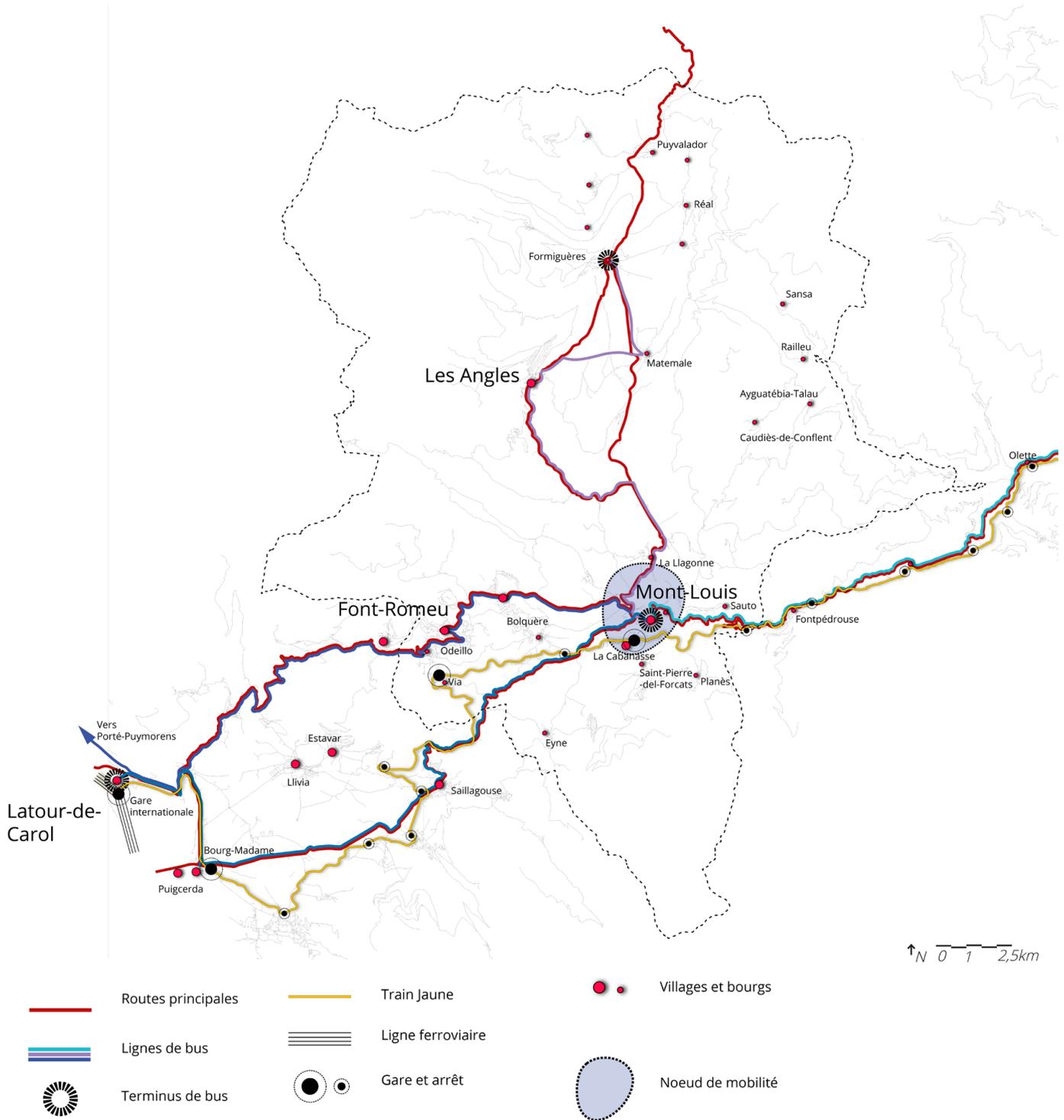
- La vallée de la Têt avec l'axe de la RN116 qui mène à Font-Romeu depuis Bourg-Madame et à Sauto depuis Prades et Olette)
- La vallée de l'Aude avec l'axe de la RD118 qui mène à Puyvalador depuis Quillan, jusqu'à Mont-Louis où il rejoint la RN116.
- La vallée des Garrotxes avec l'axe de la RD4 qui mène à Sansa et Ayguatèbia-Talau depuis Olette au départ de la RN116.

La Cerdagne est le bassin de vie transfrontalier voisin : la principale ville, Puigcerdà, est en Catalogne espagnole mais de nombreuses personnes qui y travaillent ont fait le choix d'habiter côté français parce que le logement y est plus accessible. Ce sont ainsi plus de 250 personnes qui tous les jours passent la frontière pour aller travailler. Mais ce n'est pas l'unique motif : les achats et les sorties sont également source de déplacements transfrontaliers, tout comme l'accès à des équipements pionniers comme l'hôpital transfrontalier de Puigcerda, hôpital franco-espagnol de coopération territoriale, situé de manière centrale dans la Cerdagne.

Se fait jour un enjeu particulier d'accès routier plus direct à l'hôpital et d'accessibilité en transports collectifs depuis les communes cerdanes côté français. Quelles réponses apporter en matière de transport ? Aujourd'hui, à part la voiture, aucun autre mode de transport ne permet de rejoindre le centre hospitalier de Puigcerda à moins de 2 km de la frontière française et de Bourg-Madame, où arrive le Train Jaune et les bus à 1€ du département.



PRINCIPAUX AXES ET LIGNES DE TRANSPORTS DU TERRITOIRE



C | Un réseau de voirie dense, fortement sollicité par l'économie de la neige et qui demande un entretien important

Le réseau routier s'articule à la route nationale 116, axe structurant qui traverse le territoire d'Est en Ouest pour devenir la route nationale 20, de Bourg-Madame à Porté-Puymorens. Cet axe, qui représente aussi la voie d'accès à l'Andorre, fait l'objet d'importants travaux (sécurisation, créneaux de dépassement, aires de chaînage, déviation de village). La RN116, jusqu'à Mont-Louis, est la voie qui supporte le plus gros trafic routier (entre 5 000 et 10 000 véhicules/jour). En période de pointe (vacances d'hiver et d'été), ce fort trafic se déploie aussi sur la RD 118 et la RD 618 pour rejoindre les stations de montagne.

Mont-Louis a la caractéristique d'être à la convergence de plusieurs axes départementaux et nationaux : ce secteur géographique concentre et supporte donc des flux de transit non négligeables.

Un réseau secondaire dessert les différents bassins de vie du territoire :

- l'axe qui irrigue le Capcir est la RD118. Cet axe Nord/Sud traverse le Capcir et assure le trafic de grande desserte et/ou le trafic de transit jusqu'à Mont-Louis et la RN116 au sud et l'Ariège ou l'Aude au nord.
- La D618 relie Ur à Mont-Louis, en passant par Font-Romeu.
- On peut citer également la RD 4 des Garrotxes et la RD32 des Angles.

Pour beaucoup d'entre eux, les axes secondaires sont des routes sinueuses de montagne, qui nécessitent de lourds investissements de protection (chute de pierres...). Leur entretien, notamment en hiver par temps de neige, est très coûteux pour les collectivités (Conseil Général pour les routes départementales, communes et syndicats de voirie). Il s'agit cependant d'une nécessité pour les habitants.

Le département, dans son plan pluriannuel 2016-2022 a programmé l'amélioration du réseau routier départemental sur certains secteurs du territoire des Pyrénées Catalanes : la RD 118 de Puyvalador vers l'Aude, l'amélioration de la RD4 « Murs des Garrotxes ».



Bus à 1€ en gare de Via, commune de Font-Romeu



Création d'une piste cyclable entre Puyvalador et Formiguères, le long de la D618

Les liaisons entre la Communauté de communes et l'ensemble de la Région sont bonnes, notamment du fait des améliorations apportées aux RN116 et RN20.

D'une manière générale, la Communauté de communes présente un bon réseau routier mais un temps de parcours important entre les bassins de vie. Toutefois, en période hivernale, certains accès sont privilégiés en fonction des conditions météo, même s'ils impliquent des temps de trajets un peu plus longs. C'est pour ces différentes raisons, que **les communes des Garroxtes réfléchissent à la création d'un "barreau" routier supplémentaire entre Ayguatébia et Railleu pour améliorer la desserte dans leur territoire.**

Les principales stations de montagne sont des pôles d'attraction qui génèrent un afflux touristique localisé géographiquement et chargent le réseau routier (RD10 et RD 618) : elles ne bénéficient pas d'un point d'arrivée de transport en commun en cœur de station, bien que les cars touristiques y accèdent, et il n'existe pas de transport en commun sur l'intercommunalité (seul le bus à 1 euro mis en place par le Conseil Départemental assure une desserte).

Cela pose la question du développement des déplacements alternatifs à la voiture individuelle en l'absence de réseau de transport en commun performant.

Les échanges pendulaires sont importants et accentués lors de la saison hivernale avec les communautés de communes voisines .

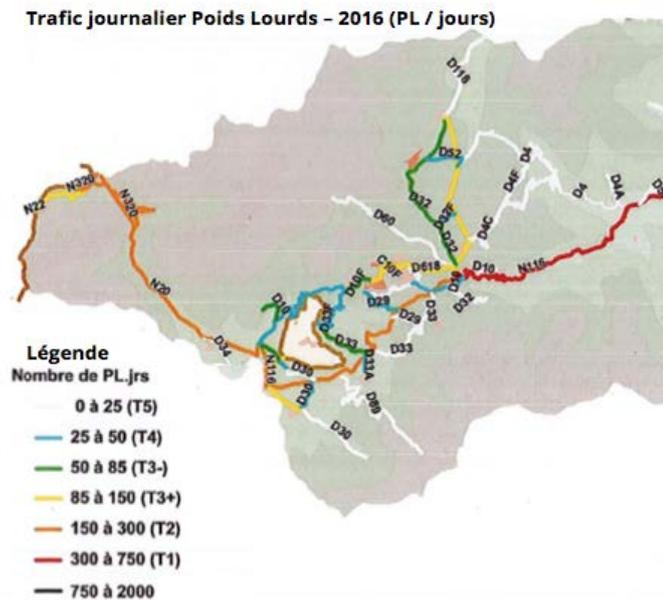
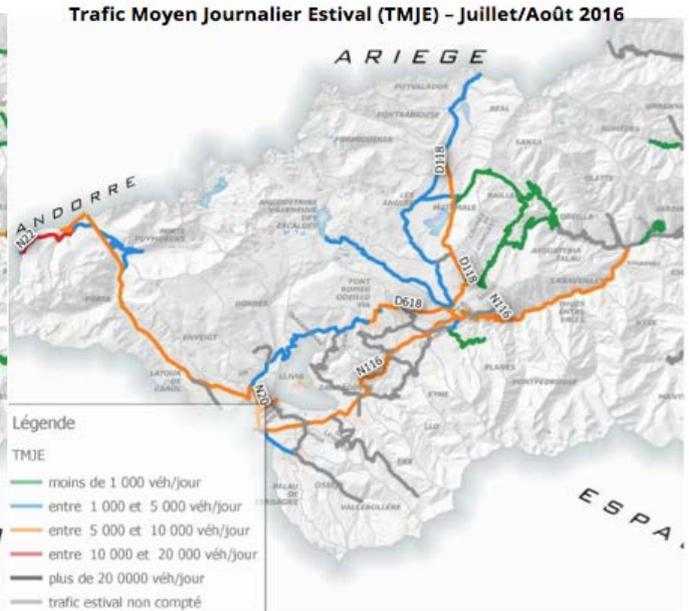
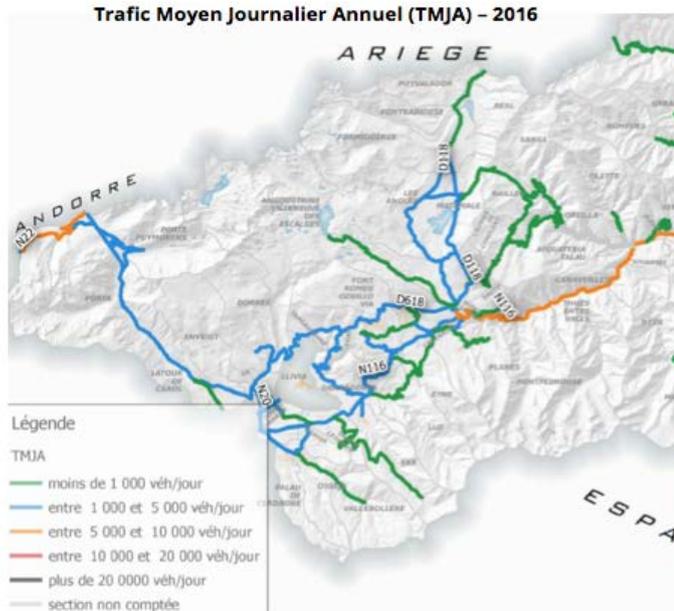


Stationnement dans la station de montagne des Angles



Réseau secondaire de voirie, commune de Saint-Pierre-dels-Forcats

CARTES DE COMPTAGE DU TRAFIC ROUTIER



source : extrait des comptage des circulation départementale, février 2017



TABLEAU DE COMPTAGE DU TRAFIC ROUTIER

Section	Route	Ind	Origine		Extrémité		Comptage		Année en cours 2016			MJA 2015	Année Comptage	OBSV	
			Lieu-dit	PR Dist	Lieu-dit	PR Dist	Lieu-dit	PR Dist	MJA	%PL	MJE				EVO %
402500	D 4		OLETTE	1 947	FORMIGUERES	26 181		10 0	43		0,00	43	2015		
402600	D 4	A	OLETTE	0 0	THUIR D'EVOL	2 374		1 200	109		1,87	107	2011		
402800	D 4	C	D 4	0 0	COL QUILLANE	18 83		10 0	290		2,11	284	2015		
403100	D 4	F	RAILLEU	0 0	CAUDIES CONFLENT	6 220		4 0	37		0,00	37	2015		
406400	D 10		SAUTO	0 0	FETGES	2 194		1 0	148		2,07	145	2014		
406500	D 10		N 116 MONT-LOUIS	2 194	LA CABANASSE	3 523		3 0	1413		1,87	1387	2015		
406600	D 10		LA CABANASSE	3 523	COL DE LA PERCHE	5 119		4 0	934		1,85	917	2014		
406700	D 10		COL DE LA PERCHE	5 119	BOLQUERE	6 963		6 0	1056		1,83	1037	2014		
406800	D 10		BOLQUERE	6 963	ODEILLO	11 501		9 0	580		1,75	570	2014		
406900	D 10		VILLEN.ESCALDES	11 501	DORRES	14 123		12 0	1803		3,44	1743	2013		
407200	D 10	C	BOLQUERE	0 0	D618 BOLQUERE	2 707		1 200	710		1,87	697	2014		
300400	D 10	F	EGAT	0 0	FONT-ROMEU	2 707	EGAT	0 330	2866	3663	3,47	2770	2016		
416400	D 29		EYNE	0 0	N 116	2 720		1 0	242		2,11	237	2014		
416500	D 29		N 116	2 720	ODEILLO	6 248		3 0	1239		2,23	1212	2014		
417500	D 32		PLANES	0 0	LA CABANASSE	4 650		3 0	305		1,67	300	2015		
417600	D 32		D60 LA LLAGONNE	4 650	LES ANGES	13 760	LES ANGES	10 930	1864	3085	-0,32	1870	2009		
417700	D 32		LES ANGES	13 760	FORMIGUERES	18 906		15 0	1717		2,26	1679	2015		
418500	D 32	F	D 32	0 0	D118 MATEMALE	1 373		1 0	1412		-0,35	1417	2012		
418700	D 33		COL DE LA PERCHE	0 0	EYNE	3 500		1 0	354		3,21	343	2014		
418701	D 33		EYNE	3 500	SAILLAGOUSE	10 565	LLO	6 0	159		3,25	154	2014		
418800	D 33		SAILLAGOUSE	10 648	LLIVIA	16 288		14 0	1728		2,49	1686	2014		
418900	D 33	A	N 116	0 0	ERR	1 205		0 950	1205		3,43	1165	2014		
419400	D 33	F	ESTAVAR	0 0	EGAT	6 791		0 150	1055		3,43	1020	2014		
419500	D 34		LATOUR DE CAROL	0 0	PUIGCERDA	3 276		1 0	564		1,08	558	2014		
424300	D 52		MATEMALE	0 0	LES ANGES	3 608		2 0	1179		-0,34	1183	2015		
426200	D 60		D118 LA LLAGONNE	0 0	LES BOUILLOUSES	12 215		10 0	566		2,17	554	2015		
304100	D 118		FORMIGUERES	7 695	D618 MONT LOUIS	21 324	COL DE LA QUILLANE	17 645	3387	5380	2,30	3311	2016		
304200	D 118		D618 MONT LOUIS	21 324	N116 MONT LOUIS	21 785	MONT LOUIS	21 500	5223		1,89	5126	2015		
306000	D 618		D10f FONT ROMEU	16 30	D118 MONT LOUIS	24 187	PYRENEES 2000	20 565	3523	5556	1,91	3457	2016		
3000	N 116		D4 OLETTE	58 178	D118 MONT LOUIS	78 535	OLETTE	58 280	5256	5,5	7069	-1,50	5336	2016	
3100	N 116		D118 MONT LOUIS	78 535	D10 COL DE LA PERCHE	81 60	MONT-LOUIS / N116	79 0				4322	2016		
3200	N 116		D10 COL DE LA PERCHE	81 60	N20A BOURG-MADAME	99 173	HIX	98 180	4126	4,7	5729	-2,18	4218	2016	
1300	N 116		N20A BOURG-MADAME	99 173	GIRATOIRE N116 / N20	99 1586	BOURG-MADAME-NORD	99 657	3902	5,5	5178	-3,13	4028	2016	

Le tableau de mesures de trafic ci-dessus indiquent les principaux relevés de trafic sur les sections des voiries principales (RN 116, D118) et secondaire (D10, D4) de la communauté de communes et au-delà, vers les territoires voisins (Egat et Targassonne, Saillagouse, Bourg-Madame, Latour de Carol, Puigcerda, Olette).

source : extrait des comptage des circulation départementale, février 2017

Durant l'année 2016, le trafic moyen journalier de passage au col de la Quillanne (section Formiguère - Mont-Louis) sur la RD618 a été d'environ 3400 véhicules/jour avec un pic à près de 5400 véhicules/jour en période estivale.

Sur la RN116, l'axe principal traversant d'Est en Ouest le territoire, le trafic moyen journalier a été d'environ 4300 véhicules/jour avec un pic à près de 5700 véhicules/jour en période estivale.

Mont-Louis est une destination qui concentre le trafic durant l'été avec une fréquentation de 7000 véhicules/jour en moyenne entre Olette et la Citadelle.

En période estivale (mois de juillet et août uniquement ici), les communes stations de montagne, point de départ pour pénétrer dans les massifs, restent les pôles principaux générateurs de trafic avec plus de 3500 véhicules/ jour vers Font-Romeu, et 5380 véhicules jours entre Formiguères et le Col de la Quillanne.



D | Un trafic et un stationnement qui impactent le fonctionnement des communes : leur sécurité, leur qualité urbaine, les activités

1. Des cohabitations d'usages à faire valoir

La proportion des « visiteurs » est plus importante que celle des résidents permanents dans les stations de montagne des Pyrénées Catalanes. Se pose donc la question de la place de l'automobile, non seulement pour se rendre mais aussi pour circuler dans la station pendant la durée du séjour. Pour accéder aux stations, l'utilisation des transports en commun n'est pas développée : il n'y a pas de services de navettes inter-stations.

Pour pallier aux déplacements à l'intérieur des stations, les communes stations ont mis en place des navettes communales gratuites pendant les saisons touristiques (été et hiver) et l'usage des remontées mécaniques en période estivale pour certains sites comme les Bouillouses.

Elles poursuivent également une politique de création de cheminements doux et de nouveaux parkings dans des lieux stratégiques.

A noter qu'en 2014 les communes des Angles et de Matemale ont créé un Périmètre de Transports Urbains (PTU) pour la desserte en commun de certains équipements et site touristique (piscine de Matemale, base de loisirs des Bouillouses, parc animalier des Angles, etc.). Le mode d'exploitation du service se fait en régie publique par la Régie des Transports Urbains des Angles.

Au côté de la circulation des véhicules lourds commandée par l'activité des entreprises productives du territoire comme l'accès des camions et engins de débardage à la forêt, le passage des engins et véhicules de déneigement est le principal facteur d'usure de la voirie. Cette usure s'applique sur les chaussées elles-mêmes. L'entretien de la voirie constitue un poste particulièrement lourd pour les finances locales. Pour les communes et la Communauté de communes, la desserte de l'habitat isolé peut solliciter des coûts d'aménagement et d'entretien importants.



Stationnement sur le trottoir, Les Angles



Point de ramassage scolaire, à Formiguères

LE TRANSPORT PAR NAVETTE DANS LES STATIONS DE MONTAGNE

Station de montagne	Véhicules	Gestion	Période	Commentaires
FONT-ROMEU	1 minibus	Location	Du 15/12 au 31/03	2 lignes « ski bus »
	Bus de 22 places	Location		
	Renfort Bus 60 places	Transports Cerdans	Du 20/12 au 03/01 et du 07/02 au 28/02	
LES ANGLES	9 navettes 14 places assises et 30 places debout + 2 mini bus 9 places	En régie	Saison de ski pendant les vacances scolaires toutes zones	Desserte des Angles et de Matemale (régie de transports urbains).
	2 navettes 14 places assises et 30 places debout		Saison de ski hors vacances scolaires	
	2 navettes 14 places assises et 30 places debout		Vacances d'été (juillet et août)	Desserte des Angles + lac de Balcère + La Matte + la piscine de Matemale
BOLQUERE	Hors vacances scolaires 1 mini bus 22 places avec paniers à ski	Montagne et Transports	Hors vacances scolaires 2 rotations à 8H30 1 rotation à 12H 2 rotations à 13H30 2 rotations à 16H45 Toutes les ½ heure	Si besoin : 1 véhicule supplémentaire selon conditions sur place (attente excessive, routes enneigées)
	Vacances scolaires 3 minibus 22 places avec paniers à ski 1 minibus 30 places avec paniers à ski		Vacances scolaires Rotation toutes les ½ heure de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 18H Renfort d'1 minibus de 8H30 à 9H30 et de 16H30 à 17H30	
	Liaison Gare/Estagnols à la demande			
FORMIGUERES	2 minibus 22 places	Montagne et Transports	Vacances de Noel	Départ toutes les ½ heures de 8H30 à 17H30 Minibus supplémentaires demandés en fonction de l'affluence
	Bus 35 places		Vacances de Noel - 5 jours	
	2 minibus 22 places + 1 bus 32 places		Vacances d'hiver Zone A 1ere semaine	
	2 minibus 22 places + 1 bus 32 places		Vacances d'hiver Zone A 2 ^e semaine Et zone C 1 ^{er} semaine	
	1 bus 32 places		Vacances d'hiver 1ere semaine Zone B 2 ^e semaine Zone C Vacances d'hiver 2eme semaine zone B	

Source : communes



Navettes de ski des communes de Font-Romeu et des Angles



2. La place de la voiture sur les sites touristiques

Les problématiques du stationnement (usage et capacité) sont différentes selon la fonction affectée aux différents secteurs des communes-stations :

- Pour répondre aux pics saisonniers et afin de rendre le cœur des stations piétonnier, les stations réfléchissent à la création de nouveaux parkings couverts mieux intégrés en pied de piste (Font-Romeu et Bolquère notamment).

- Les communes-stations supportent les stationnements des résidences privées sur les emplacements publics, ce qui entraîne une saturation de l'offre publique au détriment du cœur commerçant.

En dehors des stations de montagne, d'autres pôles générateurs de déplacements comme les lacs posent des problématiques de capacité d'accueil en stationnement et d'aménagements en parking de manière diverses (parkings saturés aux moments d'affluence ou non-aménagés, voitures garées en bordure de route gênant la circulation et le passage des navettes, accueil des camping-cars sans aménagement particulier, cohabitation voitures/cycles/piétons pas toujours évidente) : c'est le cas du Lac des Bouillouses, du Lac de Balcère, et de la base de Loisirs du Lac de Matemale, où les accès sont alors réglementés strictement durant la période estivale.

Aucune réflexion globale n'est encore portée à ce jour au niveau de la Communauté de communes sur une stratégie couplée des stationnements et des transports en commun. Les réponses sont encore partielles, commune par commune.

Lors des Ateliers du Territoire organisés par les services de l'Etat (en mars 2017), la discussion sur une éventuelle liaison interstations a amené les participants à envisager une liaison de transports publics entre les villages-stations. Dans ce cadre, le positionnement des stationnements, leur capacité, leur aménagement, sont à imaginer en cohérence avec ces éventuelles liaisons.



E | Les transports collectifs : un enjeu pour l'attractivité et la desserte du territoire

1. Le rail : future épine dorsale d'un PGD (plan global de déplacement) ?



Le rail a été un équipement structurant de l'aménagement des hauts-cantons (Conflent et Cerdagne), à travers la réalisation de la ligne unique du Train Jaune. Son histoire est fortement liée à celle du développement de la station de Font-Romeu et il a pu affirmer des activités de références qui ont fait la renommée de cette station de sport d'hiver précurseuse. Le territoire conserve ce passé qui a vu l'âge d'or ferroviaire, avec la présence de cette infrastructure renommée mais aujourd'hui « périlicitee » et qui ne remplit plus d'objectifs performants en terme de rapidité, de confort et d'intermodalité, comme le souligne le Comité des usagers du Train Jaune dans son avant-projet de rénovation de la ligne. A noter que l'achat de billet au guichet n'est possible que dans la gare de Font-Romeu (à Via) et dans la gare de Mont-Louis - La Cabanasse (située à La Cabanasse). Sauto étant une simple halte ferroviaire et le bâtiment de la gare de Bolquère-Eyne ne fonctionnant plus.

Le Train Jaune circule toute l'année entre les gares de Villefranche-Vernet-les-Bains et Latour-de-Carol-Enveitg. Il parcourt 63 kilomètres, entre 400 et 1200 mètres d'altitude, avec comme point culminant la gare la plus haute de France, Bolquère, à 1592 mètres. Son parcours est jalonné par 650 ouvrages d'art, 19 tunnels et 2 ponts exceptionnels : le viaduc Séjourné inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques en 1994 et le Pont Gisclard classé Monument Historique en 1997.

Cette infrastructure ferroviaire permet l'accès à l'extrême ouest montagneux du département des Pyrénées Orientales, ainsi qu'à l'Espagne et à l'Andorre. Le Train Jaune est inscrit comme un Train Express Régional (TER) et permet de relier La Cerdagne à la Plaine du Roussillon. Il est aujourd'hui essentiellement touristique.

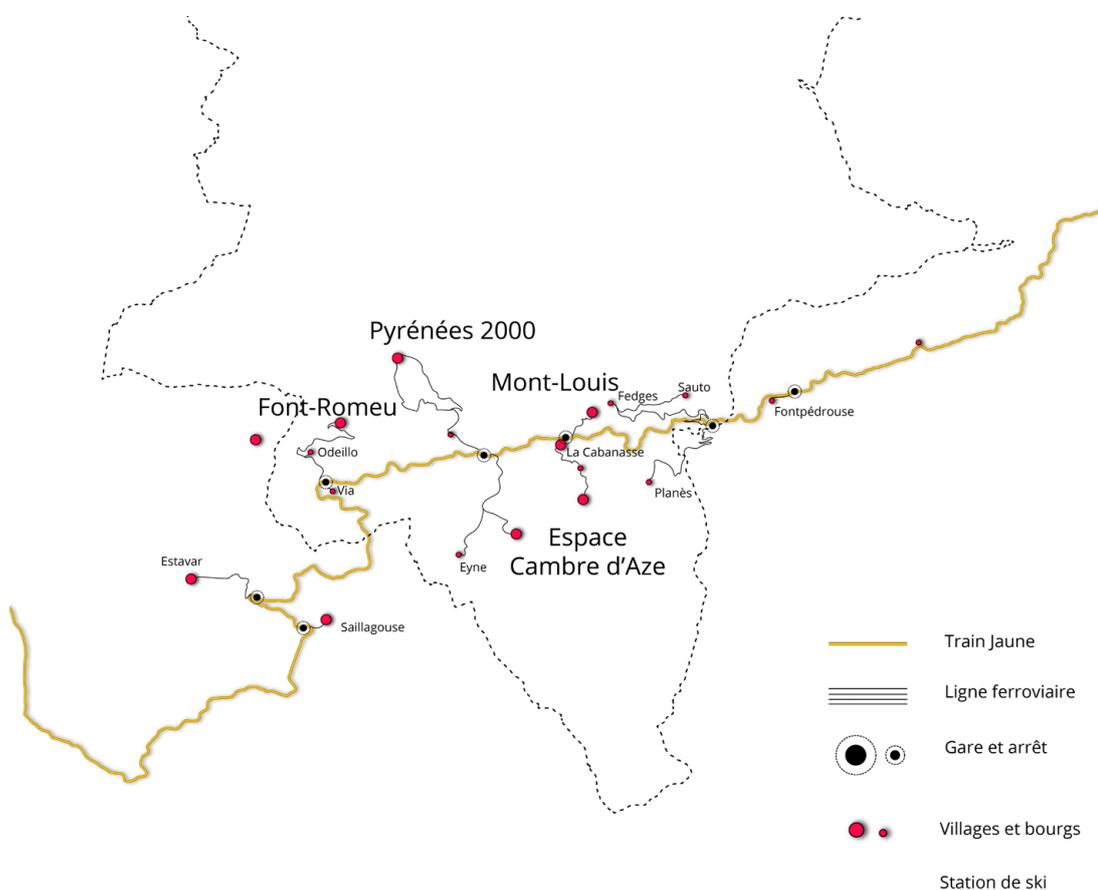
Peu coordonné avec le réseau des Bus à 1€ du Département, de nombreux usagers utilisent le bus à 1 €, au lieu du Train Jaune, car celui-ci est moins cher et va plus vite. Les utilisateurs du Train Jaune se voient confrontés à des difficultés en arrivant sur les gares des hauts cantons. Elles sont déconnectées des centres bourgs de Sauto, de la citadelle de Mont-Louis, du village de Bolquère ou de Font-Romeu avec des gares en contre-bas. Mont-Louis - La Cabanasse reste la gare la plus "centrale" depuis les centres de vie. Il y a dans l'ensemble peu ou pas de navettes – moyens de transports collectifs vers les principales communes et/ou sites touristiques du territoire.

La fréquentation du Train Jaune est passée de plus de 400 000 voyageurs par an (jusqu'en 2000) à 160 000 en 2014 selon les chiffres du comité des usagers de la ligne, soit une fréquentation divisée par 3 en 15 ans : l'offre souffre d'un manque de fiabilité, de temps de parcours trop longs, d'un prix élevé et d'un manque de coordination entre les offres de transports collectifs.



La fiabilité des services ferroviaires est un point essentiel pour organiser la cohérence avec les autres offres de transports (rabattements et intermodalité aux gares notamment).

Un des enjeux pour les collectivités est de remettre le Train Jaune au cœur de l'offre globale en transports collectifs et d'en améliorer la lisibilité auprès des usagers. Le déménagement de l'atelier de réparation à Villefranche-de-Conflent est une première étape. La Communauté de communes peut également jouer un rôle dans la proposition de produits touristiques à partir du Train Jaune mais elle n'a pas, à ce jour, l'immatriculation Atout France .



• Le projet de rénovation du Train Jaune

Porté par la Région et la SNCF, c'est un projet structurant pour régénérer la ligne TER du Train Jaune afin d'engager une dynamique de développement du territoire et de ces gares en travaillant sur la complémentarité des modes de transports et l'accessibilité des gares.

Le contenu du projet s'attache à combiner plusieurs améliorations : horaires, circulations, tarifs, correspondances, réservations, information et communication, accessibilité des gares.





Plus largement, les objectifs du projet de régénération de la ligne sont :

- Augmenter la fréquentation, revenir à 500 000 usagers
- Améliorer les tarifs, les correspondances, les fréquences et les durées des trajets
- Restaurer les performances du TER, développer les services proposés en gare
- Redéfinir l'infrastructure et le matériel en conséquence.

Ce projet sera donc défini à travers l'élaboration d'un futur schéma directeur stratégique "Train Jaune" : Il s'agit de définir un service de transport public TER renouvelé qui s'intègre dans un projet de développement économique et de formuler un ensemble de propositions contractuelles, techniques et stratégiques :

- La phase 1 consiste à l'élaboration d'un diagnostic des infrastructures, du matériel roulant, de l'exploitation de la ligne et de l'activité économique et touristique.
- La phase 2 est la définition de 3 scénarii contrastés de dessertes, d'utilisation de matériels roulants et d'aménagement des infrastructures répondant aux besoins des territoires.
- La phase 3 enfin, la planification et le chiffrage de chaque scénario sur une période de 15 ans.

A noter qu'en intégrant le Comité d'Usagers dans le Comité de Pilotage Train Jaune, la Région Occitanie lui reconnaît une légitimité à "définir un service de transport public TER renouvelé qui s'intègre dans un projet de développement économique du Train Jaune au bénéfice de son territoire d'influence." A ce titre, les états généraux du rail et de l'intermodalité organisés en 2016 par la Région, intègre le Train Jaune dans sa vision ambitieuse d'intensification de l'offre ferroviaire : elle définit 6 lignes prioritaires dont le Train jaune. Elle reconnaît ainsi son rôle dans le développement et la cohésion du territoire des Pyrénées Catalanes. D'autres parts, 10 axes prioritaires sont à l'ordre du jour dont la sauvegarde des lignes ferroviaires et l'adaptation de l'offre TER, l'intégration et le redéploiement des services autocars/TAD dans une logique intermodale, et enfin la multiplication des pôles d'échanges multimodaux.

• Les gares du Train Jaune

La remise en "service performant" du Train jaune pose aussi la question des gares dans le territoire. Doivent-elles devenir des lieux de développement économique, notamment touristique? Peut-on imaginer une création de services divers pour les visiteurs? (restaurant, boutiques, location de vélos électrique, hôtel, location de voiture électrique)?

La gare de Mont-Louis - La Cabanasse et celle de Font-romeu à Via peuvent-elles devenir des gares de service? A cette question, une réflexion est en cours à travers le projet POCTEFA (Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre) porté par le Parc naturel régional avec une action spécifique sur une desserte touristique amplifiée du territoire à partir de 3-5 gares principales sur l'ensemble de la ligne du Train Jaune. **Au delà de cette réflexion touristique, il y a donc une opportunité d'adapter l'infrastructure du Train Jaune aux besoins du territoire en terme d'intermodalité également à partir des gares. On passe alors d'une réflexion sur un outil touristique à un projet d'aménagement pour le territoire.**



2. Le transport passager : des lignes de bus appelées à réaffirmer leurs vocations, des bassins de vie qui voient leur accessibilité transformée

Inventé dans les Pyrénées-Orientales en 2008, et aujourd'hui adopté par une quarantaine de départements, le bus à 1 € dessert une grande partie



Liste des communes desservies

Ayguatebia-Talau TAD
Bolquère 260 262 TAD
Caudiès-de-Conflent TAD
Eyne TAD
Fetges 260 TAD
Fontrabieuse TAD
Font Romeu 260A 260B 261 262
Formiguères 261 262
La Cabanasse 260 261 264 TAD
La Llagonne 261 262 TAD
Les Angles 261 262 TAD
Matemale 261 262 TAD
Mont-Louis 260 261 262 264
Planès TAD
Puyva-ador - Rieutort 261 262 TAD
Railleu TAD
Réal TAD
Sansa TAD
Sauto TAD
Saint-Pierre-dels-Forcats TAD
Bourg-Madame 260B 262
Egat 260 TAD
Latour-de-Carol 260 260A 260B
Quillan 100
Prades 200 240 241 243 245 260
Saillagouse 260A 260B 262
Targasonne 260 TAD
Villefranche-de-Conflent 240 260

des petites communes des territoires ruraux du département des Pyrénées Catalanes et la totalité des 19 communes de la Communauté de communes des Pyrénées Catalanes à travers une offre régulière et saisonnière ainsi qu'à travers la mise en place d'un transport à la demande (TAD). Succès populaire (jusqu'ici, la tarification était dissuasive : 14 € pour rejoindre Perpignan depuis Font-Romeu), ce tarif vise en priorité les trajets domicile-travail en voiture avec des horaires adaptés pour permettre à cette clientèle pendulaire de rejoindre les bureaux avant 8 heures ou 9 heures.

Le Département à travers le réseau de Bus à 1€ offre une desserte de la Communauté de communes à partir de 3 lignes de bus régulières et 2 lignes saisonnières desservant le territoire :

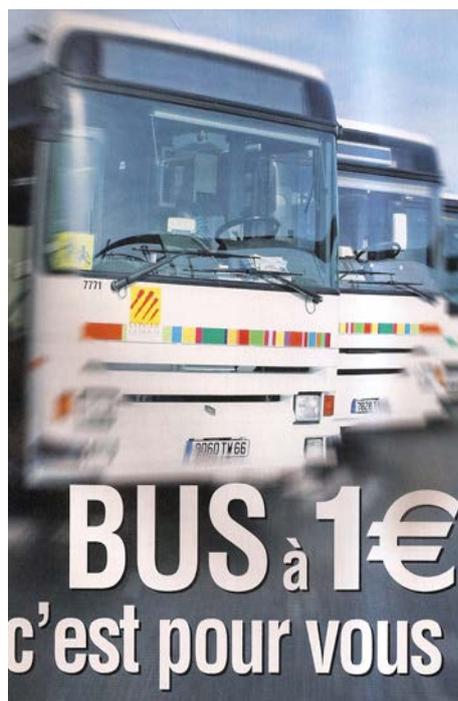
- **La ligne régulière 260** est la ligne principale entre Perpignan et Mont-Louis et qui dessert les communes de Sauto et Mont-Louis. Elle se divise à cet endroit en 2 extensions avec la ligne 260A en direction de Font-Romeu et à destination de Porté-Puymorens ; et la ligne 260B en direction de la Cabanasse et à destination de Saillagousse, Bourg-Madame et Latour de Carol.
- **La ligne régulière 261** entre Mont-Louis et Formiguères qui rejoint les communes de La Llagonne, Les Angles, Matemale. Elle se poursuit en saison jusqu'à Puyvalador.



- **La ligne saisonnière 264** au départ de Mont-Louis permet de desservir uniquement 2 équipements précis du territoire : le camping du Pla de Barrès situé sur la commune de La Llagonne et La gare de Mont-Louis - La Cabanasse.
- **La ligne saisonnière 262** met en réseau les communes du Capcir – Haut-Conflent et de la Haute-Cerdagne avec une ligne de transport de Puyvalador à la Gare internationale de Latour de Carol-Enveitg.

Le Transport à la demande est un service présent pour l'ensemble des communes de la Communauté de commune. Il permet à partir de n'importe quelle commune de rejoindre une des trois lignes régulières desservant le territoire (Cf. illustration).

Dans cette configuration en réseau, Font-Romeu et Mont-Louis sont les deux communes qui jouent un rôle « pivot » dans la distribution des lignes de transport collectives dans le périmètre de la Communauté de communes.



RÉPARTITION DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE MOBILITÉ SELON LES COLLECTIVITÉS

Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM)	Exemple de type de missions obligatoires ou facultatives
REGION OCCITANIE	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation du transport routier voyageur (depuis le 1/01/2017 – Loi NOTRe), avec une délégation directe au département pour les bus à 1€ pour l'année 2017 - Organisation du transport ferroviaire TER (convention régionale TER avec la SNCF pour sa contribution au désenclavement des territoires) : elle participe au futur schéma directeur stratégique « Train jaune » et au renouvellement des infrastructures et du matériel roulant sur la ligne. - Organisation de l'intermodalité (- Loi Maptam) dans le cadre du SRADDET. - Mise en place d'actions visant à favoriser le covoiturage avec le dispositif Rezo Pouce lancé par le PNR (autostop sécurisé à la demande)
DEPARTEMENT DES PYRENEES CATALANES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation des services de transports - Transport routier scolaire et périscolaire à l'aide d'un schéma directeur (jusqu'au 1/09/2017 avant transfert à la Région) - Transport routier voyageur (à travers un schéma directeur) : Lignes régulières et saisonnières du Bus à 1€ (transport routier interurbain ou non-urbain), Transport à la demande (TAD) transport adapté), Transport adapté : transport spécial des élèves en situation de handicap. - Accès pour la desserte du site du Lac des Bouillouses (navette de transport estivale) ▪ Organisation des infrastructures de transports - Gestion des infrastructures de transports « lourdes » : gestion, entretien et sécurité des routes départementales - Gestion et organisation des infrastructures de transports pour les mobilités « douces » : voies vertes cyclables, pistes VTT départementales, itinéraires de randonnées départementales*, schéma directeur des itinéraires cyclables, schéma Véloroute (2016-2022) - Dotations pour voirie communale et rurale (entretien et modernisation des voies communales) - Schéma Directeur Stratégique « Train jaune » (participation à l'élaboration et la mise en place du schéma avec SNCF réseau et la Région)**
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PYRENEES CATALANES	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion du stationnement de site touristique (ZAT du Lac de Matemale) - Transports extrascolaires (sorties scolaires)*** - Organisation d'un service public de location de vélo à assistance électrique à l'arrivée du train jaune en gare de Mont-Louis / La Cabanasse et dans 8 points relais villageois (Eyne, Mont-Louis, Formiguères, réal, Espousouille, Matemale, La Cabanasse, Sansa, La Llagonne)
COMMUNES	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des voies communales - organisation du transport collectif à l'intérieur de la commune pendant la saison d'hiver et la saison d'été : navettes pour l'accès aux domaines skiabiles, ou autres sites touristiques (exemple de la Régie des Transports Urbains des Angles-Matemale qui permet de desservir le parc animalier, le lac de Matemale, le lac de Balcère, mais aussi la piscine de Matemale). - Gestion du stationnement communal

* compétence « Environnement »

** compétence « Tourisme »

*** compétence optionnelle sur les équipements de l'enseignement élémentaire et préélémentaire d'intérêt communautaire





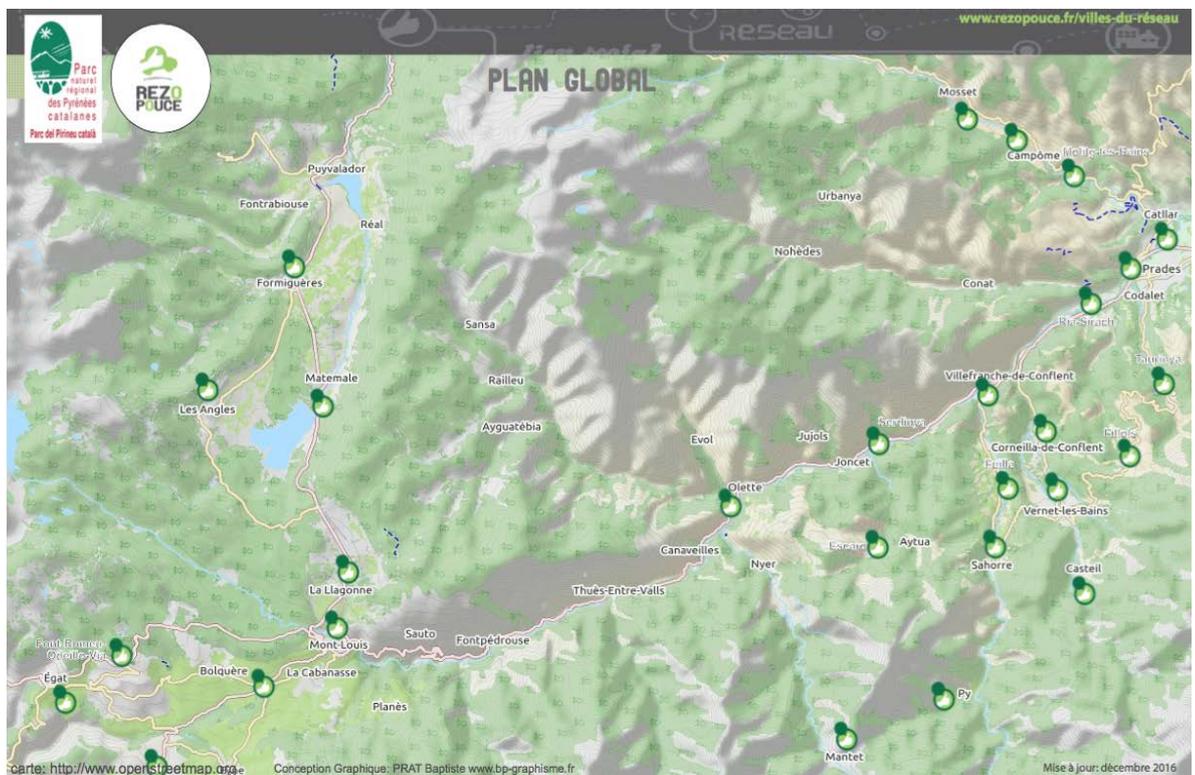
F I Le développement d'alternatives aux contraintes de mobilité

1. Le développement de l'intermodalité pour fluidifier les déplacements

Le projet TEAMM (Territoire d'Expérimentation d'Actions innovantes sur la Mobilité en zone de Montagne) est portée par le commissariat de Massif et travaille sur les questions transfrontalières et touristiques. Le PNR des Pyrénées Catalanes a été retenu pour 2 projets : celui d'un réseau de stop organisé (Rézo Pouce : sécurisation des déplacements, aménagements des arrêts notamment) et pour de nouveaux aménagements cyclables (réalisées par la Communauté de communes et le Conseil Départemental). Il mène cette réflexion à travers de nombreux Ateliers et des Fiches Actions.

Le modèle de déplacement reste cependant fragile dans la prise en compte des publics vulnérables ou captifs de la mobilité : les personnes âgées, les personnes handicapées ou à mobilité réduite, les enfants et adolescents, les ménage à très faibles ressources, les publics jeunes en formation et sans moyen de transport, personnes avec des poussettes... Pour ces situations, la question de la mobilité au sein du territoire ne peut pas s'écrire uniquement à partir de l'usage exclusif de l'automobile.

PLAN DU REZO POUCE DANS LES PYRÉNÉES CATALANES



La prise en charge des problématiques de mobilité est assurée s'agissant des transports scolaires. Le Conseil départemental organise le service de transport de tous les élèves du département, quel que soit leur âge et leur niveau de scolarisation. Ce service a notamment permis aux communes des Garrotxes de maintenir l'entretien de leur réseau de voiries. Les cars scolaires peuvent aussi être utilisés gratuitement par les résidents des Garrotxes.

Au-delà, l'organisation de solutions collectives s'avère à l'épreuve, en raison de la faible densité de population, des besoins de mobilité qui restent mesurés et des connexions entre bassins de vie.

Le développement d'une offre de mobilité de proximité, attentive aux besoins des publics captifs ou contraints constitue un enjeu. Le développement du co-voiturage figure comme une alternative au même titre que la mise en lisibilité et l'intégration des différentes combinatoires. Une offre de transport collectif qui s'appuie sur l'armature des bourgs et des gares et le TAD (Transport à la demande) peut contribuer également à la prise en compte de cet enjeu. La consolidation des centralités des bourgs et le développement de services rayonnants peuvent aussi optimiser les déplacements.

2. L'écomobilité ou mobilité durable

C'est une préoccupation récente sur le territoire. Elle regroupe la conception, la mise en place et la gestion de modes de transport plus respectables de l'environnement, sûrs et sobres, en particulier à moindre contribution aux émissions de gaz à effet de serre. L'écomobilité est plus simple à mettre en œuvre, donc plus souvent pratiquée en milieu urbain. La relance du train figure comme une des cinq grandes mesures préconisées par Réseau Action Climat-France pour lutter contre les changements climatiques ce qui s'explique par la très bonne efficacité énergétique des transports sur rail) et la possibilité de lui adjoindre, assez facilement, le vélo.

Pour les véhicules hybrides et électriques et les vélos, la Communauté de communes s'est inscrite dans une démarche collective menée par le SYDEEL66 (Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energie). Cette démarche a pour objectif de développer un aménagement concerté du département en matière d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables. Un schéma de déploiement cohérent est en cours d'élaboration, et plusieurs communes des Pyrénées catalanes sont ainsi pressenties pour accueillir des bornes de recharge à l'horizon 2017.



Installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique à Fontrabouse et à Saint-Pierre dels Forcats



G I Les itinéraires doux du territoire : connexions avec les autres réseaux, gestion des continuités

L'attractivité touristique du territoire est adossée à ses valeurs paysagères et à ses différents patrimoines. Le territoire offre de grands espaces de nature, les uns intimes et préservés comme c'est le cas des forêts, des vallées ; les autres vastes et ouverts (les plateaux, les lacs, les pics) qui proposent des espaces de respiration et de tranquillité. Cette capacité à pouvoir coupler l'immensité et le rythme lent, à permettre des fonctionnements « à bas bruit » participe de l'attrait renouvelé du territoire. Ce capital sollicite de nouveaux usages qui sont l'occasion d'affirmer la vocation touristique et qui ont aussi à préserver les qualités d'ensemble du territoire. De ce point de vue, les traversées du territoire proposent des leviers de développement qui renvoient à une responsabilité territoriale partagée.

1. Les itinéraires 2 roues

Si à ce jour, un seul tronçon cyclable entre Formiguères et Puyvalador est en cours de réalisation, de multiples projets et initiatives récentes témoignent de la part accrue qu'occupent le cyclotourisme et les différentes pratiques du vélo au sein et à l'échelle du territoire de la Communauté de communes : elle gère et entretient plusieurs kilomètres d'itinéraires VTT. De plus, elle prévoit la création de 8 boucles cyclables à l'échelle du territoire en attendant la création d'éventuelles voies vertes et Véloroutes par le Département.

Un schéma des Véloroutes départementales a été adopté en avril 2016. Il propose une aide spécifique aux maîtres d'ouvrage locaux pour aménager des aménagements pour cycles dès lors :

- qu'ils s'inscrivent dans le schéma structurant des Véloroutes (voir schéma plus haut)
- qu'ils permettent un rabattement vers un collègue
- qu'ils permettent un rabattement vers un site d'intérêt départemental (Thémis par exemple).

Le jalonnement (pose de signalisation directionnelle cyclable) d'éventuelles voiries à usage partagé pour permettre la continuité des circuits départementaux et les signalétiques spécifiques d'information des cyclistes (bornage des cols par exemple) sont des actions également encouragées par le Département au niveau local.

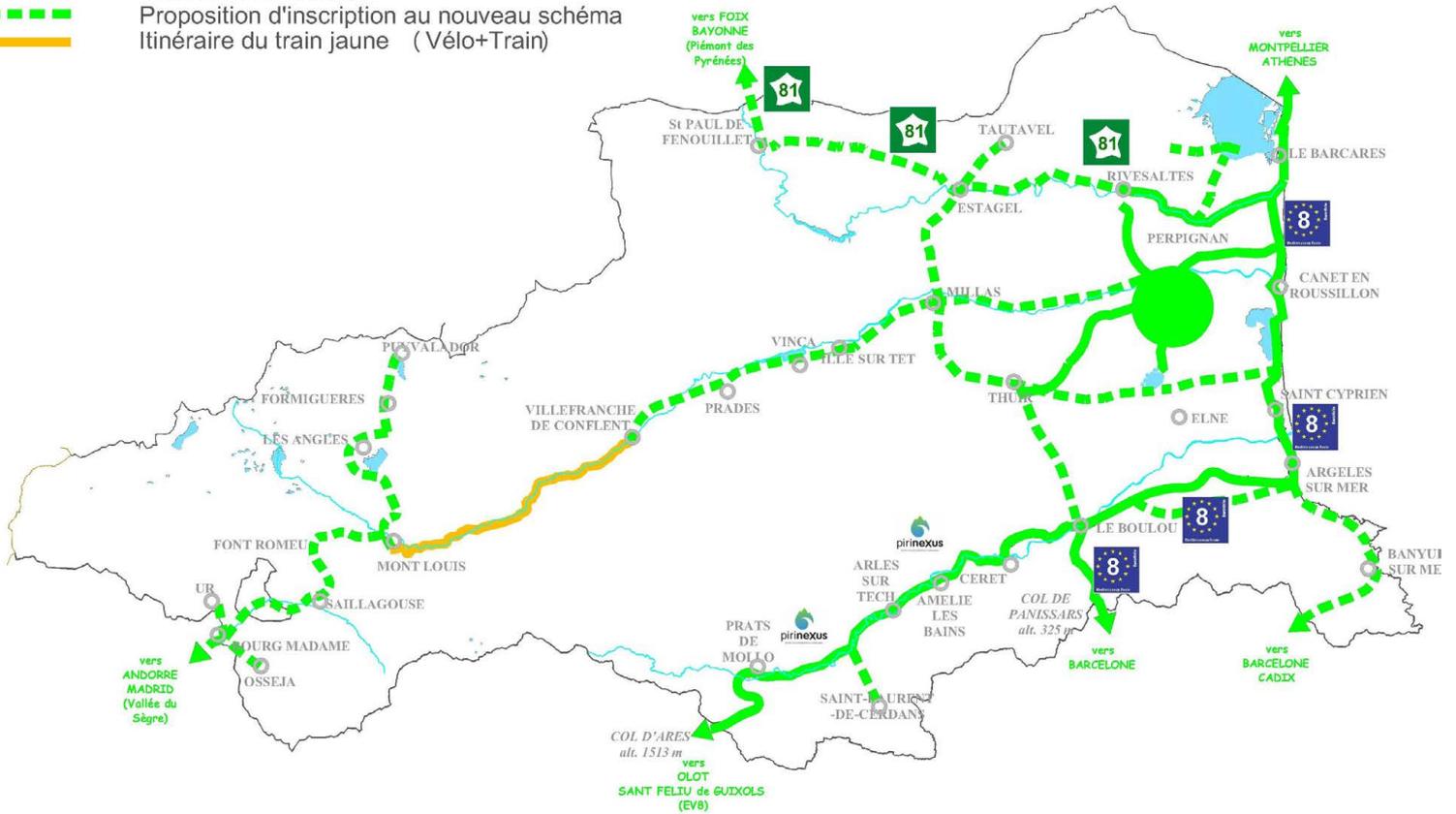
Ce schéma cyclable départemental intègre l'itinéraire du Train Jaune avec le dispositif Vélo+Train entre les deux citadelles de Villefranche-de-Conflent et de Mont-Louis.

Le nouveau schéma départemental de 2016 mentionne un projet de tronçon Véloroute sur un axe Font-Romeu-Mont-Louis-Formiguères en passant par Les Angles également (tracé arrêté). Ce Véloroute est prolongé par une voie verte actuellement en travaux entre Formiguères et Puyvalador.



SCHEMA DEPARTEMENTAL DES VELOURUTES

-  Véloroute en service
-  Proposition d'inscription au nouveau schéma
-  Itinéraire du train jaune (Vélo+Train)



Travaux en cours pour la création d'une section cyclable entre Formiguères et Puyvalador



Pratique cyclable dans la station de montagne des Angles



2. Les randonnées pédestres

Les circuits de randonnées sont très développés sur le territoire des Pyrénées Catalanes. Le territoire est traversé par plusieurs GR (GR10, GR 36) et des sentiers de randonnées qui permettent une liaison douce entre tous les villages. A noter également le GRP (de Pays) « Tour du Capcir ». Certaines randonnées sont très promues : randonnée d'altitude des Lacs des Camporells à Formiguères, la balade archéologique à Eyne, Randonnez avec le Train Jaune avec un itinéraire entre La Cabanasse et les bains de Saint-Thomas-les-Bains, randonnée du Lac d'Aude au départ du Lac des Bouillouses, randonnées des Lacs du Carlit au départ du barrage du Lac des Bouillouses.

Les GR et GRP sont sous maîtrise d'ouvrage du Département, c'est à dire que celui-ci a la responsabilité de leur création, de leur aménagement et de leur entretien. Ils sont inscrits dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) qui a pour vocation de pérenniser les chemins ruraux, de garantir la sécurité des sentiers et de promouvoir des itinéraires de qualité. Par ailleurs, certains itinéraires de la Communauté de communes sont inscrits au plan départemental.

L'aménagement des itinéraires de randonnées pédestres est le témoin de l'implication de la Communauté de communes sur ce champ. Mais Il n'existe pas sur le territoire de cheminements doux (piéton-cycle) sécurisés entre les villages. Les problèmes rencontrés par les piétons ou les cycles sont localisés dans les villages. Il s'agit de conflits d'usage générant des problèmes de sécurité : véhicules garés sur les trottoirs obligeant les piétons à emprunter la chaussée. Mais aussi de trottoirs inexistantes ou encombrés par la neige, pendant la saison d'hiver.

La qualité des déplacements doux est donc à considérer dans les liaisons entre les villages ainsi qu'au long des traversées du territoire.

La tranquillité de ces modes de déplacement est essentielle pour le développement du tourisme de nature, fondé sur des circuits inscrits dans des espaces préservés des nuisances sonores et les grands espaces. La cohabitation des modes de déplacements et la recherche de fonctionnements apaisants est ainsi pratiquement « obligatoire ».

L'enjeu s'énonce ici autour de la capacité à affirmer un réseau établissant des continuités entre les espaces habités des villages et les stations, les lieux de nature et de respiration, et les principaux sites touristiques du territoires.



Panneaux de signalisation des chemins de pelerinage

CARTE DES ITINÉRAIRES PÉDESTRES DES GR EN CONFLENT ET CAPCIR



Cartographie des itinéraires de grandes randonnées : Traversée des Pyrénées, tronçon Mérens-les Vals / Banyuls sur mer, passage par la Haute Cerdagne (Carlit).

itinéraires



Panneaux de balisage des différents circuits de randonnées pédestres sur le territoire



PROJET DE BOUCLES CYCLABLES À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Synthèse des enjeux

3.3 | Les mobilités

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Une offre de Transport à la Demande (TAD) existante sur l'ensemble des communes, plus flexible que les transports en commun réguliers, et qui pourrait être améliorée et renforcée.• Le train Jaune, outil touristique majeur pour la découverte du territoire, qui pourrait être également un outil d'aménagement du territoire.• Un territoire de montagne où la pratique des randonnées pédestres et cyclables permet de développer un réseau d'itinéraires doux et secondaires, et qui peut être le support pour des mobilités douces au quotidien.	<ul style="list-style-type: none">• Une accessibilité aux services et aux pôles principaux qui reste peu aisée en transport en commun (temps d'attente, horaires peu adaptés aux services, etc.).• Une information aux usagers sur l'ensemble de l'offre de transport qui n'est pas centralisée.• Une intermodalité qui n'existe pas pour le moment entre les principales lignes de transports publics.• Des traversées de bourgs qui posent problèmes pour le trafic des cars touristiques (Les Angles) ou de poids lourds (Formiguères, Fedges).
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• Une nouvelle dynamique de réflexions et de projets à coordonner autour du Train Jaune avec la Région, le Département et les Communautés de communes de la ligne qui s'engagent pour sa sauvegarde.• Des stations de montagne qui mettent en place des solutions flexibles et innovantes pour desservir en navette ou minibus les pieds de piste ou les principaux sites touristiques (lacs).• Le développement des mobilités alternatives (autopartage, covoiturage) à travers le Rezo Pouce.• Les gares du Train Jaune, comme lieu central pour construire une offre globale d'intermodalité.	<ul style="list-style-type: none">• Des populations cibles (les jeunes, les personnes âgées notamment) qui pourraient se sentir en situation d'exclusion dans l'accès à la mobilité et aux services de loisirs et de santé.• Une ligne ferroviaire unique et historique qui périclité• Des bassins de vie singuliers comme les Garrotxes isolés



Paroles d'acteurs

Comment faire du Train Jaune un outil d'aménagement au service du projet de territoire, et pas simplement un outil touristique ?



Des tronçons de voies vertes sont en cours de construction. Mais il reste de nombreux tronçons manquants



A Font-Romeu, des navettes de bus sont mises en place à la gare de Via pour amener le visiteur jusqu'en haut de la station durant la saison touristique.



Enjeux

Les besoins constatés en milieu rural peu dense :

- **Informers les usagers**

Il n'existe pas d'information centralisée. Il s'agit alors de diffuser cette information et la rendre accessible par des moyens adaptés pour rendre cette information suffisante.

- **Assurer le rabattement vers les lignes de transports existantes en développant l'intermodalité des transports**

Une partie des problèmes observés concerne le rabattement sur les lignes de transports publics existantes (Bus à 1€ et Train Jaune) et la possibilité de passer d'un mode de transport à un autre.

- **Permettre l'accès aux pôles principaux et secondaires**

Il s'agit de faciliter la desserte des principaux pôles d'attractivité du territoire (les stations de montagne) et les principales villes voisines : Olette, Prades, Saillagouse, Bourg-Madame / Puycerdà.

- **Coordonner transports et services**

Les horaires des lignes de transport public ne sont pas suffisamment coordonnées aux horaires d'ouverture des services à la population ou adaptés aux disponibilités des publics cibles (les jeunes notamment), entraînant une moindre efficacité dans l'utilisation des transports

Des publics aux besoins spécifiques :

- **Les jeunes**

Si le transport scolaire est bien pris en compte, les besoins de déplacements pour accéder aux loisirs, aux lieux spécifiques de formation ou d'apprentissage sont réels.

- **Les personnes âgées en perte d'autonomie**

Les besoins en déplacement des personnes âgées portent essentiellement sur l'accès aux pôles structurants le territoire, qui concentrent commerces, services de santé, loisirs.

- **Les personnes en situation d'exclusion**

Les personnes en situation d'exclusion sont souvent isolées et mal identifiées. Au-delà d'une information adaptée, ce public peut avoir besoin d'un accompagnement spécifique. Le coût des transports constitue en outre une entrave supplémentaire à la mobilité des personnes en situation de précarité



3.4 | La gestion des ressources (production, distribution, utilisation)

A | L'énergie : consommation et production

1. Le contexte énergétique national ¹

- **Le SCoT : opportunité pour définir et articuler une politique énergétique et climatique territoriale**

Les lois Grenelle ont renforcé le rôle des collectivités en matière d'urbanisme dans la lutte contre le changement climatique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, des consommations d'énergie, d'économie des ressources fossiles et d'adaptation à ce changement. En tant que document intégrateur, le SCoT constitue une réelle opportunité pour définir et articuler une politique énergétique et climatique territoriale.

Tout en veillant à l'articulation et la cohérence avec les plans et documents cadres, le SCoT peut orchestrer plus précisément la capacité du territoire à lutter contre le changement climatique et s'y adapter en identifiant et mobilisant les leviers, pour constituer un projet d'aménagement répondant aux objectifs généraux et aux obligations nouvelles qui lui sont assignés, notamment :

- Développer des modes de transports alternatifs à l'automobile et une mobilité durable.
- Développer un bâti thermiquement et climatiquement performant.
- Adapter les activités et le développement économiques aux enjeux énergie climat.
- Préserver et développer le puits carbone et le rôle de la biodiversité (Trame verte et bleue) dans la régulation climatique.
- Favoriser le développement les énergies renouvelables.

Cela nécessite de disposer d'un diagnostic de territoire énergie-climat territorialisé.

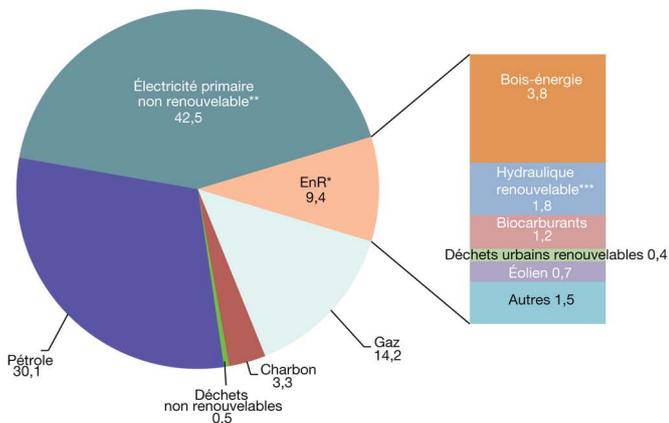
- **Les documents cadres**

Les différentes réglementations ou documents cadres nationaux auxquels le territoire est soumis sont :

- Le Plan Climat Énergie Européen fixant des objectifs pour la France à l'horizon 2020.
- Les Grenelles de l'Environnement (I et II).
- La loi relative à la transition énergétique.
- Les réglementations thermiques RT2012 et RT Existant.

¹ Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM), 2016



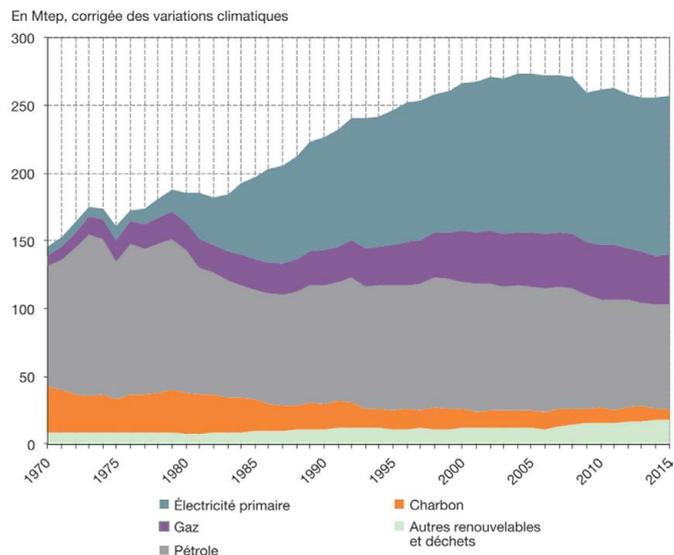


Bouquet énergétique primaire (données corrigées des variations climatiques) (Source : MEEM, 2016)

* EnR : énergies renouvelables.

** Production nucléaire, déduction faite du solde exportateur d'électricité, et production hydraulique issue des pompes réalisés par l'intermédiaire de stations de transfert d'énergie par pompage (Step).

*** Hydraulique hors pompage.



Évolution de la consommation par type d'énergie (source MEEM, 2016)

• Etat des lieux

Le bâtiment représente près de 45 % de la consommation énergétique nationale et plus 25 % des émissions de gaz à effet de serre.

La consommation d'énergie primaire en France métropolitaine a représenté 256,7 Mtep (méga tonnes équivalent pétrole) en 2015.

Le bouquet énergétique primaire de la France est assez stable de manière générale depuis le milieu des années 2000. Il se compose en 2015 de 42 % d'électricité primaire non renouvelable (nucléaire pour l'essentiel), de 30 % de pétrole, de 14 % de gaz, de 3 % de charbon et d'un peu moins de 10 % d'énergies renouvelables.

• Tendances

On observe une hausse de la consommation primaire² entre 2014 et 2015. Elle est portée en premier lieu par le gaz, qui rebondit de 3 % en 2015 après une chute de 5 % en 2013. La consommation de pétrole est en faible hausse, après une augmentation plus marquée en 2014, tandis que celle de charbon continue à décliner. La consommation d'électricité primaire reste globalement stable, la progression du nucléaire, de l'éolien et du photovoltaïque étant compensée par le recul de l'hydroélectricité. La consommation d'énergies renouvelables thermiques continue à progresser, mais à un rythme moins soutenu que les années précédentes.

- **Énergies renouvelables et de récupération**

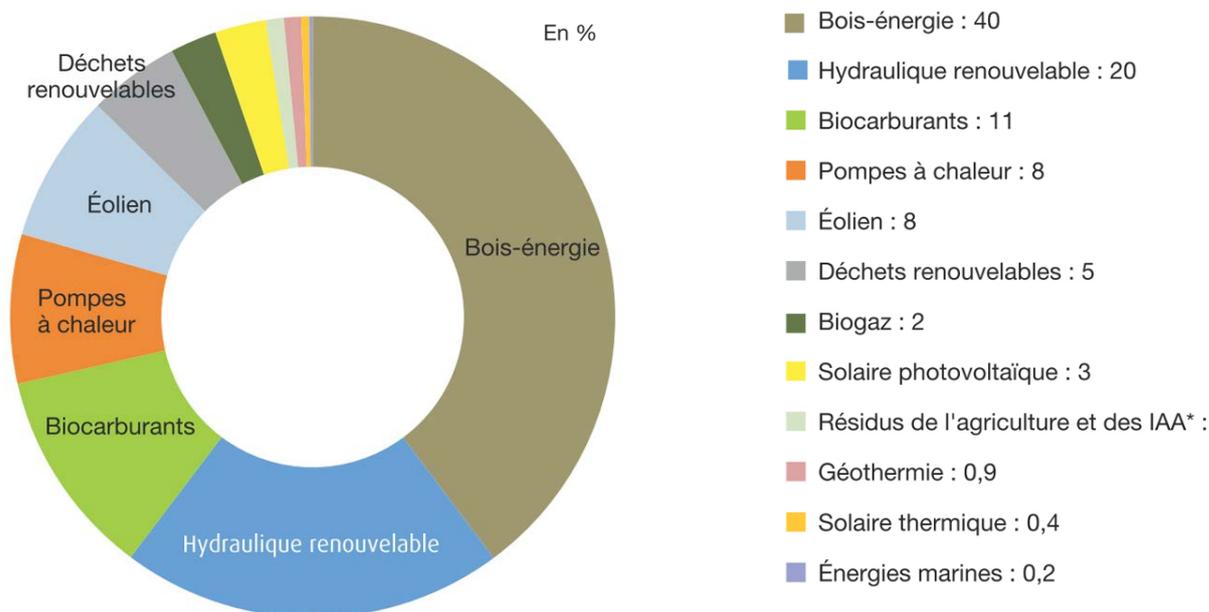
En ajoutant aux filières biomasse, déchets et chaleur primaire renouvelable les filières hydrauliques (hors pompages), marémotrice, éolienne et photovoltaïque, et en retirant la partie non renouvelable des déchets incinérés, on obtient le périmètre de l'ensemble des énergies renouvelables et de récupération.

La production primaire d'énergies renouvelables atteint 23,0 Mtep en 2015 contre 22,4 Mtep en 2014 (24,8 Mtep en 2013 et 17,2 Mtep en 2012).

Environ 60 % de la production primaire d'énergies renouvelables est issue de la biomasse : 40 % pour le bois-énergie, 11 % pour les biocarburants, 5 % pour les déchets urbains renouvelables, 2 % pour le biogaz et 1 % pour les résidus de l'agriculture et des industries agroalimentaires.

L'électricité primaire renouvelable, regroupant l'hydraulique renouvelable, les énergies marines, l'éolien et le photovoltaïque représente en 2015 le tiers de la production primaire.

La chaleur primaire d'origine aérothermique, géothermique ou solaire représente 9 % de la production primaire d'énergies renouvelables.



*Industrie AgroAlimentaires

Production primaire d'énergies renouvelables en 2015 (source MEEM, 2016)



2. Le contexte énergétique régional ¹

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) de la Région Languedoc-Roussillon a été approuvé en juin 2013 (avant création de la Région Occitanie). Le SRCAE définit des objectifs et des orientations aux horizons 2020 et 2050 en termes :

- De développement des énergies renouvelables,
- De maîtrise des consommations énergétiques,
- De réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- De qualité de l'air et de réduction des émissions de polluants atmosphériques,
- D'adaptation au changement climatique.

Le SRCAE vise à l'horizon 2050 **une division par 2 de la consommation par habitant entre 2005 et 2050.**

Secteurs	État 2005	2020			2050	
		Tendanciel	Grenelle	SRCAE LR	Tendanciel	SRCAE LR
Population	2 492 000	2 940 560			3 488 800	
Consommation par habitant (en MWh/an)	22	21	17	19	19	11
<i>Écart par rapport à 2005</i>	-	-7%	-26%	-16%	-16%	-53%

Evolution de la consommation par habitant jusqu'à 2050 (source Région LR, 2013)

A l'horizon 2050, le SRCAE vise à multiplier par 5 la production de 2005 en s'appuyant notamment sur :

- 35% d'énergie électrique éolienne nécessitant une appropriation du développement de cette énergie par le territoire, avec une politique globale et transparente assurant l'intégration dans le paysage, la cohabitation avec la biodiversité et la valorisation des retombées économiques directes.
- 23% d'énergie électrique photovoltaïque avec une généralisation sur le bâti, une « parité réseau » à la fin de la décennie 2010 et le développement des bâtiments à énergie positive.
- 22% d'énergie thermique issue de biomasse : avec un développement des chaufferies automatiques à biomasse dans les sites les plus consommateurs d'énergie thermique (tels que les établissements de santé et les établissements scolaires) qui constitueront des débouchés pérennes et locaux pour la ressource forestière permettant de conforter l'amont de la filière (mobilisation de la ressource).
- 12% d'énergie hydroélectrique avec un maintien et un renforcement des capacités de productions actuelles.

¹ Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM), 2016



Énergies renouvelables	2005		2010		2020			2050		
	Production (GWh)	Puissance ou surface	Production (GWh)	Tendanciel	Grenelle	SRCAE LR	SRCAE LR			
				Production (GWh)	Production (GWh)	Puissance ou surface	Production (GWh)	Puissance ou surface	Production (GWh)	
Hydroélectricité	2 209	815 MW	2 809	2 826	3 051	920 MW	3 107	944 MW	3 188	
Éolien terrestre	337	399 MW	1 074	3 750	5 000	2500 MW	6 250	3 700 MW	9 250	
Solaire photovoltaïque et thermodynamique	1	96 MWc	74	479	533	2000 MWc	2 200	5 500 MWc	6 000	
Électricité par biomasse et déchets	187		203	263	313		413		513	
Sous-total électricité	2 734	-	4 160	7 318	8 897	-	11 970	-	18 951	
Chaleur par biomasse	2 250		2 586	3 996	4 125		5 146		5 646	
Solaire thermique : individuel (CESI)	6	62 000m ²	22	87	475	300 000m ²	100	1245000m ²	436	
Solaire thermique : collectif	2	22 000m ²	12	41	64	116 300m ²	64	600 000m ²	360	
Géothermie	0		5	23	9		30		150	
Récupération chaleur sur les eaux usées	0		0	15	0		30		233	
Sous-total chaleur	2 258	-	2 625	4 162	4 673	-	5 370	-	6 825	
Biomasse : agro-carburants	0		147	147	-		264		364	
Sous-total agro-carburants	0	-	147	147	-	-	264	-	364	
TOTAL	4 992	6 932	11 627	13 570	17 604	17 604	26 140	26 140	26 140	

Evolution de la production en énergie renouvelable jusqu'à 2050 (source Région LR, 2013)

Le conseil Régional a voté en novembre 2016 une délibération visant à **faire de la Région Occitanie un territoire à énergie positive à l'horizon 2050 avec pour objectifs de diviser par deux la consommation énergétique par habitant, multiplier par trois la production d'énergie renouvelable.**

En 2015, la consommation énergétique de la Région Occitanie s'élève à 124,3 TWh, près de la moitié de ce total étant dû aux secteurs résidentiel (39,3 TWh) et tertiaire (19,2 TWh). La production d'énergie, elle est assurée par le pétrole (59,1 TWh), le nucléaire (18,7 TWh, centrale de Golfech), la biomasse (11,1 TWh), l'hydraulique (10,2 TWh) et l'éolien (2,4 TWh). Au total, la production d'énergie renouvelable délivrée, au niveau de la demande finale, s'élève à 24,1 TWh. Le rapport entre la consommation d'énergie renouvelable produite en Occitanie et la demande finale totale s'élève à 19,4%. L'objectif étant de porter ce taux à 100% à l'horizon 2050.

Cet objectif ambitieux doit notamment s'appuyer sur la rénovation énergétique du bâti existant (52 000 rénovations par an en moyenne d'ici à 2030, puis 75 000 par an entre 2030 et 2050) et un travail important sur les transports.



La région entend par ailleurs augmenter la production d'énergie renouvelable. En matière d'éolien terrestre, la puissance installée passerait de 1 038 MW à 5 500 MW (soit 200 MW supplémentaires par an). En matière d'éolien maritime, la puissance installée pourrait atteindre 1 500 MW en 2030 et 3 000 MW en 2050. Côté solaire photovoltaïque, la puissance du parc passerait de 1 276 MW à 15 070 MW, soit une multiplication par un facteur 11,8. Le scénario table également sur un développement de la biomasse (objectif de production: 4 000 GWh) et de l'hydrogène renouvelable (pour éponger les surcapacités). «Dans cette hypothèse, le coefficient Repos estimé dans ce scénario serait de 102%, c'est-à-dire que les productions en énergie renouvelables en 2050, soit 77 128 GWh, seraient légèrement supérieures à l'ensemble des consommations énergétiques, qui s'élèveraient à 75 711 GWh.

A l'échelle du département des Pyrénées-Orientales, la production et la puissance installée en 2012 pour les filières éolien, photovoltaïque et hydroélectricité étaient les suivantes :

- Hydroélectricité : 322 GWh.
- Eolien : 49 GWh.
- Photovoltaïque : 79 GWh.



3. Le contexte énergétique local

• Documents cadres

Le territoire du SCoT de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes est concerné par:

- Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes (charte valant PCET et agenda 21).
- Le territoire s'est également engagé dans la démarche Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) avec plusieurs actions concrètes engagées pour réduire les consommations énergétiques du territoire (acquisition de vélos électriques, audit énergétique..).
- Le Contrat d'objectifs Territoire Énergie Climat (COTEC) signé avec l'ADEME en 2015 : dispositif de soutien à l'animation et à l'ingénierie territoriale dans le cadre de la mise en œuvre de démarches énergie climat ambitieuses, exemplaires et innovantes.

• Contexte énergétique à l'échelle du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes¹

Un diagnostic énergétique à l'échelle du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes (64 communes) a été réalisé en 2008. Le diagnostic propose une répartition par secteur géographique (répartition par entité géographique et climatique et reflet des spécificités des activités économiques). Les communes du SCoT des Pyrénées Catalanes s'inscrivent majoritairement dans les secteurs

- **Du Capcir** (Les Angles, Fontrabieuse-Espousouille, Formiguères, Matemale, Puyvaldor, Réal).
- **De la Haute-Cerdagne /Plateau de Mont-Louis** (Bolquère, La Cabanasse, Eyne, la Llagonne, Mont-Louis, Font-Romeu-Odeillo-Via, Planès, Saint-Pierre-dels-Forcats, Sauto).
- **Dans une moindre mesure de la Vallée de la Têt** (Ayguatébia-Talau, Caudiès-de-Conflent, Railleu, Sansa).

En 2005, le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes a consommé 600 GWh, soit 27,6 MWh par habitant (2,37 tep/habitant). En prenant en compte le trafic routier traversant le Parc, la consommation d'énergie atteint 767 GWh, soit 35,2 MWh par habitant. En comparaison à l'échelle régionale les consommations par habitants étaient estimées à 22 MWh/an. L'objectif visé à l'horizon 2050 par le SRCAE est une consommation de 11 MWh/an par habitant.

Sans prendre en compte les consommations d'énergie liées au trafic traversant le territoire, le secteur résidentiel est le secteur le plus consommateur en 2005 avec 282 GWh, que l'on peut scinder en deux : 169 GWh pour les résidences principales et 113 GWh pour les résidences secondaires.

On trouve ensuite le secteur des transports (les consommations d'énergie des habitants et des activités du Parc) avec 177 GWh consommés en 2005, puis le secteur tertiaire, l'industrie et enfin l'agriculture.

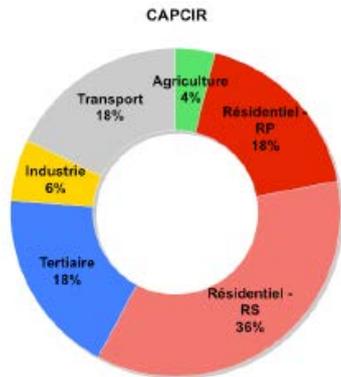
En prenant en compte le trafic traversant le territoire, le transport devient le premier secteur consommateur du PNR avec 344 GWh consommés.

Parmi les 5 secteurs géographiques du territoire, le secteur de la Haute Cerdagne - Plateau de Mont-Louis est le plus consommateur. Il est suivi par la Basse Cerdagne et par la Vallée de la Têt, puis le Capcir et enfin la Vallée du Carol.

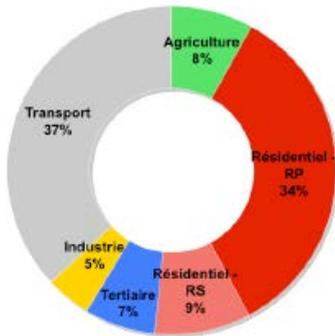
Si l'on regarde les consommations par habitant de chacune de ces zones, la plus forte consommation d'énergie par habitant revient au Capcir, suivi par la Haute Cerdagne – Plateau de Mont-Louis puis la Vallée du Carol, la Basse Cerdagne et enfin par la Vallée de la Têt.



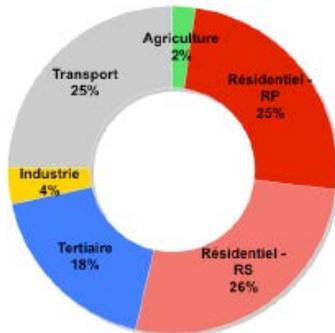
CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES CATALANES



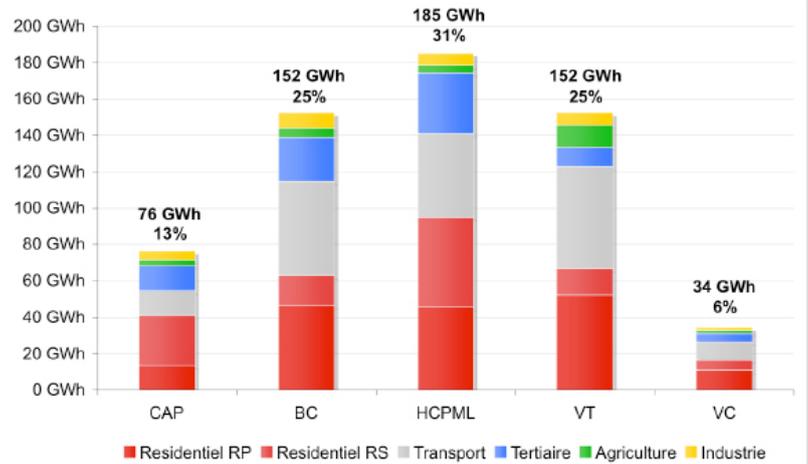
VALLEE DE LA TET



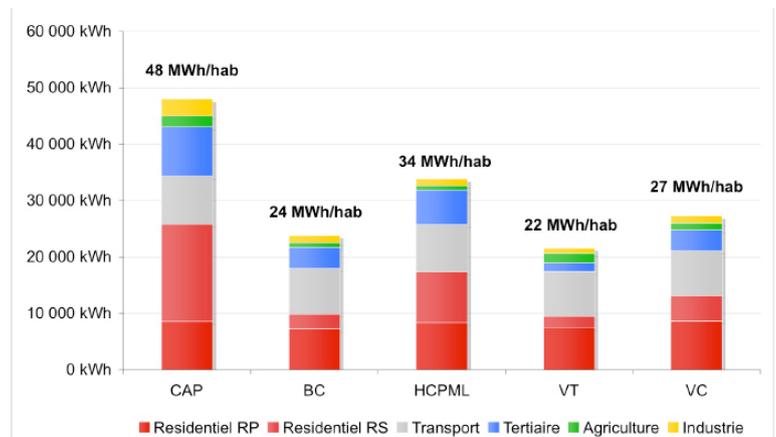
HAUTE CERDAGNE



Répartition des consommations par secteur géographique (source AERE, 2009)



Répartition des consommations par secteur géographique (source AERE, 2009)



Répartition des consommations par secteur géographique, secteur consommateur et par habitant (source AERE, 2009)

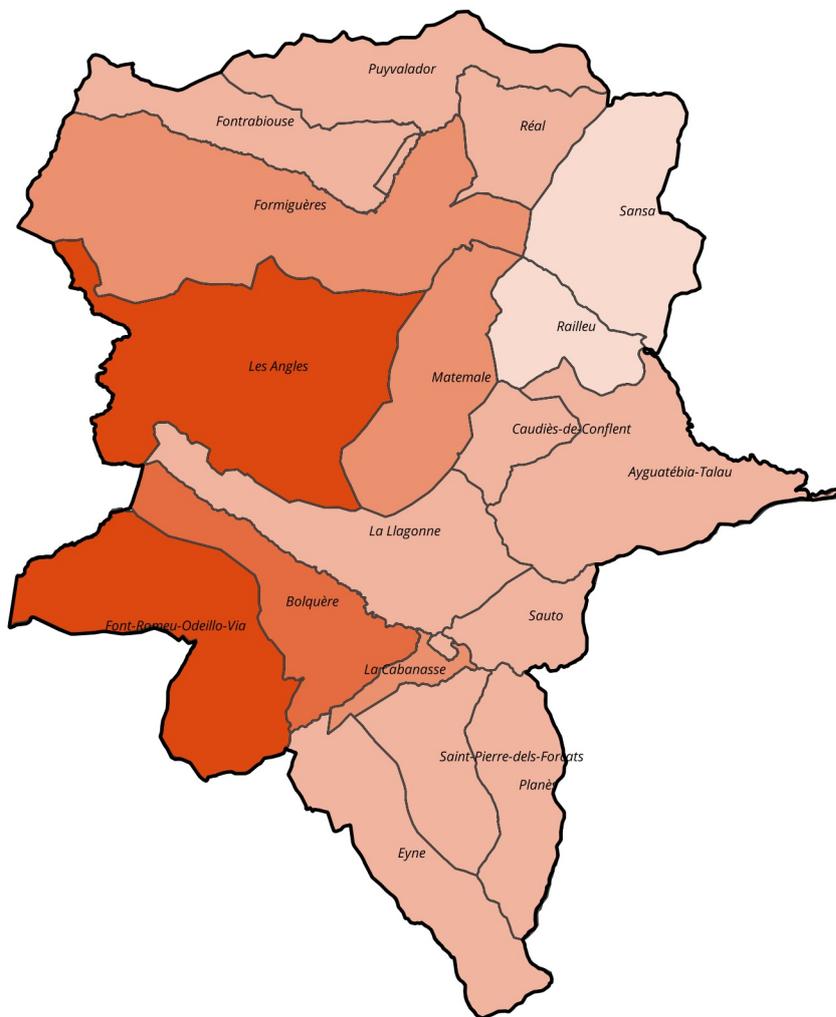
	Résidentiel	Tertiaire
CAPCIR	25,8 MWh/hab	8,7 MWh/hab
HAUTE CERDAGNE	17,4 MWh/hab	6,1 MWh/hab
VALLE de TET	9,4 MWh/hab	1,5 MWh/hab

Répartition des consommations par secteur géographique, secteur consommateur et par habitant (source AERE, 2009)

Source : Diagnostic énergétique territorial du PNR des Pyrénées Catalanes, 2008



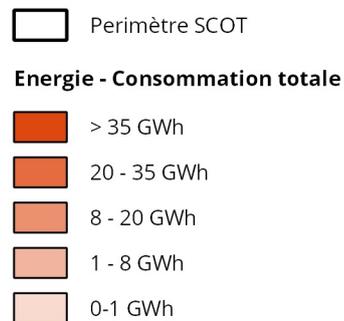
CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PYRÉNÉES CATALANES



Une vision des consommations énergétiques à l'échelle du territoire du SCoT est donnée ci-contre. Les données sont issues du diagnostic réalisé à l'échelle du PNR en 2008. Les communes les plus consommatrices sont de façon logique celle qui possèdent le plus de résidences.

Les données ci-contre montrent une faible évolution du parc de logement depuis 2009. Les données de 2008 restent représentatives des consommations énergétiques du territoire du SCoT à l'état actuel.

Les évolutions en matière de consommations énergétiques depuis 2008 peuvent être liées à des travaux d'amélioration énergétique du parc existant, à la construction de bâtiments neufs, à des évolutions de comportement notamment en matière de mobilités.

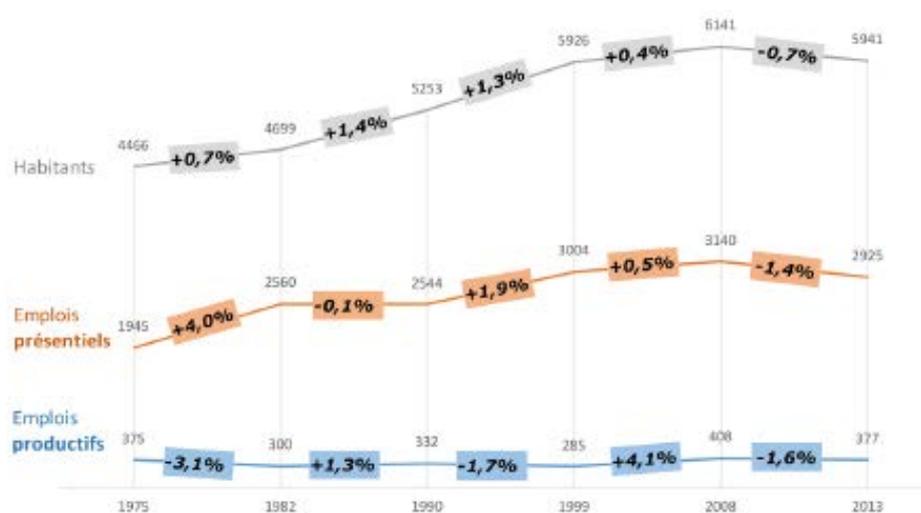


Consommations d'énergie totale liées aux secteurs résidentiel, tertiaire, agricole, industriel et des transports sur le territoire du SCoT de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes (en GWh) (source AERE, 2009)



Communes	Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants		Population permanente	
	2009	2014	2009	2014	2009	2014	2009	2014
Ayguatébia-Talau	25	25	88	99	17	15	45	46
Caudies-de-Conflent	9	10	46	49	0	0	13	17
Eyne	58	66	636	723	6	11	124	128
Formiguères	197	192	678	771	8	23	435	447
Fontrabouise	47	54	169	168	4	6	111	135
Les Angles	279	267	3376	3630	78	79	564	529
La Llagonne	104	110	289	276	13	20	246	230
Puyvalador	41	38	372	361	19	29	73	73
Réal	23	29	122	112	10	11	46	64
Matemale	138	126	349	343	130	115	294	272
Sansa	10	17	38	38	0	0	24	27
Railleu	11	14	53	52			18	28
Planès	23	27	56	56	6	10	49	54
Saint-Pierre-del-Forcats	109	116	482	519	6	6	252	266
Font-Romeu-Odeillo-Via	949	1006	4168	4401	35	133	1889	1916
Bolquère	352	362	2709	2966	38	66	779	799
Sauto	38	43	119	119	19	14	86	93
La Cabanasse	282	285	298	319	37	83	708	670
Mont-Louis	109	82	82	91	31	44	278	179

Source INSEE - Evolution du parc de logements dans les différentes communes



Evolution de la population et de l'emploi de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes sur la période 1975-2013 (source INSEE)



- **Le secteur résidentiel**

Le parc résidentiel du territoire est marqué par la présence importante de résidences secondaires qui jouent leur rôle dans les consommations énergétiques. Sur le territoire du SCoT on comptait 14 130 résidences secondaires en 2009 et 15 093 en 2014¹. Le nombre de résidences principales était de 2 804 en 2009 et 2869 en 2014.

Pour les secteurs intéressants plus particulièrement le périmètre du SCoT, les consommations énergétiques liées au secteur résidentiel (Résidence Principale (RP) et secondaire (RS) confondues) représentent la part la plus importante des consommations :

- Secteur Capcir : Résidentiel RP (18%) RS (36%)
- Secteur Haute Cerdagne : Résidentiel RP (25%) RS (26%)
- Secteur Vallée de la Têt : Résidentiel RP (34%) RS (9%)

En 2008, la moyenne des consommations énergétiques annuelles liées au secteur résidentiel est de :

- 25,8 MWh/habitants pour les communes du Capcir (Les Angles, Fontrabouise-Espoussouille, Formiguères, Matemale, Puyvaldor, Réal).
- 17,4 MWh/habitants pour les communes de la Haute-Cerdagne /Plateau de Mont-Louis (Bolquère, La Cabanasse, Eyne, la Llagonne, Mont-Louis, Font-Romeu-Odeillo-Via, Planès, Saint-Pierre-dels-Forcats, Sauto).
- 9,4 MWh pour les communes **de la Vallée de la Têt** (Ayguatébia-Talau, Caudiès-de-Conflent, Railleu, Sansa).
- A noter à l'échelle de la région Occitanie la moyenne des consommations dans le résidentiel était en 2015 de 6,8 MWh/habitants

La variation de la consommation d'énergie par habitant entre les différents secteurs géographiques peut s'expliquer par trois éléments :

- La part des résidences secondaires dans le parc immobilier.
- L'âge des logements et la répartition maisons individuelles/logements collectifs.
- La rigueur climatique qui caractérise chacun des secteurs.

Sur cette base et à partir des données INSEE (RP 2014) il est possible d'estimer la consommation énergétique des communes du SCoT de la communauté de Communes des

Le secteur résidentiel est le premier secteur consommateur du territoire, la mise en place d'une politique ambitieuse de maîtrise des consommations d'énergie et de recours aux énergies renouvelables est nécessaire pour engager le territoire dans une démarche exemplaire de développement durable : rénovation basse consommation des logements, sensibilisation des propriétaires des résidences secondaires afin qu'ils investissent dans des logements peu utilisés dans l'année par exemple.



Secteur	Communes	Population		Consommation énergétique dans le secteur résidentiel en MWh	
		2009	2014	2009	2014
Secteur Capcir 25,8 MWh/ habitants	Les Angles	564	529	14 551,2	13 648,2
	Fontrabieuse	111	135	2863,8	3 483
	Formiguères	435	447	11 223	11 532,6
	Matemale	294	272	7 585,2	7 017,6
	Puyvalador	73	73	1 883,4	1 883,4
	Réal	46	64	1 186,8	1 651,2
Secteur Haute Cerdagne Plateau de Mont-Louis 17,4 MWh/ habitants	Bolquère	779	799	13 554,6	13 902,6
	La Cabanasse	708	670	12 319,2	11 658
	Mont-Louis	278	179	4 837,2	3 114,6
	La Llagonne	246	230	4 280,4	4 002
	Eyne	124	128	2 157,6	2 227,2
	Font-Romeu- Odeillo-Via	1889	1916	32 868,6	33 338,4
	Planès	49	54	852,6	939,6
	Saint-Pierre-del- Forcats	252	266	4384,8	4 628,4
	Sauto	86	93	1 496,4	1 618,2
Secteur Vallée de la Têt 9,4 MWh/ habitants	Ayguatébia- Talau	45	46	423	432,4
	Caudies-de- Conflent	13	17	122,2	159,8
	Sansa	24	27	225,6	253,8
	Railleu	18	28	169,2	263,2
Total		6 034	5 973	116 984, 8 MWh	115 754,2 MWh

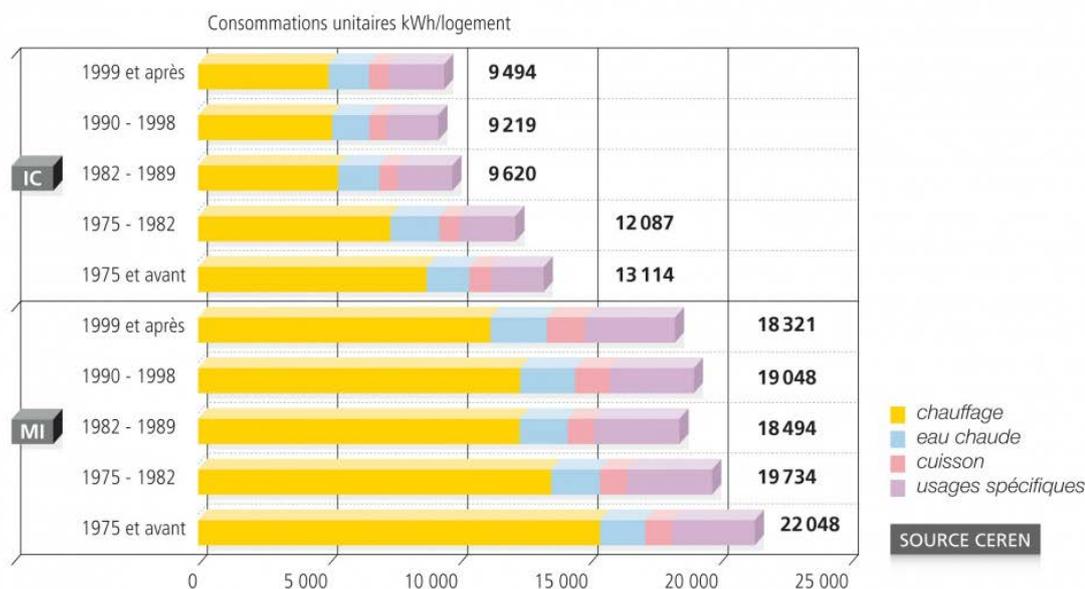
Estimation des consommations énergétiques liées au secteur résidentiel sur base des données INSEE et diagnostic énergétique du PNR de 2008

- **Les résidences principales**

Les résidences principales se caractérisent par des logements âgés dont la grande majorité fut construite avant 1975, date d'avant la première réglementation thermique. Les consommations énergétiques des logements varient en fonction de l'âge de la construction. Le nombre de résidences principales sur le territoire a peu évolué depuis 2009.

L'évolution de la consommation d'énergie des logements peut reposer sur plusieurs facteurs :

- L'application des réglementations thermiques dans les logements neufs : RT2012 depuis 2013 et mise en œuvre anticipée de la RT2020 depuis 2017.
- La rénovation du parc de logements existants.
- Le remplacement des équipements de chauffage par des équipements plus performants.
- La maîtrise des consommations d'électricité spécifique.
- La sensibilisation et les actions d'éducation à l'énergie.



Consommation unitaire des logements en fonction de l'année de construction (source CEREN, 2017)



- Les résidences secondaires

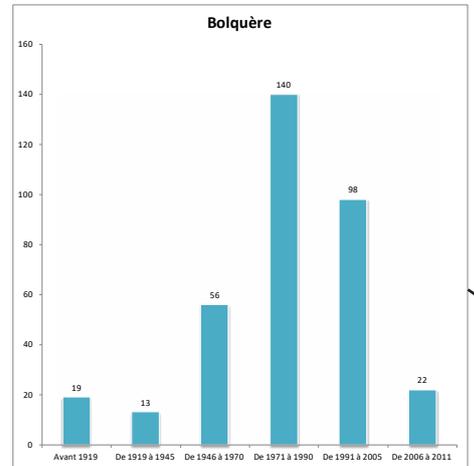
Les résidences secondaires sont globalement moins anciennes que les résidences principales, surtout les logements collectifs. On note une progression du nombre de résidences secondaires depuis 1975.



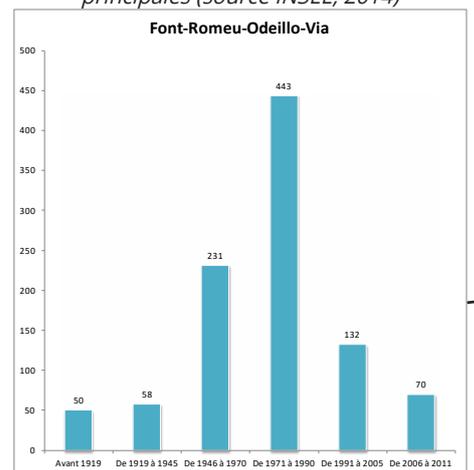
	Résidences principales		Résidences secondaires	
	2009	2014	2009	2014
Ayguatébia-Talau	25	25	88	99
Caudies-de-Conflet	9	10	46	49
Eyne	58	66	636	723
Formiguères	197	192	678	771
Fontrabieuse	47	54	169	168
Les Angles	279	267	3376	3630
La Llagonne	104	110	289	276
Puyvalador	41	38	372	361
Réal	23	29	122	112
Matemale	138	126	349	343
Sansa	10	17	38	38
Railleu	11	14	53	52
Planès	23	27	56	56
Saint-Pierre-del-Forcats	109	116	482	519
Font-Romeu-Odeillo-Via	949	1006	4168	4401
Bolquère	352	362	2709	2966
Sauto	38	43	119	119
La Cabanasse	282	285	298	319
Mont-Louis	109	82	82	91
Communauté de communes des Pyrénées Catalanes	2 804	2 869	14 130	15 093

Evolution du parc de résidence secondaire et principale sur le territoire du SCOt (source INSEE, 2017)





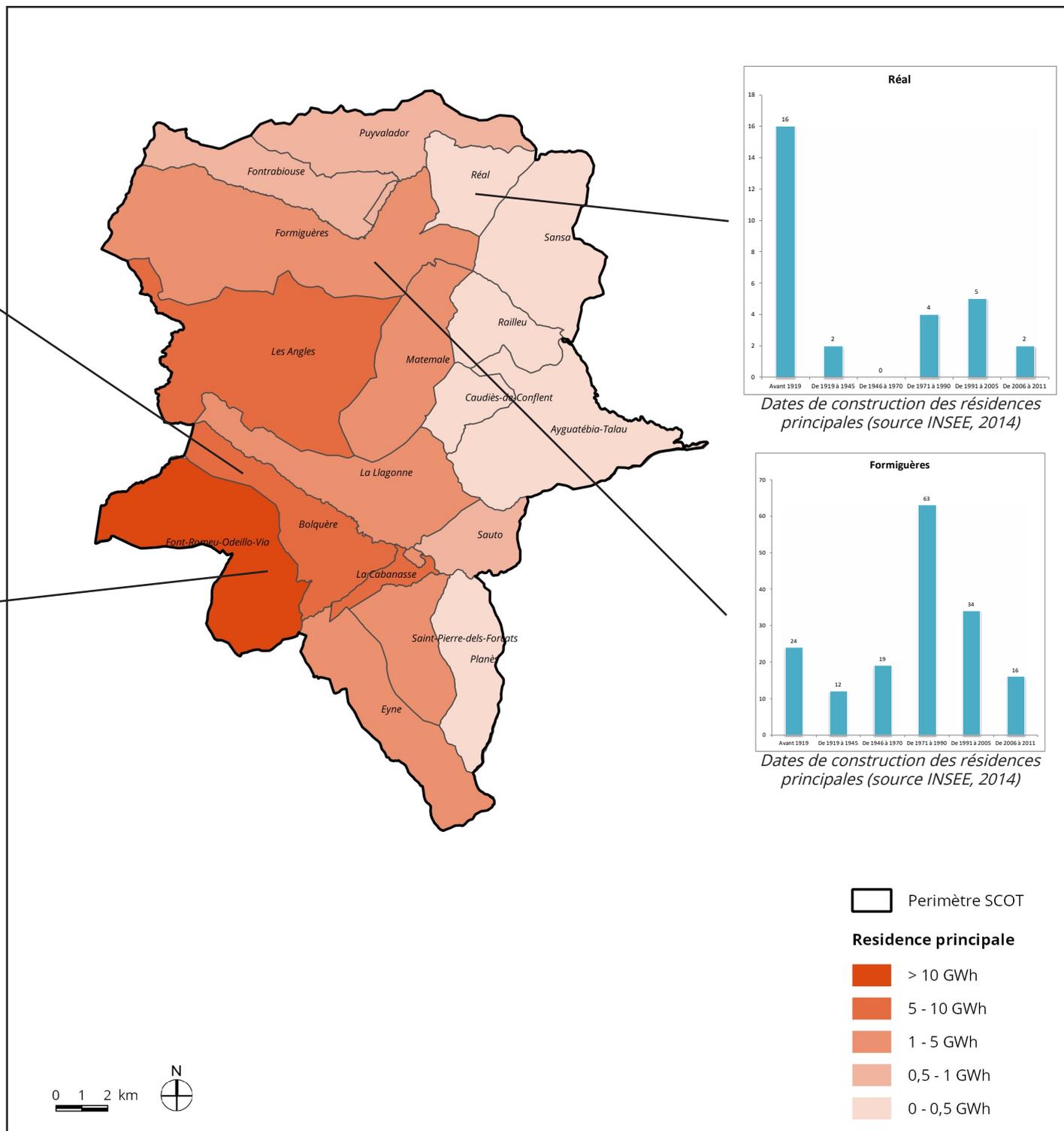
Dates de construction des résidences principales (source INSEE, 2014)



Dates de construction des résidences principales (source INSEE, 2014)



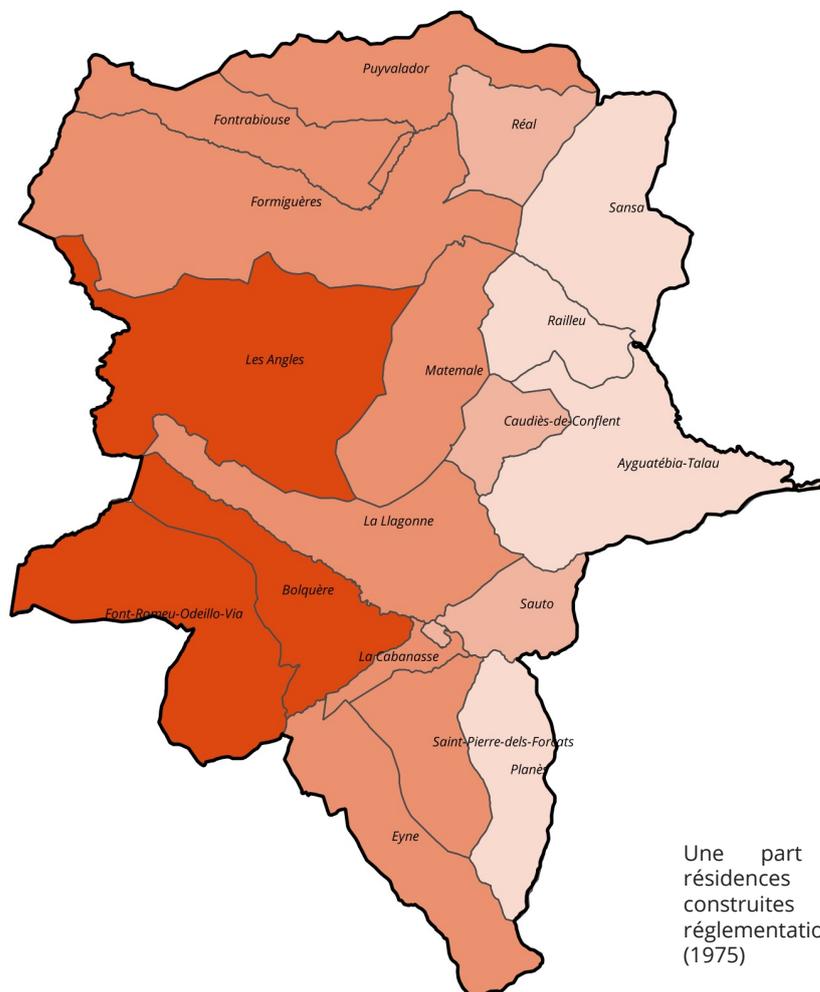
CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES LIÉES AUX RÉSIDENCES PRINCIPALES



Consommations énergétiques liées aux résidences secondaires sur le territoire du SCOT de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes (en GWh) (source AERE, 2009)



CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES LIÉES AUX RÉSIDENCES SECONDAIRES



Une part majoritaire de résidences secondaires construites avant les réglementations thermiques (1975)

Les caractéristiques des résidences secondaires dans la CC Pyrénées Catalanes

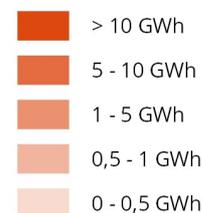
Forme	Appartements		Maisons	
		63%		37%
Taille	1 et 2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et +
	23%	44%	17%	16%

Source : INSEE 2013



Perimètre SCOT

Residence secondaire



Consommations énergétiques liées aux résidences secondaires sur le territoire du SCoT de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes (en GWh) (source d'après données AERE, 2009)

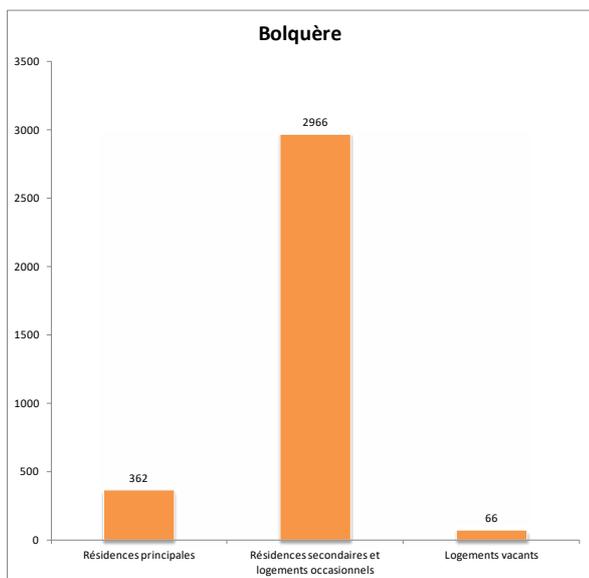
On entend par résidences secondaires les logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.



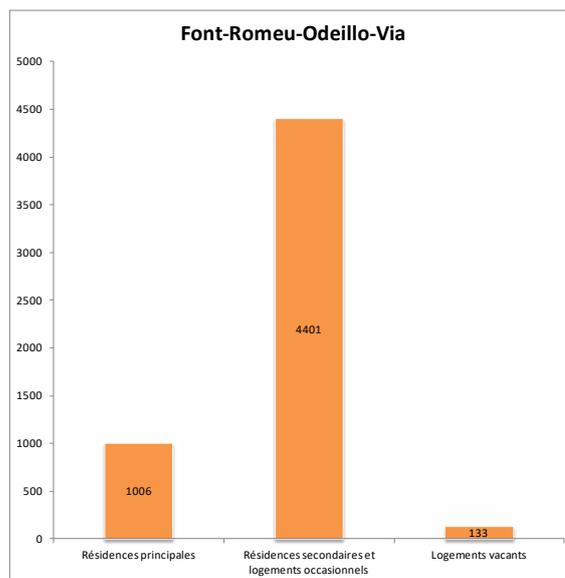
EPOQUE D'ACHÈVEMENT DES RÉSIDENCES SECONDAIRES DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Avant 1946	De 1946 à 1970	De 1971 à 1990	De 1991 à 2005	Après 2005
9%	13%	52%	20%	6%

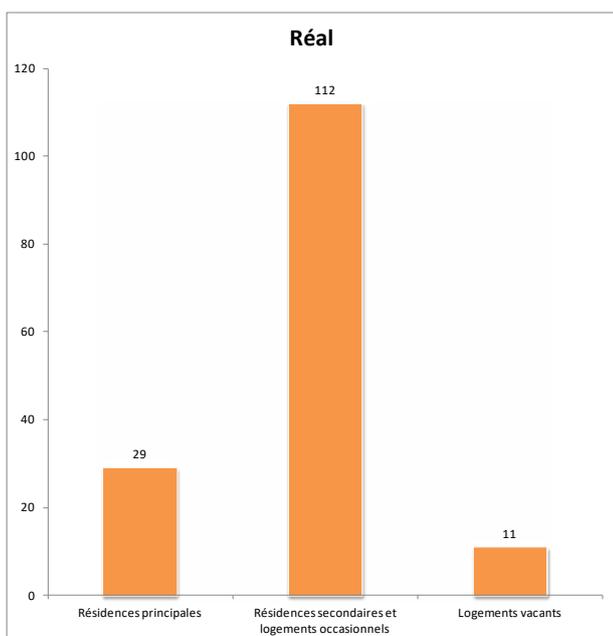
Source : INSEE 2013



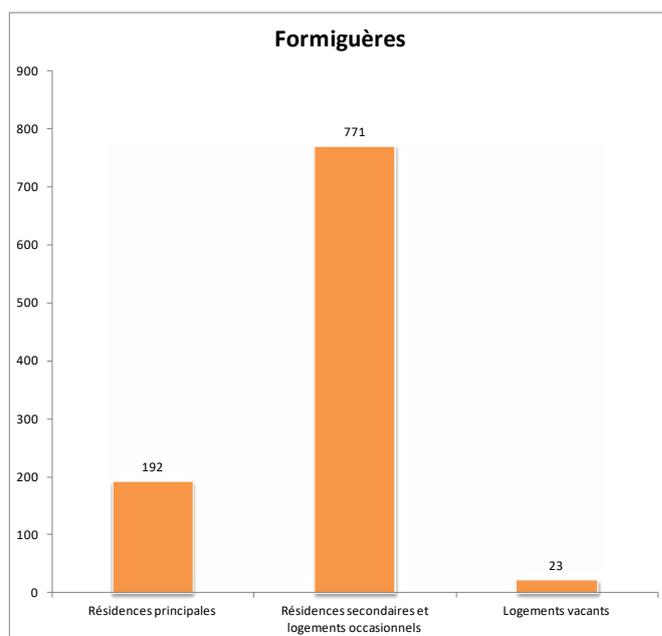
Part des résidences secondaires dans le parc de logements (source INSEE, 2014)



Part des résidences secondaires dans le parc de logements (source INSEE, 2014)



Part des résidences secondaires dans le parc de logements (source INSEE, 2014)



Part des résidences secondaires dans le parc de logements (source INSEE, 2014)



- **Le secteur tertiaire**

On entend par secteur tertiaire les entreprises de constructions, commerces, transports, activités financières, activités immobilières, services aux entreprises, services aux particuliers (dont tourisme), éducation, santé, action sociale, administration.

En 2005, le secteur tertiaire a consommé 87 GWh d'énergie pour 1 961 établissements implantés sur le territoire du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes et 5 318 employés. Cette consommation représente une moyenne de 16 305 kWh consommés par employé.

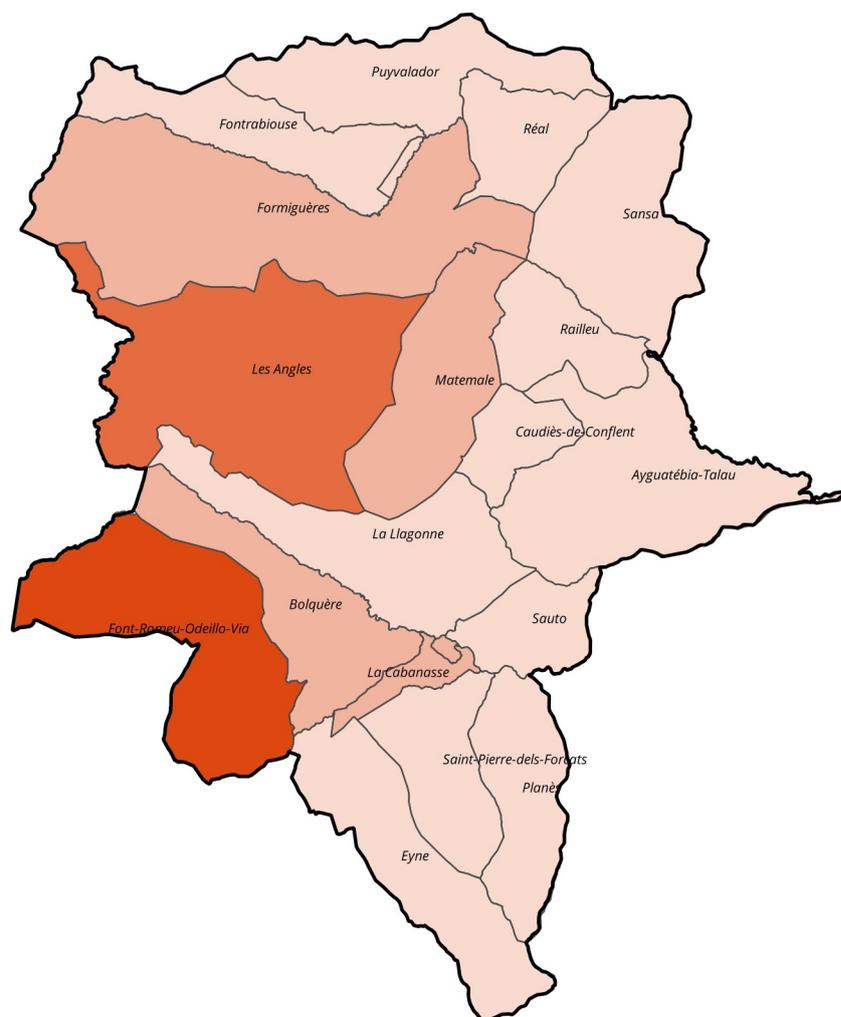
Le territoire du SCoT compte environ 3545 employés (données INSEE, 2014) soit environ 58 GWh pour l'ensemble des communes (environ 23 GWh pour la commune de Font-Romeu qui compte 1427 employés et moins 0,1 GWh pour la commune de Réal qui compte 8 employés).

Les consommations du secteur tertiaire augmentent en moyenne en France de 1,7 % par an, notamment à cause de la multiplication des usages de l'électricité spécifique. **Il s'agit dans un premier temps de maîtriser ces consommations, puis dans un second temps d'appliquer des actions très semblables au secteur résidentiel comme la rénovation des bâtiments.**

L'évolution de la consommation d'énergie du secteur tertiaire repose sur des facteurs similaires à celle des logements : construction de bâtiments neufs, réhabilitation de bâtiments existants (isolation et modification du système de chauffage), démolition de bâtiments anciens et autres facteurs notamment sur l'évolution des besoins d'électricité spécifique et de climatisation, ainsi que des techniques et comportements.

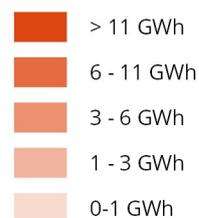


CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DU SECTEUR TERTIAIRE



Perimètre SCOT

Tertiaire



Consommations énergétiques liées au secteur tertiaire dans le territoire du SCOT de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes (en GWh) (source d'après données AERE, 2009)



- **Le secteur des transports**

Les consommations d'énergie du transport sont composées :

- Des consommations imputées aux habitants du Parc: les consommations d'énergie des véhicules personnels, du transport des marchandises consommées par les habitants du Parc, du transport aérien généré par les habitants du PNR, des transports en commun utilisés par les habitants,
- Des consommations d'énergie de sites particuliers : association aéronautique de la Llagonne par exemple,
- Des consommations d'énergie du trafic routier sur le PNR qui comprend à la fois des flux traversants et des flux d'entrée-sortie, que l'on peut attribuer à l'activité touristique du territoire.

En 2005, les habitants et les activités du PNR sont responsables d'une consommation de 177 GWh d'énergie, soit une moyenne de 8 138 kWh par habitant.

Sans prendre en compte le trafic traversant le territoire, le transport est le deuxième secteur consommateur du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes. Ces consommations correspondent à l'émission de 46 732 tCO₂, soit 2 148 kgCO₂ par habitant.

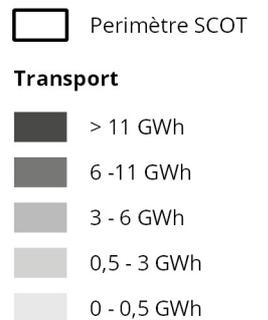
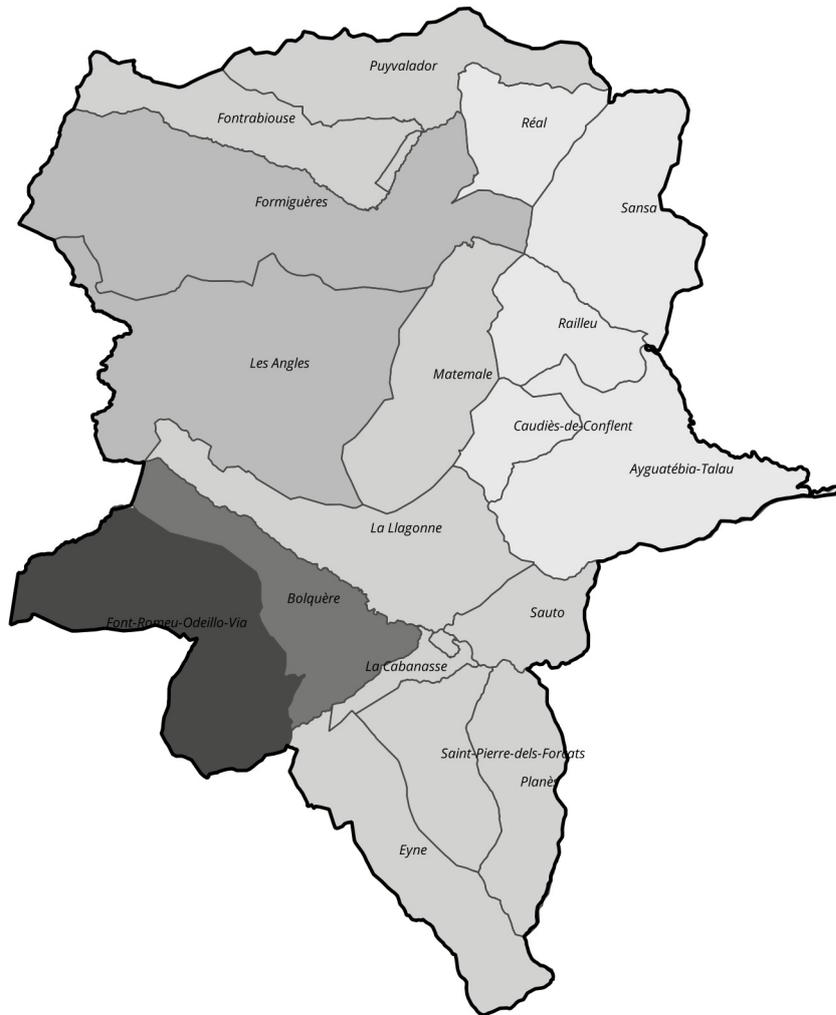
Les déplacements en véhicules particuliers du Parc représentent 49 % des consommations d'énergie du secteur des transports. Ils sont suivis par le transport des marchandises qui représentent 35 % des consommations.

Pour les consommations liées aux habitants, il s'agit de travailler sur le développement de solutions alternatives aux véhicules personnels et au transport des marchandises sur route (développement de circuits courts) mais également sur l'urbanisme. Un autre facteur décisif entre en ligne de compte pour ce secteur, c'est l'implication du grand public. **Pour le transport touristique, il s'agit de mettre à disposition des voyageurs des moyens de transport permettant le transport des personnes, de leurs bagages et parfois de leurs équipements de skis, à partir de différents points de départ.**

L'évolution de la consommation d'énergie des transports repose principalement sur l'évolution de la mobilité (directement liée à l'évolution démographique) et sur les améliorations technologiques (performances techniques des véhicules quant à leur consommation de carburant) et comportementales impliquant essentiellement le report modal et l'optimisation des déplacements.



CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES LIÉES AU TRANSPORT



Consommations énergétiques liées au secteur du transport dans le territoire du SCoT de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes (en GWh) (source d'après données AERE, 2009)



- **Le secteur de l'agriculture**

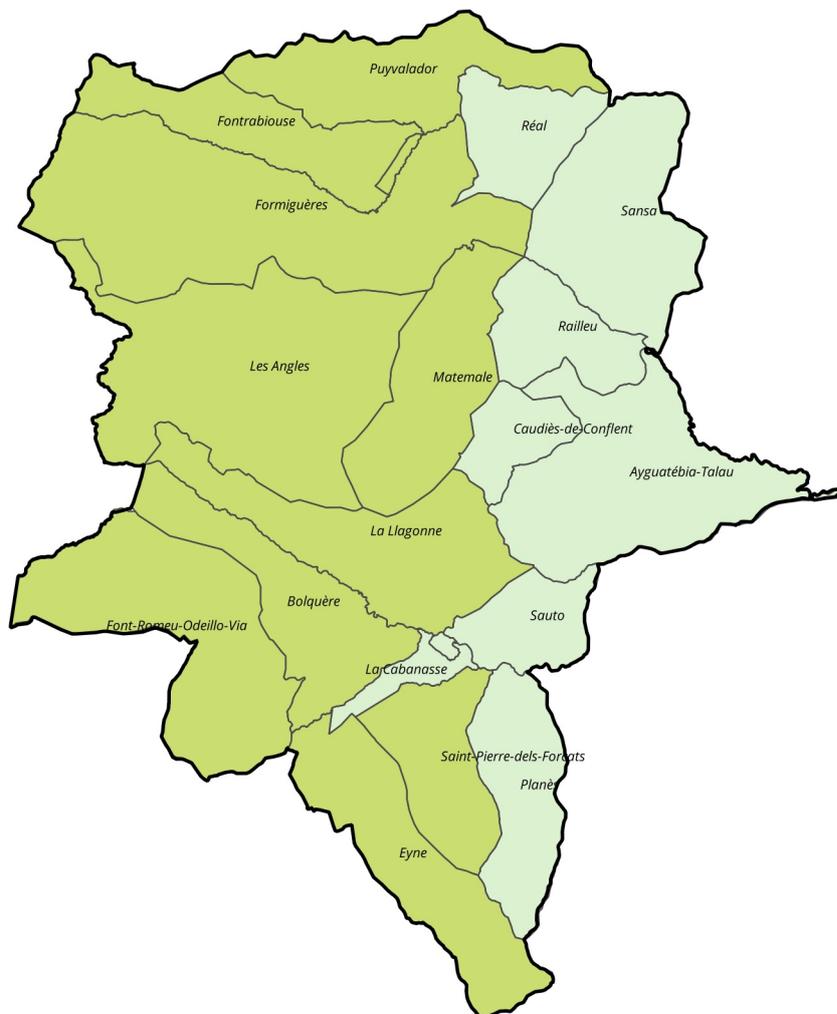
Le territoire du PNR comporte 351 exploitations agricoles. La surface agricole utile est de 15 963 ha dont la grande majorité (plus de 91 %) est destinée à la production de fourrage.

En 2005, l'agriculture a consommé 26 GWh, ce qui représente 1 181 kWh par habitant. Les consommations d'énergie de l'agriculture sont principalement issues des consommations des engins agricoles ainsi que du chauffage des bâtiments, avec une consommation plus importante pour les exploitations laitières, due aux besoins en ECS pour la salle de traite. Aussi, les consommations d'énergie du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes ne sont pas importantes devant les autres secteurs consommateurs, puisqu'elles ne représentent que 4 % des consommations totales du territoire.

La mise en place d'actions de maîtrise des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables revêt deux facettes : la lutte contre le changement climatique et la préservation d'une activité économique essentielle à un territoire classé Parc naturel régional.

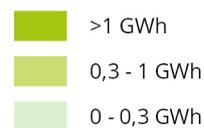


CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES LIÉES À L'AGRICULTURE



Perimètre SCOT

Agriculture



Consommations énergétiques liées au secteur agricole dans le territoire du SCoT de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes (en GWh) (source d'après données AERE, 2009)



- **Le secteur industriel**

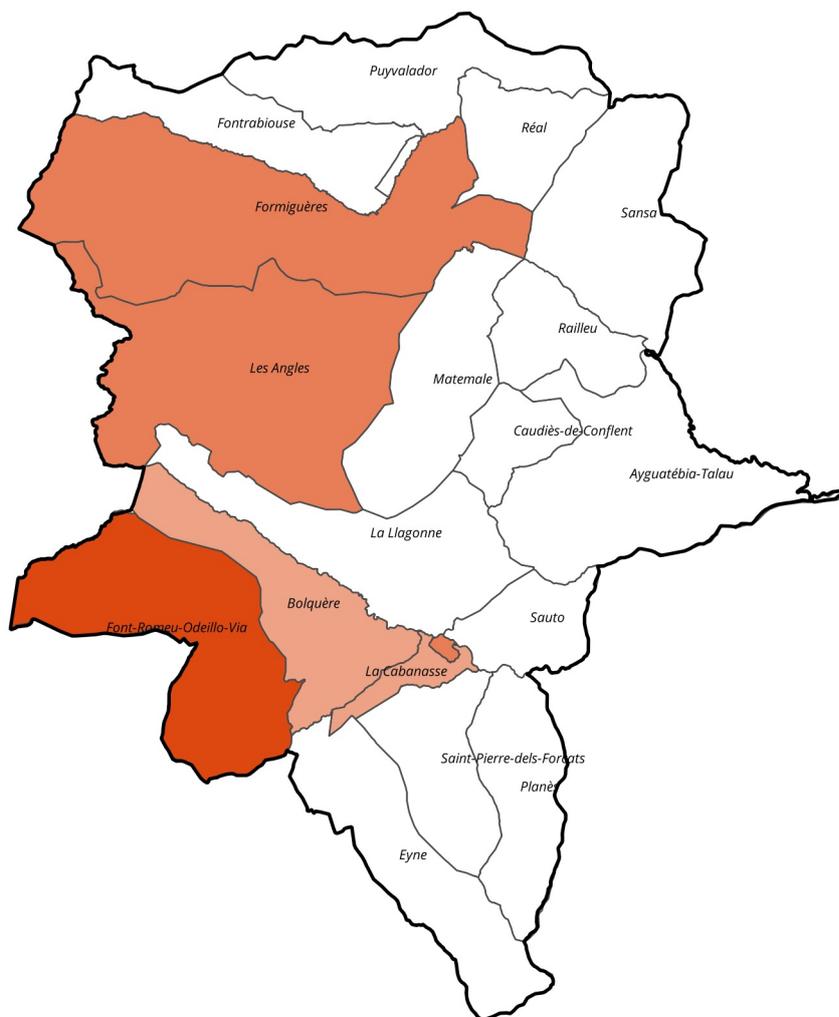
A l'échelle du Parc Naturel Régional

L'industrie est peu développée sur le territoire du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes. En effet, si l'on regarde le taux d'employés du secteur industriel par rapport au nombre d'habitant, soit 10,3 employés pour 1 000 habitants, on se trouve très nettement en dessous de la moyenne nationale et légèrement inférieur à la moyenne départementale. En 2005, le secteur industriel a consommé 28 GWh d'énergie pour 109 entreprises regroupant 223 salariés, soit 128 MWh/salarié.

Le territoire du SCoT compte moins de 50 industries sur son territoire soit une consommation pour le territoire inférieure à 12 GWh.



CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE LIÉE À L'INDUSTRIE



□ Périmètre SCOT

Industrie

■ > 3 GWh

■ 1 - 3 GWh

■ 0,16 - 1 GWh

□ 0 - 0,16 GWh



Consommations énergétiques liées au secteur industriel dans le territoire du SCOT de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes (en GWh) (source d'après données AERE, 2009)



4. Les sources d'énergies mobilisées sur le territoire

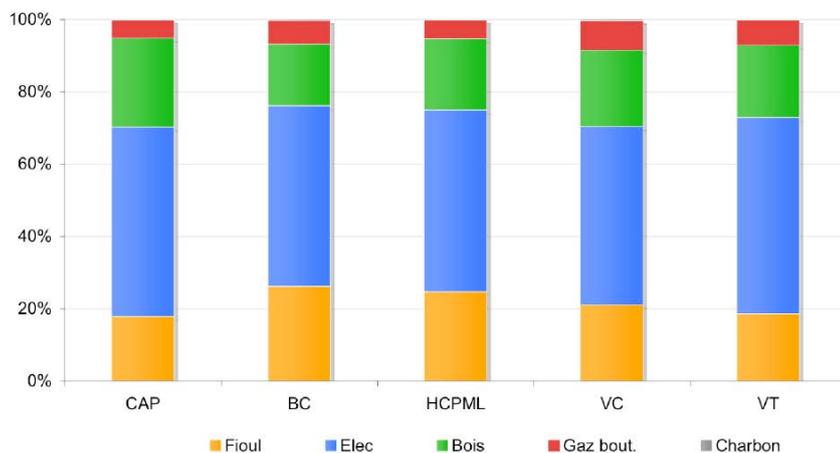
La première énergie consommée par le territoire est l'électricité qui représente 51 % des consommations du secteur résidentiel. Elle est suivie par le fioul domestique avec 23 % des consommations. Les consommations de bois représentent 20 % des consommations d'énergie.

La production cumulée des énergies renouvelables est de 244 GWh. Elle représente 33% de la consommation du territoire, qui a été évaluée à 734 GWh pour l'année 2005.

L'hydroélectricité est la source d'énergie qui contribue le plus à la production d'origine renouvelable. Elle représente en effet 72 % des 244 GWh produits. La seconde source est le bois énergie avec 28 % de la production d'origine renouvelable, soit 68 GWh. Le solaire photovoltaïque et le solaire thermique représentent à eux deux moins de 0,2 % de la production (données 2008). Il est à noter une progression ces dernières années de l'utilisation de cette ressource. Toutefois, les installations sur les communes du SCoT restent limitées.

	Nombre d'installations	Puissance ou surface	Production chaleur	Production électricité	Production	Part ENR
Hydraulique	9	49110		175,9 GWh	175,9 GWh	72%
Solaire thermique	104 551 m²	551 m²	0,3 GWh		0,3 GWh	0,1%
Solaire photovoltaïque	23	27,5 kWc		0,03 GWh	0,03 GWh	0,0%
Bois énergie	15	5730 kW	68,2 GWh	0,0 GWh	68,2 GWh	27,9%
Total ENR	151		68,5 GWh	175,9 GWh	244,4 GWh	100%

Poids des différentes énergies dans les consommations du secteur résidentiel par secteur géographique



CAP : Capcir - BC : Basse Cerdagne - HCPML : Haute Cerdagne Plateau de Mont-Louis - VT : Vallée de la Têt - VC : Vallée du Carol

Source : Diagnostic énergétique territorial du PNR des Pyrénées Catalanes, 2008



- **Le solaire : un potentiel à mobiliser**

Le SCoT comprend sur son territoire deux fours solaires. Celui de Mont-Louis, premier four solaire témoignant de la recherche publique française et de l'activité d'un des pionniers de l'énergie solaire en France, le physicien et chimiste Félix Trombe. Le four d'Odeillo, encore en activité et actuellement laboratoire du CNRS.

Aucune centrale solaire n'est présente dans les 19 communes du SCoT. Des projets existent ou sont en cours à proximité (centrale solaire en cours de construction à Llo, Site de Thémis Solaire Innovation à Targassonne réhabilité en 2014).

Par ailleurs, plusieurs acteurs locaux sont présents et développent des projets collaboratifs (Conflent Energie a investi à Eyne, Cat'enr à Latour de Carol).

Le photovoltaïque sur les bâtiments constitue avec le bois-énergie un fort potentiel de développement pour le territoire. Ce dispositif peut-être un moyen intéressant pour financer la rénovation et l'isolation des Bâtiments publics ou privés. De même de nouvelles perspectives offertes par l'autoconsommation ouvrent des pistes pour répondre aux enjeux de la transition énergétique.

On peut noter :

- Sur le Capcir : 56 sites représentant 528 KWc de puissance installée.
- Sur le Conflent : 140 sites 875 KWc (habitat individuel).
- Sur la Cerdagne : 2683 KWc pour 142 sites.

Des études ont été conduites par le PNR pour identifier les toitures de plus de 300 m² mobilisables pour l'installation de panneaux solaires.

Plusieurs projets d'installations photovoltaïques sont à l'étude sur le territoire et plus particulièrement sur les communes de La Llagonne, Formiguères, ou Saint-Pierre-del-Forcats.

Le PNR dispose également d'une cartographie permettant d'identifier les contraintes en vue d'installations solaires. Ces contraintes devront être prises en compte dans la stratégie globale énergétique à mener sur le territoire.



- **Bois énergie**

En termes d'énergie le tonnage disponible annuellement sur le Parc correspond, s'il est mobilisé, à environ 57 GWh d'énergie produite et 11 500 tCO₂ évitées.

Fin 2006, le territoire du PNR comportait 15 chaufferies bois. On en compte aujourd'hui 23 sur le territoire du SCoT. Ces installations ont consommé 3 378 tonnes pour une production de chaleur de 11 GWh. La chaudière la plus importante du territoire est celle du Lycée Climatique et Sportif de Font-Romeu-Odeillo-Via avec une puissance de 4,1 MW. Si l'on ajoute à cela les 57 GWh de bois consommés dans le secteur résidentiel, alors la production globale liée au bois sur le Parc est estimée à 68,2 GWh.

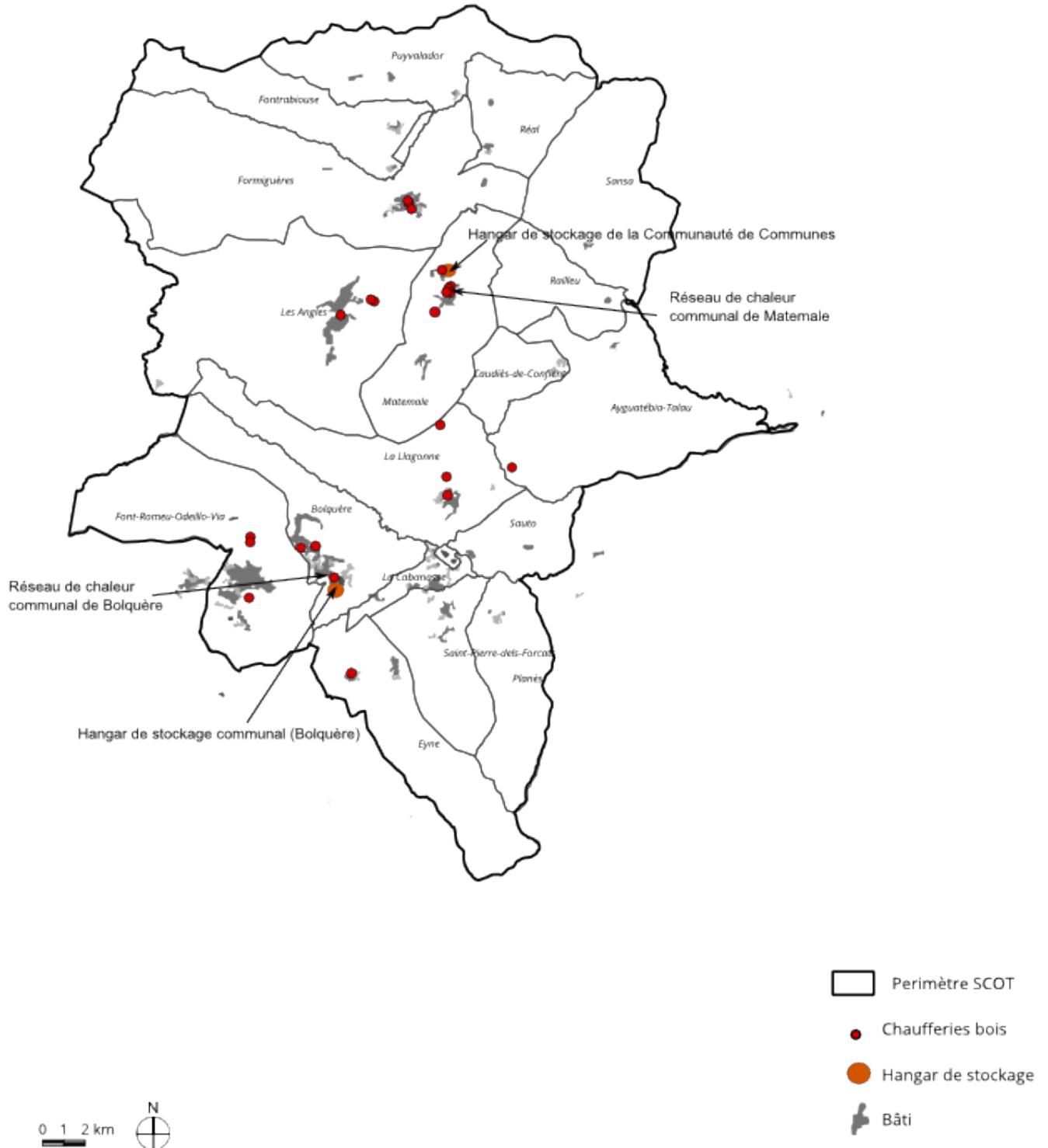
Le bois énergie représente la seconde source d'énergie renouvelable sur le territoire du parc. Elle représente en effet 28 % de la production d'origine renouvelable. 23 chaufferies bois sont présentes sur le territoire du SCoT mobilisant 5000 m³ de bois/an. Ces installations se développent.

Quelques exemples sur le territoire :

- Lycée climatique de Font-Romeu, chaufferie bois installée en 1986
- Hotel restaurant Picheyre à Formiguères : chaudière automatique bois déchiqueté.
- 2 réseaux de chaleur installés sur la commune de Bolquère propriétaire de 100 hectares de forêts et d'un hangar de stockage de plaquette forestière (toutes les étapes pour un auto-approvisionnement).



BOIS-ENERGIE - CHAUFFERIES ET HANGAR DE STOCKAGE



Localisation des chaufferies et des hangar de stockage sur le territoire du SCoT (source Bois Energie, 2017)

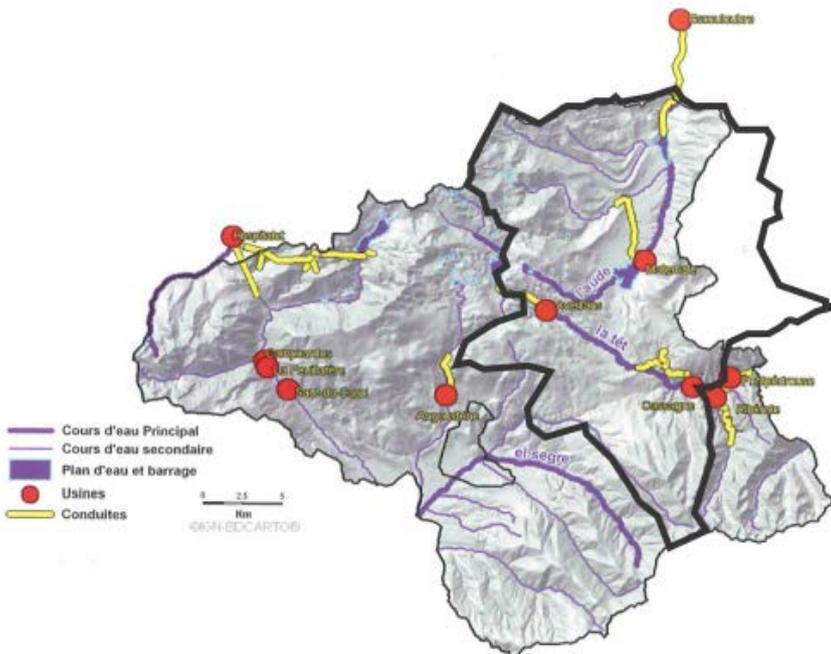
- Energie hydroélectrique

L'hydroélectricité est la source d'énergie qui contribue le plus à la production d'origine renouvelable sur le territoire du Parc. Elle représente en effet 72 % des 244 GWh produits.

L'hydroélectricité constitue la principale source de production d'énergie renouvelable sur le territoire.

Le barrage des Bouillouses alimente en prise directe l'usine du Pla des Aveillans qui se situe à 3.5 km en aval, constituant le robinet de tête du complexe hydroélectriques avec ses 8 usines qui turbinent l'eau de la Têt et celles qui sont en Cerdagne. Les 9 usines SHEM alimentées par les Bouillouses le ruisseau d'Angoustrines et de la Riberole produisent 200 GWh. Le train jaune en prélève 10%, les 90% restants sont restitués au réseau (consommation en électricité de 65000 personnes). La haute Vallée de la Têt représente 7 % de la puissance installée en région LR soit 815 MWh.

Les barrages de Puyvalador et Matemale constituent les 2 plus grandes retenues du fleuve Aude, sur sa partie Amont. Ils sont gérés par EDF pour la production d'hydro-électricité. Les usines de production d'électricité sont implantées dans le département de l'Aude. La puissance installée dans la haute vallée de l'Aude représente 16% de la puissance totale installée dans la Région Languedoc-Roussillon production de 131,4MW.



Localisation des barrages et usines (source CG66, 2009)



5. La vulnérabilité énergétique du territoire

La vulnérabilité énergétique d'un territoire peut s'apprécier au regard de deux critères :

- L'âge du parc, qui induit certains besoins énergétiques (chauffage notamment). Les résidences principales sont relativement ancienne par rapport aux résidences secondaires.
- Les potentialités de transport collectif.

La dépendance vis-à-vis de la voiture reste très importante sur ce territoire de montagne, bien que plusieurs services de déplacements alternatifs aient été mis en place pour les habitants comme pour les touristes :

- Réseau de bus à 1 euros.
- Le Train Jaune.
- Le rézo Pouce (en cours de création).
- Le développement des vélos électriques.

Le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes s'est engagé dans la mise en place d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) à l'échelle du territoire du parc.

La construction du PCET a été réalisée dans le cadre de la révision de la charte du Parc. Un processus de concertation important a été mis en place dans ce cadre, associant l'ensemble des partenaires publics et privés du Syndicat mixte, afin de définir le projet de territoire pour la période 2014-2026. Ce projet de territoire a été construit de façon à répondre aux 5 finalités d'un agenda 21 dont un des objectifs porte sur la lutte contre le changement climatique. Une attention particulière a été portée aux volets de l'atténuation et de l'adaptation de ce territoire afin de s'assurer que ce projet réponde pleinement à ces objectifs.

Le profil Carbone du Parc met en évidence des émissions de CO2 générées principalement par les déplacements, et, dans une moindre mesure, par le résidentiel (chauffage, production d'eau chaude, appareils électriques...), ainsi que, l'alimentation et les consommations (loisirs, culture, meubles, hôtels, café restaurant, habillement, santé...). L'empreinte carbone des touristes apparaît également bien supérieure à celle des résidents (près des ¾ de l'empreinte totale).

Les préconisations d'ores et déjà émises concernent les déplacements et les acteurs du tourisme.



B | L'assainissement : des enjeux de qualité

La compétence en assainissement collectif pour les communes du territoire est assurée soit par un syndicat (c'est le cas de Mont-Louis par exemple), soit par les communes elles-mêmes en régie (c'est le cas de Caudies-de-Conflent, Sansa, la Llagonne, Planès ou Les Angles).

Les secteurs desservis par l'assainissement collectif sont munis pour la majorité d'un réseau collectif, pseudo séparatif (eaux usées séparées en partie des eaux pluviales).

Les communes disposent d'un schéma directeur de l'assainissement réalisé ou en cours d'élaboration.

Pour les secteurs assainis de manière autonome, on distingue, après un prétraitement en fosse septique, des rejets individuels et des rejets via des réseaux.

Un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC66) existe dans la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes.

14 stations d'épuration (STEP) permettent de gérer les eaux usées des 19 communes du SCoT de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes. La capacité totale d'épuration du territoire correspond ainsi à près de 80 550 équivalents habitants (EH).

Les stations de petites tailles sont équipées de filières rustiques (dispositifs de type « décanteur-digesteur » ou de type « filtre planté de roseaux ») bien adaptées à ces quantités d'effluents.

Les grosses stations de capacité supérieure à 10 000 EH sont munies pour la plupart de traitement biologique (biofiltration, boues activées et autres,...).

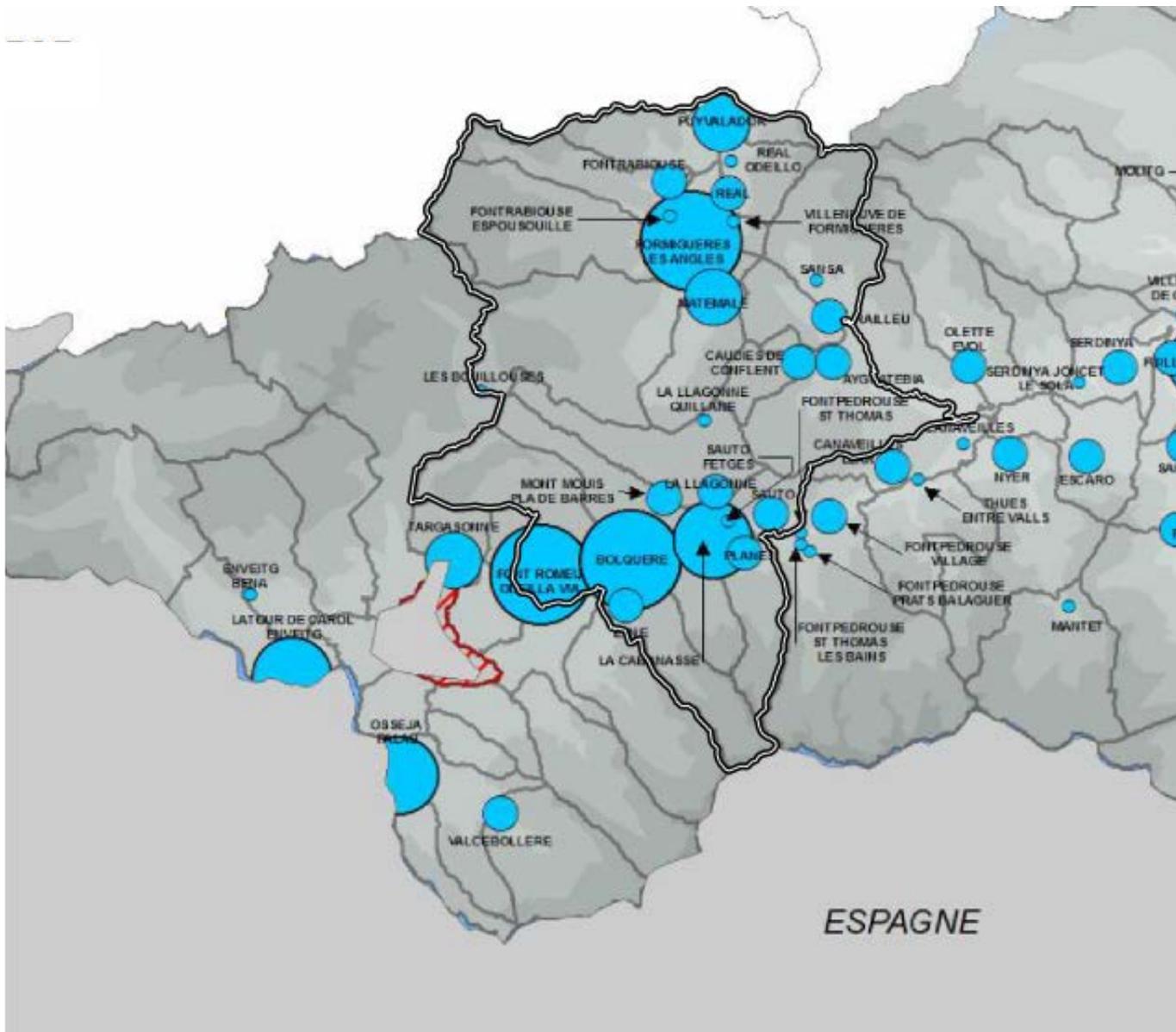
La plupart des STEP du territoire présentent une capacité résiduelle leur permettant de traiter de nouveaux effluents.



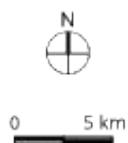
STEP	Exploitant	Communes	Type de collecte	Capacité nominale / débit de référence	Milieu de rejet	Filière de traitement	Date de mise en service
AYGUATEBIA-TALAU	AYGUATEBIA-TALAU	Ayguatébia-Talau	Séparatif	267 EH 45 m³/jour	Rivière de Poujols BV de la Têt	Décantation physique	01/01/2006
AYGUATEBIA-TALAU	AYGUATEBIA-TALAU		Unitaire		BV de la Têt Rejet diffus		
AYGUATEBIA-TALAU	AYGUATEBIA-TALAU		Unitaire		BV de la Têt Rejet diffus		
BOLQUERE	LYONNAISE DES EAUX FRANCE	Eyne Bolquère	Séparatif	12 500 EH 2 550 m³/jour	L'Angust BV de la Têt	Biofiltre	31/12/2007
CAUDIES DE CONFLENT	CAUDIES DE CONFLENT	Caudiès-de-Conflent	Mixte		Rivière de Caudiès BV de la Têt		01/01/1977
FONT ROMEU ODEILLO VIA	LYONNAISE DES EAUX FRANCE	Font-Romeu-Odeillo-Via	Séparatif	15 000 EH 2 500 m³/jour	L'Angust BV du Sègre	Boue activée	01/01/1976
FONTRABIOUSE	FONTRABIOUSE	Fontrabieuse	Séparatif	253 EH 60 m³/jour	El Torrent BV de l'Aude	Filtres à Sables	01/07/2002
FONTRABIOUSE	FONTRABIOUSE	Fontrabieuse	Mixte	Decanteur digesteur	El Galba BV de l'Aude		
SIVU FORMIGUERES - LES ANGLÉS	LYONNAISE DES EAUX FRANCE	Formiguères Les Angles	Séparatif	15 417 EH 2850 m³/jour	La Lladura BV de l'Aude	Biofiltre	01/05/2004
SIAEPA DU CAMBRE D' AZE	LYONNAISE DES EAUX FRANCE	Mont-Louis, La Cabanasse, Saint-Pierredels-Forcats	Mixte	6 000 EH 1 250 m³/jour	Le Jardo BV de la Têt	Boue activée aération prolongée	31/07/2006
LA LLAGONNE	LA LLAGONNE	La Llagonne	Séparatif	1 000 EH	El Rialet BV de la Têt	Boue activée aération prolongée	01/01/1980
LA LLAGONNE	LA LLAGONNE	La Llagonne	Séparatif		El Rialet BV de la Têt		
LES ANGLÉS	LYONNAISE DES EAUX FRANCE	Les Angles	Séparatif		La Têt BV de la Têt		
SIVM CAPCIR HAUT CONFLENT	MATEMALE	Matemale	Séparatif	4000 EH 600 m³/jour	L'Aude BV de l'Aude	Boue activée moyenne charge	01/01/1975
PLANES	PLANES	Planès	Séparatif	450 EH / 75 m³/jour	Riu de Planès BV de la Têt		01/01/2006
PUYVALADOR	PUYVALADOR	Puyvalador	Séparatif	4167 EH 750 m³/jour	L'Aude BV de l'Aude	Physico-Chimique	01/01/2006
RAILLEU	RIERA Jean Claude	Railleu	Séparatif	200 EH	Ruisseau de Railleu BV de la Têt		01/01/1997
REAL	REAL	Réal	Séparatif		Fleuve l'Aude	Décanteur Digesteur	
REAL-Odeillo	REAL	Réal	Mixte		Fleuve l'Aude BV de l'Aude	Décanteur Digesteur	
SANSA	SANSA	Sansa	Séparatif		Rivière de Cabrils BV de la Têt		
SAUTO	SAUTO	Sauto	Séparatif	120 EH 18 m³/jour	Fleuve la Têt BV de la Têt	Lit bactérien	01/01/1976
SAUTO	SAUTO	Sauto	Séparatif	200 EH 30 m³/jour	Fleuve la Têt BV de la Têt	Lit bactérien	
FORMIGUERES	FORMIGUERES	Formiguères	Mixte	0	Fleuve l'Aude BV de la Têt		



CAPACITÉS DES STEP



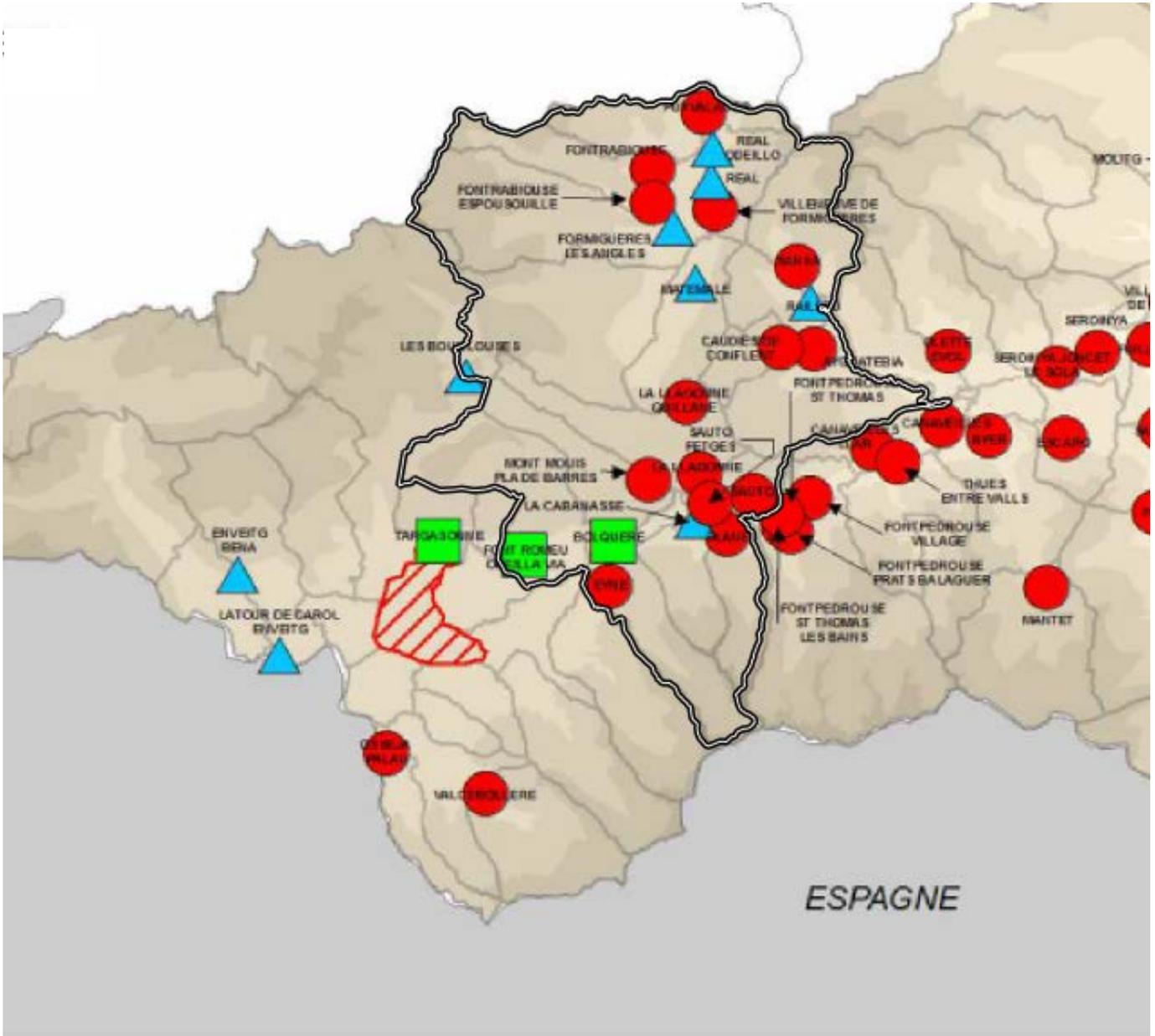
Capacités des STEP en Equivalents Habitants (EH)



Capacité des STEP du Territoire en Equivalent Habitant (EH) (source CG66, 2017)



GESTION DES STEP



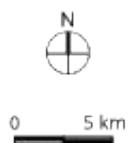
Mode de gestion des STEP

 Regie + prestation

 Regie

 Affermage

 Perimètre SCOT



Gestion des STEP du Territoire en Equivalent Habitant (EH) (source CG66, 2017)



C | Une gestion des déchets efficace à pérenniser

Le **Plan National de Prévention des Déchets 2014-2020** qui suit ces réglementations fixe l'objectif de réduire de 7% la production des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produits par habitant en 2020 par rapport à 2010 et de stabiliser les quantités de déchets d'activités économiques (DAE) et du BTP produites à l'horizon 2020.

À l'échelle régionale, le **Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux (PREDD)** de la Région Languedoc-Roussillon, approuvé en décembre 2009, fixe des objectifs en matière :

- D'optimisation du transport des déchets dangereux.
- D'optimisation de la collecte et la prise en charge des flux de déchets dangereux diffus.
- D'optimisation des filières de traitement pour favoriser la valorisation.
- De réduction de la production et la nocivité des déchets dangereux.

La loi NOTRe ayant transféré la compétence planification à la Région. Cette dernière élabore un Plan Régional d'Élimination des Déchets.

Le **Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND)** du département des Pyrénées Orientales, validé en janvier 2014 a été annulé par le Tribunal Administratif. Celui-ci n'est donc pas applicable.

Le département a réalisé en 2015 un état des lieux et un diagnostic des quantités de déchets produites par les chantiers de bâtiment et de travaux publics, des quantités de déchets acceptées dans les installations, des quantités de matériaux inertes recyclés, et de l'adéquation entre le gisement de déchets et le parc d'installations.

Le SYDE TOM66¹, auquel adhère l'ensemble des communes du SCoT, s'est engagé en 2010 dans un **Programme local de prévention des déchets (PLPD)**, avec pour objectif, une réduction de la production d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) de 7% par habitant à fin 2015. Aujourd'hui, l'objectif est atteint avec une réduction de 25 kg depuis 2009, soit une diminution des OMA de 8,03 %. Le PLPD est arrivé à échéance et n'a pas été renouvelé par conventionnement avec l'ADEME.

La Communauté de Communes dispose d'un **règlement du service de collecte des déchets ménagers et assimilés**.





Stockage des déchets à Caudies-de-Conflent



Point d'Apport Volontaire à Réal

1. La gestion des déchets : une compétence intercommunale

Comme indiqué dans ses statuts, la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés est une compétence obligatoire de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes.¹

La Communauté de Communes gère les déchetteries de Bolquère et de Matemale et l'installation des Points d'Apport Volontaire (PAV) sur le territoire. Elle assure la collecte et le transport des ordures ménagères jusqu'au quai de transfert de Bolquère pour l'ensemble de ses communes à l'exception de Font-Romeu-Odeillo-Via où le ramassage des ordures ménagères est assuré par le SIROM².

L'ensemble des communes de la Communauté de Communes adhère au SYDETOM66³, qui a la charge d'acheminer les ordures ménagères vers leur lieu de traitement (site de Calce à proximité de Perpignan). Le SYDETOM66 assure également la collecte des emballages recyclables et du verre sur l'ensemble des communes.

2. Une collecte majoritairement réalisée en Points d'Apport Volontaire

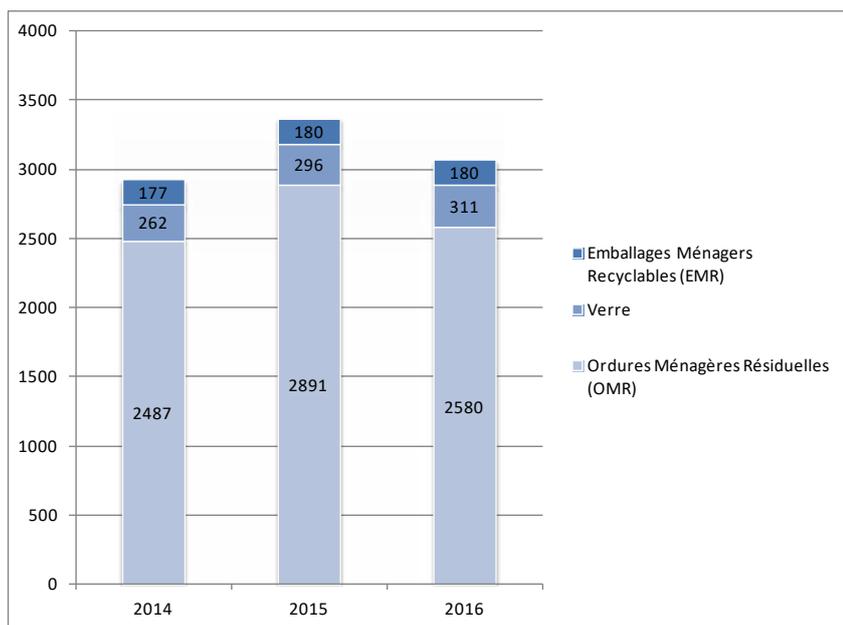
Depuis le 1er décembre 2016, des Points d'Apport Volontaire (PAV) ont été mis en place sur le territoire pour la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des Emballages Ménagers Recyclables (EMR) et du verre. 130 PAV (350 containers) ont d'ores et déjà été installés. Le déploiement de ces installations doit se poursuivre. Les communes de Sansa, Railleu, Ayguatebia-Talau, Caudies-de-Conflent et Sauto ne sont pas concernées par l'installation des PAV. Les routes d'accès ne permettant pas l'accès aux nouveaux véhicules de ramassage.

La collecte assurée par la Communauté de Communes est établit selon différentes tournées (Les Angles, Le Capcir, Le Conflent, les bacs, les cartons). L'impact des populations touristiques sur la production de déchets est importante. Aussi la fréquence de la collecte est variable selon les saisons et les secteurs. Pour les Angles, elle a par exemple lieu 6 jours/7 en très haute saison d'hiver (vacances scolaires) et seulement 2 jours /7 en basse saison.

La collecte des cartons constitue un enjeu dans les communes comportant de nombreux commerces (principalement les stations de ski). Jusqu'en 2016, la collecte des cartons était prise en charge par les communes. Depuis la mise en place des PAV, les communes n'assurent plus cette collecte. Les volumes concernés sont reportés vers les conteneurs semi-enterrés. La Communauté de communes travaille sur la prise en charge de ce 4^{ème} flux.

En 2016, environ 2 580 tonnes Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)¹, 179 tonnes d'Emballages Ménagers Recyclables (EMR) et 311 tonnes de verre ont été collectés sur le territoire².

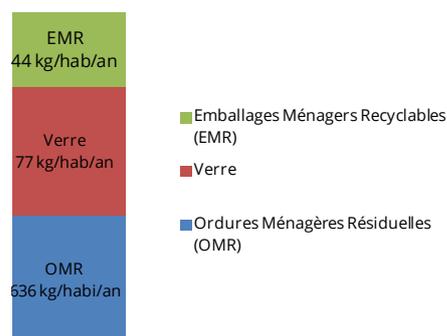
Entre 2015 et 2016, on note une tendance à la baisse des quantités d'OMR collectées (311 tonnes en moins (-10,7%)), explicable en partie par des reports en direction du tri sélectif (qui augmente depuis 2014), mais aussi par une variation du nombre de touristes d'une année sur l'autre.



Quantités de déchets collectés
(source : Communauté de Communes Pyrénées Catalanes, 2017)

A noter, la part de la collecte sélective (Emballages Ménagers Recyclables (EMR) et verre) reste faible dans la part des Déchets Ménagers Assimilés (DMA) collectés (16% en 2016 par exemple). En 2014, le ration d'EMR collecté sur le territoire était de 49 kg/hab (pop sédentaire) contre 60 kg/hab à l'échelle du département³. Le Plan départemental fixe à l'horizon 2022 un objectif de recyclage de 45% des Déchets Ménagers et Assimilés. On se situe donc bien en deça de ces objectifs.

En 2016, la production de déchets (OMR, verre et EMR) avoisine les 757 kg/ hab/an⁴ ce qui est supérieur à la moyenne du département des Pyrénées-Orientales (456 kg/hab/an (population sédentaire)). Cette différence est à lier aux déchets générés par la population non permanente (ne figurant pas dans la population légale de l'INSEE).



Ratio de déchets collectés par habitant sur une année (source : Communauté de Communes Pyrénées Catalanes, 2017)

¹Part des déchets ménagers hors collecte sélective

² Hors collecte Font-Romeu-Odeillo-Via assurée par le SIROM

³ Observatoire des Pyrénées-Orientales de la Gestion des Déchets Non Dangereux bilan annuel.

⁴ Pour une population INSEE 2014 de 4 057 habitants, hors population de Font-Romeu-Odeillo-Via

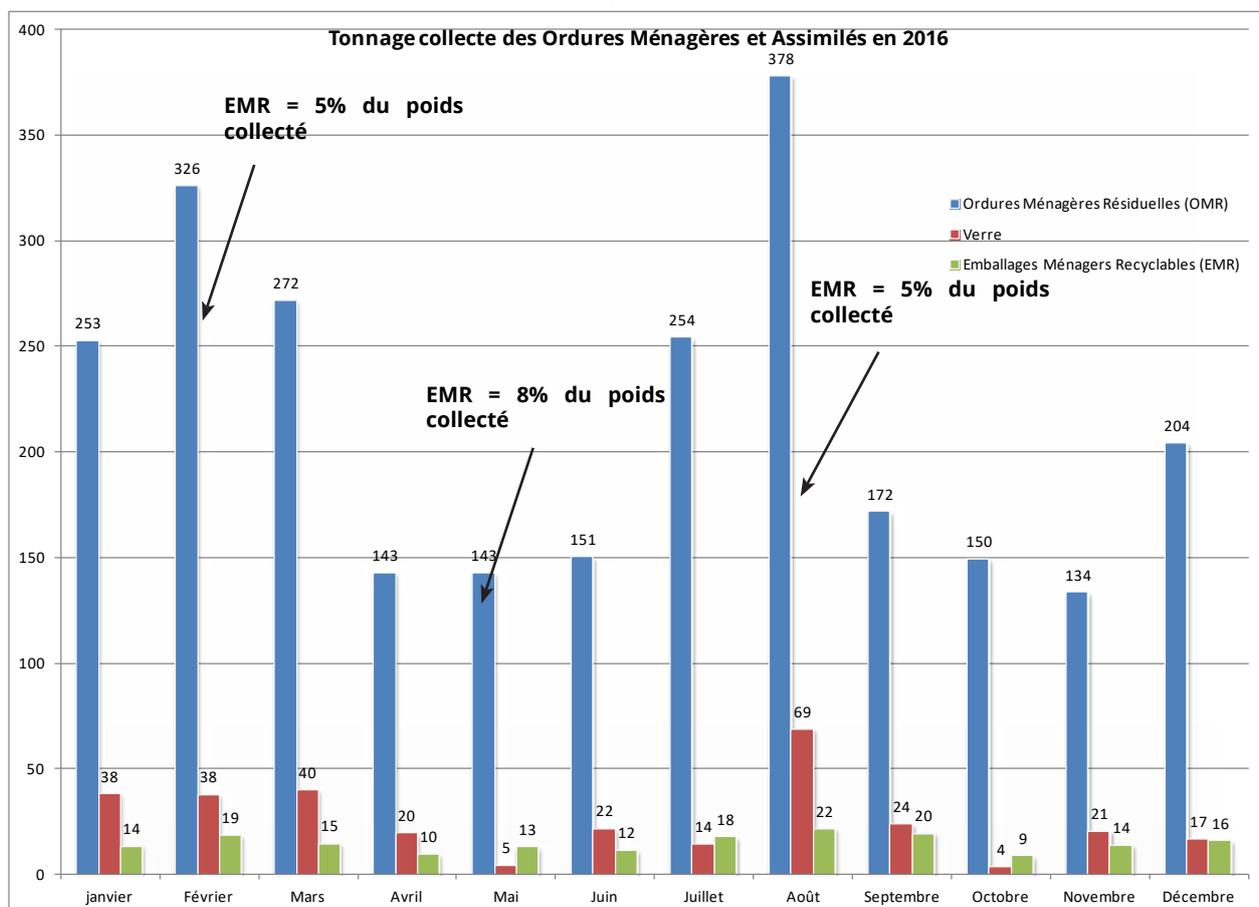


Au 1er janvier 2014, Font-Romeu-Odeillo-Via comptait 1916 habitants⁵. Sur base des ratios ci-contre, la quantité déchets produits sur la commune peut-être estimée à environ 1219 tonnes d'OMR, 148 tonnes de verre et 84 tonnes d'EMR. La quantité de déchets collectée est variable selon les saisons en lien avec la fréquentation touristique du territoire.

En 2016, comme le montre le graphique ci-dessous, la quantité d'Ordures Ménagères Résiduelles collectée a été plus importante au mois d'août (378 tonnes) et au mois de février (326 tonnes). Toutefois, on note que le tonnage d'EMR collecté varie peu au cours de l'année, y compris en période d'affluence touristique. Cela traduit une sensibilité moins importante des populations touristiques aux respect des consignes de tri. La saison hivernale (décembre à mars) représente environ 41 % des tonnages annuels (Ordures Ménagères Résiduelles). La saison estivale (juillet-août) représente 24,5% des tonnages annuels.

Les points de collecte sont suffisamment dimensionnés pour absorber les variations de collecte liées à l'affluence touristique.

5 Données INSEE, 2014



Variation saisonnière du tonnage collecté sur le territoire (source : Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes, 2017)

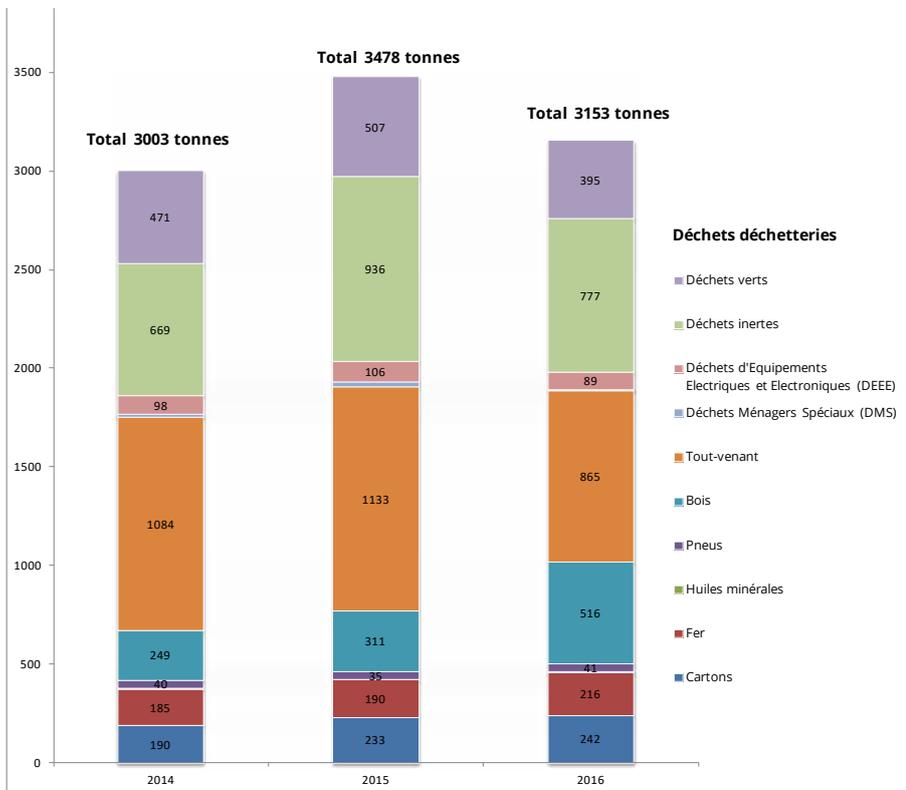


Deux déchetteries sont présentes sur le territoire (Bolquère et Matemale). Elles sont ouvertes aux professionnels et aux particuliers et reçoivent notamment les déchets verts, les encombrants, les cartons, les déchets inertes. Leur accès est contrôlé via une carte magnétique. Des travaux de rénovation et de mises aux normes ont eu lieu en 2016.

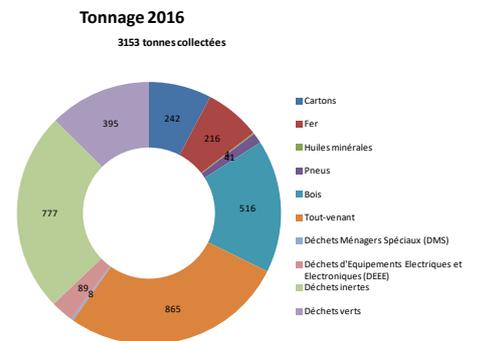
L'acquisition de composteurs par les particuliers est possible (5 euros/pièce). En 2015, 23 composteurs ont été distribués par les agents des déchetteries. Ce chiffre est en légère augmentation en 2016, 26 composteurs ont été vendus.

La Communauté de Communes dispose d'un ambassadeur du tri ayant pour mission :

- D'informer et de sensibiliser le grand public sur les gestes de tri (ou de prévention) et le traitement des déchets.
- D'évaluer et d'améliorer la quantité et la qualité de la collecte sélective sur le territoire.
- De faire appliquer par des actions de prévention, communication, voir coercition (application du pouvoir de police) la réglementation concernant le tri.



Évolution des quantités de déchets collectés dans les déchetteries depuis 2014 (source : Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes, 2017)



Quantités de déchets collectés dans les 2 déchetteries en 2016 (source : Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes, 2017)



Déchetterie de Bolquère



3. Des installations de traitement situées en dehors du territoire du SCoT

Le traitement des déchets collectés¹ sur le territoire du SCoT est assuré par le SYDETOM66. Les installations se situent à Calce (à proximité de Perpignan) à environ 60 km.

Les Ordures Ménagères Résiduelles collectées transitent au quai de transfert de Bolquère. Le SYDETOM66 assure leur acheminement vers l'Unité de Traitement et de Valorisation Énergétique (UTVE) via la RN116, par camions de 30 m³ à 90 m³.

Les déchets issus de la collecte sélective sont transférés vers le centre de tri de Calce qui constitue avec l'UTVE le site "ARC IRIS".

- **L'Unité de Traitement à Valorisation Énergétique (UTVE) de Calce**

L'UTVE, mise en service en 2003, comprend 3 fours et a une capacité de traitement de 240 000 tonnes de déchets par an. La quantité d'ordures ménagères collectées sur le territoire du SCoT représente 1,5 % de cette capacité. Un process de mise en balles permet d'écarter la pointe estivale. Le stockage de 13 500 tonnes peut s'effectuer sur place, il est incinéré l'hiver, lorsque la production se ralentit.

Les Ordures Ménagères résiduelles sont incinérées. La chaleur issue de la combustion des déchets est valorisée sous forme d'électricité utilisée pour l'autoconsommation de l'usine (20% de la production électrique) et la revente à EDF. Les déchets produits par 10 familles permettent d'éclairer 1 famille.

L'UTVE valorise également la matière, avec la récupération de l'acier et de l'aluminium au niveau des mâchefers.

- **Le centre de tri de Calce**

Le centre de tri a ouvert ses portes en novembre 2002 et a fait l'objet de travaux de modernisation en 2012/2013.

La capacité du centre de tri est de 10 000 à 15 000 tonnes annuelles par poste, sachant qu'il peut y avoir 2 ou 3 postes (rendement de 10 tonnes/heure). En 2016, 723 tonnes de déchets issus de la collecte sélective ont été produits au niveau du territoire du SCoT.

¹ Ordures Ménagères Résiduelles et collecte sélective

- **Les autres installations du SYDETOM66**

Le SYDETOM66 dispose également de :

- 9 aires de stockage et de broyage des déchets verts réparties sur le département. Le broyat de déchets verts obtenu sur ces aires est acheminé sur les différentes plates formes de compostage ou de co-compostage en vue d'une valorisation en compost vert et compost de boues. Ces aires de stockage et de broyage sont aussi à l'origine du BVC (Broyat Vert Criblé), une filière expérimentale de gestion des Déchets Verts (amendement organique gratuit, normé et certifié, à destination des agriculteurs locaux).
- 4 Plate-formes de compostage de déchets verts.
- 1 Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) accueillant des déchets non recyclables, non incinérables et non fermentescibles, pour un tonnage annuel limité à 130 000 tonnes, pendant 24 ans.

Ces installations se trouvent en dehors du territoire de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes.

Le SYDETOM66 s'est engagé dans une étude de faisabilité relative à la création d'une ou plusieurs structures de réemploi sur son territoire, dont un projet de création de plate-forme de traitement des déchets verts à Bolquère.

- **Les décharges et dépôts de déchets et matériaux**

Le territoire reste préservé des phénomènes de décharges ou dépôts de matériaux sauvages.

Des installations spécialisées dans la gestion des déchets de chantiers du BTP sont présentes sur le territoire du SCoT.

Maître d'ouvrage	Activité principale	Localisation
ARENY TP	Plate-forme de recyclage	Font-Romeu-Odeillo-Via
ARENY TP	Réaménagement de carrière	Les Angles
Communauté de Communes	Stockage d'inertes	Matemale
ARENY TP	Réaménagement de carrière	Puyvalador

Source : Plan Départemental de Prévention et de Déchets de Chantiers du BTP, 2015

L'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) présente sur la commune de Matemale a traité 385 tonnes de déchets en 2015.²

² IREP, 2017



GESTION DES DÉCHETS



-  Périmètre SCOT
-  Installations de gestion des déchets de chantiers du BTP
-  déchetterie

Compétence collective

-  Compétence Communauté de communes
-  Compétence Syndicat

Gestion des déchets à l'échelle du territoire du SCOT de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes



Synthèse des enjeux

3.4 | La gestion des ressources (production, distribution, utilisation)

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• des sources d'énergies renouvelables mobilisées : en particulier l'hydroélectricité (barrage de Matemale, Puyvalador, Bouillouses) et le bois-énergie (25 chaufferies bois)• la présence d'une expertise technique et scientifique autour du solaire et du climatisme (Four solaire d'Odeillo et de Mont-Louis, Centre National d'Entraînement en Altitude)• une filière de stockage et de ramassage des déchets bien structurée : Points d'Apports Volontaires, dimensionnement suffisant pour absorber les variations liées à l'affluence touristique, déchetteries de Matemale et de Bolquère, ambassadeur du tri• une absence d'installation de traitement des déchets sur le territoire (absence de pollution)• des Stations d'épuration présentant une capacité résiduelle leur permettant de traiter de nouveaux effluents	<ul style="list-style-type: none">• une énergie solaire encore peu mobilisée au regard des disponibilités de la ressource• une vulnérabilité énergétique du territoire au regard de l'âge du parc induisant certains besoins énergétiques (chauffage notamment) et de la forte dépendance à la voiture individuelle• une quantité de déchets collectée variable selon les saisons en lien avec la fréquentation touristique du territoire (pic en août et février).• des installations de traitement des déchets situées en dehors du territoire du SCoT : des contraintes d'acheminements et de stockage lorsque la route est coupée• des pollutions liées aux installations de traitement des eaux usées (pollution du lac de Puyvalador, surdimensionnement de la STEP de Formiguères, rejet au milieu naturel)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• des réglementations ou cadres volontaires favorisant la sobriété énergétique et le recours aux énergies renouvelables (Réglementation thermique, labellisation de bâtiment exemplaire (label Energie+ Carbone - par exemple), décret facilitant l'autoconsommation...)• des actions d'ores et déjà engagées, à développer (valorisation du train jaune, développement des connexions intermodales, co-voiturage, parc électrique (vélo et voiture...), bus à 1 euro, rézo Pouce, réhabilitation du parc bâti existant).• un potentiel de développement pour l'énergie solaire (notamment en autoconsommation) et le bois-énergie• un potentiel de réduction des déchets, d'optimisation du tri et de valorisation encadré par des plans et politiques publiques (Plan National de Prévention des Déchets 2014-2020, Plan départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND)...).• un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC66)	<ul style="list-style-type: none">• une empreinte carbone "touriste" supérieure à celle des résidents• une vétusté des réseaux sur certains secteurs qui peut poser des problèmes d'alimentation• une consommation d'eau potable et des rejets d'eaux usées fortement influencée par le tourisme : le surdimensionnement des installations peut poser problème en basse saison

Paroles d'acteurs

"Pour l'énergie solaire, au bout de 7-8 ans, un particulier a des retours sur investissements. Au bout de 20 ans de l'énergie gratuite, avec en parallèle une hausse des prix de l'électricité. Il y a une information à diffuser."



"Il faut avoir une ambition de développement d'énergies renouvelables dans le SCoT. Le SCoT doit fixer des objectifs. Il ne faut pas oublier que l'objectif de la nouvelle région est que le territoire devienne le 1er territoire à énergie positive d'Europe"



Enjeux

Un territoire à énergie positive : de la consommation à la production quelle stratégie pour un territoire TEPOS ?

- **Viser la sobriété** : améliorer l'efficacité énergétique des équipements et des constructions (bâtiments touristiques, locaux d'entreprises, matériels agricoles, transport de marchandise, équipements liés aux stations de ski, etc.).
- **Placer la rénovation du parc bâti au coeur de la stratégie énergie** : définir des objectifs de réhabilitation. Difficulté sur le parc privé ? Quels leviers ?
- **Se montrer exemplaire sur le parc public** (à l'image du futur groupe scolaire intercommunal Bepos, photovoltaïque en autoconsommation).
- **Fixer des objectifs en matière de développement des énergies renouvelables sur la base des ressources locales** (solaire, géothermie, bois-énergie, hydro-électricité) et encadrer les modalités de leur développement (préservation du paysage, des continuités écologiques). Soutenir le développement des énergies renouvelables pour les sites isolés (refuge, etc.).
- **Expérimenter et soutenir les projets innovants de développement des énergies renouvelables** : micro-hydroélectricité, géothermie, solaire.
- **Mutualiser les productions et consommer au plus près** : Une réglementation récente incitant à l'autoconsommation. Une approche urbaine et plus seulement à l'échelle de la construction.

Des réseaux à renforcer : mutualiser les usages ?

- Des investissements nécessaires à poursuivre pour pérenniser la desserte du territoire.
- Développer le territoire au plus proche des réseaux existants.
- Mutualiser les usages (exemple des réseaux des enneigeurs utiliser pour la protection feu de fort à Font-Romeu) : récupération de chaleur sur eaux usées, projet de micro-hydroélectricité sur les réseaux d'eau potable.

Une gestion des déchets efficace à pérenniser : des pistes de valorisation locale ?

- La gestion des déchets sur le territoire est aujourd'hui bien structurée. Poursuivre le travail de sensibilisation auprès des touristes (mission de l'ambassadeur du tri).
- Développer des filières de valorisation locale. Ressourcerie ? Ressourcerie pour le matériel de ski ancien ? matériel de remontées mécanique ? Compostage ?



3.5 | Risques technologiques et nuisances : un territoire préservé

A | Des risques technologiques modérés

1. Des risques technologiques répertoriés dans les documents cadres

Les risques technologiques sont liés à l'activité humaine qui se développe sur le territoire.

La réglementation en matière de risques technologiques prévoit la prévention, le développement de la concertation, la maîtrise de l'urbanisation et l'organisation des secours afin de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens, exposés tout en apprenant à vivre avec le risque. La réglementation relative aux risques technologiques se décline de l'échelle européenne à l'échelle locale.

A l'échelle européenne :

- La directive européenne du 24 juin 1982 impose à chaque État membre une législation stricte sur le contrôle des installations à risques technologiques majeurs.
- La directive européenne Seveso 2 du 9 décembre 1996 complète la première.

A l'échelle nationale :

- La loi du 19 juillet 1976 modifiée sur les installations classées et la loi du 22 juillet 1987 relative à la sécurité civile et à la prévention des risques majeurs transposent en droit français la directive Seveso.
- La loi du 30 mars 1999 relative à la responsabilité en matière de dommages consécutifs à l'exploitation minière et à la prévention des risques miniers après la fin de l'exploitation.
- La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages renforce les dispositions de concertation et d'information du public, de maîtrise de l'urbanisation, de prévention des risques à la source et d'indemnisation des victimes. Elle prévoit notamment l'élaboration de plans de prévention des risques technologiques (PPRT), dont l'objectif est de résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme souvent héritées du passé et mieux encadrer l'urbanisation future.

A l'échelle locale :

- Le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) et les Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM).
- L'État est directement impliqué dans la réalisation des Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) Pyrénées-Orientales a été approuvé en 2012.

L'ensemble des communes de la Communauté de Communes a obligation de réaliser un Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM).



Seules les communes de Bolquère, Font-Romeu-Odeillo-Via, Formiguères, Eyne, Saint-Pierre-dels-Forcats, Mont-Louis et Planes ont réalisé leur DICRIM. Dans le cadre de l'information préventive les autres communes ont obligation de s'acquiescer de cette obligation dans les meilleurs délais.

Le territoire du SCoT de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes n'est pas concerné par l'application ou la prescription d'un Plan de Prévention des Risques technologiques.

Les risques technologiques identifiés pour le territoire du SCoT concernent :

- Les risques industriels liés aux ICPE.
- Les risques de rupture de barrages.
- Les risques liés aux Transports de Matières Dangereuses (TMD) par canalisation et route.

2. Un risque lié aux ouvrages hydrauliques à prendre en compte

3 barrages sont présents sur le territoire du SCoT (le barrage des Bouillouses, le barrage de Matemale et le barrage de Puyvalador). Leur présence est un vecteur de risque pour le territoire. La rupture de l'ouvrage de retenue est susceptible d'entraîner la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau et l'inondation de la vallée en aval.

Les causes de rupture peuvent être diverses :

- Techniques : défaut de fonctionnement des ouvrages (vannes, déversoirs, chenal) permettant l'évacuation des eaux, vices de conception, de construction ou de matériaux, vieillissement des installations.
- Naturelles : séismes, crues exceptionnelles, glissements de terrain (soit de l'ouvrage lui-même, soit des terrains entourant la retenue et provoquant un déversement sur le barrage).
- Humaines : insuffisance des études préalables et du contrôle d'exécution, erreurs d'exploitation, de surveillance et d'entretien, malveillance.

Il s'agit d'un événement exceptionnel. Aucune rupture de barrage n'a été recensée dans le département des Pyrénées-Orientales.

Les barrages de plus de 20 m ayant une capacité égale ou supérieure à 15 000 000 m³ doivent disposer d'un Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.). Établi sous l'autorité du préfet, le PPI définit les mesures à prendre dans l'hypothèse où des événements affectant l'intégrité du barrage seraient susceptibles d'avoir des conséquences sur les populations et l'environnement.

Le PPI identifie trois zones en aval d'un barrage suivant l'intensité de l'aléa :

- La zone de proximité immédiate peut être submergée dans un délai ne permettant qu'une alerte directe des populations par l'exploitant; la population doit l'évacuer dès l'alerte donnée.
- Dans la zone d'inondation spécifique, la submersion est plus importante que celle de la plus grande crue connue.
- Dans la troisième zone (zone d'inondation), la submersion est généralement moins importante.



Nom	Cours d'eau	1ere mise en eau	Type	Hauteur en m	Capacité	
Barrage de Matemale (classe A)	L'Aude	1959	Poids en terre homogène sans noyau étanche	33,5 m	20,5 Mm ³	Plan d'alerte mis à jour le 14/05/2001 P.P.I en cours d'élaboration
Barrage des Bouillouses (Classe B)	La Têt	1910	Type poids en maçonnerie ordinaire	17,5 m	17,3 Mm ³	Plan d'alerte mis à jour le 24/10/2001 P.P.I en cours d'élaboration
Barrage de Puyvalador (classe A)	L'Aude	1932	Type poids en béton	39 m	10 Mm ³	Non soumis à P.P.I car capacité du réservoir < 15 Mm ³

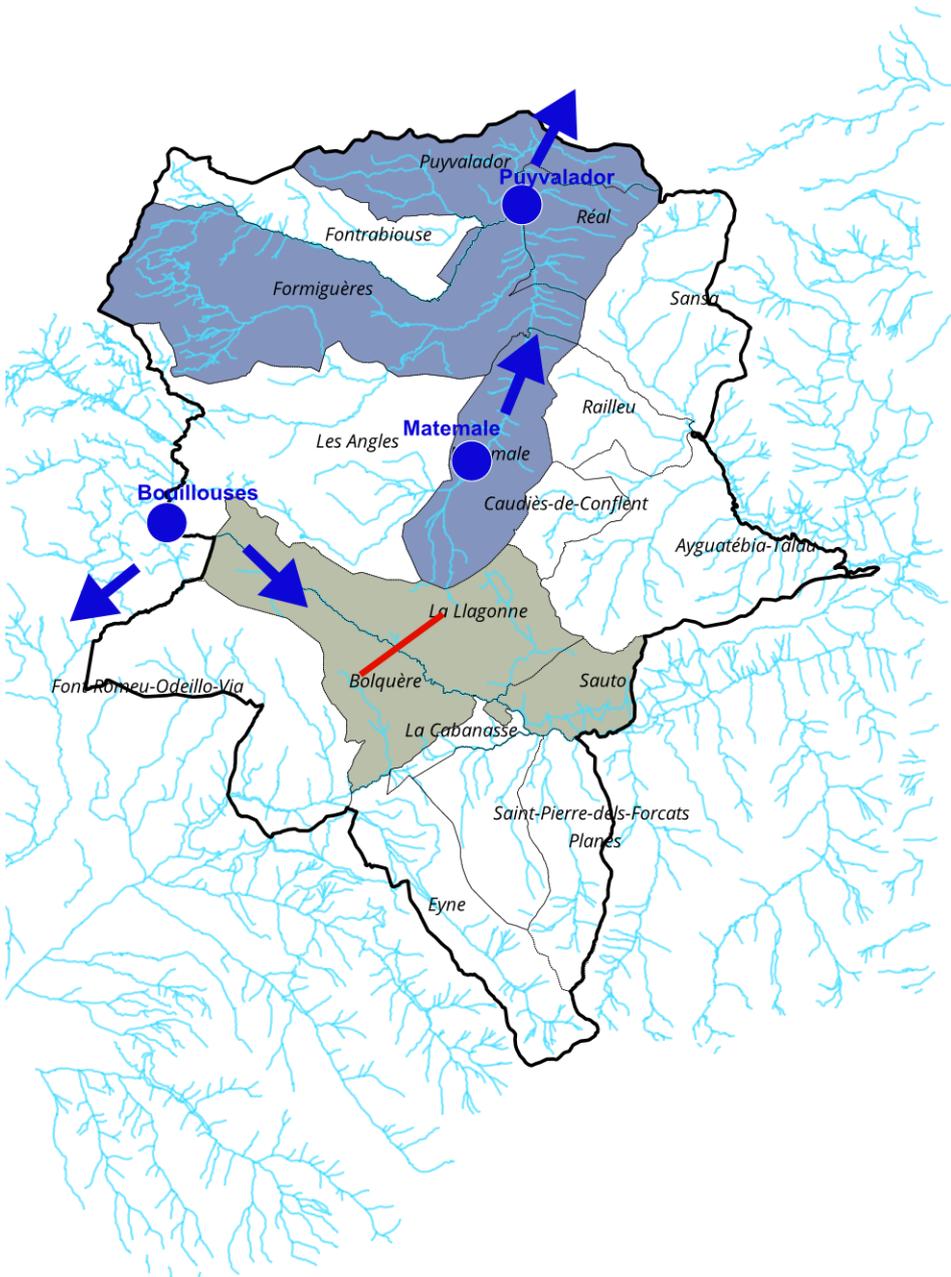
Les barrages de Matemale et des Bouillouses sont soumis à PPI en cours d'élaboration. Le barrage de Puyvalador n'est pas soumis à un PPI compte tenu de sa capacité de retenue inférieure à 15 Mm3.

Les communes de Puyvalador, Réal, Formiguères, Matemale, La Llagonne, Sauto, Bolquère et Mont-Louis se situent dans le périmètre d'application d'un PPI et sont donc susceptibles d'être concernées par les ondes de submersion en cas de rupture de barrage.

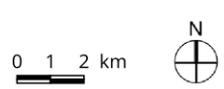
Le décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques fixe les prescriptions relatives à la sécurité et à la sûreté des ouvrages hydrauliques. Il précise également et complète les obligations des propriétaires d'ouvrage, concernant l'inspection, la surveillance des barrages et l'organisation du contrôle des digues intéressant la sécurité publique. Ce décret contient en outre des adaptations et des simplifications de certaines règles de sûreté des ouvrages hydrauliques issues du décret n°2007-1735 du 11/12/2007, notamment pour les plus petits barrages avec la suppression de la classe D. Il comporte également une mesure de sûreté nouvelle concernant les conduites forcées, installations de nature industrielle qui peuvent présenter des risques importants.



RISQUE RUPTURE DE BARRAGE



-  Périmètre SCOT
- Communes dans le périmètre d'application des Plans Particuliers d'Intervention (PPI)**
-  Sans enjeu
-  Avec enjeux
-  Onde de submersion de proximité immédiate
-  Emplacement barrage



3. Une absence d'installation industrielle à risque majeur identifiée sur le territoire

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes et /ou l'environnement.

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). Parmi ces installations sont identifiées les installations dites SEVESO, installations industrielles dangereuses répertoriées selon le degré des risques qu'elles peuvent entraîner.

36 Installations Classées pour l'Environnement (ICPE) sont présentes sur le territoire de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes.¹ Aucun de ces établissements n'est classé SEVESO.

Dans le cadre du projet de développement de territoire, afin d'éviter les conflits d'usage, il conviendra de ne pas positionner les zones d'urbanisation en mitoyenneté immédiate des zones d'activités dans lesquelles sont susceptible d'être implantées des installations classées.

La carte suivante localise les ICPE soumises à autorisation et à enregistrement. La liste des 36 ICPE présentes sur le territoire est donnée page suivante.

4. Un risque Transport de Matière Dangereuse lié à la RN116

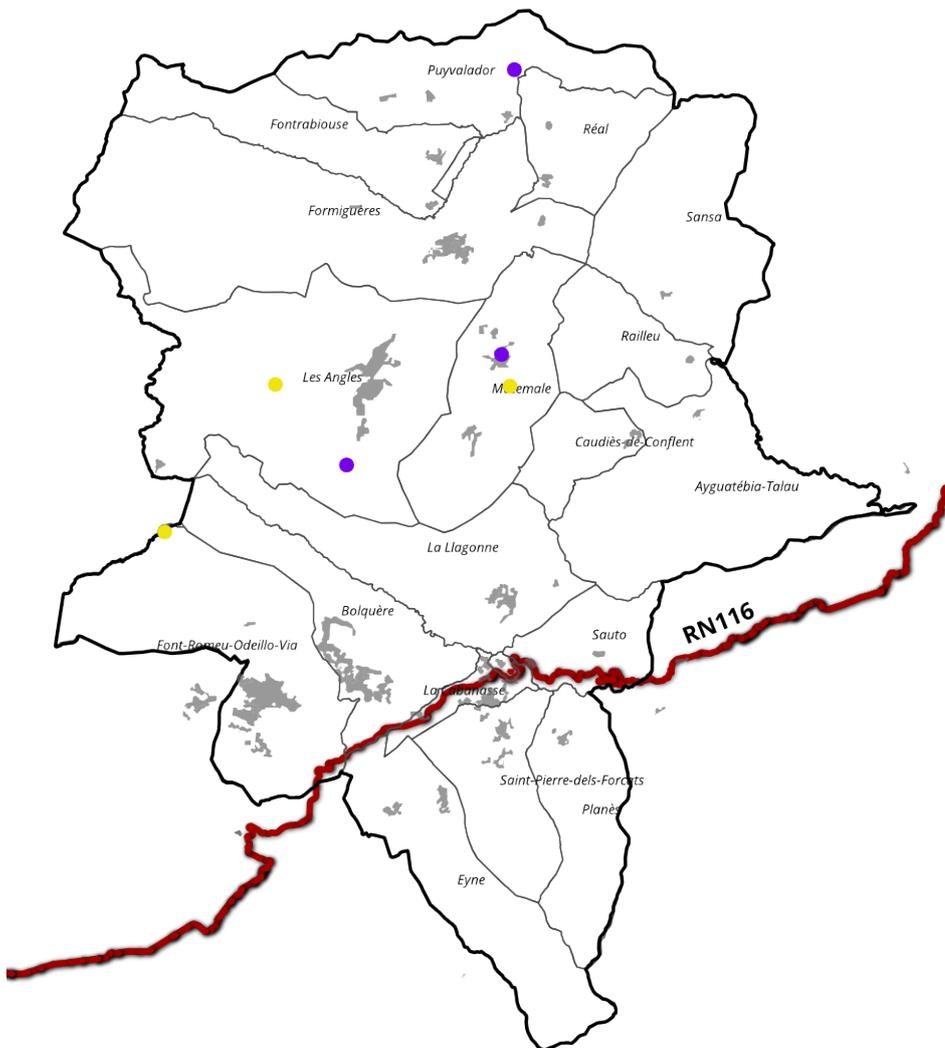
Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou par canalisation. Les principaux dangers liés aux accidents lors de transport de matières dangereuses sont l'incendie, l'explosion, le nuage toxique, la pollution de l'air, du sol, de l'eau.

Compte tenu de la diversité des produits transportés et des destinations, un accident de TMD peut survenir pratiquement n'importe où dans le département. Cependant certains axes présentent une potentialité plus forte du fait de l'importance du trafic. **Le risque de transport de matières dangereuses sur le territoire du SCoT concerne la RN116.**

¹ Porter à connaissance de l'état, 2017



RISQUE INDUSTRIEL ET TMD



□ Périmètre SCOT

Transport de Matières Dangereuses (TMD)

— Axe routier (RN116) concerné par le risque TMD

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

- Régime d'autorisation
- Régime d'enregistrement

Occupation des sols

■ Zones bâties



Commune	Raison sociale	Adresse	Régime*
Bolquère	Agence Peyrot	Résidence les verts sapins	D
	Distribution Casino France SAS	Lieu dit Lo Pla de la Creu RD 618	DC
	Mairie de Bolquère	Déchetterie Lieu dit Pla de Barres	DC
	Sydétom 66	RD 618 Route de la forêt	DC
	Ville de Bolquère	Parcelle OC n°87	D
Font-Romeu-Odeillo-Via	Areny SAS	Rue des noisettes Els Artelles	DC
	Association les Ecoreuils	Font-Romeu	D
	Castel Fioul SARL	Lieu dit Casteilla RD 29 Odeillo	DC
	Lycée Pierre de Coubertin	5 rue Pierre de Coubertin	DC
	Altiservice SA	Altiservice Pradeilla La Calma	A
	Station service SHELL	Avenue Joffre	D
	Ville de Font Romeu Odeillo Via	Parc Public de Stationnement	D
Formiguères	Bataille Paul	Route de Mont Louis	D
	Christofeul SARL Station Service	34 route de Mont Louis	DC
	Garage Vigo Marc		D
La Cabanasse	Gaz de Pétrole Primagaz CIE SA	Lotissement Las Artigues CD 118	DC
	Orriols Paul SARL	Las Escarnal RD 118	DC
	Station service de Cerdagne	Carrefour Brousse Mont Louis	D
La Llagonne	CC Pyrénées-Catalanes Aérodrome		DC
Les Angles	Association Aveyronnaise	Chalet Ma Neou	DC
	Carrière Areny	Lieu dit Pla de Saillens	E
	Casse Hôtel Restaurant		D
	Cerdagne Capcir Syndic SARL	Le solarium chemin du Soula	DC
	Garage Pallares Michel	D32 Garage Citroën	D
	Régie autonome des Angles	Parcelle 1028	DC
	Régie autonome des Angles	Usine de Bigorre Parcelle 1117	NC
	Régie autonome Sport Loisir RASL	Pla del Mir	E
	Syndic de copropriétés	Résidence le chamois d'Or	D
	UDSIS		D
Matemale	CC Pyrénées-Catalanes déchèterie	Lieu dit Coume Canal	DC
	CC Pyrénées-Catalanes – EPCI	ZAE Lieu dit Coume Canal	A
	CC Pyrénées-Catalanes – ISDI	ISDI Lieu dit Coume Canal	E
Puyvalador	Carrière Areny SAS Puyvalador	Lieu dit Bas de la Devesa Camaratx	A
	Le Foll Travaux Publics	Lieu dit Bas de la Devesa Camaratx	D
St Pierre dels Forcats	SIEDT Cambre d'Aze	Dépôt d'explosifs	DC

Liste des installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sur le territoire (source Porter à Connaissance de l'Etat, 2017)

* D : Déclaration A : Autorisation E: Enregistrement NC : Non Communiqué DC : Déclaration et Contrôle



B I Un territoire relativement préservé des différentes formes de nuisances et pollutions

1. Un territoire non concerné par les nuisances aériennes

Les infrastructures de transport aériennes majeures présentes à proximité du territoire du SCoT sont :

- L'aéroport de Perpignan-Rivesaltes, situé à environ 83 km (1h30).
- L'aéroport d'Andorra la Seu d'Urgell, situé à environ 77 Km (en Espagne) (1h20).

L'aérodrome de Sainte-Léocardie se situe à environ 16 km (27 minutes).

L'aérodrome de Mont-Louis-la Quillane se situe dans le territoire du SCoT au nord de la commune de La Llagonne. Il est utilisé pour la pratique d'activité de loisirs et de tourisme (planeurs).

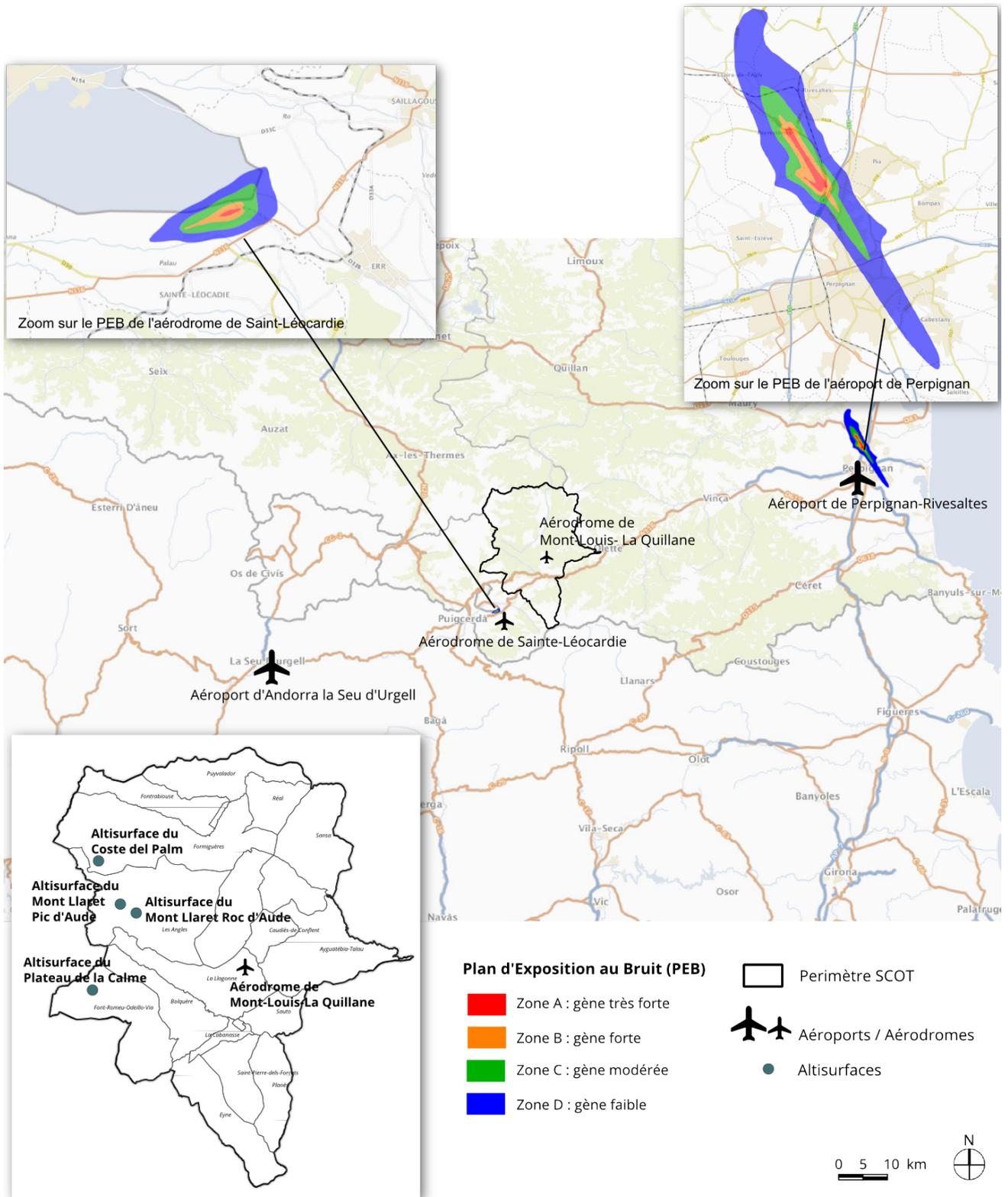
Le territoire du SCoT compte également 4 altisurfaces (pistes d'atterrissage en montagne) :

- L'altisurface du Mont Llaret Roc d'Aude sur la commune des Angles.
- L'altisurface du Mont Llaret Pic d'Aude sur la commune des Angles.
- L'altisurface du plateau de la Calme sur la commune de Font-Romeu-Odeillo-Via.
- L'altisurface du Coste del Palm sur la commune de Formiguères.

Les Plans d'Exposition au Bruit (PEB) sont des documents cadres fixant les conditions d'utilisation des sols exposés aux nuisances dues au bruit des aéronefs. Ils visent à interdire ou limiter les constructions pour ne pas augmenter les populations soumises aux nuisances.

Parmi les infrastructures citées précédemment, l'aéroport de Perpignan-Rivesaltes et l'aérodrome de Saint-Léocardie font l'objet d'un Plan d'Exposition au Bruit (PEB). Le territoire du SCoT de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes n'est pas concerné.





Infrastructures de transports aériennes et Plan d'Exposition au Bruit (source Géoportail, 2017)



2. Des nuisances sonores localisées aux abords de la RN116

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des grandes infrastructures routières relevant de l'Etat¹ dans le département des Pyrénées-Orientales a été approuvé en décembre 2012.

Le territoire du SCoT ne comprend pas d'infrastructures concernées par le PPBE.

L'article 13 de la loi bruit, précisé par le décret d'application 95-21 du 9 janvier 1995 et l'arrêté du 30 mai 1996, a posé les principes de la prise en compte des nuisances sonores pour la construction de bâtiments à proximité d'infrastructures. Ces principes sont basés sur deux étapes, l'une concernant l'urbanisme et l'autre la construction :

- Les infrastructures sont classées en fonction de leur niveau d'émission sonore (classement reporté dans les documents d'urbanisme).
- Les nouvelles constructions situées dans les secteurs de nuisance doivent respecter des dispositions techniques de protection contre le bruit. Sont concernés les habitations, les établissements d'enseignement, les bâtiments de soins et d'action sociale, les bâtiments d'hébergement à caractère touristique. Ces dispositions sont à prendre dans un secteur dit « affecté par le bruit », qui correspond à une bande de part et d'autre de la voie, plus ou moins large selon sa catégorie.

La RN116 est classée suivant les vitesses pratiquées (en ou hors agglomération) en catégorie 3 ou 4. Le secteur affecté par le bruit représente respectivement une bande de 100 ou 30 m de large de part et d'autre à partir du bord extérieur de la chaussée. La RD118 qui part de La Cabanasse (rond point Brousse) en direction de Carcassonne, est classée en catégorie 4 sur la commune de la Cabanasse.

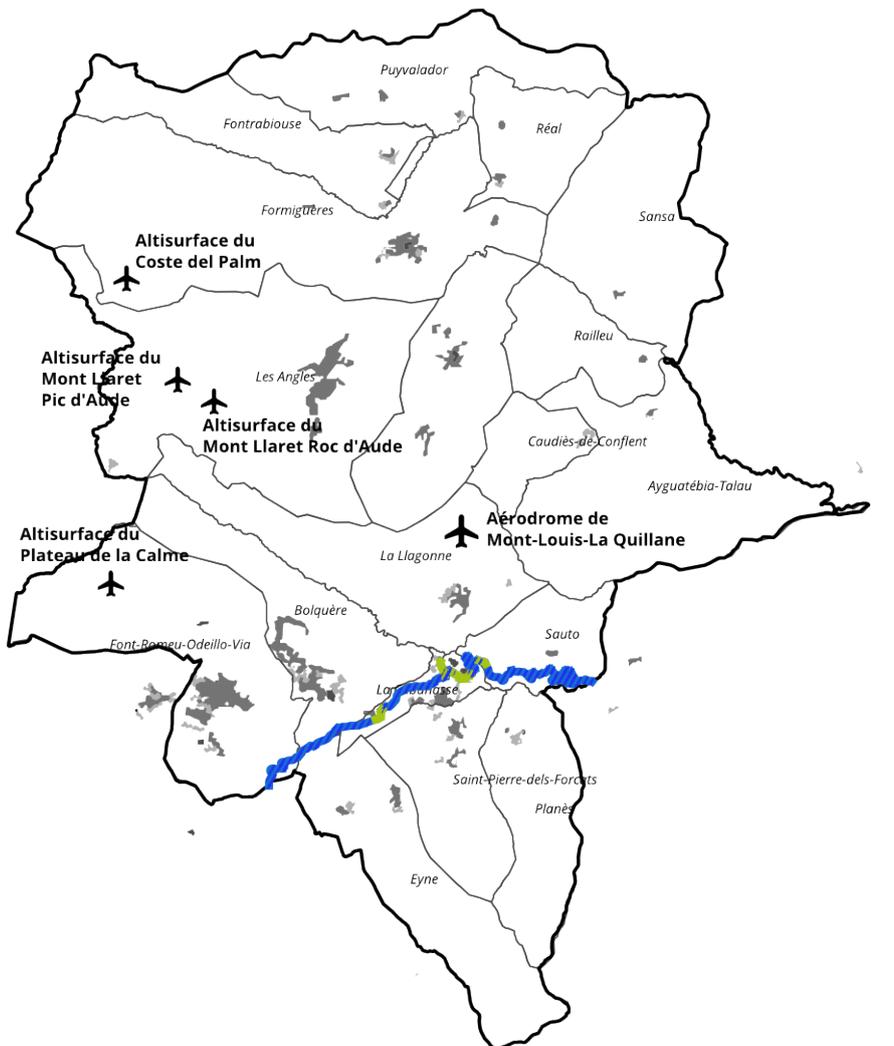
Les communes concernées sont Font-Romeu-Odeillo-Via, Bolquère, La Cabanasse, Sauto et Mont-Louis.

A noter le secteur affecté par le bruit sur les communes de Bolquère et de Font-Romeu-Odeillo-Via ne concerne aucune construction.

¹ Infrastructures routières de l'Etat écoulant plus de 16 400 véhicules / jour



NUISANCES SONORES



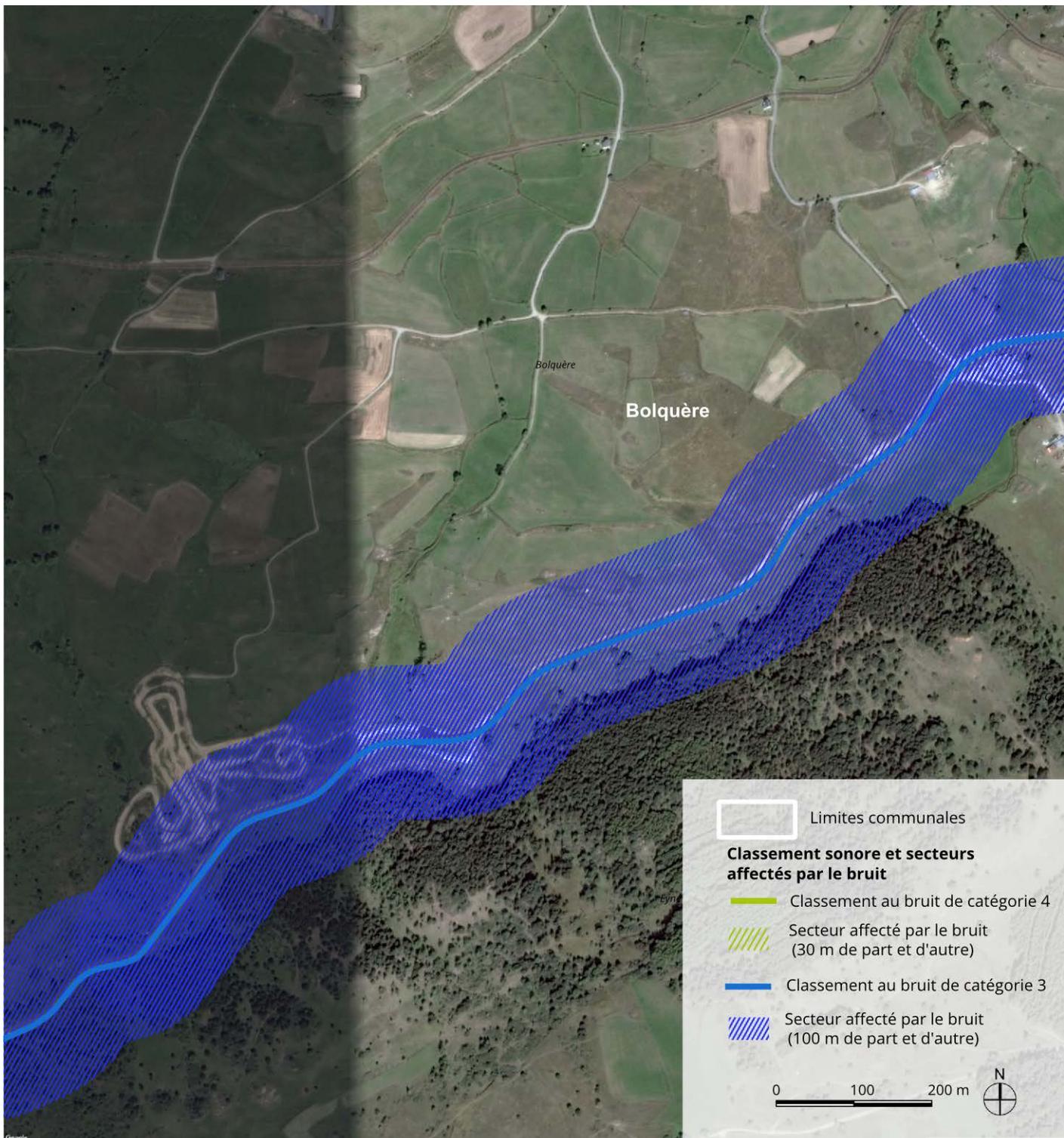
- Périmètre SCOT
- Aérodrôme / Altisurfaces
- Classement sonore et secteurs affectés par le bruit**
- Classement au bruit de catégorie 4
- Secteur affecté par le bruit (30 m de part et d'autre)
- Classement au bruit de catégorie 3
- Secteur affecté par le bruit (100 m de part et d'autre)
- Occupation des sols**
- Zones bâties



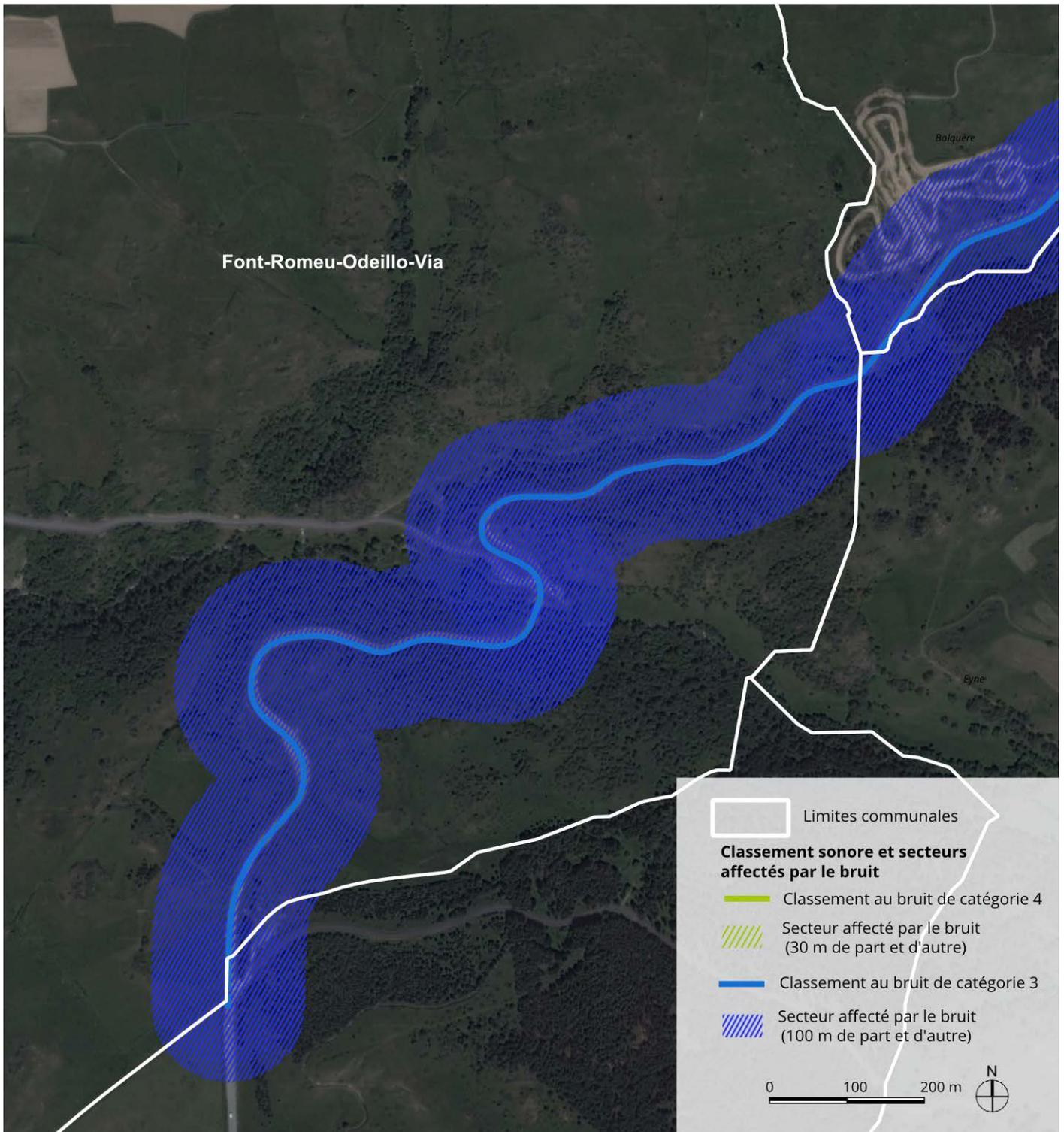
Classement acoustique des infrastructures routières et localisation des aérodrômes et altisurfaces



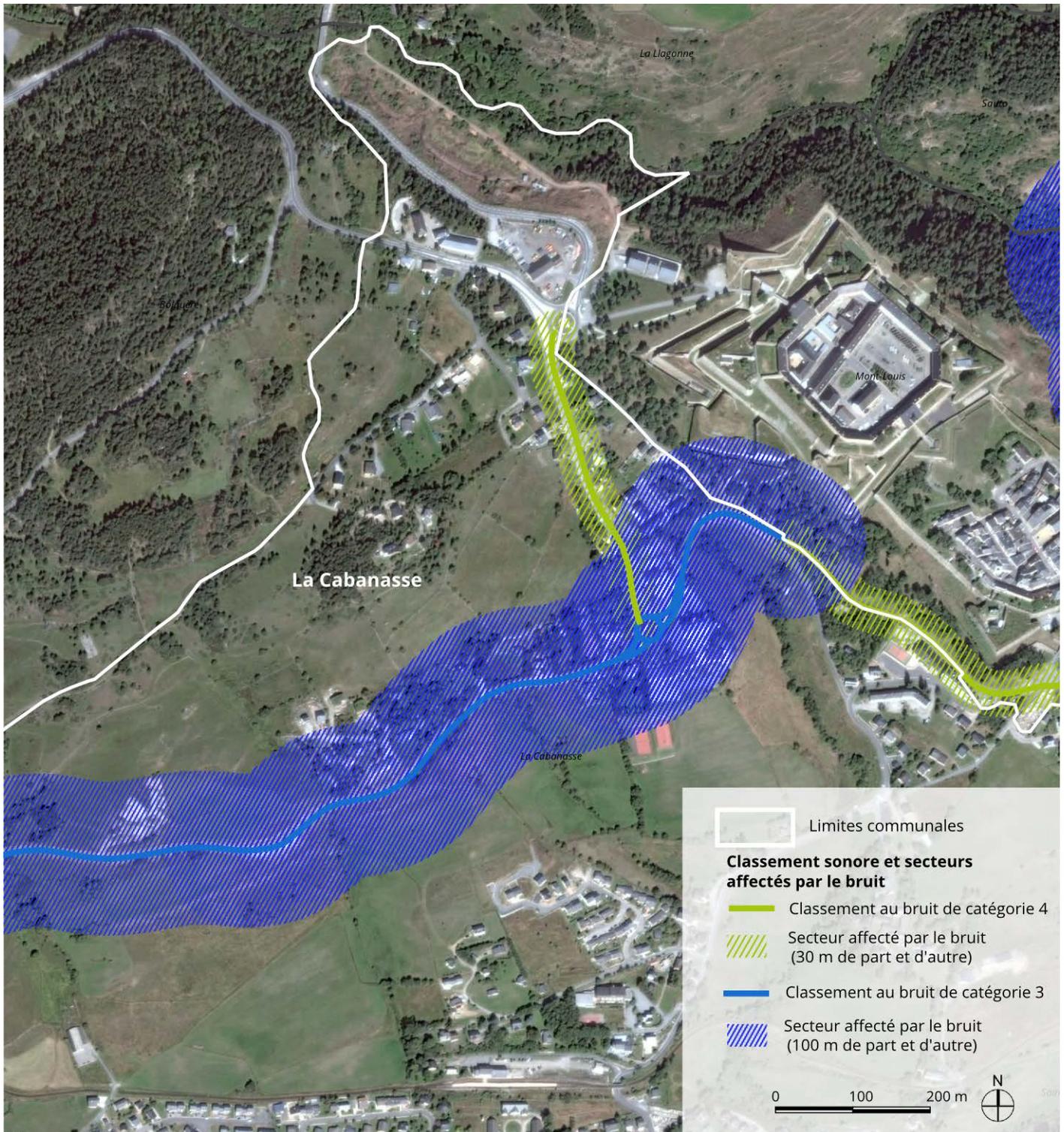
ZOOM SUR LA COMMUNE DE BOLQUÈRE



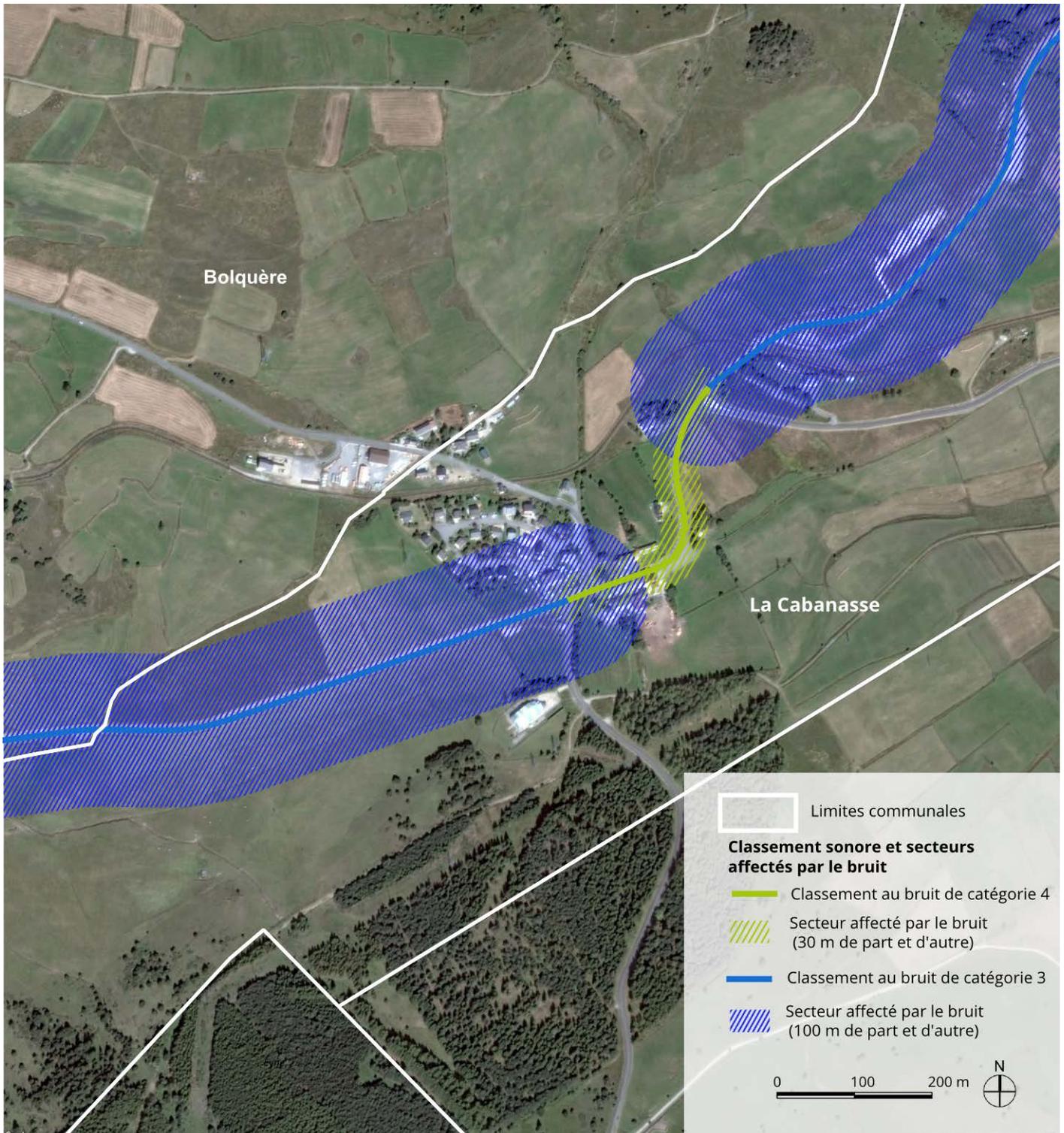
ZOOM SUR LA COMMUNE DE FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA



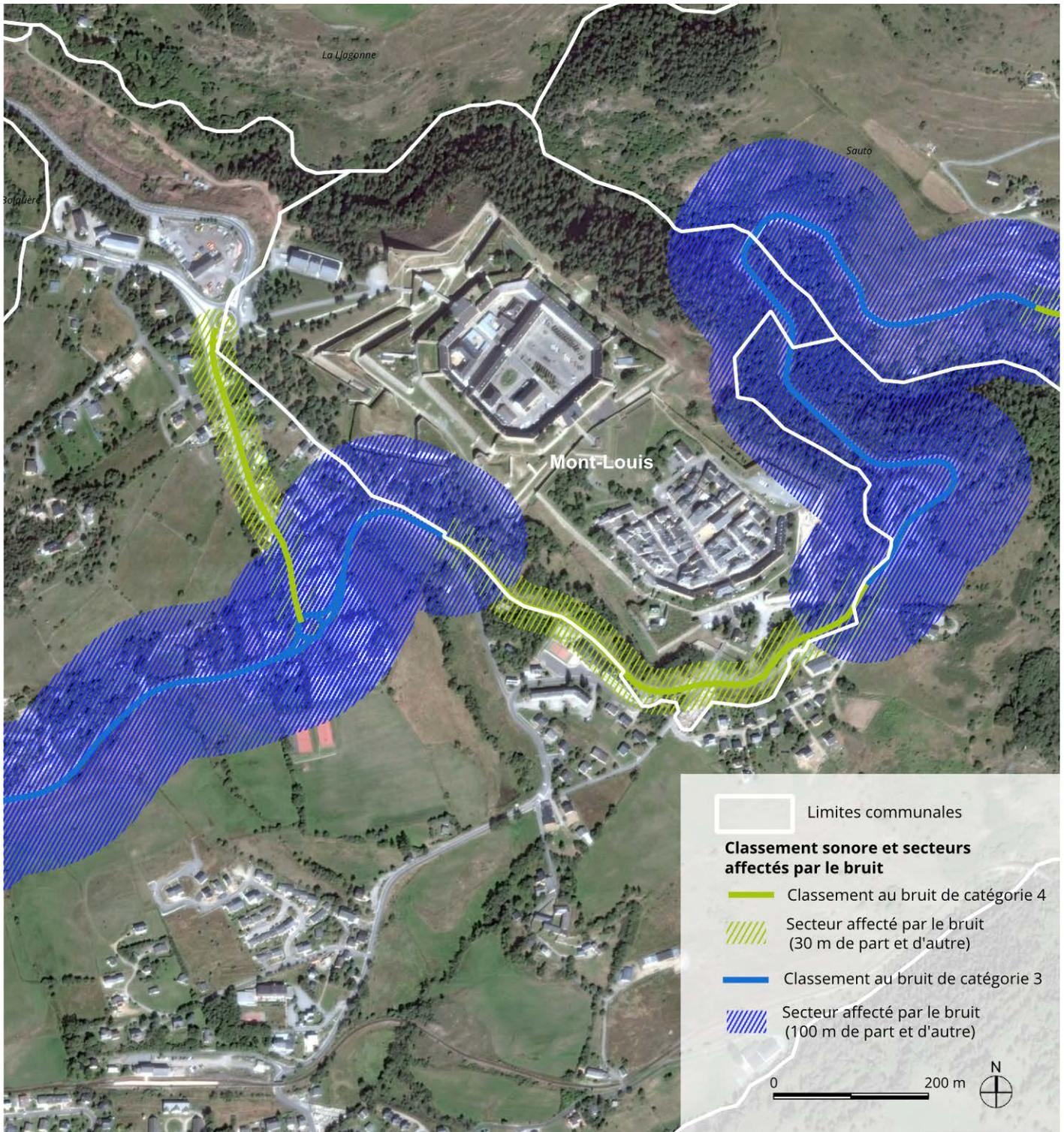
ZOOM SUR LA COMMUNE DE LA CABANASSE



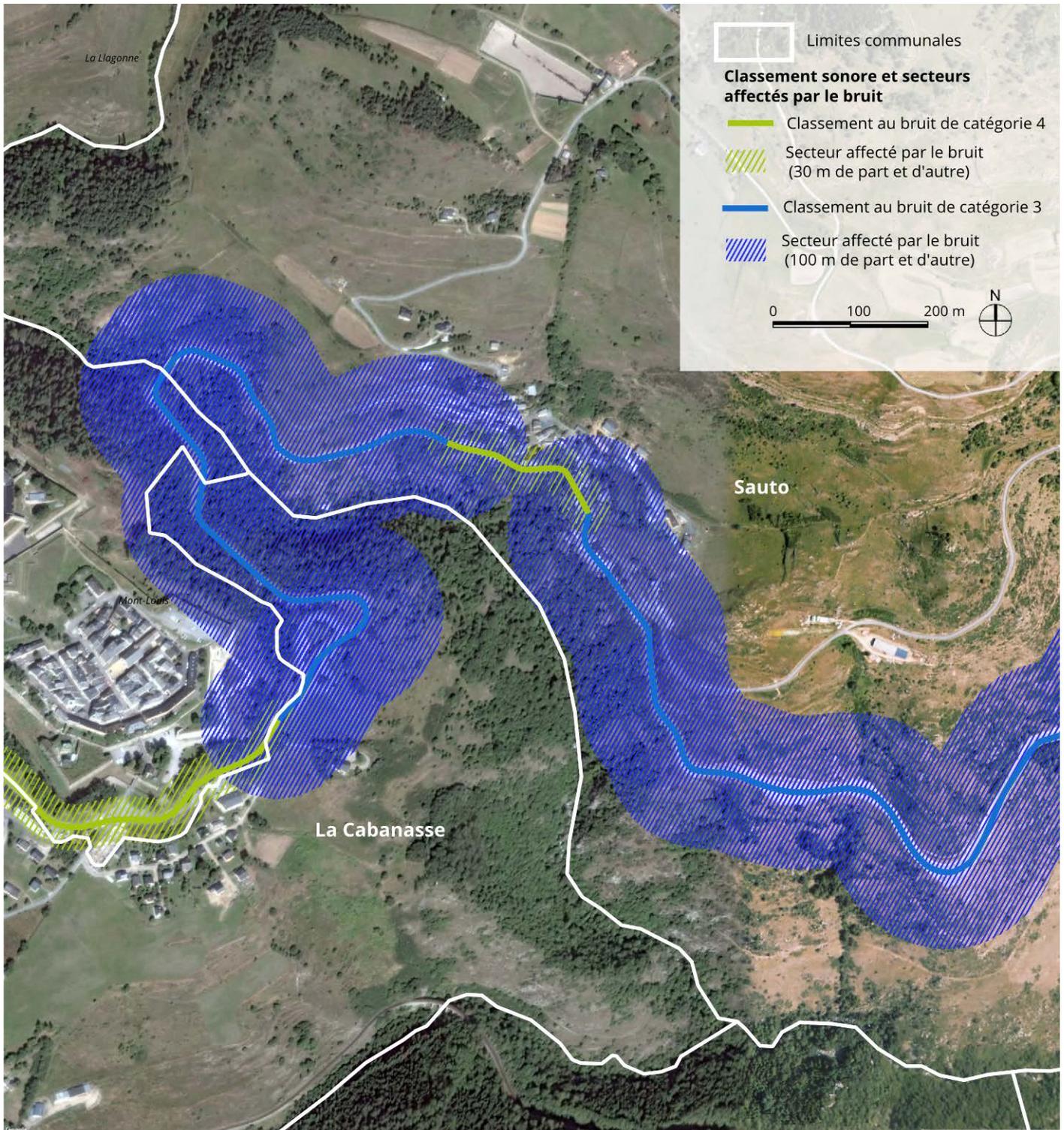
ZOOM SUR LA COMMUNE DE LA CABANASSE



ZOOM SUR LA COMMUNE DE MONT-LOUIS



ZOOM SUR LA COMMUNE DE SAUTO



3. Un risque de pollution des sols et des sous-sols limité

Un site pollué est un site dont le sol, le sous-sol ou les eaux souterraines ont été pollués par d'anciens dépôts de déchets ou par l'infiltration de substances polluantes, cette pollution étant susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Des inventaires nationaux recensent les sites pollués ou susceptibles de générer des pollutions de par leur activité :

- **La base de données Basol recense les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif¹.**
- **La base de données Basias recense les Anciens Sites Industriels et Activités de Services².**

La base de données BASOL n'identifie aucun site dans le territoire du SCoT des Pyrénées Catalanes.

La base de données nationale Basias recense sur le territoire du SCoT, 34 sites dont :

- **17 sites dont l'activité est terminée.**
- **17 sites encore en activité.**

Les sites sont localisés sur la cartographie ci-contre.

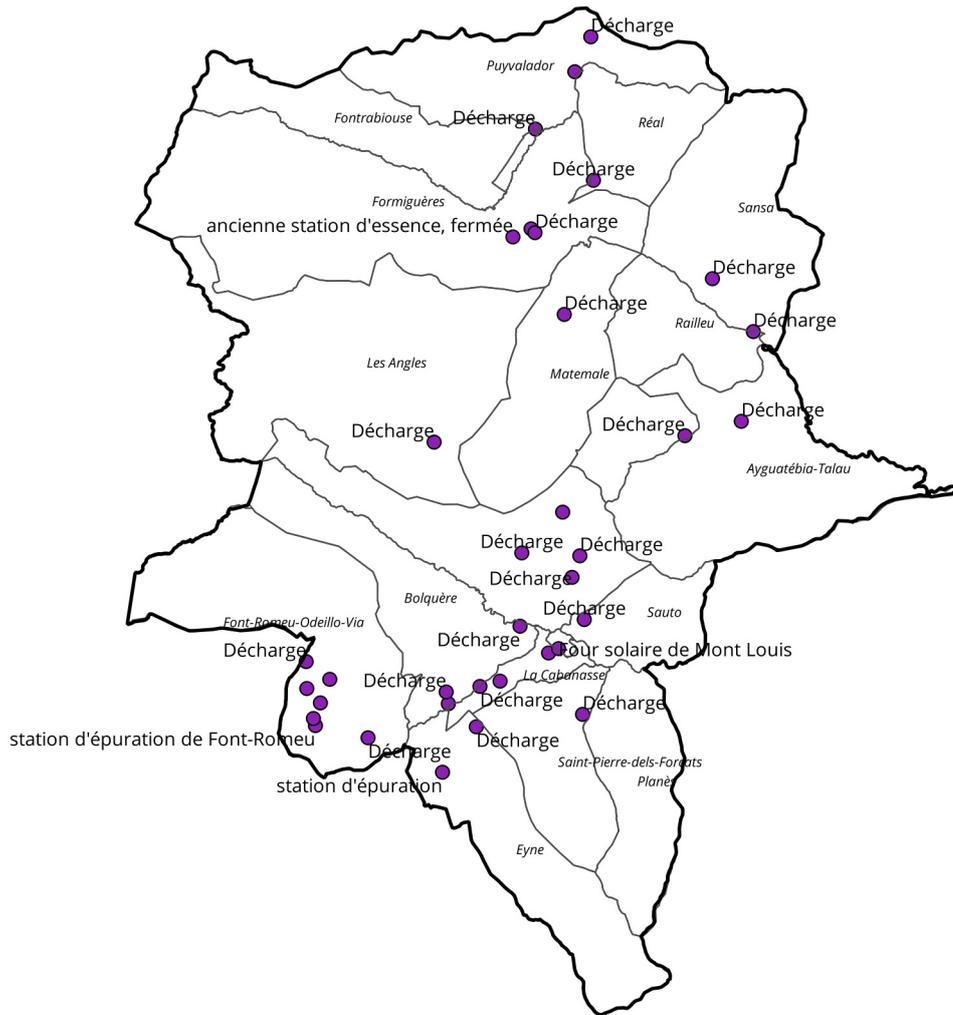
Les différents produits résultant de l'activité de ces entreprises sont potentiellement générateurs de pollution, des sols comme des eaux souterraines, suivant leur mode d'évacuation. C'est le cas par exemple des hydrocarbures qui, par les eaux de ruissellement, peuvent rejoindre la nappe phréatique et la polluer.

Néanmoins, l'inscription d'un site sur cette base ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

La maîtrise de l'urbanisation peut donc s'avérer nécessaire sur certains sites pollués, notamment lorsque la pollution sort du périmètre des terrains de l'installation classée. Les dispositions d'urbanisme concourant à cette maîtrise peuvent prendre la forme de Projets d'Intérêt Général (PIG), de Servitudes d'Utilité Publique (SUP) ou de restrictions d'usage (qu'elles soient au profit de l'État ou bien qu'elles soient instituées entre deux parties).



SITES POTENTIELLEMENT POLLUÉS



-  Périmètre SCOT
-  Sites Basias



La liste des 34 sites est donnée ci-dessous.

Etat du site	Raison sociale	Commune	Nom usuel	Début d'activité	FIN_ACT
En activité		AYGUATEBIA-TALAU	Décharge		
Activité terminée		CAUDIES-DE-CONFLENT	Décharge	19800101	19950101
Activité terminée	Christofeni Claude Entreprise	FORMIGUERES	Ancienne station d'essence, ferme	19300101	19940101
Activité terminée	Forge catalane; scierie	PUYVALADOR-RIEUTORT		18230101	
Activité terminée		FORMIGUERES	Station d'épuration		
En activité		MATEMALE	Décharge		
En activité		RAILLEU	Décharge		
En activité		SANSA	Décharge	19720101	
Activité terminée		PUYVALADOR	Décharge		19910101
Activité terminée		REAL-ODEILLO	Décharge		
Activité terminée		FONTRABIOUSE-ESPOUSOUILLE	Décharge		
Activité terminée		FORMIGUERES	Décharge		19930715
En activité		EYNE	Station d'épuration	19750101	
En activité		BOLQUERE	Station d'épuration	19870101	
En activité	Société Lyonnaise des eaux Dumez	FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA	Station d'épuration de Font-Romeu	11110101	
En activité	Imprimerie de Cerdagne Capcir	FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA		11110101	
En activité	Giraud Entreprise ; Castet Firmin Entreprise	LA CABANASSE	Garage Castet	19480828	
En activité		MONT-LOUIS	Four solaire de Mont Louis		
En activité	Association Aéronautique La Llagonne	LA LLAGONNE	Aérodrome de Mont-Louis la Quillane		
Activité terminée		LA LLAGONNE	Décharge		
Activité terminée		LA LLAGONNE	Décharge		
En activité		FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA	Décharge	19850101	
Activité terminée		FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA	Décharge		19900101
Activité terminée		SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS	Décharge		
En activité		SAUTO	Décharge	19920101	
Activité terminée		FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA	Décharge		19500101
Activité terminée		BOLQUERE	Décharge	19710101	19980101
En activité		LA LLAGONNE	Décharge		
Activité terminée		EYNE	Décharge		
En activité	Garage et station service RIBEILL	FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA		11110101	
En activité	Castel Fuel	FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA		11110101	
Activité terminée		LES ANGLÉS	Décharge		
Activité terminée		BOLQUERE	Décharge		
En activité		BOLQUERE	Décharge	19880101	
Activité terminée		LA CABANASSE	Décharge		

Anciens Sites Industriels et Activités de Services recensés sur le territoire (source BRGM, 2017)



4. Des sources de pollutions électromagnétiques

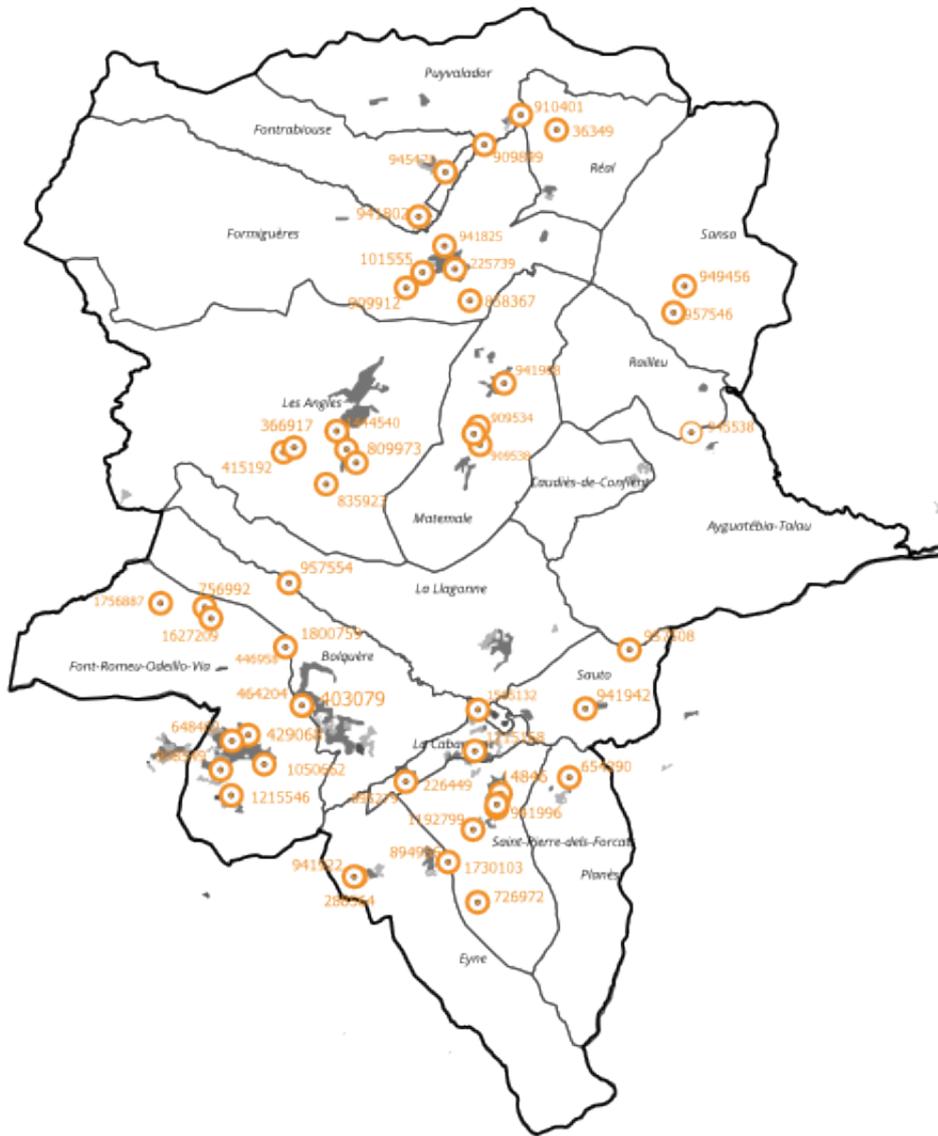
Les antennes relais sont des sources d'émission d'ondes électro-magnétiques. « L'Agence Nationale des Fréquences » veille au respect des valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques. Son action porte à la fois sur les émetteurs utilisés dans les réseaux (ex : antennes relais) et sur les équipements radioélectriques et terminaux (ex. téléphone mobile). Plusieurs stations de radiotéléphonie sont situées dans le territoire du SCoT.

Des mesures de champs sont disponibles pour certaines stations et données ci-après..

Numéro de mesure	Adresse	Commune	Date de mesure	Mesure réalisée	Conformité de la mesure	Niveau global	Type d'environnement
3163	Résidence " Les Grands Horizons "	BOLQUERE	29/10/2003	En intérieur	Oui	0.00	Lieu d'habitation
3164	Résidence " Les Grands Horizons "	BOLQUERE	29/10/2003	En intérieur	Oui	0.00	Lieu d'habitation
14498	Carrer d'Amont	FORMIGUERES	01/10/2008	En intérieur	Oui	0.00	Lieu d'habitation
126117	La Prairie	PLANES	23/02/2016	En intérieur	Oui	0.08	Lieu d'habitation
927	Télesiège du Belvédère - Pyrénées 2000	FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA	09/12/2002	En extérieur	Oui	1.90	Divers
6902	Avenue des Lilas	BOLQUERE	05/09/2005	En extérieur	Oui	1.03	Rue / Route / Parking
14497	Carrer del Soula	FORMIGUERES	01/10/2008	En extérieur	Oui	0.29	Rue / Route / Parking
14499	Carrer del Corra de la Guilla	FORMIGUERES	01/10/2008	En extérieur	Oui	0.00	Divers
24024	2 Route de la Forêt	SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS	20/09/2011	En extérieur	Oui	1.09	Divers
24795	11 Route de la Forêt	SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS	08/12/2011	En extérieur	Oui	0.79	Rue / Route / Parking
25258	2 Allée des Ambres	LES ANGLES	08/03/2012	En extérieur	Oui	0.24	Rue / Route / Parking
25741	Allée du Couchant	LES ANGLES	07/06/2012	En extérieur	Oui	1.84	Rue / Route / Parking



POLLUTION ÉLECTROMAGNÉTIQUE



-  Périmètre SCOT
- Ondes électromagnétiques**
-  Antennes radios
- Occupation des sols**
-  Zones bâties

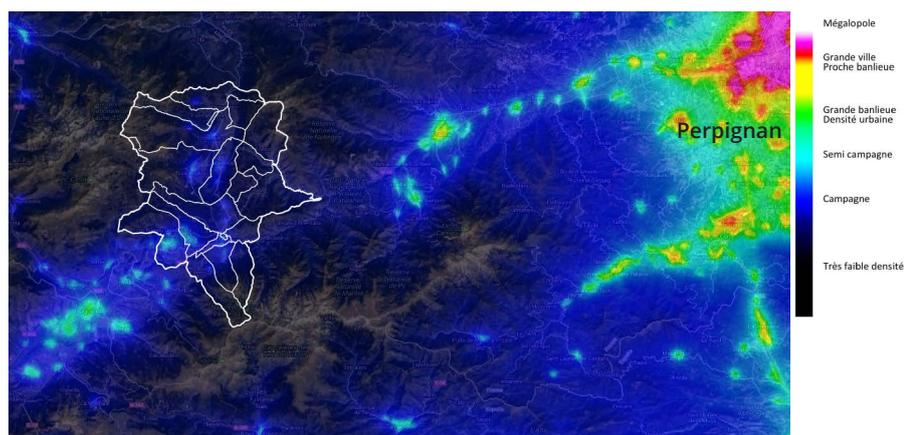


Numéro du support	Adresse	Commune	Nature du support	Hauteur en m	Propriétaire
14846		SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS	Bâtiment	20.0	ORANGE Services Fixes
14852	RUE DU DR LOUIS BRUN AUTOCOMMUNTEUR	SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET	Pylône autostable	18.0	ORANGE Services Fixes
36349	RÉSERVOIR DE ODEILLO DE REAL CHEM RURAL DE LA MOUILLÈRE.	REAL-ODEILLO	Pylône autostable	20.0	SFR
101555	RÉSERVOIR LA DEVEZE	FORMIGUERES	Pylône autostable	24.0	ORANGE
225739	RTE DE MONT LOUIS BASE DE DENEIGEMENT	FORMIGUERES	Bâtiment	10.0	DDE
226449	RÉSERVOIR MUNICIPAL	SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS	Mât métallique	20.0	TDF
288564	CHEM RURAL LA CARRERADA	EYNE	Pylône autostable	5.0	Titulaire programme Radio/TV
366917	PEU DEL BOSQ D 32	LES ANGLÉS	Bâtiment	12.0	Association
403079	PYRENEES 2000	BOLQUERE	Bâtiment	12.0	
415192	PLATEAU DE BIGORRE ARRIVEE TELESKI DU REFUGE	LES ANGLÉS	Bâtiment	5.0	
429068	AV EMMANUEL BROUSSE PARKING MUNICIPAL	FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA	Bâtiment	12.0	
446958	PYRÉNÉES 2000	FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA	Pylône autostable	14.0	FPS TOWERS
464204	2 AV DES LILAS GARAGE COMMUNAL	BOLQUERE	Pylône tubulaire	27.0	ORANGE
502952	PYLÔNE TDF DE LES ANGLÉS	LES ANGLÉS	Pylône autostable	30.0	TDF
648402	2 AV EMMANUEL BROUSSE CENTRAL FT	FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA	Bâtiment	25.0	ORANGE Services Fixes
654290	CHEM DE LA SERRE	PLANES	Pylône autostable	24.0	ORANGE
726972	TÉLÉSKI DE FONTRÈDE T60	SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS	Pylône haubané	12.0	Société Privée SA
756992	LA GALLINERA TS COL ROUGE	FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA	Pylône autostable	10.0	SDIS, secours, incendie
809973	CHEM DE PLANÈS	LES ANGLÉS	Bâtiment	15.0	Société Privée SA
835923	LE PLA DEL MIR	LES ANGLÉS	Mât	6.0	Société Privée SA
858367	D 118 POSTE ÉLECTRIQUE	FORMIGUERES	Bâtiment	4.0	EDF GDF
894956	EYNES 2600	EYNE	Pylône autostable	15.0	EDF GDF
895279		LA CABANASSE	Bâtiment	3.0	EDF GDF
908549	R DE L'ABBÉ PONS	FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA	Bâtiment	3.0	EDF GDF
909534		MATEMALE	Pylône tubulaire	2.0	EDF GDF
909538		MATEMALE	Bâtiment	3.0	EDF GDF
909849		FORMIGUERES	Pylône tubulaire	2.0	EDF GDF
909912		FORMIGUERES	Bâtiment	2.0	EDF GDF
910401	BARRAGE DE PUYVALADOR	PUYVALADOR-RIEUTORT	Mât	2.0	EDF GDF
941802		FONTRABIOUSE-ESPOUSOUILLE	Pylône autostable	11.0	Commune, communauté de commune
941825		FORMIGUERES	Pylône autostable	20.0	Commune, communauté de commune
941843		LES ANGLÉS	Immeuble	13.0	Société Privée SA
941908		MATEMALE	Pylône autostable	4.0	Société Privée SA
941922		EYNE	Pylône autostable	10.0	Commune, communauté de commune
941942		SAUTO	Pylône autostable	5.0	Commune, communauté de commune
941996		SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS	Pylône autostable	12.0	Commune, communauté de commune
945470		FONTRABIOUSE	Pylône autostable	8.0	Commune, communauté de commune
945538		AYGUATEBIA-TALAU	Pylône autostable	27.0	TDF
949456		SANSA	Pylône autostable	11.0	TDF
957508	D 10	SAUTO	Pylône autostable	15.0	Conseil Régional
957546	CHEMIN DE PLANOL STATION HYDROLOGIQUE TET D 4E	SANSA	Mât métallique	8.0	Conseil Régional
957554	D 60 STATION HYDROLOGIQUE	LA LLAGONNE	Mât métallique	8.0	Conseil Régional
971853	TOUR DU BARRAGE DE MATEMALE	MATEMALE	Bâtiment	5.0	EDF GDF
1050662		FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA	Bâtiment	12.0	DDE
1192799		SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS	Pylône autostable	27.0	TDF
1215168	1, AVENUE MOFFRE	LA CABANASSE	Mât métallique	11.1	SNCF Réseau
1215546	1, RUE DE LA GARE	FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA	Mât métallique	11.1	SNCF Réseau
1444540	GARE DES TELECABINES	LES ANGLÉS	Bâtiment	10.0	Conseil Régional
1565132	ROUTE DE MONT LUIOIS D118	LA CABANASSE	Pylône tubulaire	10.0	Etat, Ministère
1627209	USINE À NEIGE	FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA	Pylône autostable	10.0	SDIS, secours, incendie
1650894		FORMIGUERES	Pylône autostable	32.5	FPS TOWERS
1671847	TELESIEGE DU ROC	FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA	Pylône autostable	12.0	BOUYGUES
1730103	PARKING DES PISTES RUE DE LA SAPINIÈRE	EYNE	Pylône autostable	22.0	ORANGE
1756887		FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA	Mât	4.0	ORANGE
1783095	RÉSERVOIR MUNICIPAL	SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS	Pylône autostable	18.0	Commune, communauté de commune
1800759	PISTE DU BELVEDERE PYRENEES 200	FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA	Pylône tubulaire	31.0	IFW-FREE



5. Pollution lumineuse : un enjeu de "trame noire" à préserver

Éloignée des aires urbaines telles que Perpignan, la pollution lumineuse sur le territoire du SCoT reste limitée et concentrée aux zones urbanisées.



Pollution lumineuse (source AVEX, 2017)

La configuration des lieux offrent des vues d'un village à l'autre, y compris dans le paysage nocturne.



Réal depuis la route venant de Formiguères (source TRANS-FAIRE, 2017)



La question de l'éclairage urbain recoupe divers enjeux de développement durable :

- La sécurité des personnes et des biens.
- La maîtrise de la consommation d'énergie.
- La diminution des pollutions lumineuses.
- La gestion des déchets de l'éclairage public (collecte, recyclabilité...) et la maintenance des installations.



Même si cela ne traduit pas une fragmentation physique, la lumière peut être un élément perturbateur notamment pour les oiseaux et les insectes. **Le principal problème est la forte diffusion de la lumière vers le haut, avec comme conséquences la déviation des migrateurs de leur route et/ou des risques de collisions avec mortalité.**

Chez les humains, la pollution lumineuse peut altérer les rythmes biologiques, en troublant le sommeil.



Les systèmes d'éclairage présents sur le territoire sont variés, privilégiant une orientation de la lumière de haut en bas, favorable à la biodiversité.

Des projets de modernisation des réseaux d'éclairage public de 4 communes du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes sont inscrites dans le plan d'actions du TEPCV.

La commune de Railleu dispose de lampadaires solaires.



A noter, l'arrêté du 25 janvier 2013 fixe une règle générale d'extinction de l'éclairage des bâtiments non résidentiels, déclinée selon le type d'éclairage et de bâtiment, mais il exclut de son champ d'application les réverbères d'éclairage public. Toutefois, et c'est déjà sur ce fondement (L 583-1 du Code de l'Environnement) que des arrêtés de police municipale ayant pour objet l'extinction nocturne de ces installations ont été édictés par un certains nombres de communes. Article L 583-1 du Code de l'Environnement : « pour prévenir ou limiter les dangers ou troubles excessifs sur les personnes et l'environnement causés par les émissions de lumière artificielle et limiter les consommations d'énergie ». Plusieurs communes ont ainsi décidé de procéder à l'extinction des feux à partir d'une certaine heure ou de diminuer l'intensité lumineuse pour n'allumer qu'un dispositif d'éclairage sur deux ou sur trois pour là encore limiter la consommation d'électricité.

Cette expérimentation n'est pas mise en place sur le territoire du SCoT.



6. Le risque Radon

Le radon est un gaz radioactif, d'origine naturelle, incolore, inodore et sans saveur. Il provient de la désintégration de l'uranium présent naturellement dans la croûte terrestre. Selon la nature géologique du sous-sol certains secteurs géographiques sont plus touchés que d'autres. En région Occitanie, de nombreuses communes sont concernées.

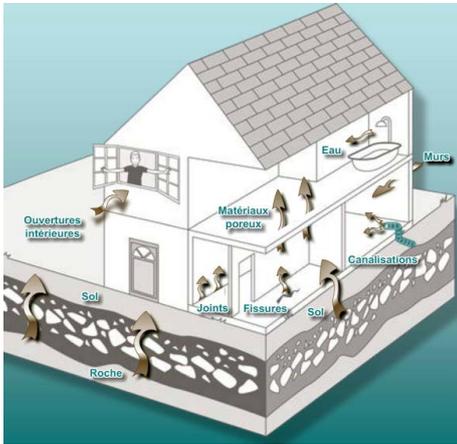
Ce gaz est classé comme cancérigène certain pour le poumon : le radon serait la seconde cause de cancer du poumon après le tabac. Il peut être dangereux essentiellement lorsqu'il s'accumule dans les locaux. Des méthodes simples de prévention permettent, soit de limiter son entrée dans les locaux, soit de l'évacuer pour limiter sa concentration dans l'air (ventilation). Cette dernière solution permet d'assainir de manière globale la qualité de l'air intérieur des locaux.

Un classement des communes en fonction du potentiel radon a été établi par l'IRSN en 2014. **L'ensemble des communes du SCoT de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes sont concernées par un potentiel radon de catégorie 3. C'est-à-dire que sur au moins une partie de leur superficie, elle présente des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations.** Sur ces formations plus riches en uranium, la proportion des bâtiments présentant des concentrations en radon élevées est plus importante que dans le reste du territoire. Les résultats de la campagne nationale de mesure en France métropolitaine montrent ainsi que plus de 40% des bâtiments situés sur ces terrains dépassent 100 Bq.m⁻³ et plus de 6% dépassent 400 Bq.m⁻³.

En France, la réglementation relative à la gestion du risque lié au radon, mise en place à partir de 2002, s'est progressivement étendue à de nouveaux champs d'intervention.

- **Pour les établissements ouverts au public** : l'arrêté du 22 juillet 2004 relatif à la gestion du risque lié au radon dans les lieux ouverts au public, fixe les modalités de gestion dans les établissements d'enseignement, y compris les bâtiments d'internat, les établissements sanitaires et sociaux, les établissements thermaux et les établissements pénitentiaires. Les propriétaires de ces établissements sont tenus, lorsqu'ils sont situés dans l'un des 31 départements prioritaires, d'effectuer les mesures de l'activité volumique du radon et, si besoin, de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour diminuer l'exposition. Le département des Pyrénées-Orientales n'est pas un département prioritaire.
- **Pour les lieux de travail** : La réglementation relative à la protection des travailleurs vis-à-vis de l'exposition au radon (article R. 4451-136 du code du travail) exige que, dans les lieux de travail (lieux souterrains où est exercée une activité définie par l'arrêté du 7 août 2008) qui sont situés dans les zones prioritaires, l'employeur procède à des mesures de l'activité volumique du radon, en sollicitant l'expertise d'un organisme



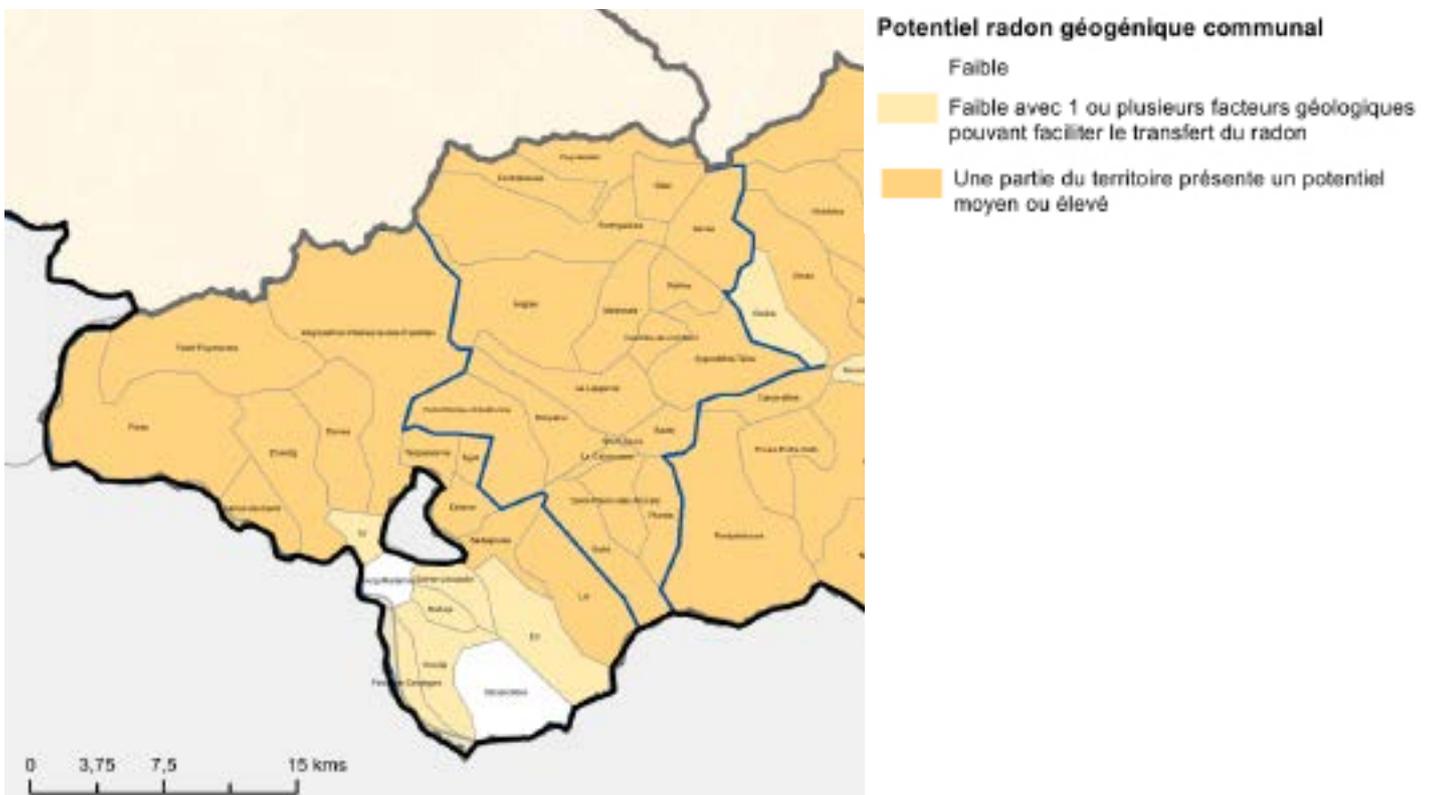


Source de propagation du radon dans les habitations (source ARSN, 2017)

agréé par l'ASN et mentionné à l'article R.1333-15 du code de la santé publique ou par l'IRSN.

- **Pour les bâtiments à usage d'habitation** : La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires a complété les dispositions législatives du code de la santé publique concernant la gestion du risque lié au radon, en étendant l'obligation de mesure de l'activité volumique du radon et de ses descendants à certaines catégories de bâtiments définies par décret, afin de permettre une extension du dispositif réglementaire notamment aux bâtiments d'habitation. Le décret d'application de la loi, en cours de préparation, devra notamment préciser le niveau maximal de l'activité volumique du radon au-dessus duquel il est nécessaire de réduire les expositions au radon, et les catégories d'immeubles concernées par ces nouvelles dispositions.

La Directive 2013/59/Euratom du 5 décembre 2013 devrait rendre obligatoire, dans les communes à potentiel radon moyen ou élevé, une surveillance du radon dans certains ERP, et une information des locataires et acquéreurs de logement.



Répartition communale du potentiel radon géogénique dans les Pyrénées-Orientales
Source : IRSN (déc 2014), Basemap, GeoFla (2012), Insee (2017) Réalisation : ARS Occitanie, juillet 2017

6. Une qualité de l'air à préserver

- **Des objectifs régionaux fixés par le SRCAE et une surveillance par le réseau AIR LR**

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) Languedoc-Roussillon a été arrêté en avril 2013. Le Schéma fixe des orientations et des objectifs régionaux aux horizons 2020 – 2050 en matière de réduction des gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre la pollution atmosphérique et d'adaptation au changement climatique.

Le SRCAE identifie les zones sensibles pour la qualité de l'air où se superposent des niveaux de pollutions importants en dioxyde d'azote (NO₂) notamment à proximité des axes routiers et des enjeux humains et écologiques vulnérables à la dégradation de la qualité de l'air. **Aucune des communes du SCoT n'est concernée.**

Créé en 1973, AIR Languedoc-Roussillon (AIR LR) est l'organisme agréé par l'État pour la mise en oeuvre de la surveillance de la qualité de l'air et la diffusion de l'information sur les cinq départements de la région Languedoc-Roussillon. A noter AIR LR et son homologue ORAMIP ont fusionné en 2017 pour devenir Atmo Occitanie.

La surveillance de la qualité de l'air sur la région s'appuie sur 23 stations de mesures fixes et 3 remorques laboratoires mobiles réparties sur le territoire par zones géographiques. La zone géographique "Ouest Pyrénées-Orientales" comprend 39 communes dont les 19 communes du SCoT de la communauté de communes des Pyrénées Catalanes.

La réglementation française en matière de qualité de l'air s'appuie sur les valeurs limites de plusieurs directives, notamment, en référence à 2005, 2010 et à horizon 2015 en fonction de leurs impacts sur la santé (prise en compte des recommandations de l'organisation mondiale de la santé - OMS -) pour une vingtaine de polluants. Ces directives font intervenir les notions :

- **D'objectifs de qualité** : niveau de concentration de polluants (fixé à partir des connaissances scientifiques) pour éviter, prévenir ou réduire les effets nocifs sur la santé et sur l'environnement ;
- **De valeur cible** : niveau de pollution fixé dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou l'environnement dans son ensemble, à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée ;
- **De valeurs limites** : niveau maximal de concentration de polluants (fixé à partir des connaissances scientifiques) pour éviter, prévenir ou réduire les effets nocifs sur la santé et sur l'environnement ;
- **De seuil d'information** : niveau de pollution atmosphérique qui a des effets limités et transitoires sur la santé en cas d'exposition de courte durée et à partir duquel une information de la population est susceptible d'être diffusée ;



- **De seuils d'alerte** : niveau maximal de concentration de polluants (fixé à partir des connaissances scientifiques) au-delà duquel une exposition présente un risque pour la santé humaine ou pour la dégradation de l'environnement et à partir duquel des mesures d'urgence doivent être prises.

- **Une sensibilité à l'ozone en période estivale**

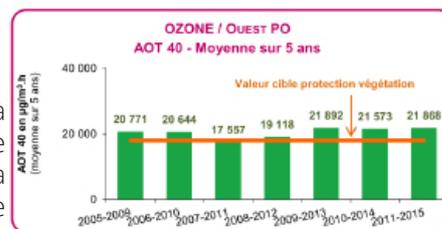
La surveillance de l'ozone sur la zone ouest des Pyrénées Orientales s'effectue à partir d'une station fixe rurale de fond située à Bellver de Cerdanya au nord de l'Espagne et gérée par le service environnement de la Generalitat de Catalunya qui transmet les résultats à AIR LR. Les mesures réalisées montrent une forte sensibilité du secteur "Ouest PO" aux pollutions de l'ozone (O₃).¹

L'ozone (O₃) est un polluant secondaire formé par réaction chimique à partir de polluants primaires (notamment les oxydes d'azote (NO X), les Composés Organiques Volatils (COV) et le monoxyde de carbone (CO)), sous l'effet du rayonnement solaire. Les niveaux sont ainsi plus élevés en été.

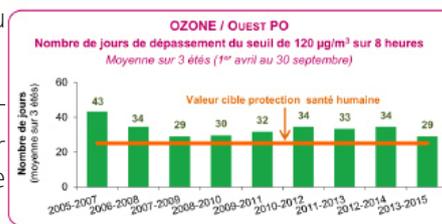
Les concentrations élevées qui peuvent apparaître au sud du territoire du SCoT (Font-Romeu, Bolquère) sont à mettre en relation avec l'arrivée de masses d'air provenant de l'Espagne (vent du Sud), et probablement de la métropole barcelonaise, lieu de fortes émissions de précurseurs d'ozone.

Les données disponibles² à la station de Bellver indiquent que la moyenne estivale d'Ozone en 2015 est en augmentation par rapport à 2014, mais reste inférieure à la moyenne des étés précédents (2005-2014).

Comme le montre le tableau de synthèse ci-contre, les valeurs cibles et les objectifs de qualité au regard de l'ozone n'ont pas été respectés en 2015.



Valeur cible pour la protection de la santé végétation (source AIR LR, 2015)



Valeur cible pour la protection de la santé humaine (source AIR LR, 2015)



Ozone - Ouest PO - Moyenne estivale entre 2006 et 2015 (source AIR LR, 2015)

	Rappel des objectifs de qualité et des valeurs cibles concernant l'ozone	Situation vis-à-vis des seuils réglementaires	OZONE - Eté 2015	Tendance
Pollution de fond*	Objectif de qualité pour la protection de la végétation (AOT 40* < 6000 µg/m³.h)	Non respecté	AOT = 25 076	La valeur 2015 de l'AOT 40, en augmentation par rapport à 2014, reste proche des valeurs enregistrées en 2012 et 2013.
	Objectif de qualité pour la protection de la santé humaine (120 µg/m³ en moyenne sur 8 heures)	Non respecté	Nombre de jours de non-respect : 27 Pourcentage de jours de non-respect : 15%	Le nombre de jours de non-respect de l'objectif de qualité pour la protection de la santé humaine, en légère augmentation par rapport à 2014, reste inférieur aux valeurs observées en 2012 et 2013.
	Valeur cible pour la protection de végétation (AOT 40 < 18 000 µg/m³.h en moyenne sur 5 ans)	Non respecté		
	Valeur cible pour la protection de la santé humaine (seuil de 120 µg/m³ en moyenne sur 8 heures ne doit pas être dépassé plus de 25 jours par an en moyenne sur 3 ans)	Non respecté		
Pollution de pointe*	Seuil d'information (180 µg/m³ en moyenne horaire)	3 heures de dépassement	Lors de l'été 2015, le seuil d'information a été dépassé le 1er juillet pendant 3 heures. Il l'avait été 1 heure en 2014 et 2 heures en 2013. Ces épisodes de pollution à l'ozone sont à mettre en relation avec l'arrivée de masses d'air provenant de l'Espagne (vent du Sud), et probablement de la métropole barcelonaise, lieu de fortes émissions de précurseurs d'ozone.	
	Seuil d'alerte pour une protection sanitaire pour toute la population (240 µg/m³ en moyenne horaire)	Pas de dépassement		
	Seuils d'alerte pour la mise en œuvre progressive des mesures d'urgence 1er seuil : seuil horaire de 240 µg/m³ dépassé pendant 3 heures consécutives 2e seuil : seuil horaire de 300 µg/m³ dépassé pendant 3 heures consécutives 3e seuil : 360 µg/m³ en moyenne horaire	Pas de dépassement	Depuis le début des mesures sur cette zone, les différents seuils d'alerte n'ont jamais été dépassés.	

* La pollution de fond correspond à des niveaux de polluants dans l'air sur des périodes relativement longues. La pollution de pointe reflète les variations de concentrations de polluants sur des périodes de courte durée.

*AOT 40 : Accumulated Exposure Over Threshold 40 (somme de la différence entre les concentrations horaires supérieures à 80 µg/m³ et 80 µg/m³ sur les valeurs horaires mesurées quotidiennement entre 8h et 20h (heures locales) pour la période allant du 1er mai au 31 juillet.



- **Les pollutions liées au trafic**

Les polluants générés par le trafic routier sont :

- Le dioxydes d'azote (NO₂) et les oxydes d'azote (NO_x) en lien avec la combustion des carburants.
- Les particules en suspension, issues des imbrûlés à l'échappement et de l'usure des pneumatiques et des pièces métalliques.
- Les composés organiques volatils (COV)
- Les benzopyrènes provenant des carburants des automobiles.

Ces émissions se concentrent sur les axes routiers principaux à savoir sur la RN 116 et sur la RD118 principalement.

Les variations sont importantes selon les périodes de l'année, avec une circulation beaucoup plus élevée en saison (en hiver afin d'accéder aux stations de sports d'hiver, mais aussi, dans une moindre mesure en été) qu'au printemps ou à l'automne.

Une étude a été menée pendant l'hiver 2002-2003 à Font-Romeu afin de réaliser un état des lieux de la pollution dans une station de ski.¹

Cette étude a concernée essentiellement les polluants primaires (oxydes d'azote, dioxyde de soufre, particules en suspension, monoxyde de carbone) directement issus de la circulation automobile.

Les mesures ont été réalisées à proximité de la rue principale de la commune au coeur des espaces fréquentés par les piétons (en face des départs de remontées mécaniques).

Les mesures réalisées indiquent pour les différents polluants observés des concentrations faibles indiquant une faible influence du trafic automobile proche bien que les mesures est été réalisées en période de forte affluence (hiver).

- **Les pollutions liées aux activités industrielles**

L'IREP, registre français des émissions polluantes, recense les émissions de polluants des principales installations industrielles. Bien que ce registre ne soit pas exhaustif, il ne recensait, en 2015, aucun établissement sur le territoire émetteurs de polluants atmosphériques.

¹ AIR LR, 2002

Type de réglementation	Polluants	Valeurs réglementaires (µg/m ³)	Durée d'exposition
Seuil d'information et de recommandation	Particules (PM10)	50	Jour
	Dioxyde d'azote (NO ₂)	200	Heure
	Ozone (O ₃)	180	Heure
Seuil d'alerte	Dioxyde de soufre (SO ₂)	300	Heure
	Particules (PM10)	80	Jour
	Dioxyde d'azote (NO ₂)	400	Heure
Valeurs limites	Ozone (O ₃)	240	Heure
	Dioxyde de soufre (SO ₂)	500	Heure (pendant 3 h)
	Particules (PM10)	50	Jour (maximum 35 j/an)
	Particules (PM2.5)	40	Année
	Particules (PM2.5)	25	Année
	Dioxyde d'azote (NO ₂)	200	Heure (maximum 16 h/an)
	Dioxyde de soufre (SO ₂)	40	Année
	Dioxyde de soufre (SO ₂)	330	Heure (maximum 24 h/an)
	Benzène (C ₆ H ₆)	125	Jour (maximum 5 j/an)
	Benzène (C ₆ H ₆)	5	Année
Valeurs cibles	Plomb (Pb)	0,5	Année
	Monoxyde de carbone (CO)	10 000	8 heures
	Particules (PM2.5)	20	Année
	Ozone (O ₃)	120	Maximum journalier de la moyenne sur 8 heures (maximum 25 j/an)
	Benzopyrène (BaP)	0,001	Année
Objectif de qualité	Arsenic (As)	0,006	Année
	Cadmium (Cd)	0,005	Année
	Nickel (Ni)	0,02	Année
	Particules (PM10)	30	Année
	Particules (PM2.5)	10	Année
	Ozone (O ₃)	120	8 heures
	Dioxyde de soufre (SO ₂)	50	Année
	Benzène (C ₆ H ₆)	2	Année
Plomb (Pb)	0,25	Année	

Les seuils réglementaires de la qualité de l'air (source AIR LR, 2017)



Synthèse des enjeux

3.5 | Risques technologiques et nuisances : un territoire préservé

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> des nuisances sonores localisées aux abords de la RN116 et sur une partie de la RD118, laissant des zones de calme sur la majeure partie du territoire une absence de construction dans le couloir de bruit de la RN116 dans les communes de Bolquère et de Font-Romeu-Odeillo-Via un risque de Transport de Matière Dangereuse concernant une partie restreinte du territoire (RN116) une absence d'installation à risque majeur un risque de pollution des sols et des sous-sols limité : une absence de site inventorié dans la base de donnée BASOL (sites et sols pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif) une pollution lumineuse concentrée au niveau des zones urbanisées une bonne qualité de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> des nuisances acoustiques pouvant être sources de gêne dans les couloirs de bruit de la RN116 et de la RD118 dans les communes de Font-Romeu-Odeillo-Via, Bolquère, La Cabanasse, Sauto et Mont-Louis un risque Transport de Matière Dangereuse aux abords de la RN116 la présence des barrages des Bouillouses, de Matemale et de Puyvalador, vecteur de risque pour le territoire : les communes de Puyvalador, Réal, Formiguères, Matemale, La Llagone, Sauto, Bolquère et Mont-Louis sont susceptibles d'être concernées par les ondes de submersion en cas de rupture de barrage des sources de pollutions électromagnétiques : antennes de radiotéléphonie, lignes électriques à moyenne et haute tension une sensibilité aux pollutions à l'ozone (O3) en période estivale : des concentrations élevées pouvant apparaître au sud du territoire du SCOT (Font-Romeu, Bolquère) à mettre en relation avec l'arrivée de masses d'air provenant de la métropole barcelonaise
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> des risques répertoriés dans les documents cadres (DDRM, DICRIM), une information permettant de réduire la vulnérabilité du territoire des Plans Particuliers d'Intervention (P.P.I.) en cours d'élaboration pour les barrages de Matemale et des Bouillouses définissant les mesures à prendre dans l'hypothèse où des événements affectant l'intégrité du barrage seraient susceptibles d'avoir des conséquences sur les populations et l'environnement un classement sonore des voies imposant aux constructeurs le respect d'une certaine isolation acoustique lors de la construction de bâtiments d'habitation, d'enseignement, de santé, de soins et d'action sociale et d'hébergement à caractère touristique (Arrêté du 30 mai 1996) éco-mobilité : des actions d'ores et déjà engagées à poursuivre 	<ul style="list-style-type: none"> une accentuation des risques liée au développement du territoire (circulation et nuisances associées, exposition de nouvelles populations aux risques...) 34 sites recensés dans la base de données Basias (Anciens Sites Industriels et Activités de Services) : des produits résultant de l'activité de ces entreprises potentiellement générateurs de pollution des sols et des eaux souterraines nécessitant une maîtrise de l'urbanisation sur ces secteurs une pollution lumineuse localisée mais présente : un enjeu de "trame noire" à préserver



Paroles d'acteurs

"Le cadre de vie est exceptionnel. Il faut valoriser cet environnement précieux car c'est un véritable outil de travail pour le territoire."



"Il faut créer des choses qui maintiennent la vie tout au long de l'année [...] on peut attirer des activités industrielles avec le climat très pur (qualité d'air pour montage de composants informatiques, sécheries, ...)."



Enjeux

- **Un territoire relativement préservé des différentes formes de pollutions** liées à la présence humaine. Seuls quelques secteurs urbanisés à proximité de la RN116 présentent une sensibilité (qualité de l'air, nuisances sonores). Éviter l'aggravation des nuisances dans ces secteurs (développement des transports alternatifs, aménagements...).
- **S'interroger sur le positionnement de zones de développement en lien avec les sensibilités identifiées.**
- **Autoriser des projets qui limitent les nouvelles sources de nuisances pour le territoire et sa population** (circulations, pollution lumineuse, électromagnétique, pollution des sols, atmosphérique, acoustique, visuelle).



3.6 | Le territoire à l'heure du numérique

Dans la concurrence que se livrent les régions, **les territoires gagnants sont les territoires en mouvement**. Pour gagner en attractivité et en compétitivité, les réseaux de communications électroniques performants constituent aujourd'hui un appui de premier plan.

En quelques années, les usages créés par l'internet et les réseaux numériques se sont imposés auprès de tous, particuliers, entreprises et services publics. **Le haut débit (ADSL par câble, 3G)** est aujourd'hui un service essentiel pour le cadre de vie et l'économie d'un territoire. **Le Très Haut Débit (fibre optique, 4G)**, dont le déploiement s'amplifie en France, constitue pour les territoires **un enjeu majeur en termes de compétitivité et de développement pour les entreprises et d'attractivité pour les services offerts à la population**.

En effet, les technologies de l'information et de la communication (les TIC), à travers l'aménagement numérique, sont **facteurs de cohésion sociale et de désenclavement**, à travers l'accès aux services et au commerce en ligne, la possibilité du télétravail, la recherche d'emploi, l'administration en ligne (e-administration) ou encore la télé formation, par exemple.

En 2010, La loi Grenelle 2 consolide le schéma de cohérence territoriale (SCoT) sur l'aménagement numérique des territoires. Désormais, pour l'ensemble des collectivités locales, l'élaboration du SCoT crée l'opportunité de prendre en compte la question des infrastructures et réseaux numériques dans une réflexion globale et transversale.

A | La révolution du Très Haut Débit

Le réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné consiste à déployer de la fibre optique sur l'ensemble du réseau d'accès à Internet, jusqu'aux logements, entreprises et services publics. Il permet donc de bénéficier des avantages de la fibre optique sur l'ensemble de la ligne (très haut débit et stabilité du signal) pour tous les usagers concernés. Au contraire du réseau haut débit par câble, la fibre optique présente l'avantage d'un débit qui ne diminue pas en fonction de la distance à l'abonné. La fibre optique permet donc de « briser la distance » entre territoires urbains et territoires ruraux par un débit identique.

A l'inverse, **le Haut Débit par câble en cuivre** est déployée à partir de points de raccordement (point nodal) : plus on s'éloigne de ce point de raccordement, moins le débit est bon, ce qui pose une question de pertinence de ce type de réseau pour l'habitat isolé et les territoires de montagne à la géographie accidentée.

Il se pose ainsi la question des territoires où de tels déploiements seraient particulièrement onéreux ou techniquement difficiles à réaliser (territoire peu dense, habitats isolés notamment) : des solutions alternatives mobilisant des technologies hertziennes (**satellite, 4G**) peuvent être mises en œuvre.

Le passage à la 4G peut être une alternative très intéressante pour les foyers et les entreprises ne disposant pas d'une bonne connexion internet.



COMPRENDRE LES RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

LES RÉSEAUX HISTORIQUES



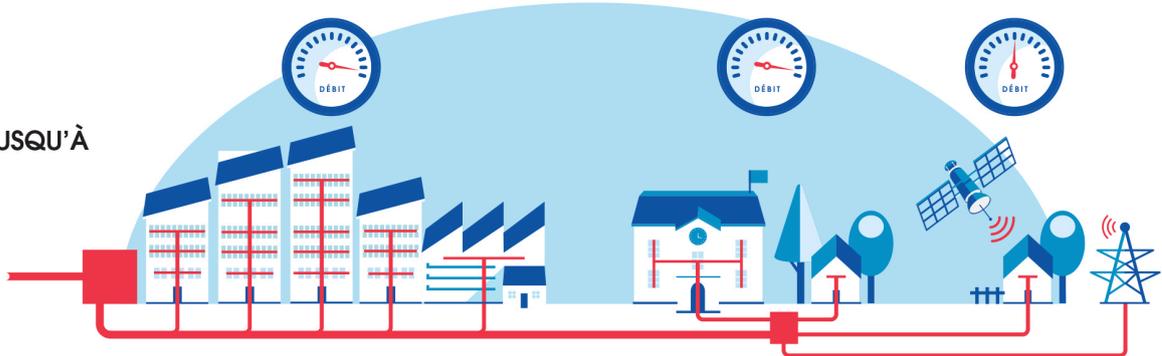
Le réseau en cuivre permet d'apporter un accès haut débit correct aux usagers proches des centraux téléphoniques, voire du très haut débit pour les habitations très proches (avec la technologie VDSL2)*, mais est insuffisant pour généraliser le très haut débit à l'ensemble des habitations et entreprises.

LA MONTÉE EN DÉBIT



La montée en débit consiste à remplacer partiellement les réseaux historiques (cuivre ou câble coaxial) par des réseaux de fibre optique, afin d'améliorer les débits offerts et d'apporter le très haut débit¹ à une partie des usagers. Plus rapides et moins coûteuses à déployer, de telles opérations peuvent constituer des solutions transitoires avant le déploiement à terme de la fibre jusqu'à l'abonné.

LA FIBRE JUSQU'À L'ABONNÉ



Les réseaux de fibre jusqu'à l'abonné (FttH pour Fibre to the Home) permettent de bénéficier des avantages de la fibre optique sur l'ensemble de la ligne (très haut débit, stabilité du signal, symétrie) pour tous les usagers concernés. Là où de tels déploiements seraient trop onéreux ou trop difficiles (habitats très isolés notamment), des solutions alternatives mobilisant des technologies hertziennes (satellite, mobile) pourront également être mises en œuvre.

* A noter que la technologie VDSL2 peut être considérée comme du Très Haut Débit dès lors où le débit peut être de 30Mbits/seconde pour une habitation située à environ 1km du Nœud de raccordement (NRA)



Cette solution fixe basée sur la 4G fonctionne grâce au réseau d'antennes mobiles installées par les opérateurs de téléphonie mobile sur le territoire. Si la solution de connexion 3G/4G existait déjà avec des solutions de clés attachées à une carte SIM (abonnement mobile), la nouveauté provient désormais de la fourniture d'une box dédiée à la réception du réseau 4G (sans obligation de souscrire un abonnement mobile) et permettant la consultation d'internet chez soi, via un réseau WiFi généré par la box.

Type de réseau	Définition
La fibre optique	...jusqu'à l'abonné, appelée FTTH pour « <i>Fiber to the Home</i> » (fibre à la maison)
Le réseau câblé modernisé	Le réseau câblé était initialement utilisé pour la télévision. Il est modernisé en mobilisant de la fibre optique jusqu'au pied du logement ou à l'entrée de la rue
Le réseau téléphonique en fil de cuivre	...à partir duquel a été déployée la technologie « ADSL » et qui sert désormais de support aux technologies de type VDSL2 (de 30Mbit à 100 Mbit/s (équivalent à la fibre optique).
Les technologies radio « LTE » (<i>Long Term Evolution</i>)	...comme la 4G pour un accès à Internet fixe ou mobile, le Wi-MAX ou le satellite.

CARACTERISTIQUES DES DIFFÉRENTS TYPES DE RÉSEAUX NUMÉRIQUES EXISTANTS



Pylône hertzien et émetteur 2G/3G sur les hauteurs du village de Planès



Emetteur 2G/3G/4G au dessus du hameau d'Odeillo de Réal

B I Les initiatives à l'oeuvre sur le territoire de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes

Conscients que la seule initiative privée ne suffit pas à apporter les services nécessaires partout sur leur territoire, la Région et le Département ont la possibilité d'intervenir de façon opérationnelle dans le domaine du numérique pour favoriser un développement cohérent et équilibré des territoires à travers plusieurs outils de planification.

Car **ces enjeux de couverture, de concurrence et d'innovation s'inscrivent avant tout dans une problématique d'aménagement du territoire**. En effet, dans une naturelle logique de rentabilité, les opérateurs privés subordonnent le déploiement de leurs infrastructures à un retour sur investissement de courte durée, de 12 à 18 mois le plus souvent. Dans les zones peu denses et rurales, comme le territoire de la Communauté de communes Pyrénées catalanes, l'intervention des acteurs publics (région, département) est donc nécessaire pour attirer des opérateurs et lutter contre une fracture numérique d'ores et déjà effective pour certains bassins de vie (à l'exemple des Garrotxes qui ne bénéficient pas d'une offre internet suffisante et que le déploiement du Très Haut Débit à 5 ans sur une partie du territoire de la Communauté de commune risque d'aggraver).

Ainsi, les usages numériques représentent-ils un enjeu économique et sociétal important se traduisant par des opportunités pour la Communauté de communes des Pyrénées Catalanes :

- Maintien et création d'entreprises
- Création de richesse et d'emplois,
- Attraction de nouveaux habitants et développement du télétravail
- Accès faciliter des services publics et des équipements aux usagers

LES PRINCIPAUX OUTILS DE PLANIFICATION POUR L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

OUTILS	DEFINITION
La stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCoRAN)	Elle fixe les grandes orientations souhaitées par la Région, afin de garantir que chaque territoire soit couvert par un schéma directeur territorial d'aménagement numérique.
Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN)	Instauré pour lutter contre la fracture numérique, il définit une stratégie de développement des réseaux établie à l'échelle du département. Il vise à soutenir la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec les investissements privés. Le SCORAN et le SDTAN ont été élaborés par la Région, l'Etat et les départements du Languedoc-Roussillon.
Le schéma de cohérence territoriale (SCoT)	Il décline au plan local les orientations du SDTAN, la loi Grenelle 2 ayant élargi le champ du SCoT à la couverture numérique.



1. Le plan national « France Très Haut Débit »

Le plan national « France Très Haut Débit » est une stratégie adoptée en 2013 qui vise à déployer des réseaux Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire français d'ici 2022. La Région n'intervient pas de manière opérationnelle pour l'aménagement numérique dans le cadre du plan France très Haut Débit.

Porté par l'Etat, ce plan de déploiement de nouvelles infrastructures numériques s'appuie principalement sur des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH). Il a été conçu en retenant que la fibre optique jusqu'à l'abonné représentera 80% des réseaux déployés en 2022.

Il vise en priorité **la résorption des zones blanches des centres bourgs avec l'enjeu d'apporter une couverture en Internet mobiles 3G dans chaque centre-bourg situé en zone blanche 2G**. Ce programme repose sur un partage de responsabilité entre les collectivités territoriales et l'État qui assurent le financement et la construction des infrastructures publiques (point haut/pylônes), et un engagement des opérateurs à installer leurs équipements et proposer des offres permettant la couverture mobile des centres-bourgs des communes concernées.

Les 4 communes des Garrotxes sont recensées dans ce dispositif d'amélioration de l'internet mobile pour les centres-bourgs de Sansa, Railleu, Ayguatèbia et Caudiès-de-Conflent.

2. Les avancées de la loi "montagne" dans l'aménagement numérique

Il est significatif que le volet de la « loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne », sur l'emploi et l'économie en montagne, commence par le chapitre « favoriser le déploiement du numérique et de la téléphonie mobile ». Elle oblige à élaborer une stratégie sur les usages et services liés à l'internet lorsque le SDTAN couvre une zone de montagne.

3. Le schéma directeur territorial (SDTAN) de la Région

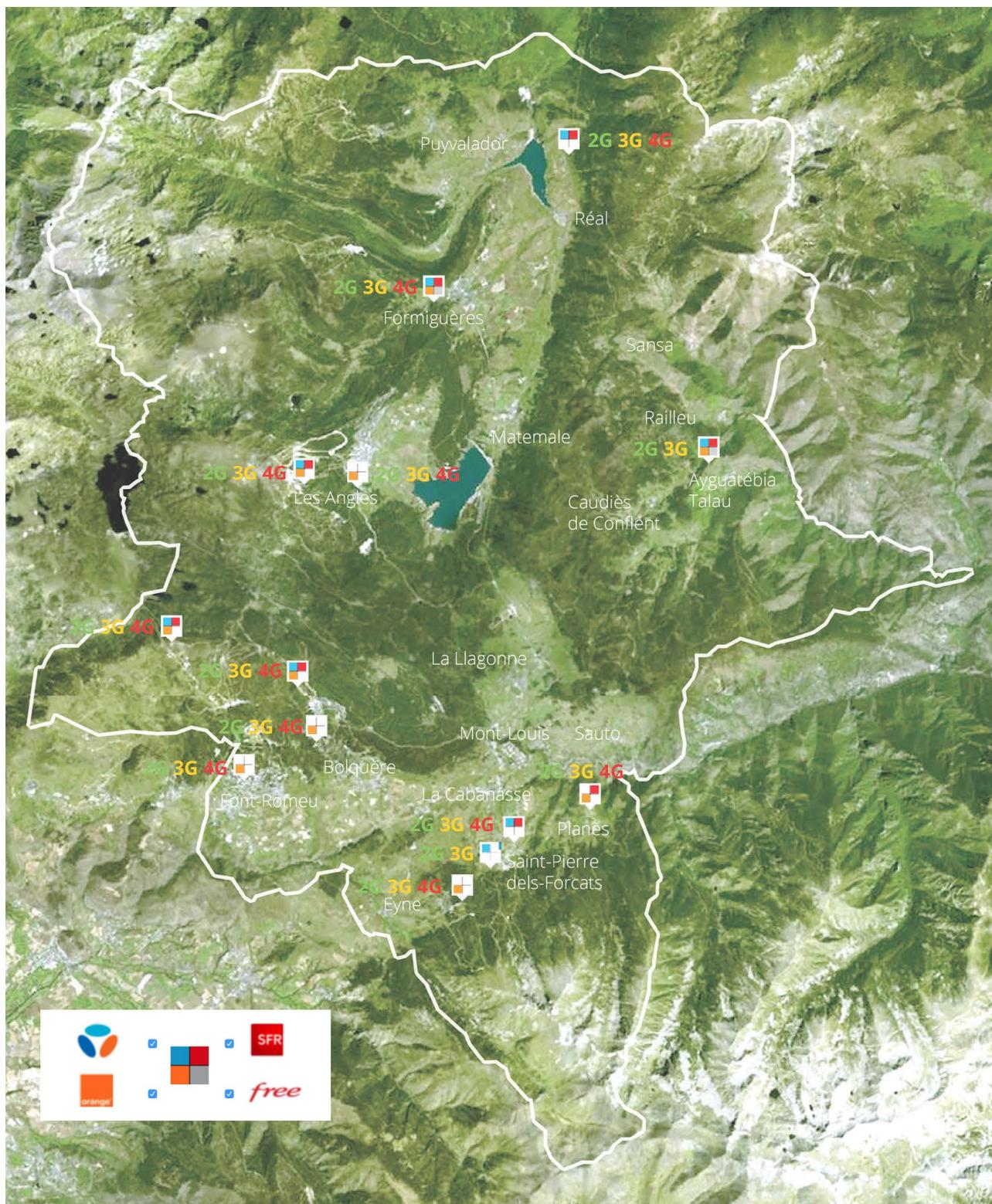
La Région est autorisée à investir dans les réseaux numériques en déployant ou en faisant déployer pour son compte des infrastructures actives neutres et mutualisées. En cas d'insuffisance constatée de l'initiative privée, elle peut également assurer des fonctions d'opérateur de services dans les zones concernées.

C'est dans ce cadre que la Région intervient dans le champ de l'aménagement numérique à travers le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) avec pour principaux objectifs :

- le Haut-Débit pour tous, avec la suppression des zones blanches (zones sans couverture ADSL),
- l'extension du dégroupage avec l'arrivée de nouveaux acteurs, favorisant ainsi la concurrence,
- le développement des pôles d'activité économique,
- l'amélioration de la performance et de l'accessibilité des services publics,
- la mise en place, à moyen et long terme, d'une offre de Très Haut Débit fixe et mobile grâce à la fibre optique notamment.



LOCALISATION ACTUELLE DES ANTENNES-RELAIS DE TÉLÉPHONIE MOBILE POUR L'INTERNET MOBILE 2G, 3G et 4G (PAR OPÉRATEUR)



source : observatoire 2G, 3G & 4G de l'ANFR - Agence Nationale des Fréquences - www.cartoradio.fr



4. La mise en œuvre du SDTAN par le Département pour la Communauté de communes des Pyrénées Catalanes

En application du SDTAN régional, le Département des Pyrénées Orientales a souhaité, en 2016, renforcer et structurer l'aménagement numérique des Pyrénées orientales en définissant un projet de réseau d'initiative publique pour le déploiement du Très Haut Débit destiné à raccorder en 5 ans l'ensemble de la population, des entreprises et des sites publics sur la totalité du département en fibre optique avec **un scénario cible de couverture numérique à 90% en Très Haut Débit (> 30 Mbit/s)**.

Dans ce nouveau contexte, **l'enjeu pour les stations de montagne est d'intégrer au mieux et rapidement les évolutions décrites précédemment et de saisir l'opportunité du déploiement du réseau de fibre optique pour faire de leurs stations des « stations connectées ».**

La Communauté de communes a une couverture assez nettement inférieure à la moyenne départementale : seules 63% des lignes sont éligibles à un débit de 10 Mbit/s et plus. 37% des lignes sont restreintes à des débits faibles (moins de 10 Mbit/s) dont 23% des lignes à moins de 4 Mbit/s).

La technologie retenue est le fibrage optique pour le territoire de la communauté de communes avec un déploiement à 5 ans (2018-2022). Ce déploiement repose sur le positionnement de 3 nœuds de raccordement optique (NRO) localisé sur 3 communes : Les Angles, Mont-Louis et Font-Romeu. Ces points de raccordement sont reliés au réseau de câbles de fibre optique installés par l'opérateur Orange. Les communes desservies par ce futur réseau sont prioritairement les communes-stations de montagne.

A noter que les communes des Garrotxes sont absentes du plan Très Haut Débit du département. Elles s'inscrivent toutefois, en parallèle, avec le plan national de résorption des zones blanches en centres bourgs par l'internet mobile.

Actuellement pour les Garrotxes, le Département a construit en 2006 au col de Jouel (commune d'Ayguatébria) un pylône permettant le déploiement de la 2G et de la 3G mobile dans le cadre de l'opération de résorption des centre-bourgs en zone blanche : à cet effet, les 4 communes des Garrotxes ne sont plus en zone blanche pour ce qui concerne la réception de la téléphonie mobile bien que Sansa continue de ne recevoir qu'une couverture limitée (signal faible) quelque soit l'opérateur choisi.

Pour l'internet mobile en 3G, le déploiement est actuellement effectif sur les 4 communes par l'ensemble des opérateurs mais la qualité des réceptions diffère de manière très importante selon l'opérateur choisi.

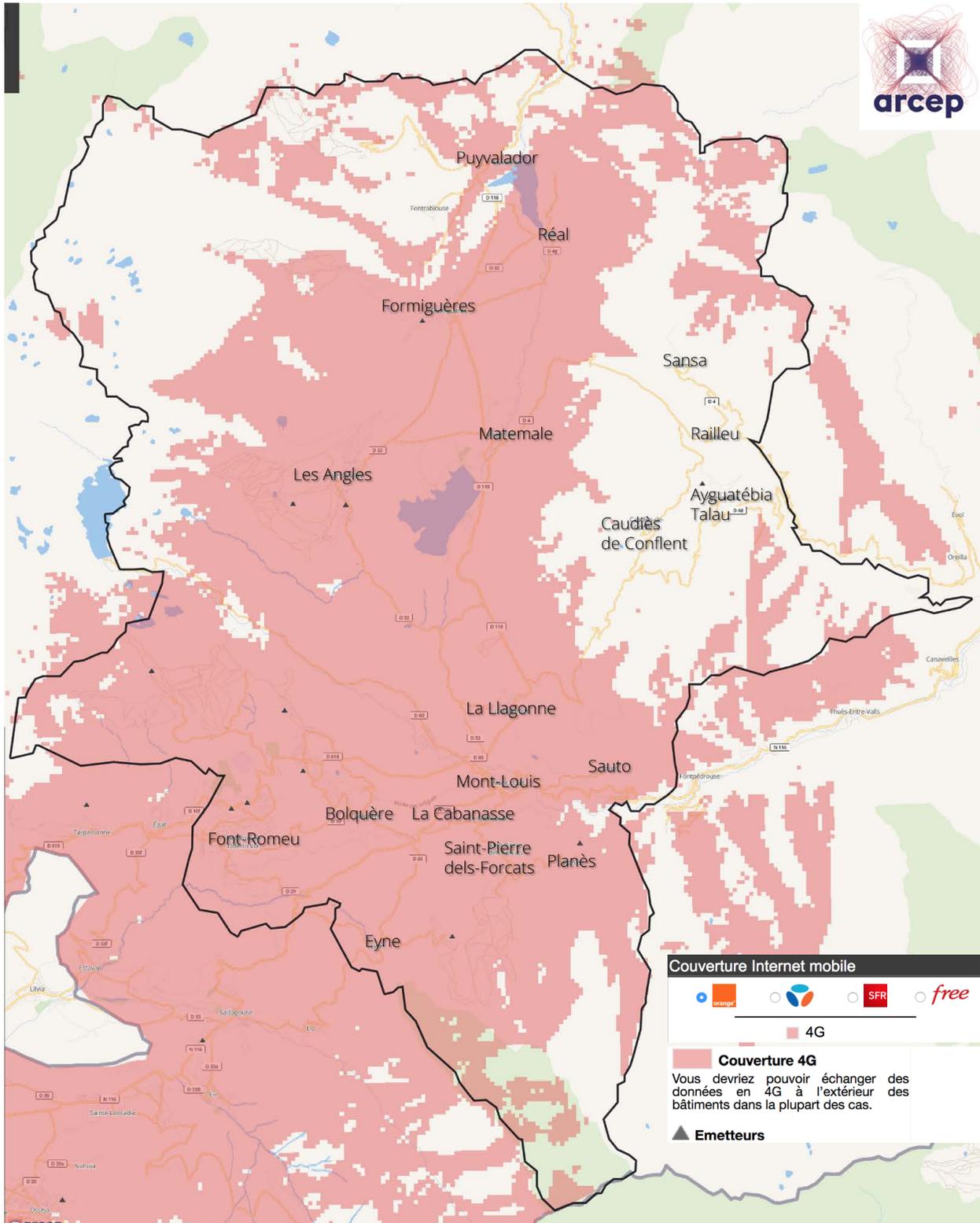
La couverture en 4G mobile reste, quant à elle, absente du territoire des Garrotxes.

Ces communes très rurales demeurent donc aujourd'hui encore dépourvues de couverture efficace en internet mobile ce qui bloque, malgré les efforts d'embellissement, la prospérité de certains villages comme Caudiès de Conflent, par l'absence d'un réseau numérique stable et efficace (hertzien, internet, télévision).

Ce dernier point est crucial pour maintenir les communes des Garrotxes à un certain niveau d'attractivité afin d'attirer (à travers le développement de gîtes, d'événements, d'activités de découverte, etc.) ou plus simplement pour pérenniser l'installation de nouveaux habitants.



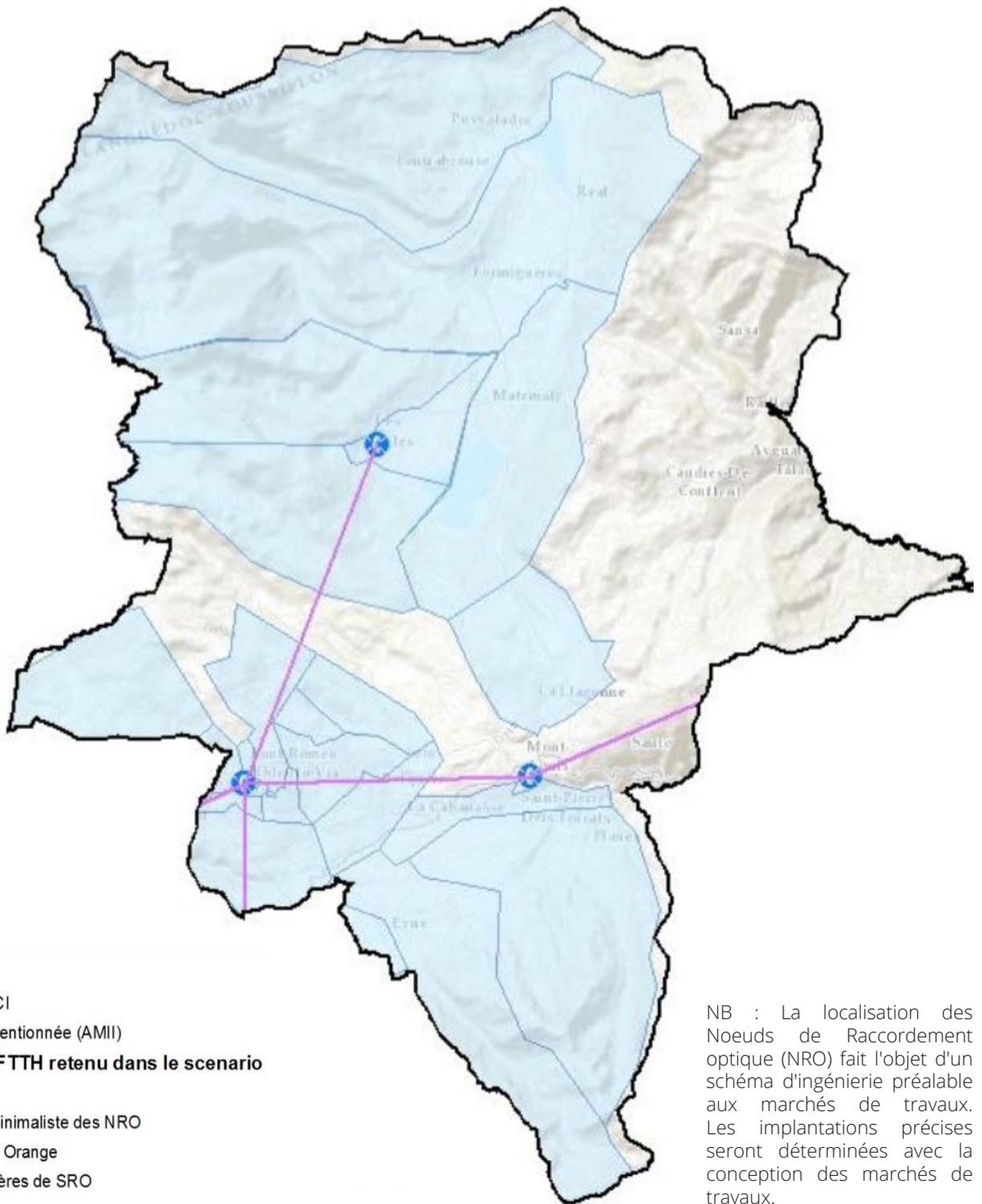
COUVERTURE EN INTERNET MOBILE 4G PAR AU MOINS UN OPÉRATEUR (RELEVÉ DE MESURES)



source : ARCEP - Autorité de régulations des communications électroniques et des postes - www.monreseau mobile.fr



SCÉNARIO D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DÉPARTEMENTAL (SDTAN) POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PYRÉNÉES CATALANES



Légende

- Limite EPCI
- Zone conventionnée (AMII)
- Déploiement FTTH retenu dans le scénario**
- NRO
- Collecte minimaliste des NRO
- Liens LFO Orange
- Zones arrières de SRO

NB : La localisation des Noeuds de Raccordement optique (NRO) fait l'objet d'un schéma d'ingénierie préalable aux marchés de travaux. Les implantations précises seront déterminées avec la conception des marchés de travaux.

source : SDTAN - Conseil Départementale des Pyrénées Orientales



C I Associer l'aménagement numérique au projet de territoire des Pyrénées catalanes et aux besoins des stations de montagne

Comme le reste du territoire de la Communauté de communes, les stations de montagne sont confrontées à l'évolution des comportements des utilisateurs, évolution induite par leurs équipements numériques (smartphone, tablettes, objets personnels connectés) et les applications qu'ils utilisent au quotidien (web, réseaux sociaux, caméras, géolocalisation). Le skieur est en effet connecté en permanence : il communique, il filme, il se filme, il partage. Les applications dédiées se multiplient et la réalité augmentée fait même son apparition. En forte mutation pour répondre à ces nouvelles exigences, dans un contexte de concurrence nationale et européenne, les stations des Pyrénées catalanes doivent donc entrer dans une démarche de professionnalisation et d'optimisation de la gestion et de l'exploitation de leurs infrastructures numériques.

Cet impact technologique pose aux communes de multiples questions :

Comment faire en sorte que la station dans son ensemble réponde par une innovation de services aux attentes renouvelées de la clientèle ? et comment maintenir une qualité des réseaux de communication dans un environnement climatique montagnard tout en répondant à des pics de fréquentation et de consommation, sur la saison ou sur la journée ?

Il y a donc un enjeu de disposer d'infrastructures de télécommunications performantes, sur le domaine skiable comme sur l'ensemble de la station (habitations, locaux professionnels, espace public,...). Cet impératif constitue le socle de toute action.

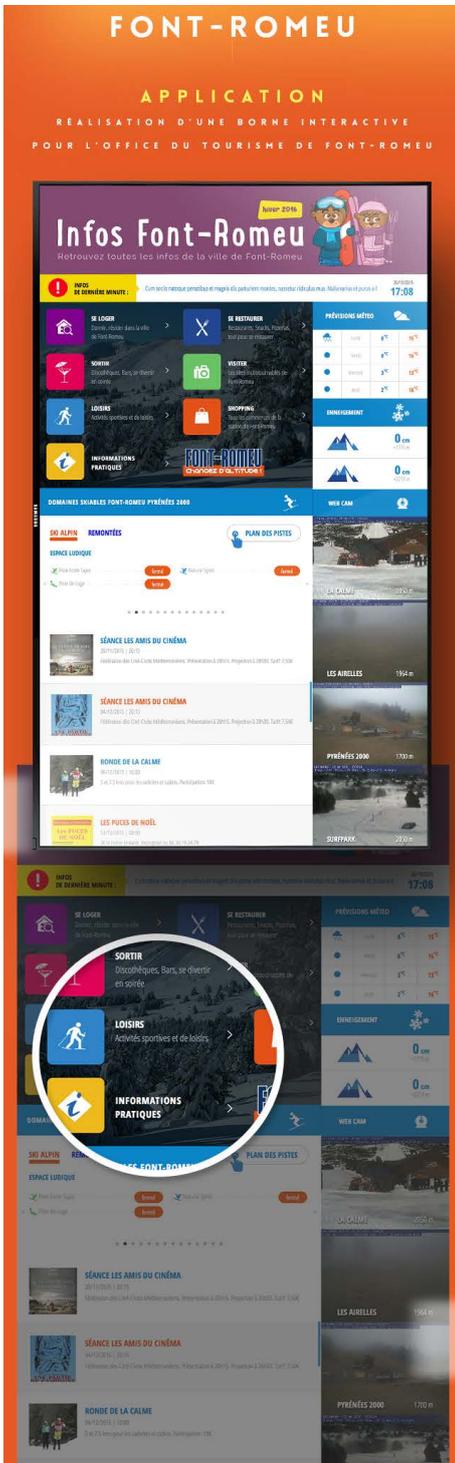
1. Les pratiques numériques et les besoins dans les stations de montagne

Le besoin d'accès à l'internet mobile, via la 4G, mais aussi via des réseaux WIFI accessibles librement reste la première exigence des skieurs.

Pour répondre à cette demande, le déploiement de la 4G en cœur de stations et sur les domaines skiables est la solution la plus courante. Mais le profil du terrain et la difficulté à amener de la fibre optique sur les points hauts limitent les usages et la performance des réseaux en cas de forte affluence.

Dans les stations, les établissements de restauration et les hôtels proposent en général une offre d'accès WIFI gratuite. L'accès reste souvent limité à l'espace d'accueil et se limite souvent à une borne connectée à une box Dsl. Les débits disponibles restent donc limités et partagés.





De leurs côtés, les mairies et offices de tourisme équipent les lieux publics de points WIFI gratuit dans des conditions techniques identiques à celles évoquées pour les hôteliers : c'est le cas pour l'office de tourisme de Font-Romeu, des Angles et de Formiguères, notamment. Font-Romeu est à l'initiative à travers l'installation, depuis 2016, d'une borne interactive tactile qui permet d'obtenir toutes les informations sur la ville, les pistes, la météo, les webcams en naviguant sur la vitrine de l'Office de Tourisme.

D'autres besoins des acteurs économiques des stations de montagne sont à inscrire pour l'exploitation et la gestion des stations de montagne elles-mêmes : billetterie en ligne, panneaux d'information aux skieurs en temps réel (état des pistes et des remontées mécaniques, météo, conditions d'enneigement), sites web marketing pour les stations, etc.

Cette stratégie numérique ne peut donc se concevoir sans réfléchir à l'accès au Très Haut Débit dans les stations.

2. Les bénéfiques dans les stations de montagne

L'aménagement numérique des domaines skiables est un atout pour **l'attractivité du territoire et le développement économique du tourisme**. Faciliter l'accès des professionnels et des visiteurs à des débits accélérés, c'est **favoriser la croissance, la compétitivité et l'emploi du territoire**.

L'objectif d'un réseau Très Haut Débit est d'apporter des débits accélérés (plus de 100Mbit/s) et un accès Wifi gratuit à l'ensemble des professionnels et visiteurs des domaines skiables.

Les bénéfiques sont multiples : les usagers des stations de montagne peuvent ainsi disposer de débits internet similaires à ceux qu'ils ont tout au long de l'année avec une disponibilité de service garantie et des connexions sécurisées. Pouvoir connecter son smartphone, sa tablette et son ordinateur portable en haut débit et accéder à la TV-vidéo HD sur son mobile est un vrai plus pour les touristes.

Pour les professionnels des domaines skiables (exploitants, hôteliers, commerçants) ces liaisons haut et très haut débit sont essentielles pour leur plateforme de services en ligne, la connexion avec les centrales de réservation, la gestion de la billetterie, la sauvegarde centralisée de données data, etc.



3. Apporter un accès à l'internet Très Haut Débit et l'Internet mobile aux zones de développement économique et aux sites touristiques d'intérêt communautaires

Les territoires ruraux et de montagne constituent une source d'activité économique et touristique particulièrement importante. La couverture internet et mobile des zones les plus stratégiques constitue donc une nécessité pour le territoire des Pyrénées Catalanes.

Compte tenu des nouveaux usages adoptés par les services publics, les entreprises et le grand public, les besoins en débit de chacune de ces catégories croissent rapidement :

- **Les entreprises** : besoins de communiquer avec leurs différents établissements (Intranet), de formation à distance, besoins de sécurité et de fiabilité accrus ...
- **Les services publics et les sites particuliers** : développement de l'administration électronique, télémédecine (maintien à domicile, hospitalisation à domicile), télé enseignement et télé formation, démarches administratives en ligne, consultation de données d'urbanisme...
- **Le grand public** : triple-play (Internet, téléphonie et télévision sur un seul abonnement), jeux en ligne, e-commerce, télétravail...

À cette fin, la définition d'une stratégie d'équipements des sites stratégiques en couverture **Très Haut Débit (fibre optique, et/ou téléphonie et internet mobiles)** pourraient être définie lors de l'élaboration du projet d'aménagement du SCoT (PADD) : ces sites pourraient concerner les **zones de développement économique, les sites touristiques, les établissements publics et privés en matière de santé, d'éducation qui sont déjà intégrés au SDTAN**, et les autres équipements tels que les sites hôteliers, les campings, les stations de montagne (pistes et pied de pistes notamment), les offices de tourisme, lycée, école, lieux de coworking) au regard notamment de l'importance particulière de ces sites sur les plans économique ou touristique (nombre d'emplois sur la zone, fréquentation, etc.).

La définition de cette stratégie du « Bon débit au bon moment au bon endroit » permettrait de confirmer la volonté de prioriser des sites économiques ou touristiques, tout en mettant en lumière un véritable besoin de couvrir d'autres sites (centres-bourgs en zone blanche, routes accidentées pour des raisons de sécurité, etc.), dans un souci de cohérence de l'action publique et d'équilibre du territoire des Pyrénées catalanes pour garantir son attractivité et sa compétitivité.





Synthèse des enjeux

3.6 | L'aménagement numérique du territoire

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Une volonté politique de combattre la fracture numérique au travers des actions en faveur du Haut puis du Très Haut Débit• Un tissu d'établissements innovants et de recherche : CNRS, centre national d'entraînement en altitude (CNEA), Lycée de Font-Romeu.	<ul style="list-style-type: none">• Une faible densité dans le Capcir et les Garroxtes, donc une faible attractivité pour les opérateurs privés en dehors des communes principales• Une faible concurrence des services de communications électroniques
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• Le développement de nouveaux usages et services générateurs de croissance et de bien-être social• La création d'entreprises et emplois innovants.• L'attractivité du territoire pour de nouveaux habitants (cadre de vie préservé et services numériques performants).	<ul style="list-style-type: none">• Un territoire fracturé : risque de fracture numérique entre les bassins de vie et entre les villages et les stations de montagne..• Des pertes d'emplois et d'entreprises tentées ou obligées de se déplacer vers des lieux mieux pourvues en services numériques.



Paroles d'acteurs

Dans le cadre de la Loi Montagne, les stations de montagne sont prioritaires pour le déploiement de la fibre optique



L'aménagement numérique est un enjeu d'attractivité pour toutes les communes et pour développer les métiers innovants



Il y a un enjeu à définir des sites prioritaires : les stations de montagne, les sites d'activités, les offices de tourisme, les lieux de coworking. Les ZAE sont d'ailleurs la priorité du département.



Enjeux

- **un enjeu d'attractivité et de compétitivité pour le territoire et les entreprises**

Le numérique est un service essentiel pour le cadre de vie et l'économie du territoire. C'est un enjeu majeur en termes de compétitivité et de développement pour les entreprises et d'attractivité pour les services offerts à la population.

- **un enjeu de cohésion sociale et de désenclavement pour les bassins de vie éloignés et/ou isolés**

Il s'agit de résorber les zones blanches dans les centres bourgs des Garrotxes par des solutions alternatives au déploiement de la fibre optique en mobilisant des technologies d'internet mobile (internet 4G) ou hertziennes (satellite).

- **un enjeu de raccordement à la fibre optique des services publics et administratifs et des équipements pour faciliter leurs accès par les usagers**

Il s'agit de faciliter la connection des locaux administratifs, des mairies, de la communauté de communes, des écoles, des entreprises, en Très Haut Débit là où la fibre optique est déjà posée. Il s'agit également de raccorder les projets de tiers lieux et d'espaces de coworking à venir, aux projets de regroupements scolaires en cours d'élaboration pour le développement du numérique éducatif, aux autres établissements de santé et administratifs.

- **un enjeu de transformation pour des stations de montagne "connectées"**

Il s'agit de répondre aux attentes renouvelées de la clientèle par des services innovants sur le domaine skiable et sur l'ensemble de la station (logements, espaces publics, etc.).



4

L'économie

Une prospérité durement acquise,
un avenir incertain

- 4.1 | Le tableau économique du territoire
- 4.2 | Le moteur touristique
- 4.3 | L'activité commerciale
- 4.4 | Un univers agro-sylvo-pastoral en équilibre précaire



4.1 | Le tableau économique du territoire

A | L'emploi et le chômage

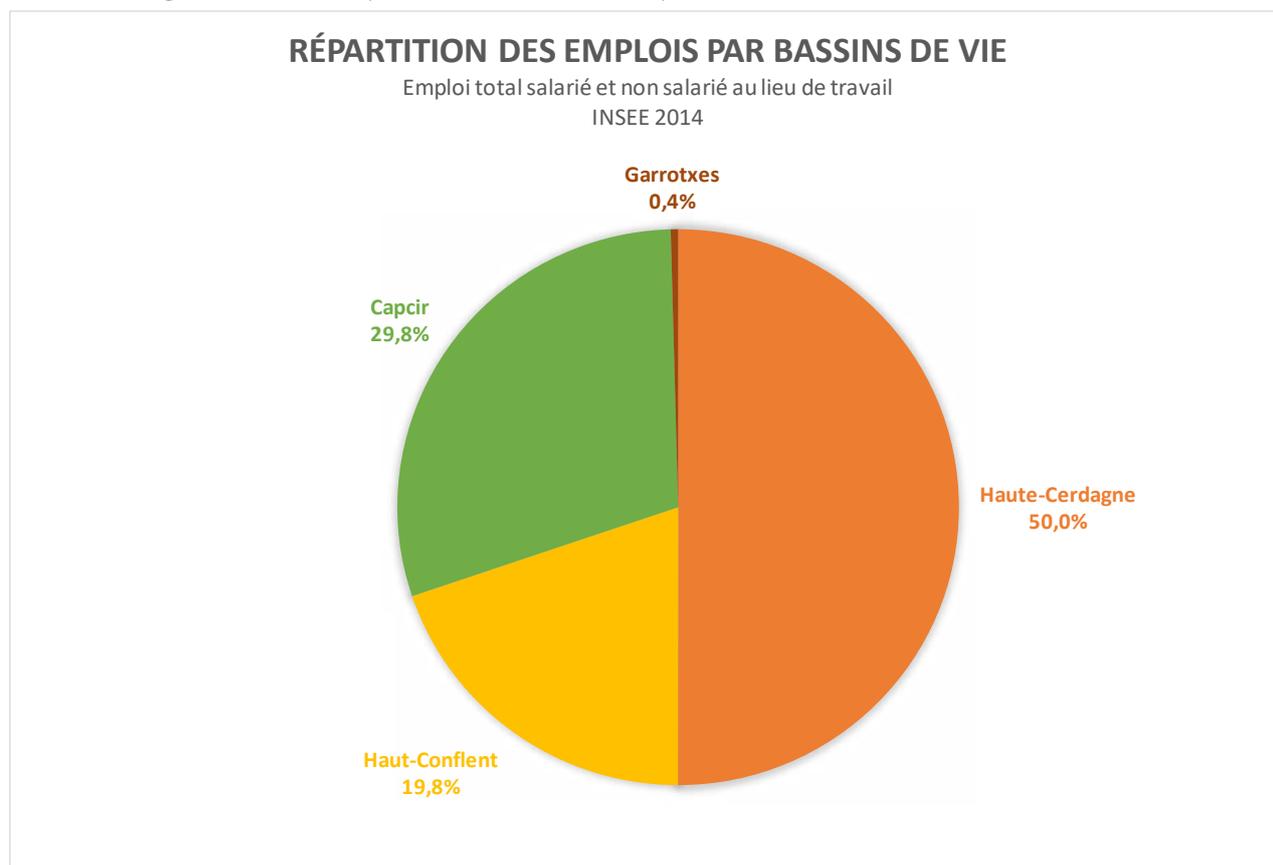
1. Un territoire relativement dynamique

Le territoire de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes offre 3 545 emplois en 2014 (INSEE), soit 2,3% des emplois des Pyrénées-Orientales, pour seulement 1,2% de sa population. En moyenne, 79,3 % de ces emplois sont des emplois salariés, ce qui est comparable à la moyenne départementale.

Le territoire montre ainsi un visage dynamique, avec un indice de concentration d'emploi largement positif (on y compte 124 emplois pour 100 actifs occupés), et un taux d'activité de 76,3 % en 2014 (plus élevé de 5 points que celui du département).

Les emplois sont essentiellement concentrés sur les principales communes stations (Font-Romeu accueille 40 % des emplois du territoire), ainsi que sur le pôle Mont-Louis-La Cabanasse (13,5 % des emplois à eux deux).

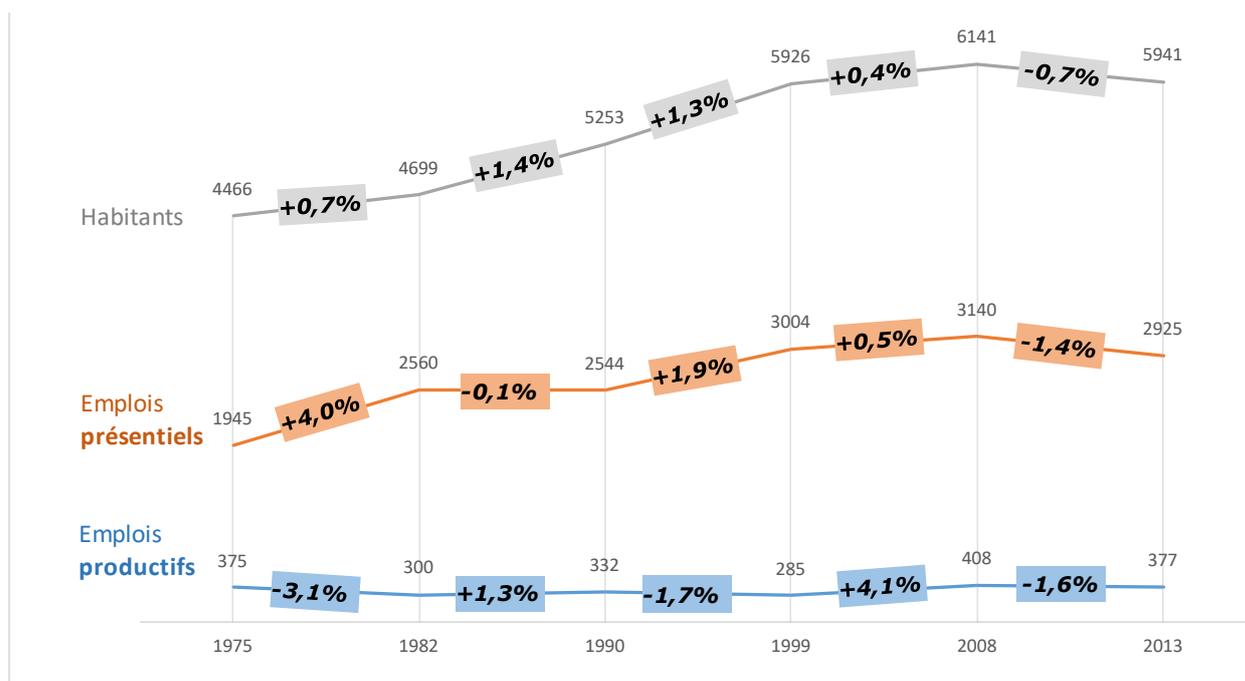
On constate ainsi des disparités fortes entre les différents bassins de vie, la Haute-Cerdagne concentrant plus de la moitié des emplois.



Source : INSEE 2014

2. Une tendance à la stagnation du nombre d'emplois

EVOLUTION DE LA POPULATION ET DE L'EMPLOI DE LA CC PYRÉNÉES CATALANES SUR LA PÉRIODE 1975-2013



Source : INSEE

Après une période faste correspondant au développement des stations de montagne, l'évolution du nombre d'emplois sur le territoire montre un ralentissement, parallèle à celui de la population, essentiellement dû à la stagnation de l'économie résidentielle (ensemble des activités économiques répondant aux besoins des résidents).

Le territoire a par ailleurs perdu un certain nombre d'emplois avec la disparition des activités liées au climatisme (fermetures d'établissements de santé à partir de 1997, en raison de la réduction des subventions) : près de 500 emplois liés à la santé ont été perdus entre Font-Romeu et Bolquère depuis les années 1990.

On constate cependant une légère reprise avec les résultats des derniers recensements : le territoire comptait, en 2008, 3 548 emplois, 3 302 en 2013, et remonte à 3 545 emplois en 2014.

Entre 2009 et 2014, la commune de Mont-Louis montre la perte d'emplois la plus importante en proportion (-6,2 % par an). Une baisse due à la diminution considérable des officiers résidents (qui touche également La Cabanasse), et qui entraîne par ricochet un véritable effondrement du commerce. Tandis que Font-Romeu, commune accueillant le plus d'emplois, est également celle qui en perd le plus en valeur absolue (- 145 emplois).

EVOLUTION DE L'EMPLOI PAR COMMUNES ENTRE 2009 ET 2014

Commune	Emploi total salarié et non salarié au lieu de travail en 2009	Emploi total salarié et non salarié au lieu de travail en 2014	Variation emploi total entre 2009 et 2014 (taux annuels moyens - %)
Ayguatebia	4	3	-5
Bolquère	241	277	2,8
Caudies-de-Conflent	2	2	non significatif
Eyne	76	69	-2,1
Fontrabieuse	23	22	-1,1
Font-Romeu	1 572	1 427	-1,9
Formiguères	189	335	12,1
La Cabanasse	157	166	1,1
La Llagonne	97	106	1,7
Les Angles	507	565	2,2
Matemale	89	88	-0,3
Montlouis	435	316	-6,2
Planès	15	11	non significatif
Puyvalador	47	37	-4,7
Railleu	3	5	non significatif
Réal	7	8	non significatif
Sansa	2	5	non significatif
Sauto	23	23	0
Saint-Pierre-dels-Forcats	87	80	-1,7
TOTAL	3 576	3 545	

Source : INSEE 2009-2014



3. Un chômage faible mais une économie dépendante de l'emploi saisonnier

Le territoire présente un taux de chômage relativement faible comparativement au département : 8,5 % contre 19,4 % dans les Pyrénées-Orientales. Le chômage des jeunes est ici relativement faible, en moyenne 2,5 % sur le territoire (avec une exception à Font-Romeu : 24 % de chômage parmi les 15-24 ans).

TAUX DE CHÔMAGE PAR COMMUNE EN 2014 (COMPARÉS AU POIDS DE POPULATION)

Commune	Population en 2014	Taux de chômage en 2014 (%)
Ayguatebia	46	12
Bolquère	799	6
Caudies-de-Conflent	17	-
Eyne	128	6
Fontrabieuse	135	-
Font-Romeu	1 916	10
Formiguères	447	10
La Cabanasse	670	9
La Llagonne	230	10
Les Angles	529	4
Matemale	272	9
Montlouis	179	9
Planés	54	10
Puyvalador	73	16
Railleu	28	11
Réal	64	9
Sansa	27	30
Sauto	93	9
Saint-Pierre-dels-Forcats	266	9
TOTAL	5 973	8,50

Source : Comparateur de Territoire Insee 2014

Note : L'emploi est compté au lieu de travail, le chômage au lieu de résidence

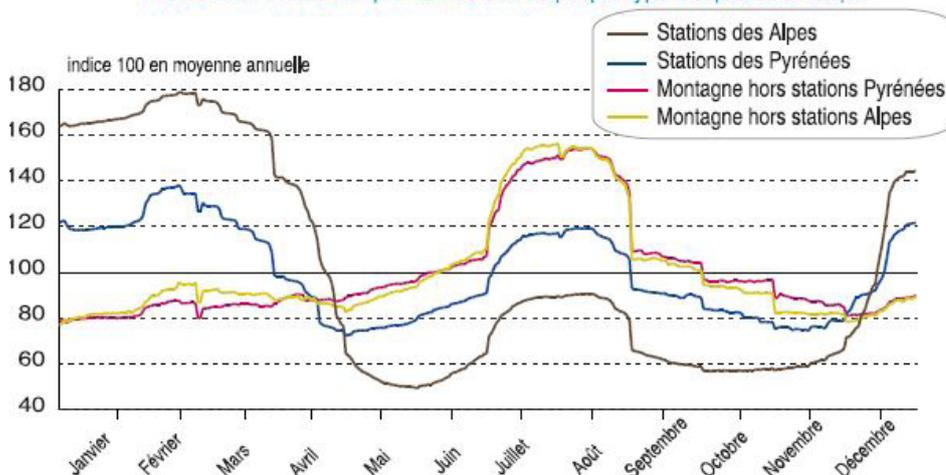
Ce premier constat, plutôt positif, est à nuancer par la part importante des emplois précaires (24,4 % contre 10 % en Pyrénées-Orientales), liée notamment à l'importance des emplois saisonniers.

Essentiellement lié au tourisme, l'emploi saisonnier représentait en 2003 environ 30% des emplois touristiques en zone Montagne des Pyrénées-Orientales, se répartissant de façon quasiment équivalente entre l'été et l'hiver. Ces chiffres se retrouvent en 2009 à l'échelle de la zone montagne pyrénéenne.

Grâce à la double saison touristique, les employés saisonniers peuvent être occupés tout au long de l'année (à l'échelle de la zone Montagne des Pyrénées, 7 saisonniers sur 10 assuraient plusieurs contrats en 2009). Ces emplois sont également prisés des jeunes du territoire (étudiants, jobs d'été), d'où le taux de chômage très faible de cette catégorie. Enfin, l'économie touristique représente un complément d'emplois pour de nombreux agriculteurs ou artisans du territoire, parmi lesquels la pluriactivité est répandue : en 2010, 23 % des agriculteurs du territoire sont pluriactifs (AGRESTE 2010).

Il n'en reste pas moins que le territoire est marqué par la précarité, les contrats saisonniers ne permettant parfois pas de bénéficier pleinement du chômage (contrats trop courts, pluriactivité), de côtoier correctement pour les retraités (statuts multiples : indépendants/salariés) ou encore de bénéficier facilement d'un emprunt immobilier.

Une saison d'été plus marquée que dans les stations alpines Profil saisonnier de l'emploi salarié touristique par type d'espace touristique



Source : Insee - Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2009

Les saisonniers d'hiver travaillent plus fréquemment tout au long de l'année

Répartition des saisonniers selon leur nombre de contrat en 2009 (%)

	Un seul contrat	Plus d'un contrat (saisonnier ou non) avec une durée sur l'année...	
		... inférieure à l'équivalent d'un mi-temps annuel à temps complet	... supérieure à l'équivalent d'un mi-temps annuel à temps complet
Saisonniers d'hiver (sans contrat de saisonnier d'été)	23	42	35
Saisonnier d'été (sans contrat de saisonnier d'hiver)	38	43	19
Saisonniers d'hiver et d'été	0	55	45
Ensemble des saisonniers	28	44	28

Source : Insee - Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2009

Sources :

- «Zone de montagne touristique pyrénéenne : 1 emploi sur 6 est touristique», Repères synthèse pour l'économie du Languedoc Roussillon, n°3, INSEE, Avril 2013
- «Dans la zone de montagne touristique pyrénéenne, 8 300 emplois salariés privés liés au tourisme», 6 pages de l'INSEE, n°99, mai 2007



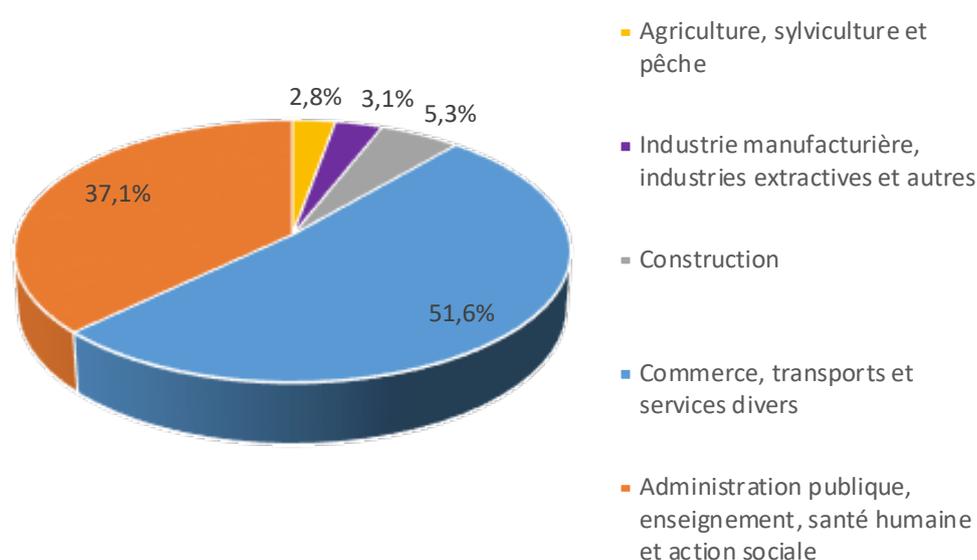
B I Un profil économique spécifique du fait de l'activité touristique et de la montagne

1. Un territoire marqué par l'économie présentielle

L'analyse de l'économie locale se base habituellement sur la distinction entre sphère productive (l'agriculture, l'industrie, les services aux entreprises, le transport de marchandises et le commerce de gros) et sphère présentielle (les services aux particuliers, la construction, la santé, l'action sociale, le commerce de détail, les activités financières et le transport de voyageurs.).

Le territoire est marqué par la place exceptionnellement faible de l'économie productive dans l'emploi local : l'agriculture et l'industrie n'emploient que 5,9 % des résidents. Par contre, la **sphère présentielle**, qualifiée également "d'**économie induite**", est **écrasante: 94 %** des emplois. Ce cas n'est pas singulier, il se rapproche de la moyenne des lieux de haute intensité touristique¹.

RÉPARTITION DES ACTIFS DU TERRITOIRE SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ
(INSEE-2014 - activité des résidents)



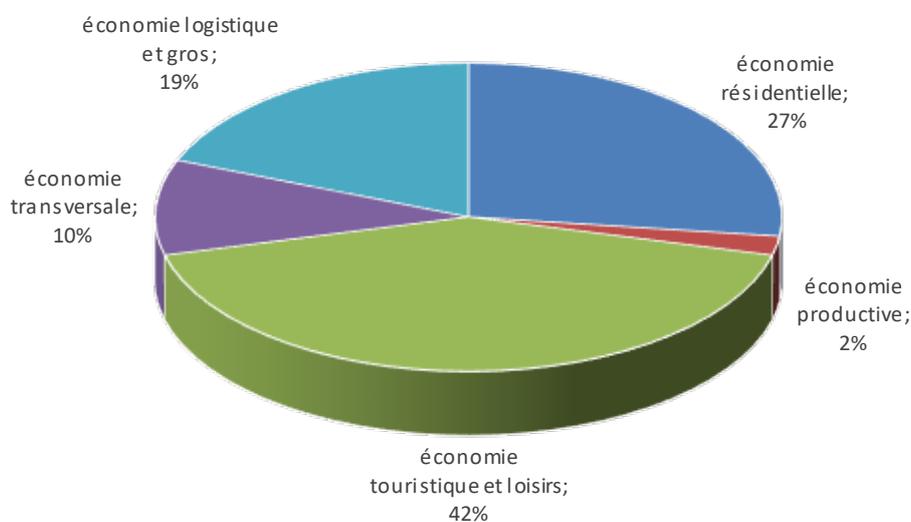
Si l'on compare les emplois occupés par les résidents et ceux offerts par le territoire, leur répartition est globalement équivalente, mais la part des emplois liés aux commerces, transports et services est encore accrue : 55 % des emplois offerts se situent dans ces secteurs de l'économie résidentielle.

2. Une surreprésentation des emplois touristiques

L'analyse des effectifs salariés des entreprises du territoire permet de mettre en évidence la part du tourisme et de l'économie résidentielle dans l'offre d'emploi (base Séquoia, Acoff). Dans la suite de l'analyse, une répartition a été opérée en distinguant :

- L'économie **résidentielle** qui regroupe toutes les activités en lien avec les services à la personne : santé, commerces de détails, administration, éducation, services à la personne ...
- L'économie **productive**, qui regroupe les activités industrielles et agricoles
- La **logistique**, qui comprend les entreprises de transport et de commerce de gros
- Le **tourisme et les loisirs**, qui comprennent les activités hôtelières et récréatives, la restauration, ainsi que les activités liées à l'entretien et la gestion des remontées mécaniques
- Les **emplois transversaux**, qui regroupent les activités à destination à la fois des entreprises et des personnes : les activités financières, immobilières, la construction, ...

RÉPARTITION DES EMPLOIS SALARIÉS DU TERRITOIRE PAR TYPE D'ACTIVITÉ EN 2016 (ACOSS-URSAFF - effectifs des entreprises)



Les emplois touristiques directs sont ici surreprésentés (42 % des emplois salariés privés, soit 927 emplois). Les remontées mécaniques représentent un poste important, avec près de 350 emplois.

Le tourisme est une ressource par ailleurs essentielle de l'économie résidentielle, qui se partage entre services aux résidents permanents et aux visiteurs. C'est ainsi près de 70 % des emplois salariés du territoire qui dépendent directement ou indirectement du tourisme.

Si l'on considère que près d'1/4 des emplois touristiques sont non-salariés (constat sur la zone montagne du Languedoc-Roussillon en 2009-CCI), cela porte à plus de 1 600 le nombre d'emplois liés au tourisme.

3. Une économie «blanche» dominante

Les stations de montagne concentrent une grande partie de ces emplois : les stations des Neiges catalanes comptabiliseraient environ 1000 emplois à l'année liés au tourisme (permanents, saisonniers, moniteurs, restaurants d'altitude, hôtels, personnels d'entretien,...), qui peuvent monter à près de 5 000 emplois chaque hiver (source : Neiges Catalanes).

Les sports d'hiver constituent l'activité la plus rentable du territoire : le chiffre souvent avancé est qu'un euro dépensé en forfait induit 6 à 7 euros supplémentaires de retombées (hébergements, services, restauration, ...) (source : CCI, Office de tourisme de Bolquère). Toutefois, cette « rentabilité » n'est obtenue qu'au prix d'un fort engagement des collectivités dans les investissements attachés aux équipements (création et maintenance).

Si les autres activités touristiques sont moins rentables, elles constituent cependant un apport non négligeable en terme d'emplois, tout au long de l'année, et de revenus : les Activités sportives et de pleine nature représentent ainsi près de 1000 emplois sur le territoire (DDCS66), et les touristes estivants, s'ils sont moins dépensiers, sont plus nombreux et séjournent plus longtemps. L'attractivité estivale est néanmoins moins perçue comme un produit économique : elle apporterait 4 à 5 fois moins de retombées économiques que l'hiver (DDTM, portrait de territoire - Tourisme - 2009).

4. Un besoin de formation aux métiers de la montagne

Plusieurs structures d'enseignement sont présentes à Font-Romeu, essentiellement orientées vers la pratique sportive :

- Le Lycée-collège climatique et sportif, qui offre des filières générales mais accueille de jeunes sportifs
- le CREPS, qui anime des stages sportifs de haut niveau, et offre notamment une formation de Tronc commun des métiers de la montagne.
- le STAPS, qui offre une formation universitaire jusqu'au doctorat dans les filières sportives (500 étudiants).
- le CNRS offre une filière recherche sur les énergies solaires (niveau doctorat)

Le territoire offre par ailleurs des formations initiales en accueil/hôtellerie/restauration, sanitaire et social, santé, secrétariat/bureautique/gestion, électricité/électronique¹ (source : Observatoire Régional Emploi Formation Languedoc Roussillon, Portrait du Pays Terres Romanes en Pays Catalan, 2011).

Cependant, face à la spécificité économique de la montagne et de la neige, le territoire manque d'offres de formation dédiées : accompagnateurs de montagne, gestion des stations (dammage, remontées mécaniques), accompagnateur d'activités de pleine nature, gestion forestière, accueil/hôtellerie.

Les jeunes du territoire, s'ils souhaitent s'orienter vers les activités touristiques, doivent ainsi se former en dehors du territoire, du plus proche (Montpellier offre une formation de moniteur d'escalade), au plus lointain (les formations de guides de moyenne et haute montagne sont essentiellement délivrées dans les Alpes et le Jura).

¹ Observatoire Régional Emploi Formation Languedoc Roussillon, Portrait du Pays Terres Romanes en Pays Catalan, 2011



C I L'importance de l'économie publique

Si l'on englobe l'ensemble des postes, l'emploi public représente près d'1/3 des emplois, soit 1 151 emplois en 2017, dont 89 % d'emplois salariés.

Si ces ratios sont similaires à ceux du département (37,3 % d'emplois publics dans les Pyrénées Orientales, 40 % à l'échelle du Parc), ils constituent une filière sûre et présentent une certaine stabilité sur le territoire.

Beaucoup de ces emplois sont classiques, et ne signent pas une spécificité locale :

- administration et services publics locaux ;
- services publics départementaux, gonflés par la gestion hivernale des routes ;
- services publics de l'État, en retrait (par exemple suppression de l'ancienne « Subdivision de l'Équipement »), encore présents notamment à Montlouis (trésorerie).

La spécificité de l'emploi public provient de la concentration d'importantes institutions, dépendant principalement de l'État.

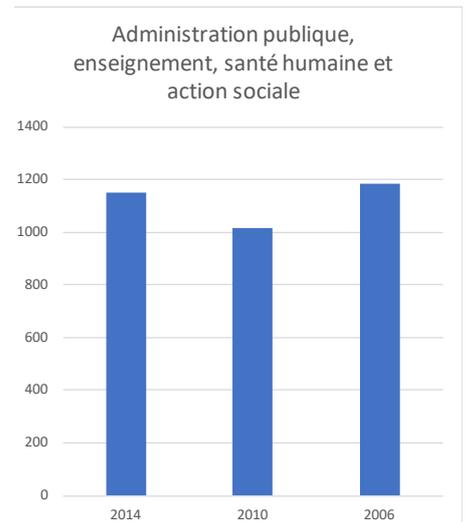
Institution	nombre d'emplois salariés
Direction interdépartementale des Routes du Sud-Ouest	10
Trésorerie de Mont-Louis	6
Mairies et Communauté de communes	200
CNEC Mont-Louis	50
CNRS	40
CNEA-CREPS	40 agents permanents + 15 en période de pointe
Collège et Lycée climatiques	100

source : répertoire SIRENE / entretiens

Enfin, les stations de ski étant gérées par les communes, ou en délégation de service public (que l'on peut assimiler aux communes), une partie essentielle de l'emploi touristique est du ressort de ces dernières (environ 250 emplois salariés dans les stations en régie et syndicats intercommunaux).

EVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS PUBLICS ET ASSIMILÉS DEPUIS 2006

(INSEE 2014 - 2010 - 2006)



nota : en raison de l'évolution du périmètre de la communauté de communes, les données de l'INSEE pour 2006 ne comprennent pas les communes des Angles, de Bolquère et de Font-Romeu. Leurs effectifs ont été ajoutés à partir des bases de données sur l'emploi au lieu de travail par commune (INSEE RP2006).

D | Le Pôle santé-sport : un facteur de renommée Le sport de haut niveau, en phase ascendante

1. De la santé au sport de haut niveau, une bascule historique

Une tradition de « changement d'air » est attestée de longue date dans l'ensemble des Pyrénées catalanes, permettant aux citadins des plaines, souvent originaires du haut plateau, de se refaire une santé en période estivale tout en échappant à la canicule. Une tradition documentée notamment en Basse Cerdagne, et très active dès 1870.

Cette réputation déjà ancienne a nourri le dessein de la création de Font-Romeu, à partir de la construction du Grand hôtel en 1914, accompagnant l'ouverture du « train jaune » en 1911. Ce lieu de séjour, de promenade, et déjà de « Pyrénéisme » (le terme fait son entrée dans le dictionnaire en 1898), associe dès sa fondation la santé, sous la forme du climatisme, et le sport (un terme lui-même entré dans le dictionnaire vers 1880). En termes d'équipements spécialisés, l'antériorité revient à « la santé par le climatisme » puisque le « Balcon de Cerdagne », imposant sanatorium spécialisé dans le traitement des enfants asthmatiques, est ouvert dès 1924. Alors qu'il faut attendre – toujours à Font Romeu – 1937 pour que soit créée la première remontée mécanique, qui instaure le règne du ski-sport ; sachant toutefois, que les cerdans et capcinois pratiquaient de longue date le « ski à l'ancienne » pour leurs déplacements hivernaux.

Le ski, les sports de montagne estivaux et le climatisme vont se développer de concert entre 1945 et 1995, procurant à Font Romeu comme à l'ensemble des Pyrénées catalanes une période de grande prospérité. Prospérité renforcée de surcroît par la création en 1967, à la veille des JO de Mexico, du Centre de recherches et d'expertise de la performance sportive (CREPS) – Centre national d'entraînement en altitude (CNEA) de Font Romeu. En outre, « le Secrétaire d'État à la jeunesse et au sport avec l'aide du Ministère de l'Éducation Nationale décidèrent d'associer un Lycée (Pierre de Coubertin) au Centre National d'Entraînement. Les vocations scolaires et sportives seraient valorisées par les équipements du Centre . Les premières sections « sport études » françaises, recrutant des élèves sur le plan national, seront installées à Font-Romeu dès la rentrée 1967 ».

Collège, Lycée, CREPS et CNEA, quoique sous des tutelles différentes, forment une Cité commune et un ensemble indissociable voué à l'éclosion des talents, puis à la formation et à l'entraînement des sportifs de haut niveau. D'emblée, sa notoriété sera portée au sommet grâce à l'exploit de Colette Besson qui, loin d'être favorite, remporta néanmoins le 400 m. des J.O. de Mexico. Bien des champions, dont les frères Fourcade n'ont cessé depuis lors de ranimer la flamme.



Néanmoins, au fur et à mesure de la montée en puissance du CREPS-CNEA, c'est le climatisme qui a périclité depuis 1995, avant la fermeture du « Balcon de Cerdagne » en 2000 – mais ce ne fut pas le seul établissement fermé.

Avec la disparition d'un grand nombre d'établissements du climatisme en haute Cerdagne, par suite des progrès de la médecine et de la politique restrictive de la Sécurité sociale envers les sites de cure, ce sont 500 emplois supprimés. Compte-tenu de la large extension du bassin d'emploi, c'est l'ensemble du Capcir, du Haut-Conflent et de la Cerdagne entière qui a pâti de cette évolution. Aujourd'hui la Basse-Cerdagne a presque le monopole des établissements de santé, restructurés mais dynamiques ; ses établissements thermaux sont également attractifs pour les touristes. Il reste toutefois à Font Romeu 2 établissements : d'une part le « Pôle Santé », destiné aux enfants asthmatiques de 1 à 17 ans (62 emplois ETP), et d'autre part la « Clinique Val Pyrène », spécialisée en addictologie (62 emplois ETP également).. Ensemble, ces établissements de santé représentent 13 % de l'emploi et du volume d'activité de la Cerdagne, le reste se situant en Basse-Cerdagne.

Depuis la perte de vitesse du climatisme l'image du territoire a glissé vers un lieu voué aux sports de montagne et à la formation des athlètes de haut niveau, ancrée sur le CREPS-CEAN, sans que la perte d'emploi ait pu être entièrement compensée.



La cité scolaire en construction à Font Romeu en 1966 sur le site de l'Ermitage

2. Des équipements de haut niveau à Font-Romeu : le Lycée climatique et le STAPS

Font Romeu, « Cité de l'excellence sportive », comprend trois établissements distincts :

- **Le Lycée Climatique et Sportif Pierre de Coubertin** comprend un Lycée et un Collège, formant une cité scolaire dépendant de la Région Occitanie. Il accueille aussi bien des élèves des deux Communautés des Pyrénées catalanes, que des élèves sportifs de la 6^{ème} à la terminale, de toutes provenances. Ces derniers sont accueillis en internat. Le lycée permet en même temps à de nombreux élèves de mener parallèlement leurs études et leur pratique sportive, un choix de 7 pôles sportifs de haut niveau étant offert. Au service de 850 élèves, le lycée comprend une centaine d'emplois entre le personnel administratif et le personnel enseignant.

- **L' UFR STAPS (Unité de Formation et de recherche des Sciences et techniques des activités physiques et sportives)** dépend de l'Université de Perpignan-Via Domitia. Elle compte près de 500 étudiants, principalement en licence (3 années), et depuis peu en Master. Cet effectif a fluctué de 313 en 2003/2004 à 460 en 2014/2015, en passant par un creux de moins de 200 en 2009/2010. L'effectif compte 30% de filles. Le personnel compte 8 emplois administratifs et 18 enseignants. Il est installé depuis 2012 dans des bâtiments neufs.

Les étudiants, non comptés dans la population municipale, sont pourtant de vrais habitants quasi-permanents, d'autant que nombreux sont ceux qui font tout leur cursus à Font Romeu. Ils sont logés, pour une petite partie, dans la nouvelle Cité Universitaire créée dans l'ancien Balcon de Cerdagne, et par ailleurs principalement en colocation, dans des appartements loués. Ils apportent à la ville une animation certaine.

- **Le CREPS-CNEA**, dont les étudiants utilisent les équipements tout comme les lycéens.

3. Le CREPS/CNEA à la veille d'une période faste ?

Le CREPS (Centre de recherches et d'expertise de la performance sportive)/ CNEA (Centre national d'entraînement en altitude), fondé en 1967, a un statut d'autonomie . Son modèle institutionnel est celui d'un Etablissement Public local ; il est désormais de compétence régionale (depuis le 01/01/2016), tout comme le Lycée. Le CNEA est « un établissement unique en Europe, offrant sur un même site d'altitude une grande variété de structures et d'installations, et accueillant en stage des publics très variés. Appartenant souvent à l'élite du sport mondial, ils séjournent sur le site à titre individuel, avec leur club, ou avec leur équipe nationale, pendant des périodes de une à plusieurs semaines ».

Le bilan est probant : depuis 50 ans, 250 médaillés olympiques sont passés ici, dont 100 médaillés d'or ; à l'occasion des derniers JO, 80 qualifiés, 17 finalistes et 15 médaillés se sont entraînés au CNEA.



4. Des équipements très complets mais à rénover

Disposer de 13 installations sportives, entre 1200 et 2100 m., c'est sans équivalent au niveau international. Des installations viennent d'être rénovées avec la création d'un plateau de jeux de haut niveau en snow board, snow park, free style : le seul type d'activités à pouvoir organiser des compétitions internationales.

Il reste à réaliser le bâtiment d'accueil et à rénover les installations d'athlétisme, grâce à un financement prévu de l'Occitanie.

5. Des activités et un positionnement à redresser

Bénéficiant d'une capacité d'hébergement et de restauration de 140 lits, le CREPS anime des stages sportifs de haut niveau. En 2016, 25000 journées-stagiaires ont été produites pour des stages de performance en altitude, comportant 50 % de clients étrangers, venant des 5 continents (y compris des japonais...). Ce résultat est le signe du redressement d'une situation qui a pu être jugée critique, le bilan étant tombé à 17000 journées-stagiaires quelques années auparavant. Au service des stagiaires, le CREPS emploie 40 agents permanents, et 15 saisonniers de plus en pointe, ainsi que 1 médecin ½ affecté. Hors salaires le budget de fonctionnement est équilibré.

6. Le CREPS/CNEA et son insertion dans le territoire

Les effets du CREPS/CNEA débordent de Font Romeu pour s'étendre à l'ensemble du territoire, dont « la logique sportive est forte, qui fait rêver et permet la pratique de tous », bien que certains relèvent que ce volet de l'activité soit absent de la Charte du PNR.

Ainsi la CdC vient de financer un « parcours de course d'orientation », ouvert mais pour des sportifs de haut niveau.

La Cerdagne vient de rénover sa piste de vol libre, cette discipline faisant partie des « pôles de haut niveau » du Lycée, qui s'appuie en outre, notamment, sur l'aérodrome de la Quillane.

Toujours en Cerdagne, le Centre de rééducation professionnelle (CRP) des Escaldes a un projet de Centre de rééducation sportive. Cette initiative renvoie au couple Santé-Sport, une piste peu suivie jusqu'alors, qui intéresse l'hôpital de Puigcerdà.

Enfin, en Capcir, le CREPS est présent dans le ski de fond, ou encore dans l'entraînement des militaires de Mont-Louis.

7. L'hébergement et l'accueil des stagiaires et des dirigeants

Actuellement les stagiaires « ordinaires » sont en partie accueillis au CREPS qui dispose d'un hébergement de 140 lits avec restauration. Les grands stages (rugby et foot) vont en résidence de tourisme. Mais les staffs (ainsi que les joueurs s'il s'agit d'équipes de prestige) se logeraient volontiers dans des hôtels de haut niveau, assortis de restaurants or il n'y a qu'un seul hôtel quatre étoiles situé à Font-Romeu et il n'existe pas d'offre supérieure sur le territoire.

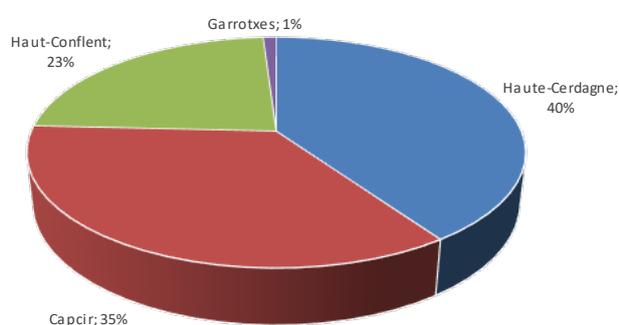
Très bénéfique pour l'image des Pyrénées catalanes, le pôle sportif de haut niveau n'a pu toutefois, en termes d'emploi et de flux économiques, remplacer le climatisme (presque) défunt. C'est pourquoi la période faste des 7 années de préparation des JO de 2024 est très attendue. Elle pourrait renforcer la dynamique de l'activité sport-santé.



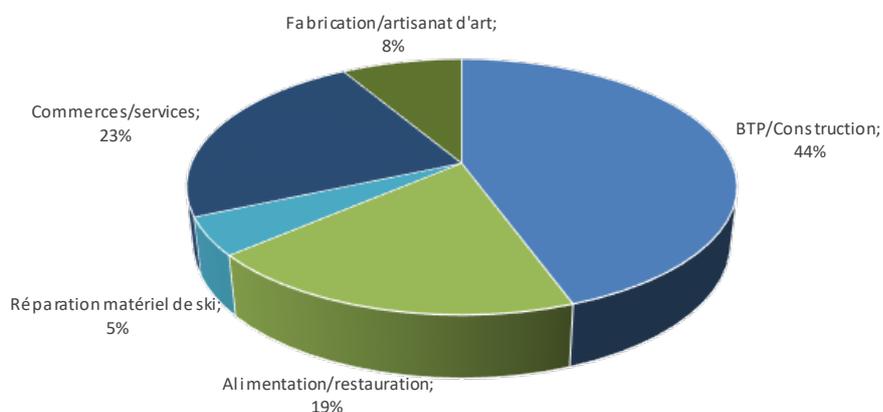
El Une activité artisanale dynamique

La Communauté de communes Pyrénées Catalanes se caractérise par une forte densité artisanale, avec 45 entreprises pour 1 000 habitants, soit 271 établissements, contre 25 pour 1 000 habitants à l'échelle de l'ancienne région Languedoc-Roussillon¹. Un quart des entreprises du territoire sont artisanales.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES ARTISANALES SUR LE TERRITOIRE (recensement des entreprises artisanales, CMA 2017)



RÉPARTITION DES ENTREPRISES ARTISANALES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (recensement des entreprises artisanales, CMA 2017)



La répartition géographique des entreprises artisanales est plutôt équilibrée entre les 3 bassins de vie les plus peuplés, mais elles sont quasiment inexistantes en Garrotxes. La répartition sectorielle montre une forte représentation des entreprises de BTP (44%), et une représentation importante des services, liés au profil touristique du territoire. On notera la part non négligeable d'établissements de réparation du matériel de ski (5%).

¹ Liste des entreprises artisanales du territoire, Chambre des métiers et de l'artisanat 66, 2017

F I Le BTP, une économie importante

1. Le secteur de la construction représente près de la moitié de l'artisanat local

Les artisans – définis comme des entreprises de production de moins de 10 salariés - immatriculés à la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA-2016) sont au nombre de 272 . Parmi eux, on en compte 126 dans le « secteur de la construction » (définition statistique du BTP), tous métiers confondus, soit 46 %. Sachant que, en outre, 3 entreprises de ce secteur dépassent le seuil de 9 ouvriers et sortent donc de l'artisanat à strictement parler.

2. Une structure de production locale très atomisée

Au 31 décembre 2015, on dénombrait donc 129 entreprises dans le secteur de la construction au sein des « Pyrénées catalanes », employant au moins 248 personnes au total, employeurs et employés. Soit à peine 7% de l'emploi, pour 12 % des entreprises. Ces données soulignent le caractère très artisanal d'un secteur dans lequel les chefs d'entreprise pèsent plus lourd que les salariés : 110 établissements n'ont aucun salarié et 9 établissements dépassent le seuil de 5 salariés et assurent 60 % de l'emploi du secteur de la construction.

Atomisées, mais pas inertes : avec 18 créations d'entreprises en 2018, dont 12 individuelles, et à nouveau 16 en 2016 (dont 7 individuelles), la construction montre un réel dynamisme, que pourrait toutefois entamer un fléchissement du marché.

SECTEUR DE LA CONSTRUCTION – ENTREPRISES ET ÉTABLISSEMENTS ACTIFS AU 31/12/15

Vallée	Entreprises 31/12/2015		Établissements actifs (31/12/2015)		
	nombre	%	Etab.	salariés	%
Cerdagne					
	57	44%	63	69	58%
Conflent					
	28	22%	33	18	15%
Capcir					
	41	32%	47	32	27%
Garrotxes					
	3	2%	3	0	0%
Total	129	100%	146	119	100%

Source : Insee-Connaissance locale de l'appareil productif



3. Une indéniable concentration des entreprises dans les stations de sports d'hiver

Les 4 principales stations Font-Romeu, Bolquère, les Angles et Formiguères, regroupent 70 % de l'activité de la construction.

En revanche, il n'y a, à Eyne, que deux entreprises individuelles et aucune à Puyvalador.

SECTEUR DE LA CONSTRUCTION – POSTES SALARIÉS DES ÉTABLISSEMENTS ACTIFS AU 01/01/2015

Vallée	Ét. actifs (31/12/2015) Total		Étab. 0 salarié	Étab. 1 à 4 salariés	Étab. 5 à 9 salariés	Étab. 10 à 19 salariés
	Etab.	salariés				
Cerdagne	63	69	46	11	4	2
Conflent	33	18	26	5	2	0
Capcir	47	32	35	11	0	1
Garrotxes	3	0	3	0	0	0
Total	146	119	110	27	6	3

Source : Insee-Connaissance locale de l'appareil productif

4. Une faible spécialisation

La majeure partie des entreprises pratiquent plusieurs métiers simultanément, sans pour autant se définir comme entreprises générales (une seule explicitement définie ainsi). Le groupe central le plus fourni, soit 30% du total, est fait d'entreprises qui couvrent le second œuvre. On note avec intérêt que de nombreux menuisiers-charpentiers mentionnent une spécialisation dans les maisons en bois/ossature bois. De même sont proposées l'installation des énergies renouvelables et les formes diverses d'isolation.

Peu nombreuses, les entreprises principalement de travaux publics (13 en tout) sont principalement concentrées en Capcir.



SECTEUR DE LA CONSTRUCTION - ENTREPRISES PAR MÉTIER

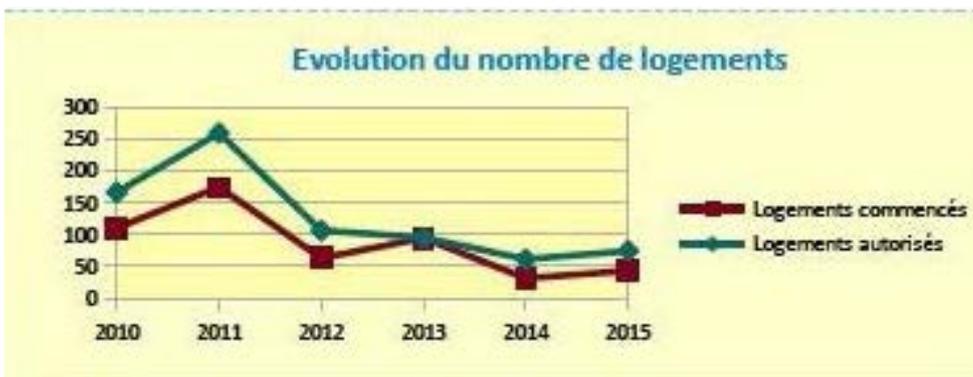
Vallée	Total	Travaux Publics	Maçonnerie entreprise générale	Plomberie Chauffage couverture électricité	Menuiserie charpente ossature bois	Peinture Maintenance Façades Trav. Divers
Cerdagne	45	4	7	17	10	7
Conflent	25	2	2	8	6	7
Capcir	39	7	10	7	9	6
Garrotxes	3	0	1	2	0	0
Total	112	13	20	34	25	20

Source : Chambre des métiers-2016

5. L'évolution du marché et de l'activité

Depuis 40 ans, l'essor du secteur est étroitement lié à l'envolée de la construction des résidences secondaires.

Or on lit un essoufflement de cette dynamique aujourd'hui : il y a tout lieu de craindre que le fléchissement observé depuis six ans ne soit structurel.



On est ainsi passé d'une moyenne de l'ordre de 130 logements mis en chantier à 43 logements en 2015, dont 6 touchant des constructions existantes.

Il est donc probable que l'activité du BTP se détourne du neuf au profit de la réhabilitation de l'habitat, notamment des chalets et collectifs des années 70-90 qui sont très nombreux à la vente, et souvent en mauvais état : le phénomène des copropriétés dégradées s'étend.

6. Les obstacles au développement de l'activité « construction »

La consolidation du secteur – voire son maintien en cas de dégradation de l'activité – se heurte à des difficultés souvent structurelles. Celles-ci sont en partie communes aux deux CdC, Pyrénées catalanes et Cerdagne-Pyrénées

- **Les dispositifs de formation**, initiale comme continue, concernant les métiers de la construction, sont peu étoffés ; la formation initiale (Collèges et lycées professionnels publics et privés, CFA, etc.), se déroule en plaine. L'antenne CCI CMA de Saillagouse propose de nombreux stages de gestion, mais rien de technique à proprement parler. On note aussi l'absence de formation aux métiers de tradition, visant la réhabilitation de l'habitat et des édifices patrimoniaux : taille de pierre (Granite) et couverture en lloses. Alors même que le « Musée du granit » de Dorres représente un intéressant gisement de connaissances.
- **Concurrence étrangère**, avec l'Espagne tout proche. Le territoire connaît une forte évasion de l'activité et de la valeur ajoutée, à tous les stades de l'avancement d'un projet : promotion, conception, financement, et surtout réalisation. Sur ce dernier point, il faut évidemment pointer la concurrence décisive de la Catalogne espagnole, qui produit à des coûts très inférieurs, et qui est aujourd'hui dominante, au moins dans le gros-œuvre.
- **La grande faiblesse des processus de conception** et de contrôle, architectural et urbain, sur le territoire. Celui-ci ne dispose que d'un seul cabinet d'architecte en haute Cerdagne (un autre architecte exerce à Saillagouse), et d'un autre de maîtrise d'œuvre. C'est une singularité pour un territoire de PNR, et d'autant plus suite à la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), qui impose notamment l'intervention d'un architecte dans tout lotissement, y compris un lotissement artisanal.



G I Une offre de foncier économique disponible mais une demande croissante

Voir également l'analyse des projets de Zones d'activités dans la partie 5.1, Occupation et consommation des sols, p. 428

1. L'offre de foncier économique

La Communauté de communes accueille aujourd'hui 5 zones d'activités économiques (ZAE), dont deux sont intercommunales (Matemale, Font-Romeu), et trois autres sont dédiées à l'artisanat et pour l'instant gérées par les communes.

La zone d'activité de Matemale, aménagée en 2010, a connu des difficultés de commercialisation. Elle accueille aujourd'hui une unique entreprise privée (charpentier-menuisier), ainsi que les locaux de la scierie intercommunale.

La ZAE de Font-Romeu est un projet de longue date de la commune, tombé dans les compétences intercommunales en 2011, dont la première tranche a été finalisée mi-2017 et est en cours de commercialisation. Son périmètre accueille pour l'instant les ateliers municipaux, et les services de la Lyonnaise des eaux pour la gestion de l'eau potable. Sa vocation est plutôt orientée vers l'artisanat et les services, mais s'ouvre au développement d'entreprises liées aux énergies renouvelables (en lien avec le four solaire et la Thémis) et des activités liées au tourisme.

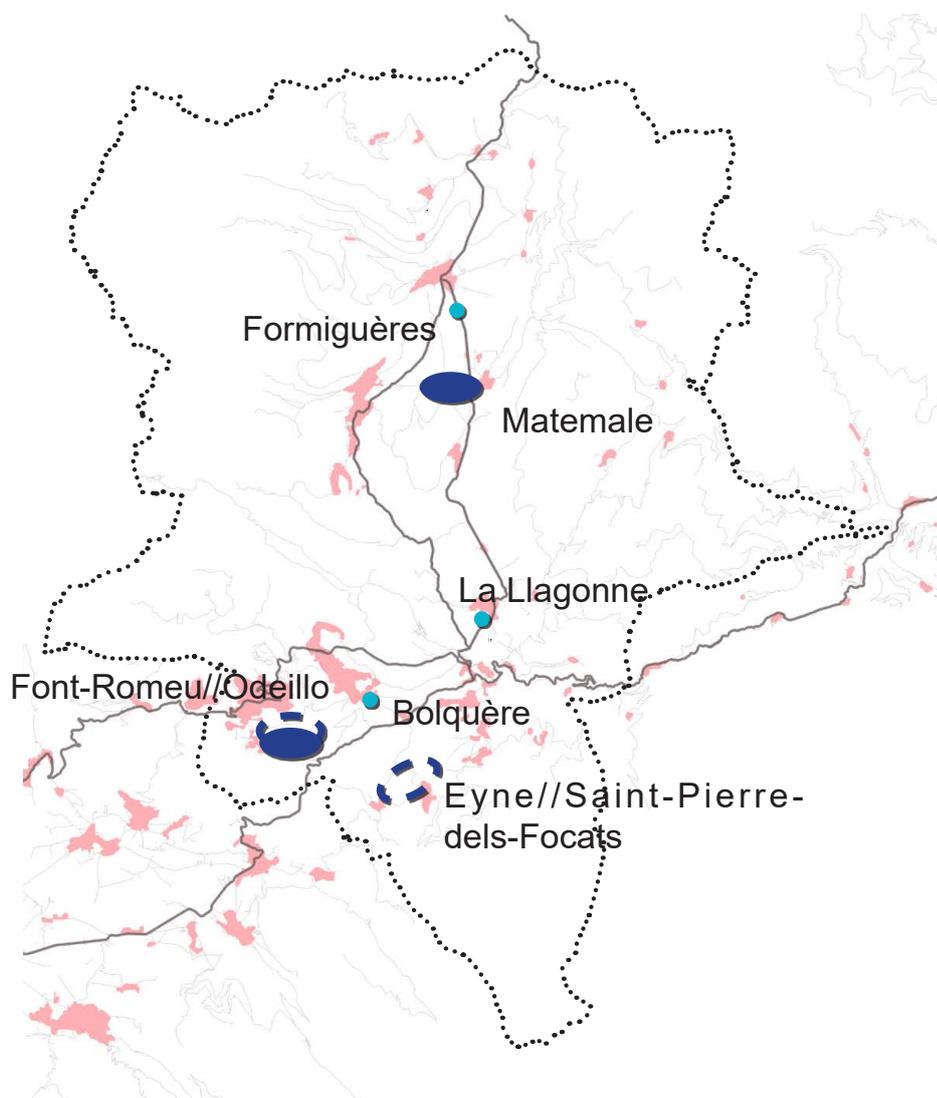
Ces deux zones intercommunales sont raccordées pour permettre l'implantation de panneaux photovoltaïques. Avec la présence de la scierie, alimentée en bois-énergie, la ZAE de Matemale aurait dû développer l'utilisation de cette énergie renouvelable, mais face aux difficultés de commercialisation, les lots n'ont pas été raccordés (le raccordement reste possible pour les preneurs de lot).

Les zones artisanales de Bolquère et La Llagonne sont quasiment complètes. **Celle de Formiguères**, répartie en deux ensembles, n'est occupée qu'aux deux tiers. Elles accueillent essentiellement des artisans du BTP et des ateliers mécaniques.

Plusieurs ZAE sont par ailleurs présentes à proximité et offrent du foncier disponible : Err/Saillagouse et Olette. Les autres ZAE sont complètes (Targassonne, Osseja). Les documents d'urbanisme en cours d'élaboration des Communautés de communes voisines accueillant ces zones d'activité seront également à étudier pour le dimensionnement des futures ZAE. Enfin, la concurrence espagnole est réelle, notamment pour l'implantation des artisans, qui est plus simple dans le pays voisin¹.

1 Schéma départemental des zones d'activités économiques, 2010

LOCALISATION DES ZAE



-  Zone d'activité intercommunale
-  Zone d'activité en projet
-  Zone artisanale



FONCIER DISPONIBLE DES ZONES D'ACTIVITÉ

Commune	Type	Superficie totale (ha)	Foncier d'activité (ha)	Foncier disponible (ha)	Taux de remplissage
Matemale	ZAE intercommunale	3,3	2,97	1,8	39 %
Font-Romeu (T1)	ZAE intercommunale	4,3	2,18	1,3	40 %
Font-Romeu (T2)	ZAE intercommunale	2	2	2	0%
Formiguères	Zone artisanale	5,75	4,64	2,6	44 %
Bolquère	Zone artisanale	1,25	1,25	0	100 %
La Llagonne	Zone artisanale	0,5	0,5	0	100 %
TOTAL		15,10	11,54	7,7	50 %

PROJETS DE ZONES D'ACTIVITÉ

Commune	Type	Superficie (ha)
Font-Romeu (T3)	ZAE intercommunale	2,5
Eyne	ZAE intercommunale	2,3
Saint-Pierre-dels-Forcats	ZAE intercommunale	2,2
TOTAL		7

→ **Total disponible : 14,7 ha**

2. Le foncier disponible et les projets

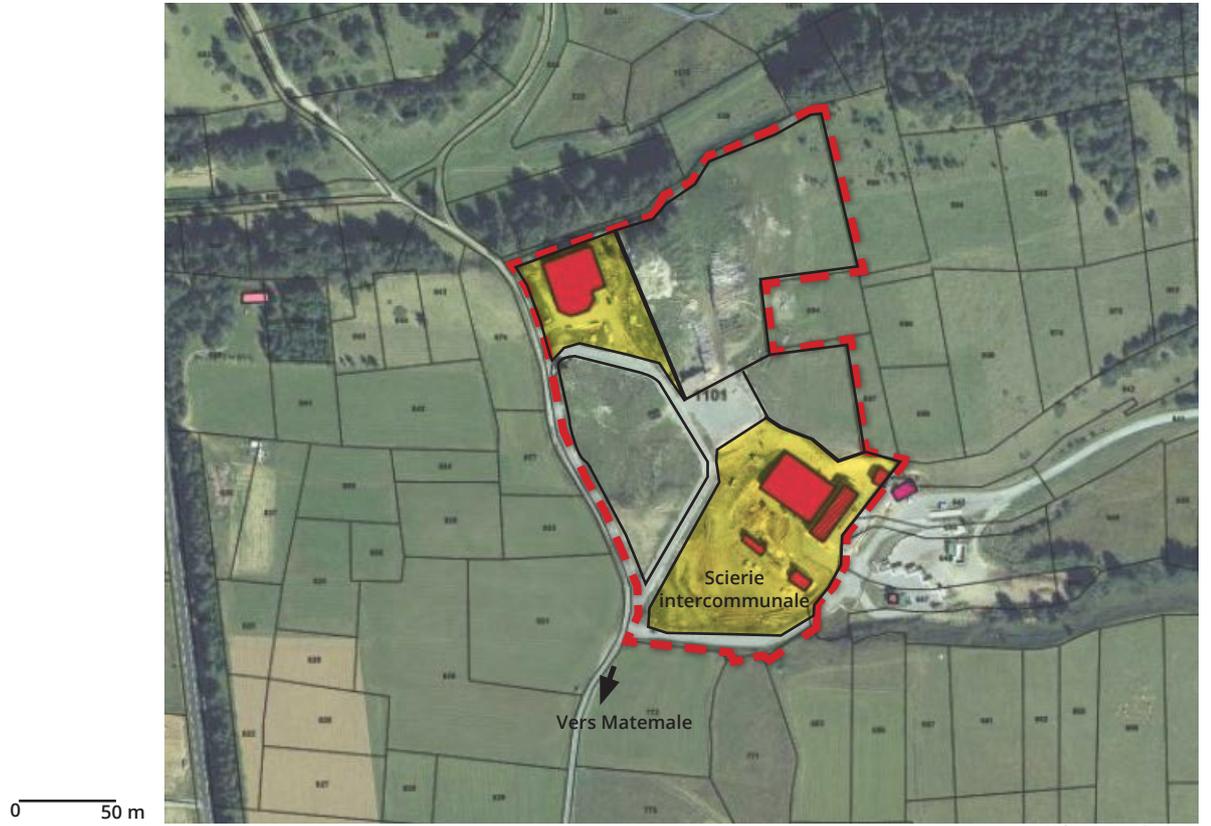
L'analyse de l'occupation des zones d'activité, recensées dans les PLU, montre un potentiel urbanisable de 5,7 ha, correspondant à près de 50 % du foncier économique.

La ZAE de Matemale peine à trouver des preneurs (enclavement, difficultés économiques des entreprises locales) et s'oriente de plus en plus vers des projets associatifs et intercommunaux (unité de transformation des plantes médicinales, extension de la scierie, ...). Un projet d'usine d'embouteillage est également en pourparlers.

La commercialisation de la ZAE de Font-Romeu est par contre bien engagée. Ainsi, les lots de la première tranche, d'une superficie de 3 ha, font l'objet d'intentions fermes d'achat pour 80 % d'entre eux, notamment sur les grandes parcelles. La zone d'activité pourra par la suite être portée à près de 9 ha (zonage UEa PLU) quand les terrains des 2e et 3e tranches seront viabilisés (travaux lancés début 2018).

En dehors de cette extension, un autre projet de ZAE intercommunale, à vocation artisanale, a émergé dans le Haut-Conflent, entre Eyne et Saint-Pierre-dels-Forcats. Ce projet était porté par la Communauté de communes avant qu'elle ne soit rejointe par Font-Romeu en 2011, qui finalisait alors son propre projet de ZAE. Son aménagement est désormais conditionné par la commercialisation des ZAE de Matemale et de Font-Romeu ainsi qu'à une étude des besoins en foncier économique des entreprises locales.

ZAE INTERCOMMUNALE DE MATEMALE



source : Géoportail, PLU

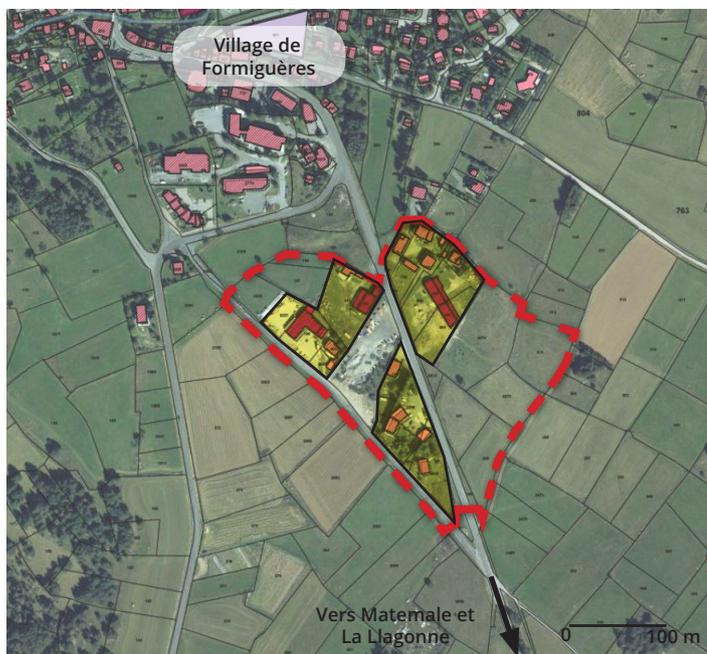
ZAE INTERCOMMUNALE DE FONT-ROMEU-ODEILLO



source : Géoportail, PLU

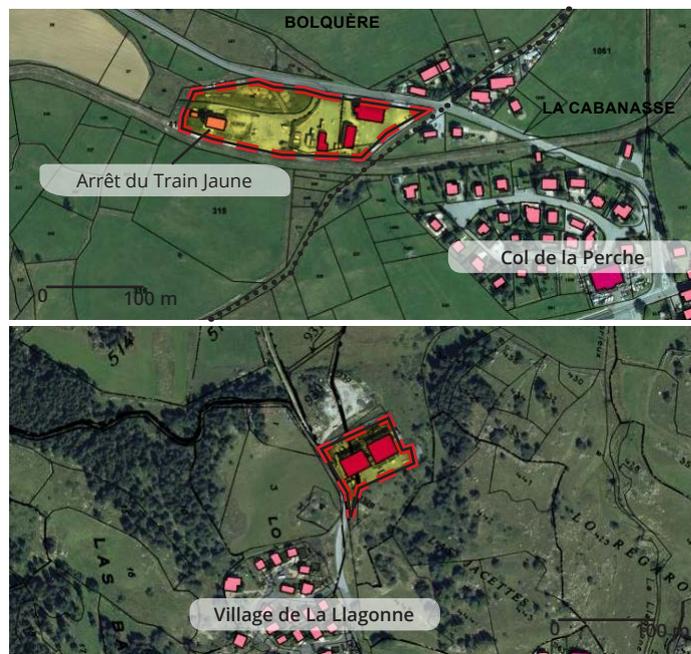


ZONE ARTISANALE DE FORMIGUÈRES



-  Superficie de la zone d'activité
-  Extension envisagée
-  Foncier occupé

ZONES ARTISANALES DE BOLQUÈRE ET LA LLAGONNE



source : Géoportail, PLU

3. La demande en foncier économique

Il n'existe pas de recensement des entreprises en attente de foncier sur le territoire élargi et la Communauté de communes n'a pour l'instant pas mis en place de communication spécifique à leur encontre. Les demandes émanent pour l'essentiel spontanément d'entreprises locales, et pour une grande part d'entreprises artisanales, et les implantations se font pour l'instant au fil de l'eau.

Il est cependant à noter que ce mode de fonctionnement conduit au remplissage rapide de la ZAE de Font-Romeu, des entreprises étant refusées sur ce périmètre. Un potentiel de développement économique semble donc présent et pourrait être accru avec une communication adéquate, mais il doit être étudié plus précisément pour envisager le développement de nouvelles ZAE.

La demande se concentre sur la Haute-Cerdagne et le Haut-Conflent, plus faciles d'accès et ouverts sur la Cerdagne et l'Espagne. La présence du pôle de recherche Thémis/four solaire d'Odeillo constitue par ailleurs un atout pour la notoriété et le développement d'activités autour des énergies renouvelables. En Capcir, le foncier économique est moins attractif : moins de 50 % d'occupation et faibles demandes.



4. Services aux entreprises : un besoin de structures d'accueil

Une demande se fait jour, émanant des milieux professionnels, pour créer des espaces de « co-working » et de « fab-lab ».

Les espaces de coworkings sont des bureaux collectifs équipés, avec notamment une bonne desserte internet, associés à des conseils de gestion. Ils peuvent aider à la création et au décollage de jeunes entreprises, ou tout simplement offrir des locaux aux indépendants, résidents secondaires et petites entreprises du territoire, afin de leur permettre d'exercer leur activité dans de bonnes conditions.

Les fab-lab (laboratoire de fabrication) reposent sur le même principe de partage et collaboration, mais sont plus orientés vers les activités de production et artisanales (mise à disposition d'outils, de machines assistées par ordinateur, ...). Ce type d'équipement pourrait notamment s'ouvrir vers les jeunes du territoire, offrant une activité/animation et apportant un complément de formation.

Une étude est en cours (Communauté de communes / CCI) pour préciser cette demande d'espaces collaboratifs et permettre l'émergence de projets adaptés aux spécificités du territoire.

Plusieurs lieux pourraient néanmoins être envisagés pour la création de tels équipements :

- la Gare de La Cabanasse, point focal et Porte d'entrée dans le territoire
- Mont-Louis, à condition d'y trouver un local convenable, et à condition aussi d'accompagner la renaissance de la ville
- plusieurs emplacements ont été avancés à Font-Romeu : l'Ermitage ; une des friches immobilières proches du centre ville ;
- La commune de Formiguères a fait connaître à la Région Occitanie la disponibilité de l'ancienne école, et reçu une réponse intéressée.

En outre, et peut-être surtout, les deux pôles de formations supérieures et de recherches, que sont le Laboratoire propre du CNRS « PROMES » (Félix Trombe) et le CNEA se proposent d'accueillir de jeunes techniciens, cadres ou chercheurs en 'essaimage » et de les appuyer dans la création de leur entreprise.



Synthèse des enjeux

4.1 | Le tableau économique du territoire

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Un fort taux d'activité et une économie dynamique• Un pôle d'emploi majeur en Haute-Cerdagne• Un chômage faible• Une grande qualité territoriale (paysages, air, terroir, héritages bâtis - les « vraies richesses » - attractive pour de nombreux secteurs : tourisme, santé-sport, ...• Une capacité de pluriactivité• Une capacité de pluriactivité• Une stabilité du secteur public• Des activités de pointe de haute notoriété (four solaire, Thémis, ...)• Des équipements et services à destination des sportifs bien implantés• Un foncier économique disponible	<ul style="list-style-type: none">• Une sphère productive dynamique mais réduite• Un emploi saisonnier et précaire très répandu• Le plafonnement de l'emploi touristique• Des revenus moyens modestes• La fermeture récente et/ou délocalisation des maisons d'enfants : perte d'emplois• Une couverture numérique et téléphonique insuffisante
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• L'attractivité touristique, moteur de l'économie du territoire• Une offre immobilière potentielle de locaux d'activité• La tenue des JO 2024 et le potentiel de développement des équipements pour l'entraînement des sportifs de haut niveau associé	<ul style="list-style-type: none">• La très grande dépendance du territoire à l'économie touristique• La régression des services publics de l'Etat• La concurrence des entreprises espagnoles



Paroles d'acteurs

La vraie richesse du territoire, c'est qu'il est agréable à vivre. L'ensemble de l'économie y est accroché : le productif (forêt, agriculture, bâtiment), les différents tourismes, l'économie résidentielle ou présentielle, l'économie de l'attraction (le pays plaît au regard de la dynamique immobilière des résidences secondaires).



L'accueil de nouvelles entreprises peut être pensé en rapport avec la réhabilitation des gares du Train Jaune. Ce sont des bâtiments qui potentiellement peuvent être aménagés en espaces de coworking via la 4g ou la fibre optique ?



Le territoire présente une spécificité forte autour du sport, et pas seulement à Font Romeu : on travaille sur l'altitude combinée, avec la Calme, avec Matemale, ... Les activités sportives de pleine nature représentent 1000 emplois sur le territoire. C'est un chiffre à prendre en considération pour les secteurs d'activités générateurs d'emplois sur le territoire.



Enjeux

- **Faire valoir la spécificité de ce territoire de montagne**

Il est agréable à vivre, à travers son cadre naturel, son air pur, son climatisme. Ces spécificités sont à la base de l'économie du territoire. Ces richesses, qui influent sur différentes sphères de l'économie, doivent à tout prix être préservées et mises en valeur. Il s'agit par ailleurs de valoriser les expertises historiques locales : le sport, la santé, la science.

- **Consolider l'économie publique, premier employeur du territoire**

La concentration d'importantes institutions (CNEC, CNRS, établissements scolaires, CNEA-CREPS, stations de montagne, ...) dépendant principalement de l'Etat, permet de constituer un socle d'emplois stable et d'une ampleur exceptionnelle à l'échelle du territoire.

- **Poursuivre la diversification de l'économie**

L'économie touristique, et notamment l'économie de la neige, concentrent l'essentiel des emplois et des revenus du territoire. Une grande part de ces emplois (saisonniers) sont par ailleurs précaires. Face aux évolutions en cours (stagnation de l'économie blanche, évolutions climatiques), la diversification économique (en complément de la neige) est indispensable pour assurer le maintien de la dynamique du territoire et créer de nouveaux emplois.

- **Amplifier l'engagement des collectivités et des organismes professionnels en faveur de la création économique**

Le territoire est marqué par une sphère productive peu représentée, et une part importante d'artisans et de petites entreprises. Pourtant le territoire présente des atouts remarquables pour le développement des entreprises. Il s'agit de faciliter ces installations, par le développement de la fibre optique et de la couverture réseau, par l'assistance à la micro-entreprise, par la création d'espaces de co-workings...



4. 2 | Le moteur touristique

A | Un territoire touristique

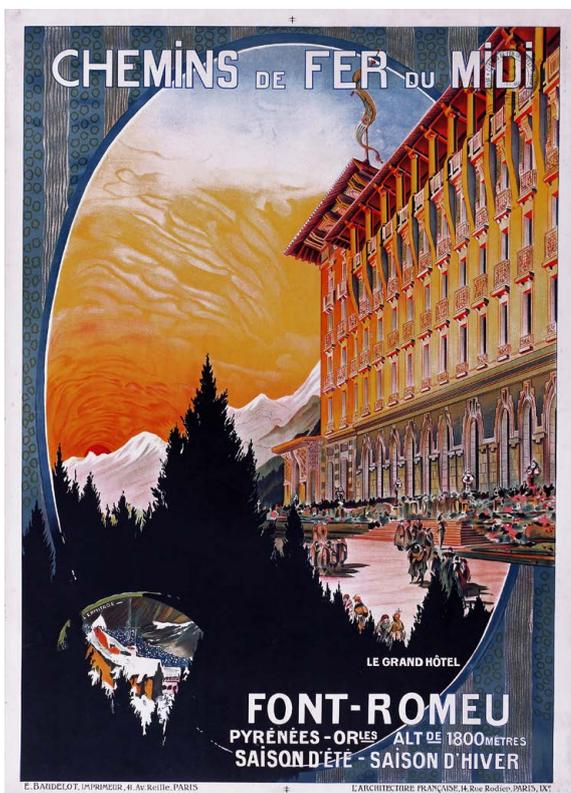
Le tourisme – **les** tourisms - constitue **l'activité dominante du territoire**, qui entraîne l'ensemble de l'économie dans son sillage.

Les bienfaits de la montagne, de l'altitude, du soleil, sont mis en avant à partir du XIXe siècle, et initient le développement de l'activité touristique autour du climatisme à Font-Romeu. Réservé dans un premier temps à la haute société, l'attrait de ce territoire de montagne se matérialise par la construction du Grand Hôtel en 1914. La création de la ligne ferroviaire du «Train Jaune» en 1910 participe à l'afflux des visiteurs.

Dans les années 1920, Font-Romeu se lance dans le développement des sports d'hiver, et la première remontée mécanique est aménagée en 1937.

Face à l'engouement pour les sports d'hiver après-guerre, et pour répondre à l'exode rural (Plan neige, 1962), les autres stations de montagne sont aménagées à partir des villages historiques : Les Angles (1964), Pyrénées 2000, Formiguères, Cambre d'Aze, Puyvalador, ainsi que les domaines nordiques de La Quillane-Calvet et La Llose-Clavera.

Le territoire offre cependant tout un panel de sites naturels et patrimoniaux remarquables, et d'activités sportives, de loisirs et culturelles, participant également à son attrait touristique.



1. Le positionnement global : image et notoriété

Toute politique touristique moderne, dans son effort de commercialisation élargi, s'appuie nécessairement sur un couple image-notoriété, fondement de la construction d'une « destination » solide.

Toutes les stations estiment constituer des **marques reconnues**. Mais au-delà de l'attractivité des sports d'hiver, trois lieux focalisent l'image portée par les Pyrénées Catalanes : Font-Romeu, Montlouis et le site des Bouillouses

- Font-Romeu a construit son image sur le climatisme, avant que le ski ne prenne, incomplètement, le relais. Font-Romeu s'inscrivait au catalogue des stations climatiques de haut niveau. C'était à ce titre une « station familiale » de notoriété nationale, appuyée sur des symboles forts et « génériques » tels que le Grand Hôtel, le Casino, des commerces. L'accès ferré lui donnait un avantage comparatif fort. Font-Romeu reste sans conteste le lieu identitaire de la « marque Pyrénées Catalanes ». Une image reconnue à laquelle s'associe désormais le sport de haut niveau, dont Font-Romeu est un des hauts lieux nationaux (CNEA/CREPS).

Font-Romeu est aussi le seul lieu à bénéficier d'une image clairement établie de « double saison ».

- Mont-Louis véhicule l'image historique de la contrée, et plus généralement des rapports entre les nations française et espagnole (voire catalane). Reliée par le Train Jaune à la citadelle de Villefranche-de-Conflent, en aval dans la vallée de la Têt, cette cité profite de toute la panoplie de distinction des grands lieux historiques : Vauban, Louis XIV, Unesco, etc. À cet égard, son image porte loin, mais sa notoriété est atténuée par l'image endormie de la ville, qui forme une porte d'entrée décevante pour le territoire.

- Le site classé des Bouillouses (24 juin 1976) est un des sites touristiques les plus fréquentés du département des Pyrénées Orientales et du massif des Pyrénées. Il accueille 150 000 visiteurs par an, principalement sur la période estivale¹ (randonnée, escalade, pêche) et est accessible au ski de randonnée et de fond l'hiver. Son accès est régulé depuis 2000 pour préserver ses qualités environnementales et paysagères exceptionnelles.

Ces trois sites apportent une notoriété considérable au territoire de la Communauté de communes, d'autant plus qu'ils sont complémentaires et montrent chacun une facette différente de l'image du pays :

- Font-Romeu : ville du climatisme, du sport et du ski
- Mont-Louis : citadelle historique
- Bouillouses : site naturel remarquable

¹ (106000 visiteurs l'été (entrées comptabilisées via la navette bus obligatoire). 20 000 autres y viennent en automobile en hors-saison quand la route est ouverte (source : compteurs du Conseil départemental), 20 000 par les télésièges depuis Font-Romeu (source : forfaits vendus par la Régie).



2. Les facteurs de l'attractivité

Ces facteurs sont multiples et vont au delà de l'image, tout en la nourrissant.

Le territoire de la Communauté de communes est caractérisé par son climat doux, entre influences méditerranéenne et pyrénéenne et un ensoleillement réputée comme l'un des plus importants de France (jusqu'à 3 000 h par an en moyenne pour les stations les mieux exposées).

C'est également un espace rural qui offre des paysages préservés, dans un environnement de montagne aux reliefs doux (Altiplano), mais en haute altitude (1 500 m au plus bas).

Il offre par ailleurs quelques touches d'exotisme, de part sa proximité avec l'Espagne et l'Andorre, de l'enclave de Llívia (seulement 5 cas en Europe), mais aussi la proximité de la mer (à 1h30 de route à Perpignan)¹.

Sa situation est également intéressante, au **coeur d'un triangle de bassins de population européen** situés à moins de 2h30 de trajet : Barcelone-Perpignan-Toulouse (près de 8 M d'habitants). Des liaisons routières directes sont en effet présentes depuis Perpignan, Barcelone, Toulouse ou Carcassonne ; le territoire est par ailleurs traversé par une ligne ferroviaire directe Paris-Latour de Carol-Barcelone, l'une des deux seules lignes ferrées nocturnes et internationales qui reste ouverte en France.

Les Pyrénées Catalanes (élargie) sont ainsi perçues par les touristes comme une montagne ensoleillée, humaine, et aux vallées accessibles².

Certains points difficiles sont néanmoins notés, nuisant à l'attractivité du territoire.

- Le premier concerne **l'accessibilité**, avec une intermodalité qui reste médiocre depuis les gares et les lieux d'arrivée (train jaune, bus, taxis, locations de voitures, mais aussi à une échelle plus large navettes depuis les aéroports), des routes d'accès (RN116, RN20) et des zones de stationnement saturées en période de pointe (cf. chapitre 3.3 sur les Mobilités).
- La variété et la qualité des produits touristiques souffrent d'un **manque d'identification**, aussi bien par le public que par les acteurs touristiques du territoire (coordination, connaissance de l'ensemble des activités du territoire, ...)
- Les **conditions d'accueil et d'hébergement**, dont l'abondance peut **cacher l'obsolescence** (cf. partie 3.2.b)
- Un **manque d'animation des lieux de séjours**, aussi bien culturelle (activités après-ski, hors-saison) qu'en termes de commerces et services.

1 Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes / Massif du Canigó, Etude marketing touristique - MaHoc, 2014

2 Carnet de route de la montagne, Atout France, 2011



3. Structuration de l'activité touristique / gouvernance

Le territoire compte de nombreux acteurs intervenant dans la promotion touristique à différentes échelles :

- 6 **offices de tourisme** répartis dans les stations de montagne (Les Angles, Bolquère, Font-Romeu, Formiguères, Espace Cambre d'Aze) et à Mont-Louis.
- La **Communauté de communes** Pyrénées-Catalanes est également compétente en matière de tourisme, à l'exclusion des activités confiées par les communes aux régies ou syndicats préexistants (stations de ski, grotte et centres de vacances). Elle a notamment en charge la promotion des activités nordiques, des activités de pleine nature (randonnée et refuges, VTT, équitation ...), du lac de Matemale (Zone d'aménagement touristique - ZAT), de l'événementiel (course d'orientation, vélo, trail, etc.). Deux «points info» sont présents, à la Quillane et sur le Lac de Matemale. Avec l'adoption de la loi NOTRe, l'organisation touristique du territoire est amenée à évoluer, la communauté de communes développant une promotion globale intégrant le patrimoine UNESCO, la vallée d'Eyne, les stations devraient maintenir une promotion indépendante.
- L'association **«Les Neiges Catalanes»** promeut les stations de montagne du territoire (Font-Romeu-Pyrénées 2000, Les Angles, Cambre d'Aze, Formiguères, Puyvalador, La Quillane, mais aussi Porté-Puymorens) à une échelle territoriale plus large. Elle commercialise par ailleurs un forfait commun pour l'ensemble de ces stations de ski, qui constitue une première tentative de coordination de l'action commerciale. Toutefois, ce groupement a perdu une partie de son efficacité depuis la DSP de Font-Romeu-Pyrénées 2000 à Altiservice.
- Le **Syndicat mixte du Parc** a mis en œuvre un travail de coordination autour d'une destination globale «Pyrénées Catalanes». Il a notamment mis en place une «vitrine touristique», relayée dans les Offices de tourisme, et un réseau de marque «Parc Naturel Régional» pour les produits et acteurs du territoire, support d'une promotion par filière.
- Le **Comité Départemental du Tourisme** assure la promotion à l'échelle départementale, le **Comité Régional du Tourisme** et **«Sud de France»** à l'échelle régionale et la **Confédération Pyrénéenne du Tourisme** à l'échelle du massif des Pyrénées.



Ce fonctionnement de la compétence à des échelles variées rend parfois difficile la communication sur une «destination» unique. Afin de consolider et renforcer l'activité touristique du territoire, l'élargissement et la diversification de la clientèle et sa montée en gamme constituent la principale issue. La reconnaissance d'une «Destination Pyrénées Catalanes» affirmée et globale est l'une des conditions majeures du dispositif de promotion touristique visant ces objectifs.

Portée par le Parc à l'échelle élargie du territoire catalan (Capcir, Conflent, Cerdagne française, Cerdagne espagnole), la promotion de la «Destination Pyrénées Catalanes» a fait l'objet d'un premier travail de communication avec l'élaboration d'un site internet dédié.

Elle devait se poursuivre par une déclinaison de cette communication à l'échelle intercommunale, la structuration des acteurs touristiques du territoire et la création de produits touristiques (package). Cette ambition peine cependant à être mise en oeuvre, notamment dans sa déclinaison locale (le territoire du Conflent-Canigó et des Pyrénées-Cerdagne ont réalisé leurs propres outils de communication). La construction d'une destination globale, complète et diversifiée, se déclinant dans une arborescence faisant valoir les marques et les destinations locales, reste cependant opportune pour porter l'ambition touristique du territoire sur l'espace français et européen.

UNE CONCEPTION ÉLARGIE DE LA DESTINATION PYRÉNÉES CATALANES



Légende - Llegenda - Legend

<ul style="list-style-type: none"> — Route principale Carretera principal Main road — Route secondaire Carretera secundària Side road — Voie ferrée Via de ferrocarril Railways — Train jaune Tren groc Yellow train — Frontière Fronteres Border ▲ Pics et sommets Pics i cims Summits and peaks 	<p>Patrimoine - Patrimoni - Heritage</p> <ul style="list-style-type: none"> Estació del tren groc Yellow train stop Halte Train Jaune Església - Church Ouvrage d'art ferroviaire Obra d'art ferroviari Railway engineering artwork Musée - Museu - Museum Fort - Forts Grotte - Cova - Cave Four solaire - Forn solar - Solar Furnace Réserve naturelle Reserva natural Natural reserve Site naturel Emplaçaments naturals Natural sites Patrimoine Mondial de l'Unesco Patrimoni mundial de l'Unesco Unesco world heritage site Citadelle Vauban Ciutadella Vauban Vauban's fortifications Plus beaux villages de France Pobles més bells de França The most beautiful village of France 	<p>Activités - Activitats - Activities</p> <ul style="list-style-type: none"> Station thermique Balneari d'aigües sulfuroses Thermal bath Ski alpin - Esquí alpí - Alpine ski resort Ski de fond / Espace nordique Esquí nòrdic Cross-country ski resort Base de loisirs et aquatique Espais de lleure o aquàtics Leisure and aquatic centers Golf Parc animalier Parc d'animals Animal park Aérodrome - Aeròdroms - Aerodrome <p>Se promener - Passejar-se - For a walk</p> <ul style="list-style-type: none"> GR / GRP / Sentier de randonnée - Hiking trails Chemins de St-Jacques de Compostelle Camins de Sant Jaume Routes of Santiago de Compostela Refuges gardés - Refugis guardats - Refuges <p>Vie pratique - Informacions pràctiques Useful information</p> <ul style="list-style-type: none"> Point Info / Office de Tourisme Informació, oficina de turisme - Tourist office Aire de camping-car Àrea d'autocaravana - Service area for camper van
---	---	--

Source : Carte des Pyrénées Catalanes, Pyrénées Cerdagne Tourisme



B I La fréquentation touristique

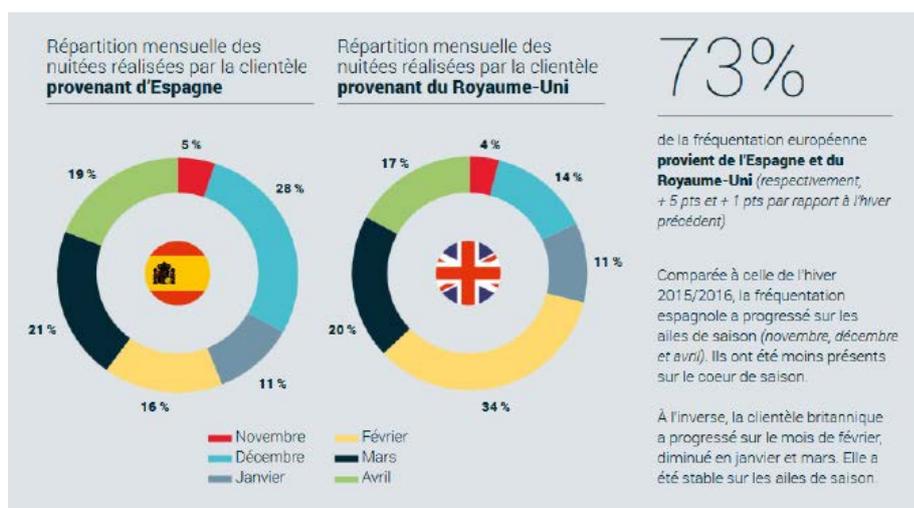
1. Évolution générale de la fréquentation de la montagne en France et dans les Pyrénées

De manière générale, la tendance d'évolution de la fréquentation de la montagne française stagne pour la saison d'hiver et est en baisse pour la saison d'été.

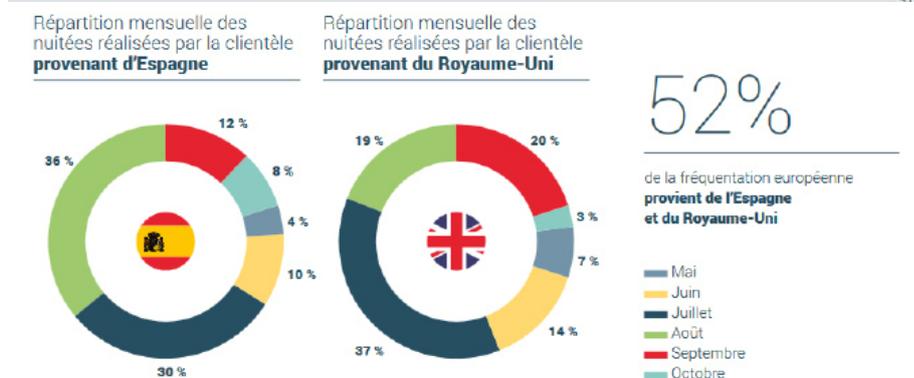
Depuis 2012, la France partage avec les Etats-Unis la place de leader mondial des sports d'hiver, devant l'Autriche, le Japon, l'Italie et la Suisse¹. Malgré cet excellent résultat, la France n'est pas la destination montagne préférée des Européens. Seuls les Belges nous placent en premier choix, été comme hiver. En hiver, la France n'est que le 3ème choix des Espagnols, Italiens, Anglais et Néerlandais, et le 5ème choix des Allemands. En été, les montagnes hexagonales sont le 2ème choix des Espagnols, le 3ème choix des Anglais et des Italiens, le 5ème choix des Allemands et Néerlandais.

Provenance des visiteurs l'hiver

Source : Confédération pyrénéenne du tourisme, Bilans de saison hiver 2016 et été 2015



Provenance des visiteurs l'été



1 Domaines skiables de France, 2012



A l'échelle des Pyrénées, la clientèle étrangère est surtout importante l'été (16 % des nuitées réalisées par la clientèle étrangère en 2015, contre 6,5 % en hiver). Elle est dominée par les touristes espagnols et britanniques¹.

En ce qui concerne la clientèle nationale, on constate que la montagne conserve une bonne attractivité. Avec 73 % de Français qui se déclarent attirés par la montagne, elle se place en troisième position, derrière la mer (83 %) et les visites de régions ou pays étrangers (79 %) mais devant les visites de villes (70 %) et la campagne (67 %). Malheureusement, le taux de concrétisation n'est pas optimum, puisque seuls 44 % des Français déclarent s'y rendre. En quatre ans, la montagne française a perdu globalement 6 millions de nuitées (soit 5 % de sa fréquentation en nuitées).

Les Pyrénées maintiennent une image attractive auprès de la clientèle française : c'est le territoire de montagne le plus attractif pour des séjours d'été (31%), et le premier en fréquentation, le second ex-aequo plus attractif l'hiver (27%) et le 3e en fréquentation². Les stations des Pyrénées-Orientales sont par ailleurs attractives, avec 25 % du chiffre d'affaire total des Pyrénées. On constate cependant une stagnation du nombre de nuitées, notamment l'hiver, depuis 2012 (cf. ci-contre).

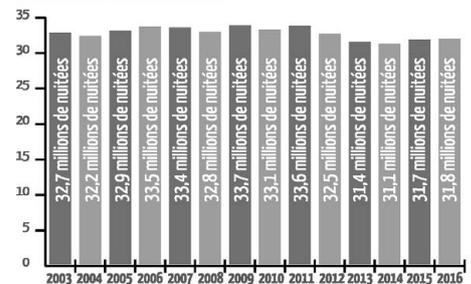
Le positionnement actuel de la montagne, parfois trop clivant pour certaines catégories de personnes pourtant attirées par la montagne, explique en partie cette érosion de fréquentation. C'est notamment le cas pour les jeunes, aussi bien les enfants, adolescents, que les 15-24 ans et les 25-34 ans, avec une problématique plus marquée l'été que l'hiver. Les seniors aussi ont tendance à se sentir exclus de l'offre touristique proposée à l'heure actuelle par la montagne française, mais avec une distance plus marquée l'hiver que l'été. Les clientèles « populaires » (revenus plus faibles, CSP intermédiaires à faibles) sont aussi touchées par cette désaffection, certes liée à un faible pouvoir d'achat, mais de façon plus importante que pour d'autres destinations.

Il existe néanmoins des freins en termes d'image : le ski est un sport exigeant, nécessitant un apprentissage, et les sports d'été mis en avant dans les médias (alpinisme, canyoning, parapente...) sont considérés comme élitistes, voire dangereux. Les stations de ski d'altitude sont perçues l'été comme des espaces froids, peu animés et perturbés par de multiples chantiers.

Le tableau n'est pas complètement noir pour autant. La montagne française, et les Pyrénées en particulier, disposent de nombreux atouts pour (re) conquérir des clientèles, notamment une offre touristique variée et dense, la possibilité de travailler sur deux saisons (été et hiver) complémentaires ou encore une identité forte.

FRÉQUENTATION TOURISTIQUE GLOBALE

(source BCT & Marchand 2017 - en millions de nuitées)



	2005	2010	2015	2016
Hiver	4,97	3,97	3,53	3,21
Printemps	4,84	5,43	5,20	4,91
Été	18,60	19,18	18,48	18,74
Automne	4,50	4,60	4,65	4,81

Source : Les chiffres-clés du tourisme 2016, Agence de développement touristique des Pyrénées-Orientales

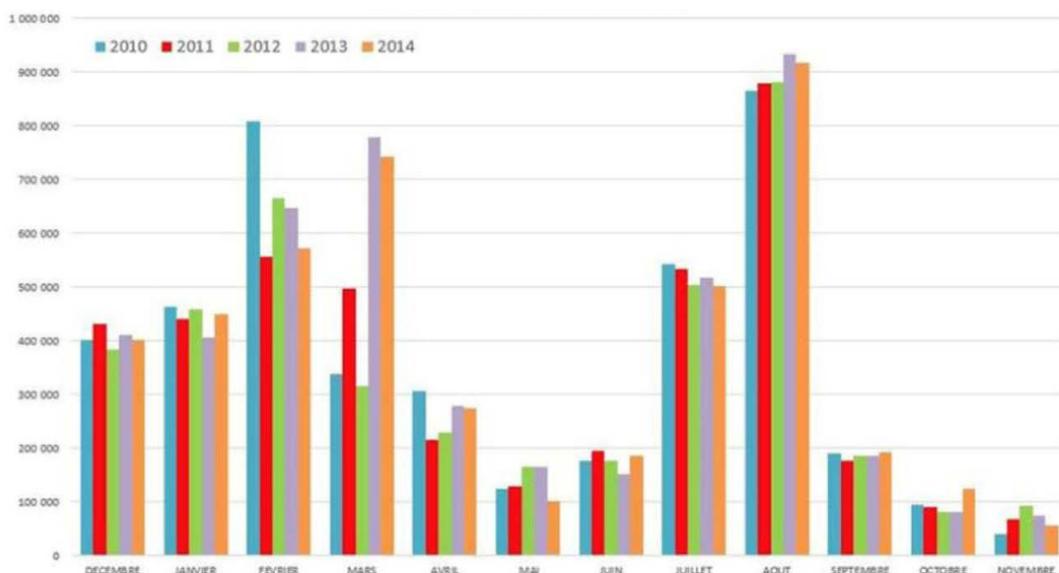
1 Confédération Pyrénéenne du Tourisme, bilans de saison hiver 2014/2015 et été 2015

2 - Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes / Massif du Canigó, Etude marketing touristique - MaHoc, 2014 ; Atout France, 2011



2. La saisonnalité de la fréquentation touristique

Evolution mensuelle de la fréquentation touristique totale de la zone Montagne des Pyrénées-Orientales (2010-2014)



Source : DDTM66, Urbaltherre, Atelier des Territoires - Vivre et travailler en montagne à l'heure du changement climatique, rapport de lancement, 2017

Au regard du tourisme, le principal atout du territoire des Pyrénées Catalanes tient au fait qu'il s'étend sur une double saison.

La saison d'hiver, qui mobilise le maximum de moyens autour des sports du même nom, et la saison d'été, plus liée à la qualité des espaces naturels et ruraux montagnards.

La **haute saison** est cependant courte (1,5 mois fort en hiver, 1,5 mois en été) et hachée, notamment par sa dépendance aux vacances scolaires.

Elle se concentre sur le mois d'août en été, plus faiblement en juillet.

En hiver, une semaine de pointe se déploie autour de Noël et du jour de l'An, et les mois de février-mars concentrent la fréquentation.

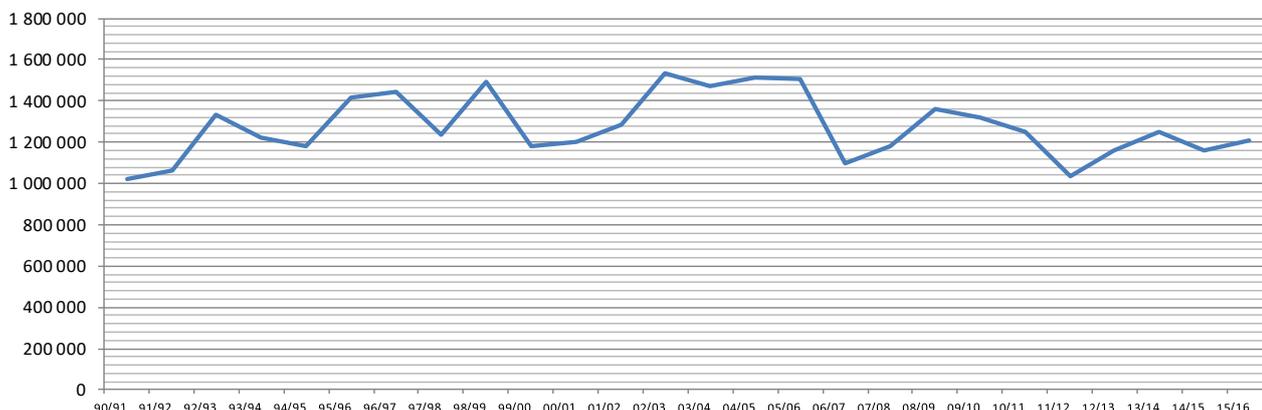
Enfin, on constate des variations importantes de fréquentation d'une année à l'autre l'hiver, qui est très liée à la variabilité des conditions climatiques, mais aussi aux dates des vacances d'hiver.

La **moyenne saison** est non moins singulière : elle se déploie sur 9 semaines d'hiver (janvier et mars) et seulement 2 semaines en été, où l'on tombe immédiatement, dès le début septembre, en basse saison. En tout, 8 semaines.

La **basse saison** couvre de loin la majeure partie de l'année : 32 semaines.

3. La fréquentation hivernale

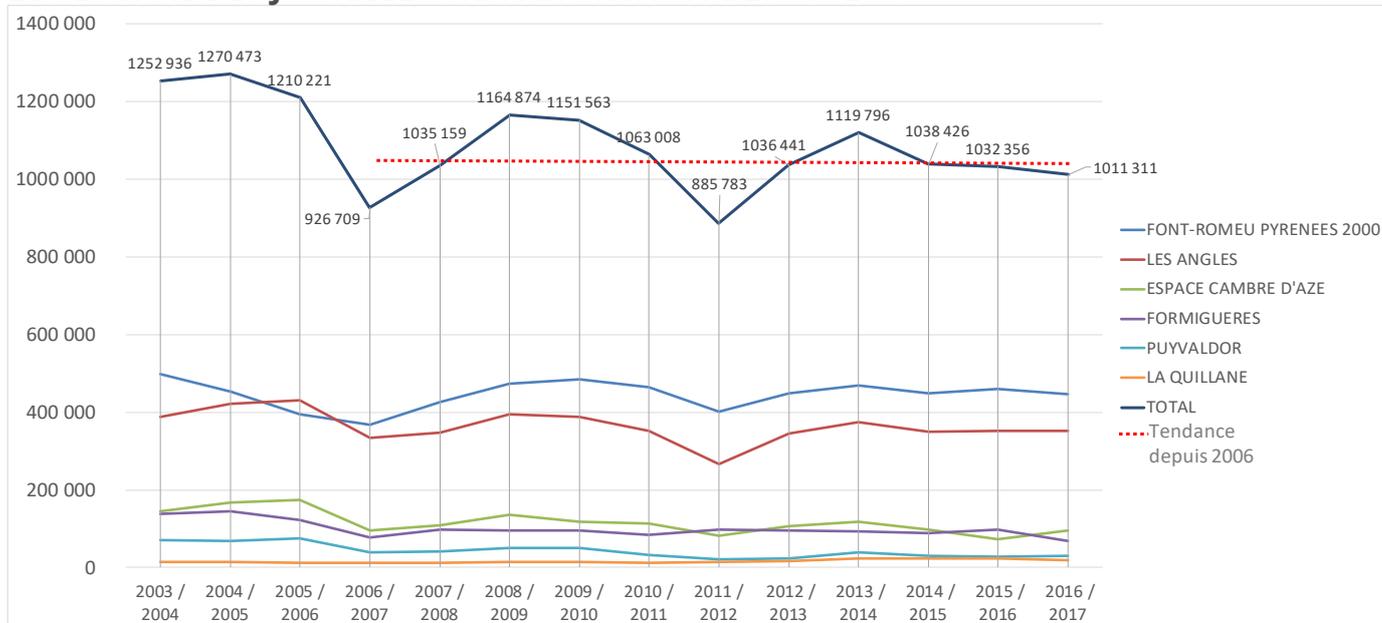
EVOLUTION DES JOURNÉES SKI DEPUIS 1990



Source : Neiges Catalanes

La fréquentation hivernale se concentre dans les stations de montagne (alpines et nordiques), bien qu'il soit estimé qu'un visiteur sur deux ne skie pas. Depuis 1990, la fréquentation des stations de montagne, estimée grâce au nombre de forfaits, est fluctuante mais reste comprise entre 1 000 000 et 1 500 000 journées-visiteurs par hiver, ce qui correspondrait à 2 à 3 millions de visiteurs au total.

EVOLUTION DES JOURNÉES SKI PAR STATION DEPUIS 2003



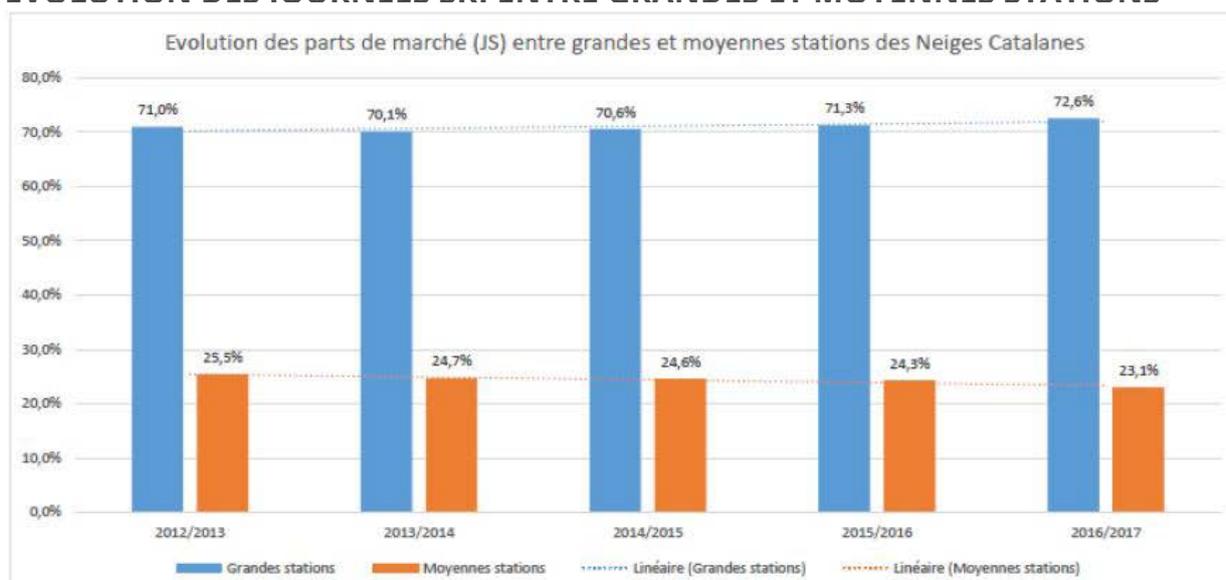
Source : Neiges Catalanes

Les stations de ski montrent globalement une fréquentation stable depuis 2006, avec quelques variations d'une année sur l'autre probablement liées à l'enneigement des stations et à la conjoncture économique.



Font-Romeu / Pyrénées 2000 et Les Angles apparaissent comme les deux « moteurs » des activités hivernales avec 4 fois plus de fréquentation que les autres stations. On constate cependant des évolutions contrastées entre les stations, avec une lente érosion des journées-ski sur les plus petites (Cambre d’Aze, Formiguères, Puyvalador).

EVOLUTION DES JOURNÉES SKI ENTRE GRANDES ET MOYENNES STATIONS



Source : SIECA - Cambre d’Aze

Cela traduit notamment la différence d’équipement entre les stations : la neige de culture, plus développée dans les grandes stations, offre une «assurance-ski» que ne permettent pour l’instant pas les stations moyennes, beaucoup plus dépendantes des conditions climatiques. On constate par ailleurs un report entre stations en fonction de leur enneigement.

Concernant les domaines nordiques, la fréquentation hivernale est très faible comparée à la dominance du ski alpin (45 425 journées ski en 2016/2017 à l’espace nordique Cerdagne-Capcir, soit 4,5 % de la fréquentation hivernale). Elle montre cependant un certain dynamisme, avec une hausse de 3,5% ces deux dernières années (source : ADT 66).

La fréquentation, et donc l’activité touristique hivernale, sont cependant particulièrement dépendantes des conditions climatiques : ainsi, les deux saisons peu enneigées de 2006-2007 et 2007-2008 ont vu la fréquentation des stations de ski baisser de 40 % et le chiffre d’affaires de 30 %. Par contre, la saison 2008-2009 a bénéficié d’une météo très favorable pendant laquelle la fréquentation a augmenté de 20 à 35 % lors de la période de Noël avec un taux d’occupation hôtelière avoisinant les 100 %. (DDTM)

• La clientèle

A l'échelle nationale, la clientèle des stations de montagne est plutôt familiale et jeune. Elle est également plus sédentaire, localisée dans les stations de montagne, avec une demande de commerces et services dans un rayon proche¹.

Les touristes viennent essentiellement de la région. La part des touristes français (de Toulouse et de Montpellier essentiellement) représente 64 % de la clientèle globale contre 20 % d'espagnols et d'andorrans.

Une étude auprès des touristes en station a permis de préciser ces éléments (Contours - 2015-2016). La clientèle des stations Neiges Catalanes est en moyenne plus âgée que sur le marché national. C'est une clientèle plutôt familiale (55%), en majorité logée en station (plus de 70 %). Elle comprend peu de débutants en ski, et montre plutôt un profil «sportif».

Les séjours semaine sont bien représentés, mais la part de séjours courts est importante : autour de 25 %, avec une prédominance dans les stations de Formiguères et du Cambre d'Aze (plus de 50 %). La transformation des nuitées en journée-skieur est également plus faible que sur l'ensemble des Pyrénées : elle est de 60 % aux Angles, 40 % à Font-Romeu, contre 90 % dans les Alpes (source: NEiges Catalanes).

• L'évolution des pratiques hivernales

Au niveau national, le ski n'est plus une activité en expansion : on estime que seulement 39.5 % des français partent en vacances l'hiver, dont 8,2 % aux sports d'hiver (Direction du Tourisme 2009). A l'échelle du massif des Pyrénées, 41 % des touristes fréquentant les stations pratiquent du ski (observatoire du tourisme pyrénéen, hiver 2010-2011).

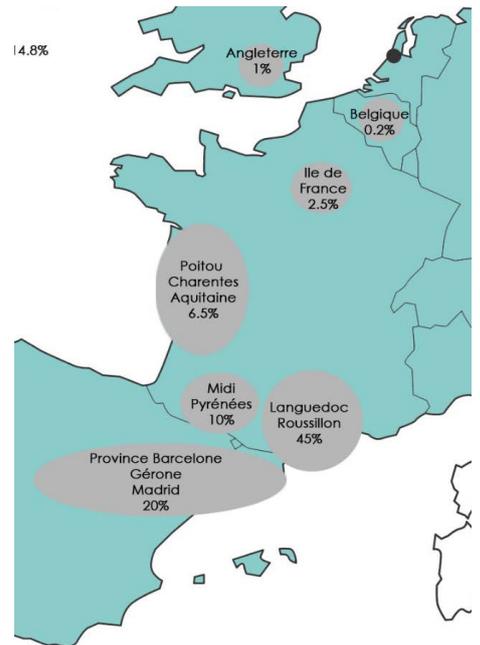
La pratique du ski alpin a évolué depuis une quinzaine d'années. Du fait de la modernisation des domaines skiables – remontées mécaniques plus performantes et pistes de mieux en mieux préparées – l'attente étant beaucoup moins longue qu'autrefois aux remontées mécaniques, les skieurs parcourent une plus grande quantité de pistes. Aussi, le temps moyen de pratique du ski par jour a diminué et s'élève désormais à environ 4h/jour.

L'âge moyen des skieurs a par ailleurs augmenté, et la nouvelle génération est moins attirée par le ski. Ces 4 à 5 heures de ski suffisent donc le plus souvent. Le ski demeure l'activité principale des touristes en hiver, mais n'est plus exclusive, et les stations doivent proposer des activités complémentaires sur les domaines skiables (restaurants d'altitudes) ou dans la station (itinéraires piétons et raquettes, free ride, loisirs ludiques, sportifs, bien-être...)

La concurrence sur le marché du ski est de plus en plus rude. Aujourd'hui, les stations doivent non seulement faire face aux destinations européennes classiques (Espagne, Andorre, Autriche, Allemagne, Italie, Suisse...) mais aussi, dans un contexte de baisse des prix du secteur aérien, à des destinations plus lointaines.

¹ Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes / Massif du Canigó, Etude marketing touristique – MaHoc, 2014 ; Atout France, 2011

PROVENANCE DE LA CLIENTÈLE



Source : Neiges Catalanes



Concernant les activités nordiques, elles ont également beaucoup évolué ces 30 dernières années. Le ski de fond a connu un véritable essor économique à la fin des années 1970 – début des années 1980, avec la création sur le plateau du Capcir de 4 centres d'accueil de séjours spécifiques au ski de fond s'appuyant sur près d'une trentaine de moniteurs et de personnels d'accueil. Cette discipline a progressivement pris un autre tournant, avec le développement de pistes damées et entretenues et la perception d'une redevance. Progressivement, depuis les années 2000, on assiste à une baisse de la pratique du ski de fond qui s'accompagne en contrepartie d'une forte hausse d'intérêt pour les « activités » nordiques : raquette, chiens de traîneau, etc.

• L'impact du changement climatique

L'augmentation des températures liées au changement climatique global est une réalité, prise en compte par les stations du territoire. A l'échelle de la France et des massifs montagneux, le réchauffement observé au XXème siècle est d'environ 1,5°C. Il s'est accéléré sur les 30 dernières années et on observe une réduction de l'enneigement en moyenne montagne malgré de très grandes variations d'une année à l'autre.

Bien que des variations importantes puissent exister dans ce territoire de montagne (en fonction de l'orientation des versants, des couloirs de vents, etc.), on constate depuis 1990 un raccourcissement de la saison d'enneigement, notamment en début de saison, la diminution de près de moitié en 25 ans de l'épaisseur moyenne du manteau neigeux, et enfin des périodes de redoux prolongées en cœur de saison (cf. page suivante)².

Les importantes variations des cumuls de neige posent de réels problèmes en termes d'exploitation. Avec la concentration de la saison hivernale sur une courte période, l'activité ski est ainsi très dépendante des conditions climatiques. Les stations mettent donc en œuvre différentes techniques, complémentaires, pour assurer le maintien du manteau neigeux sur toute la saison.

Le damage des pistes permet sa meilleure conservation dans le temps, notamment face à l'érosion (skieurs, vent). Il nécessite cependant une couverture initiale. Les travaux de profilage des pistes sont également mis en œuvre, permettant de mieux fixer la neige et de limiter le recours aux enneigeurs.

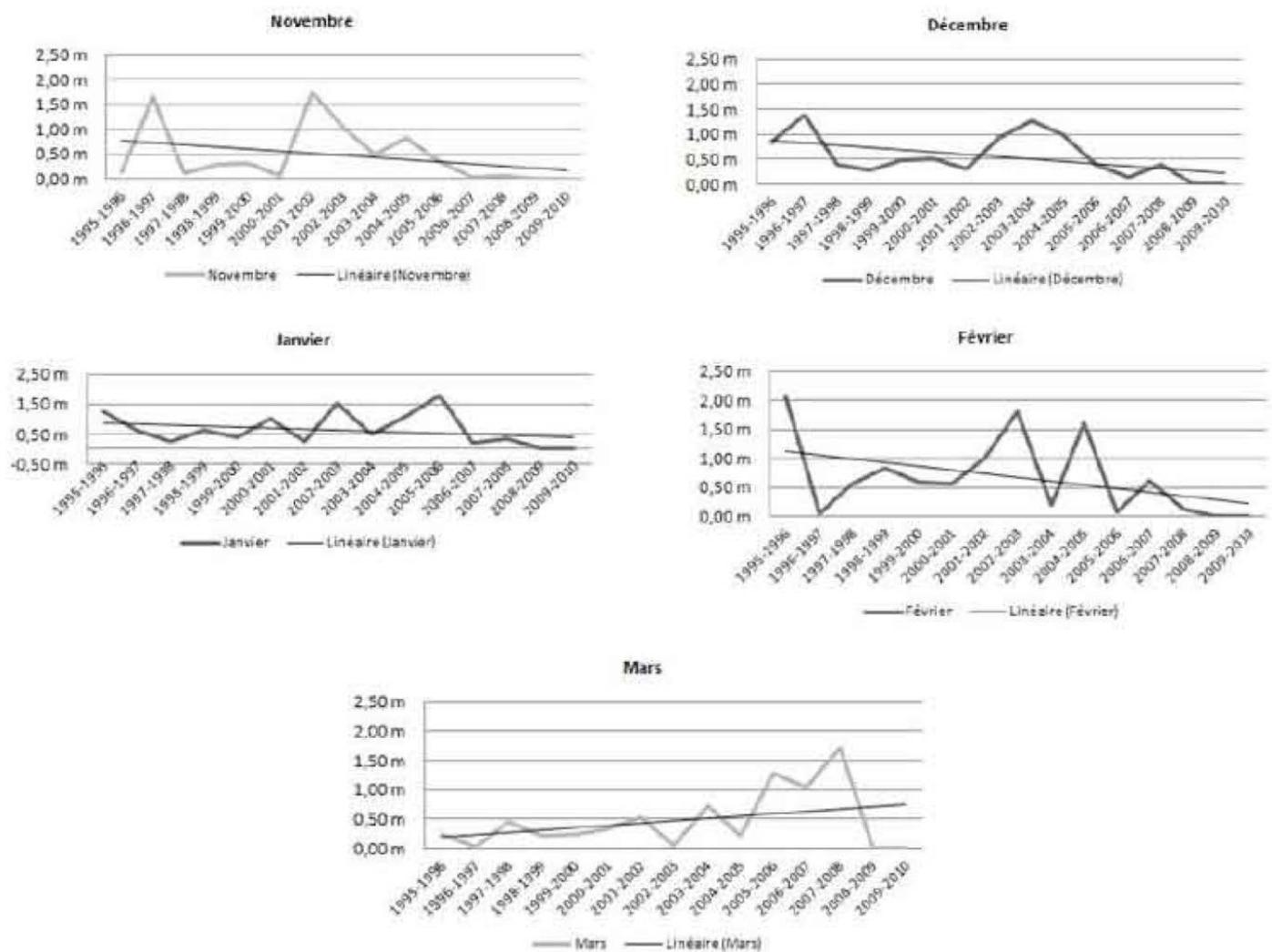
Les stations se sont également orientées vers la production de neige de culture. La couverture est très variable entre les stations (20% à Formiguères, 92% à Font-Romeu), le recours aux enneigeurs représentant un investissement important. La présence d'un enneigement naturel initial reste cependant indispensable à la production de neige, même si celle-ci peut désormais se faire à des températures positives.³.

Face aux incertitudes pesant sur les évolutions climatiques futures, la diversification des activités touristiques semble indispensable pour assurer l'avenir du territoire.

² Les données météorologiques localisées ne permettent pas de remonter sur des temps longs, augmentant l'incertitude quand aux conditions réelles de manifestation du changement climatique (M. Lafaysse)

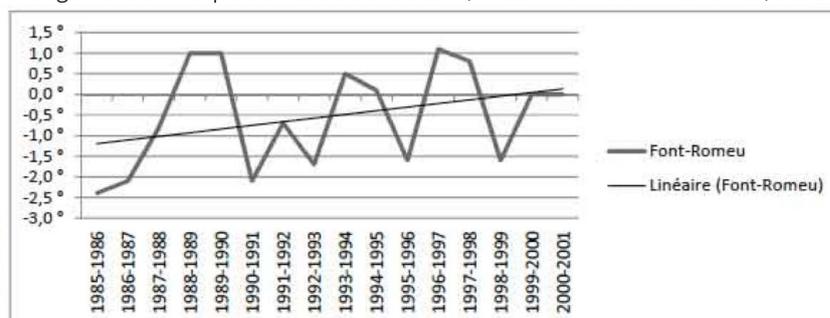
³ P. Spandre, M. Lafaysse, IRSTEA Grenoble/Météo France, La gestion de la neige, 2016

HAUTEUR DE NEIGE ENTRE 1990 ET 2015 POUR LES MOIS D'HIVER À PYRÉNÉES 2000 (ALT. 1995 M)



EVOLUTION DE LA TEMPÉRATURE MOYENNE À FONT-ROMEU - LES AIRELLES (ALT. 1964 M) ENTRE 1985 ET 2000

source : Vincent Vlès, l'impact du changement climatique sur les stations de ski ; Météo France © Vincent Vlès, 2015



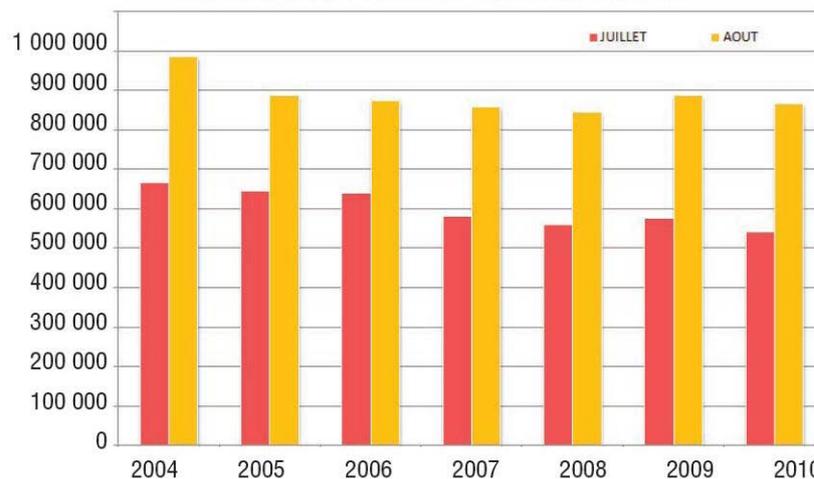
source : Vincent Vlès, l'impact du changement climatique sur les stations de ski ; Météo France © Vincent Vlès, 2015



4. La fréquentation l'été et les autres saisons

• En été

EVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION ESTIVALE EN ZONE MONTAGNE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES



source : Source : Diagnostic du Parc Naturel Régional, CDT 66, 2014

Jusqu'en 2007, la fréquentation touristique était largement supérieure en hiver (maximum au mois de février) qu'en été (maximum au mois août). Depuis, la tendance est moins marquée : selon les années, la fréquentation touristique au mois d'août et au mois de février s'équilibrent sur la zone montagne des Pyrénées-Orientales.

La fréquentation estivale reste stable au mois d'août, elle montre par contre une légère baisse au mois de juillet.

Le territoire constitue une destination privilégiée pour la randonnée et l'itinérance : le GR 10 accueille 20 000 visiteurs par an, et 15 000 personnes traversent la frontière par le Cami de Nuria (GRT 36) en haute saison.

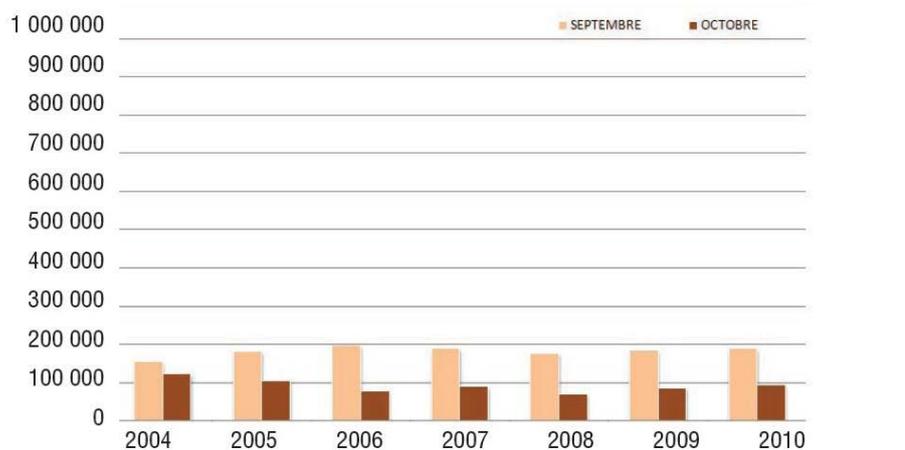
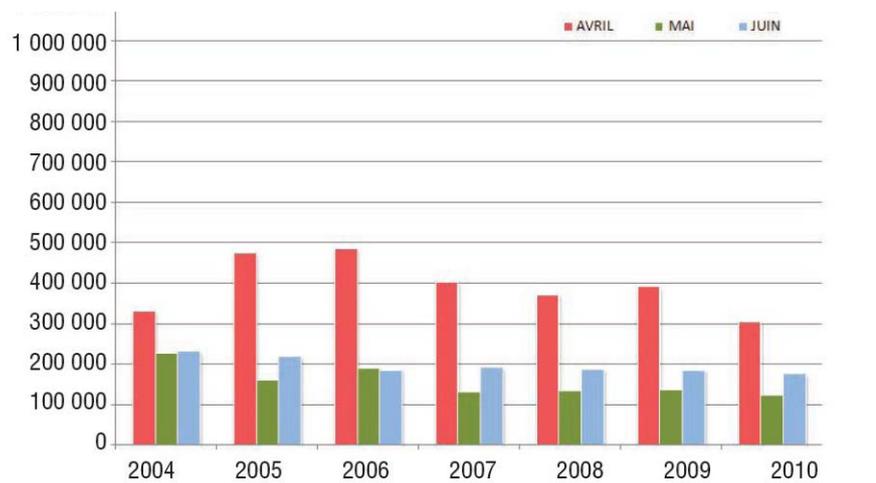
• Hors saison

En dehors des deux saisons d'été et d'hiver, la fréquentation est faible sur le territoire : elle correspond sur les mois d'avril à juin et de septembre à novembre à moins d'un quart de la fréquentation du reste de l'année (CDT 66)..

Le printemps est marqué par un mois d'avril relativement fréquenté, mais très dépendant du maintien de la neige. Le territoire est par la suite déserté, les vacanciers préférant rejoindre les plages au printemps. Le mois de juin montre par ailleurs une baisse significative de fréquentation.

L'automne est la «morte» saison du territoire, la fréquentation restant très faible et sans évolution significative. Seul le mois de septembre parvient à poursuivre faiblement la dynamique de l'été.

ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION PRINTANIÈRE ET AUTOMNALE EN ZONE MONTAGNE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES



source : Diagnostic du Parc Naturel Régional, CDT 66, 2014

• La fréquentation des principaux sites

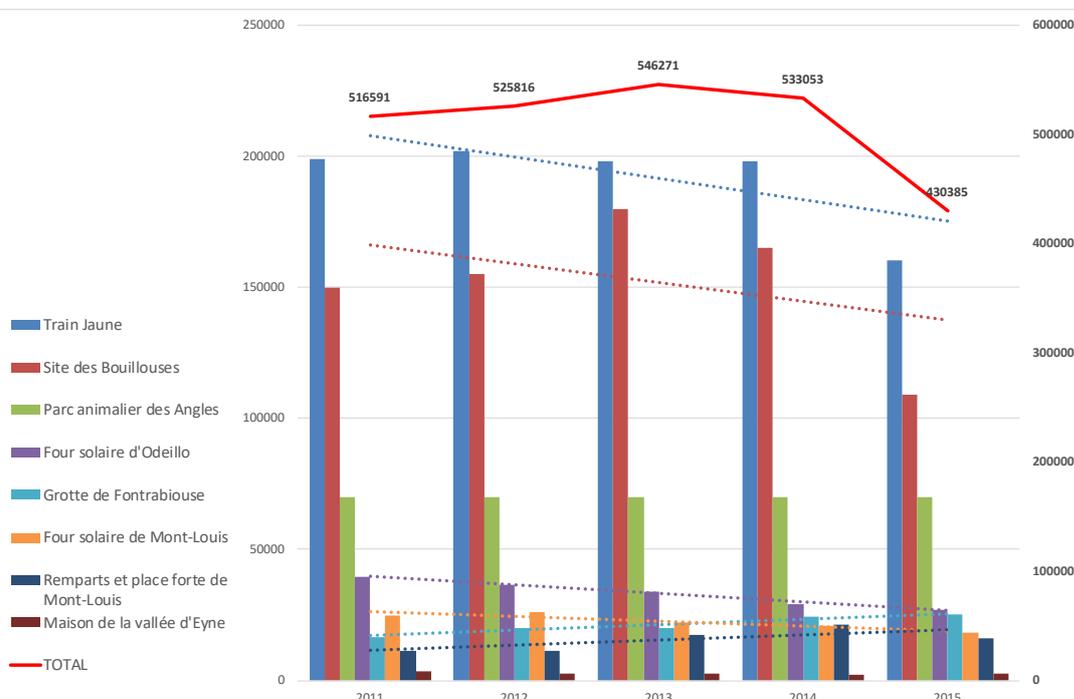
Le territoire de la Communauté de communes comprend plusieurs sites touristiques renommés. Le Train Jaune, qui traverse le territoire, est le plus emprunté/visité, avec une fréquentation annuelle sur le territoire de 160 273 personnes en 2015.

Le site classé des Bouillouses accueille quant à lui en moyenne 150 000 personnes par an.

La fréquentation de ces sites majeurs montre cependant une tendance à la baisse entre 2011 et 2015, tandis que des sites plus confidentiels voient leur fréquentation augmenter : grotte de Fontrabieuse, place-forte de Mont-Louis.



ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA FRÉQUENTATION DES PRINCIPAUX SITES TOURISTIQUES



source : ADT 66

La citadelle de Mont-Louis accueille ainsi 200 000 visiteurs par an en moyenne, dont 11 500 visitent les remparts. Ces chiffres sont à mettre en relation avec la fréquentation de l'autre citadelle Vauban classée UNESCO de Villefranche-de-Conflent, qui accueille 500 000 visiteurs par an, dont 56 000 payent un supplément pour visiter Fort Libéria, et 27 000 les remparts.

La mise en relation de ces deux sites, pourtant connectés par le Train Jaune, ne semble donc pas suffisante pour renforcer l'attractivité de Mont-Louis.

• La clientèle estivale

La clientèle estivale, et de manière générale hors-saison, diffère fortement de la clientèle hivernale. Elle est plus mobile, dans une logique de découverte du territoire là où les hivernants restent concentrés sur les stations. La randonnée et l'itinérance de manière générale sont particulièrement prisées.

Elle est également attachée aux ressources d'un territoire de montagne et à son authenticité : produits du terroir, contemplation de la nature, découverte culturelle, ... C'est enfin une clientèle moins consommatrice, mais aux durées de séjour plus longues¹.

¹ Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes / Massif du Canigó, Etude marketing touristique - MaHoc, 2014 ; Atout France, 2011

C | Les capacités d'hébergement

1. La capacité d'accueil touristique et sa qualité restent largement dépendants du stock de lits « diffus » que propose le parc des résidences secondaires

LA RÉPARTITION ENTRE LITS "PROFESSIONNELS" ET "DIFFUS" DANS LA CC PYRÉNÉES CATALANES EN 2017

Lits PROFESSIONNELS					Lits "DIFFUS"
Camping	Hôtel	Village de vacances	Centre sportif	Résidence de tourisme	Résidences secondaires
1 707	1 100	594	230	5 447	14 905 RS
19%	12%	7%	3%	60%	
9 078 lits					74 525 lits
11%					89%

Source : INSEE 2017

Largement renouvelées par l'apport des résidences de tourisme, les différentes formules d'hébergement gérées par les professionnels recouvrent aujourd'hui plus de 9 000 lits. Mais la structure de l'offre touristique reste largement dominée par les lits « diffus » que proposent les résidences secondaires. La règle habituelle consiste à affecter une capacité moyenne de 5 personnes par résidence secondaire. Cette méthode porte à près de 72 000 lits le potentiel d'accueil des résidences secondaires. **89% de la capacité d'accueil touristique du territoire se situe donc dans ce parc !**

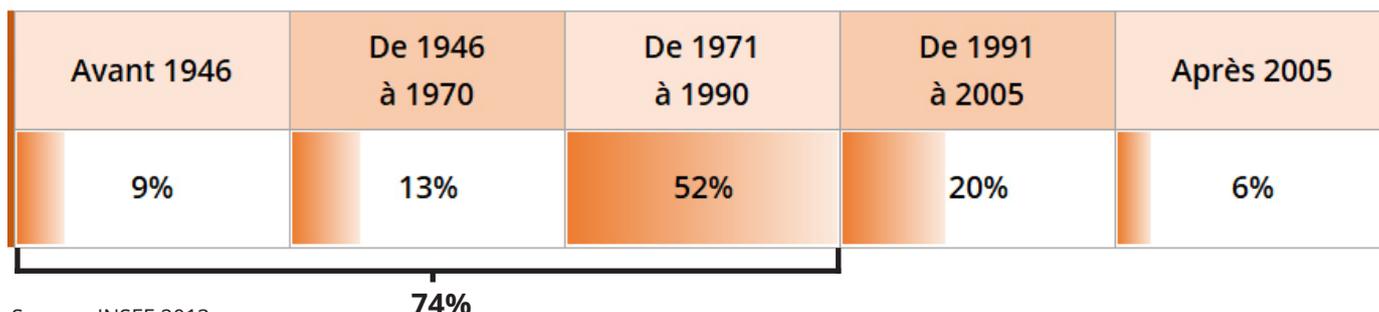
Le poids dominant des résidences secondaires dans la capacité d'accueil touristique des Pyrénées Catalanes souligne les enjeux stratégiques qui entourent les dynamiques et les évolutions de cette offre :

- **l'image d'ensemble du territoire et le choix des Pyrénées catalanes comme destination touristique dépendent étroitement de la qualité de ce parc et de sa capacité à correspondre aux standards actuels ;**
- **sa mobilisation régulière (par ses propriétaires et leurs proches ou pour des locations saisonnières) ou inversement, son érosion et sa transformation en lits « froids » impactent directement le niveau de fréquentation du territoire et donc le dynamisme de son offre de commerces, services et équipements.**



2. Le parc des résidences secondaires présente des caractéristiques « typées » et parfois en décalage avec les préférences et standards actuels

EPOQUE D'ACHÈVEMENT DES RÉSIDENCES SECONDAIRES DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

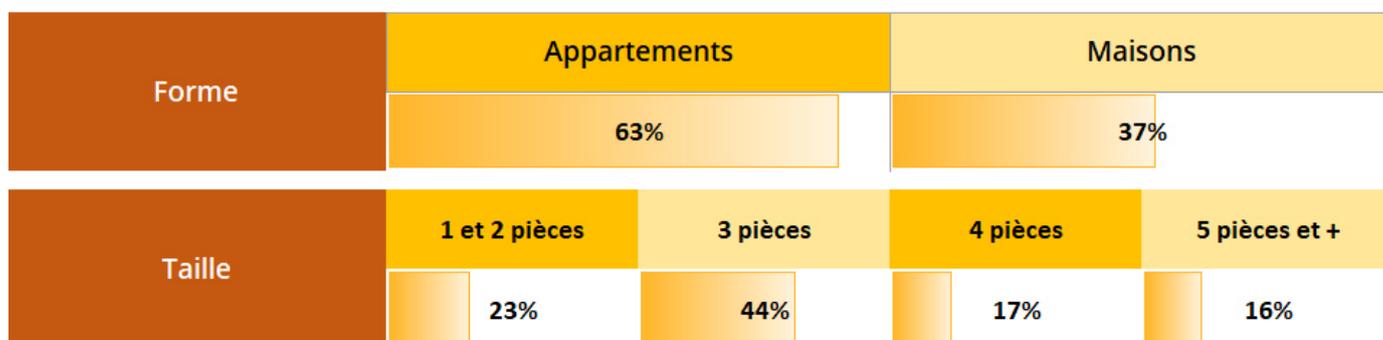


Source : INSEE 2013

Plus de la moitié des résidences secondaires ont été construites de 1971 à 1990. Le pic de leur développement est intervenu entre 1975 et 1982 (+12,1% par an sur cette période). Ces dates de construction confrontent aux risques d'usure et parfois d'obsolescence par manque de réinvestissement. La sous-utilisation qui en résulte, alimente l'érosion de la fonction marchande de cette offre et sa transformation en « lits froids ».

L'âge de ce parc soulève aussi les questions associées au vieillissement de leurs propriétaires. Eux aussi ont aujourd'hui entre trente ou quarante de plus. Dans un premier temps, le passage à la retraite a pu les autoriser à disposer de davantage de temps pour profiter plus souvent de leur bien. L'avancée en âge et les difficultés de déplacement associées, le souhait de découvrir d'autres destinations ou le fait de s'être rapprochés de leurs enfants éloignés géographiquement font que certains utilisent aujourd'hui moins souvent leur résidence secondaire, même si elle peut continuer à être mise à la disposition de la famille ou de proches. Pour ces premiers propriétaires, le fait d'avoir conservé leur résidence est souvent significatif du lien affectif qui les lie à leur logement. En sera-t-il de même pour leurs héritiers ?

LES CARACTÉRISTIQUES DES RÉSIDENCES SECONDAIRES DANS LA CC PYRÉNÉES CATALANES



Source : INSEE 2013

Presque les deux tiers des résidences secondaires sont composées d'appartements. L'offre est dominée par les moyennes (44% de 3 pièces) et petites surfaces (près d'un quart de studios et F2). Ce sont là les caractéristiques d'un immobilier de loisirs développé pour accompagner l'essor de la pratique du ski. Sur un segment qui s'est entre temps largement développé et est parfois même considéré comme arrivé à maturité, la concurrence est vive ; la clientèle, est à la fois plus exigeante et diversifiée : elle compte toujours des passionnés du ski mais également des familles (familles traditionnelles, familles recomposées, « tribus »...) voulant diversifier leurs activités (raquettes, découverte du patrimoine...) ou des « contemplatifs » de la montagne, venus essentiellement se reposer. Ces visiteurs attachent une importance plus grande à l'espace et à la qualité des logements offerts. Les studios-cabine ou les deux pièces de moins de 35 m2 accusent le plus leur décalage avec ces besoins et attentes nouvelles.

3. Derrière des dominantes, le parc de résidences secondaires révèle une grande variété de formes, de produits et d'usages

Les studios-cabines et les F2 édifiés dans les années 1970-80 sous forme d'immeubles collectifs et conçus comme des « machines à skier » pèsent dans le parc des résidences secondaires des Pyrénées catalanes. Mais cette offre ne se résume pas à ces seuls produits. La part davantage élevée de résidences secondaires construites avant 1946 dans les communes sans station de ski vient rappeler que le segment des résidences secondaires s'appuie aussi sur la remobilisation d'anciennes fermes, de maisons de village dont les reprises qualifiantes en font aujourd'hui un patrimoine de qualité, prisé et recherché. Autre signe de la diversification de l'offre, la production récente accorde davantage de place à l'habitat individuel (46% des RS construites après 1990) notamment avec le développement de chalets de type nordique.

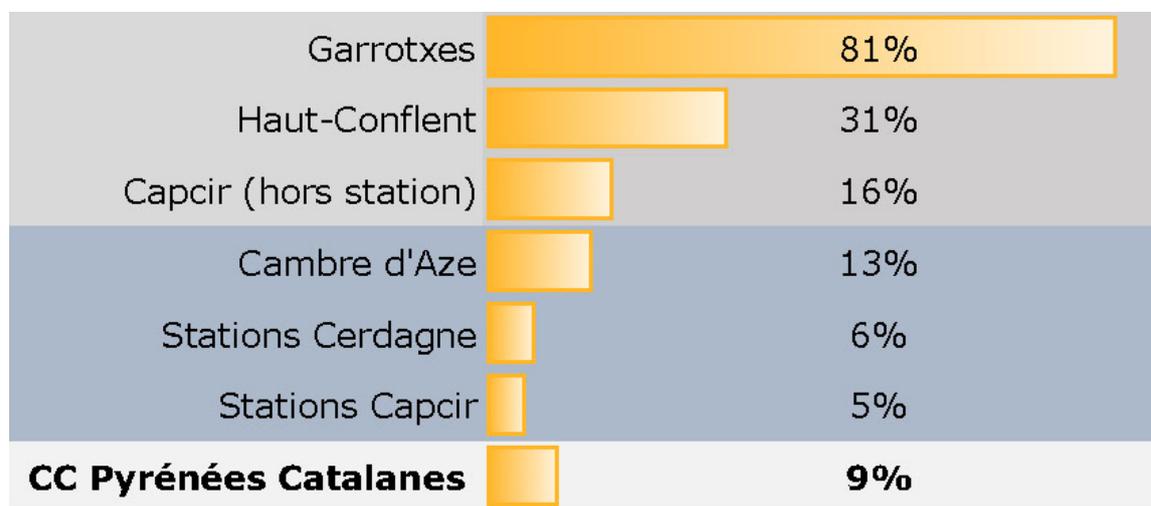
Ces points viennent rappeler que le parc de résidences secondaires recouvre une diversité aussi bien de types et formes d'habitat, que de pratiques et d'usages dont les contours restent difficiles à cerner :

- Combien de résidences secondaires ont été retirées du marché de la location touristique et transformées en « lits froids » ?
- Combien sont toujours louées, avec quelles difficultés et par quel biais (réseau des agences immobilières, location de particulier à particulier...)?
- Combien ont fait l'objet de requalifications en changeant de propriétaires suite à des ventes ou des héritages ?
- Quelles stratégies patrimoniales et familiales se jouent autour des résidences secondaires ?
- Quel est le rôle de la résidence secondaire dans le cycle de vie de leurs propriétaires ?
- Quelles sont les durées et les moments de son utilisation ?...

Derrière ces questions, c'est la place des résidents secondaires au sein de la société et des dynamiques locales qui se joue et s'organise.

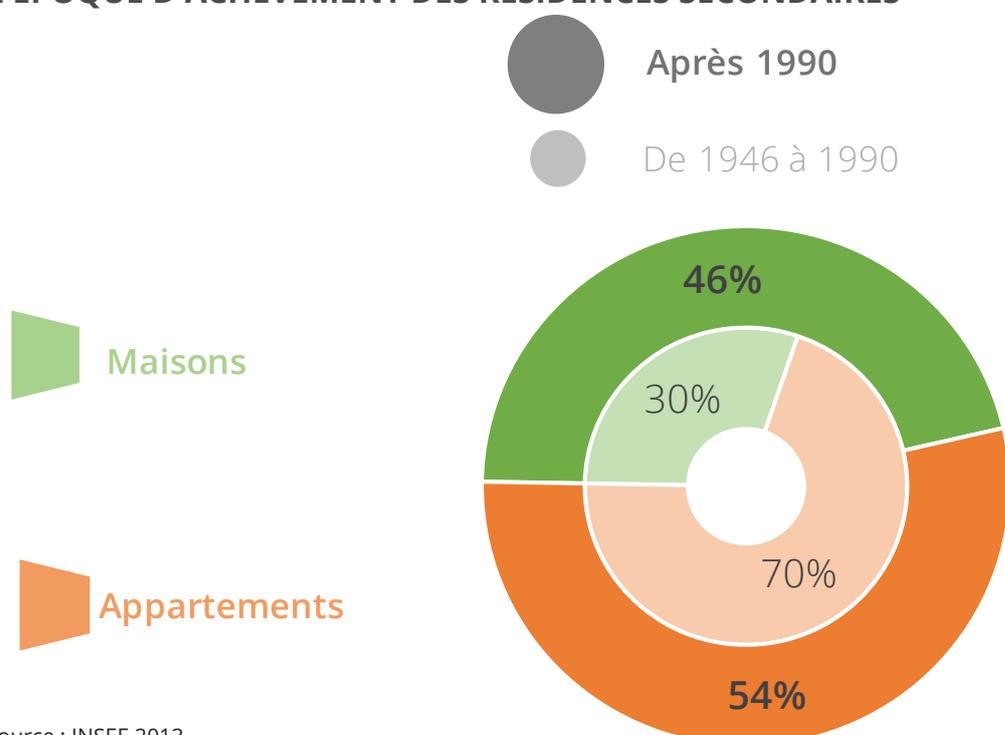


LA PART DES RÉSIDENCES SECONDAIRES CONSTRUITES AVANT 1946



Source : INSEE 2013

L'ÉPOQUE D'ACHÈVEMENT DES RÉSIDENCES SECONDAIRES



Source : INSEE 2013

4. L'hébergement touristique professionnel se transforme et se recompose

EVOLUTION DE LA CAPACITÉ HÔTELIÈRE DANS LA CC DES PYRÉNÉES CATALANES

Capacité hôtelière	Nbre d'hôtels	Nbre de chambres
2017	19	550
2013	24	696

INSEE

Source : INSEE

Les hôtels doivent faire face à des contraintes d'investissement importantes, d'une part pour s'adapter à l'évolution des normes, mais également pour assurer une montée en gamme. Dans l'incapacité de surmonter ces contraintes, 5 établissements de Font-Romeu ont dû mettre un terme à leur exploitation sur les cinq dernières années. L'absence d'une offre d'hôtellerie de haut niveau (un seul hôtel quatre étoiles et aucune offre supérieure) peut représenter un frein pour l'accueil d'une clientèle haut de gamme: sportifs de haut niveau, touristes étrangers, etc...

CAPACITÉS DES AUTRES MODES D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE PROFESSIONNEL

CC Pyrénées Catalanes	Camping		Villages de vacance		Centres sportifs	
	Sites	Lits	Sites	Lits	Site	Lits
1 393 lits	4	569	3	594	1	230
(INSEE 2017)	Matemale, Formiguères, Font-Romeu, Mont-Louis		Bolquère, Font-Romeu, La Cabanasse		Font-Romeu	

Source : INSEE 2017

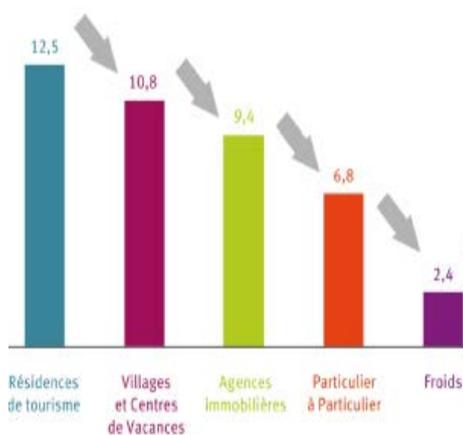
Les campings, les villages de vacance et les centres sportifs cumulent près de 1 400 lits. La capacité d'hébergement proposée en camping n'a pas varié depuis 2013. Celle des maisons familiales et centres pour enfants reste vulnérable, confrontée à la fragilisation générale de ce secteur.

Les campings offrent des prestations médianes (2 étoiles pour le Pla de Barrès, 3 étoiles pour les autres, camping rural de Saint-Pierre dels-Focats). Ils proposent quelques locations : chalets à Font-Romeu, roulotte à Formiguères, mobil-homes...

Une cinquantaine d'emplacements pour campings-car sont répartis dans ces campings, ainsi que sur 2 aires municipales au pied des remparts de Mont-Louis (10 places) et aux Angles (10 places).



NOMBRE DE SEMAINES D'OCCUPATION PAR AN SELON LES DIFFÉRENTS TYPES DE LITS



Source : Atout France, Focus sur l'immobilier de loisirs, Atelier des territoire - Pyrénées Catalanes, 17 mars 2017

5. Occupation des différents modes d'hébergement touristique et évolutions à venir

Sur le cœur de saison (semaine 51 à semaine 16), on constate une occupation globale moyenne de 46 % de la capacité de lits sur le territoire¹. La majorité des lits est occupée moins de 10 semaines par an. Le taux de remplissage atteint par contre près de 100 % sur les quelques semaines de haute fréquentation (fin décembre et vacances de février). Cette occupation est variable selon les modes d'hébergement : **le lit marchand (résidences de tourisme, villages et centres de vacances, lits commercialisés par les agences immobilières) montre ainsi un meilleur taux de remplissage que les lits en résidence secondaire, commercialisés entre particuliers.**

Plus de 20 000 lits ont été mis en service récemment via le développement des résidences de tourisme. Appuyés sur les incitations initiées par la loi Demessine (1999-2010), ces nouveaux produits immobiliers de loisirs ont permis une évolution quantitative et un renouvellement qualitatif du parc d'hébergement marchand. En Pyrénées catalanes comme dans les autres massifs, leur logique de développement s'est appuyée sur la nécessité de lancer de nouveaux produits afin de compenser le phénomène structurel d'érosion des lits marchands et ainsi espérer sécuriser la fréquentation et le remplissage des stations.

L'effet de cet apport sera amené à se tasser à la fin de la durée du bail (9 ans) : ces lits marchands aujourd'hui « chauds » risquent alors de subir la même évolution qu'une bonne partie des résidences secondaires et se transformer en lits « froids ». Le renouvellement des résidences de tourisme est ainsi nécessaire pour retarder l'échéance de la perte de lits liés à leur banalisation.

Les Pyrénées Catalanes ont pour singularité qu'en même temps que se développaient les résidences de tourisme, le segment « traditionnel » des résidences secondaires, notamment porté par la proximité du marché investisseur catalan, continuait lui aussi à progresser : sans atteindre les niveaux records des années 1970-90, le rythme de croissance des résidences secondaires s'est situé à 2% par an entre 1999 et 2013 (+6 095 logements). Privilégiant, contrairement aux résidences de tourisme et autres types d'hébergements professionnels, des formes urbaines individuelles, ce regain a par ailleurs entraîné une accélération de la consommation d'espaces.

Cette évolution a cependant permis d'accueillir une nouvelle forme d'habitat sur le territoire : des résidents, ni permanents, ni touristes, que l'on peut dénommer des habitants « semi-permanents », occupant les résidences secondaires. Ce sont souvent des retraités ou des actifs indépendants qui séjournent sur le territoire jusqu'à 6 mois dans l'année. Leur nombre (on peut estimer qu'ils doublent la population de certaines communes) reste difficile à évaluer, mais pourrait s'accroître avec les évolutions climatiques et un regain d'attrait pour les espaces montagnards. Plusieurs communes (Les Angles, Formiguères, Font-Romeu) ont par ailleurs constaté la fixation sur le

¹ Atout France, Focus sur l'immobilier de loisirs, Atelier des territoire - Pyrénées Catalanes, 17 mars 2017

territoire de certains de ces résidents, une fois à la retraite.

Cette prédominance d'hébergements non marchands et individuels, si elle a permis un rééquilibrage de l'offre d'hébergements touristiques sur le territoire, doit cependant évoluer aujourd'hui. Ainsi, en 2006, un virage dans la création de lits touristiques est constaté² : la création d'hébergements neufs ne suffit plus à créer l'attractivité et à développer les marchés de clientèles qui font fonctionner l'économie réceptive du territoire.

La demande des touristes, mais aussi des résidents semi-permanents, est plus variée. Suivant la durée et la période de leur séjour, les visiteurs chercheront des appartements « pied de pistes » orientés sur le tout ski, des appartements ou des hôtels en centre urbain, très équipés (minimum ***) avec spa, piscine et commerces à proximité, des maisons avec terrasses pour profiter du soleil ou des chalets entourés de verdure pour des séjours plus longs. Les attentes environnementales sont également à prendre en compte pour le développement de nouveaux programmes.

L'orientation touristique du territoire dans son ensemble doit donc se repositionner et se diversifier, dans son offre touristique, mais également dans les formes d'hébergements qu'elle propose.

Pour asseoir la fréquentation touristique, s'adapter aux transformations de ses attentes ou encore compenser les transformations en « lits froids », le modèle de développement d'hébergements touristique doit ainsi mieux prendre en compte ses impacts et ses conséquences :

- Le développement continu des résidences secondaires, notamment sous la forme de chalets individuels, alimente la consommation de foncier et expose à la fragilisation de la qualité des sites et des paysages.
- Il sollicite les dépenses publiques pour aménager et desservir les zones ouvertes à l'urbanisation puis assurer leur entretien (ordures ménagères, déneigement, réfection de la voirie...)
- Il alimente les effets concurrentiels qui jouent au détriment de l'offre existante dont les composantes les plus en décalage avec les standards actuels connaissent un processus de délaissement voire d'abandon, qui rejaillit sur l'image et la notoriété du territoire
- La dominance d'hébergements non professionnels et hors des circuits traditionnels de distribution (particulier à particulier) contribue à une sous-occupation du parc touristique et entraîne une inflation de la création de lits pour permettre de répondre à la demande.

² PAMIR Conseil, Le développement 2000-2010 des résidences de tourisme dans le massif des Pyrénées-Orientales

L'enjeu pour le futur des hébergements touristiques sur le territoire est donc multiple :

- Il porte sur le réinvestissement et la montée en gamme du parc existant, dominé par des résidences secondaires anciennes et plus adaptées aux standards, afin d'en améliorer la fréquentation globale et de limiter les besoins de création de nouveaux hébergements.

- Il passe par une évolution du modèle de développement touristique, privilégiant des formes d'hébergements plus variées, pour répondre à l'ensemble des clientèles, mais également pour réduire la consommation des sols en limitant la part d'habitat individuel

- Il implique l'investissement dans des projets phares d'hébergements touristiques intégrant une forte proportion de lits professionnels, développant des hébergements haut de gamme, innovants et à forte composante environnementale, participant au repositionnement de l'offre touristique des stations et permettant de porter la mise en valeur du reste du parc d'hébergements.



D | Les produits touristiques

Le territoire de la Communauté de communes offre une **très large gamme d'activités**, organisées en deux saisons principales, hiver ou été, mais avec une possibilité de déborder sur les saisons intermédiaires. La plupart de ces activités peuvent se pratiquer soit lors d'un séjour prolongé (une semaine au moins), soit lors d'un bref séjour d'une ou deux journées, principalement de type « fin de semaine ».

1. Les domaines skiables et les sports d'hiver

Les sports d'hiver restent l'activité dominante des loisirs touristiques. La pratique du ski de piste (ainsi que du snowboard) reste dominante, mais le free-ride, la randonnée à ski ou en raquettes, du ski de fond libre ou en pistes damée, et autres activités nordiques, complètent la gamme des activités. Chacune d'entre elles appelle un professionnalisme propre, en termes de métiers comme de matériel (vente ou location) et d'équipements.

• Typologie des stations

Loin d'être conçues sur le même modèle, les stations appartiennent toutes à un type différent, selon que les **lieux de vie** sont plus ou moins intégrés aux **lieux d'activité** sportive. L'analyse de cette typologie est importante dans la mesure où l'évolution des stations, leurs aménagements et projets, sont conditionnés par chaque configuration particulière.

La « **station-village** » a développé son domaine et ses installations en continuité directe avec un village montagnard, de sorte que l'activité sportive est physiquement liée au cadre, aux services, et à la vie sociale. La croissance urbaine s'ancre sur les structures du village, mais peut aussi les bouleverser d'autant plus aisément. Ce type de station, représenté ici uniquement par Les Angles, est censé avoir été conçu et promu « de l'intérieur » afin de développer l'artisanat et la pluriactivité liés aux activités hivernales, et donc faire face à la disparition de la société paysanne. Pour autant, le rôle des acteurs extérieurs – en l'occurrence la Compagnie du Bas-Rhône-Languedoc – dans la création de la station a pu rester majeur.

Le « **stade de neige** » répond aux mêmes objectifs économiques et sociaux, mais se développe à distance du village en recherchant des conditions physiques optimales. La qualité du lien avec le village se pose en enjeu majeur. Formiguères est de ce type, ainsi que Puyvalador. Toutefois, cette commune a développé un embryon de quartier d'altitude associé à la station.

Six « **domaines nordiques** » voués au ski de fond (domaine de la Quillane, domaine de la Llose, Lac de l'Olive, forêt de la Matte, la Calme et les Estanyols à Font-Romeu/P2000) disposent d'un équipement important. S'y ajoutent d'autres sites pouvant accueillir des activités nordiques hors ski de fond (marche nordique, raquettes, chiens de traîneaux, etc.)³.

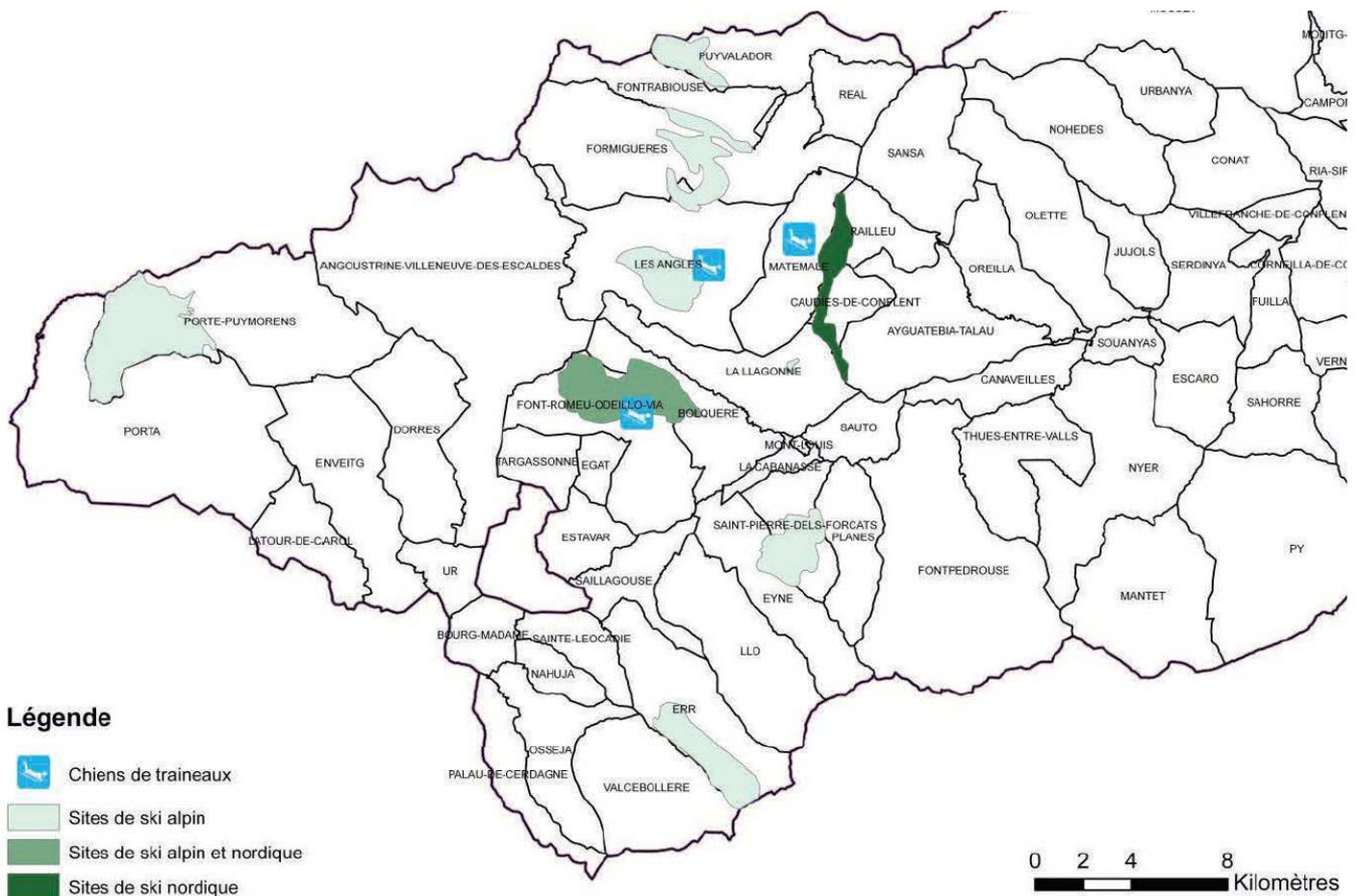
3 Val de Galbe, Lac de Balcère, val d'Aude, Farnells.



Enfin, dernier type et non le moindre, celui de la **station de ski-village d'altitude créée ex nihilo**. En dépit du rôle majeur des opérateurs extérieurs, les communes ont toujours été, dans ce cas, à l'origine des décisions d'aménagement. En rupture brutale avec l'économie locale, à l'origine, ces stations ont depuis lors conforté sans conteste la situation des villages en termes d'emploi et leur ont permis une réelle croissance démographique jusqu'à une date récente. Mais ces stations d'altitude restent aujourd'hui en **rupture physique et sociale** avec les villages d'origine. L'intégration de leurs résidents à la vie du village est faible voire nulle.

A ce type sont attachées les 2 stations d'Eyne et de Saint-Pierre-dels-Forcats, réunies dans l'« **Espace Cambre d'Aze** ».

Pyrénées 2000 appartient aussi à cette catégorie, mais est attachée à Font-Romeu, station-mère des Pyrénées catalanes. Celle-ci, souvent présentée comme une station-village, fonctionne plutôt, à beaucoup d'égards, comme un **stade de neige multipolaire**, le lien avec le cœur de ville par un télécabine étant encore assez ténu, voire confidentiel. Ensemble, « **Font Romeu-Pyrénées 2000** » forment un espace complexe.



Source : Charte du Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes, Diagnostic, 2014



- **Le ski alpin**

Dans un rayon de 20 km autour de Mont-Louis, sept domaines skiables de haute altitude (départ à 1600m) offrent une grande variété de paysages et de pratiques : Font-Romeu, Pyrénées 2000, Cambre d’Aze, Les Angles, Formiguères, Puyvalador, La Quillanne. **C’est unique dans les Pyrénées françaises.** Un skieur curieux peut dans la semaine pratiquer les **160 pistes offertes**, en passant le cas échéant d’un domaine à l’autre dans la même journée.

Considérées comme des outils d’aménagement du territoire, ces stations sont historiquement et encore aujourd’hui majoritairement gérées par les collectivités : régie municipale, syndicat intercommunal. Seul Font-Romeu-Pyrénées 2000 (et dans une moindre mesure La Quillanne) sont de gestion privée.

Ces stations, prises isolément, sont de taille modeste, et ne rivalisent pas avec les grandes stations des Alpes, ou encore de l’Andorre. Cela constitue cependant leur spécificité, tournée vers l’accueil d’une clientèle familiale et de proximité : elles sont les seules dans ce périmètre.

Les pratiques plus sportives sont néanmoins possibles : des pistes homologuées en ski alpin sont présentes dans toutes les stations, et on en trouve également dans d’autres disciplines alpines (snow bord, free style, etc.). Leur taille réduite limite cependant les capacités à diversifier leur clientèle.

STATIONS DE SKI DES PC - DONNÉES TECHNIQUES

Stations	Gestion	Emprise domaine alpin (ha)	Nombre de remontées	Nombre de pistes
Font-Romeu-P2000	Privée - Altiservices	490	23	41
Les Angles	Régie municipale autonome	470	19	45
Formiguères	Régie municipale autonome	187	7	19
Cambre d’Aze	Syndicat intercommunal	450	17	23
Puyvalador	Régie municipale	210	8	17
La Quillanne	Privée	20	2	1
Total		1 827	74	146

L’emprise des domaines alpins a été évaluée à partir du plan de la Charte du Parc (emprise circonscrivant les aménagements existants)



L'emprise des domaines est aujourd'hui limitée par la Charte du Parc Naturel Régional, qui limite les extensions de domaine skiables en dehors des périmètres déjà aménagés. Les stations cherchent désormais surtout à renforcer la qualité de leurs domaines.

Elle ouvre cependant la possibilité de développer des zones d'activité adossées aux stations, accueillant des aménagements légers.

Les domaines skiables rencontrent aujourd'hui certaines difficultés ponctuelles :

- Certaines zones de neige peuvent être encombrées avec la concentration d'arrivées de pistes et de départ de remontées, nécessitant la requalification et la réorganisation des fronts de neige (Formiguères, Cambre d'Aze, notamment).
- Certaines remontées mécaniques peuvent être saturées, ou sont trop anciennes pour être maintenues à long terme. Elles nécessitent un renouvellement, améliorant leur fonctionnement mais aussi leurs performances énergétiques (Font-Romeu, Cambre d'Aze, Formiguères).
- Font-Romeu, locomotive du territoire, doit renouveler son offre touristique pour rester attractive.

- **Les activités nordiques**

L'offre de fond est considérable, répartie sur 4 domaines en Capcir (La Llose, Lac de l'Olive, Forêt de la Matte, La Quillanne), gérés par la Communauté de communes, et des domaines complémentaires aux stations (espace nordique Font-Romeu Pyrénées 2000), avec près de 200 km de pistes en tout.

Avec l'évolution des pratiques nordiques, ces stations ont largement diversifié leurs activités, évoluant vers le concept d'«espace nordique», qui prend en compte les pistes de ski mais aussi des demandes plus larges des autres disciplines nordiques. L'espace nordique de la station des Angles

LES AMÉNAGEMENTS DES ESPACES NORDIQUES

ski de fond	pistes damées et tracées quotidiennement, réservées à cette pratique
sentiers nordiques	pistes damées régulièrement (2 à 3 fois par semaine), non tracées, ouvertes à toute forme de pratique (randonnées, équitation, fat-bike, ..)
raquettes	pistes balisées et sécurisées
luge	pistes damées et sécurisées
chiens de traîneaux	pistes gérées de manière différente selon les domaines



comprend ainsi uniquement des sentiers nordiques, et plus de pistes de fond. L'ensemble de stations du territoire possèdent par ailleurs une offre en raquettes, et permet l'accès au ski de randonnée. On trouve également une offre de promenade en chiens de traîneau, par exemple au Lac de Matemale, aux Angles ou à Font-Romeu.

L'économie directe liée à l'exploitation des pistes de ski de fond est majoritairement déficitaire. Cependant, les stations et les collectivités continuent d'investir car ce volet peut être porteur d'une économie induite. De plus, cette pratique concerne beaucoup les clientèles catalanes espagnoles. A l'avenir, un nouvel élan est à trouver pour faire de ces activités un vrai support de développement, adapté aux attentes de la clientèle et aux évolutions climatiques, dans le respect de l'environnement⁴.

- **Les autres activités hivernales en station**

Comme vu précédemment, près d'1 touriste sur 2 ne skie pas en hiver. Diverses activités sont développées, en stations et en dehors : randonnée, alpinisme, centre aquatique, bike-park, salles de spectacle et de cinéma, musées, etc.

L'animation des stations est un élément important pour la qualité d'accueil de la clientèle des skieurs et des non-skieurs : des semaines à thèmes sont développées, et même des festivals : gare au snow, aux Angles, la première de janvier, permet de remplir la station en dehors des saisons hautes, Flocons de l'humour, Festival du livre de montagne (Font-Romeu).

L'animation passe aussi par les restaurants d'altitude. Font-Romeu- Pyrénées 2000 en offre 6, les Angles, 3, le Cambre d'Aze, Formiguères et Puyvalador possèdent un restaurant en pied de piste. L'étendue des domaines ne nécessitant pas de rester en altitude au milieu de la journée, il est souvent tout aussi facile de redescendre en station.

On constate néanmoins de grosses différences sur l'animation et les activités après-ski entre les grosses stations, qui concentrent l'essentiel des activités, (Font-Romeu - Pyrénées 2000, Les Angles) et les plus petites, qui en sont quasiment dépourvues. La dissociation de ces stations et des villages limite par ailleurs les possibilités d'animation autour du ski. De manière générale, les gestionnaires de stations constatent un manque d'activités hors-ski et

4 Charte du Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes, Diagnostic, 2014



COUVERTURE EN NEIGE DE CULTURE

Station	Couverture en neige de culture	part d'enneigeurs d'ancienne génération
Font-Romeu	92%	50%
Les Angles	65 %	50 %
Cambre d'Aze	60 %	100 %
Formiguères	20 %	?
Puyvalador	40 %	?

d'animation des stations.

- **La couverture en neige de culture**

La capacité d'enneigement est déjà importante, comparée par exemple aux Alpes (30 % de couverture des domaines skiables). Les stations pyrénéennes ont en effet recours depuis plus longtemps à la neige de culture.

La couverture en neige de culture assure la stabilité de la saison pour les Angles et Font-Romeu, Les stations plus petites restent très dépendantes des conditions météorologiques. Si les progrès techniques ont permis de réduire fortement les consommations en eau et énergie pour les enneigeurs de dernière génération, il est à noter qu'une grande partie du parc est aujourd'hui vieillissant, et donc énergivore et moins productifs à des températures proches de 0°C.

L'extension des surfaces enneigées nécessite par ailleurs l'aménagement de retenues collinaires, permettant de stocker l'eau avant sa transformation.

- **Les équipements des stations**

Le parc de remontées mécaniques du territoire est de manière générale ancien, avec une moyenne de 35 ans. D'une durée de vie de 40 ans, le renouvellement d'une grande partie de ce parc est à prévoir dans les prochaines années.

L'entretien de ce parc a un coût croissant avec le temps (visites d'entretien, changement des pièces, ...) et leur changement représente un investissement majeur (8-9 M d'euros pour changer les deux télésièges de Formiguères).

- **Package et produits constitués**

Les Pyrénées Catalanes n'offrent que très peu de « produits touristiques constitués » (Voyage-séjour-activités), une offre nécessaire pour élargir le champ de la clientèle. A titre d'exemple, le Clos Cerdan à Montlouis propose



des « Séjours de Balnéothérapie », associés à « Raquettes ou randonnées ». Néanmoins, de nombreuses résidences de tourisme proposent à leur clientèle, telles que Pierre et Vacances-Le Pédrrou Balcons du Soleil à Font Romeu, en sus des appartements et services associés, une information complète sur les activités des stations, et un accès à celles-ci. Par ailleurs des produits touristiques complets sont très rares voire inexistantes en Pyrénées françaises.

Des projets sont par ailleurs en cours de constitution depuis 3 ans au niveau du Parc s'appuyant sur les professionnels de la marque Parc et offrant une alternative au ski.

2. La montagne et les sports d'été

- **Itinérance et activités de pleine nature**

Randonnée :

C'est la principale activité des estivants. Le territoire possède à ce titre une offre complète et structurée, autour du GR 10, axe de la traversée des Pyrénées, et plus de 500 km de sentiers à l'échelle du Parc. L'offre de sentiers et parcours balisés pour les activités d'itinérance (randonnée, VTT, équitation, trail...) est particulièrement riche.

Le renforcement de l'armature d'itinérance se structure aujourd'hui autour de boucles de randonnées : Tour du Capcir, Tour du Carlit, Tour des Pérics., Chemin de Saint-Jacques, ... et plusieurs projets en réflexion : Tour des Camporells, Tour de Torn...

La Communauté de communes a en charge la gestion et l'entretien des sentiers et des refuges. Suite à un vaste projet de réhabilitation des refuges non-gardés ces dernières années, une quinzaine sont aujourd'hui accessibles sur le territoire, ouverts en été, mais aussi en hiver pour certains (refuge du Torn, accueillant les skieurs de fond de la Llose). Ils nécessitent cependant d'être modernisés pour correspondre aux attentes des randonneurs (performance thermiques notamment).

4 refuges sont en ruines (Llobins, Pradella, Valcerra, Orri de la Jacca del Xais). Un manque est constaté sur le lac des Bouillouses (un seul refuge au sud, insuffisant). La Communauté de communes développe par ailleurs un projet d'accueil de sportifs de haut niveau au refuge de la Calme, en partenariat avec le CNEA.

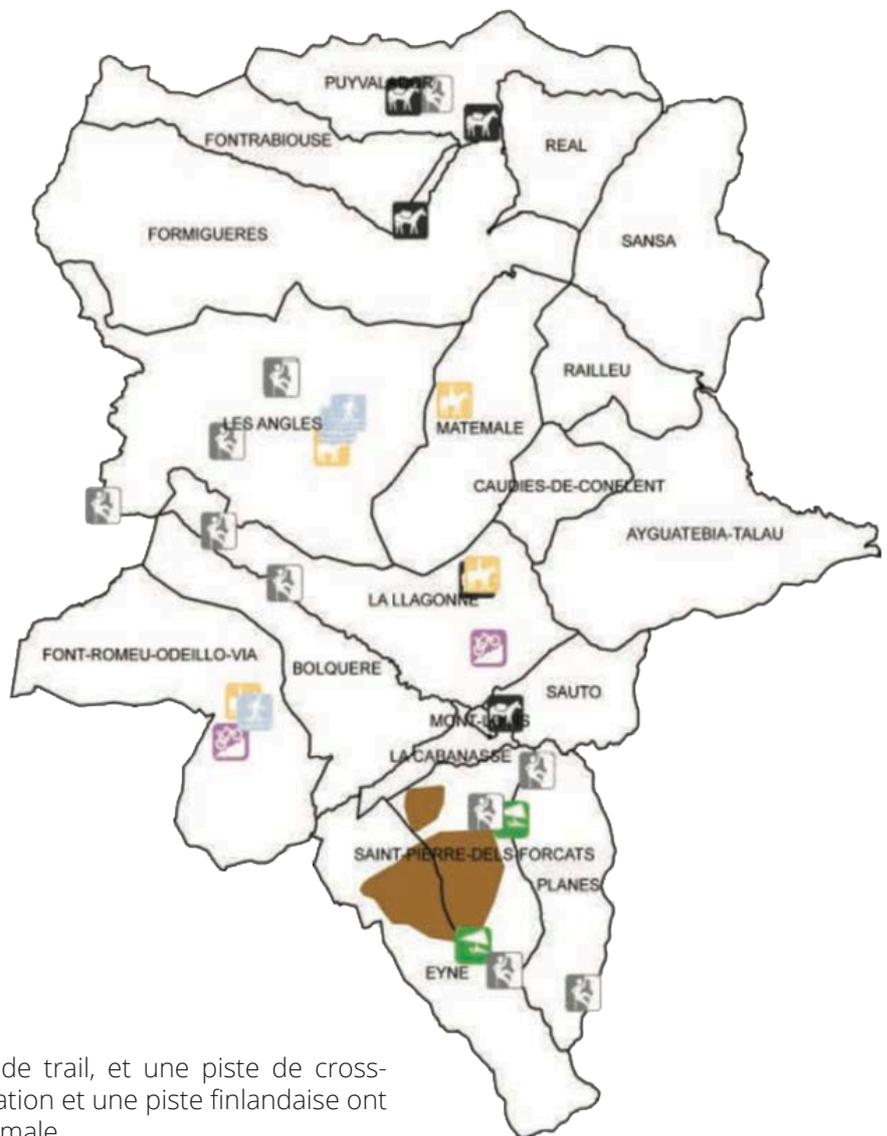
32 accompagnateurs de randonnées, et près de près de 70 entreprises travaillent dans le seul registre de la randonnée. On dénombre par ailleurs 4 centres équestres et 14 entreprises de location et/ou accompagnement à cheval et âne. La « Maison de la nature » d'Eyne joue par ailleurs un rôle majeur dans le dispositif de découverte peu intrusive de la nature.



Offre touristique estivale

source : PNRPC

Légende	
	Parc aventures
	Bike park
	Centres_equestres
	Ane_de_bat
	Via_ferrata
	Sites_escalades
	Départs_de_vols_libres
	Canyoning
	Sites_de_vols_libres



Course à pied, trail, ... :

Le territoire offre par ailleurs 6 parcours de trail, et une piste de cross-country à Font-Romeu. Une course d'orientation et une piste finlandaise ont également été créés autour du Lac de Matemale.

L'événementiel sportif est par ailleurs en plein essor, avec 2 trails en hiver et en été à Font-Romeu, une course entre Pyrénées 2000 et Argelès, un triathlon l'été aux Angles, etc. Ces événements sont très prisés et attirent une population nombreuse de sportifs.

Cyclotourisme :

Le territoire développe par ailleurs des **itinéraires cyclables** à l'échelle du Capcir, du Conflent et de la Cerdagne élargis, avec aujourd'hui 49 circuits familiaux ou sportifs, dont un tour des villages, et un total de 715 km de parcours. Le vélo électrique est en cours de développement, avec de nombreux loueurs présents sur le territoire, et un projet de mise à disposition par la Communauté de communes.

Deux espaces VTT sont labellisés par la Fédération Française de cyclisme : Font-Romeu/Pyrénées 2000 (130 km de sentiers balisés) et le site Capcir Haut-Conflent (190 km).





Plusieurs bike-park sont également présents dans les stations (Font-Romeu, Les Angles, La Quillanne), et permettent notamment de pratiquer le vélo de descente sur les pistes.

14 loueurs et 9 accompagnateurs de VTT sont présents sur le territoire.

Escalade, via ferrata, accrobranche :
 Un dizaine de sites d'escalade sont aménagés en pleine nature, dont 4 dans la vallée des Bouillouses, et dans le cirque du Cambre d'Aze. Une salle est également présente à Bolquère, permettant notamment la pratique en hiver. On trouve également des via ferrata (Cambre d'Aze) et de l'accrobranche (parcs aventure à Font-Romeu, au Lac de Matemale).

Eaux vives :
 Le canyoning est peu développé directement sur le territoire, mais de nombreux sites existent autour, notamment dans les vallées du Conflent. La pêche est par contre une activité importante, avec notamment le site du lac de Balcère aux Angles et du lac de Matemale.

Aqualudisme :



La base de loisirs du Lac de Matemale, faisant l'objet d'une Zone d'aménagement touristique, est un équipement central de l'activité touristique estivale : baignade, club nautique, piscine, ... associé à toute une offre complémentaire en parcours sportifs, VTT, centre équestre, accrobranche, lazer game, trampoline ascensionnel...

Un centre aqualudique est également présent aux Angles. Enfin, un «SPA» existe à La Cabanasse.

Vol :

L'aérodrome de La Quillanne permet la pratique du planeur, avec un équipement écologique (treuil photovoltaïque). Des sites de vol libre existent également au Cambre d'Aze.

Les **stations** participent également à ces activités estivales, avec l'ouverture des remontées mécaniques vers certains sites (3 par exemple à Font-Romeu). Les stations restent les portes d'entrée vers les sites naturels, et cherchent à renforcer l'accueil estival dans une logique de diversification touristique : amélioration des pieds de pistes, des accès, etc.

De nombreuses activités de pleine nature se développent par ailleurs à partir des communes-stations, notamment des Angles et Font-Romeu : bike-park, cross-country, accrobranche, aqualudisme, escalade, etc.

La richesse de cette offre «4 saisons» n'est cependant pas suffisamment connue, en raison de la diversité des gestionnaires (office du tourisme communaux, Communauté de communes, entreprises privées) et du manque de coordination entre les différents acteurs touristiques.

- **Les loisirs à équipements**

Une quinzaine d'équipements de loisirs sont concentrés dans la Zone d'aménagement touristique de Matemale-Les Angles. Encore faut-il que l'espace soit judicieusement aménagé, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui, la forêt, en particulier étant maltraitée (bien que le site de la forêt de La Matte soit domanial et sous tutelle de l'ONF). Dans ce but a été conduite une étude mise en œuvre au printemps 2017 de réaménagement du site. La première tranche a consisté à aménager des parkings en retrait du bord de l'eau, l'accès aux véhicules étant désormais interdit. Il restera à procéder à un profond réaménagement du site et à sa restauration, à la mise aux normes et à la sécurisation des équipements, et à l'intégration qualitative des activités existantes et futures.





Projet en cours d'aménagement de la Zone d'activité touristique de Matemale

D'autres sites de loisirs aménagés sont présents sur le territoire et offrent toute une panoplie d'activités estivales :

- Font-Romeu : Golf, parc aventure
- Bolquère : Aire de Motocross (elle nécessite une reconfiguration et une extension pour pallier des problèmes de sécurité), termanal des loisirs, permettant la pratique de diverses activités sportives, en extérieur mais aussi sur 2500m² en intérieur (activités hivernales)
- Les Angles : Parc animalier, centre aqualudique en projet

Encore une fois, on constate la dominance des principales stations dans l'offre de loisirs à équipements.

- **L'agritourisme et le tourisme durable**

cf. également partie 4.3 sur les activités agro-pastorales, p.472

Depuis quelques années, le développement de l'accueil à la ferme, de la vente directe de produits du terroir, apporte un nouveau souffle aux exploitants

agricoles du territoire, en lien avec la présence touristique. A l'échelle du Parc, on comptait en 2013, 10 producteurs de lait en vente directe sur 13, et 16 producteurs de pomme de terre sur 17.

L'avantage pour le territoire est d'offrir une grande variété de produits : safran, autruche, canard gars, confiture, jus, lait frais, en raison d'une grande diversité géographique et climatique. Cette situation constitue un atout touristique non négligeable.

Plusieurs marchés accueillent les producteurs locaux, et l'été est rythmé par de nombreuses foires dans les villages. Enfin, la fête de la Patate, à Matemale, valorise les producteurs locaux au mois d'octobre.

Malgré une dynamique évidente, ces filières sont encore peu structurées à l'échelle de la Communauté de communes (pas de coopérative, ni boutique). L'absence de centralisation limite la mise en réseau entre producteurs et restaurateurs (mais aussi cantines), qui ne valorisent pas toujours les produits du territoire (difficultés d'approvisionnement).

Depuis 10 ans, le Parc naturel régional a mis en œuvre une «marque Parc», permettant d'accompagner les hébergeurs, accompagnateurs, restaurateurs, vers des pratiques de tourisme durable. Elle compte aujourd'hui 70 hébergements labellisés et 180 professionnels (sur le territoire élargi du Parc). Si cela concerne un nombre réduit d'acteurs touristiques, c'est plus de la moitié des producteurs du territoire qui sont labellisés. Ce noyau exemplaire permet de véhiculer une image de qualité, et de soutenir le développement du tourisme durable⁵.

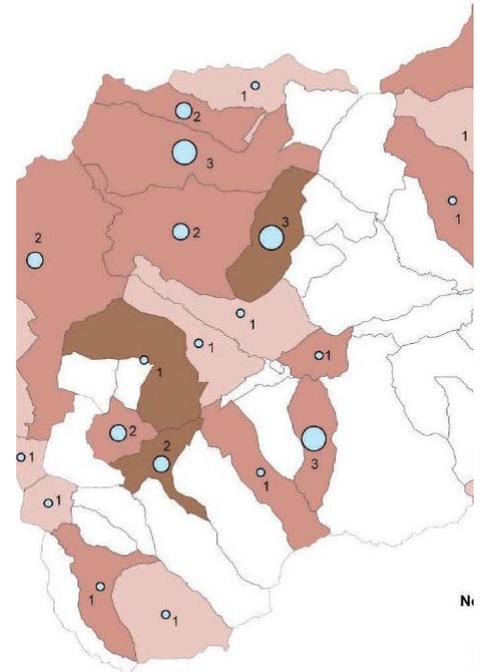
Enfin, la Maison de la Vallée de l'Eyne constitue un point de départ pour la découverte des paysages agro-pastoraux du territoire, en lien avec la Réserve Naturelle, avec des expositions, des conférences et un jardin ethnobotanique.

- **L'offre culturelle**

La diversité patrimoniale du site, et ses éléments emblématiques (Mont-Louis notamment) ont été évoqués dans la partie 2.3 | Le patrimoine historique, culturel et immatériel, p.218

Le territoire bénéficie d'une offre touristique patrimoniale d'une très grande richesse pouvant répondre aux attirances de clientèles très variées, quasiment toute l'année :

- patrimoine défensif (autour de Mont-Louis, de la frontière),
- patrimoine religieux, patrimoine catalan
- patrimoine vernaculaire (Vallée de l'Eyne notamment, mais nombreux sites dispersés dans le territoire),
- patrimoine naturel (grottes de Fontrabiouse, forêt de la Matte, et bien sûr les grands sites naturels)



Légende

Nombre de bénéficiaires des marques Parc par commune

- Aucun bénéficiaire dans la commune
- 1 bénéficiaire
- de 1 à 3 bénéficiaires
- de 3 à 6 bénéficiaires

Nombre de marques différentes par commune

- 1 marque présente sur la commune
- de 1 à 2 marques présentes sur la commune
- de 2 à 3 marques présentes sur la commune

Source : Charte du Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes, Diagnostic, 2014



- patrimoine ferroviaire,
- patrimoine scientifique (fours solaires),
- patrimoine sportif (site olympique), ...

L'enjeu est aujourd'hui de mettre en réseau et de structurer les acteurs afin de construire une destination touristique plus lisible. La qualité d'accueil du site de Mont-Louis, plate-forme d'entrée du territoire, est un jalon essentiel du réseau touristique culturel.

L'offre événementielle est également variée, mais est inégale et essentiellement concentrée en saison estivale :

- Festival du livre de montagne à Font-Romeu
- Rendez-vous musicaux de la chapelle de Villeneuve à Font-Romeu
- Concerts des jeudis d'été à Bolquère
- Festival cinématographique de l'aventure aux Angles
- Festives d'Eyne
- Festical' à Angles
- Les musicales de Matemale
- Festival international du livre des Garrotxes,
- ...

Concernant les équipements, le territoire compte peu de musées :

- la Maison de la nature d'Eyne présente un jardin ethno-botanique, et des expositions du 1^e juillet au 31 août
- le musée sans murs de Font-Romeu présentent des sculptures monumentales en forêt.

Deux cinémas sont présents, à Font-Romeu et aux Angles, mais il n'existe pas de salle de spectacle.



Synthèse des enjeux

4.2 | Le moteur touristique

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une offre naturelle et paysagère exceptionnelle et diversifiée • Des fondements historiques, culturels et patrimoniaux vivants • Le développement continu et diversifié des hébergements secondaires et touristiques qui a permis d'accompagner la structuration de l'économie locale autour des activités de loisirs sportifs et de « bien-être » et ainsi de faire levier sur la dynamique démographique • Des activités touristiques diversifiées, hiver comme été • Un grand professionnalisme technique • L'inclusion dans le territoire du Parc naturel régional 	<ul style="list-style-type: none"> • La baisse de la pratique traditionnelle du ski • L'ancienneté du parc d'hébergements touristiques, dominés par des résidences secondaires des années 70-90 • La faiblesse de l'hôtellerie classique et l'absence de programme "haut de gamme" • Les hébergements non-professionnels sous-occupés • Une gestion politique du tourisme en Pyrénées Catalanes historiquement chaotique • Une méconnaissance et une mise en réseau insuffisante des activités de pleine nature
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Des solidarités en construction • Une forte créativité des professionnels • Un état d'esprit en faveur du « développement durable », de la préservation d'une nature intacte et d'une mobilité « décarbonée » • La prise de conscience de la qualité urbaine et paysagère comme atout n° 1 du tourisme • Une amélioration dans la diversité des produits et des prestations dans l'habitat secondaire et touristique • L'évolution des attentes de la clientèle en termes d'offre touristique et d'hébergements (services, haut de gamme, nature, etc.) • Les efforts de « mise en lisibilité » des possibilités d'hébergement touristique du territoire, notamment relayés par les offices du tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> • La poursuite du changement climatique • La faillite des stations fragiles • Les incertitudes qui entourent les stratégies des propriétaires de résidences secondaires (vieillesse, changement générationnel associés aux successions ...) • L'obsolescence de certains produits immobiliers de tourisme par manque de réinvestissement, au risque de l'accélération de leur transformation en « lits froids » • Le risque d'alimenter les jeux de concurrence qui mettent à l'épreuve l'attractivité du parc existant, avec la construction de nouveaux programmes sans stratégie collective

Entre les Angles et Formiguères, il y a eu des tentatives de mutualiser les régies en une seule. Mais les économies d'échelle au bout du compte restent faibles : ce n'est donc pas à cette échelle qu'il faut réfléchir mais dans une vision encore élargie.

Le territoire se prête aux nouvelles disciplines : Free ride, VTT électriques, etc. Il est également favorable, notamment par son relief, à la randonnée, à la raquette, au ski de fond. Ce sont des activités qui ne sont pas offertes par d'autres stations pyrénéennes qui ne peuvent pas jouer la carte de la complémentarité ou de la diversification comme à Saint-Lary Il faut que l'on soit en capacité d'accueillir par des aménagements et des équipements ces pratiques pour compenser l'économie de la neige qui peut s'étioler.



Enjeux

Paroles d'acteurs

La double saisonnalité est un avantage en montagne par rapport au littoral. Toutefois, l'économie de la neige et plus particulièrement le ski ne représente que 100 journées très productives pour l'économie, auxquelles il faut rajouter 60 journées moins intensives. Il reste donc environ 250 jours de vide ... durant lesquels il faut proposer une offre pour étendre les saisons.



Aujourd'hui, c'est l'ensemble des stations qui font la notoriété des Neiges Catalanes. Ce sont pour chacune des « marques commerciales » proposées par les stations de montagne, mais elles ne sont pas très connues à l'extérieur du périmètre de la clientèle d'habités.



Le manque de diversification touristique n'est pas si marquée : il existe une offre de loisirs culturelle pérenne, avec des professionnels présents à l'année pour accueillir les visiteurs. Le mot qui manque, c'est « complémentarité ». Entre le sport de haut niveau, la santé, les familles, le thermalisme.



- **Consolider l'activité des stations de montagne, moteurs de l'économie**

Pour se maintenir dans la course et fidéliser leur clientèle, les stations de montagne doivent poursuivre l'amélioration de leurs équipements (remontées mécaniques, enneigeurs) mais également diversifier leurs activités et améliorer les qualités d'accueil (animation en station, hébergements, ...).

- **Poursuivre la diversification des activités touristiques**

Les différents atouts naturels et patrimoniaux du territoire permettent de développer des activités complémentaires au ski : activités sportives et de pleine nature, lacs, offre culturelle, agritourisme... Ces activités, déjà présentes, manquent de visibilité. Leur développement doit par ailleurs être respectueux du paysage.

- **Viser une clientèle élargie et montée en gamme**

Si une augmentation importante du nombre de touristes semble difficile à atteindre pour le territoire, l'élargissement, la diversification et une relative montée en gamme de la clientèle sont des objectifs réalistes pour renforcer l'économie touristique.

- **Ajuster et valoriser l'offre d'hébergement touristique**

Pour maintenir son attractivité touristique, et limiter la transformation en lits froids, le territoire doit disposer d'une offre d'hébergement diversifiée et adaptée à ses clientèles (diversité, attentes de qualité, de nouveauté), aux standards actuels et à l'orientation touristique de la destination (été/hiver, tourisme durable, ...). Une action double doit ainsi être menée sur l'adaptation des nouveaux programmes (éviter qu'ils ne ratent leur cible et se transforment en lits froids, ou qu'ils ne rentrent en concurrence avec le parc existant) et la montée en gamme de l'hébergement existant (en grande partie obsolète). L'objectif étant de sortir de la "fuite en avant" que connaît aujourd'hui l'immobilier touristique : la multiplication de programmes d'hébergements pour limiter l'érosion des lits marchands, et son pendant qui est la consommation de foncier.

- **Promouvoir la rénovation-restructuration-modernisation du parc existant**

Le parc existant, majoritairement obsolète et délaissé, est à réinvestir en priorité en activant des registres d'intervention variés : consolidation des services d'accompagnement des propriétaires pour la commercialisation et la rénovation de leurs biens, reprise-restructuration des programmes les plus dégradés, ... Ces actions nécessitent une connaissance fine de l'offre touristique existante et des propriétaires, pour permettre un accompagnement adapté en fonction des typologies d'hébergements, de destination, de gestionnaires, ...

- **Renforcer la structuration et la mutualisation des activités touristiques, de l'hébergement, des services, ...**

Face aux enjeux majeurs de revitalisation des stations et de diversification touristique, le renforcement de la coordination entre les acteurs du tourisme semble indispensable pour étendre la promotion du territoire. Au sein de la destination des Pyrénées Catalanes, la Communauté de communes a des atouts majeurs à valoriser (stations de montagne, mais aussi autres éléments de notoriété tels que Mont-Louis, Font-Romeu, Les Bouillouses, ...) qui doivent s'intégrer dans une arborescence d'acteurs et d'activités se déclinant jusqu'au niveau local.



4.3 | L'activité commerciale

A | Une couverture commerciale satisfaisante... avec des trous

Le très grand nombre de commerces est évidemment en lien avec la population effectivement résidente et non pas la population municipale. **Les gros pôles commerciaux sont attachés aux stations** de Font-Romeu-Pyrénées 2000, Les Angles et Formiguères, mais par contre les autres stations n'ont généré qu'une étroite couverture, notamment à Puyvalador. Curieusement, Saint-Pierre-dels-Forcats, et Eyne, les deux villages et stations d'altitude de Cambre d'Aze, sont très pauvres en commerces, ce qui compromet la stabilité des stations. Mont-Louis se distingue par son potentiel, en dépit de disparitions récentes.

L'opinion (presque) générale est que la desserte par les commerces de proximité, indépendants et petits marchés urbains (« City markets », de moins de 400 m²) est correcte. « On trouve tout dans un rayon de 10 km. Par exemple, il y a 7 bons bouchers (vendant souvent la production locale) et de bonnes boutiques d'alimentation. En général, les reprises se font sans trop de problèmes ».

Néanmoins, des « trous » sérieux apparaissent dans cette couverture : les Garrotxes d'abord : un seul commerce à Sansa, exemple intéressant car il peut préfigurer une sorte de modèle de petit dépanneur rural : bar-restaurant-refuge... ; le bas Capcir, assez démuné.

Enfin, mis à part les matériaux de construction et l'outillage, les Pyrénées Catalanes sont désormais pratiquement dépourvues de commerces d'équipement des ménages hors des grandes surfaces.

B | Une emprise équilibrée des grandes surfaces

Seul le secteur de Font-Romeu-Pyrénées 2000 est desservi par des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) ; mais le tableau des établissements ne doit pas faire illusion : le principal supermarché desservant les Pyrénées Catalanes est installé à Egat, à sa frontière. Quoique situé à plus de 30 km de Sansa ou de Rieutort, il est le magasin le plus couru.

En outre, l'évasion est forte en direction de la GMS de Bourg-Madame, d'autant que sous peu, celle-ci va déménager à Ur, tout en passant à 4000 m².

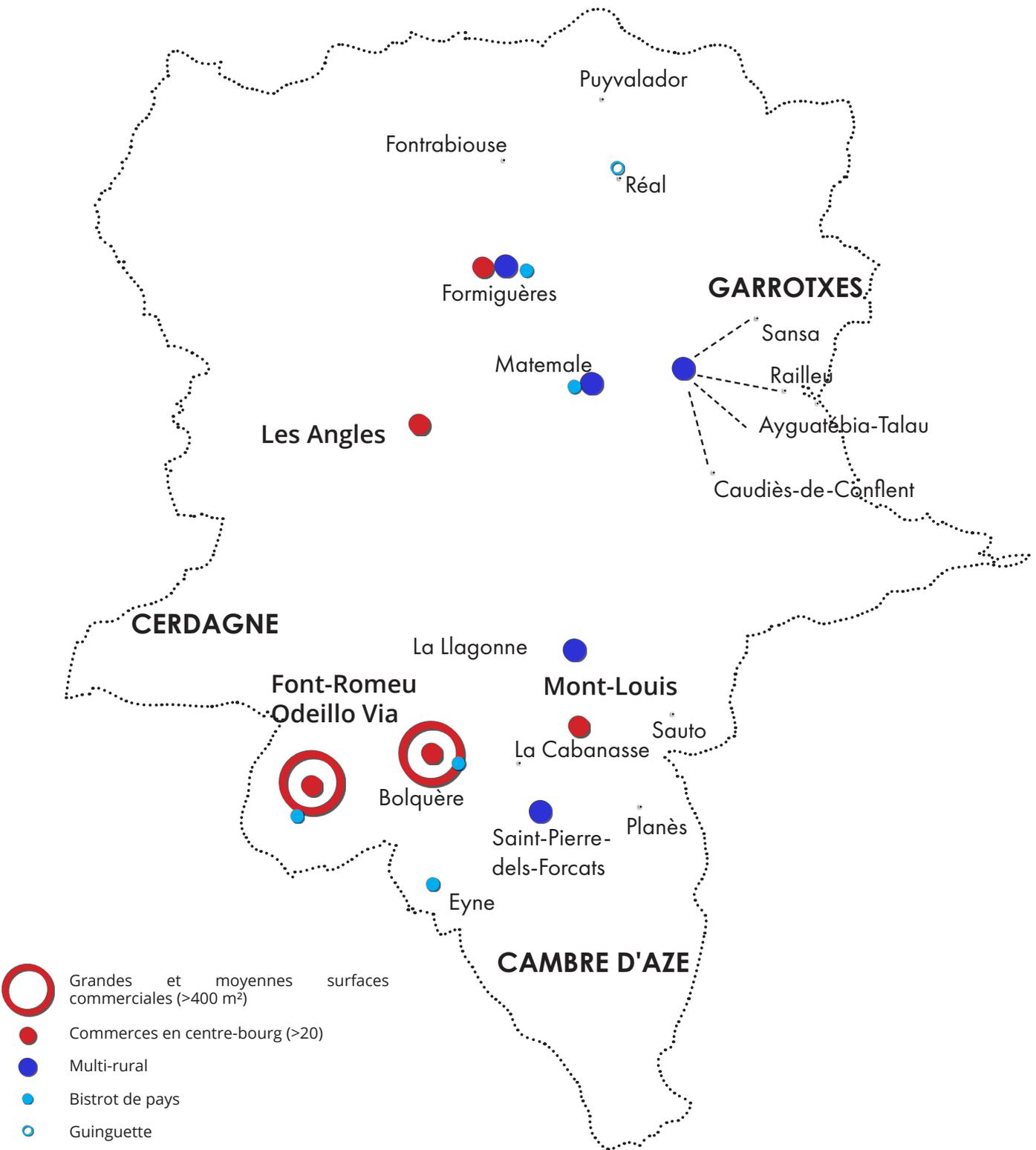
Enfin, la concurrence du Carrefour de Puigcerda est sensible, en termes de prix comme de variété des produits. Sans parler d'Andorre. C'est pourquoi, à certains égards, l'absence en Capcir d'une surface de plus de 400 m² peut interroger. Sachant toutefois que l'appareil commercial de centre-ville des Angles et de Formiguères, bien qu'il ne cesse d'évoluer, est constitutif de la qualité urbaine des deux communes. Sachant aussi qu'un projet à Formiguères, il y a plus d'une dizaine d'années, a échoué.

RÉPARTITION DES COMMERCES EN 2014

HAUTE-CERDAGNE	189 commerces 2 moyennes surfaces
CAPCIR	130 commerces
HAUT-CONFLENT	51 commerces
GARROTXES	1 commerce
TOTAL	368 commerces 2 moyennes surfaces

Source : CCI Perpignan-obseco

LES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX



© Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes



C I La difficile question de la saisonnalité

Une adaptation des commerces à la saisonnalité est bien sûr inéluctable, comme dans toutes les zones touristiques. Il est également normal que la plupart d'entre eux ferment quelques semaines après les pics saisonniers.

Toutefois, deux problèmes principaux se posent, sachant que la population résidente réelle n'est jamais inférieure à 10000 personnes (cf. ci-dessus).

Tout d'abord, il n'y a pas de coordination entre commerçants de manière à faire en sorte que deux commerces de même type ne ferment pas en même temps.

Et d'autre part, les fermetures de printemps, mai et juin, sont gravement préjudiciables à l'extension de la saison en cette période, qui est la plus belle de l'année en montagne.

Il y a là un grave cercle vicieux. Or l'initiative de le rompre ne peut venir que des commerçants à l'incitation des collectivités.

D I Marchés volants et tournées : une place centrale

La distribution, principalement de produits frais, sur les marchés volants hebdomadaires ou bihebdomadaires (à Font-Romeu), est un atout très attrayant des Pyrénées Catalanes. Ils intéressent un grand nombre de communes, et de plus, fonctionnent à peu près toute l'année, ce qui est une forme d'exploit.

Ils sont le pivot de la vente des produits du terroir labellisés par le Parc naturel régional. Ils appellent par ailleurs un **effort continu d'aménagement des lieux centraux** de marché où ils s'installent. Nombre de communes ont engagé cet effort, encore inachevé, qui en outre concourt à la qualité de la vie urbaine. Et qui doit inclure la maîtrise du stationnement.

Les tournées sont par contre en perte de vitesse, voire en voie d'extinction, sauf dans les Garrotxes : **comment remplacer ce service majeur rendu aux personnes âgées en particulier?**

E I L'offre spécifique des commerces de sport

Pivots de l'attractivité touristique, les commerces de sports, d'hiver notamment, sont très nombreux. Ils sont en situation de **concurrence aigüe**, et connaissent une évolution rapide, sous l'effet de deux phénomènes : la franchisation généralisée, et la réservation des locations par Internet qui l'accompagne. Les prix sont écrasés, « *le temps de la poule aux œufs d'or de la location est fini* ».



Des produits nouveaux apparaissent qui peuvent (temporairement) compenser le manque à gagner : par exemple, depuis peu, l'engouement de la location de vélos, notamment électriques.

Certains entrepreneurs constituent des ensembles de plusieurs commerces pour jouer sur plusieurs tableaux, sous la réserve de disposer du foncier ou de baux convenables.

A cet égard, il semblerait qu'à Font-Romeu, la situation des titulaires de baux commerciaux soit particulièrement précaire, face à de véritables empires immobiliers, constitués de longue date.

Il faut s'attendre à des remaniements profonds dans ce secteur du commerce, qui peuvent peser sur la santé des centres-villes en particulier, voire des stations d'altitude.

F I Des évolutions à prendre en compte ou à encourager



Le gîte rural de Sansa

Le commerce est saisi d'impressionnants phénomènes de mode, ainsi « on passe du tout pizza au burger » : ces changements incessants, qu'il faut simplement constater, ont toutefois un assez lourd inconvénient : **ils conduisent à une importante vacance des locaux commerciaux et à une instabilité de l'image des alignements.**

Quelles réponses possibles aux déserts commerciaux et à l'extinction des ambulants ?

Dans les Garrotxes, un petit « multirural » (avec WIFI !) ne peut-il s'accrocher au Refuge de Sansa, et se dupliquer à Ayguatebia ou ailleurs ?

Les « guinguettes » saisonnières peuvent-elles étaler leur saison, et amplifier leur rôle de dépôts ?

Et « La Poste », peut-elle assumer une mission de dépannage sur commandes par Internet ?



Synthèse des enjeux

4.3 | L'activité commerciale

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une bonne couverture de proximité, en lien avec l'importante population touristique • Encadrement serré et 4 saisons des marchés forains • Distribution efficace des produits du terroir • Bonne capacité de reprise 	<ul style="list-style-type: none"> • Des déserts commerciaux loin des pôles touristiques • Faiblesses préoccupantes de l'équipement des stations d'altitude • Pas de commerces d'équipement ménager hors GMS • Volatilité des spécialisations et vacance récurrente des locaux • Quelques baux commerciaux léonins • Service de basse saison défaillant
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de réponse rapide à la demande et aux « modes » de consommation • Capacité d'innovation sur les modèles de distribution : « multirural », dépôts, distribution à la demande • Ajustement des capacités en Moyenne surface en Capcir (400 à 800 m2) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une baisse de la clientèle globale • Une forte évasion vers la Cerdagne • Appauvrissement de la clientèle et descente en gamme • Vieillesse de la clientèle et chute de la consommation d'articles de sports • Difficultés des commerces de sports d'hiver et compression de leur nombre



Paroles d'acteurs

Dans les Garrotxes, il faut surtout soutenir le seul commerce ambulante qui existe, le conforter et le renforcer ; éventuellement aider une épicerie privée, avec l'aide des pouvoirs publics. Pour que le multi-rural fonctionne, il faut que ça soit rentable.

En développant la multi-activité (atelier de transformation, ...) on peut permettre la rentabilité.



Comment maintenir un minimum d'activité dans chaque village ? Alors que l'aire de chalandise est très réduite dans ces villages ? La mutualisation des services et des commerces est plus rentable, mais il faut repenser alors la mobilité à l'échelle du territoire. Et cela réinterroge l'organisation du territoire entre les villes et les villages (son armature territoriale).



Enjeux

- **Renforcer et réaménager globalement les alignements et regroupements commerciaux des centres-villes**

La présence des commerces est un élément fort de la reprise et de l'animation des centres-villages. Leur présence doit être consolidée, en s'accompagnant d'une requalification des linéaires commerciaux et des espaces publics.

- **Eviter rigoureusement la dispersion éventuelle de Moyennes Surfaces hors périmètre aggloméré**

En dehors du pôle Font-Romeu-Bolquère, il n'existe pas de moyenne surface sur le territoire. Si le développement de ce type de commerce ne semble pour l'instant pas à l'ordre du jour, il est à noter l'animation existante et la qualité urbaine des centres-bourgs dotés de commerces, qu'il faut à tout prix préserver. Il est par ailleurs important de conserver ce type d'équipements dans les zones agglomérées, afin de limiter le mitage des espaces naturels et agricoles, et surtout d'en faciliter l'accessibilité (éviter de systématiser l'usage de la voiture).

- **Encourager les formes de distribution innovantes dans les sites enclavés ou pour les populations à mobilité réduite**

Plusieurs villages sont totalement dépourvus de commerces, les habitants dépendant exclusivement de la voiture pour rejoindre les pôles les plus proches, ou du commerce ambulante, en perte de vitesse. C'est notamment le cas des personnes pour qui les déplacements sont difficiles (personnes âgées, ...). Des solutions innovantes sont à développer pour atteindre ces populations. Le multi-rural est également à développer, en s'appuyant notamment sur la pluri-activité.



4.4 | Un univers agro-sylvo-pastoral en équilibre fragile

A | Une agriculture encore très vivante

1. Une plaine fertile : une activité au « centre » du territoire

Les plaines d'altitude- de la Haute-Cerdagne, du Haut-Conflent et du Capcir forment de vastes espaces agricoles nettement délimités par les pentes des massifs montagnards boisés. L'activité agricole se déploie au coeur du territoire du SCoT, ses paysages constituent l'horizon de l'ensemble des villages, qui se tournent vers leur terroir, notamment les villages de piémonts faisant face aux plaines. Longtemps la principale ressource du territoire, l'agriculture a façonné ici des paysages raffinés, variant d'une plaine à l'autre en raison des reliefs, des structures végétales, du climat, des pratiques...

- **Capcir**

L'espace agricole couvre le fond de cette vaste cuvette d'un tapis vert tendre à la belle saison : les prairies (permanentes et temporaires) et parcelles cultivées (céréales, pomme de terre) s'étendent largement sur toute la plaine et remontent sur les piémonts. Le paysage ainsi constitué reste largement ouvert, les arbres étant rares, à l'exception de la forêt de la Matte qui s'allonge entre le lac de Matemale et Formiguères et isole la plaine des Angles.

Entre Matemale et Puyvalador, la plaine est plus vallonnée, avec des parcelles de prairies délimitées par des talus enherbés, parfois des murets de pierres, et parsemées de rares arbres isolés. Sur le piémont du versant du Madres, exposé au nord-ouest, la forêt reconquiert peu à peu d'anciennes parcelles agricoles et descend désormais jusqu'en lisière des villages accrochés à mi-pente.

- **Haute-Cerdagne**

Les paysages de Haute-Cerdagne, plus vallonnés qu'en Capcir, sont essentiellement occupés par des prairies de fauche, composant un tapis verdoyant, ponctué de quelques champs labourés.

Très perceptibles depuis les secteurs habités qui les dominent ou depuis les routes qui les traversent, ils composent des paysages ouverts et lumineux remarquables, majestueusement soulignés par la toile de fond des montagnes. Sur cette partie haute de la Cerdagne, l'espace agricole est animé par des structures végétales plus présentes qu'en Capcir : pins isolés autour de Saint-Pierre, saules têtards et bocage à Eyne, Bolquère et Font-Romeu. Le bocage cerdan constitue un terroir et un patrimoine agricole unique et rare à de telles altitudes.



Les parcelles cultivées de la plaine du Capcir



Le bocage cerdan à Font-Romeu



Paysage ouvert agricole du Capcir autour du lac de Matemale



La plaine vallonnée de Haute-Cerdagne, ponctuée d'arbres

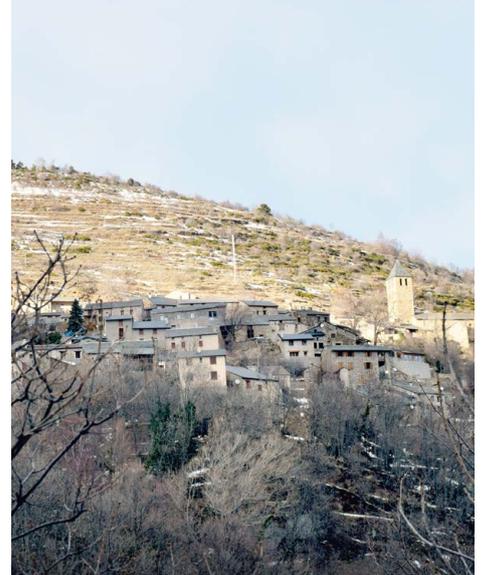


- **Haut-Conflent :**

Les espaces de replats sont cultivés en prairies de fauches non irriguées sur les espaces les plus aplanis et en parcours ou estives sur le bas des pentes. L'élevage ovin domine (environ 75 % des exploitations animales), avec des exploitations à La Cabanasse, La Llagonne, Saint-Pierre-dels-Forcats et Planès (source : AGRESTE 2010).

- **Les Garrotxes :**

Les espaces plats et fertiles sont souvent réduits par le relief de vallées étroites. Les Garrotxes sont ainsi caractérisées par une agriculture de pente, organisée sur des terrasses soutenues par des murets de pierres sèches qui encadrent les villages et descendent le long des versants. Autrefois basée sur un modèle d'organisation agro-pastorale traditionnel, les terrasses de cultures ont été reconverties en pâturage avec le déclin démographique survenu au XXe siècle. Bien que peu à peu gagnées par la forêt, on y distingue encore des jardins et vergers qui mettent en valeur les villages qu'ils encadrent. L'élevage est aujourd'hui dominant, et les parcours ont ici un rôle primordial dans les systèmes fourragers des éleveurs.



Terrasses dans les pentes ensoleillées entourant Ayguatèbia

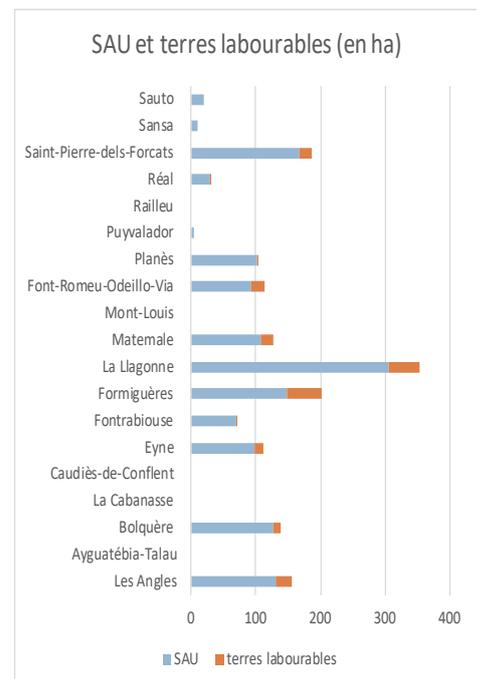
2. Une agriculture dominée par l'élevage

Nota Bene : les analyses ci-après sont pour l'essentiel issues des données du recensement agricole de 2010, publiées par l'AGRESTE. A l'échelon communal, certains résultats ne peuvent être diffusés et font l'objet d'estimations (secret statistique ou absence de données), par redistribution des informations entre les communes concernées. On cherchera donc surtout à faire émerger des tendances, sans pour autant donner de chiffres précis.

- **Les types de cultures**

Le Capcir, le Haut-Conflent, les Garrotxes et la Haute-Cerdagne sont des entités géographiques distinctes mais qui présentent des caractéristiques proches en matière d'organisation territoriale : la production agricole est basée sur l'utilisation des prairies permanentes et temporaires et des parcours pacagés. L'irrigation est moins présente qu'en Basse-Cerdagne, territoire plus sec, mais permet cependant d'alimenter les cultures de pommes de terre et certaines prairies (canal de Formiguères). Les terres de Cerdagne et du Capcir sont riches. L'ensoleillement abondant et la ressource en eau permettent de compenser l'altitude au point que la culture de céréales est ici possible à plus de 1500 m .

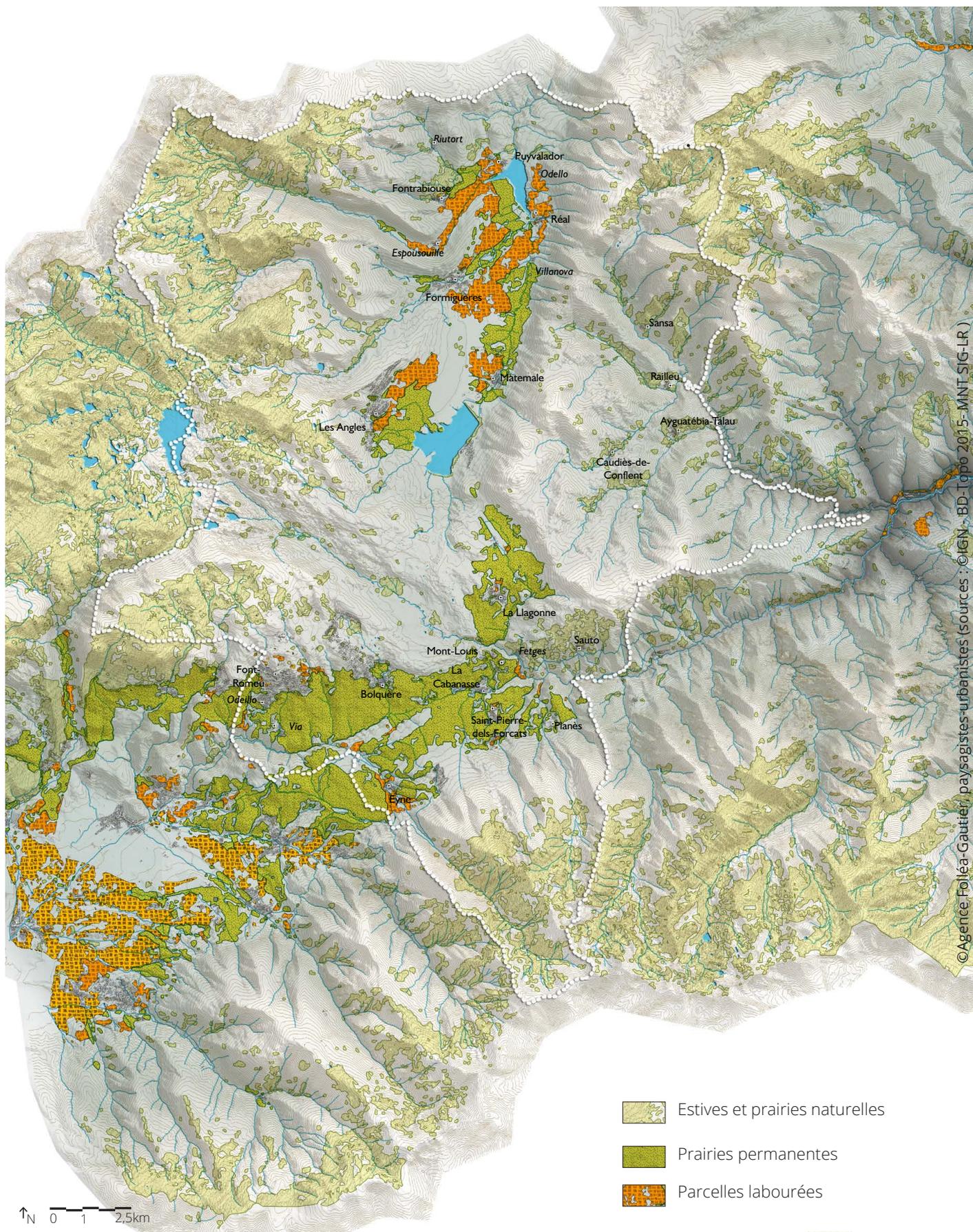
Dans ce territoire de montagne, l'espace agricole présente ainsi la spécificité de compter une part non négligeable de terres mécanisables dans la surface agricole utile. Celle-ci atteint, en 2010, 20,3 % pour les Angles, 24,6 % pour Font Romeu et jusqu'à 36,5 % à Formiguères . Les prairies de fauche occupent la majeure partie des surfaces, mais aussi le maraîchage, avec notamment la culture de la pomme de terre en Capcir, ainsi que quelques champs de céréales (dédiés principalement à l'alimentation animale).



Source : Recensement AGRESTE 2010



RÉPARTITION DES TERRES AGRICOLES



-  Estives et prairies naturelles
-  Prairies permanentes
-  Parcelles labourées



L'élevage met en valeur la majeure partie des territoires agricoles et fonctionne autour de la transhumance. En hiver, les animaux restent en étable, sur le territoire ou en dehors (jusque dans l'Hérault) et sont nourris avec le fourrage récolté dans les prairies de fauche durant l'été. Au printemps, les bêtes montent en estives.

SURFACE AGRICOLE UTILISÉE EN 2010 PAR TYPE D'EXPLOITATION

Prairies naturelles	Terres labourables	Cultures permanentes	Total
1193 ha	218 ha	0 ha	1410 ha
85 %	15 %	0%	100 %

source : DRAAF Occitanie - données AGRESTE 2010

La surface agricole utile est ainsi majoritairement dédiée aux prairies naturelles (85 % en 2010 - AGRESTE). Celle-ci ne prend par ailleurs pas en compte les surfaces de bois et forêts qui font partie des parcours de pâturage. Les trois quart des exploitations sont par ailleurs orientées vers l'élevage.

L'élevage traditionnel ovin s'est aujourd'hui tourné vers l'élevage bovin plutôt destiné à la production de viande. On distingue par ailleurs une spécificité locale dans l'élevage des chevaux « viande », mais aussi à destination des loisirs (équitation). Enfin, les caprins ont un effectif très limité.

ANIMAUX PRÉSENTS DANS LES EXPLOITATIONS EN 2010

	nombre d'exploitations en ayant	Effectifs (têtes/unités)
Bovins	20	1121
Ovins	11	729
Caprins	3	135
Equidés	19	305
Porcins	0	0
Volailles	7	7000
Lapins	7	23
Ruches	3	605 ruches

source : DRAAF Occitanie - données AGRESTE 2010

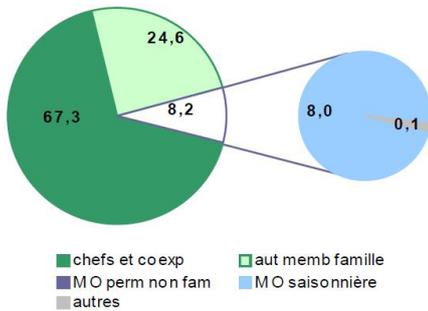


Elevage équin près de La Cabanasse



Estive dans le massif du Carlit

Répartition en 2010 des UTA par type de main-d'œuvre (%)



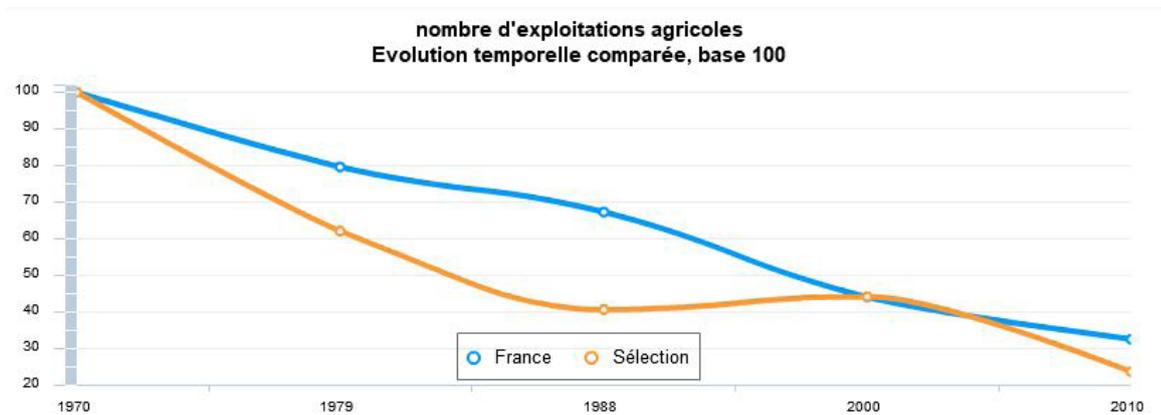
Source : Agreste - Recensement de l'agriculture 2010

• La structure des exploitations

Les espaces agricoles, qui couvrent une grande partie du territoire avec les parcours et estives, sont gérés par un petit nombre de personnes. On estime ainsi à une cinquantaine le nombre d'exploitations sur le territoire en 2010.

Ces exploitations sont en majorité de petite taille, en moyenne 30,7 ha, contre 52,7 en France. Il est cependant à noter qu'elles exploitent un territoire beaucoup plus vaste, avec le pâturage des troupeaux dans les estives. D'autres éleveurs de la plaine, des départements voisins et même d'Espagne viennent pacager sur les estives de la Communauté de communes. Les éleveurs sont ainsi pour beaucoup regroupés dans une vingtaine de groupements pastoraux, (structure collective d'éleveurs qui leur permet de grouper leurs troupeaux pour exploiter et entretenir ensemble un espace pastoral).

En 2017, l'INSEE recensait 84 emplois agricoles sur le territoire, dont 36 salariés. Une grande part de ces emplois sont occupés par les membres de la famille du chef d'exploitation (1/4 de la main d'oeuvre (en unité de travail annuelle) - AGRESTE 2010), le reste est effectué par des entreprises de travaux agricoles. La main d'oeuvre saisonnière est présente mais peu marquée (7%). Enfin, la pluriactivité est répandue parmi les exploitants (23%).



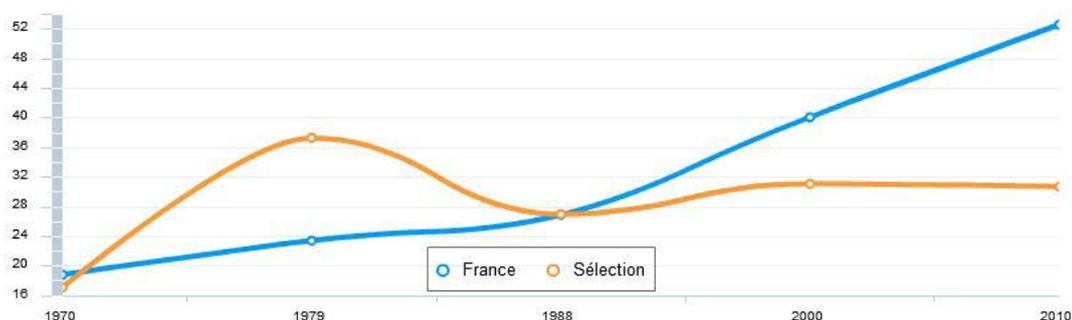
Source : AGRESTE - Recensement agricole 2010

Le nombre d'exploitations a connu une diminution importante depuis les années 1970, comme cela a été le cas partout en France. Après une légère progression de la taille moyenne des exploitations entre 1990 et 2000, le territoire est marqué par une relative stagnation qui se traduit par une baisse de la surface agricole utilisée au cours des 30 dernières années, au profit de l'avancée de la forêt.

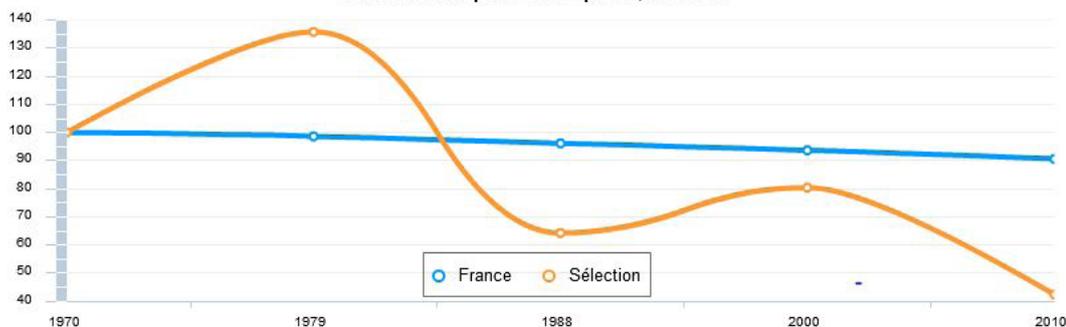
La population agricole (de 15 ans et plus) présente cependant une reprise ces dernières années, avec une hausse du nombre d'agriculteurs de plus de 50 % entre 2009 et 2014. On constate une **reprise des installations** depuis 2010, avec une population jeune (28 ans en moyenne) et sur de petites surfaces d'exploitation (13 ha en moyenne en 2010 - MSA).



SAU moyenne par exploitation (ha)
Evolution temporelle comparée



superficie agricole utilisée (ha)
Evolution temporelle comparée, base 100



Parallèlement, le territoire connaît un important vieillissement de la population agricole, le nombre d'exploitants de 55 ans et plus ayant plus que doublé entre 2009 et 2014¹. La question de la reprise des exploitations est ainsi prégnante, avec des difficultés de transmission constatées (coût d'installation, difficulté de viabilisation des exploitations par rapport à la réglementation, ...).

Cette reprise de l'activité agricole, permise en partie par la diversification des cultures, reste ainsi fragile.

3. Un foncier agricole peu structuré

La maîtrise du foncier est compliquée sur le territoire du fait de la structure et des pratiques d'exploitation : petite taille des parcelles, surtout en Capcir (0,3 ha en moyenne à Matemale, contre 0,53 dans les Pyrénées Orientales, ce qui est déjà faible), difficulté à localiser ou impliquer le propriétaire (indivision, résidence hors du territoire), complexité des droits d'usage, et notamment nombreux baux oraux, ...

A titre d'exemple, dans la zone Cerdagne-Capcir (territoire du Parc), la structure foncière moyenne des exploitations agricoles peut être caractérisée de la manière suivante : 20 % en faire-valoir direct, 20 % en fermage et 60 % en foncier non maîtrisé (baux oraux, voire aucun accord du propriétaire)².

¹ Source : INSEE, recensements de la population 2014 et 2009

² Terre de Liens, Regards et expériences sur l'accès au foncier pour le renouvellement des actifs agricoles dans les Pyrénées, juin 2015

Les outils collectifs de gestion et d'animation foncière sont quasiment inexistants : seules deux associations foncières pastorales sont présentes, dans les Garrtoxos (Ayguatèbia et Sansa). A Sansa, l'AFP a ainsi permis de créer un lot de parcelles pour l'implantation d'un jeune éleveur caprin pour l'entretien des terrasses du village.

La petite taille des parcelles, et leur morcellement accru notamment par l'urbanisation aux abords des villages, constituent des menaces pour la pérennisation des terres agricoles, et par extension des exploitations sur le territoire. La mise en oeuvre d'outils de restructuration et de mobilisation du foncier agricole sont ainsi essentiels, à l'échelle de la Communauté de communes.

4. Des évolutions récentes à prendre en compte

- **L'évolution des pratiques pastorales**

A partir des années 1980, le territoire connaît un fort recul des cheptels ovins au profit des bovins. Cette évolution du cheptel a participé à la transformation des paysages agricoles, avec une évolution de l'entretien des espaces pastoraux. Le système de la transhumance repose sur l'étagement entre les zones plates de prairies et les estives d'altitude, séparées par un espace forestier intermédiaire. Ce dernier, traditionnellement pacagé, est de plus en plus colonisé par des boisements spontanés, notamment en raison de l'évolution de la consommation des troupeaux.

En contrepartie, on assiste à un surpâturage de certaines estives, accru par la présence de cervidés en nombre, qui peut devenir problématique pour l'équilibre de l'activité (notamment aux Bouillouses). Les chasseurs jouent ainsi un rôle primordial pour l'accompagnement des activités pastorales, participant à la gestion de la faune sauvage, la protection des cultures et la réouverture des milieux. Un premier enjeu repose ainsi sur le maintien de l'ouverture des espaces intermédiaires.

La filière bovine montre un certain dynamisme, avec un label IGP « Rosée des Pyrénées Catalanes » et la restructuration des filières aval (mutualisation des abattoirs avec la création de l'abattoir transfrontalier d'Urr).



Odello de Réal : Avancée de la forêt sur les zones intermédiaires de parcours (1953-2017)
Source : Agence Folléa-Gautier ; ©IGN, Géoportail

- **La diversification des exploitations**

Depuis quelques années, une diversification des élevages laitiers vers la production fromagère est constatée sur le territoire. De la même manière, les productions orientées vers le « terroir » sont en augmentation : canards gras, volailles, maraîchage (pomme de terre et navet). **Ces cultures qualitatives sont à la source du développement de la vente directe et de l'accueil à la ferme, permise par la fréquentation touristique hivernale et estivale.**

En 2010, la moitié des exploitations du territoire vendaient leurs produits via des circuits courts de commercialisation. Une petite dizaine avait par ailleurs développé des activités de transformation à la ferme, essentiellement laitier. **La coexistence de l'exploitation traditionnelle (élevage) et de ces activités de transformation et de vente directe peut cependant présenter des difficultés** : les bâtiments d'élevage doivent s'implanter à distance des zones urbanisées, tandis que la commercialisation doit être au plus proche. Les changements d'activité ne sont par ailleurs pas toujours possibles en zone agricole. Il s'agit de faciliter la mise en oeuvre de cette diversification, qui participe à la consolidation des exploitations agricoles.

La structuration de la filière des produits du terroir est en cours de renforcement : création d'une boutique à Err (Ah, la Laiterie!), réseau des marchés, labellisation des produits locaux par la marque « Produit du Parc ». **Les circuits de commercialisation restent cependant insuffisamment structurés** : deux coopératives en Pyrénées-Cerdagne (viande et lait) mais pas sur le territoire, difficulté d'approvisionnement pour les restaurateurs, les cantines scolaires...

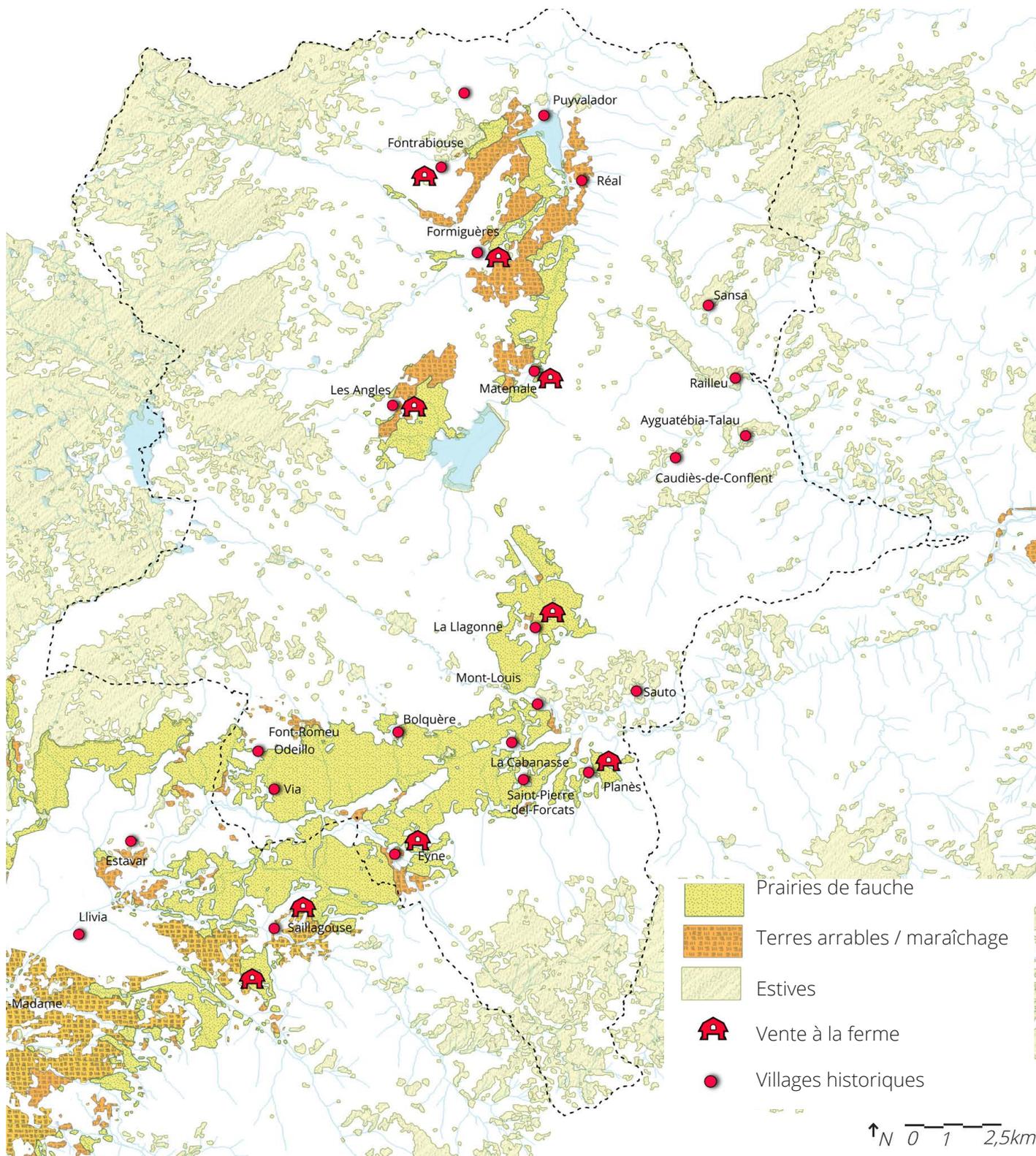
- **Le développement de nouvelles filières**

Enfin, le territoire est riche en Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM), qui font l'objet d'une cueillette non réglementée par les particuliers. Elles représentent une niche économique intéressante, complémentaire des activités hivernales, qui pourrait être développée (arnica, narcisses sauvages, sève de bouleau, gentiane, églantier, cynorrhodon, genévrier,...). Cependant, les pratiques de cueillettes sont sources de tensions (sans autorisation des propriétaires, baux oraux, concurrence sur la récolte) et doivent être conciliées avec l'agriculture.

Une association a été créée en Capcir pour mettre en place des prés à usage lors de la récolte des narcisses, se faisant l'intermédiaire entre les propriétaires et les cueilleurs. Un projet de transformation est par ailleurs en cours sur la zone artisanale de Matemale, pour la fabrication d'huiles essentielles, associée à une culture d'arnica. Enfin, une étude est en cours avec le programme SUDOUE pour tester la plantation du narcisse.



UN RÉSEAU DE VENTE DIRECT BIEN RÉPARTI SUR LE TERRITOIRE



5. Des paysages agricoles emblématiques à protéger

- **Evolution des structures agricoles : bocage cerdan, canaux d'irrigation, terrasses cultivées des Garrotxes**

La forte diminution du nombre d'agriculteurs dans la seconde partie du XXe siècle a fortement touché deux paysages emblématiques du territoire : le bocage cerdan et les terrasses cultivées des Garrotxes.

Dans les Garrotxes, la diminution du nombre de bras a réorienté l'usage des terrasses accueillant autrefois des cultures vivrières ou céréalières vers une utilisation extensive pour le pâturage. La végétation s'est ainsi peu à peu développée, et les espaces les moins accessibles ont été rendus à la forêt.

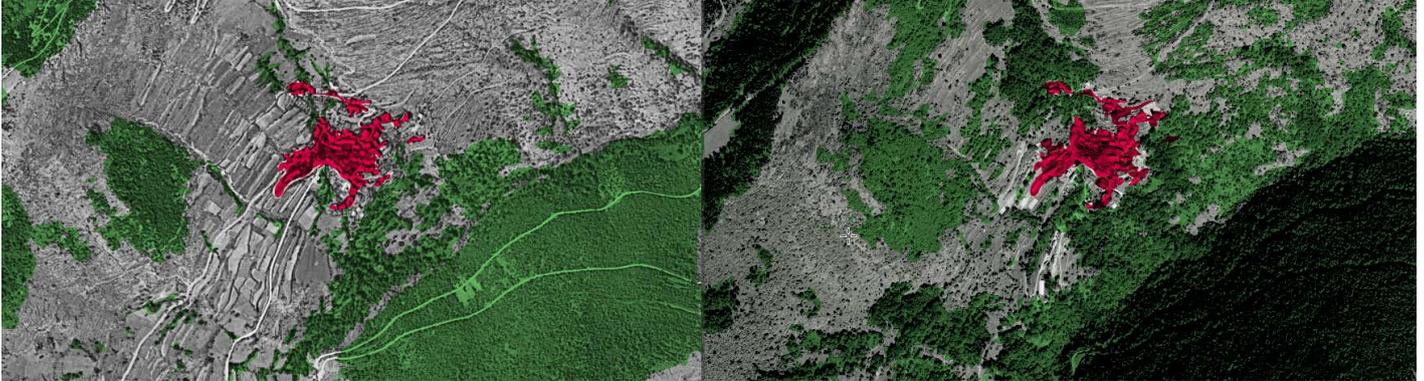
Le maintien d'une ceinture d'espaces ouverts et l'entretien des terrasses autour des villages est un enjeu important pour maintenir leur qualité d'implantation et leur perception : la restructuration foncière est un des outils permettant une action ciblée sur ces parcelles morcelées et de petite taille, comme cela a été réalisé par l'AFP de Sansa (voir précédemment).

Le bocage cerdan est également menacé : présent autour d'Eyne et de Font-Romeu, ce paysage, héritage d'une agriculture vivrière, est constitué de canaux d'irrigation gravitaires, de murets de pierres sèches, de haies et d'arbres têtards. L'évolution des pratiques agricoles et la perte d'usage de l'arbre agricole (bois de chauffe) entraînent une disparition progressive du bocage, par manque d'entretien des haies et du réseau d'irrigation. On constate une densification de la végétation autour du bocage, faisant parfois disparaître les haies. Mais surtout, leur état d'abandon rend difficile le maintien des arbres, qui meurent où sont arrachés pour faciliter l'exploitation des espaces, ou leur urbanisation (arrachage des arbres têtards pour la construction d'une zone d'activité à Font-Romeu).

L'usage des arbres agricoles pourrait cependant être revalorisé, notamment pour le bois-énergie.



Saules têtards délimitant les parcelles à Eyne



Ayguatébia : enrichissement des terrasses entourant le village (1953-2017)
 Source : Agence Folléa-Gautier ; ©IGN, Géoportail



Eyne : le bocage rattrapé par les boisements occupant d'anciennes terres cultivées (1953-2017)
 Source : Agence Folléa-Gautier ; ©IGN, Géoportail

- **Des pressions urbaines sur les terres agricoles**

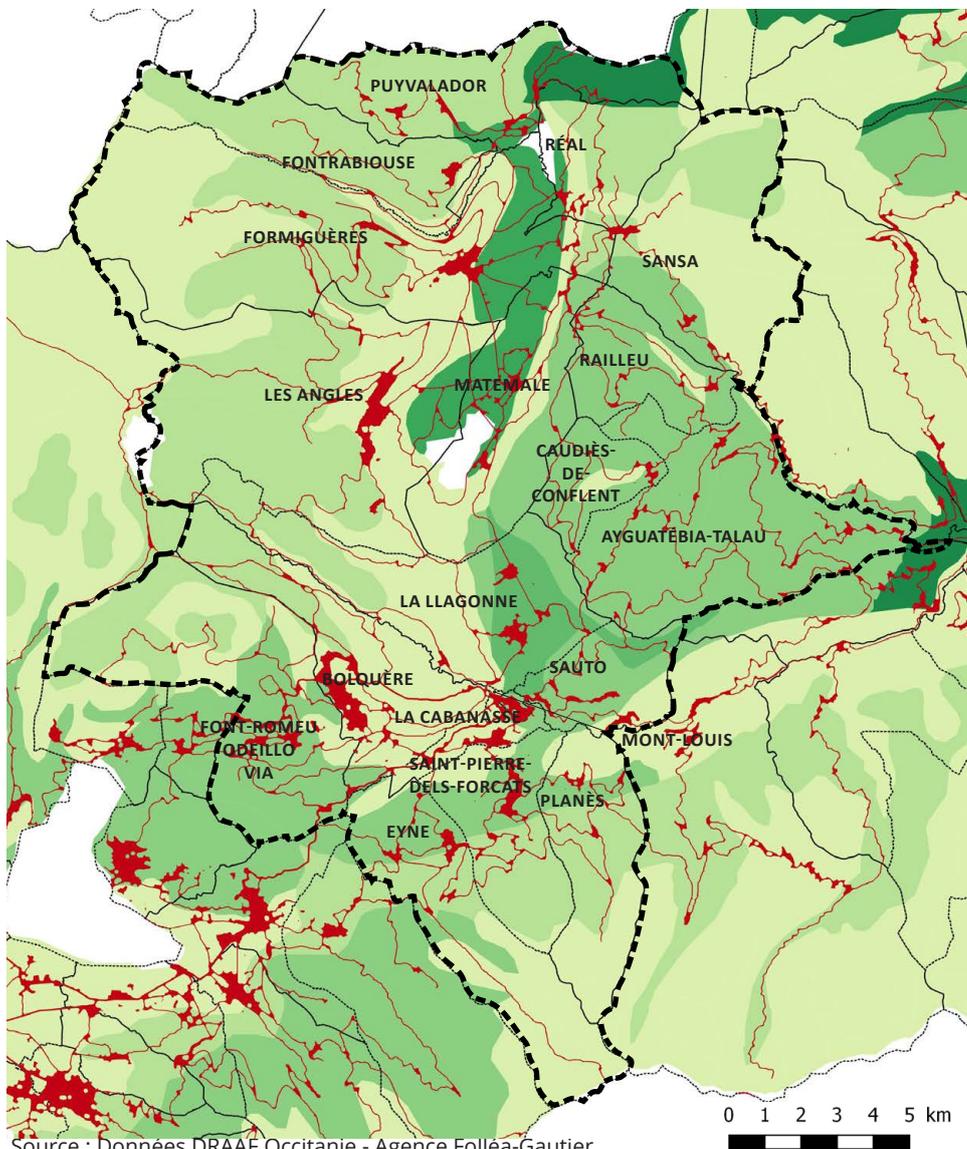
L'utilisation agricole du territoire se partage entre une utilisation extensive sur de grands espaces (estives et parcours) et une concentration de l'activité sur les espaces restreints des plaines d'altitude. Selon la Chambre d'Agriculture¹, en Capcir, Haut-Conflent et Haute-Cerdagne, les estives occupent près de 70 % de l'espace (dont 4% de parcours), alors que les terres mécanisables n'en couvrent que 13 % .

¹ Etude pour la prise en compte de l'agriculture dans la Charte du PNR, Chambre d'Agriculture, septembre 2006

Le maintien de ces espaces agricoles de plaine constituent cependant un enjeu majeur, comme cela a été noté à plusieurs reprises dans ce diagnostic :

- C'est tout d'abord un trait caractéristique du territoire, avec la plaine cultivée la plus haute d'Europe
- Ces vastes espaces ouverts en montagne sont participant en premier lieu à la qualité paysagère exceptionnelle du territoire
- Ces terres mécanisables sont indispensables au maintien du système agropastoral : prairies de fauche
- Ce sont par ailleurs les terres les plus fertiles du territoire

POTENTIEL AGRONOMIQUE ET ARTIFICIALISATION DES SOLS



Classe de potentiel agronomique (réserve utile, pentes, salinité, ...)

Sols très riches

Sols pauvres

Espace artificialisé (bâti + routes)

Limites communales

Limite Communauté de communes

0 1 2 3 4 5 km

Source : Données DRAAF Occitanie - Agence Folléa-Gautier

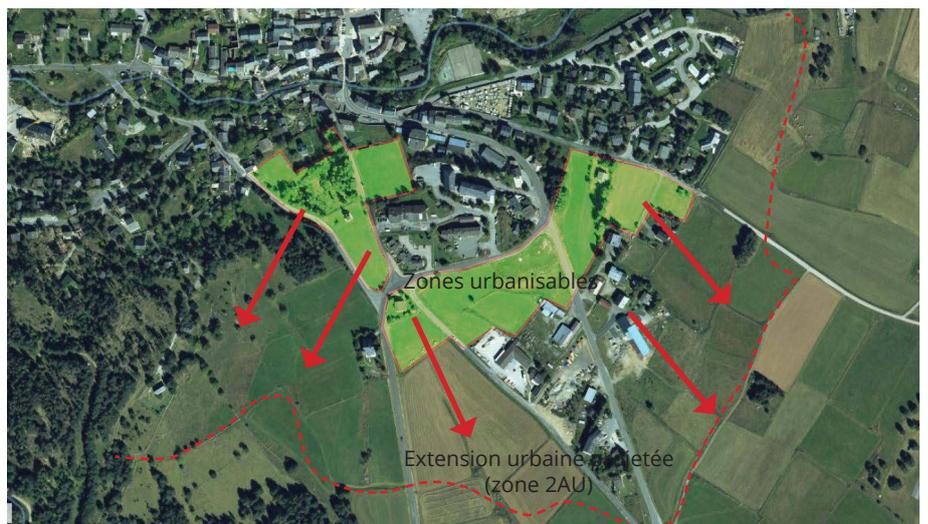


Ces terres représentent par ailleurs de par leur topographie plate des terrains privilégiés pour l'expansion urbaine. Une urbanisation importante, notamment de résidences secondaires, s'est développée à partir des villages, consommant des terres autrefois liées au pastoralisme ou aux cultures vivrières.

La pression foncière reste importante, avec une consommation d'espaces naturels et agricoles de 69 ha entre 2005 et 2015, et des prévisions qui restent élevées dans les documents d'urbanisme (cf. Partie sur la consommation des sols). Cette urbanisation, en grande partie destinée aux résidences secondaires, touche essentiellement des terres agricoles, situées en périphérie des villages existants, et notamment des stations de montagne.



Bolquère : un ensemble de prairies sèches d'enjeu stratégique aujourd'hui enserrées dans l'urbanisation ; Source : Agence Folléa-Gautier ; ©IGN, Géoportail



Formiguères : plus de 10 ha de terres agricoles sont destinées à l'urbanisation
Source : Agence Folléa-Gautier ; ©IGN, Géoportail



Les Angles : 7 ha de terres agricoles sont destinées à l'urbanisation, en plusieurs phases, en commençant par la partie haute

Source : Agence Folléa-Gautier ; ©IGN, Géoportail

Bien que nécessaire, l'expansion urbaine doit ainsi être ajustée et notamment préserver les terres agricoles les plus intéressantes. Ainsi, la ferme solaire prévue dans le PLU de La Llagonne s'implanterait sur un ensemble de terres de la plaine qui, bien que non exploitées, sont parmi les plus fertiles du territoire, questionnant la justesse de son implantation.

La préservation des prairies de fauche et des terres mécanisables les plus intéressantes, en indiquant une limite claire à l'urbanisation, constitue un enjeu primordial.

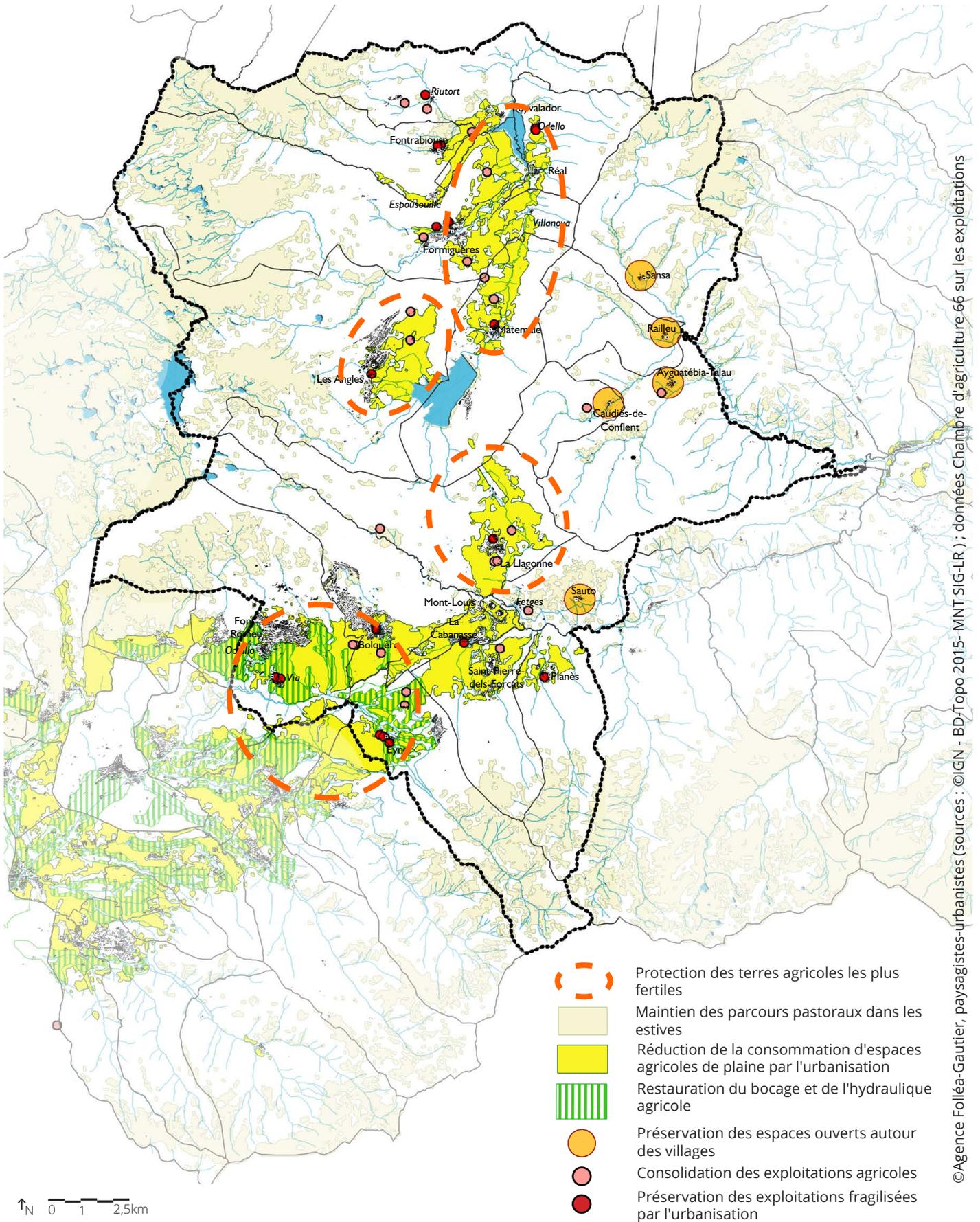
Outre la disparition des terres agricoles, cette compétition fragilise le maintien des exploitations, qui par ailleurs ne sont majoritairement pas propriétaires des sols (80 % des terres agricoles).

La pression urbaine entraîne des phénomènes de rétention foncière à proximité des villages, et une augmentation du prix des terres, y rendant difficile le maintien et la consolidation des exploitations, et justifiant d'autant plus leur urbanisation. **La consolidation du foncier agricole est donc un enjeu majeur.**

Enfin, un dernier enjeu porte sur les bâtiments agricoles, dont certains sont peu à peu rattrapés par l'urbanisation. Leur situation est rendue précaire en raison de la réglementation qui touche notamment les bâtiments d'élevage, qui doivent être maintenus à distance des habitations (ICPE, RSD), obligeant à leur délocalisation, ou rendant difficile leur transmission (mise aux normes nécessaire pour les exploitations non réglementaires). **La sécurisation des sièges d'exploitation, nécessaire au maintien de l'activité agricole, et donc de la qualité des paysages, est un élément à prendre en compte².**

² Chambre d'Agriculture 66

ENJEUX SUR LES ESPACES AGRICOLES



↑ N 0 1 2,5km



BI Une exploitation forestière à consolider

1. Un territoire majoritairement occupé par la forêt

La forêt recouvre environ 57 % du territoire de la Communauté de communes, soit environ 21 000 ha. Le Capcir enregistre le plus fort taux de boisement, au-delà de 60 %. Entre 1991 et 2007, le Parc a constaté une hausse de près de 30 % de la surface boisée, essentiellement liée à la déprise agricole et à l'avancée des boisements au détriment des cultures et des zones pastorales (terrasses des Garrotxes, espaces intermédiaires de parcours de Capcir, ...)¹. Dans les Garrotxes, la forêt occupe la moitié de l'espace, et 17% du territoire est en cours d'enfrichement sous forme de broussailles².

Les forêts domaniales sont d'origine diverses : en Conflent, dans la vallée de la Têt, elles sont souvent d'origine RTM (restauration des terrains en montagne), acquises par l'état à partir de 1870 jusque dans les années 1960. La plupart de ces terrains ont fait l'objet de reboisements au titre de la protection des sols. Les reboisements ont été réalisés avec des essences variées, indigènes ou exotiques : pin à crochet, pin sylvestre, épicéa commun, mélèze d'Europe, etc. Les forêts du Capcir sont plutôt d'origine royale ou appartenaient à des communautés religieuses, et leur vocation était initialement principalement pastorales. La diminution de l'activité pastorale a contribué au reboisement naturel par le pin à crochets.

Les massifs forestiers sont plus ou moins continus, selon les reliefs et les usages introduits par l'homme. Naturellement séparées par les crêtes montagnardes où les arbres sont peu présents du fait de l'altitude, des fragmentations intra-forestières sont également dues aux pistes de ski et aux infrastructures routières (notamment RD 118 et RN 116).

Le territoire est dominé par les résineux. Les pins à crochets sont les plus présents, couvrant plus de 70 % de la surface boisée en Cerdagne et Capcir³. La seconde essence est le pin sylvestre, associée au pin à crochet ou en boisements quasi monospécifiques telles que la forêt de la Matte et les versants du Haut-Conflent.

Le versant Est du Capcir est quant à lui couvert dans sa quasi totalité par des forêts de Pin à crochets et de Pin sylvestre (Forêt domaniale de Cami Ramader). Enfin, sur les versants ombrés (Bac) on rencontre également des sapins pectinés.

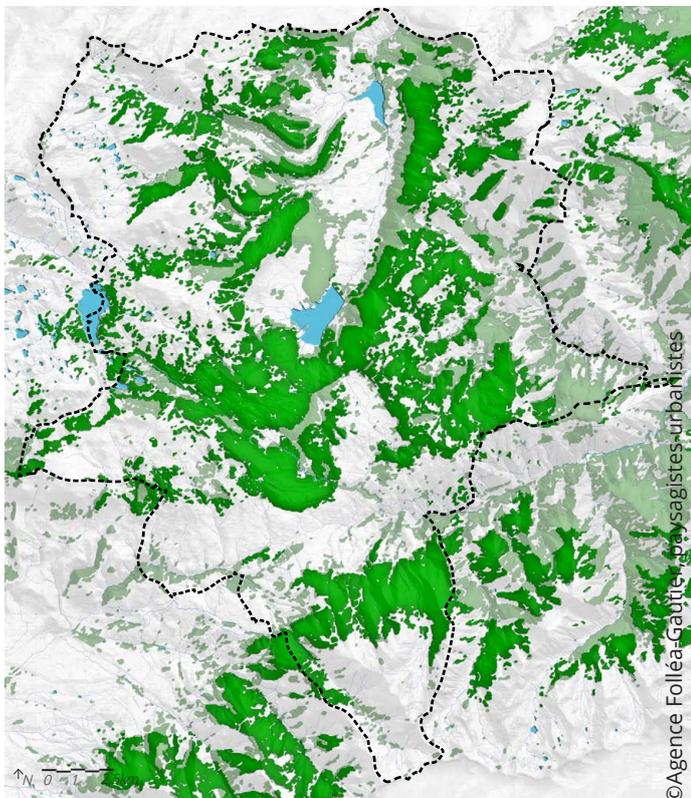
Quelques bois de feuillus sont également présents. Les principaux boisements sont localisés au nord du Capcir, autour de la vallée de l'Aude, où l'on remarque notamment une futaie de hêtres, et dans la vallée du Galbe, où il est mêlé à des sapins. Ces boisements de hêtres ont contribué au surnom de « Petite Sibérie » du Capcir.

3 Régions IFN 668-669; in Laurie Sivade, La relance économique de la filière bois locale au Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, 2007



PAYSAGES FORESTIERS

Présence du pin à crochet



© Agence Folléa-Gautier, Paysagistes-urbanistes
(sources : ©IGN - BD-Topo 2015- MNT SIG-LR - IFN - carte forestière)



Les étendues de pins sur les versants montagneux (Capcir)



Versants boisés du Capcir



On retrouve également des feuillus dans les vallées des Garrotxes et dans le fond de vallée de la Têt, autour de la Cabanasse, où apparaît aux altitudes les plus basses l'étage méditerranéen avec la présence de chênes pubescents. Enfin, des feuillus sont présents en altitude sous forme de boisements pionniers encore lâches (bouleau, sorbier des oiseleurs, frêne, ...), notamment dans la forêt domaniale de Font-Romeu.

2. Des espaces forestiers reconnus pour leur beauté

Les forêts participent à la qualité des paysages du territoire du SCoT. Sur les rebords de plateau, les forêts sombres de pins à crochets soulignent nettement les pentes et mettent en valeur par contraste le fond cultivé. Certaines forêts du territoire sont reconnues pour leur qualité et constituent des espaces remarquables.

Les Camporells ont ainsi été classés par l'ONF "forêt d'exception" pour leur valeur paysagère et patrimoniale. L'ONF a mis en place ce label en 2007 afin de créer un réseau de massifs forestiers démonstratifs et exemplaires en termes de gestion. A ce jour, 19 forêts domaniales ont été choisies sur l'ensemble du territoire géré par l'ONF, dont celle des Camporells.

Sur plus de 4000 ha, la forêt des Camporells s'étend sur les communes de Formiguères, Les Angles, Fontrabiose et Puyvalador, depuis les vallées du Galbe et de la Lladure jusqu'au cœur du massif et au vaste cirque des étangs des Camporells. Elle offre des paysages grandioses, les versants boisés contrastant avec les pelouses d'altitude, les nombreux lacs et les pics qui dominent cet ensemble harmonieux et pittoresque entre 1600 et 2800 m d'altitude. Elle abrite par ailleurs une faune et une flore remarquables de part la mosaïque d'habitats qui la compose.



La "forêt d'exception" des Camporells (Source : ONF)

La gestion de la forêt par l'ONF allie la prise en compte d'usages très divers (tourisme, exploitation forestière, pastoralisme, chasse, pêche, ...) avec la préservation des qualités écologiques et paysagères du site.

La forêt de la Matte constitue une autre forêt emblématique du territoire, plantée exclusivement de pins sylvestres, s'étendant au centre de la plaine du Capcir. Plantée par l'homme pour la production d'un bois d'œuvre, la forêt de la Matte fut utilisée pour produire des mâts pour les bateaux de guerre de la flotte de Louis XIV et comme bois de charpente et de chauffage lors de la construction de la place forte de Mont-Louis.

Cette forêt de production constitue également un espace de loisirs particulièrement apprécié des habitants et des touristes.

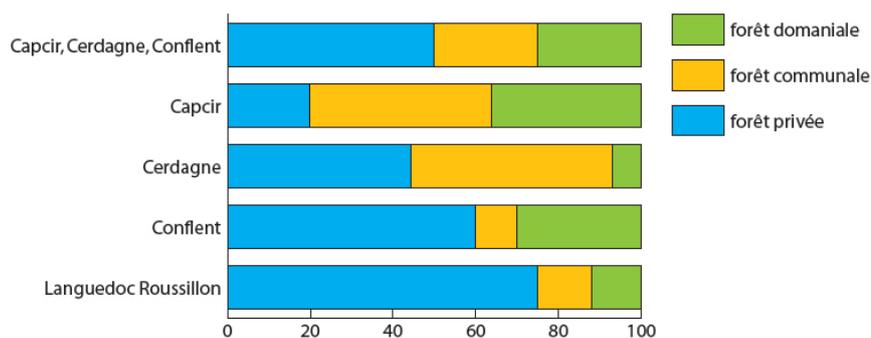


Randonnée à cheval dans le bois de la Matte



Les pins sylvestres sur les pentes du Madres

3. Une exploitation de la ressource qui peut être améliorée aussi bien en forêts publiques que privées



Nature de la propriété forestière

Source : Mobilisation du bois et approvisionnement pour une filière bois-énergie en LR (AEF, IET - 2007)

Les périmètres étudiés correspondent aux Régions Forestières Nationales de la Cerdagne, du Capcir et du Conflent (les Garrotxes étant incluses dans ce dernier). Ces trois RFN couvrent l'ensemble du territoire du Parc Naturel Régional.

Source : Diagnostic du PNR des Pyrénées-Catalanes, 2014

- **Les forêts publiques**

L'ONF gère l'ensemble des forêts publiques (domaniales et communales). Il prend en charge la gestion, l'exploitation et la mise en vente de la production qui permet de financer les frais de garderie.

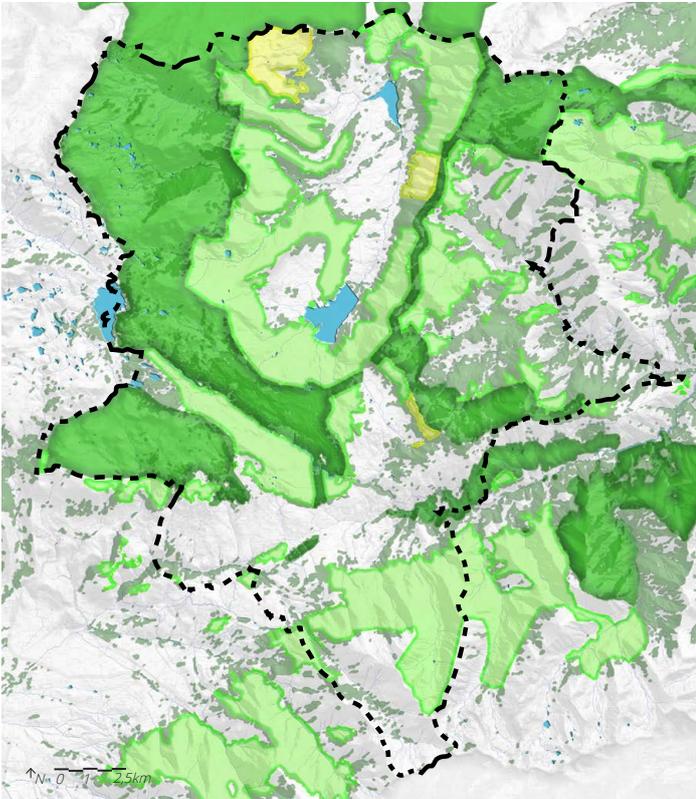
A l'échelle du PNR, le taux de prélèvement est relativement faible. Les volumes se situent entre 15 000 et 20 000 m³ pour les forêts publiques. Les 4/5e de ces prélèvements se situent sur le territoire du SCoT (Cerdagne, Capcir et Haut-Conflent), le plus boisé du PNR¹ (12 000 à 13 000 m³). Ce volume va augmenter dans les prochaines années jusqu'à 15 000 m³, avec l'entrée de parcelles en première éclaircie.

L'exploitation de la ressource forestière publique est aujourd'hui optimisée dans les zones les plus facilement accessibles, et les volumes ne peuvent pas être accrus sans la mise en oeuvre de travaux titanesques.

Les forêts sont ici récentes (quelques centaines d'années), et la production est donc encore dominée par le bois d'industrie, avec une augmentation progressive du bois d'oeuvre plus les forêts croissent. Sur les essences récoltées sur le territoire (Hêtre, Pin sylvestre, Pin à crochets) on constate, de ce fait, une grande différence entre le volume produit et un volume vendu bien inférieur (en 2005, 60 000 m³ de pin à crochet produit en Pyrénées-Orientales et seulement 13 000 m³ vendus).

1 Diagnostic du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, 2014

Gestion des forêts publiques



Le PNR note un taux de récolte annuel pour l'ensemble des essences de 25 % par rapport au gisement mobilisable. Ce taux descend à 12 % si l'on prend en compte l'ensemble du gisement exploitable (dont des forêts non desservies actuellement). L'ONF note également en Cerdagne, Capcir et Conflent une tendance à surestimer les volumes commercialisables en forêt communale du fait des fortes contraintes d'exploitation et d'infrastructures de desserte insuffisante.

Le Capcir reste cependant une zone de production importante, atteignant 3,7 m³/ha/an. La Cerdagne et le Conflent sont les moins productifs, avec environ 2 m³/ha/an. C'est aussi les moins pourvues en réseau de desserte forestière.

L'ONF constate en Cerdagne et Capcir une densité souvent insuffisante de pistes de dessertes, voire très insuffisante en Conflent (accès aux massifs par de très longues routes forestières coûteuses à entretenir). Le calibrage des routes et la structure de la chaussée limitent également l'accessibilité à la ressource forestière : beaucoup de routes ne sont pas de "gabarit grumier", notamment dans les Garrotxes, limitant les tonnages transportables, créant des ruptures de charges et réduisant la rentabilité de l'exploitation.

L'ONF participe à la mise en place d'un plan local de mobilisation des bois. Il vise à définir à une échelle de 5-10-15 ans quelles sont les ressources immédiatement disponibles, la nature des produits et l'investissement minimum pour permettre l'exploitation, pour les forêts publiques et privées (première semaine de septembre).

En résumé, les forêts publiques constituent un volume de production important, mais leur exploitation optimale nécessite des investissements sur le long terme : pour obtenir un bois de meilleure qualité, les éclaircies doivent être poursuivies et les boisements gérés de façon plus équilibrée ; d'autre part, la desserte de ces espaces forestiers difficilement accessibles doit être développée.

- **Les forêts privées**

La forêt privée représente environ 30 % de la surface forestière de la Communauté de Communes, ce qui est plutôt faible par rapport à la moyenne du Parc Naturel Régional (50 %). Elle est caractérisée par un très fort morcellement de la propriété, avec une moyenne de 2,27 ha par propriété forestière privée, atteignant une moyenne de 0.7 ha dans les Garrotxes . Ce morcellement constitue un véritable frein à l'exploitation forestière, les parcelles étant trop petites pour être exploitées individuellement de façon rentable.

Ces forêts sont essentiellement constituées d'anciennes prairies agricoles qui se sont enfrichées, faisant des propriétaires des forestiers malgré eux. Le taux de prélèvement par rapport à l'accroissement naturel resterait cependant inférieur à 10 %, entraînant un enfrichement relativement rapide des parcelles privées.

Pour remédier à cette situation, le PNR et le CRPF ont conjointement mené l'élaboration d'une Charte forestière des Garrotxes conduisant à la création de l'association syndicale libre de gestion forestière. L'objectif est la gestion, l'exploitation et la commercialisation groupée du bois, limitant les charges pour chaque propriétaire et permettant l'entretien des forêts privées : L'Association Syndicale Libre (ASL) permet de mutualiser la gestion en répartissant les revenus aux propriétaires au pro-rata de la surface. Elle a déjà mobilisé près de 3 600 T de bois en première éclaircie.

La Charte regroupe les parties prenantes de la forêt sur ce secteur : propriétaires, usagers, chasseurs, pour constituer un dispositif opérationnel de gestion forestière. Fin 2016, ce sont 55 propriétaires qui avaient adhéré à l'association, représentant plus de 120 ha sur les communes de Railleu et Ayguatèbia-Talau. Le Parc envisage d'étendre ce dispositif aux communes du Capcir (Les Angles, Formiguères, Réal, ...). Le Parc développe par ailleurs désormais sur ce territoire, où l'ensemble des acteurs sont désormais réunis, des projets de développement des trames forestières.

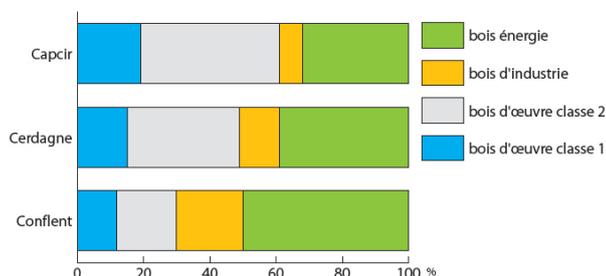
L'animation en forêt privée vise enfin à développer la mobilisation du bois local en recherchant des contrats d'approvisionnement locaux, avec la scierie intercommunale (SPIC) par exemple.

Il y a un réel enjeu de soutenir l'animation des propriétaires forestiers privés pour favoriser la gestion forestière et permettre notamment la valorisation des petits bois en circuit courts (bois-énergie).

4. Un fort potentiel en bois-construction et bois-énergie à structurer

Dans le contexte national d'augmentation des parts de marché pour la construction bois et l'enthousiasme généralisé pour le bois-énergie, le développement de la filière bois locale sur le territoire trouve tout son intérêt.





Estimation du gisement mobilisable dans les conditions d'exploitabilité actuelles (définies en fonction de la pente et de la desserte)

Source : Mobilisation du bois et approvisionnement pour une filière bois-énergie en LR (AEF, IET - 2007)

- Bois d'œuvre classe 1 : utilisation pour la menuiserie, la charpente – produit à forte valorisation
- Bois d'œuvre classe 2 : utilisation pour la fabrication d'emballage
- Bois d'industrie : fabrication pâte à papier, panneaux
- Bois énergie : inclus les rémanent

Les périmètres étudiés correspondent aux Régions Forestières Nationales de la Cerdagne, du Capcir et du Conflent (Les Garrotxes étant incluses dans ce dernier). Ces trois RFN couvrent l'ensemble du territoire du Parc Naturel Régional.

Source : diagnostic du PNR des Pyrénées-Catalanes, 2014

• Activités de transformation

Les produits commercialisés issus des forêts publiques sont de deux types :

- Les bois d'industrie (palettes notamment) vendu essentiellement à des entreprises espagnoles, représentent 40 % du volume. Une partie du bois est également revendue en trituration à l'usine de Saint-Gaudens.
- Le bois d'œuvre (charpente et avivés) représente 60 % du volume commercialisé, réparti entre les acteurs locaux, autochtones et espagnol.

L'essentiel des produits achetés porte sur les résineux : Nord rouge (Pin sylvestre scandinave) et Nord blanc (Epicéa / Sapin scandinave), Pin sylvestre de Haute Loire et Pin sylvestre local. Le Douglas, le Cèdre et le Mélèze, sciés principalement dans l'Aude, sont également utilisés mais en faible proportion.

Les productions locales sont très fortement concurrencées par les bois de l'Europe de l'Est, avec des prix plus compétitifs, des produits standardisés plus facilement disponibles et des délais d'approvisionnement plus courts. En parallèle, l'importation des sciages de résineux est en hausse du fait de l'augmentation de la demande en bois dans la construction.

On constate par ailleurs une "fuite des bois", notamment vers l'Espagne, l'écoulement local de la production n'étant pas favorisé. En Capcir Garrotxes, depuis 2000, 41 % du bois exploité est vendu à des entreprises espagnoles et 82 % des bois exploités par des entreprises françaises sont exportés en Espagne¹.

¹ Laurie Sivade, La relance économique de la filière bois locale au Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes, 2007



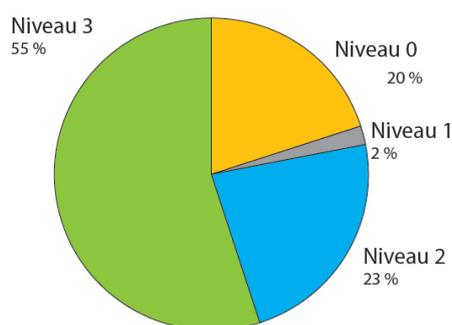
Pour l'éviter, une solution envisagée est de développer les contrats locaux d'approvisionnement, aujourd'hui en très petite proportion (2000 m3), soit environ 10% des ventes. En Ariège, ces contrats en constituent 75%, ce qui permet de favoriser les filières locales et de consolider la production.

Malgré l'important gisement forestier, la filière forêt-bois est fragile.

On constate des difficultés de maintien des entreprises de transformation en aval de la filière, avec une disparition progressive des scieries (d'une dizaine dans les années 1990 à zéro en 2009). Les exploitants se maintiennent également difficilement (2 exploitants sur le territoire). En contrepartie, les filières de construction et de négoce connaissent un dynamisme certain, notamment avec le développement du bois-énergie et la construction de chalets bois (une demi-douzaine d'artisans sont spécialisés dans la construction de chalets en bois).

Une activité de première transformation a été relancée par la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes suite à la tempête Klaus en 2009, face à l'insuffisance du tissu local : création d'une scierie intercommunale, sous forme de Service public industriel et commercial (SPIC) forestier. Ses premières années de fonctionnement ont été compliquées, et la Communauté de communes continue à la soutenir financièrement. La scierie arrive cependant peu à peu à une certaine autonomie qui permet d'envisager une évolution vers un fonctionnement plus entrepreneurial.

Localisée dans la zone d'activité économique de Matemale, elle assure des activités de sciage, séchage, rabotage et traitement, autrement quasiment absente sur le territoire.



Répartition des entreprises du Parc par secteur d'activités (49 entreprises).

Source : Diagnostic de la filière et ressources forestières, PNRPC, 2010.

Niveau 0 : exploitation forestière et négoce brut.

Niveau 1 : entreprises de 1er transformation (sciage, emballage conditionnement, industrie papetière)

Niveau 2 : entreprises de 2de transformation (menuiserie, charpente, construction bois)

Niveau 3 : entreprises autre que transformation (négoce de produits finis, pose, construction)

(source : diagnostic du PNR des Pyrénées-Catalanes, 2014)



Scierie intercommunale

Un travail est en cours depuis 2016 sur le développement d'un partenariat public/privé autour de la scierie, mobilisant 7 entreprises (chauffage bois, bois construction), dans l'optique de restructurer la filière locale.

- **Développement des essences locales : le pin à crochets**

La difficulté d'approvisionnement local repose également sur la dominance des boisements de pins à crochets, essence locale et patrimoniale, mais encore peu valorisée et peu connue en dehors du territoire. Le pin à crochet a cependant toujours été utilisé sur le territoire pour la construction. Le Pin à crochet est pour l'instant peu géré de façon productive, à part en Capcir où il se développe particulièrement bien (contexte géomorphologique et climatique).

Les forêts des Pyrénées catalanes, essentiellement résineuses, accueillent 46 % des peuplements de pins à crochets français. **Cette essence représente un fort potentiel de développement mais est à ce jour très peu exploitée en comparaison de la production forestière.**

L'objectif est aujourd'hui de développer des marchés spécifiques pour cette essence locale en ciblant la qualité et l'image du bois (éco-construction). Dans cette optique, une démarche de certification à l'échelon européen du pin à crochet a été menée par différents partenaires, entre la France, l'Espagne et l'Andorre (PNR, GEIE Forespir, ONF, CRPF, CIRAD, Généralitat de Catalunya, CTFC, INCAFUST, Région Languedoc-Roussillon, CD 66).

Suite à des tests et essais mécaniques, menés selon des normes françaises et espagnoles d'utilisation du bois, le pin a été labellisé pour la construction (palier C22). La labellisation a permis une reconnaissance du pin à crochet en tant que bois d'œuvre (menuiserie par exemple), même si son utilisation en charpente reste limitée (label insuffisant).



- **Le bois-énergie**

Voir également le chapitre 1.2.F "Des ressources énergétiques valorisées et valorisables".

Le bois-énergie représente un débouché majeur de l'exploitation forestière. Le département des Pyrénées orientales comprend 95 chaufferies, dont 25 sont situées sur le territoire de la Communauté de Communes. Le territoire produit 11 000 m³ de plaquettes, qui devrait pouvoir subvenir aux besoins locaux.

D'ici trois ans, la demande sur le territoire devrait fortement augmenter, grâce à plusieurs gros projets mettant en œuvre des chaufferies et de la biomasse forestière (Clinique du souffle, usine à Font-Romeu, ...). Les besoins vont être multipliés par deux, et l'approvisionnement local sera à son maximum.

Les éclaircies actuellement réalisées par l'ONF ne suffiront pas à couvrir la demande tout en maintenant une exploitation en bois d'œuvre plus rentable à long terme. Le potentiel des forêts privées est à exploiter mais nécessite la mise en place d'une gestion mutualisée. Il sera par ailleurs possible d'élargir le périmètre d'approvisionnement.

Si la ressource est limitée localement, le principal problème concerne surtout le stockage : **le territoire est en limite de capacité en stockage et séchage du bois-énergie**. Il existe aujourd'hui une unité de stockage à Bolquère, une à la scierie de Matemale, et une à Osséja, hors du territoire. Un projet est en cours aux Angles.



C | La chasse, entre loisirs et économie

Ancestrale, l'activité de la chasse mobilise des centaines d'amateurs – dont certains sont quasiment des professionnels - de septembre à janvier. Depuis la multiplication des cervidés (900 animaux recensés en Capcir, autant dans les Garotxes, où le mouflon se développe) et la prolifération des sangliers, le prélèvement annuel total serait de l'ordre de 500 animaux.

Les chasseurs autochtones, membres titulaires des ACCA et AICA se comptent par centaines (environ 200 en Capcir), ils acquittent un droit annuel de 190 € (sans compter le permis de chasse). Quant aux « urbains » invités, ils s'acquittent d'un droit de 350 €. Enfin, le tourisme cynégétique (tirs de cervidés), animé notamment par la société Sud-France, attire des amateurs fortunés qui peuvent acquitter un droit de 1000 € pour un cerf et 400 pour une biche.

D'autres indicateurs confirment le **rôle économique de la chasse** : au delà de la consommation personnelle des chasseurs, un cerf se vend entre 200 et 300 €, et la chambre froide d'un important boucher en gros, aux Angles, accueille 80 carcasses de sangliers. Ces produits sont distribués sur les marchés et dans les 7 boucheries de la Communauté de communes.

Les redevances ne sont pas minces : l'AICA du Capcir (hors Fontrabieuse) débourse annuellement 60000 € de droits aux Domaines, et en outre, les ACA prennent en charge le dédommagement (jugé satisfaisant) des dégâts de cultures dus au grand gibier.

Ancrée dans l'arrière-saison (à contre-saison de la pêche), la chasse participe au maintien d'une **activité automnale** non négligeable, qui conduit des hôteliers à rester ouverts, et qui contraste avec un printemps « mort ». Mais toute l'année, de réunions en comptages et préparatifs divers, c'est aussi une **animation sociale** majeure pour le territoire.

Enfin, la gestion des territoires de chasse est une activité partenariale savante, où il s'agit :

- d'établir des plans de gestions (notamment pour les mouflons et les grands cerfs, ce qui permet de mieux valoriser la venaison du gibier),
- d'équilibrer la préservation des habitats favorables au grand gibier et la fermeture des milieux,
- de gérer les conflits d'usages avec le pastoralisme, et éventuellement l'agriculture.





Synthèse des enjeux

4.4 | Un univers agro-pastoral en équilibre fragile

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • une agriculture qui marque encore remarquablement les paysages des plaines d'altitude • des terres permettant la culture de céréales en montagne • un système agro-pastoral ancré participant à l'entretien des paysages • une forêt présente sur plus de la moitié du territoire, essentiellement de résineux • des forêts reconnues pour leurs qualités paysagères : Camporells, La Matte, ... • une exploitation optimisée des forêts publiques entre bois d'oeuvre et bois d'industrie 	<ul style="list-style-type: none"> • une population agricole très réduite • un vieillissement de la population des exploitants agricoles • un foncier agricole peu structuré • un réseau de desserte insuffisant limitant les possibilités d'exploitation forestière : densité, calibrage des voies • un taux important de forêts privées, difficilement exploitables • une filière forestière peu développée sur le territoire (exploitation, scierie, stockage, sèchage, ...)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • la présence de Groupements Pastoraux pour l'élevage, qui permettent une gestion collective des terres • l'abattoir transfrontalier d'Urr • une diversification agricole vers les produits du terroir et des filières de niche (plantes aromatiques et médicinales) • un renforcement des exploitations par le développement d'activités liées au tourisme : vente directe, accueil à la ferme • la marque "Produit du Parc" • la Charte Forestière des Garrotxes, qui permet le regroupement des acteurs pour faciliter l'exploitation de la forêt privée • la labellisation du pin à crochet pour la construction 	<ul style="list-style-type: none"> • une évolution des pratiques pastorales et agricoles participant à l'enfrichement des zones intermédiaires, des terrasses, du bocage, ... • une transformation encore marginale des produits agricoles sur place et une commercialisation peu structurée • des tensions sur le foncier agricole et la dominance de baux oraux et précaires • une concurrence de l'urbanisation sur les terres agricoles de plaine • une "fuite des bois" en dehors du territoire • des exploitations fragilisées par l'avancée de l'urbanisation

" Il y a un enjeu de lutter contre la concurrence en ayant de l'activité en local et de l'approvisionnement en local pour une économie circulaire. Il faut favoriser les contrats d'approvisionnement : ils permettent de contracter la fourniture de produits à un prix donné. Cela permet d'optimiser les produits issus de la coupe et d'assurer un calendrier et un prix au producteur. C'est une garantie de vente aux collectivités."



"Pour vendre les coupes forestières, il faut des routes forestières. Sans routes pas de coupes. Dans les Garrotxes, le tonnage est limité à 15 T. Il faut 50 tonnes pour les grumiers. Il y a des ruptures de charge qui impactent le marché du bois."



Paroles d'acteurs

"Au XIXe siècle dans la vallée d'Eyne, 45 exploitations comptaient plusieurs centaines de têtes de bétail. Et ils exportaient. Aujourd'hui, il n'y plus que 3 agriculteurs qui doivent gérer 2000 ha en milieu ouvert.

Il faut travailler sur une autre façon de gérer l'espace entre enjeux touristiques et agricoles, entre modernité et tradition".



"Les chasseurs sont confrontés à la problématique de la fermeture des milieux, qui est favorable au grand gibier et ne doit pas forcément être privilégiée. Il y a un partenariat fort à mettre en place entre la gestion cynégétique, l'agriculture, les élus et les services publics."



"Il y a une vraie ressource dans le bocage, qui pourra prendre le relais de la forêt avec la demande de bois énergie. Mais il faut l'entretenir. "



Enjeux

• Prendre en compte l'évolution des moyens et des pratiques agricoles :

Un nombre d'exploitants de plus en plus réduits pour gérer les espaces agricoles, qui se traduit par une déprise agricole visible dans les paysages (avancée de la forêt, disparition du bocage, de l'hydraulique agricole). Comment gérer ces espaces aujourd'hui ?

• Renforcer la relation avec le tourisme et les circuits courts :

De nouvelles filières agricoles sont en train d'émerger et de se constituer sur le territoire : circuits courts, plantes aromatiques et médicinales, cultures à fortes valeur ajoutée. Des besoins se font sentir en termes d'infrastructures et d'aides spécifiques pour l'implantation d'exploitations. La présence d'une activité de chasse dynamique sur le territoire pourrait également participer au développement des circuits courts, avec la valorisation de la venaison.

• Soutenir les exploitations agricoles

Face à l'avancée de l'urbanisation, la situation de certains sièges d'exploitation est devenue précaire, la réglementation qui touche notamment les bâtiments d'élevage implique un maintien à distance des habitations, obligeant leur délocalisation ou rendant difficile leur transmission. Leur sécurisation est nécessaire pour maintenir l'activité agricole, et donc préserver la qualité des paysages.

• Préserver et mettre en valeur le foncier agricole, surtout autour des villages :

Les espaces agricoles situés à proximité des villages constituent un véritable enjeu d'identification et de préservation : c'est ici que doivent se concentrer les efforts en termes de développement de l'activité (terrasses, jardins vivriers, préservation du bocage, etc.). C'est également là que les pressions sont les plus fortes, en termes d'extension de l'urbanisation, de blocage de parcelles, etc.

• Favoriser les outils de regroupement foncier pour l'agriculture et la sylviculture :

Le territoire est marqué par une taille réduite de parcelles agricoles et forestière, et par un nombre faible d'exploitants. Les regroupements à travers des associations de gestion (association pastorale, associations forestière) permettent de réduire les coûts d'exploitation et consolident ainsi ces activités et leur rôle dans le maintien des paysages.

• Renforcer la desserte forestière pour accroître l'exploitation :

L'exploitation forestière est en hausse et l'enjeu est d'offrir les conditions pour poursuivre cette dynamique. Les besoins concernent surtout la desserte forestière : tonnages insuffisants et ruptures de charge.

• Consolider la filière bois dans ses débouchés :

Si la ressource ne pose pas de problème, en revanche la filière doit être consolidée dans les débouchés : plateformes de stockage et de séchage insuffisantes et débouchés locaux à favoriser (mise en place de contrats d'approvisionnement).





F G autier
foléa
PAYSAGISTES
URBANISTES
100 avenue Henri Ginoux
92130 Montrouge
01 47 35 71 33
agence@foléa-gautier.com

**TRANS
FAIRE**
environnement + urbanisme
Agence qualifiée OPQIBI

Jean Marieu
JMU

 Nicolas
Mugnier



Place groupeflex
cooperative conseil

BOISSY
A v o c a t s

endless
P R O J E C T S

Juin 2019